



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2009

1	PRÉSENTATION DE NATIXIS	3	6	ÉLÉMENTS FINANCIERS	131
	Historique	4		Facteurs de risques	132
	Stratégie	6		Rapport de gestion	143
	Organigrammes	7		Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce	205
	Chiffres clés 2009	9		Comptes consolidés et annexes	206
	Natixis et ses actionnaires	11		Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	353
	Le marché de l'action	12		Comptes sociaux et annexes	355
	Natixis et ses actionnaires individuels	13		Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	404
				Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	406
2	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	15	7	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL	413
	Introduction	16		Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil	414
	Composition des organes sociaux et de direction	17		Procédures de contrôle interne	415
	Rôle et règles de fonctionnement des organes sociaux	20		Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	432
	Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et avantages de toute nature des membres des organes sociaux	31			
	Conflits d'intérêts potentiels	47			
3	ACTIVITÉS	49	8	ÉLÉMENTS JURIDIQUES	433
	Banque de Financement et d'Investissement	50		Rapport du conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'assemblée	434
	Épargne	58		Projets de résolutions de l'assemblée générale mixte du 27 mai 2010	436
	Services Financiers Spécialisés	64		Statuts de Natixis	446
	CCI	70		Renseignements de caractère général concernant le capital de Natixis	452
	Fonctions support	76		Répartition du capital et des droits de vote	460
	Participations financières	84		Contrats importants	462
				Liste des mandats des mandataires sociaux	464
4	GAPC	89	9	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	495
	Description de la gestion active des portefeuilles cantonnés	91		Attestation du Responsable du document de référence	495
	Organisation de la GAPC	93		Documents accessibles au public	496
	Revue des actifs de crédit	94			
	Description de la Garantie	95			
	Gouvernance de la GAPC	97			
	Annexe 1 : périmètre de la garantie	98			
	Annexe 2 : Attestation de Mediobanca	99			
5	RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE	105	10	TABLE DE CONCORDANCE	497
	Développement durable et diversité	107			
	Annexes NRE – Informations sociales	112			
	Annexes NRE – Informations environnementales	125			
			11	GLOSSAIRE	501



Document de référence 2009



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2010, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le présent document de référence intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et les rubriques correspondantes du présent document de référence figure en page 497.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de Natixis, Immeuble Arc de Seine 30, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris.



1 PRÉSENTATION DE NATIXIS

HISTORIQUE

Liens de Natixis avec BPCE et mécanisme de solidarité financière

4

STRATÉGIE

Lancement du plan New Deal

6

Réorganisation de la banque autour de ses trois métiers cœurs

6

Actions structurantes concernant les participations financières

6

Finalisation des objectifs et déclinaison du plan New Deal

6

ORGANIGRAMMES

7

Organigramme actuel du Groupe BPCE

7

Projet d'organigramme cible du Groupe BPCE

7

Organigramme simplifié de Natixis

8

CHIFFRES CLÉS 2009

9

Résultat

9

Structure financière

9

Produit Net Bancaire des métiers

9

Résultat avant impôt des métiers

10

Notations long terme

10

(situation à fin mars 2010)

10

NATIXIS ET SES ACTIONNAIRES

11

Profil boursier au 31 décembre 2009

11

Répartition du capital au 31 décembre 2009

11

Tableau de bord de l'actionnaire

11

LE MARCHÉ DE L'ACTION

12

Évolution des cours de clôture

12

et du nombre de titres négociés

12

NATIXIS ET SES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

13

Historique

Natixis est issue du rapprochement en 2006 de Natexis Banques Populaires et de certaines filiales de la Caisse d'Épargne, notamment Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB) et Ixis Asset Management (Ixis AM) :

- Natexis Banques Populaires résultait elle-même de l'apport en juillet 1999 des activités opérationnelles de la Caisse Centrale des Banques Populaires, fondé en 1921, à Natexis S.A., holding issue du Crédit National, fondée en 1919 et qui avait progressivement acquis une participation de 100 % dans la Banque Française du Commerce Extérieur, fondée en 1946. Fin 2000, le Groupe Banque Populaire détenait 79,23 % de Natexis Banques Populaires suite à une augmentation de capital de cette dernière largement souscrite par des particuliers ;
- Ixis CIB et Ixis AM trouvaient leurs origines dans CDC Ixis, structure issue de la Caisse des Dépôts. Les activités d'Ixis CIB et d'Ixis AM ont ensuite été apportées à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) dans le cadre de la transformation de la Caisse d'Épargne en un acteur bancaire global réalisée fin 2004.

Natixis a été constituée par la réalisation des opérations d'apport suivantes :

- d'une part, un apport à Natexis Banques Populaires par la CNCE de certaines de ses filiales et participations dans les métiers de la banque de financement, d'investissement et de services ainsi que d'une partie des certificats coopératifs d'investissement (CCI) émis depuis 2004 par chaque Caisse d'Épargne et de Prévoyance ; et
- d'autre part, un apport à Natexis Banques Populaires par la SNC Champion, véhicule constitué par la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et les Banques Populaires, du solde des CCI Caisses d'Épargne non apportés par la CNCE et que la SNC Champion avait préalablement acquis auprès de la CNCE. En outre, la CNCE et la SNC Champion ont apporté les participations au capital des sociétés Ixis CIB et Ixis AM qu'elles avaient préalablement acquises auprès de Sanpaolo IMI.

À l'issue de ces apports, la CNCE et la BFBP (directement et par l'intermédiaire de la SNC Champion) détenaient chacune une participation de 45,52 % du capital de Natexis Banques Populaires, dont la dénomination sociale est devenue Natixis.

Parallèlement à ces opérations d'apport, chacune des Banques Populaires a émis au profit de Natexis Banques Populaires, « devenue Natixis », des CCI représentant 20 % de son capital.

Entre le 18 novembre 2006 et le 5 décembre 2006, la CNCE et la BFBP (via la SNC Champion), ont cédé une partie de leurs actions Natixis sur le marché. Cette opération a pris la forme d'une Offre à Prix Ouvert (OPO) en France pour les particuliers et d'un Placement Global (PG) pour les investisseurs institutionnels en France et hors de France. À l'issue de cette opération, la CNCE et la BFBP détenaient Natixis à hauteur de 34,44 % chacune.

LIENS DE NATIXIS AVEC BPCE ET MÉCANISME DE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE

- Le 26 février 2009, le conseil d'administration de la BFBP et le conseil de surveillance de la CNCE ont approuvé les principes du rapprochement de leurs deux organes centraux, permettant la constitution du deuxième groupe bancaire français.
- Les principes fondateurs de BPCE, organe central du Groupe BPCE créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, ont été validés le 24 juin 2009 par le conseil d'administration de la BFBP et le conseil de surveillance de la CNCE. La dernière étape de la création du Groupe BPCE a été réalisée le 31 juillet 2009, avec le vote des assemblées générales de la BFBP, de la CNCE et de BPCE.
- BPCE s'est substituée, dès la création du Groupe BPCE, à la CNCE et à la BFBP, devenant ainsi l'actionnaire majoritaire de Natixis.
- Natixis est affiliée à BPCE depuis le 31 juillet 2009 (non inclus) en remplacement de la double affiliation de Natixis à la CNCE et à la BFBP.

Conformément à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, BPCE doit, en tant qu'organe central, prendre toutes mesures nécessaires en vue notamment de garantir la liquidité et solvabilité du Groupe BPCE. Natixis en sa qualité d'établissement affilié à BPCE bénéficie du mécanisme de solidarité financière du Groupe BPCE. Ainsi, en cas de défaillance de Natixis (i) BPCE mobilisera en premier lieu ses fonds propres au titre de son devoir d'actionnaire ; (ii) s'ils ne suffisent pas, BPCE pourrait faire appel au fonds de garantie mutuel créé par BPCE, fonds doté initialement d'un total de 920 millions d'Euros d'actifs apportés paritairement par les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne et qui



est amené à croître par abondement annuel (sous réserve des montants qui seraient utilisés en cas d'appel au fonds) ; (iii) si les fonds propres de BPCE et ce fonds de garantie mutuel ne suffisaient pas, BPCE pourrait faire appel (à parts égales) aux fonds de garantie propres à chacun des deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne ; enfin, (iv) si l'appel aux fonds propres de BPCE et à ces trois fonds de garantie ne suffisait pas, des sommes complémentaires seraient demandées à l'ensemble des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

Il est précisé que les fonds de garantie visés ci-dessus constituent un mécanisme de garantie interne au Groupe BPCE activé à l'initiative du directoire de BPCE et qui ne peut être mis en œuvre par un tiers, à l'exception du régulateur bancaire français qui peut demander à ce qu'il soit mis en œuvre s'il l'estime nécessaire.

Stratégie

LANCEMENT DU PLAN NEW DEAL

Au deuxième trimestre 2009, Natixis a réalisé une revue stratégique détaillée de ses métiers. À l'issue de cette réflexion, dès l'été 2009, un plan à moyen terme 2012, appelé New Deal, a été lancé. Adapté au nouveau profil de risque de la banque et résolument tourné vers les clients, il s'articule autour de trois métiers cœurs :

- la Banque de Financement et d'Investissement (BFI), banque d'affaires du Groupe BPCE ;
- l'Épargne, comprenant la gestion d'actifs, métier à vocation mondiale, et intégrant l'assurance et la banque privée ; et
- les Services Financiers Spécialisés, offrant une expertise au service des réseaux BPCE.

Coface, ainsi que le métier Capital investissement, deviennent des participations financières gérées dans une optique d'optimisation de valeur.

RÉORGANISATION DE LA BANQUE AUTOUR DE SES TROIS MÉTIERS CŒURS

La BFI poursuit son redéploiement en se recentrant sur les opérations avec la clientèle et sur les métiers à forte valeur ajoutée. Certaines activités, qui ne s'inscrivaient plus dans la nouvelle stratégie, notamment du fait de positions concurrentielles trop faibles, ont été progressivement arrêtées. L'accent est mis sur le développement des activités de marchés et de financements structurés, ainsi que sur la recherche systématique de revenus provenant du cross-selling grâce à la mise en place d'une organisation dédiée. La présence en Asie va être renforcée. Un nouveau responsable du métier a rejoint Natixis le 15 mars 2010.

L'Épargne, en fédérant les métiers d'encours, va être en mesure d'accroître les synergies entre ses trois activités (Gestion d'actifs, Assurance, Banque privée) et les réseaux du Groupe BPCE. L'acquisition de la participation minoritaire de la CNP dans Natixis Global Asset Management (NGAM) a été menée à bien et la restructuration des activités de Banque privée autour de Banque Privée 1818 est lancée.

L'optimisation des opérations avec les réseaux du Groupe BPCE et les investissements dans les outils informatiques constituent les axes majeurs de développement du métier Services Financiers Spécialisés.

ACTIONS STRUCTURANTES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

Grâce aux décisions managériales prises tout au long de l'année 2009, Coface a réussi son redressement, avec un taux de sinistralité en très forte amélioration à 63 % au quatrième trimestre 2009.

Par ailleurs, Natixis a annoncé le 19 février 2010 être entrée en négociations exclusives avec AXA Private Equity en vue de la cession de ses activités de Capital investissement pour compte propre en France.

FINALISATION DES OBJECTIFS ET DÉCLINAISON DU PLAN NEW DEAL

Le chantier de cross selling au sein de la BFI, lancé au deuxième semestre 2009, a permis de confirmer un potentiel de synergies de revenus supérieur à 200 millions d'euros à horizon 2012. Des client service teams (équipes dédiées par client) ont été constituées, avec l'établissement d'un compte de résultats par client et des outils d'évaluation adaptés.

Le chantier « synergies avec les réseaux » a confirmé un potentiel de synergies de revenus de l'ordre de 400 millions d'euros à horizon 2013.

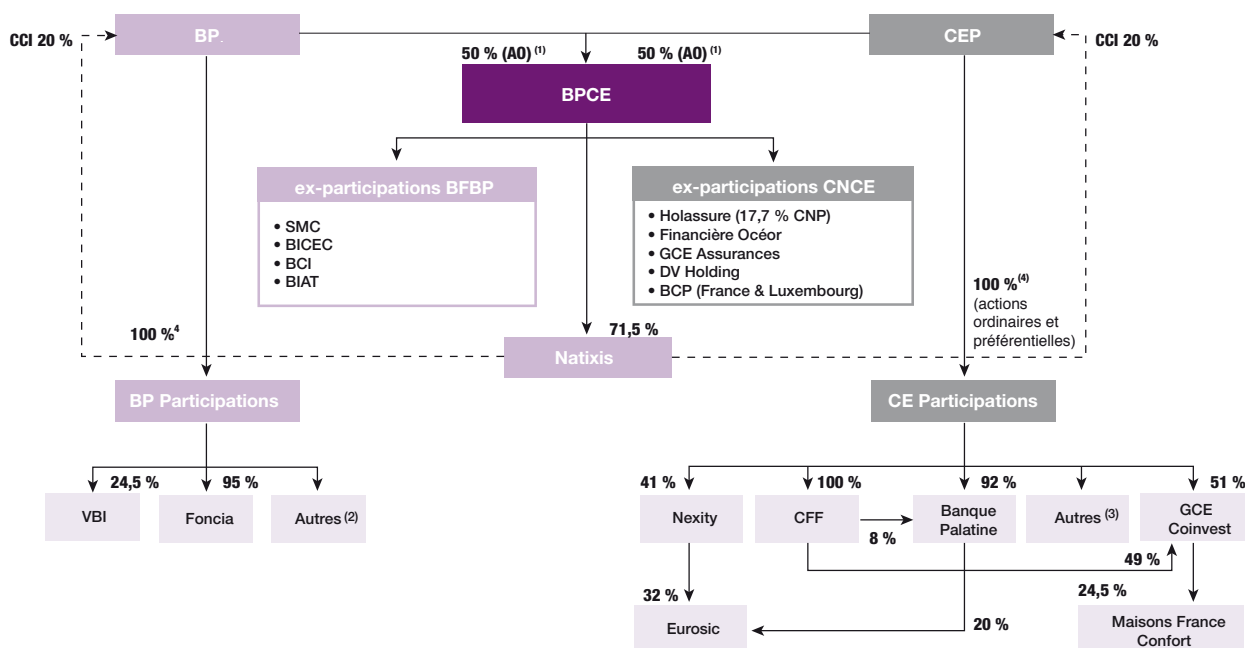
Afin de renforcer le pilotage de Natixis et l'efficacité opérationnelle, une organisation des fonctions support en filières intégrées (Communication et développement durable, Finances, Ressources humaines, Risques, Secrétariat général et Systèmes d'information et services partagés) est envisagée. Dans ce cadre, un plan d'efficacité opérationnelle a été lancé avec un objectif de réduction des coûts à horizon 2013 de l'ordre de 200 millions d'euros.

À l'horizon 2012, les trois métiers cœurs ont un objectif de Produit Net Bancaire de 6,7 milliards d'euros. Les objectifs de Natixis en termes de retour sur capitaux propres normatifs (ROE) (supérieur à 12 %) et de coefficient d'exploitation (autour de 62 %) sont confirmés.

Organigrammes

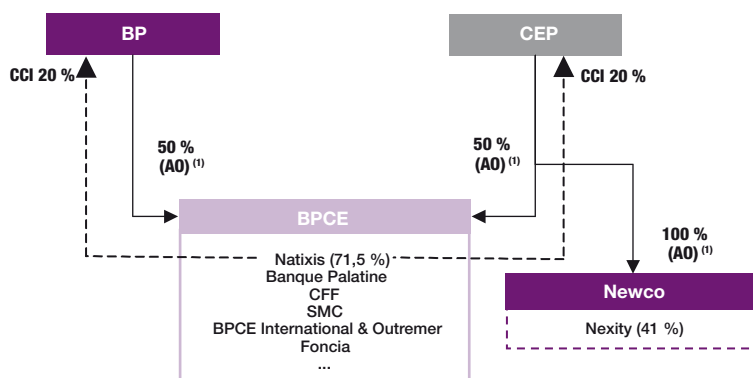
Au 31 décembre 2009, BPCE détenait 71,5 % du capital de Natixis. La structure du Groupe BPCE au 31 décembre 2009 était la suivante :

ORGANIGRAMME ACTUEL DU GROUPE BPCE



BPCE a annoncé le 25 février 2010 son objectif de simplification de la structure avec le schéma cible suivant :

PROJET D'ORGANIGRAMME CIBLE DU GROUPE BPCE



(1) Actions ordinaires.
 (2) Inclut notamment : DZ Bank (2 %) et MaBanque (65,9 %).
 (3) Inclut notamment : Banca Carige (15 %), MeilleurTaux (59,1 %).
 (4) BPCE SA détient une action de préférence dans BP Participations et CE Participations.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE NATIXIS*

BFI	Epargne	SFS	Participations Financières
Natixis Commodity Market	Natixis Global Asset Management - NGAM	Natixis Paiements	Coface
Natixis Securities**	Natixis Global Associates	Natixis Intertitres	Natixis Private Equity
Nexgen	Natixis Assurances	Natixis Interépargne	
Natixis North America	Banque Privée 1818	Natixis Factor	
Natixis Bleichroeder	Natixis Private Banking International	Compagnie Européenne de Garantie et Caution	
		Natixis Consumer Finance	
		Natixis Lease	

* Filiales détenues à 100 %.

** Opération de fusion-absorption de Natixis Securities par Natixis en cours de réalisation.

Chiffres clés 2009

RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Produit Net Bancaire hors CPM ^{(a) (b)}	6 186	5 428
Produit Net Bancaire ^(b)	5 504	5 968
Résultat brut d'exploitation ^(c)	1 260	1 732
Résultat net courant part du groupe ^(c)	916	886
Résultat net GAPC (gestion active des portefeuilles cantonnés)	(2 463)	(3 604)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(1 707)	(2 799)

(a) CPM : Credit Portfolio Management.

(b) Hors GAPC et résultat net des activités abandonnées.

(c) Hors GAPC, résultat net des activités abandonnées et charges de restructuration, coûts liés à la constitution de Natixis et éléments exceptionnels.

STRUCTURE FINANCIÈRE

	31/12/09	31/12/08
Ratio européen de solvabilité (ratio CAD)	11,6 %	10,2 %
Ratio Tier one ^(a)	9,1 %	8,2 %
Ratio Core Tier one ^(a)	8,1 %	5,9 %
Encours pondérés <i>(en milliards d'euros)</i>	130,9	163,1
TOTAL DU BILAN <i>(en milliards d'euros)</i>	449,2	555,8
Actif net par action <i>(en euros)</i>	4,75	5,37

(a) Hors avance d'actionnaire de 500 millions d'euros au 31/12/09.

PRODUIT NET BANCAIRE DES MÉTIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
BFI hors CPM ^(a)	3 243	2 317
BFI	2 561	2 857
Épargne	1 540	1 693
Services Financiers Spécialisés	841	937
Participations Financières	388	773

(a) CPM : Credit Portfolio Management.

RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES MÉTIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
BFI hors CPM ^(a)	262	(9)
BFI	(420)	531
Épargne	393	463
Services Financiers Spécialisés	182	303
Participations Financières	(353)	46

(a) CPM : Credit Portfolio Management.

NOTATIONS LONG TERME *(situation à fin mars 2010)*

- **Standard & Poor's :**

A+ (perspective stable)

- **Moody's :**

Aa3 (perspective stable)

- **Fitch Ratings :**

A+ (perspective stable)

Natixis et ses actionnaires

PROFIL BOURSIER AU 31 DÉCEMBRE 2009

Capital	4 653 020 308,80 €
Nombre d'actions	2 908 137 693
Capitalisation boursière (cours retenu = 3,547 €)	10 315 164 397,071 €
Négociation	Eurolist Paris (compartiment A), éligible au SRD
Code ISIN	FR0000120685
Code Reuters	CNAT.PA
Code Bloomberg France	KN
Indices boursiers	SBF 80, SBF 120, SBF 250, CAC Next 20 et Euronext 100

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2009

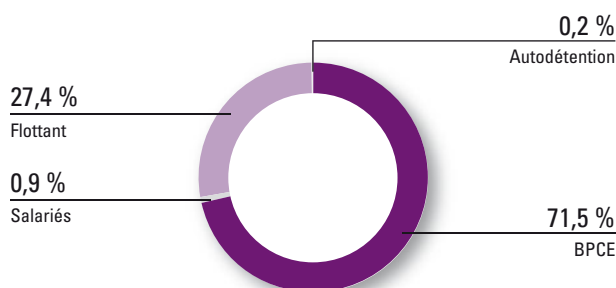


TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

(en euros)	2009	2008	2007	2006
Résultat net par action ^(a)	(0,60)	(1,57)	0,90	1,73 ^(c)
Actif net par action ^(b)	4,75	5,37	13,9	14,3
Dividende net par action	-	-	0,45	0,86
Nombre d'actions	2 908 137 693	2 908 137 693	1 222 042 694	1 219 864 330
Taux de distribution	-	-	50 %	50 % ^(c)
Cours plus haut	4,65	8,9 ^(e)	15,26 ^(e)	15,64 ^{(d) (e)}
Cours plus bas	0,76	1,20 ^(e)	7,20 ^(e)	9,09 ^{(d) (e)}

(a) Calculé sur le nombre moyen d'actions (hors autocontrôle) de l'exercice.

(b) Calculé sur le nombre d'actions au 31 décembre de l'année concernée.

(c) Calculé sur le résultat net pro forma.

(d) Après division du nominal par 10 réalisée en 2006.

(e) Cours ajusté.

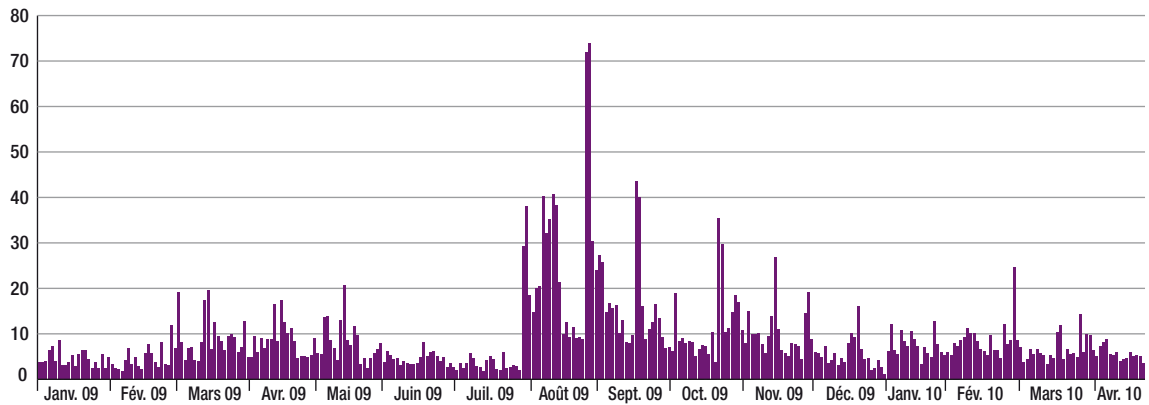
Le marché de l'action

ÉVOLUTION DES COURS DE CLÔTURE ET DU NOMBRE DE TITRES NÉGOCIÉS

ÉVOLUTION DU COURS DEPUIS 01/01/09 (en euros)



VOLUME QUOTIDIEN (en millions de titres échangés)



Natixis et ses actionnaires individuels

Au cours de l'exercice 2009, Natixis a continué de mettre à la disposition de ses actionnaires individuels, et du public en général, un dispositif de relations complet qui comprend trois outils principaux :

- un numéro vert (0 800 41 41 41), disponible tous les jours de 9 heures à 18 heures sauf les samedis, dimanches et jours fériés, pour répondre aux questions concernant Natixis ;
- une adresse électronique dédiée (actionnaires@natixis.com), gérée en direct par l'équipe Relations Actionnaires Individuels, qui permet aux personnes qui le souhaitent d'adresser leurs questions à la société ;
- le site Internet www.natixis.com :
 - qui permet d'accéder, à tout moment, aux informations concernant la société,
 - qui reprend, de façon plus spécifique, dans sa partie « Actionnaires et investisseurs », les communiqués de presse et l'actualité financière de Natixis,
 - qui présente, enfin, dans la partie « Espace Actionnaires individuels », l'ensemble des contenus et supports éditoriaux dédiés aux actionnaires et, en particulier, les quatre numéros annuels de la Lettre aux actionnaires.

Par ailleurs existent :

- un Club d'actionnaires de Natixis, qui compte près de 20 000 membres ayant souhaité s'associer de façon plus étroite à l'actualité de la société. Le Club est ouvert à tout actionnaire détenant au minimum une action au nominatif ou cinquante actions au porteur. Les membres du Club des actionnaires peuvent accéder à un site dédié dont l'accès nécessite un identifiant et un mot de passe qui sont communiqués au moment de l'adhésion, dans lequel sont regroupées les informations relatives aux activités du Club et où les membres peuvent mettre à jour leurs coordonnées ;

- un comité consultatif des actionnaires de Natixis (CCAN) qui comprend douze membres et s'est réuni à deux reprises en 2009.

Au-delà de ce dispositif, Natixis a continué à aller vers ses actionnaires à l'occasion des 19 réunions qui se sont tenues au cours de l'année 2009.

- En 2009, les activités proposées dans le cadre du Club des actionnaires se sont étoffées. Les cycles de formations organisés en partenariat avec l'École de la Bourse ont été déployés dans de nombreuses villes de province (Nantes, Toulouse, Orléans, Rouen). Dans le même temps, un nombre croissant de conférences a été animé par des experts de Natixis, en particulier dans le domaine de la macroéconomie tant à Paris qu'en région. Enfin, ces interventions sont maintenant complétées par des réunions d'actionnaires qui permettent aux équipes de Natixis de présenter l'actualité, la stratégie et les résultats de l'entreprise et de répondre aux questions.
- Les 20 et 21 novembre 2009, Natixis était présente au salon Actionaria. Comme l'année précédente, les membres du Club des actionnaires avaient été conviés à cette manifestation de façon individuelle, par un courrier accompagné d'une invitation. Sur le stand, ils ont aussi bénéficié d'un accueil spécifique. Près de 2 000 contacts ont été noués lors de ces deux jours.
- Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 30 avril 2009 à l'espace Grande Arche de La Défense, un stand dédié était à la disposition des membres du Club des actionnaires ou des actionnaires souhaitant adhérer au Club. Près de 650 actionnaires ont assisté à cette assemblée générale présidée par François Pérol, en tant que président du conseil de surveillance de Natixis.



2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

INTRODUCTION	16	PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS POUR LA DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX	31
COMPOSITION DES ORGANES SOCIAUX ET DE DIRECTION	17		
RÔLE ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX	20	CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS	47

La présente partie correspond à un extrait du rapport du président du conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, mises en place par Natixis (en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce). Pour le reste du rapport se reporter au chapitre 7 (Rapport du président du conseil).

Introduction

- Le présent rapport est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les informations qu'il comporte prennent notamment en considération l'annexe I du Règlement européen (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004 ainsi que le rapport 2009 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne publié le 8 décembre 2009 et le Guide d'élaboration des Documents de référence également publié par l'AMF le 10 décembre 2009.

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire,

le Code de gouvernement d'entreprise auquel il est fait volontairement référence pour l'élaboration du présent rapport est le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008 par l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef) (le « **code AFEP-Medef** »). Le code AFEP-Medef est consultable au siège social de la société et sur le site Internet de Natixis.

- Depuis le 30 avril 2009, Natixis a changé de forme de gouvernance pour passer de société anonyme à conseil de surveillance et directoire à société anonyme à conseil d'administration.

Composition des organes sociaux et de direction ^(a)

Conseil d'administration au 1^{er} avril 2010

Nom et prénom du membre	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société
M. François Pérol Date de naissance : 06/11/1963 Nombre d'actions Natixis : 1 000	Président du conseil d'administration Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 30/04/09 (Président du CA : CA du 30/04/09) Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(b)	Président du directoire de BPCE 50, avenue Pierre-Mendès France 75201 Paris cedex 13
M. Nicolas Duhamel Date de naissance : 13/08/1953 Nombre d'actions Natixis : 2 080 441 556	Administrateur Représentant permanent : Date de 1 ^{re} nomination : Coopté par CA du 25/08/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(b) Membre du comité d'audit Date de 1 ^{re} nomination : CA du 25/08/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(b)	Membre du directoire de BPCE 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris cedex 13
M. Vincent Bolloré * Date de naissance : 01/04/1952 Nombre d'actions Natixis : 1 000	Administrateur Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(b) Président du comité des rémunérations Date de 1 ^{re} nomination : CA du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(b)	Président-directeur général du groupe Bolloré Tour Bolloré 31-32, quai de Dion-Bouton 92800 Puteaux
M. Jean Criton Date de naissance : 02/06/1947 Nombre d'actions Natixis : 2 699	Administrateur Date de 1 ^{re} nomination : Coopté par CA du 12/11/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(b) Membre du comité d'audit Date de 1 ^{re} nomination : CA du 17/12/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(b)	Directeur général de la Banque Populaire Rives de Paris, Membre du conseil de surveillance de BPCE Immeuble Cirius 67 -78 avenue de France 75204 Paris cedex 13
M^{me} Laurence Debroux * Date de naissance : 25/07/1969 Nombre d'actions Natixis : (en cours)	Administrateur Date de 1 ^{re} nomination : Coopté par CA du 01/04/10 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(b) Membre du comité d'audit Date de 1 ^{re} nomination : CA du 01/04/10 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(b)	Chief Strategic officer de Sanofi-Aventis 174, avenue de France 75013 Paris
M. Stève Gentili Date de naissance : 05/06/1949 Nombre d'actions Natixis : 57 780	Administrateur Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(b)	Président de la BRED Banque Populaire 18, quai de la Rapée 75012 Paris
M. Bernard Jeannin Date de naissance : 19/04/1949 Nombre d'actions Natixis : 2 399	Administrateur Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(b) Membre du comité des rémunérations Date de 1 ^{re} nomination : CA du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(b)	Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche- Comté Membre du conseil de surveillance de BPCE 5 avenue de Bourgogne BP 63 21802 Quétigny cedex

* administrateur indépendant.

(a) Un bref curriculum vitae de chacun des mandataires sociaux de Natixis ainsi que la liste des mandats sociaux qu'ils ont exercés au cours de l'année 2009 et des années précédentes figurent au chapitre 8 « Éléments Juridiques ».

(b) Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Nom et prénom du membre	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société
M. Olivier Klein Date de naissance : 15/06/1957 Nombre d'actions Natixis : 1 000	Administrateur Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(a) Membre du comité d'audit Date de 1 ^{re} nomination : CA du 17/12/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(a)	Directeur général de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes Membre du directoire de BPCE 42, boulevard Eugène Deruelle BP 3276 69404 Lyon cedex 03
M. Yvan de La Porte du Theil Date de naissance : 21/05/1949 Nombre d'actions Natixis : 1 000	Administrateur Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(a) Membre du comité d'audit Date de 1 ^{re} nomination : CA du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(a)	Conseiller du Président du directoire de BPCE 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris cedex 13
M. Alain Lemaire Date de naissance : 05/03/1950 Nombre d'actions Natixis : 1 000	Administrateur Date de 1 ^{re} nomination : Copté par CA du 25/08/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(a) Membre du comité d'audit Date de 1 ^{re} nomination : CA du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(a)	Conseiller du Président du directoire de BPCE 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris cedex 13
M. Jean-Charles Naouri * Date de naissance : 08/03/1949 Nombre d'actions Natixis : 2 500	Administrateur Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(a) Président du comité d'audit Date de 1 ^{re} nomination : CA du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(a)	Président-directeur général d'Euris 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris
M. Bernard Oppetit * Date de naissance : 05/08/1956 Nombre d'actions Natixis : 1 000	Administrateur Date de 1 ^{re} nomination : Copté par CA du 12/11/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(a) Membre du comité des rémunérations Date de 1 ^{re} nomination : CA du 17/12/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(a)	Président de Centaurus Capital 33 Cavendish Square London W1G0PW
M. Didier Patault Date de naissance : 22/02/1961 Nombre d'actions Natixis : 2 300	Administrateur Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(a) Membre du comité des rémunérations Date de 1 ^{re} nomination : CA du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(a)	Président du directoire de la Caisse d'Épargne Bretagne - Pays de Loire Membre du conseil de surveillance de BPCE 8, rue de Bréa BP 835 44000 Nantes
M. Henri Proglia * Date de naissance : 29/06/1949 Nombre d'actions Natixis : 1 000	Administrateur Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(a) Membre du comité des rémunérations Date de 1 ^{re} nomination : CA du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(a)	Président-directeur général d'EDF Président du conseil de Veolia Environnement 38, avenue Kléber 75016 Paris
M. Philippe Sueur Date de naissance : 04/07/1946 Nombre d'actions Natixis : 1 000	Administrateur Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(a) Membre du comité des rémunérations Date de 1 ^{re} nomination : CA du 17/12/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ^(a)	Vice-président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Île-de-France 57, rue du Général-de-Gaulle 95880 Enghien-Les-Bains

* administrateur indépendant.

(a) Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Direction générale au 1^{er} avril 2010

Nom et prénom du mandataire social	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société
M. Laurent Mignon Date de naissance : 28/12/1963	Directeur général Date de 1 ^{re} nomination : CA du 30/04/09 avec date d'effet au 14 mai 2009 Date d'échéance du mandat : 14/05/15	(a)

(a) La liste des mandats sociaux exercés au cours de l'année 2009 et des années précédentes par le directeur général figure en annexe au chapitre 8 « Éléments juridiques ».

Comité de Direction générale et comité exécutif**MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE⁽¹⁾ (CDG) AU 1^{ER} AVRIL 2010**

M. Laurent Mignon Directeur général Président du comité	M. De Doan Tran BFI	M. Luc-Emmanuel Auberger Finances et risques	M^{me} Aline Bec Systèmes d'information
M. Jérôme Cazes Coface	M. Jean Duhau de Berenx Capital investissement	M. Jean-Yves Forel Services Financiers Spécialisés	M. André-Jean Olivier Secrétariat général
M. Pierre Servant Epargne			

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (COMEX) AU 1^{ER} AVRIL 2010

M. Laurent Mignon Directeur général	M. De Doan Tran BFI	M. Luc-Emmanuel Auberger Finances et risques	M^{me} Aline Bec Systèmes d'information
M. Jérôme Cazes Coface	M. Jean Duhau de Berenx Capital investissement	M. Jean-Yves Forel Services Financiers Spécialisés	M. André-Jean Olivier Secrétariat général
M. Pierre Servant Epargne			
M. Jacques Beyssade Finances et risques – Risques	M^{me} Ewa Brandt Ressources humaines	M. Marc Breillout BFI - Marchés de capitaux	M. Jean Cheval BFI - Dettes et financements
M. Bertrand Duval BFI - DREI	M^{me} Elisabeth de Gaulle Communication	M. John Hailer Épargne - Natixis Global Asset Management États-Unis et Asie	M. Christian Le Hir Secrétariat général – Juridique
M. Olivier Perquel Stratégie	M^{me} Isabelle Salaün Secrétariat général – Communication financière	M. Pascal Voisin Épargne - Natixis Asset Management	

(1) Ce comité est composé des responsables de lignes métier, des fonctions support, de la Direction financière et des risques et du secrétaire général.

Rôle et règles de fonctionnement des organes sociaux

ÉVOLUTIONS DE LA GOUVERNANCE DE NATIXIS EN 2009

Passage sous la forme de société à conseil d'administration

La gouvernance de Natixis, sous sa forme actuelle, résulte des statuts adoptés par l'assemblée générale mixte de Natixis du 30 avril 2009.

En effet, au cours de l'exercice 2009, Natixis a changé de mode d'administration et de direction en adoptant, en lieu et place d'un directoire et conseil de surveillance (en vigueur sur la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 avril 2009), la forme de société anonyme à conseil d'administration (en vigueur depuis l'AGM du 30 avril 2009) définie aux articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce.

Dans l'environnement actuel, le changement du mode de gouvernance a été justifié par la volonté de créer un seul organe dépositaire de l'intérêt social et de la création de valeur. Il permet la mise en œuvre d'une unité d'action, condition essentielle de maîtrise, de réactivité et d'anticipation dans la gestion de la société.

Le conseil d'administration de Natixis a par ailleurs décidé, dans sa séance du 30 avril 2009, de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. Cette décision s'explique par la volonté de la société de se conformer aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise et d'assurer, dans la transparence, un meilleur équilibre des pouvoirs entre la direction et son contrôle.

Changement majeur de l'actionariat de Natixis

Jusqu'à la fin du mois de juillet 2009, Natixis était détenue par deux actionnaires de référence : la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (chacune actionnaire de Natixis à hauteur de 35,62 %). Un certain nombre de règles de gouvernance relatives à la composition et aux pouvoirs des organes sociaux de Natixis était déterminé par les stipulations d'un pacte d'actionnaires conclu entre ces actionnaires de référence⁽¹⁾ qui visait notamment à garantir le principe de leur représentation paritaire au sein du conseil.

Suite au rapprochement de la BFBP et de la CNCE qui a donné naissance à BPCE, Natixis est, depuis le 1^{er} août 2009, détenue à hauteur de 71,54 % par BPCE.

Corrélativement, le pacte d'actionnaires décrit ci-dessus a cessé de produire tout effet.

1 - Le conseil d'administration

A – Organisation

Comme indiqué ci-avant, le conseil d'administration de Natixis, nommé pour six ans compte au 1^{er} avril 2010 quinze membres, répartis comme suit :

- deux membres issus de BPCE à savoir M. Pérol et BPCE ;
- quatre membres issus des Banques Populaires, à savoir MM. de La Porte du Theil, Criton, Gentili et Jeannin ;
- quatre membres issus des Caisses d'Épargne, à savoir MM. Lemaire, Klein, Patault et Sueur ;
- cinq membres indépendants à savoir Mme Debroux, MM. Bolloré, Naouri, Oppetit, et Proglio.

Mme Laurence Debroux est Chief Strategic Officer de Sanofi-Aventis. M. Vincent Bolloré dirige et contrôle le groupe Bolloré, qui occupe des positions de premier plan dans plusieurs activités industrielles et activités de services et médias. M. Jean-Charles Naouri est président d'Euris, holding d'un groupe français important de la grande distribution. M. Henri Proglio est président-directeur général de EDF ainsi que président du conseil de Veolia Environnement. M. Bernard Oppetit est président de Centaurus Capital.

Le conseil d'administration de Natixis a, dans sa séance du 17 décembre 2009, au vu du rapport du comité des rémunérations, examiné la situation de chaque administrateur au regard de ses compétences, de ses qualités de jugement et de sa liberté de pensée et d'expression et plus généralement, au regard des critères d'indépendance préconisés dans le Code AFEP-Medef et repris dans le règlement intérieur du conseil (cf. 2.1 B ci-après). Il a relevé que les cinq membres indépendants répondent bien aux critères d'indépendance requis. Par ailleurs, les relations bancaires entre Natixis et les groupes présidés par chacun des membres indépendants ne sont pas de nature à affecter l'impartialité de leur jugement.

Enfin, le conseil d'administration de Natixis a dans sa composition au moins un tiers de membres indépendants.

Il est précisé que la durée du mandat des administrateurs de Natixis est de six ans (et non de quatre ans comme recommandé par le code AFEP-Medef) en ligne avec la durée des mandats au sein du groupe.

(1) Pacte d'actionnaires du 17 novembre 2006 dans sa version amendée au 30 avril 2009, dont les principaux termes ont été publiés sur le site de l'Autorité des marchés financiers.



La présidence du conseil d'administration est assurée, depuis le 30 avril 2009, par M. François Pérol, président du directoire de BPCE ⁽¹⁾.

Changements dans la composition du conseil d'administration intervenus depuis le 30 avril 2009

Les fonctions de premier et second vice-présidents qui avaient été respectivement exercées par MM. Jean-Louis Tourret et Didier Patault au cours de l'exercice 2009, ont été supprimées par décision du conseil d'administration du 17 décembre 2009.

Suite à la mise en place du conseil d'administration le 30 avril 2009, des modifications sont intervenues dans sa composition :

- le 19 mai 2009, le censeur, M. Luigi Maranzana, de nationalité italienne, dirigeant d'un important groupe bancaire, qui avait jusqu'alors apporté au conseil l'éclairage d'un partenaire européen, a démissionné ;
- le 25 août 2009, suite aux démissions de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, BPCE et M. Alain Lemaire ont été cooptés comme administrateurs pour la durée des mandats des démissionnaires restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale de Natixis appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 ;
- le 12 novembre 2009, suite aux démissions de MM. Jean Clochet, Jean-Louis Tourret et Francis Henry, MM. Jean Criton et Bernard Oppetit ont été cooptés comme administrateurs pour la durée des mandats des démissionnaires restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale de Natixis appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 ;
- le 16 décembre 2009, M. Jean-Claude Créquit a démissionné de son mandat d'administrateur de Natixis ;
- le 1^{er} avril 2010, suite à la démission de M. Robert Zolade, Mme Laurence Debroux a été cooptée comme administrateur pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale de Natixis appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de Natixis, pendant toute la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins mille (1 000) actions de la société.

Lors de la nomination d'un administrateur, une description des grandes lignes de son curriculum vitae est transmise aux autres administrateurs et aux actionnaires.

B – Rôle et pouvoirs du conseil d'administration

1. Dispositions légales et statutaires

Conformément à la loi et aux statuts, le conseil d'administration détermine :

- les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi ou les statuts aux assemblées générales, il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- détermine le mode d'exercice de la Direction générale, étant précisé qu'il ne peut valablement délibérer sur cette modalité que si l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins 15 jours avant la réunion du conseil ; et les 2/3 au moins des administrateurs sont présents ou représentés ;
- peut nommer un directeur général choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux, qu'il peut révoquer à tout moment ;
- sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une à cinq personnes physiques, chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué ;
- convoque les assemblées générales d'actionnaires, fixe l'ordre du jour et exécute leurs décisions ;
- sur proposition de son président, peut décider la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Conformément à la loi et aux statuts, le président convoque et préside le conseil d'administration dont il organise et dirige les travaux. Il préside les assemblées générales d'actionnaires.

Le président du conseil d'administration ou le directeur général sont tenus de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

2. Règlement intérieur

Pour compléter les dispositions légales et statutaires, préciser certaines modalités de son fonctionnement et énoncer les droits et devoirs des administrateurs, le conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur, transmis à chacun de ses membres lors de sa nomination.

Parmi les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration, dans sa version au 17 décembre 2009, peuvent être plus particulièrement soulignées celles qui ont trait aux sujets suivants :

(1) Sur la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 avril 2009 la présidence du conseil de surveillance a été exercée jusqu'à début mars 2009 par M. Bernard Comolet auquel a succédé M. François Pérol.

■ **l'exigence d'une autorisation préalable du conseil d'administration pour un certain nombre d'opérations :**

- l'extension des activités de Natixis à des métiers significatifs non exercés par Natixis,
- la nomination et la révocation du directeur général ou, le cas échéant, d'un ou plusieurs directeurs généraux délégués,
- toute prise ou augmentation de participation, tous investissements, désinvestissements (y compris le transfert de certificats coopératifs d'investissement émis par les Caisses d'Epargne ou les Banques Populaires) ou constitution de joint-venture réalisée par Natixis ou l'une de ses filiales significatives, pour un montant total supérieur à 150 millions d'euros,
- toute opération d'apport, de fusion ou scission à laquelle Natixis serait partie ;

■ **la définition des critères retenus pour qu'un de ses membres puisse être qualifié « d'indépendant » :**

Est réputé indépendant l'administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, la direction ou le groupe, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ou être de nature à le placer en situation de conflit d'intérêts avec la direction, la Société ou le groupe.

Ainsi, le membre indépendant du conseil d'administration ne doit pas :

- être salarié ou mandataire social de la Société ou du groupe, salarié ou administrateur d'un actionnaire détenant le contrôle seul ou de concert, de la Société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes,
- être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société détient un mandat d'administrateur,
- être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou de son groupe, ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- avoir un lien familial proche avec un dirigeant de la Société ou de son groupe, avoir été auditeur de l'entreprise ou d'une société du groupe au cours des cinq années précédentes, avoir été dirigeant de la Société ou d'une société du groupe au cours des cinq dernières années, être membre du conseil de surveillance de l'entreprise depuis plus de douze ans, recevoir ou avoir reçu de rémunération supplémentaire importante de la Société ou du groupe en dehors de jetons de présence.

Les administrateurs représentant des actionnaires significatifs, directs ou indirects, de la Société, peuvent être considérés comme indépendants lorsque ces actionnaires ne contrôlent pas la Société, au sens de l'article L. 233-3

du Code de commerce. Cependant, dès lors qu'un administrateur représente un actionnaire de la Société, détenant directement ou indirectement plus de 10 % du capital ou des droits de vote de la Société, il convient que le conseil, sur rapport du comité des rémunérations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

La qualification de membre indépendant du conseil d'administration est débattue à l'égard de chaque membre par le comité des rémunérations (dont la composition et le rôle sont plus amplement définis ci-après) qui établit à ce sujet un rapport au conseil d'administration ;

■ **la Charte de déontologie des membres du conseil d'administration :**

La Charte de déontologie des membres du conseil d'administration, incluse dans le règlement intérieur du conseil d'administration, définit des règles de comportement visant à favoriser l'exercice indépendant et responsable du mandat d'administrateur.

La Charte de déontologie précise, à cet égard, que :

- chaque administrateur doit consacrer le temps et l'attention nécessaires à l'exercice de son mandat, et participer avec assiduité aux réunions du conseil et du ou des comités dont il est membre. Chaque administrateur doit veiller à agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de Natixis, s'engager à défendre et à promouvoir les valeurs de Natixis,
- les administrateurs et les membres des comités, ainsi que toute personne assistant aux réunions du conseil d'administration et à celles de ses comités, sont tenus à une obligation générale de confidentialité sur les délibérations, ainsi que sur toutes informations à caractère confidentiel ou présentées comme telles par son président ou par le directeur général,
- chaque administrateur est tenu de déclarer les transactions qu'il effectue sur les titres de Natixis dans les conditions prévues par l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier. Il informe également la Société du nombre de titres qu'il détient, au 31 décembre de chaque année et lors de toute opération financière, pour permettre la diffusion de cette information par la Société,
- Natixis peut en outre demander à chaque administrateur de fournir toutes les informations relatives, notamment, à des opérations sur des titres de sociétés cotées, qui lui sont nécessaires pour satisfaire à ses obligations de déclaration à toutes autorités, notamment boursières, en France et à l'étranger,
- les administrateurs s'abstiennent également d'effectuer toute transaction portant sur des titres Natixis au cours de la période débutant quarante-cinq jours avant les dates de publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels ou avant la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de Natixis et se terminant deux jours de Bourse après la date de l'événement concerné,



Rôle et règles de fonctionnement des organes sociaux

- les administrateurs doivent s'abstenir d'agir en conflit d'intérêts avec Natixis ou les sociétés qu'elle contrôle, notamment, lorsqu'il existe un projet de transaction auquel un administrateur ou un censeur est directement ou indirectement intéressé ;

- **l'évaluation du conseil d'administration :**

au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour sera consacré à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, dont il est rendu compte dans le rapport annuel de Natixis (*pour l'exercice 2009 cf. point 2.1 D*) ;

- **certaines modalités de fonctionnement du conseil précisées par le règlement intérieur :**

en particulier, le règlement intérieur prévoit que, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des délibérations du conseil d'administration (autres que celles relatives à l'établissement des comptes (annuels et consolidés) et du rapport de gestion (social et groupe)), les administrateurs qui participent à la réunion du conseil au moyen d'une visioconférence ou par utilisation de moyens de télécommunication transmettant au moins la voix des participants et dont les caractéristiques techniques permettent la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Il est dressé un procès-verbal des réunions du conseil d'administration, communiqué aux administrateurs de la Société.

C – Activité du conseil ⁽¹⁾ en 2009

Au total en 2009, le conseil a tenu treize séances (cinq séances du conseil de surveillance et huit séances du conseil d'administration), avec un taux global de participation de ses membres de 83,5 % sur l'ensemble de l'année (contre 87 % en 2008).

Le directeur général a été présent à toutes les séances, ce qui a permis aux membres du conseil d'entendre son point de vue sur les sujets importants et de lui poser toutes questions qu'ils jugeaient utiles.

En tant que de besoin, le directeur financier ou un ou plusieurs directeur(s) de pôle métier ont également été conviés pour apporter des précisions sur les aspects abordés en séance. Enfin, les représentants du comité d'entreprise ont assisté aux différentes réunions du conseil. Le conseil a, par ailleurs, dans le cadre de ses travaux, rencontré des membres du comité de Direction générale.

Conformément à la réglementation bancaire, le conseil a pris connaissance des rapports établis sur les conditions d'exercice du contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. Il a également procédé à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne, notamment le contrôle de la conformité. Le conseil a, en outre, approuvé le rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.

En outre, tout au long de l'exercice, le conseil a entendu les comptes-rendus des travaux du comité d'audit et du comité des rémunérations.

En termes de suivi d'activité, le conseil a arrêté les comptes sociaux et consolidés de la Société et a pris connaissance et approuvé le plan stratégique de Natixis ainsi que le projet de budget pour l'exercice 2010. Il a régulièrement été tenu informé des lettres de suite de la Commission bancaire et des correspondances de l'AMF. Il a, par ailleurs, préparé les projets de résolutions soumises à l'assemblée générale. Un point lui a été régulièrement présenté sur l'état des lieux de la situation des actifs de la GAPC.

Outre les rapports d'activité de la Direction générale, retraçant, pendant la période écoulée entre deux réunions du conseil, les tendances de la marche des affaires, le conseil a été régulièrement tenu informé des mesures affectant l'organisation de Natixis.

À ce titre, le conseil a eu, notamment, à se prononcer au cours de l'année 2009, préalablement à leur mise en œuvre, et conformément aux statuts et au règlement intérieur, sur les restructurations entre filiales, à savoir les projets suivants :

- le projet de cession de la participation de Natixis dans CACEIS à Crédit Agricole ;
- la structuration du métier Gestion privée avec le rapprochement de différentes entités ;
- le projet de cession de Natixis Algérie à la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- la Transmission Universelle du Patrimoine (TUP) entre Natixis Garanties et Natixis ;
- la dissolution de la société Natixis CIB Participations 1 et la Transmission Universelle du Patrimoine (TUP) à sa société mère Natixis ;
- l'acquisition d'un complément de participation dans Natixis Global Asset Management ;
- la cession de Natixis Pramex International à BPCE.

Le conseil d'administration a également autorisé le projet de garantie de BPCE sur certains portefeuilles de la GAPC (relativement à la GAPC, pour de plus amples informations, il convient de se reporter au *chapitre 4 « GAPC »*).

Le conseil a été particulièrement vigilant à la situation créée par la crise financière internationale et dans ce contexte a régulièrement interrogé le management de l'entreprise et entendu les observations du comité d'audit notamment sur l'impact de la crise.

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil a autorisé, préalablement à leur signature, un certain nombre de conventions dites réglementées, à savoir (relativement aux conventions réglementées, pour de plus amples informations, il convient de se reporter au rapport spécial des commissaires

(1) *Étant rappelé que Natixis a connu sur la période 1^{er} janvier 2009 - 30 avril 2009 un mode de direction sous la forme conseil de surveillance et directoire puis, depuis le 30 avril 2009 un mode de direction sous la forme conseil d'administration. Il est donc fait référence sous le vocable « conseil » soit au conseil de surveillance, soit au conseil d'administration selon la période de temps concernée.*

aux comptes sur lesdites conventions au *chapitre 6, « Éléments Financiers »* :

Lors de sa séance du 12 janvier 2009 :

- la convention relative à l'accord de commutation concernant CIFG entre Natixis, CIFG, la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP), la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) et les principales contreparties de CIFG.

Lors de sa séance du 25 février 2009 :

- la mise à jour de la documentation contractuelle conclue dans le cadre du programme d'émission d'obligations sécurisées de 25 milliards d'euros par la Banque Fédérale des Banques Populaire (BFBP), dans laquelle Natixis intervient en qualité d'arrangeur.

Lors de sa séance du 13 mai 2009 :

- la convention d'avance d'actionnaires entre Natixis, la Banque Fédérale des Banques Populaire (BFBP) et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) de 1,5 milliard d'euros consentie pour moitié par la BFBP et pour l'autre moitié par la CNCE.

Lors de sa séance du 25 juin 2009 :

- la convention de cession de Natixis Algérie entre Natixis et la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP).

Lors de sa séance du 10 juillet 2009 :

- les conventions tripartites entre Natixis, la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF) et respectivement la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).

Lors de sa séance du 25 août 2009 :

- les conventions relatives à l'achat de titres et à l'émission et la souscription d'obligations super-subordonnées à durée indéterminée entre Natixis et BPCE ;
- les conventions entre Natixis, Natixis Transport Finance (NTF), la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF) et BPCE.

Lors de sa séance du 25 août 2009 et du 12 novembre 2009 :

- le protocole d'accord entre Natixis et BPCE relatif au dispositif de protection de Natixis et les Conventions relatives à la Garantie GAPC entre Natixis et BPCE.

Lors de sa séance du 12 novembre 2009 :

- la convention relative à la mise à jour, dans le cadre de la réglementation post MIF, de la convention conclue entre Natixis, BPCE et le Crédit Foncier de France concernant le transfert et l'organisation des activités du secteur public territorial.

Lors de sa séance du 17 décembre 2009 :

- les conventions cadre de crédit et de garantie financière entre Natixis et Natixis Lease ayant pour objet de pouvoir accéder au financement reçu de la SFEF, contre remise de collatéral ;

- la convention de cession de Natixis Pramex International entre Natixis et BPCE.

D – Évaluation des travaux du conseil en 2009

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration et à celles du Code AFEP-Medef, le conseil doit procéder une fois par an à l'évaluation de ses travaux.

Dans sa séance du 17 décembre 2009, le conseil a décidé de procéder pour l'exercice 2009 à une autoévaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la Société au moyen d'un questionnaire.

L'évaluation visait trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ; et
- mesurer la contribution effective des administrateurs aux travaux du conseil du fait de leur compétence et de leur implication dans les délibérations.

En outre, le questionnaire comportait des questions concernant la Direction générale, notamment :

- l'implication des dirigeants dans les travaux du conseil ;
- la qualité de l'intervention des dirigeants ;
- la qualité des réponses apportées aux questions des administrateurs ;
- l'impression générale sur la qualité de l'information donnée au conseil.

La synthèse des réponses apportées au questionnaire a fait l'objet d'un rapport présenté aux administrateurs lors de la séance du conseil d'administration du 24 février 2010.

Il ressort de cette synthèse que le conseil a considéré dans l'ensemble être satisfait de ses travaux. Néanmoins des axes d'amélioration ont été identifiés sur chacun des objectifs de l'évaluation, et notamment :

- s'agissant des modalités de fonctionnement du conseil, deux points d'évolution ont été identifiés : améliorer les délais de transmission des dossiers et mieux associer les administrateurs à l'élaboration de l'ordre du jour ;
- s'agissant de la préparation des questions importantes : poursuivre les efforts déjà entrepris sur la qualité de la documentation et des travaux des comités spécialisés ;
- s'agissant de la contribution effective des administrateurs aux travaux du conseil : renforcer l'implication des administrateurs dans les travaux du conseil en les faisant mieux participer et en les responsabilisant plus dans la prise de décision.

Pour l'exercice 2010, le conseil a retenu que la démarche d'évaluation de ses travaux pourrait être faite avec l'aide d'un consultant extérieur.

2 - Les comités spécialisés : des émanations du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Natixis s'est entouré de deux comités spécialisés : un comité d'audit et un comité des rémunérations, chacun présidé par un administrateur indépendant.

2.1 - LE COMITÉ D'AUDIT

A – Organisation

Le comité d'audit compte au 1^{er} avril 2010 sept membres : M. Naouri président ⁽¹⁾, et Mme Debroux, et MM. Criton, Duhamel, Klein, de La Porte du Theil et Lemaire.

Le comité d'audit de Natixis n'a pas dans sa composition deux tiers de membres indépendants comme recommandé par le Code AFEP-Medef. Cette composition est justifiée par le besoin d'assurer en son sein une représentation des différentes composantes de son actionnaire de référence (membres issus des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires).

De par leurs expériences professionnelles, les membres du comité d'audit ont de solides compétences comptables et financières.

Suite à la mise en place du conseil d'administration et d'un nouveau comité d'audit le 30 avril 2009, les modifications suivantes sont intervenues dans la composition dudit comité :

- le 17 décembre 2009, suite à la démission de M. Créquit, M. Criton a été nommé au comité d'audit ;
- le 17 décembre 2009, M. Klein a été nommé au comité d'audit ;
- le 1^{er} avril 2010, suite à la démission de M. Zolade, Mme Debroux a été nommée au comité d'audit.

B – Rôle et pouvoirs

Le comité d'audit de Natixis est doté d'un règlement intérieur précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement, qui a été approuvé dans sa dernière version par le conseil d'administration du 17 décembre 2009.

Le comité d'audit exerce les missions suivantes :

- il assiste le conseil d'administration dans son rôle d'établissement des comptes et du rapport de gestion de la Société. Dans ce cadre, il veille à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires et, plus généralement, assure les missions prévues par la réglementation bancaire ⁽²⁾ ;
- il examine les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, les projets de budget de la Société, ainsi que les documents financiers sociaux diffusés à l'occasion de l'arrêté des comptes ;

- il assure le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, émet un avis sur le choix ou le renouvellement de leur mandat et examine leur programme d'intervention, les résultats de leurs vérifications et leurs recommandations, ainsi que toutes les suites données à ces dernières ;
- il émet un avis sur les procédures mises en place par la Société qui permettent de s'assurer du respect de la réglementation, ainsi que du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ; à cet effet, il reçoit les rapports des réunions du comité des risques de la Société et des principales filiales, ainsi que le reporting des risques, notamment opérationnels, de marchés ou de contreparties, effectué à la diligence du directeur général de la Société ;
- il donne un avis sur la nomination et la révocation du directeur de l'Inspection générale ;
- il veille au suivi des conclusions des missions de l'Inspection générale et de la Commission bancaire ; à cette fin, il peut avoir communication des rapports de l'Inspection générale et de la Commission bancaire concernant la Société et ses filiales ;
- il vise le programme annuel de l'audit interne de la Société, incluant les interventions sur ses filiales, un tel programme devant lui être présenté au moins une semaine avant son arrêté ;
- il émet un avis sur le compte rendu qui lui est remis chaque année concernant les relations commerciales entre la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, d'une part, et tout ou partie des entités formant le Groupe BPCE, d'autre part.

Le comité d'audit dispose auprès du directeur général de la Société de tous documents et informations utiles à l'accomplissement de ses missions et, en tant que de besoin, sans que cette liste soit limitative :

- les documents financiers, comptables et réglementaires établis périodiquement par la Société, en social et en consolidé ;
- les rapports de travaux de synthèse des commissaires aux comptes de la Société ;
- tout rapport d'audit concernant la Société ;
- les normes et méthodes comptables retenues au sein de la Société ;
- les principes et procédures de contrôle interne ;
- les estimations à fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre des résultats, sociaux et consolidés, de la Société ;
- les budgets consolidés et les comptes des principales filiales, ainsi que tout document y afférent remis au conseil de surveillance, ou, le cas échéant, au comité d'audit des principales filiales.

(1) Avant que Natixis ne change de mode de direction et d'administration, le comité d'audit était co-présidé par MM. Naouri et Lemaire.

(2) À savoir : le règlement CRBF n° 2001-01 du 26 juin 2001 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement modifiant le règlement CRBF n° 97-02 du 21 février 1997, tel que modifié par le règlement n° 2004-02 du 15 janvier 2004.

Le comité d'audit peut soumettre au conseil d'administration, toute proposition visant à faire diligenter tout audit, notamment relativement aux comptes de la Société et de ses filiales.

Le comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre.

Il est dressé un compte rendu des réunions du comité d'audit par le secrétaire du conseil d'administration. Ce compte rendu est communiqué aux membres du comité d'audit et il est rendu compte des travaux du comité au conseil d'administration permettant à ce dernier d'être pleinement informé lors de la prise des décisions.

C – Activité du comité d'audit en 2009

Le comité d'audit de Natixis s'est réuni huit fois au cours de l'exercice 2009. Le taux de participation de ses membres a été supérieur à 78 % sur l'ensemble de l'année (contre 94 % en 2008).

Relativement à chaque sujet soumis à sa revue et analyse, le comité d'audit a l'occasion d'entendre les personnes compétentes de Natixis ainsi que prendre connaissance de rapports sur lesdits sujets, en particulier :

Le comité a eu l'occasion d'entendre à plusieurs reprises le directeur général sur les questions d'actualité. Il a par ailleurs, bénéficié de la présence, lors de ses différentes séances, du directeur financier de Natixis, ainsi que de celle du directeur des Risques, des responsables de l'inspection de Natixis et de BPCE, et des responsables de la conformité et du contrôle interne.

S'agissant du contrôle des comptes, le comité d'audit a entendu les exposés de la Direction financière et les commentaires des commissaires aux comptes à l'occasion des arrêtés des comptes annuels, semestriels et trimestriels.

En matière de contrôle et de conformité, le comité a entendu une présentation des rapports à la Commission bancaire sur la surveillance des risques et sur le contrôle interne respectivement. Il a reçu également une présentation des missions et de l'organisation de la fonction conformité de Natixis, ainsi que de l'organisation et du programme de travail de l'Inspection de Natixis, avec des points de suivi périodiques.

Au cours de cette année 2009, les missions du comité ont notamment porté sur les éléments suivants :

- mise en place de la garantie de BPCE sur certains actifs de la GAPC (relativement à la GAPC, pour de plus amples informations il convient de se reporter au chapitre 4 « GAPC ») ;
- compte tenu de l'actualité, questions relatives à la liquidité ainsi que sur l'état des lieux de la situation des actifs du portefeuille de la GAPC ;
- différents projets de cessions de participations par Natixis (il a entendu à cette occasion les rapports des experts indépendants) ;
- le budget annuel 2010 ; et
- prise de connaissance systématique des lettres de suite de la Commission bancaire ainsi que des lettres de suite

et d'information de l'Autorité des marchés financiers, des réponses qui y ont été apportées par Natixis.

2.2 - LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

A – Organisation

Le comité des rémunérations compte au 1^{er} avril 2010, six membres : M. Bolloré, président, et MM. Jeannin, Oppetit, Patault, Proglio et Sueur.

Le comité des rémunérations de Natixis a dans sa composition la moitié de membres indépendants.

Suite à la mise en place du conseil d'administration et du nouveau comité des rémunérations le 30 avril 2009, les modifications suivantes sont intervenues dans la composition dudit comité :

- le 17 décembre 2009, suite à la démission de MM. Henry et Tourret, le conseil a nommé MM. Oppetit et Sueur comme membres du comité des rémunérations.

B – Rôle et pouvoir

Les rôles dévolus au comité des rémunérations de Natixis sont essentiellement la revue des rémunérations et la sélection des mandataires sociaux. Les attributions et modalités de fonctionnement du comité des rémunérations sont plus amplement précisées dans un règlement intérieur, approuvé dans sa dernière version par le conseil d'administration du 17 décembre 2009.

Ainsi, le comité des rémunérations prépare les décisions du conseil d'administration de la société sur les sujets suivants :

Les modalités de rémunération des mandataires sociaux :

Le comité est chargé de formuler des propositions au conseil d'administration concernant :

- le niveau et les modalités de rémunération du président du conseil d'administration, du directeur général, et le cas échéant du ou des directeurs généraux délégués de Natixis (y compris les avantages en nature, le régime de retraite et de prévoyance ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions) ;
- les règles de répartition des jetons de présence à allouer aux administrateurs et le montant total soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Natixis ;
- la politique générale d'attribution des options de souscription d'actions.

Depuis le dernier trimestre 2009, le comité des rémunérations est également en charge de la revue annuelle de la politique de rémunération, notamment des professionnels de marché, et de la vérification, sur la base du rapport de la Direction générale, que celle-ci est conforme aux dispositions du chapitre VI du titre VI du règlement CRBF n° 97-02 et cohérente avec les dispositions énoncées par le conseil de stabilité financière et les normes professionnelles auxquelles la Société adhère.



Rôle et règles de fonctionnement des organes sociaux

À cet effet le comité peut s'appuyer en tant que de besoin sur les services de contrôle interne ou sur des experts extérieurs.

Enfin, le comité examine et émet un avis sur les assurances contractées par la Société en matière de responsabilité des mandataires sociaux ;

Les modalités de sélection et de nomination :

- le comité émet un avis et, sur demande du conseil d'administration, formule des propositions et des recommandations au conseil d'administration sur la nomination du directeur général et le cas échéant du ou des directeurs généraux délégués ou des administrateurs.

Le comité des rémunérations dispose auprès du directeur général de la Société de tous documents utiles à l'accomplissement de ses missions et à sa complète information. Il peut par ailleurs, à la demande du conseil d'administration, faire diligenter toute étude ou analyse par des experts extérieurs à la Société relative aux conditions de rémunération des mandataires sociaux de sociétés comparables du secteur bancaire.

Il est dressé un compte rendu de chacune des réunions du comité des rémunérations, transmis à chacun de ses membres. Le président du comité rend compte des travaux du comité des rémunérations lors du conseil d'administration permettant à celui-ci d'être pleinement informé lors de ses délibérations. Il est par ailleurs précisé que lors de la présentation de ces comptes rendus, le conseil d'administration délibère sur les rémunérations hors de la présence des dirigeants mandataires sociaux.

C – Activité du comité des rémunérations en 2009

Le comité des rémunérations s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2009 pour se prononcer :

- pour la période du 1^{er} janvier 2009 – 30 avril 2009 :
 - sur la nomination des membres du directoire de la société,
 - sur la rémunération du président du conseil de surveillance,
 - sur les jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance pour le début de l'exercice 2009 ;
- pour la période du 30 avril 2009 – 31 décembre 2009 :
 - sur la rémunération du nouveau président du conseil d'administration au titre des exercices 2009 et 2010,
 - sur la nomination du directeur général ainsi que la détermination de sa rémunération au titre des exercices 2009 et 2010,
 - sur l'examen du projet de mise à jour du règlement intérieur du comité des rémunérations,
 - sur les jetons de présence alloués aux administrateurs pour la fin de l'exercice 2009 et pour l'exercice 2010,
 - sur la rémunération des professionnels de marché au titre de l'exercice 2009,
 - sur l'examen annuel de la qualification de membre indépendant des administrateurs, et

- sur l'examen annuel des recommandations du code AFEP-Medef.

Le taux de participation de ses membres a été supérieur à 78 % sur l'ensemble de l'année.

3 - La Direction générale

A – Organisation

La Direction générale de Natixis est assumée sous la responsabilité d'un directeur général, conformément à la décision du conseil d'administration du 30 avril 2009 qui a choisi de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Le conseil d'administration du 30 avril 2009 a ainsi nommé M. Laurent Mignon comme directeur général à compter du 14 mai 2009 pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 14 mai 2015. M. Jean-Marc Moriani a assuré la fonction de directeur général par intérim pour la période intermédiaire (à savoir du 30 avril 2009 au 13 mai 2009 inclus).

Le directeur général a nommé le 14 mai 2009 M. Jean-Marc Moriani, Responsable de la Banque de Financement et d'Investissement, comme directeur général adjoint.

Il a par ailleurs constitué à ses côtés un comité de Direction générale (CDG) qu'il préside, composé des responsables de lignes métier, des fonctions support, de la Direction financière et des risques et du secrétaire général.

Au 31 décembre 2009, les membres étaient : Mme Aline Bec (Systèmes d'information et services partagés) et MM. Jean-Marc Moriani (BFI), Luc Auberger (Finances et risques), Jérôme Cazes (Coface), Jean Duhau de Berenx (Capital investissement), Jean Yves Forel (Services Financiers), André-Jean Olivier (Secrétariat général) et Pierre Servant (Epargne).

Le CDG est l'organe de décision ultime sur tous les sujets relevant de la gestion courante de Natixis.

Enfin, un comité Exécutif (Comex) réunit en plus des membres du CDG, les responsables de certains métiers et fonctions support essentiels à la marche de l'entreprise. Son rôle est principalement centré sur l'information et le suivi.

B – Rôle et pouvoir du directeur général

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration et des dispositions et limitations prévues par le règlement intérieur. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil d'administration peut nommer un directeur général choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

Le directeur général peut déléguer partiellement ses pouvoirs à tout mandataire de son choix, avec ou sans faculté de substitution.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une à cinq personnes physiques, choisies parmi les administrateurs ou en dehors d'eux, chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

C – Activité du directoire et du comité de Direction générale en 2009

Au cours de l'année 2009 et jusqu'au changement de mode de direction et d'administration de la Société intervenu le 30 avril 2009, le directoire s'est réuni, sauf exception, sur un rythme hebdomadaire. Dans les cas où l'importance des décisions concernées le justifiait, des réunions du directoire ont été convoquées en dehors de la périodicité habituelle. Cela a notamment été le cas pour la convocation et la préparation de l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009. Le directoire a, à l'occasion d'une séance spécifique à laquelle a été convié le collège des commissaires aux comptes, arrêté les comptes annuels de l'exercice 2008, ainsi que les comptes consolidés de la Société. Au total, le directoire s'est réuni dix-huit fois entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2009.

Les séances du directoire ont été présidées par son président ou, en son absence, par le directeur général. Les membres du directoire ont, sauf exception, assisté à l'ensemble des réunions. Le directoire a demandé à certains membres du comité exécutif de se joindre aux débats du directoire, quand les thèmes abordés le justifiaient.

Au cours de ses différentes séances, le directoire a régulièrement examiné le développement des activités de la Société et l'évolution de ses résultats. Il a porté une attention particulière à la gestion des suites de la crise financière et à la gestion des équilibres de la banque, en particulier à la réduction des risques pondérés.

Le directoire s'est assuré de la mise en œuvre des orientations stratégiques et des mesures d'adaptation décidées au cours de l'année 2008, et notamment le plan de transformation de la BFI annoncé en décembre 2008, la mise en place d'une équipe dédiée à la gestion extinctive et cantonnée de certains portefeuilles d'actifs (GAPC), ainsi que le plan d'économies de charges et le Plan d'Adaptation au Contexte Économique et Concurrentiel.

Le directoire a été tenu informé de l'avancement du processus de cession de la majorité de la participation de Natixis dans Caceis au groupe Crédit Agricole et a validé les modalités de cette transaction.

Le directoire a examiné et arrêté les principes de détermination des rémunérations variables au sein des activités de Banque de Financement et d'Investissement au titre de l'année 2008.

Conformément aux dispositions légales, le directoire a arrêté les comptes annuels de la Société et a convoqué les assemblées générales des actionnaires après en avoir fixé l'ordre du jour. Le directoire a validé les principes et orientations de la Communication financière de Natixis.

Suite à la transformation de Natixis en société anonyme à conseil d'administration, un comité de Direction générale a été instauré début mai 2009 pour être l'organe de décision ultime sur tous les sujets relevant de la gestion courante de Natixis. Il s'est réuni, sauf exception et hormis pendant une partie de la période des vacances estivales, de façon hebdomadaire. Il a tenu vingt-six séances pour la période de l'année 2009 postérieure au 30 avril. Elles ont été présidées par le directeur général à compter de sa prise de fonction et, pendant la période intermédiaire, par le directeur général par intérim.

Sauf empêchement, les membres du comité de Direction générale ont assisté à l'ensemble des réunions. Des représentants des métiers ou des différentes fonctions ont été conviés à présenter au comité de Direction générale les projets ou orientations de leurs départements.

Le comité de Direction générale a examiné et validé, le cas échéant au cours de réunions de travail spécifiques, les principales orientations de la banque : mise en place de la garantie accordée par BPCE sur certains portefeuilles de GAPC, définition du plan stratégique New Deal, suivi des chantiers de transformation liés d'une part au renforcement de la politique de ventes croisées, d'autre part à l'intensification des collaborations avec les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne et enfin au projet de redéfinition de l'organisation des fonctions support. Il en a également suivi la déclinaison et la mise en œuvre opérationnelle.

Le comité de Direction générale s'est par ailleurs attaché à coordonner les relations entre Natixis et son actionnaire majoritaire BPCE, tant pendant la période de constitution de cette dernière que dans le cadre des réflexions engagées par BPCE pour définir les axes stratégiques de développement du groupe.

Au cours de ses différentes séances, le comité de Direction générale a effectué un examen régulier du développement des activités de la Société et l'évolution de ses résultats. Il a examiné les comptes semestriels et trimestriels avant leur présentation au conseil d'administration. Il a été associé à la définition de la Communication financière de la Société.

Le comité de Direction générale a validé les principales décisions de gestion, et notamment l'examen et l'approbation du budget, le cadrage des négociations annuelles obligatoires et de la politique d'évolution des rémunérations, la définition des principes et modalités générales en matière de rémunérations variables des opérateurs de marché, les nominations de dirigeants ou cadres, les projets et investissements significatifs.

Le comité de Direction générale a assuré un suivi des mesures de gestion et de maîtrise des risques au sein de Natixis.



Le comité de Direction générale a également supervisé les projets de réorganisation d'activités au sein de Natixis, en particulier le rapprochement des activités de Banque privée, ou les opérations de même nature avec le Groupe BPCE ; il s'est ainsi tenu informé de la progression du projet de constitution d'un opérateur de paiements unique au sein du groupe. Le comité de Direction générale a approuvé les modalités des transferts de Natixis Praxem International et de Natixis Algérie à BPCE, ainsi que les conditions de l'acquisition de la participation de 11,34 % de Natixis Global Asset management détenue par CE Participations. Le comité de Direction générale a également été consulté sur les principaux choix de politique financière.

4 - Les assemblées générales

A – Mode de convocation

Les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, dans les conditions de l'article 225-103 du Code de commerce. Les convocations sont faites dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur (article 21 des statuts).

Les réunions ont lieu soit au siège social soit dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

B – Les différentes formes d'assemblées

Le caractère ordinaire, extraordinaire ou mixte des assemblées se définit au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour.

L'assemblée générale ordinaire (AGO)

Elle se tient annuellement et son but est d'informer les actionnaires sur la marche de la société. Elle a pour principal objet de se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé, de décider de l'affectation du résultat et de fixer le dividende et ses conditions de paiement.

Elle peut également avoir pour objet de nommer ou renouveler les membres du conseil d'administration, les censeurs ainsi que les commissaires aux comptes et s'il y a lieu, ratifier les cooptations de membre du conseil.

Les décisions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire (AGE)

Elle est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts sont envisagées, notamment en cas d'opération affectant le capital social.

Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale mixte (AGM)

Elle regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation.

C – Conditions d'admission

Les assemblées se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (ci-après « J-3 »), soit dans les comptes de titres au nominatif tenus par la Société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux assemblées générales par un mandataire régulièrement autorisé (à savoir son conjoint ou un autre actionnaire). Ce mandataire n'a pas la faculté de se substituer à une autre personne.

Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'assemblée générale.

Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'assemblée par la production d'une attestation de participation qui doit être annexée au formulaire de vote ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission à J-3.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leurs formules de procuration et de vote par correspondance, soit sous forme papier, soit, sur décision du conseil d'administration publiée dans les avis de réunion et de convocation, par télétransmission. Le conseil d'administration peut également décider que les actionnaires peuvent participer et voter à toute assemblée générale par visioconférence ou télétransmission dans les conditions fixées par la réglementation.

D – Droits des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts, un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.

Conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts, tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause sur la gestion et le contrôle de la Société. La nature des documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

E – Conditions d'exercice du droit de vote

Conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

F – Identification des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts, la Société pourra, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur, demander à tout organisme ou intermédiaire habilité communication de tous renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement, ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, notamment leur identité, leur nationalité, leur adresse, le nombre de titres qu'ils détiennent et les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

Toute personne physique ou morale qui possède, directement ou indirectement, seule ou de concert, une fraction de 1 % des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre de droits de vote qu'elle possède. Cette notification doit intervenir, dans un délai de quinze jours à compter de chaque acquisition ou cession de cette fraction.

En cas de non-respect de l'obligation d'information prévue à l'alinéa précédent et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée d'un actionnaire représentant au moins 1 % des droits de vote, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et avantages de toute nature des membres des organes sociaux

Les recommandations du code AFEP-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société. Comme indiqué ci-avant, le code AFEP-Medef est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le code AFEP-Medef est consultable au siège social de la Société et sur le site Internet de Natixis.

1 - Rémunération et avantages de toute nature des membres du conseil

A – Rémunération et avantages de toute nature du président du conseil de surveillance (jusqu'au 30 avril 2009) et du conseil d'administration (à compter du 30 avril 2009)

Les présidents du conseil de surveillance (jusqu'au 30 avril 2009) puis le président du conseil d'administration (à compter du 30 avril 2009) ont renoncé à toutes rémunérations fixes et variables au titre de l'exercice de leurs fonctions en 2009.

B – Rémunération et avantages de toute nature des membres du conseil de surveillance (jusqu'au 30 avril 2009) et du conseil d'administration (à compter du 30 avril 2009)

Depuis le second semestre de l'exercice 2008, les membres du conseil de surveillance (jusqu'au 30 avril 2009) puis les membres du conseil d'administration (à compter du 30 avril 2009) ont décidé, sur proposition du comité des rémunérations, de renoncer à tout paiement de jetons de présence pour l'ensemble de l'exercice 2009.

2 - Rémunération et avantages de toute nature des membres du directoire (sur la période 1^{er} janvier 2009 - 30 avril 2009)

Les tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social figurent dans les tableaux ci-après.

A – Rémunérations monétaires

Rémunération du président du directoire

M. Philippe Dupont (du 1^{er} janvier 2009 au 2 mars 2009)

La rémunération fixe de M. Philippe Dupont au titre de son mandat de président du directoire de Natixis sur la période du 1^{er} janvier au 2 mars 2009 a été de 60 083 euros brut.

Aucune part variable n'a été attribuée à M. Philippe Dupont au titre de son mandat de président du directoire sur la période considérée.

M. Dominique Ferrero (du 6 mars 2009 au 30 avril 2009)

La rémunération fixe de M. Dominique Ferrero au titre de son mandat de président du directoire de Natixis sur la période du 6 mars au 30 avril 2009 a été de 88 105 euros bruts.

Aucune part variable n'a été attribuée à M. Dominique Ferrero au titre de son mandat de président du directoire sur la période considérée.

Rémunération du directeur général

M. Dominique Ferrero (du 1^{er} janvier 2009 au 6 mars 2009)

La rémunération fixe de M. Dominique Ferrero au titre de son mandat de directeur général de Natixis a été sur la période du 1^{er} janvier au 6 mars 2009 de 103 562 euros bruts.

Aucune part variable n'a été attribuée à M. Dominique Ferrero au titre de son mandat de directeur général sur la période considérée.

M. Dominique Ferrero a signé un contrat de travail avec Natexis Banques Populaires (à laquelle s'est substituée Natixis) le 23 mars 2006. Ce contrat de travail était suspendu pendant la durée de son mandat social (soit jusqu'au 30 avril 2009).

Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et avantages de toute nature des membres des organes sociaux

Rémunération des autres membres du directoire**M. Jean-Marc Moriani (période du 1^{er} janvier 2009 au 30 avril 2009)**

Sur la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2009, la rémunération de M. Jean-Marc Moriani a été la suivante :

- au titre de son contrat de travail avec Natixis, un salaire fixe de 100 000 euros bruts ;
- au titre de son mandat social, la rémunération fixe de M. Jean-Marc Moriani sur la période a été de 242 529 euros bruts, comprenant une régularisation de 175 862 euros bruts effectuée courant 2009 au titre de 2008 ;
- aucune rémunération variable au titre du mandat social.

B – Rémunérations sous forme d'options de souscription d'actions aux membres du directoire**Attribution pour l'exercice 2009**

Aucune option de souscriptions d'actions n'a été attribuée aux membres du directoire en 2009.

Règles déontologiques applicables à l'exercice des options et à la cession des actions

Les dirigeants mandataires sociaux de Natixis – au même titre que les initiés permanents sur le titre Natixis – ont été personnellement informés des règles applicables aux interventions sur l'action Natixis, et notamment aux levées d'options et aux cessions d'actions relatives aux plans d'options de souscription ou d'actions gratuites.

Les bénéficiaires de stock-options et d'actions gratuites sont tenus des obligations suivantes :

- attestation sur l'honneur lors de la levée d'options ou la vente de titres par laquelle ils déclarent ne pas être en infraction avec les dispositions légales et réglementaires relatives aux opérations d'initiés et de manipulation de cours ;
- interdiction de lever les options ou de vendre les actions issues de levées d'options 45 jours avant la publication ou l'information sur les comptes trimestriels, semestriels et annuels ;
- interdiction de vendre les actions attribuées gratuitement 45 jours avant la publication ou l'information sur les comptes trimestriels, semestriels et annuels, et 10 jours de Bourse après la date de publication ou d'information de ces mêmes comptes.

Aucune décote n'est appliquée sur le prix d'exercice des options. Aucune couverture d'opération de portage de titres issus de levées d'options n'est autorisée aux membres du directoire.

C – Avantages en nature

Pour la période 1^{er} janvier 2009 – 30 avril 2009, M. Dominique Ferrero a disposé d'une voiture et d'un parking pour un montant valorisé de 2 049 euros bruts.

Pour la période 1^{er} janvier 2009 – 30 avril 2009, M. Jean-Marc Moriani a bénéficié d'une voiture de fonction pour un montant valorisé de 1 799 euros bruts.

Pour la période 1^{er} janvier 2009 – 2 mars 2009, M. Philippe Dupont a bénéficié d'avantages en nature (un logement et une voiture de fonction), intégralement pris en charge par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

D – Régime collectif de retraite et indemnités de cessation de fonction des mandataires sociaux**Régime collectif de retraite**

Du 17 novembre 2006 au 18 décembre 2008, Natixis avait mis en place pour les membres du directoire un régime de retraite collectif externalisé auprès d'un assureur analogue à celui dont bénéficient les directeurs généraux des Banques Populaires.

Ce régime sert une garantie de ressources correspondant à un pourcentage variable selon la date d'entrée dans le régime d'une rémunération plafonnée à 370 000 euros, sous déduction de l'ensemble des pensions de Sécurité Sociale, ARRCO, AGIRC... dont bénéficie le membre du directoire.

La fermeture de ce régime a été approuvée par le comité des rémunérations et le conseil de surveillance du 18 décembre 2008.

À compter de sa fermeture, ce régime collectif est fermé à tout nouvel entrant. Les bénéficiaires potentiels de ce régime continueront de bénéficier de ses avantages sous la condition d'achever leur carrière à Natixis et d'avoir une durée d'exercice dans la fonction de 7 ans. Le bénéfice de cette garantie de ressources débute à partir de l'achèvement de la carrière, qui peut intervenir à un âge variable selon la date d'entrée dans le régime (de 55 ans à 63 ans).

M. Philippe Dupont est bénéficiaire de ce régime au titre de ses activités à la BFBP et, de ce fait, n'est pas éligible à l'ensemble du dispositif au titre de Natixis.

Pour la période du 17 novembre 2006 au 18 décembre 2008, M. Dominique Ferrero et M. Jean-Marc Moriani sont devenus bénéficiaires potentiels de ce régime.

M. Laurent Mignon n'est pas bénéficiaire de ce régime.

Aucun nouveau régime collectif de retraite n'a été mis en place en 2009.

Indemnités de cessation d'activité

Sur la période 1^{er} janvier – 30 avril 2009 les membres du directoire (à savoir MM. Dupont, Ferrero et Moriani) n'ont pas bénéficié d'indemnités de cessation de fonction au titre de leur mandat social au sein de Natixis ou de ses filiales.

Par ailleurs, les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient pas d'indemnités de cessation de fonction au titre de leur mandat.

Conformément à la loi, nous indiquons que les informations prévues à l'article L. 225-100-3 (relatives aux informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique)

Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et avantages de toute nature des membres des organes sociaux

du Code de commerce sont publiées dans le présent rapport annuel de Natixis.

3 - Rémunération et avantages de toute nature du directeur général (à compter du 30 avril 2009)

A – Rémunérations monétaires

M. Jean-Marc Moriani (« par interim » du 30 avril 2009 au 13 mai 2009 - fin du mandat social le 13 mai 2009)

La rémunération fixe de M. Jean-Marc Moriani au titre de son mandat de directeur général de Natixis par intérim sur la période du 30 avril au 13 mai 2009 a été de 20 000 euros bruts.

La rémunération fixe de M. Jean-Marc Moriani au titre de son contrat de travail avec Natixis sur cette période a été de 10 484 euros bruts.

Aucune part variable n'a été attribuée à M. Jean-Marc Moriani au titre de son mandat de directeur général sur la période considérée.

M. Laurent Mignon (depuis le 14 mai 2009)

La rémunération fixe de M. Laurent Mignon au titre de son mandat de directeur général de Natixis a été de 800 000 euros bruts annuels, soit sur la période du 14 mai au 31 décembre 2009 de 507 098 euros bruts.

S'agissant de la détermination de la rémunération variable du directeur général pour l'exercice 2009, le conseil d'administration, suivant l'avis du comité des rémunérations, a approuvé la proposition que, pour l'exercice 2009, une rémunération variable représentant un maximum de 100 % de sa rémunération fixe soit versée au directeur général, calculée prorata temporis de son temps de présence dans la société, à savoir depuis le 14 mai 2009.

La rémunération variable, qui serait versée en 2010 au titre de 2009, à M. Laurent Mignon, a été déterminée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs préalablement définis par le conseil d'administration, comme suit :

- les critères quantitatifs portent sur 40 % de la rémunération variable de base, sur le résultat net part du groupe courant de Natixis banque pérenne (hors GAPC) et sur la maîtrise du RWA Bâle II Groupe Natixis ;
- les critères qualitatifs concernent la performance managériale évaluée par le conseil d'administration, en considération des capacités d'anticipation, de décision et d'animation mises en œuvre, en particulier dans le cadre du PMT (Plan Moyen Terme). Ces critères sont définis de manière explicite et portent sur 60 % de la rémunération variable de base.

Le conseil d'administration du 24 février 2010, suivant l'avis du comité des rémunérations, a décidé d'attribuer au directeur général, une rémunération variable de 500 000 euros bruts, compte tenu de l'atteinte des critères quantitatifs et qualitatifs mais :

- (i) de geler 37 % de cette rémunération variable et de conditionner son versement à la confirmation du redressement de Natixis au premier trimestre 2010 ;
- (ii) de différer 63 % de cette rémunération variable sur trois ans sous réserve de conditions de performances liées aux résultats de Natixis. Cette partie différée de la rémunération variable sera indexée sur le titre Natixis.

B – Rémunérations sous forme d'options de souscription d'actions au directeur général

Aucune option de souscriptions d'actions n'a été attribuée au directeur général en 2009.

C – Avantages en nature

Pour la période 30 avril 2009 – 13 mai 2009, M. Jean-Marc Moriani a disposé d'une voiture de fonction et d'un parking pour un montant valorisé de 188 euros brut.

Pour la période 14 mai 2009 – 31 décembre 2009, M. Laurent Mignon a disposé d'une voiture de fonction pour un montant valorisé de 3 022 euros brut.

D – Régime collectif de retraite et indemnités de cessation de fonction du directeur général

Régime collectif de retraite

Aucun régime collectif de retraite n'a été mis en place en 2009.

Indemnités de cessation d'activité

S'agissant de la détermination de l'indemnité de cessation de fonctions du directeur général, le conseil d'administration, sur avis du comité des rémunérations, a décidé qu'aucune indemnité de cessation de fonctions du directeur général ne lui serait versée lors de la première année d'exercice de ses fonctions et a renvoyé à un comité des rémunérations à tenir au cours du premier semestre 2010 le soin de réétudier cette question au regard des recommandations du code AFEP-Medef à respecter en la matière.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités de cessation de fonction au titre de leur mandat.

Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et avantages de toute nature des membres des organes sociaux

Tableaux normalisés conformes aux recommandations AMF

■ TABLEAU N° 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Rémunérations dues au titre de l'exercice	Exercice 2009	Exercice 2008
Laurent Mignon, directeur général (début de mandat au sein de Natixis le 14/05/09)	1 010 119 €	n/a
Jean-Marc Moriani, membre du directoire puis directeur général (fin de mandat au sein de Natixis le 13/05/09)	199 138 €	1 003 333 €
Dominique Ferrero, directeur général puis président du directoire (fin de mandat le 30/04/09)	193 716 €	604 270 €
Philippe Dupont, président du directoire (fin de mandat le 02/03/09)	103 037 €	651 721 €
■ au titre de ses fonctions chez Natixis	60 083 €	350 000 €
■ au titre de ses fonctions à la BFBP	42 955 €	301 721 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (IFRS 2)	Exercice 2009	Exercice 2008
Laurent Mignon, directeur général (début de mandat au sein de Natixis le 14/05/09)	n/a	n/a
Jean-Marc Moriani, membre du directoire puis directeur général (fin de mandat au sein de Natixis le 13/05/09)	n/a	0 €
Dominique Ferrero, directeur général puis président du directoire (fin de mandat le 30/04/09)	n/a	0 €
Philippe Dupont, président du directoire (fin de mandat le 02/03/09)	n/a	0 €
■ au titre de ses fonctions chez Natixis	n/a	0 €
■ au titre de ses fonctions à la BFBP	n/a	0 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Exercice 2009	Exercice 2008
Laurent Mignon, directeur général (début de mandat au sein de Natixis le 14/05/09)	n/a	n/a
Jean-Marc Moriani, membre du directoire puis directeur général (fin de mandat au sein de Natixis le 13/05/09)	n/a	n/a
Dominique Ferrero, directeur général puis président du directoire (fin de mandat le 30/04/09)	n/a	n/a
Philippe Dupont, président du directoire (fin de mandat le 02/03/09)	n/a	n/a
■ au titre de ses fonctions chez Natixis	n/a	n/a
■ au titre de ses fonctions à la BFBP	n/a	n/a

Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et avantages de toute nature des membres des organes sociaux

■ TABLEAU N° 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Dans les tableaux suivants :

- l'expression « montants dus » correspond aux rémunérations et avantages attribués à un mandataire social dans le cadre de ses fonctions au titre de l'exercice, quelle que soit la date de versement (par exemple les rémunérations variables

attribuées au titre de l'exercice 2008 mais versées en 2009 apparaissent donc à la fois dans la colonne « montants dus » de l'exercice 2008, et la colonne « montants versés » de l'exercice 2009) ;

- l'expression « montants versés » correspond aux rémunérations et avantages effectivement versés à un mandataire social dans le cadre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date d'attribution.

Laurent Mignon directeur général (début de mandat le 14/05/09)	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe au titre du mandat social	507 098 €	507 098 €	n/a	n/a
Rémunération variable	500 000 € ^(a)	0 €	n/a	n/a
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	n/a	n/a
Jetons de présence	0 €	0 €	n/a	n/a
Avantages en nature (voiture)	3 022 €	3 022 €	n/a	n/a
TOTAL	1 010 119 €	510 119 €		

Jean-Marc Moriani, membre du directoire puis directeur général (fin de mandat le 13/05/09)	Exercice 2009		Exercice 2008 ^(b)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	110 484 € ^(c)	110 484 € ^(c)	424 174 €	424 174 €
■ en France	110 484 €	110 484 €	100 000 €	100 000 €
■ aux États-Unis	0 €	0 €	324 174 €	324 174 €
Rémunération fixe au titre du mandat social	86 667 €	262 529 € ^(d)	175 000 €	0 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	n/a
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €		
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	1 987 €	1 987 €	404 160 €	404 160 €
■ avantages en France (voiture)	1 987 €	1 987 €	1 798 €	1 798 €
■ avantages au titre du détachement aux États-Unis	0 €	0 €	402 361 € ^(e)	402 361 € ^(e)
TOTAL	199 138 €	375 000 €	1 003 333 €	828 333 €

(a) Le conseil d'administration du 24 février 2010, suivant l'avis du comité des rémunérations, a décidé d'attribuer au directeur général, la rémunération variable compte tenu de l'atteinte des critères quantitatifs et qualitatifs mais de geler 37 % de cette rémunération variable et de conditionner son versement à la confirmation du redressement de Natixis au premier trimestre 2010. 63 % de cette rémunération variable sera différée sur trois ans et soumise à des conditions de performances liées aux résultats de Natixis. Cette partie différée prendra la forme d'instruments adossés au titre Natixis.

(b) Pour la période allant de février 2008 à fin décembre 2008.

(c) M. Jean-Marc Moriani a continué à faire bénéficier la Société à titre exclusif de ses compétences et est resté salarié de Natixis ; il perçoit à ce titre une rémunération brute mensuelle de 83 333 euros.

(d) La rémunération fixe de M. Jean-Marc Moriani au titre de son mandat social sur la période a été de 262 529 euros bruts, comprenant une régularisation de 175 862 euros bruts effectuée courant 2009 au titre de 2008.

(e) avantages dont a bénéficié M. Moriani aux États-Unis entre février et août 2008 :

- logement : \$210 000 ;
 - frais de scolarité des enfants : \$64 389 ;
 - protection sociale volontaire française : 50 504 euros ;
 - impôt et charges sociales sur les avantages en nature : \$243 107
- Taux de change utilisé : 1 euro = \$1,470755

Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et avantages de toute nature des membres des organes sociaux

Dominique Ferrero, directeur général puis président du directoire (fin de mandat le 30/04/09)	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	0 € ^(a)	0 € ^(a)	0 €	0 €
Rémunération fixe au titre du mandat social	191 667 €	191 667 €	600 000 €	600 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	300 000 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €		
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature (voiture, parking)	2 049 €	2 049 €	4 270 €	4 270 €
TOTAL	193 716 €	193 716 €	604 270 €	904 270 €

(a) M. Dominique Ferrero s'est engagé à continuer à faire bénéficier la Société à titre exclusif de ses compétences et à rester salarié de Natixis ; il perçoit à ce titre une rémunération brute mensuelle de 47 917 euros.

Philippe Dupont, président du directoire de Natixis (fin de mandat le 02/03/09)	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	91 877 €	91 877 €	595 000 €	595 000 €
▪ au titre de Natixis	60 083 €	60 083 €	350 000 €	350 000 €
▪ au titre de la BFBP	31 795 €	31 795 €	245 000 €	245 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	110 000 €
▪ au titre de Natixis	0 €	0 €	0 €	0 €
▪ au titre de la BFBP	0 €	0 €	0 €	110 000 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €		
Jetons de présence	2 837 €	2 837 €	11 484 €	11 040 €
▪ au titre de la BFBP	2 837 €	2 837 €	11 484 €	11 040 €
▪ au titre des filiales de la BFBP	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	8 323 €	8 323 €	45 237 €	45 237 €
▪ au titre de Natixis	0 €	0 €	0 €	0 €
▪ au titre de la BFBP (voiture et logement)	8 323 €	8 323 €	45 237 €	45 237 €
TOTAL	103 037 €	103 037 €	651 721 €	761 277 €

Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et avantages de toute nature des membres des organes sociaux

■ TABLEAU N° 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Banque Fédérale des Banques Populaires (Fin de mandat au sein de Natixis le 25/08/09)				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance/ administrateur de Natixis	0	0	10 000	14 000 ^(a)
Au titre de filiales de Natixis	11 950 ^(d)	20 900	17 750	21 500 ^(b)
BPCE (Mandat au sein de Natixis depuis le 25/08/09)				
Jetons de présence				
Administrateur de Natixis	0	0	n/a	n/a
Au titre de filiales de Natixis	2 400 ^(d)		n/a	n/a
Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (Fin de mandat au sein de Natixis le 25/08/09)				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance/ administrateur de Natixis	0	0	10 000	14 000 ^(a)
Au titre de filiales de Natixis	5 500 ^(d)	10 500	10 500	11 550 ^(b)
M. Vincent BOLLORÉ				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance/ administrateur de Natixis	0	0	10 000	14 000 ^(a)
Membre du comité des rémunérations de Natixis	0	0	10 000	10 000
Au titre de filiales de Natixis	0	0	0	0
Autres rémunérations	0	0	0	0
M. Jean CLOCHET (Fin de mandat au sein de Natixis le 12/11/09)				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance/ administrateur de Natixis	0	0	10 000	28 000 ^(a)
Au titre de filiales de Natixis	16 500 ^(d)	12 900	12 900	9 600 ^(b)
Au titre de la BFBP, de BPCE et ses filiales	9 861 ^(c)	26 909	18 623	12 436 ^(b)
Autres rémunérations	0	0	0	0
M. Bernard COMOLET (Fin de mandat au sein de Natixis le 05/03/09)				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance de Natixis	0	0	10 000	14 000 ^(a)
Membre du comité des rémunérations de Natixis	0	0	4 000	4 000
Au titre de la CNCE, de BPCE et ses filiales	14 750 ^(d)	123 383	19 900	66 000 ^(a)
Autres rémunérations				
Rémunération au titre de son mandat de président du conseil de surveillance de Natixis	0	38 792	38 792	0

(a) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2007.

(b) Jetons de présence au titre de l'exercice 2007.

(c) Dont une partie versée en 2010.

(d) Versés en 2010.

Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et avantages de toute nature des membres des organes sociaux

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Jean-Claude CREQUIT (Fin de mandat au sein de Natixis le 16/12/09)				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance/ administrateur de Natixis	0	0	10 000	14 000 ^(a)
Membre du comité d'audit de Natixis	0	0	10 000	11 000 ^(a)
Au titre de la CNCE, de BPCE et ses filiales	0	0	10 500	10 500
Autres rémunérations	0	0	0	0
M. Jean CRITON (Mandat au sein de Natixis depuis le 12/11/09)				
Jetons de présence				
Administrateur de Natixis	0	0	n/a	n/a
Au titre des filiales de Natixis	21 900 ^(d)	18 000	n/a	n/a
Au titre de BPCE et ses filiales	11 750 ^(d)	0	n/a	n/a
Autres rémunérations	0	0	n/a	n/a
M. Nicolas DUHAMEL (Mandat au sein de Natixis depuis le 25/08/09)				
Jetons de présence				
Administrateur de Natixis	0	0	n/a	n/a
Membre du comité d'audit de Natixis	0	0	n/a	n/a
Au titre de BPCE et ses filiales	0	n/a	n/a	n/a
Autres rémunérations				
Mandat social de BPCE	212 691,62	212 691,62	n/a	n/a
Rémunération variable de BPCE	n/a	n/a	n/a	n/a
Rémunération exceptionnelle de BPCE	/	0	n/a	n/a
Avantages en nature de BPCE	3 269	3 269	n/a	n/a
M. Stève GENTILI				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance/ administrateur de Natixis	0	0	10 000	14 000 ^(a)
Au titre de filiales de Natixis	12 700 ^(c)	12 700	9 700	7 000 ^(a)
Au titre de la BFBP, de BPCE et ses filiales	18 258,54 ^(c)	21 494	16 475	13 301 ^(b)
Autres rémunérations				
M. Francis HENRY (Fin de mandat au sein de Natixis le 12/11/09)				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance/ administrateur de Natixis	0	0	10 000	14 000 ^(a)
Membre du comité des rémunérations de Natixis	0	0	4 000	4 000
Au titre des filiales de la CNCE et de BPCE	78 766,67 ^(c)	67 600	4 500	4 500
Autres rémunérations	0	0	0	0

(a) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2007.

(b) Jetons de présence au titre de l'exercice 2007.

(c) Dont une partie versée en 2010.

(d) Versés en 2010.

Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et avantages de toute nature des membres des organes sociaux

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Bernard JEANNIN				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance/ administrateur de Natixis	0	0	10 000	28 000 ^(a)
Membre du comité des rémunérations de Natixis	0	0	n/a	n/a
Au titre de filiales de Natixis	9 900 ^(d)	6 750	6 750	10 800 ^(b)
Au titre de la BFBP, de BPCE et ses filiales	20 664,67 ^(c)	27 576	18 253	12 852 ^(b)
Autres rémunérations	0	0	0	0
M. Olivier KLEIN				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance/ administrateur de Natixis	0	0	0	0
Au titre de filiales de Natixis	15 800 ^(d)	16 400	15 400	7 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
M. Yvan de LA PORTE du THEIL				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance/ administrateur de Natixis	0	0	10 000	14 000 ^(a)
Membre du comité d'audit de Natixis	0	0	10 000	11 000 ^(a)
Au titre de filiales de Natixis	18 400 ^(d)	11 800	9 800	10 800 ^(b)
Au titre de la BFBP, de BPCE et ses filiales	5 654 ^(c)	27 260	23 550	18 062 ^(b)
Autres rémunérations				
Mandat social de BPCE	229 166,70	229 166,70	n/a	n/a
Rémunération variable au titre de BPCE	n/a	n/a	n/a	n/a
Rémunération exceptionnelle de BPCE	/	0	n/a	n/a
Avantages en nature de BPCE	2 682	2 682	n/a	n/a
M. Alain LEMAIRE				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance/ administrateur de Natixis	0	0	0	0
Membre du comité d'audit de Natixis	0	0	0	0
Au titre de filiales de Natixis	11 100 ^(d)	4 800	3 300	3 000
Au titre des filiales de la CNCE et BPCE	80 921	97 088	22 700	22 058
Autres rémunérations				
Mandat social au titre de filiales de la CNCE et BPCE	451 366,65	451 366,65	73 236,36	73 236,36
Rémunération variable CNCE et BPCE	n/a	n/a	n/a	n/a
Rémunérations exceptionnelles au titre de la CNCE et BPCE	/	90 361,16	n/a	n/a
Avantages en nature au titre de la CNCE et BPCE	5 414,32	5 414,32	400	400

(a) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2007.

(b) Jetons de présence au titre de l'exercice 2007.

(c) Dont une partie versée en 2010.

(d) Versés en 2010.

Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et avantages de toute nature des membres des organes sociaux

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Bruno METTLING (Fin de mandat au sein de Natixis le 05/03/09)				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance de Natixis	0	0	10 000	14 000 ^(a)
Membre du comité d'audit et du comité des rémunérations de Natixis	0	0	10 000	10 000
Au titre de filiales de Natixis	3 000	3 000	3 000	3 600 ^(b)
Au titre de filiales de la BFBP	3 600 ^(d)		9 792	34 563 ^(a)
Autres rémunérations				
Rémunérations individuelles fixes au titre de la BFBP	156 154	156 154	290 000	290 000
Rémunérations individuelles variables au titre de la BFBP	0	0	0	130 000 ^(b)
Avantages en nature au titre de la BFBP	26 678	26 678	45 733	45 733
M. Jean-Charles NAOURI				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance/administrateur de Natixis	0	0	8 000	12 000 ^(a)
Membre du comité d'audit de Natixis	0	0	12 500	12 500
Au titre de filiales de Natixis	0	0	0	0
Autres rémunérations				
	0	0	0	0
M. Bernard OPPETIT (Mandat au sein de Natixis depuis le 12/11/09)				
Jetons de présence				
Administrateur de Natixis	0	0	n/a	n/a
Au titre de filiales de Natixis	0	n/a	n/a	n/a
Autres rémunérations				
	n/a	0	n/a	n/a
M. Didier PATAULT				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance/administrateur de Natixis	0	0	10 000	14 000 ^(a)
Membre du comité des rémunérations de Natixis	0	0	n/a	n/a
Au titre de filiales de Natixis	3 600 ^(d)	0	n/a	n/a
Au titre de la CNCE, de BPCE et ses filiales	25 566,67 ^(c)	14 400		
Autres rémunérations				
	0	0	0	0

(a) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2007.

(b) Jetons de présence au titre de l'exercice 2007.

(c) Dont une partie versée en 2010.

(d) Versés en 2010.

Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et avantages de toute nature des membres des organes sociaux

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. François PÉROL (Mandat au sein de Natixis depuis le 06/03/09)				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance/ administrateur de Natixis	0	0	n/a	n/a
Au titre de la BFBP, de la CNCE de BPCE et ses filiales			n/a	n/a
Autres rémunérations				
Mandat social au titre de la CNCE, la BFBP et BPCE	457 594,10	457 594,10	n/a	n/a
Rémunération variable CNCE puis BPCE	n/a	n/a	n/a	n/a
Rémunérations exceptionnelles au titre de la CNCE puis BPCE	/	0	n/a	n/a
Avantages en nature au titre de la CNCE puis BPCE	4 290	4 290	n/a	n/a
M. Henri PROGLIO				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance/ administrateur de Natixis	0	0	10 000	14 000 ^(a)
Membre du comité des rémunérations de Natixis	0	0	4 000	4 000
Au titre de filiales de Natixis	0	0	0	0
Au titre de la CNCE	14 000	27 427	13 427	12 697 ^(a)
Autres rémunérations				
	0	0	0	0
M. Philippe QUEUILLE (Fin de mandat au sein de Natixis le 25/08/09)				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance/ administrateur de Natixis	0	0	4 000	4 000
Membre du comité des rémunérations puis du comité d'audit de Natixis	0	n/a	n/a	n/a
Au titre de filiales de Natixis	0	0	0	n/a
Au titre de la BFBP, de BPCE et ses filiales	0	0	0	n/a
Autres rémunérations				
	0	0	0	0

(a) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2007.

(b) Jetons de présence au titre de l'exercice 2007.

(c) Dont une partie versée en 2010.

(d) Versés en 2010.

Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et avantages de toute nature des membres des organes sociaux

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Philippe SUEUR				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance/ administrateur de Natixis	0	0	10 000	14 000 ^(a)
Autres rémunérations	0	0	0	0
M. Jean-Louis TOURRET (Fin de mandat au sein de Natixis le 12/11/09)				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance/ administrateur de Natixis	0	0	10 000	14 000 ^(a)
Membre du comité des rémunérations de Natixis	0	0	4 000	10 000 ^(a)
Au titre de filiales de Natixis	9 000 ^(d)	5 400	5 400	6 300
Au titre de la BFBP et BPCE	1 600 ^(d)	9 605	9 605	9 936 ^(b)
Autres rémunérations	0	0	0	0
M. Robert ZOLADE				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance/ administrateur de Natixis	0	0	10 000	16 000 ^(a)
Membre du comité d'audit de Natixis	0	0	10 000	13 000 ^(a)
Au titre de filiales de Natixis	0	0	0	0
Autres rémunérations	0	0	0	0

(a) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2007.

(b) Jetons de présence au titre de l'exercice 2007.

(c) Dont une partie versée en 2010.

(d) Versés en 2010.

Censeurs	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Ulrich BRIXNER (Fin de mandat au sein de Natixis le 25/02/09)				
Jetons de présence				
Censeur au conseil de surveillance de Natixis	0	0	6 000	12 000 ^(a)
M. Luigi MARAZZANA (Fin de mandat au sein de Natixis le 19/05/09)				
Jetons de présence				
Censeur au conseil de surveillance/conseil d'administration de Natixis	0	0	0	0

(a) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2007.

Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et avantages de toute nature des membres des organes sociaux

■ TABLEAU N° 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2009 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice 2009	Prix d'exercice	Période d'exercice
Laurent Mignon	n/a	n/a	0 €	0	n/a	n/a
Jean-Marc Moriani	n/a	n/a	0 €	0	n/a	n/a
Dominique Ferrero	n/a	n/a	0 €	0	n/a	n/a
Philippe Dupont	n/a	n/a	0 €	0	n/a	n/a
■ dont au titre de Natixis	n/a	n/a	0 €	0		
■ dont au titre de BFBP	n/a	n/a	0 €	0		
TOTAL			0 €	0		

■ TABLEAU N° 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2009 par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Laurent Mignon	n/a	0	n/a
Jean-Marc Moriani	n/a	0	n/a
Dominique Ferrero	n/a	0	n/a
Philippe Dupont	n/a	0	n/a
TOTAL		0	

■ TABLEAU N° 6

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Aucune action de performance n'a été attribuée en 2009 aux dirigeants mandataires sociaux de Natixis.

■ TABLEAU N° 7

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Aucune action de performance n'a été attribuée.

Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et avantages de toute nature des membres des organes sociaux

■ TABLEAU N° 8 : GROUPE (NATIXIS, BPCE, CAISSE D'ÉPARGNE, BANQUE POPULAIRE)

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Information sur les options de souscription ou d'achat				
	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2007	Plan 2008
Date de l'assemblée générale	31/05/01	27/05/04	19/05/05	17/11/06	24/05/07
Date de décision du directoire	10/09/03	17/11/04	15/11/05	29/01/07	21/01/08
Nombre d'options de souscription pouvant être souscrites au 31/12/2009 dont nombre pouvant être souscrit par :	6 266 106	6 587 350	7 653 800	15 398 922	7 576 800
1) Les membres du conseil de surveillance et/ou administrateurs de Natixis sur l'exercice 2009 :	187 880	192 500	235 620	623 700	0
Bruno Mettling	0	0	0	0	n/a ^(a)
Bernard Comolet	0	0	0	66 220	n/a ^(a)
Didier Patault	0	0	0	63 140	n/a ^(a)
Jean-Claude Créquit	0	0	0	63 140	n/a ^(a)
Olivier Klein	0	0	0	60 060	n/a ^(a)
Bernard Jeannin	43 120	43 120	47 740	61 600	n/a ^(a)
Yvan de La Porte du Theil	43 120	43 120	47 740	61 600	n/a ^(a)
Jean-Louis Tourret	9 240	9 240	13 860	18 480	n/a ^(a)
Jean Clochet	0	0	15 400	20 020	n/a ^(a)
Stève Gentili	10 780	10 780	15 400	20 020	n/a ^(a)
Philippe Queuille	43 120	43 120	47 740	61 600	n/a ^(a)
Alain Lemaire	0	0	0	66 220	n/a ^(a)
Philippe Sueur	0	0	0	0	0
Francis Henry	0	0	0	0	0
Vincent Bolloré	0	0	0	0	0
Jean-Charles Naouri	0	0	0	0	0
Henri Proglío	0	0	0	0	0
Robert Zolade	0	0	0	0	0
François Pérol	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Nicolas Duhamel	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Jean Criton	38 500	43 120	47 740	61 600	n/a ^(a)
Bernard Oppetit	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Ulrich Brixner	0	0	0	0	0
Luigi Maranzana	0	0	0	0	0

(a) Compte tenu des renoncations individuelles aux options de souscription attribuées en 2008.

Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et avantages de toute nature des membres des organes sociaux

	Information sur les options de souscription ou d'achat				
	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2007	Plan 2008
2) Les membres du directoire et le directeur général de Natixis sur l'exercice 2009 :	184 800	192 500	215 600	693 000	0
Laurent Mignon	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Dominique Ferrero	0	0	0	292 600	0
Jean-Marc Moriani	0	0	0	0	0
Philippe Dupont	184 800	192 500	215 600	400 400	0
▪ au titre de ses fonctions au sein de Natixis	92 400	100 100	107 800	292 600	0
▪ au titre de ses fonctions au sein de Banque Populaire	92 400	92 400	107 800	107 800	n/a ^(a)
Point de départ d'exercice des options	10/09/07	17/11/08	15/11/09	29/01/11	21/01/12
Date d'expiration	09/09/10	16/11/11	14/11/12	28/01/14	20/01/15
Prix de souscription en euros ^(b)	5,41	5,79	7,74	14,38	8,27
Modalités d'exercice lorsque le plan comporte plusieurs tranches	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Nombre d'actions souscrites au 31/12/09	1 393 828	130 130	21 560	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques	355 536	452 760	592 900	1 309 308	3 021 284
Nombre cumulé d'options de souscription restantes en fin d'exercice	4 516 743	6 004 460	7 039 340	14 089 614	4 555 516

(a) Compte tenu des renoncations individuelles aux options de souscription attribuées en 2008.

(b) Le prix de souscription correspond à la moyenne des 20 cours de Bourse de l'action Natixis précédant la date de décision du directoire.

■ TABLEAU N° 9

Sont concernés par cette demande les 10 salariés de Natixis ne détenant aucun mandat social au sein de Natixis SA, ayant reçu ou souscrit le plus grand nombre d'options au cours de l'exercice 2009.

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites	Prix d'exercice	Plan
Options consenties durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de Natixis dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	0	n/a	n/a
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de Natixis dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	0	n/a	n/a

Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et avantages de toute nature des membres des organes sociaux

■ TABLEAU N° 10

Dirigeants mandataires sociaux au 31/12/09	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus, à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Laurent Mignon, directeur général date de début de mandat : 14 mai 2009 date de fin de mandat : 14 mai 2015		X		X		X		X

Conflits d'intérêts potentiels

1 - Compétence et honorabilité des administrateurs

Conformément à la réglementation, la liste des fonctions exercées par les mandataires sociaux de Natixis figure dans ce présent document. Le bref résumé de leur curriculum vitae montre que tous disposent d'une expertise incontestable en matière de gestion, notamment de par leurs fonctions de dirigeants de banques ou de très grands groupes de l'industrie ou des services, ou d'anciens dirigeants de banque.

Il est précisé, conformément au règlement d'application de la Directive européenne 2003/71 (article 14.1 alinéa 2), qu'aucune des personnes, membres du conseil d'administration, ou de la Direction générale, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, n'a fait l'objet d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou dans la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

2 - Contrats liant la société et les administrateurs et la Direction générale

Il est précisé, conformément à la réglementation européenne, qu'aucun contrat de service ne lie les membres du conseil d'administration, ou de la Direction générale à la Société, qui pourrait prévoir l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat et qui serait de nature à remettre en cause leur indépendance ou à interférer dans leurs décisions.

Natixis et ses filiales entretiennent des relations commerciales avec son actionnaire de référence (et administrateur) BPCE ou certaines de ses filiales.

3 - Conflit d'intérêts

Les membres du conseil d'administration de Natixis incluent BPCE, son actionnaire de référence ainsi que des salariés du Groupe BPCE. Il existe, de plus, des relations commerciales entre Natixis et l'actionnaire et administrateur BPCE. Natixis considère que cette situation ne constitue pas un conflit d'intérêts.

Par ailleurs, les relations bancaires entre Natixis et les groupes présidés par les membres indépendants du conseil ne sont pas de nature à affecter l'impartialité de leur jugement.



3 ACTIVITÉS

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

	50
Relations entreprises et institutionnels	50
Dettes et financements	51
Marchés de capitaux	53
La plate-forme Asie	55
La plate-forme Amérique du Nord	56
Fonctions support	57

ÉPARGNE

	58
Gestion d'actifs	58
Assurances	62
Banque privée	63

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

	64
Affacturage	64
Cautions et garanties	65
Crédit-bail	66
Crédit à la consommation	66
Ingénierie sociale	67
Paiements	68
Titres	69

CCI

	70
Les Banques Populaires	70
Les Caisses d'Épargne	73

FONCTIONS SUPPORT

	76
Ressources humaines	76
Systèmes d'information et services partagés	82

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

	84
Coface	84
Capital investissement	86

Banque de Financement et d'Investissement

Au 31 décembre 2009, la Banque de Financement et d'Investissement (BFI) de Natixis compte 4 565 personnes ⁽¹⁾, déployées dans 27 pays. Elle opère principalement dans les métiers de Financement et de Marchés de capitaux. Le Produit Net Bancaire de la BFI de Natixis en 2009 s'est établi à 2,561 milliards d'euros correspondant à 3,243 milliards d'euros hors impact du Crédit Portfolio Management (CPM).

La BFI est organisée en trois lignes de métiers :

- banque commerciale (Relations entreprises et institutionnels) assurant aussi les fonctions de suivi des clients (Coverage) pour l'ensemble des métiers de Natixis ;
- financements structurés (Dettes et financements) ; et
- marchés de capitaux.

Deux plates-formes régionales (Asie et Amérique du Nord) et deux fonctions support (Supervision et Gestion Active des Risques d'une part et Systèmes, Organisation, Opérations et Finances d'autre part) viennent compléter ces trois lignes de métiers.

La BFI offre une gamme diversifiée de produits de Financement et de Marchés de capitaux intégrant tous les savoir-faire : conseil, origination, financement, structuration et placement auprès des investisseurs institutionnels. Près de 1 250 personnes (banquiers conseils, chargés d'affaires, vendeurs...) sont au contact de la clientèle pour promouvoir cette offre.

Au cours de l'année 2009, les activités de dérivés complexes ont été arrêtées sur tous les sous-jacents et les positions ont été rassemblées, avec les encours sur les actifs risqués, dans une structure de cantonnement dédiée (GAPC). Les effectifs de la BFI ont été réduits de 700 personnes en 2009 et les coûts fixes réduits de 11 % sur l'année.

En août 2009 ont été posées les bases du nouveau plan stratégique dit « New Deal ». Celui-ci oriente le développement à venir de la BFI autour de l'approfondissement des relations avec les clients et du développement des métiers forts de la banque. À ce titre, la capture des ventes croisées est systématisée avec le déploiement du chantier du cross selling (voir encadré). L'allocation des fonds propres et la prise de risques sont alignées avec la stratégie. Les activités ayant des positions concurrentielles trop faibles sont progressivement abandonnées (arrêt du financement des entreprises en Allemagne, recentrage des activités de financement de LBO sur l'Europe et de shipping sur le secteur de l'énergie) - tout en veillant à garder dans la banque une diversité équilibrée des activités.

En août 2009, certains des actifs de la BFI cantonnés au sein de la GAPC ont fait l'objet d'une garantie par la BPCE. À cette

occasion, la structure de cantonnement, GAPC, est sortie du périmètre de la BFI.

Pour de plus amples informations sur la GAPC et sa garantie par BPCE, se reporter au chapitre 4.

RELATIONS ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

La direction des Relations entreprises et institutionnels assure une fonction de gestion de la relation clients (Coverage) au plan mondial et gère en direct trois activités : les financements classiques, les offres de gestion des flux de paiement domestiques et internationaux et le conseil en fusions-acquisitions. Elle entretient des relations d'affaires avec plus de 2 000 entreprises en Europe dont la quasi-totalité des 350 premières entreprises françaises. Sa clientèle d'institutionnels se compose principalement de 300 grands comptes établis en Europe (pour moitié hors de France) et de 700 banques internationales.

Une organisation privilégiant la proximité avec le client

L'activité de Coverage coordonne à l'échelle mondiale la relation avec le client qu'il soit émetteur, emprunteur ou investisseur : elle fait le lien entre les besoins des grands clients actuels ou potentiels de Natixis et les services proposés par la banque.

La démarche d'accompagnement des clients s'articule entre :

- des banquiers conseils dédiés aux très grandes relations de clientèle : grandes entreprises, banques ou compagnies d'assurances, États et secteur public, fonds d'investissement ;
 - 30 chargés d'affaires répartis dans sept groupes sectoriels ;
 - un réseau de douze directions régionales en France dont trois en région parisienne ;
 - un réseau international couvrant l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Amérique du Sud en plus de deux plates-formes régionales : Asie d'une part, pilotée depuis Hong Kong, Amérique du Nord d'autre part, pilotée depuis New York,
- le tout en lien avec les vendeurs des métiers spécialisés de Natixis.

Les équipes comptent plus de 500 personnes.

(1) ETP (équivalent temps plein).

Les financements classiques, la gestion des flux de paiement domestiques et internationaux, le conseil en fusions-acquisitions

L'activité de **financement classique** constitue la base de la relation avec la clientèle des entreprises. Elle est à ce titre gérée par la direction des Relations entreprises et institutionnels en liaison étroite avec les métiers de la banque. L'accompagnement sur le long terme de la clientèle est privilégié ainsi que l'optimisation de l'utilisation des fonds propres de la banque. L'activité s'appuie sur la syndication avec les réseaux actionnaires et les banques tierces.

En 2009, en France, Natixis est intervenue dans le financement de nombreux clients français, entre autres, Banque PSA Finance, Holcim, EDF, Rexel, Unedic ou encore CADES. À l'international, on peut citer ENEL, SACYR, Heidelberg Cement, ACS, Farmafactoring ou MAPFRE.

La direction des Relations entreprises et institutionnels couvre aussi le métier de la **gestion des flux de paiements domestiques et internationaux**. En 2009, le métier a continué d'optimiser son organisation et a obtenu le renouvellement de la certification ISO 9001 pour la conception des produits et services, la mise en œuvre et le traitement des opérations.

L'activité transversale Projets, centrée sur le développement des nouveaux protocoles EBICS et Planet Link (Service bureau commun Natixis et BRED Banque Populaire pour les clients SWIFTNet), des nouvelles applications et de nouveaux produits, a été soutenue, notamment avec la mise en place de la Directive européenne sur les Moyens de Paiement et la poursuite des travaux sur le Single Euro Payment Area (SEPA), Direct Debit⁽¹⁾. Natixis a confirmé son rôle de banque conseil auprès de ses clients, notamment sur les sujets d'actualité comme l'Europe des paiements et l'évolution de la communication bancaire. Elle a également créé une cellule dédiée à l'innovation en matière de gestion de flux.

Natixis Finance exerce le métier de **conseil en fusions-acquisitions** sur le marché français, essentiellement sur des transactions de moyennes capitalisations. Ses clients sont des grands groupes français ou internationaux, des entreprises petites et moyennes, des fonds d'investissement et des entités publiques. Natixis Finance dispose d'une expertise particulière dans des secteurs tels que l'agroalimentaire, les services business to business (BtoB), les médias, l'immobilier et les infrastructures et services publics.

En 2009, Natixis a été le conseil de Mercalys (apport d'actifs de Casino), du FSI (investissement dans Daher), de Malteurop (renforcement des fonds propres et restructuration de la dette), de Casino (vente d'actifs immobiliers), du groupe Vinci (acquisition de Captrade par Entrepouse Contracting).

(1) Lancement prévu en novembre 2010.

(2) *Borrowing Base Lending* : financement d'actifs où l'emprunteur déclare au prêteur la valeur des actifs mis en garantie sur une base régulière (en général, hebdomadaire ou bimensuelle).

(3) *Reserve Base Lending* : financement structuré sécurisé par des réserves prouvées ou probables de pétrole ou de gaz, généralement utilisé pour le financement des infrastructures d'exploitation.

Le Cross Selling

En 2009, le chantier du cross selling, un des trois chantiers de Natixis issus du New Deal, a été lancé par la BFI. L'objectif du chantier est d'optimiser la gestion de la relation avec les clients (Coverage) pour favoriser les ventes croisées de produits et de services. Le complément de revenus que la banque devrait générer à horizon 2012 grâce à la systématisation des processus de cross selling a été évalué à plus de 200 millions d'euros. Ce chantier sera étendu en 2010 aux métiers de Natixis hors BFI.

DETTES ET FINANCEMENTS

Les équipes de Dettes et financements conçoivent des solutions de financement structuré, de conseil et d'investissement pour la clientèle d'entreprises et d'institutionnels de Natixis. Elles comptent plus de 500 personnes et sont présentes dans la quasi-totalité des implantations à l'international de la banque.

À partir du second semestre 2009, la direction a été réorganisée en cinq lignes de métier mondiales.

Cette organisation a pour ambition de créer des pôles de compétences homogènes et de taille significative, organisés en centres de profits autonomes et de définir pour chacun d'entre eux une stratégie claire sur leurs marchés.

Les Financements de Matières premières

Sur les marchés de l'énergie et des Matières premières, Global Energy & Commodities (GEC) entretient des relations actives avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur : les producteurs, les importateurs, les négociants et les sociétés de services. Une organisation matricielle associe une couverture globale (Coverage) des clients de Natixis au montage de financements structurés spécifiques dans les domaines de l'énergie, des mines et métaux, des Matières premières agricoles. En 2009, Natixis a confirmé son expertise dans la mise en place de « Borrowing Base Lending »⁽²⁾, notamment dans le secteur des métaux (Trafigura, Duferco, Glencore...), secteur dans lequel Natixis a été élue « meilleure banque de l'année » par le magazine spécialisé Trade Finance Magazine. Dix récompenses « Deal of the Year » ont été décernées par Thomson Reuters, Global Trade Review et Trade Finance Magazine, notamment Minera Esperanza (financement d'une mine de cuivre-or au Chili), Tullow Oil (« Reserve Based Lending »⁽³⁾) sur actifs pétroliers) ou ED&F Man (négociant en sucre).

Les Financements d'actifs et de commerce international

La ligne de métiers réunit les compétences de la banque en financements d'actifs, hors immobilier, et en financements export structurés, dans la mesure où ceux-ci accompagnent les financements d'actifs à l'international.

- Natixis Transport Finance est un acteur de référence du secteur des **Financements aéronautiques**. Engagée dans cette activité depuis 30 ans, Natixis Transport Finance développe une gamme complète de produits traditionnels et innovants (financements d'acomptes, leases fiscaux, financements islamiques, financements Export-Import, crédits export...). En 2009, l'équipe a arrangé le financement emblématique du premier Airbus A380 d'Air France. Trois récompenses « Deal of the Year » ont été décernées par Jane's Transport Finance : elles sont relatives aux financements de Norwegian Air Shuttle, de TAM et de Scandinavian Airlines.
- Le portefeuille des **Financements d'actifs de transport maritime** bénéficie d'une bonne répartition géographique grâce aux implantations permanentes du métier à Hong-Kong, Singapour, New York et Dubaï. L'année 2009 a été marquée par un recentrage stratégique de l'activité sur le secteur de l'énergie. La capacité d'arrangement de Natixis – acteur reconnu du secteur - a été saluée par Global Trade Review pour le refinancement de navires de transport de gaz naturel liquéfié pour Kogas (« Deal of the Year »).
- Présente mondialement, l'équipe de **Financements de projets** propose à la clientèle un ensemble de produits et de services large : le conseil financier, l'arrangement, la souscription et la distribution de financements bancaires seniors et subordonnés, la direction et le placement d'émissions obligataires, la mise en place de produits en couverture des risques de taux, de change ou de matières premières. Le métier s'appuie sur quatre centres d'expertise sectoriels globaux : les infrastructures, l'énergie et les énergies renouvelables, les ressources naturelles et les télécommunications. En 2009, Natixis est classée 12^e arrangeur mandaté mondial (source : Thomson Reuters) et n° 7 aux États-Unis où la banque a arrangé et coordonné le financement du projet Astoria Energy II, projet reconnu « Deal of the Year » par la presse spécialisée. Au total, l'équipe Financements de projets a arrangé 23 opérations récompensées en 2009 par PFI, Project Finance Magazine et Global Trade Review.
- Les équipes de **Structured Export Finance (SEF)** conseillent et structurent des financements de contrats internationaux couverts par des agences de crédit export (ECA), des assureurs privés ou par tout autre schéma destiné à pondérer le risque de crédit et le risque pays. Le département origine auprès de clients grands exportateurs, banques, institutions financières ou entités souveraines à travers ses implantations de Paris, Milan, Madrid, Francfort, Singapour, Shanghai,

Pékin, Hong Kong et São Paulo. En 2009, SEF a signé une trentaine de transactions structurées emblématiques et, en particulier, arrangé le financement de la seconde génération de satellites déployée par Globalstar. Plusieurs projets en Asie tels que An Hoa et EVN au Vietnam ont été finalisés. Trois opérations ont été distinguées « Deal of the Year » par Global Trade Review et Trade Finance Magazine, dont la facilité de crédit mise en place pour Eskom, fournisseur-distributeur historique d'électricité sud-africain.

Les Financements immobiliers

La ligne de métier est présente en Europe continentale et aux États-Unis. Elle couvre les besoins en **Financements immobiliers** de la clientèle institutionnelle sur tous types d'actifs (bureaux, résidentiel, hôtellerie/loisirs, commercial) ainsi que les interventions en fonds propres à court ou moyen terme via une filiale dédiée, Natixis Immo Développement.

En 2009, le métier a poursuivi la réduction de son portefeuille d'engagements tout en restant présent aux côtés de sa clientèle, tant en matière de restructuration de crédits existants que d'arrangement d'opérations de place.

Aux États-Unis, malgré le ralentissement continu de l'activité sur les trois premiers trimestres, l'équipe a maintenu une présence sur les marchés de financements immobiliers en réalisant huit nouvelles opérations, dont une quote-part de près de 20 % a été distribuée à des investisseurs et des participants à la syndication. L'équipe a aussi achevé la restructuration d'un tiers de ses expositions en portefeuille, en effectuant le remboursement de plus de 15 % des encours.

Les Financements stratégiques et d'acquisitions

- La création de la ligne de métier **Financements stratégiques et d'acquisitions** vise à combiner les expertises des équipes d'ingénierie financière à celles des équipes de leverage et à rééquilibrer le centre de gravité des financements à effet de levier en les dédiant non plus aux seuls fonds d'investissements, mais à la palette complète des acquéreurs potentiels. La ligne de métier est mondiale et se consacre au service du financement du développement des grandes entreprises et des fonds d'investissements partenaires de la banque. En 2009, Natixis a notamment arrangé deux opérations de référence : le financement, à travers un montage LBO, de la recomposition de l'actionnariat de Gras Savoye et le financement de l'acquisition d'Oriental Brewery, deuxième plus grande brasserie de Corée du Sud, par Kohlberg Kravis & Roberts (KKR). Cette dernière opération a obtenu 4 récompenses (« Deal of the Year ») par la presse spécialisée (Finance Asia, Asia Money, The Asset et IFR Asia).

La Syndication et la Titrisation

Plusieurs équipes composent cette expertise mondiale.

- Les Crédits syndiqués** structurent et distribuent des crédits syndiqués mis en place pour la clientèle d'entreprises, d'institutions financières et pour les financements structurés de Natixis. Les équipes interviennent en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie et aux États-Unis, y compris sur le marché du crédit secondaire. En 2009, dans un contexte de baisse du marché du crédit bancaire, Natixis s'est placée au 14^e rang en zone Europe Moyen-Orient et Afrique (EMEA) avec 62 transactions arrangées en qualité de Bookrunner (contre 45^e en 2008, source : Bloomberg) et a renforcé son positionnement en France passant de la 5^e à la 4^e place. Natixis est intervenue en qualité d'arrangeur mandaté (Mandated Lead Arranger) et teneur de livre (Bookrunner) dans la plupart des opérations emblématiques de l'année : Auchan, « jumbo credits » Enel, Enel Rete Gas (« Deal of the Year » pour Euromoney), Schneider, Banque PSA et UGC.
- L'Ingénierie de dette** développe des produits de dette et des solutions bilantielles spécifiquement adaptés à la clientèle de Natixis. Au-delà de cette expertise, l'ingénierie de dette structure et place des opérations de déconsolidation d'actifs non liquides via des CDS (Credit Default Swap) et des garanties financières et arrange des solutions de refinancement collatéralisé à destination des investisseurs.
- Basé à New York, **Debt Solutions North America** regroupe les activités de syndication et d'ingénierie de dettes aux États-Unis. L'équipe propose aux clients européens un accès aux marchés américains de dettes publiques et privées et aux émetteurs américains une couverture globale de leurs besoins en matière de dette. En 2009, Debt solutions North America a participé à une trentaine de transactions majeures, dont Astoria II, en étroite collaboration avec les activités de financements de projets. Ces transactions ont été syndiquées sur les marchés américains.
- Global Securitization** structure, arrange et syndique des solutions alternatives et compétitives de financements pour les clients de la banque, entreprises ou fonds, aux États-Unis et en Europe. L'équipe dispose d'une expertise de conseil en titrisation, notamment en matière de gestion et de restructuration des portefeuilles d'actifs. Natixis est également contrepartie de swap de taux et de change pour les véhicules de titrisation. Les actifs traités incluent les créances commerciales et bancaires, les prêts immobiliers commerciaux, les obligations adossées à des portefeuilles de prêts (Collateralized Debt Obligation ou CDO) ou encore les risques d'assurance.

En Europe, Natixis a arrangé le premier RMBS (Residential Mortgage-Backed Security ou titrisation de prêts hypothécaires résidentiels) émis et placé publiquement en Europe continentale depuis mi-2007, pour le compte de Delta Lloyd, une institution financière néerlandaise. La banque a, par ailleurs, mis en place plusieurs programmes de covered bonds, support essentiel de l'accès à la liquidité

pour les banques européennes. L'activité est recentrée sur l'arrangement de financements de portefeuilles de créances et sur la distribution de titres adossés à des portefeuilles, au service de la clientèle en particulier des compagnies d'assurance.

MARCHÉS DE CAPITAUX

Les activités de Marchés de capitaux de Natixis comptent plus de 1 400 personnes. Après un recentrage de l'activité décidé fin 2008, la banque a choisi de se concentrer principalement sur les produits de flux sur les marchés d'actions, de taux, de crédit, de change et de matières premières et sur les services à la clientèle à travers, notamment, les plates-formes de vente européennes, américaines et asiatiques. Cette offre s'appuie sur une recherche reconnue et régulièrement primée : études économiques, recherche crédits ou analyse financière.

L'année 2009 marque le retour à des résultats positifs pour les Marchés de capitaux, principalement pour les activités de taux et de crédit qui ont bénéficié de meilleures conditions de marchés et de la bonne tenue des activités commerciales.

Marchés de taux, de change, de crédit et de matières premières

Plus de 500 personnes composent ces équipes. Elles sont basées en Europe – à Paris, Londres, Milan, Madrid et Francfort – ainsi qu'à Singapour et New York, et pratiquent à la fois le trading et la vente.

Les équipes proposent à la clientèle des produits d'investissement et de couverture sur les marchés des taux d'intérêt, du crédit, des devises et des matières premières sur les pays de l'OCDE et affichent une activité en croissance sur les pays émergents.

En 2009, la filière **taux** a su profiter de l'appétence de la clientèle pour des opérations de restructurations. La filière **crédit** a bénéficié de la diminution de la volatilité, de la baisse des taux courts, du resserrement des spreads de crédit, ce qui a permis le retour des émetteurs et des investisseurs vers le marché primaire.

Sur le **marché primaire obligataire**, l'année 2009 a été marquée par la réouverture progressive d'un certain nombre de segments du marché ; en particulier celui des émissions primaires non financières en Europe qui a atteint en 2009 un volume d'émissions record de près de 300 milliards d'euros. Bénéficiant d'une expertise reconnue et s'appuyant sur des équipes d'originateurs présents dans le monde entier, Natixis a dirigé en tant que bookrunner en 2009 plus de 140 émissions obligataires. La banque a confirmé son rang d'acteur de premier ordre ; elle s'est classée parmi les 10 banques les plus performantes sur le marché obligataire de l'euro, en nombre de transactions (*source IFR*) et a confirmé son leadership sur

les covered bonds en euro, le secteur public et les émetteurs corporate français. Par ailleurs, l'année 2009 a été jalonnée par des opérations marquantes telles que le placement privé Rabobank, d'une taille de 1,7 milliard d'euros, récompensé par MTN-i (« Deal of the year »). Natixis a également dirigé les primo-émissions sur le marché de l'euro pour Suez Environnement (dual tranches), Unicredit (covered bond), Havas, et a endossé le rôle de coordinateur global pour toutes les émissions de la SFEF et de l'Unedic. Natixis a également réalisé pour le Royaume d'Espagne une émission de maturité 30 ans et a dirigé l'emprunt de 3,2 milliards d'euros d'EDF, opération emblématique de l'année 2009 sur le marché des particuliers français.

À noter également la présence de la banque parmi les 10 SVT (Spécialistes en Valeurs du Trésor) les plus actifs en 2009 (9^e position – source Agence France Trésor).

Les équipes de **change** proposent des cotations de produits dans les principales devises 24 h/24 à partir des plates-formes de Singapour, Paris et New York. Dans le contexte de baisse mondiale des volumes des produits de change, la filière Change a recentré en 2009 son offre produits (dorénavant axée sur les produits de flux et les structurés simples) et a réorganisé son activité de dérivés pour faire face à l'évolution du marché. L'activité américaine a démarré en mai 2008 et s'est concentrée sur une clientèle de fonds de gestion alternatifs (hedge funds) et de family offices ; elle est en nette croissance. Les investissements sur les plates-formes informatiques ont enfin permis d'augmenter significativement la quote-part de volume d'affaires apportée par ce canal (quasi-doublement en 2009 des transactions réalisées par les plates-formes).

La filière Change a été récompensée en 2009 par le sondage Euromoney 2009 comme « Meilleure progression mondiale » en part de marché et par l'European CEO en tant que « Meilleure banque française sur le change ».

L'activité **matières premières** est désormais rattachée à ce métier, dans le but de développer des synergies notamment à travers les forces de vente. En 2009, la filière Matières premières a renforcé sa coopération et ses ventes croisées avec les activités de financement de GEC (Global Energy Commodities) ; elle est désormais présente à Houston où elle accompagne le développement de GEC. Le développement de l'activité de dérivés de gré à gré sur l'énergie a fortement contribué à la hausse des revenus de cette activité (+ 30 % par rapport à 2008).

Sur les pays émergents, Natixis propose une gamme complète de produits de taux, de crédit et de devises et se positionne géographiquement en soutien au développement des autres activités de la banque (notamment en Chine, en Russie et au Vietnam). L'activité **marchés émergents** a poursuivi en 2009 le développement de ses activités tant au niveau local (à Moscou, à Shanghai ou à Hô-Chi-Minh-Ville) qu'à Paris ou à New York. Le trading de dette externe a été particulièrement performant ; il a su profiter d'opportunités et d'anomalies de marchés en particulier en Russie, en Asie et en Europe Centrale. La réalisation de deux émissions entre décembre 2008 et mars 2009 pour le compte

de la République de Lituanie a confirmé le savoir-faire des équipes dans le domaine de la structuration. Le déploiement des produits de couverture des risques de taux et de change pour l'Amérique latine depuis New York et pour l'Europe Centrale depuis Paris est en cours de finalisation.

Conséquence du plan stratégique New Deal, les équipes de **vente** des marchés se sont réorganisées en 2009 : elles sont maintenant organisées par types de client pour les entreprises et les réseaux actionnaires et par produit pour les institutionnels. Les activités ont bien résisté en 2009 dans un contexte difficile en s'appuyant sur la qualité des relations nouées avec les grands clients de la banque. Les équipes de vente ont augmenté de 20 % leur activité par rapport à 2008.

Trésorerie – Arbitrage

Natixis a procédé à la réorganisation de sa trésorerie moyen et long terme en liaison avec BPCE et à l'allongement de la durée de ses refinancements, renforçant ainsi sa structure financière.

Les équipes de Natixis se concentrent désormais sur le refinancement court terme (un an et moins) et sur les produits structurés. Elles sont basées à Paris, à Singapour et à New York.

Le financement moyen et long terme de Natixis est désormais assuré par BPCE.

L'année 2009 a été marquée par l'accroissement des opérations de refinancement via des collatéraux (SFEF).

Marchés actions

Sur les marchés actions, Natixis dispose d'expertises fortes dans les domaines de l'intermédiation, des dérivés, des opérations primaires et des activités de Natixis Corporate Solutions décrites ci-dessous. L'année 2009 a été marquée par l'arrêt des offres de dérivés complexes et par le début des travaux de rapprochement des activités d'intermédiation et de dérivés actions dans le but de constituer une plate-forme unique multiproduits de flux et d'être un relais de croissance pour Natixis en 2010.

La fusion-absorption de Natixis Securities (qui exerce les activités d'intermédiation actions en France) par Natixis sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Natixis devant se tenir le 27 mai 2010.

INTERMÉDIATION SUR ACTIONS

Natixis Securities dispose d'une plate-forme de distribution multiproduits (cash actions, prêt/emprunt, dérivés listés) à destination d'une base de clientèle importante couvrant 900 clients en Europe, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Les équipes d'analystes de Natixis Securities couvrent également les grandes entreprises européennes et ont été, une nouvelle fois, récompensées en 2009 (cf. encadré « La recherche, une priorité stratégique » page 57).

Natixis Bleichröder Inc.(NBI) propose à ses clients institutionnels et entreprises américains des services d'intermédiation, d'exécution d'ordres, de prime brokerage, de prêt/emprunt, des activités de conseil et d'accès aux marchés des actions.

LES DÉRIVÉS ACTIONS

Natixis propose à sa clientèle une large gamme de produits dérivés actions reposant sur une grande variété de sous-jacents et de supports d'investissement. En 2009, le métier a mis l'accent sur la réorganisation des front offices, en optimisant l'articulation de ses activités de structuration, de trading et de vente ; le métier a aussi sécurisé ses processus pour réduire les risques opérationnels et accroître la qualité de service. La plate-forme North de passage d'ordres et d'accès directs aux marchés a été généralisée sur les zones Europe & Asie. Enfin, le métier a mis en œuvre des capacités d'exécution sur l'Europe, l'Asie, et les États-Unis afin d'élargir la gamme de sous-jacents proposés à la clientèle.

MARCHÉ PRIMAIRE ACTIONS

Sur le marché primaire actions, Natixis a confirmé sous la double bannière Natixis et Lazard-Natixis – dans le cadre de son partenariat avec Lazard – sa position de premier plan sur le métier en France, en se classant n° 4, en nombre de transactions pour 2009 (source : Bloomberg). L'équipe a dirigé 15 transactions en tant que chef de file et teneur de livre.

En 2009, Natixis a accompagné ses clients dans un nombre important d'augmentations de capital à travers des opérations dirigées pour Faurecia, Club Méditerranée, NextradioTV, Collectis, Nicox et Atari. Les équipes ont aussi accompagné des grandes capitalisations telles que Danone, Pernod-Ricard, BNP Paribas ou Société Générale. Natixis a contribué à la réouverture du marché des obligations convertibles pour Maurel & Prom, PSA, Air France-KLM, Altran, Neopost ou encore Capgemini. Enfin, Natixis a participé à un nombre croissant d'opérations internationales, notamment dans le cadre des multiples opérations d'émetteurs du secteur financier parmi lesquelles on peut citer Lloyds, Citi, ING et HSBC.

Corporate Solutions

Les équipes de Corporate Solutions offrent à leurs clients des solutions sur mesure, destinées à gérer et optimiser leur bilan ou transférer leurs risques dans le cadre d'opérations de restructuration et d'acquisition, ainsi qu'une capacité d'exécution de qualité reconnue. Constituée de 130 personnes et présente dans 12 pays, Corporate Solutions s'adresse à une large clientèle d'entreprises internationales et de fonds souverains située en Europe, au Moyen-Orient, en Asie (Inde, Asie du Sud-Est) et sur le continent américain.

L'année 2009 a été marquée par une réduction du nombre et de la taille des opérations sur l'ensemble des zones géographiques, particulièrement en Asie et au Moyen-Orient. Au total, sur l'année 2009, l'activité de Corporate Solutions est restée profitable.

Autres activités

Natixis développe des activités de gestion d'actifs pour compte de tiers ayant des synergies avec les métiers de la BFI et destinées aux investisseurs institutionnels français et internationaux. Elles comprennent :

- la gestion de fonds d'infrastructures ;
- la gestion de fonds d'environnement et de développement durable (fonds carbone, fonds d'énergies renouvelables) ;
- la gestion de fonds de sales and lease back immobilier ;
- la gestion de fonds de transfert de risques assurances (alternative risk transfer) ; et
- une plate-forme de managed funds et de gestion alternative.

LA PLATE-FORME ASIE

Natixis est présente en Asie dans 12 pays grâce à près de 380 personnes via une plate-forme regroupant les activités de Financements et de Marchés de capitaux. Elle a pour objectif d'accompagner les grands clients de la banque en Asie et de développer l'expertise des métiers spécialisés dans cette zone à forte croissance en constituant un portefeuille de grands comptes régionaux.

En 2009, la gestion de la relation clients (Coverage) s'est à nouveau renforcée pour intensifier un maillage sectoriel ciblé complémentaire des métiers spécialisés. À la clé, une quinzaine de mandats de financements classiques a été signée en 2009 dont Fraser & Neave et Suntec REIT à Singapour, Legend en Chine, Goodman à Hong Kong, KNOC, LG Telecom et SK Telecom en Corée. La banque a maintenu une présence forte et sélective auprès de ses cibles de clientèle institutionnelle prioritaire dans le but de permettre le développement de relations nouvelles avec des clients à fort potentiel de ventes croisées.

Sur les **Financements de Matières premières**, Natixis a maintenu sa position parmi les leaders du marché sur les opérations de commerce courant. GEC a également poursuivi son recentrage vers les principaux producteurs et importateurs de chaque pays et mis l'accent sur les opérations structurées. Malgré un environnement nettement moins porteur, cinq transactions en tant qu'arrangeur ont été conclues en 2009 dont BUMA et Pertamina en Indonésie ainsi qu'Olam à Singapour. Sur les **Financements aéronautiques**, Natixis a maintenu sa position d'arrangeur de premier plan (1^{er} Mandated Lead Arrangeur en Asie, source : Reuters) avec une forte percée en Corée (Asiana-KEIC et Korean Air). Les bons contacts entretenus avec les banques chinoises (ICBC, CCB) ont permis

de les associer à certaines opérations européennes. Sur les **Financements d'actifs de transport maritime**, un recentrage stratégique réussi vers les financements d'actifs liés à l'énergie et une expertise reconnue dans les financements export asiatiques ont permis notamment d'obtenir deux mandats relatifs au refinancement de sept méthaniers pour KOGAS (Corée). Sur les **Financements de projets**, le métier a affirmé son statut d'arrangeur dans la région (dans les quinze premiers Mandated Lead Arrangeur sur la zone Asie-Pacifique et 3^e banque non régionale, source : Project Finance International) avec huit mandats obtenus en 2009. Quelques opérations phares ont été conclues telles que le refinancement de Senoko Power (« Asia Pacific Power Deal of the Year » par PFI) et PNG LNG (« Asia Pacific Deal of the Year » par PFI). Sur les **Financements export structurés**, la poursuite de la stratégie de montée en gamme a conduit à l'obtention de sept mandats d'arrangeur en 2009 pour des opérations réalisées principalement en Corée, en Indonésie et au Vietnam en faveur d'importants clients de la région. Sur les **Financements stratégiques et d'acquisitions**, dans un marché atone, les équipes de Hong Kong et de Sydney ont confirmé leur positionnement d'arrangeur fondé sur une approche très sélective du risque, avec l'obtention de deux nouveaux mandats dont un pour Oriental Brewery en Corée (1^{er} mandat avec KKR au plan mondial pour Natixis et plusieurs récompenses dont « Best Leveraged Financing » par Asia Money et Finance Asia). Enfin, le renforcement de la plate-forme régionale de **Syndication** a permis à Natixis de se classer 6^e Mandated Lead Arrangeur de crédits syndiqués en 2009 sur la zone Asie - hors Japon en nombre de transactions et 9^e Mandated Lead Arrangeur en volume (source : Loan Connector).

Sur les Marchés de capitaux, les activités de dérivés complexes de taux et d'actions exercées précédemment depuis Tokyo et Hong Kong ont été arrêtées. Les activités de taux, crédit, change et matières premières ont été réorientées vers des produits de flux dédiés à la clientèle locale dans une optique de cross selling avec les activités de financement. Par ailleurs, une activité de Trésorerie a été lancée en cours d'année à Hong Kong.

Le développement en Asie constitue une priorité stratégique de la banque pour les années à venir. Il est envisagé d'y augmenter le nombre d'implantations et d'y développer les activités de marché pour améliorer le cross selling.

LA PLATE-FORME AMÉRIQUE DU NORD

La plate-forme sert des clients institutionnels, des entreprises, des collectivités locales, à travers trois entités, la succursale de New York et les filiales Natixis North America et Natixis Bleichroeder Inc., celle-ci ayant été intégrée au dispositif en 2009.

En 2009, les activités nord-américaines ont renoué avec les profits. La plate-forme a rationalisé son organisation

interne et ses implantations immobilières. Elle a consolidé sa gouvernance, réduit les effectifs de plus de 100 personnes sur l'année et renforcé le contrôle de ses coûts.

Sur les métiers de Dettes et de Financements, les équipes se sont focalisées sur les métiers de **Financement de projets** et de **Financement des matières premières** où Natixis dispose d'une présence reconnue sur place. Malgré la crise, l'équipe de Financement de projets a structuré huit transactions sur l'année dans les secteurs du gaz naturel, de la géothermie, des centrales solaires et des éoliennes. Deux transactions Astoria Energy II et GennConn Energy ont reçu au total quatre récompenses « Deals of the Year ». L'équipe de Financement de matières premières a mis en place six opérations avec de nouveaux clients sur l'année dont une avec Louisiana Sugar Refining, pour la construction de la plus grande raffinerie sucrière aux États-Unis. Dans le domaine des **Financements immobiliers**, les équipes ont réduit leur champ d'activités en se concentrant sur leurs points forts à savoir leur capacité à traiter directement avec des emprunteurs de façon bilatérale sur tout le pays quel que soit le sous-jacent. En parallèle, ils ont diminué leur participation à des syndicats et leur présence sur des secteurs qui ne sont plus considérés comme stratégiques (prêts à la construction pour de l'immobilier résidentiel, hôtellerie et bureaux).

L'équipe de **Financements stratégiques et d'acquisitions** a réduit son portefeuille de plus de 10 % sur l'année et se concentre maintenant sur un cœur de clientèle composé de fonds d'investissement. En 2009, l'activité de **Debt Solutions**, qui travaille sur la plate-forme en étroite collaboration avec les équipes de financements, a participé à dix-neuf transactions, quadruplant ainsi le nombre d'opérations sur un an. Les équipes de **Titrisation**, enfin, ont poursuivi le développement de leur activité de conseil, notamment en acquisitions/cessions, et continuent de conseiller Lehman Estate dans la cession de son parc immobilier. Elles ont également co-arrangé trois titrisations de prêts étudiants, qui ont bénéficié de garanties privées et fédérales. Parallèlement, la base d'investisseurs alimentant le « conduit Versailles » s'est élargie de 70 % à 1,4 milliard de dollars, augmentant la capacité de refinancement de Natixis et de ses clients.

Sur les Marchés de capitaux, Natixis a travaillé à la construction d'une plate-forme liée aux marchés de dettes plus puissante et plus large ; l'accent est mis sur les activités de Taux et de Crédit. Les équipes de primaire obligataire ont participé à 8 transactions en euros en tant que co-lead et joint bookrunner ; sur le segment des entreprises, elles ont participé à plus d'une trentaine d'opérations endossant le rôle de co-lead manager, en euros et en dollars, soit trois fois plus qu'en 2008. En même temps, l'accent est aussi mis sur le renforcement des activités de Matières premières et de Change, avec le lancement d'une plate-forme électronique de trading pour les clients.

Les activités relatives aux marchés d'actions - intermédiation et dérivés - ont été rapprochées à l'image de ce que fait Paris. L'équipe dispose maintenant d'une expertise de recherche réorganisée, sur l'énergie et la santé, par rapprochement avec les équipes européennes.

La recherche, une priorité stratégique

La recherche économique

Dirigé par Patrick Artus, le service de recherche économique propose aux clients de la banque un suivi conjoncturel, des prévisions économiques et financières, une analyse des marchés de taux, de change, de matières premières et d'actions, ainsi que des analyses géographiques. Le champ d'investigation porte sur une quarantaine de pays clés de l'économie mondiale, dont les principaux pays émergents. En les croisant, ces analyses formulent une stratégie d'allocation géographique et par grandes classes d'actifs financiers.

La recherche crédit

Les équipes de stratégie et d'analyse crédit associent des approches quantitative et fondamentale pour mener l'analyse indépendante de 90 émetteurs privés du marché obligataire de la zone euro. Elles étudient également les tendances et les problématiques spécifiques du marché du crédit. Au travers de leurs publications, ces équipes proposent aux clients les meilleures opportunités du moment sur ces marchés.

La recherche actions

La recherche de Natixis Securities couvre plus de 340 valeurs européennes dans 21 secteurs. Elle a obtenu en 2009 la 2^e place du classement Thomson Reuters Extel Survey – Europe Focus France – pour sa recherche sur actions françaises.

La recherche quantitative

Vecteur d'adaptation de l'offre sur les marchés, la recherche quantitative se consacre au développement de modèles de valorisation et de gestion des risques des produits financiers. Elle participe aussi à l'élaboration de stratégies d'investissement et d'indicateurs d'évolution des marchés. La Fondation d'entreprise « Natixis pour la recherche quantitative » finance des thèses de doctorat et des travaux de recherche portant sur les enjeux auxquels font face les institutions financières et les enseignements à tirer de la crise.

- le respect du ratio des grands risques en achetant de la protection sur les grandes contreparties de la banque,
- la libération de RWA en dessous du seuil de ROE fixé par la direction générale,
- la gestion active du risque de concentration (couvertures single names, sectorielles ou géographiques) et,
- la mise en œuvre des stratégies de réduction de la volatilité des instruments valorisés en Mark to Market.

Elle pilote également la direction Restructuring & Affaires spéciales, pôle d'expertise de la banque sur les dossiers d'entreprises en difficulté.

Systèmes, organisation, opérations et finances

La direction des Systèmes, de l'Organisation, des Opérations et des Finances regroupe l'ensemble des équipes qui assurent la bonne exécution, l'enregistrement et le suivi financier des activités de la banque. Elle compte 1 600 personnes environ.

Acteurs clefs dans la mise en œuvre du New Deal, ces équipes servent l'ensemble des clients en France et à l'international, en gérant de manière efficace et sécurisée, les processus qui permettent le bon déroulement des transactions initiées par les front offices. Elles ont aussi pour mandat de répondre aux évolutions de l'activité de la banque en adaptant en permanence les services, les systèmes d'information et les modes de fonctionnement.

Dans un contexte de réduction des effectifs et des charges consécutif au plan de recentrage des activités de la banque, l'année 2009 a été marquée par la poursuite du renforcement des contrôles et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle.

En 2009, la direction a lancé de nombreux chantiers sur tous les métiers de la banque, en France et à l'international. La direction des Systèmes d'information a poursuivi le renforcement des chaînes informatiques « front to back » et les chantiers de mutualisation et de rationalisation des outils, notamment en Asie et en Amérique du Nord.

Le back office des Marchés de capitaux s'est attaché à renforcer la qualité et la sécurité de ses processus par la mise en place d'outils et de pratiques qui ont permis d'accélérer les traitements et de réduire significativement les suspens. Sa réorganisation, lancée en fin d'année, concomitamment au chantier de création d'un middle office unifié et indépendant, s'inscrit dans l'accompagnement du plan stratégique, notamment sur le développement des produits de flux.

Le pôle Support financements a été créé au second semestre 2009 ; il constitue une filière intégrée avec le rapprochement des équipes de middle office et de back office, pour permettre un suivi et une exécution optimisés des opérations de financements de la banque.

Les équipes en charge du pilotage financier de la BFI se sont attachées au déploiement d'outils permettant une production dans des délais raccourcis, sur un périmètre étendu. Elles ont travaillé à une meilleure segmentation géographie/métier des reportings et à un approfondissement du suivi de la clientèle de la banque.

FONCTIONS SUPPORT

Supervision et Gestion active des Risques

La structure Supervision et Gestion active des Risques conseille la BFI dans le cadre du pilotage de l'activité en coordination avec la direction des Risques. Elle a sous sa responsabilité le Credit Portfolio Management dont l'activité concerne principalement :

Épargne

Dans le cadre de la revue stratégique du printemps 2009, Natixis a rassemblé l'ensemble de ses activités liées à l'épargne au sein d'un même métier : le cœur de ce nouveau métier est constitué des expertises en gestion d'actifs pour lesquelles le Groupe BPCE a une ambition mondiale et il a été renforcé par l'apport des activités de la Banque privée et des Assurances pour lesquelles Natixis souhaite accélérer le développement.

Ce métier dispose ainsi d'expertises de gestion mondialement reconnues mais aussi de structures de distribution adaptées aux différentes spécificités et réglementations des marchés sur lesquels il opère. Ce modèle doit permettre de renforcer la place des deux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne sur le segment de l'épargne financière en France et de trouver de nouveaux relais de croissance pour le groupe à l'international.

La création du métier Épargne va permettre d'améliorer le partage des expertises de gestion, la politique marketing et l'animation commerciale pour les réseaux distributeurs du Groupe BPCE en France, à savoir les Caisse d'Épargne et les Banques Populaires, qui représentent plus de 500 milliards d'euros d'encours d'épargne. Le métier Épargne a déjà lancé trois initiatives opérationnelles fin 2009 :

- sur le plan de la production, en rationalisant les offres proposées pour chaque segment de clientèle permettant ainsi de simplifier les gammes et d'améliorer la réactivité à destination des réseaux ;
- pour l'achat de fonds externes : les positions cumulées des deux réseaux et de Natixis sur le segment de la gestion privée font du groupe un des tout premiers acheteurs de fonds externes en France. Le métier Épargne va développer une gestion centralisée et optimisée de l'architecture ouverte pour l'ensemble du groupe (administration, due diligences et sélection de fonds) ;
- dans l'animation commerciale des deux réseaux sur l'épargne financière : le métier Épargne doit fluidifier et structurer l'animation en assurant une meilleure coordination en amont sur tous les supports et pour l'ensemble des segments de clients, par l'innovation produit (marketing), l'animation et la formation des forces de ventes et par le développement de projets structurants transverses au métier.

La création du métier Épargne doit par ailleurs renforcer le plan de développement de Natixis sur le segment des CGPI (Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant) en France.

Sur les bases solides et renforcées de son marché naturel, l'Épargne entend poursuivre son développement à l'international. Aujourd'hui **plus de 50 % des 3 700 collaborateurs du métier Épargne** travaille déjà à l'étranger et principalement au sein de Natixis Global Asset Management : (i) plus de 1 600 personnes et 15 sociétés de gestion aux États Unis qui constituent le premier marché mondial de la Gestion d'actifs et (ii) une plateforme de distribution mondiale de 500 personnes présentes dans le monde entier et qui occupe le 10^e rang sur le segment des mutual funds américains.

La Banque privée dispose en outre d'une plateforme au Luxembourg avec une centaine de collaborateurs pour développer la banque privée en Europe.

GESTION D'ACTIFS

Au centre de l'Épargne, l'activité de **Gestion d'actifs** de Natixis développe une large gamme de solutions d'investissement sous forme de fonds, de produits dédiés et de mandats sur les principales classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions, immobilier, alternatif et diversifié).

Son modèle économique est constitué d'une plateforme de distribution globale à laquelle sont adossées des sociétés de gestion multispécialistes pour répondre aux besoins d'une large clientèle dans le monde entier. La diversité de ses expertises, sa capacité de distribution et la flexibilité de son modèle économique ont permis à Natixis Global Asset Management de traverser la crise en surperformant ses principaux concurrents sur le plan de la collecte et de la performance financière. Natixis Global Asset Management se situe dans les 20 premiers gestionnaires d'actifs (asset managers) mondiaux ⁽¹⁾.

En 2009, le marché mondial de la gestion d'actifs, qui s'était contracté depuis l'été 2007 sous l'effet de la crise économique et financière, s'est progressivement redressé avec la remontée des indices boursiers et le redressement économique mondial amorcé au troisième trimestre.

(1) Classement Cerrulli-juillet 2009 portant sur les encours sous gestion fin 2008.

■ ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS



Natixis Global Asset Management : un acteur mondial de la gestion d'actifs

Natixis Global Asset Management est un acteur mondial de la gestion d'actifs disposant de positions de force en Europe, principalement en France et aux États-Unis. Il développe sa présence en Asie-Pacifique et au Moyen-Orient.

Les activités de Gestion d'actifs sont structurées autour d'une holding, Natixis Global Asset Management, qui assure la cohérence d'ensemble en prenant en charge le développement d'une structure de distribution mondiale, Natixis Global Associates, et les fonctions de pilotage financier et stratégique de la vingtaine de sociétés de gestion spécialisées basées en Europe, aux États-Unis et en Asie. Ces sociétés, telles que Loomis Sayles, Harris Associates, AEW ou encore Natixis Asset Management bénéficient d'une forte reconnaissance internationale. Cet ensemble d'entités comprend 2 800 collaborateurs dont plus de 1 500 aux États-Unis.

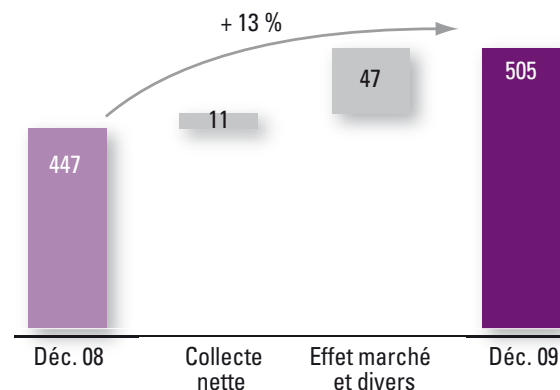
Ce modèle d'organisation multiboutiques, qui couvre toutes les classes d'actifs et tous les styles de gestion, valorise au mieux les expertises de chaque société de gestion tout en bénéficiant des atouts d'un réseau de distribution mondial. Il est adapté à une clientèle très variée : institutionnels et entreprises, compagnies d'assurance, groupes bancaires et réseaux, particuliers et clients de gestion de fortune.

Il répond également aux évolutions et tendances de fond du marché mondial de la gestion d'actifs : consolidation des acteurs et développement de l'architecture ouverte (fortement présente aux États-Unis et en développement en Europe), émergence de distributeurs globaux à la recherche de partenaires, demande croissante de solutions intégrées et « sur mesure » à forte valeur ajoutée (notamment pour les institutionnels, les distributeurs retail (particuliers), les particuliers et la clientèle de gestion de fortune).

La stratégie de développement de Natixis Global Asset Management a été réaffirmée à l'issue du nouveau plan stratégique de Natixis : transformer un acteur encore principalement franco-américain en un acteur mondial. Ceci

(1) En excluant les ETF et les produits monétaires.

■ ENCOURS SOUS GESTION – 2009 GESTION D'ACTIFS (en milliards d'euros)



implique l'extension régulière du champ des expertises de gestion et le développement de la plate-forme de distribution, notamment dans les zones émergentes, telles que l'Asie ou le Moyen-Orient.

Sur ces bases, Natixis Global Asset Management doit reprendre une politique d'investissements pour assurer le développement de la plate-forme de distribution, le renforcement continu de ses expertises aux États-Unis et en Europe et envisager des projets de croissance externe sous ses différentes formes (acquisitions, partenariats structurants...).

Une plate-forme de distribution mondiale au service des sociétés de gestion : Natixis Global Associates

Le réseau de distribution de Natixis Global Associates couvre d'ores et déjà les clients d'une trentaine de pays sur tous les continents. Il commercialise l'offre produits de toutes les sociétés de gestion selon des modalités adaptées à chaque pays, en y associant des services complémentaires.

Aux États-Unis, l'activité de Natixis Global Associates est tournée principalement vers les distributeurs de produits d'épargne pour la clientèle de détail. Natixis Global Associates occupe le 10^e rang sur ce marché⁽¹⁾.

À l'international, Natixis Global Associates commercialise les produits des sociétés de gestion aux clientèles institutionnelles, grâce à des équipes dédiées par zone géographique.

Les encours d'actifs collectés par Natixis Global Associates ont fortement progressé en 2009. Ils représentent un encours de 120,1 milliards de dollars contre 89,7 milliards de dollars fin 2008.

L'activité de Natixis Global Associates est un vecteur majeur de développement de Natixis Global Asset Management. Les sociétés de gestion peuvent ainsi se concentrer de plus en plus sur leur cœur de métier, à savoir la création de performance, tout en bénéficiant d'une puissance commerciale globale et de fonctions support mises en commun.

Des positions fortes en Europe avec un modèle intégré

L'activité de gestion européenne représente, à la fin de l'exercice 2009, 320,5 milliards d'euros d'encours sous gestion, soit + 9 % par rapport à fin 2008.

Les sociétés de gestion européennes à fin 2009

- **Natixis Asset Management** (301,5 milliards d'euros d'actifs gérés) : gestion monétaire, obligations, actions et diversifié, gestion alternative et structurée, ISR.
- **Natixis Multimanager** (2,6 milliards d'euros) : multigestion, gamme de fonds à performance absolue.
- **AEW Europe et NAMI** (16,4 milliards d'euros gérés) : gestion d'actifs immobiliers, SCPI/OPCI.

Natixis Asset Management est l'expert européen de Natixis Global Asset Management avec ses filiales, Natixis Multimanager, spécialisée dans la multigestion, et Natixis Épargne Financière, l'entité de distribution dédiée aux réseaux Caisse d'Épargne et Banque populaire.

En 2009, Natixis Asset Management a réalisé une progression significative du volume de ses encours à 301,5 milliards d'euros d'actifs sous gestion, soit + 11 %. Cette progression est le résultat d'un effet marché positif et d'une collecte nette de 4 milliards d'euros réalisée sur les produits d'assurance-vie auprès des clients des réseaux du Groupe BPCE et des produits obligataires auprès des clientèles externes.

Natixis Asset Management a réalisé des performances de gestion homogènes et a poursuivi la rationalisation et l'adaptation de ses expertises produits. De nouvelles offres collectives, à forte valeur ajoutée et ajustées à la période « post-crise », ont été lancées en gestion obligataire, actions (avec le lancement à forte visibilité du fonds Impact Climate Change) et diversifiée. Le renforcement des ventes de Natixis Asset Management hors de France ainsi que le développement des synergies au sein du métier Épargne constituent les priorités pour 2010.

AEW Europe, un des leaders européens du conseil en investissement et gestion d'actifs immobiliers, est présent dans 11 pays européens, notamment à Paris et à Londres et gère 16,4 milliards d'euros d'actifs immobiliers. Cette filiale est détenue en partenariat avec la Caisse des Dépôts qui détient 40 % du capital.

Les sociétés de gestion européennes disposent ainsi d'une offre complète couvrant l'ensemble des classes d'actifs classiques monétaire, taux, actions et immobilier - et des expertises à forte valeur ajoutée, telles que les produits structurés, les produits ISR (investissement socialement responsable) ou la multigestion.

NATIXIS ASSET MANAGEMENT LANCE IMPACT FUNDS CLIMATE CHANGE

Fin 2009, Natixis Asset Management a lancé l'expertise de gestion « **Climate Change** », une stratégie d'investissement intégrant pleinement les enjeux du changement climatique. Impact Funds Climate Change est un compartiment de la sicav luxembourgeoise Impact Funds destiné à ceux qui veulent investir dans des sociétés dont les activités contribuent à atténuer les effets du changement climatique ou à s'y adapter. Ce placement à long terme s'adresse à tous les investisseurs, institutionnels, entreprises et particuliers. Un comité scientifique dédié, composé d'experts reconnus, apporte son éclairage aux équipes de gestion.

Principales récompenses en Europe

Natixis Asset Management a obtenu de nombreuses distinctions :

- meilleure société de gestion en France et en Europe par les Grands Prix Eurofonds /Fundclass – Le Monde ;
- quatre trophées ont été obtenus dans la catégorie Banques à réseau sur 3 ans des Trophées des sicav « Le Revenu » 2009 : Trophée d'Or – meilleure gamme obligations internationales ; Trophée d'Argent – meilleure gamme actions internationales ; Trophée de Bronze - meilleure performance globale ; Trophée de Bronze – meilleure gamme actions sectorielles ;
- « Les Actifs du Patrimoine » : deux Actifs d'or de la Distribution pour les fonds « Natixis Actions US Value » -Catégorie « Fonds Actions de plus d'un an - Réseaux » et « Natixis Souverains Euro 3-5 ans » – Catégorie « Fonds obligataires de plus d'un an – Réseaux » ;
- premier prix aux « Victoires des sicav – La tribune/ Morningstar », pour sa « gamme large – obligations » sur 5 ans ;
- Lipper Fund Awards pour sa gamme obligataire (meilleure gamme obligataire sur 3 ans).

AEW Europe a été récompensée, pour la 3^e année consécutive, par un IPD (Investment Property Databank) European Property Investment Award. Elle obtient également le meilleur classement du baromètre Novethic de la communication sur l'éco-performance des bâtiments.

États-Unis – Le développement du modèle multiboutique

Les encours sous gestion pour la quinzaine de filiales américaines et asiatiques se situent, fin 2009, à 265 milliards de dollars, soit une forte augmentation de + 24 %. Ces sociétés ont fait la preuve de leur capacité d'adaptation et de rebond dans un contexte de marché très volatil.

La progression des encours est de 50,7 milliards de dollars avec une collecte nette qui atteint 5,3 milliards de dollars provient principalement de Loomis Sayles et un fort effet marché. La quasi-totalité des sociétés de gestion connaît une progression de leurs encours sous gestion.

Les sociétés de gestion récemment acquises telles que Gateway Investment Advisers spécialisée dans le « hedged equity » et Alpha Simplex spécialisée dans la gestion quantitative et alternative ont lancé plusieurs fonds adaptés au nouvel environnement de marché.

L'ensemble des sociétés de gestion américaines assure directement la distribution pour les clients institutionnels aux États-Unis. Elles bénéficient, pour la clientèle de détail en particulier, de l'appui de Natixis Global Associates qui distribue les produits de gestion et offre des capacités de conseil, de structuration et de services associés modulables en fonction des différents marchés et canaux de distribution. Natixis Global Associates est fournisseur notamment de grands distributeurs ainsi que de conseillers privés en investissements.

Natixis Global Associates contribue également au développement des ventes des produits de sociétés de gestion américaines en Asie-Pacifique, à Singapour, au Japon et en Australie. En 2009, la société a ouvert un bureau de représentation à Taïpei avec pour objectif de renforcer sa présence en Asie.

Principales récompenses 2009 aux États-Unis :

Plusieurs gérants des sociétés de gestion affiliées ont été distingués par Morningstar :

- David Herro, gérant chez Harris Associates, est « Gérant de la Décennie », catégorie Actions internationales. Dan Fuss et Kathleen Gaffney, gérants chez Loomis Sayles sont finalistes, catégorie Obligations ;
- L'équipe gestion obligataire de Loomis Sayles est « Gérant de l'année » de la catégorie Obligations ;
- Bill Nygren et David Herro, gérants chez Harris Associates, sont respectivement finaliste, Actions américaines et Actions internationales ;
- Vaughan Nelson remporte un Lipper Fund Awards pour son fonds VNIM Small Cap Value dans la catégorie Small Cap Core sur 3 ans.

Les sociétés de gestion américaines et asiatiques à fin 2009

- Loomis Sayles (98,8 milliards d'euros d'actifs gérés) : gestion actions (growth, core, value) et obligations (core à high yield).
- Harris Associates (35,3 milliards d'euros) : gestion actions value américaines et internationales.
- AEW Capital Management (8,7 milliards d'euros) : gestion d'actifs immobiliers.
- Reich & Tang Asset Management (8,5 milliards d'euros) : gestions actions américaines small et mid caps, obligations internationales core et high yield ; monétaire ⁽¹⁾.
- Aurora Investment Management (6,6 milliards d'euros) : multigestion alternative ⁽²⁾.
- Hansberger Global Investors (6,0 milliards d'euros) : gestion actions internationales.
- Vaughan Nelson (5,4 milliards d'euros) : gestion actions value et obligations.
- Gateway Investment Advisers (5,0 milliards d'euros) : hedged equity.
- Capital Growth Management (détenue à 50 %, 4,9 milliards d'euros) : gestion actions.
- Snyder (1,3 milliard d'euros) : gestion actions américaines small et mid caps value.
- Absolute Asia Management (0,8 milliard d'euros) : gestion actions asiatiques (hors Japon), actions Asie émergentes.
- Alpha Simplex (0,5 milliard d'euros) : gestion quantitative.
- Westpeak (0,3 milliard d'euros) : gestion indicelle et quantitative.
- Natixis Caspian Capital Management (détenue à 51 %, 0,2 milliard d'euros) : gestion alternative et monétaire.

(1) La réorganisation de Reich and Tang en 2009 a conduit à la cession de Delafield AM et de GIA ainsi qu'à la réorganisation de l'activité de money market.

(2) Ex-Harris Alternatives.

ASSURANCES

L'offre « Assurances » de Natixis couvre l'essentiel des produits à destination de la clientèle des particuliers et, dans une moindre mesure, d'entreprises. Principalement distribuées par le réseau Banque Populaire, l'assurance-vie et la retraite demeurent la principale activité, mais les garanties de prévoyance et d'assurances de dommages aux biens connaissent un développement soutenu : au-delà des garanties individuelles de décès, d'arrêt de travail et d'assurance des moyens de paiement, l'activité a été élargie, notamment, à l'assurance dépendance et à l'assurance des emprunteurs, distribuée par les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Enfin, les offres Auto et multirisques habitation vendues à la clientèle de particuliers du réseau Banque Populaire ont été complétées par une offre assez large à destination des clients professionnels du réseau Banque Populaire.

Le chiffre d'affaires global 2009 toutes activités atteint près de 3,9 milliards d'euros, soit une hausse de 14,9 % sur un an.

L'assurance-vie à nouveau en hausse significative : 6^e bancassureur en France

Dans un contexte de taux courts historiquement faibles, un rebond significatif de la collecte d'assurance-vie a été constaté pour l'ensemble du marché et notamment pour les bancassureurs (+ 13,9 % – source : G11 périmètre France), dont les réseaux d'agences constituent le principal vecteur de distribution en France. Pour sa part, Natixis renoue avec les niveaux atteints en 2007 dans le domaine de l'assurance-vie et enregistre une hausse de 14,2 % de son chiffre d'affaires, ce qui représente une collecte de 3 575 millions d'euros. À 15,3 % de ce total, la part d'unités de compte enregistre une performance satisfaisante au regard de l'aversion au risque constatée chez la clientèle des particuliers. La collecte nette a été multipliée par 2,5 et permet d'afficher, fin 2009, un encours géré de plus de 33,4 milliards d'euros, en hausse de 8 % par rapport à 2008.

L'assurance prévoyance en forte progression

L'activité prévoyance a confirmé sa progression régulière et même dépassé les objectifs fixés pour 2009, avec des cotisations en hausse de 24,3 % à 311 millions d'euros. Natixis a notamment poursuivi le déploiement de son offre d'assurance des emprunteurs : celle-ci couvre les crédits classiques, mais également les crédits à la consommation et les opérations de crédit-bail de Natixis, distribués par les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne. L'assurance emprunteur représente désormais 47 % des cotisations prévoyance.

L'assurance Incendie, Accidents et Risques Divers (IARD) poursuit son développement : 4^e bancassureur en France

L'assurance IARD, toujours soumise à un environnement très concurrentiel caractérisé par une offre très segmentée et les pressions tarifaires, enregistre une hausse de 3 % de son chiffre d'affaires 2009, qui se compare favorablement à la croissance du marché, limitée à 1 % (source FFSA). Le nombre de contrats en portefeuille atteint 795 000, soit une augmentation significative de 43 000 contrats sur l'exercice. Au total, les cotisations acquises en IARD s'établissent à 201,6 millions d'euros.

Perspectives de développement

Dans un contexte caractérisé par un taux d'épargne toujours très élevé, des taux d'intérêt à court terme historiquement bas et le nombre réduit des alternatives de placement, les perspectives de collecte restent favorables à l'assurance-vie, malgré les incertitudes de la conjoncture économique et des marchés financiers.

La création du pôle Épargne conduira à renforcer la coopération et la présence des produits d'assurance de Natixis Assurances sur la Banque privée, avec une offre renouvelée et adaptée aux modes de distribution de la gestion privée, en particulier au travers de Natixis Assurances Partenaires (ex-Foncier Assurance) et de Natixis Life. Au-delà du renforcement de ces liens, l'objectif est de développer les relations d'affaires avec des réseaux significatifs de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants.

Parallèlement, un nouvel outil de gestion des contrats d'assurance-vie sera déployé dans le réseau Banque Populaire, offrant une plus grande capacité d'innovation et de réponse aux exigences de qualité de service des clients, ainsi que des facultés accrues d'adaptation aux enjeux du multicanal.

Les activités de prévoyance et d'assurances dommages seront au cœur des enjeux de fidélisation des clientèles des réseaux du Groupe BPCE et devraient poursuivre leur développement à un rythme soutenu.

Enfin, la publication de la Directive européenne définissant les futurs principes d'évaluation et de contrôle de la solvabilité des organismes d'assurance a apporté une nouvelle pierre au dispositif prudentiel qui sera applicable au 31 décembre 2012. En 2009, Natixis Assurances a poursuivi les efforts entamés lors des exercices de mesure d'impact des nouvelles normes et lancé un projet d'entreprise visant à adapter sa gouvernance et son système de pilotage aux futures exigences prudentielles. 2010 constituera une étape décisive dans les travaux de modélisation et d'adaptation des procédures.

Les principales récompenses 2009 obtenues par Natixis Assurances

- Assurance-vie individuelle : Pyramide d'argent, prix de la rédaction *Investissement Conseils* et Oscar de l'innovation, catégorie produits individuels *Gestion de Fortune* pour **Scintillium**.
- Assurance-vie collective : labels d'excellence des *Dossiers de l'Épargne* pour **Ressources Sélection Vie II et IFC Sélection Vie II**.
- Prévoyance : label d'excellence des *Dossiers de l'Épargne* pour **Tisséa** en 2009 et 2010.
- Assurance dommages : label d'excellence des *Dossiers de l'Épargne* pour **ASSUR-BP Habitat**.

BANQUE PRIVÉE

La Banque Privée de Natixis a adopté en 2009 un nouveau modèle d'organisation pour mieux accompagner ses clients en France et à l'international. Elle s'appuie désormais sur deux entités travaillant en étroite synergie : la Banque Privée 1818 en France et Natixis Private Banking International.

La Banque Privée 1818 est issue du rapprochement au 1^{er} juillet 2009 de la Banque Privée Saint Dominique et de La Compagnie 1818 - Banquiers Privés.

Experte en solutions patrimoniales et financières, la Banque privée de Natixis met à la disposition de ses clients et partenaires, une gamme complète de produits et de services pour structurer et gérer les actifs d'investisseurs particuliers.

Elle dispose de toutes les compétences patrimoniales et financières pour construire des prestations à forte valeur ajoutée.

Elle possède une connaissance approfondie des problématiques juridiques et fiscales notamment celles liées aux chefs d'entreprise et aux cadres dirigeants. Parallèlement, elle est dotée d'un savoir-faire en ingénierie financière spécifiquement dédié à l'optimisation et au financement des aspects privés des opérations de haut de bilan. Elle offre enfin des prestations relatives à la gestion d'actifs, l'assurance-vie, les crédits patrimoniaux et les placements de diversification, prestations qui répondent aux spécificités et aux exigences propres à la gestion privée.

Avec 14,6 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin 2009, la Banque privée de Natixis a pour objectif de développer sa collecte en profitant de la croissance du marché des High Net Worth Individuals en Europe et en s'appuyant sur le fort potentiel des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

La Banque Privée 1818

Figurant parmi les leaders de la gestion privée en France, la Banque Privée 1818 a entièrement restructuré son activité autour de ses trois canaux de distribution : les réseaux du Groupe BPCE (Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Banque Palatine, Société marseillaise de Crédit, etc.), les Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI) et les clients directs apportés notamment par Natixis.

Pour développer l'activité avec les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires, la Banque Privée 1818 a renforcé l'équipe dédiée à l'accompagnement des réseaux : à présent, une vingtaine de personnes, comprenant des banquiers privés et des animateurs, a pour mission d'assister les filières gestion privée et entreprise des différentes banques régionales.

La Banque Privée 1818 intervient auprès des CGPI via sa filiale 1818 Partenaires, ex-Centre Français du Patrimoine. Deuxième plate-forme multiproduits du marché français destinée aux professionnels indépendants du patrimoine, elle compte à fin 2009, 1,5 milliard d'euros d'encours gérés. Sa stratégie consiste à se focaliser sur les 350 premiers cabinets ou groupements pour devenir leur interlocuteur de référence. Son ambition est de gagner rapidement des parts de marché dans ce secteur en s'appuyant sur la richesse de son offre.

Pour ses clients directs, constitués principalement de grands investisseurs privés et de leurs familles, la Banque Privée 1818 déploie une offre de gestion de fortune fondée sur une approche entièrement personnalisée. L'accent est mis sur la qualité du conseil et du suivi par un banquier privé entouré d'experts de haut niveau.

Natixis Private Banking International

Depuis sa création en 1990, Natixis Private Banking International est dédiée à la gestion de fortune d'investisseurs privés amenés à évoluer dans différents pays.

Son expérience des problématiques juridiques et fiscales internationales la conduit à intervenir sur des opérations complexes impactant tant le patrimoine professionnel que personnel. Dans ce cadre, elle gère les actifs de ses clients et construit des réponses innovantes et sur mesure.

Son développement commercial est axé principalement sur les clients internationaux des réseaux du Groupe BPCE et notamment ceux de Natixis, ainsi que sur les tiers gérants (gestionnaires de fortune indépendants qui sélectionnent pour leurs clients des dépositaires et des produits).

Outre sa présence à Luxembourg, Natixis Private Banking International dispose d'une succursale à Londres.

Services Financiers Spécialisés

Les Services Financiers Spécialisés de Natixis recouvrent deux métiers, les Financements spécialisés et les Services financiers, dont la logique industrielle et les enjeux de distribution sont similaires.

Ils développent une grande partie des services ou prestations proposés par une banque de détail à sa clientèle et traitent l'ensemble des flux financiers et boursiers.

Les activités, organisées en filiales, à l'exception de l'activité Titres exercée au sein d'un département de Natixis, sont toutes au cœur du développement de la banque commerciale.

Les Financements spécialisés apportent à la clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises différents services pour optimiser la gestion de la trésorerie ou accompagner un projet d'investissement : affacturage, cautions et garanties, crédit-bail et crédit à la consommation.

Les Services financiers regroupent les activités de gestion des règlements et de tenue de compte dans le domaine des Paiements (virements, prélèvements, opérations monétiques...), des opérations de Bourse (conservation de détail et de banque privée), de l'Épargne salariale (participation, intéressement) et retraite (plan d'épargne retraite, plan d'épargne retraite collectif...), des titres spéciaux de paiement et de la prévoyance collective.

Natixis a confirmé plus de 400 millions d'euros de potentiel de synergies de résultat à horizon 2013 dans le cadre du chantier « synergies avec les réseaux », qui concerne pour plus de la moitié les Services Financiers Spécialisés.

AFFACTURAGE

Natixis, par l'intermédiaire de sa filiale Natixis Factor, conçoit et gère, pour des entreprises de toutes tailles, des solutions d'optimisation et de gestion des créances des clients : affacturage et financement, assurance-crédit et recouvrement de créances.

Dans un contexte de crise qui fragilise la relation entre clients et fournisseurs, Natixis Factor a montré une bonne résistance avec une stabilité du chiffre d'affaires annuel affacturé à 17 milliards d'euros et un encours de 2,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009. 3^e acteur du marché national (plus de 13 % de part de marché), elle poursuit son développement commercial avec près de 2 000 contrats signés auprès de la clientèle des réseaux du Groupe BPCE, de Natixis et via des partenariats avec des courtiers.

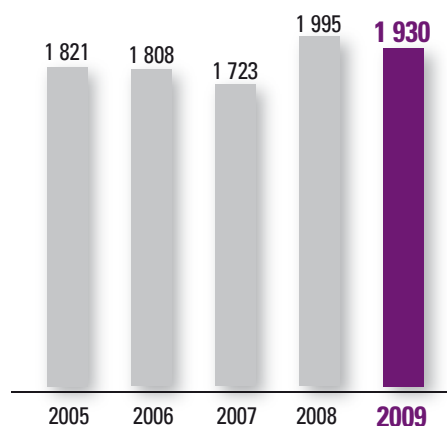
Malgré une augmentation de près de 20 % du chiffre d'affaires potentiel des nouveaux contrats et une sinistralité bien maîtrisée qui confirment la pertinence de la stratégie de développement, les résultats subissent l'impact négatif de la baisse des taux d'intérêt et de la réduction des délais de paiements interentreprises (suite aux nouvelles dispositions en la matière introduites par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008).

Les perspectives de développement de Natixis Factor pour l'exercice 2010 sont orientées vers les réseaux actionnaires : accroissement de la production commerciale, mise à disposition de l'offre professionnelle dans le réseau des Caisses d'Épargne, déploiement de l'affacturage dans les départements d'outre-mer et accroissement de la part du marché des grandes entreprises.

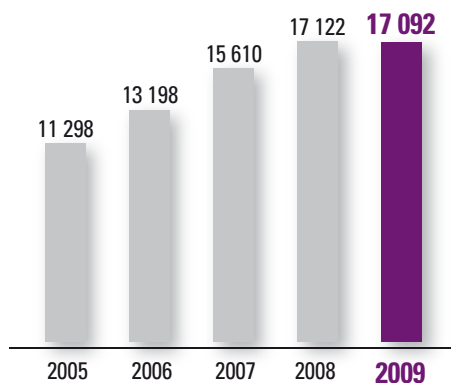
Natixis Factor investit dans un nouvel outil de production pour développer les services actuels, créer rapidement des produits répondant encore plus finement aux attentes de chaque secteur d'activité ou segment de clientèle et pour enrichir les échanges d'informations avec les clients. Sa mise en exploitation progressive en 2010 et une hausse sensible des performances de la chaîne de règlements soutiendront la recherche permanente de productivité et le développement de l'encours d'affaires.

Ce dispositif unique sur le marché de l'affacturage traite déjà plus de 1,7 million de règlements annuels avec un taux de satisfaction des clients de plus de 90 %.

HISTOGRAMME SUR 5 ANS DU NOMBRE DE CONTRATS



HISTOGRAMME SUR 5 ANS DU CHIFFRE D'AFFAIRES AFFACTURÉ (en millions d'euros)



CAUTIONS ET GARANTIES

Née de la fusion des filiales Cegi, SACCEF et Socamab en 2008, la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions est la plateforme multimétiers de la caution et de la garantie financière de Natixis.

Les offres de Natixis s'adressent à différents marchés : particuliers (caution solidaire des crédits immobiliers), professionnels (création / transmission d'activité, équipements, locaux), économie sociale et logement social, industrie, environnement et partenariats publics/privés.

La dégradation du contexte économique a pesé sur l'activité globale, avec des situations contrastées selon les marchés mais Natixis demeure la principale compagnie d'assurance caution en France avec un encours de garanties de 58 milliards d'euros, en hausse de 8 %.

Natixis occupe toujours la 2^e place du marché français de la caution des crédits immobiliers aux particuliers avec plus de 100 000 dossiers cautionnés en 2009.

Le développement de l'offre Immo Pro, lancée en 2007 et destinée à cautionner les investissements (terrains, constructions, locaux...) des professionnels, se poursuit et permet à Natixis d'afficher, en 2009, une hausse de 6 % des primes émises et une part de marché de 22 % dans ce segment.

Elle apporte également sa garantie à plus de 25 000 entreprises dans le cadre d'exigences réglementaires, fiscales ou contractuelles. La mise à disposition de l'outil www.cautionsenligne.com s'est poursuivie dans les Caisses d'Épargne et a été initiée dans les Banques Populaires.

Dans le domaine de l'immobilier, Natixis est le 2^e garant (loi dite Hoguet) du marché des garanties professionnelles pour les agents immobiliers et les administrateurs de biens avec plus de 4 000 garanties délivrées en 2009. Après le partenariat avec Foncia en 2008, elle confirme sa position dans ce secteur en concluant un partenariat avec Gestrim Lamy en 2009.

Natixis poursuit le développement de son activité dans le domaine de l'économie sociale et du logement social, avec une augmentation de 35 % du nombre de dossiers instruits.

En 2010, la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions s'attachera à renforcer sa présence dans le réseau des Banques Populaires en les accompagnant dans leur développement commercial.

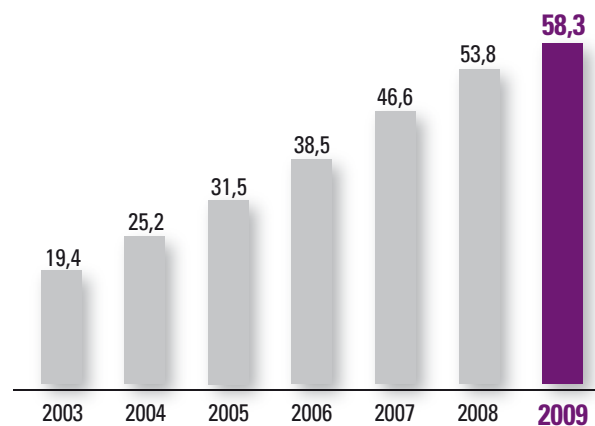
Pour accélérer le processus de décision vis-à-vis du client, elle mène une politique, originale dans une profession encore attachée au papier, de dématérialisation des dossiers : télétransmission des documents pour la demande de caution d'un crédit immobilier à un particulier, obtention en quelques minutes d'une caution pour l'équipement d'un professionnel jusqu'à 80 000 euros, délivrance d'une caution de marché en quelques heures...

2010 sera l'année de la généralisation de la télétransmission avec les réseaux du Groupe BPCE pour la caution de crédit immobilier, de la mise en exploitation d'un site dédié aux agents immobiliers et aux administrateurs de biens pour les demandes de garanties et d'un site dédié aux aménagements conclus en partenariats publics-privés.

Tous les services de l'entreprise vont également se mobiliser sur la mise en œuvre de la réforme au niveau européen du secteur des assurances, dite Solvabilité II (Solvency II) et sur ses conséquences qui, au-delà de la simple réforme réglementaire, implique une nouvelle approche du métier.

ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS DONNÉS

(en milliards d'euros)



CRÉDIT-BAIL

Les entreprises de toutes tailles et les professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs...) trouvent auprès de Natixis, au travers de sa filiale Natixis Lease, de multiples solutions de financement des équipements et installations : crédit-bail mobilier, crédit-bail immobilier, location simple, location longue durée automobile, location opérationnelle informatique et financement des énergies renouvelables.

Distribuée par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne (financement locatif mobilier uniquement), l'offre développée par Natixis Lease s'adresse également à la clientèle de grandes entreprises de Natixis.

À l'étranger, Natixis Lease est présente en Espagne et en Italie par le biais de succursales ainsi qu'en Allemagne et en Europe de l'Est via son partenariat avec VR Leasing.

Dans un contexte défavorable qui se traduit par une baisse sensible des investissements des entreprises et par une accélération des défaillances, Natixis Lease conserve la place de numéro 2 français du crédit-bail immobilier, de numéro 4 du crédit-bail mobilier et demeure leader en France du financement des énergies renouvelables (éolien et photovoltaïque). La production nouvelle atteint 2,2 milliards d'euros et l'encours moyen proche de 8 milliards d'euros progresse de près de 6 %.

En crédit-bail immobilier, la production diminue de 24 %, à 545 millions d'euros. En crédit-bail mobilier, Natixis réalise une production de 1,3 milliard d'euros, en baisse de 23 % mais parvient néanmoins à améliorer ses marges sur la production nouvelle.

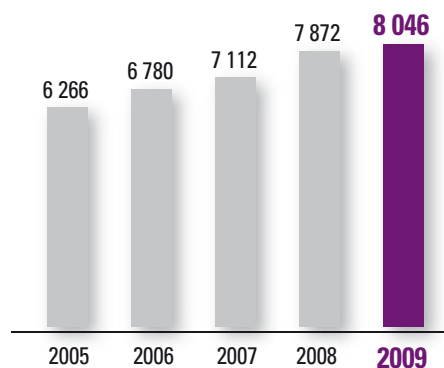
En crédit-bail Sofergie, Natixis confirme sa position dominante dans le financement des énergies renouvelables et enregistre une production nouvelle de 166 millions d'euros, en augmentation de plus de 8 % par rapport à l'année 2008.

L'activité de gestion de parcs automobiles enregistre une hausse de 11 % en 2009.

À l'international, malgré des conditions de marché extrêmes, la succursale de Madrid maintient son niveau d'activité et celle d'Italie progresse de 13 % par rapport à 2008.

Natixis mettra l'accent en 2010 sur le développement de la location opérationnelle informatique auprès des grandes entreprises, sur la location longue durée automobile au sein des Banques Populaires, sur l'activité des Caisses d'Épargne sur le segment des professionnels et sur le financement des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques afin de renforcer sa position de leader dans ce domaine.

ÉVOLUTION DES ENCOURS PRODUCTIFS DE NATIXIS LEASE (en millions d'euros)



CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Natixis développe pour les réseaux bancaires, au travers de sa filiale Natixis Financement, des offres de crédit permanent et de gestion des prêts personnels.

Elle réunit, pour le compte des banques du Groupe BPCE, l'ensemble des savoir-faire de la chaîne de valeur du métier crédit à la consommation : conception et marketing, animation du réseau, score d'octroi, gestion et portage des dossiers, conformité, recouvrement et contentieux.

Natixis Financement a ouvert en 2009, en complément de ceux de Nantes, Marseille et Reims, deux nouveaux centres de Relations clientèle en Guadeloupe et à La Réunion, afin de répondre aux besoins spécifiques des réseaux dans les départements d'outre-mer.

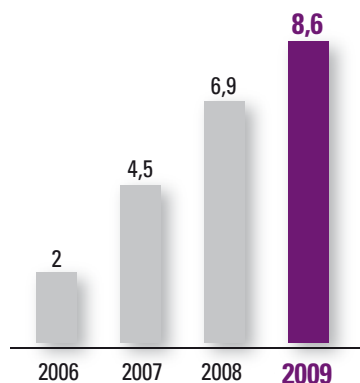
Dans un environnement économique qui pénalise le crédit à la consommation, les résultats commerciaux de Natixis Financement témoignent d'une bonne dynamique commerciale et confortent sa place de 3^e acteur français du secteur.

La production nouvelle augmente de 8 % en 2009 et représente 5,3 milliards d'euros (900 millions d'euros pour le crédit permanent et 4,4 milliards d'euros pour les prêts personnels).

Les encours totaux atteignent un montant de 8,6 milliards d'euros, en progression de 25 % en un an. Ils progressent de 12 % pour le crédit permanent (1,3 milliard d'euros) et de 27 % pour les prêts personnels (7,3 milliards d'euros).

Accompagner les réseaux bancaires du Groupe BPCE dans leur développement en France et à l'international et développer une politique de partenariats extérieurs marquent la volonté de Natixis de se positionner en acteur de référence du crédit à la consommation.

■ ÉVOLUTION DES ENCOURS DE CRÉDIT PORTÉS OU GÉRÉS (en milliards d'euros)



INGÉNIERIE SOCIALE

Natixis propose une offre complète d'Ingénierie sociale, développée au sein de ses filiales spécialisées Natixis Interépargne et Natixis Intertitres : épargne salariale, épargne retraite, actionnariat salarié, assurance collective et titres spéciaux de paiement.

Natixis poursuit l'élargissement de son activité et confirme sa place de premier acteur de la tenue de comptes d'épargne salariale en France avec la gestion de près de 3 millions de comptes de salariés, une part de marché de 25,5 % (source AFG au 30/06/09) et plus de 40 000 entreprises clientes.

Natixis confirme également son engagement pour le développement de l'épargne solidaire et socialement responsable via Natixis Asset Management, numéro 1 de l'épargne salariale ISR, labellisée par le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES), avec 31,4 % de parts de marché et numéro 1 de l'épargne salariale solidaire avec 54,6 % de parts de marché (source Finansol 2009). Natixis est le 1^{er} gestionnaire d'épargne salariale à proposer un FCPE à capital protégé socialement responsable ; elle a également conçu le premier rapport extrafinancier de gestion de l'épargne salariale ISR.

Natixis Interépargne s'est attachée à développer des offres d'Épargne salariale destinées aux PME et aux professionnels. Distribuées par les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne, elles représentent près de 9 000 nouveaux contrats en 2009.

Les nouveaux contrats conclus avec les institutionnels et les grandes entreprises contribuent à la progression très significative du nombre de PERCO gérés.

Parallèlement à la rationalisation de son organisation, facteur clé de l'efficacité et de la compétitivité de ses prestations, Natixis a élargi son offre et l'a adaptée aux nouvelles attentes du marché, induites par les récentes évolutions réglementaires rendant la participation disponible. Elle propose aux entreprises un dispositif de communication auprès des salariés afin qu'ils disposent de tous les éléments pour effectuer leur choix.

Elle développe, parallèlement, de nouveaux e-services afin d'informer les épargnants, en temps réel, des opérations effectuées sur leur compte d'épargne salariale.

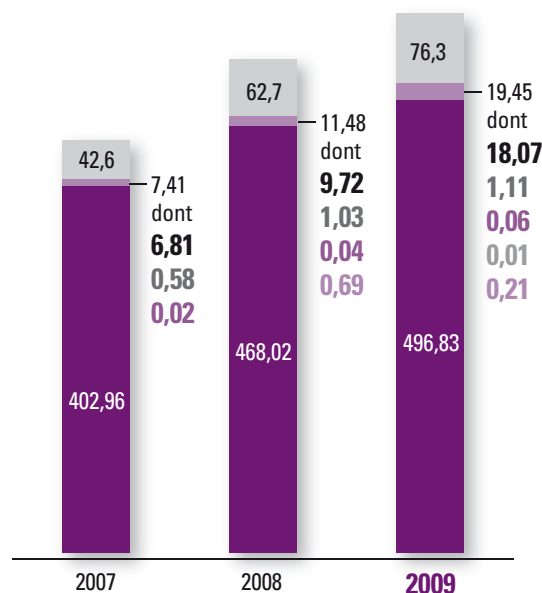
Natixis, seul acteur bancaire agréé par les pouvoirs publics pour diffuser tous les titres spéciaux de paiement, intensifie le développement commercial de l'ensemble de la gamme. Elle affiche ainsi une part du marché des titres restaurant supérieure à 10 %.

Pour l'ensemble des titres spéciaux de paiement, l'activité enregistre une hausse du volume total émis de plus de 5 %, dépassant la contre-valeur de 496 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Titres Cadeaux (joint-venture avec La Banque Postale) réalise une progression annuelle significative, avec près de 80 millions de CADO Chèque émis en 2009 et une hausse de 30 % des titres distribués.

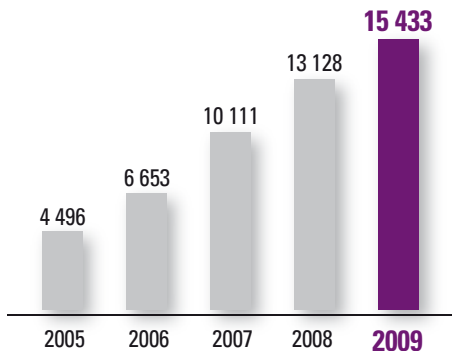
En 2010, l'activité maintiendra sa présence auprès des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne afin de confirmer l'acquisition de nouveaux contrats et poursuivre le développement de leurs parts de marché respectives en épargne salariale, en épargne retraite et dans les titres spéciaux de paiement. Elle a également pour objectif de renforcer sa présence auprès des grandes et moyennes entreprises, notamment au travers de l'ouverture de PERCO.

■ ÉVOLUTION DE LA VALEUR FACIALE DES TITRES SPÉCIAUX DE PAIEMENT ÉMIS SUR 3 ANS (en millions d'euros)



- Chèque cadeau
- Chèque taxi
- Chèque de table volontaire (associations)
- Chèque de table bénévole (associations)
- Chèque interservices
- Cesu Domalin (hors Cesu pouvoir d'achat)
- Chèque de table (entreprises et collectivités)

ÉVOLUTION PERCO EN NOMBRE D'ENTREPRISES CLIENTES



PAIEMENTS

Natixis, au travers de sa filiale Natixis Paiements, conçoit, développe et gère l'ensemble des traitements et prestations annexes, nécessaires au dénouement financier de tous types de paiement, domestiques et internationaux, pour le compte des Banques Populaires et de 80 établissements dont des banques chefs de file.

Natixis propose aux établissements bancaires et financiers, à partir d'un système d'information ouvert, des prestations d'échange et de traitement de l'ensemble des opérations de paiement, en euros et en devises (chèques, virements de masse et unitaires, prélèvements, opérations par cartes...) avec l'ensemble des circuits d'échanges interbancaires.

Dans le domaine de la monétique, Natixis développe une prestation complète pour les réseaux de distribution, de l'élaboration du produit à l'appui technico-commercial.

Ses domaines d'intervention couvrent les cartes bancaires Visa et Mastercard destinées à la clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises.

Les services aux particuliers interviennent en banque de détail et proposent une solution de plate-forme bancaire multicanal qui permet à un établissement de distribuer des produits bancaires à des particuliers via Internet.

Les volumes des activités monétiques et systèmes d'échanges (à l'exception des opérations de gros montants) ont augmenté de 5 % tandis que les volumes de chèques nationaux et internationaux ont diminué. Natixis, qui agit notamment en tant qu'opérateur technique du réseau des Banques Populaires, a traité 3,8 milliards d'opérations dans Compensation Retail

(CORE), le système d'échanges interbancaires des opérations de masse.

Troisième opérateur monétique en France et gestionnaire de plus de 6 millions de cartes bancaires, Natixis a traité, pour le compte de banques à réseaux dont les Banques Populaires, près de 1,7 milliard d'opérations par cartes en 2009, en augmentation de près de 5 %.

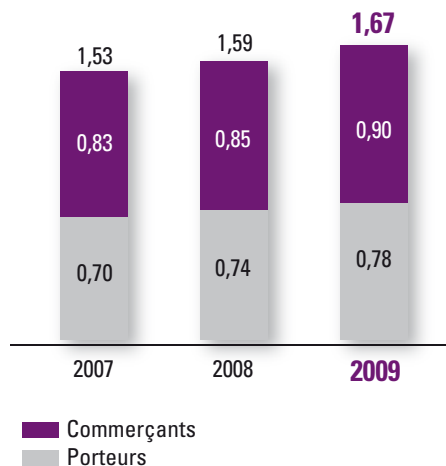
Natixis accompagne le développement des marchés des professionnels et des particuliers et élabore les systèmes nécessaires à la mise sur le marché de nouveaux produits (paiement sans contact, carte à multivisuel, carte de débit / crédit...). Elle a ainsi lancé la plate-forme Prepaid Anywhere, dédiée à la fabrication des cartes prépayées et la plate-forme de paiement pour le e-commerce, Systempay. Elle prépare également le lancement au 1^{er} trimestre 2010, en association avec Natixis Financement, de l'offre de cartes de débit / crédit pour la clientèle des réseaux du Groupe BPCE.

De nouveaux applicatifs pour les systèmes d'échanges et les chèques ont été livrés et les travaux d'européanisation des systèmes sont engagés.

Natixis poursuit la construction d'une plate-forme commune monétique avec BNP Paribas, à travers la joint-venture Partecis.

Natixis a initié en 2009 un projet de rapprochement de GCE Paiements et de Natixis Paiements pour constituer en 2010 l'opérateur de Paiements unique du Groupe BPCE afin de consolider sa position en France, de développer des partenariats industriels et d'acquérir une dimension européenne dans le secteur des flux et de la monétique.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TRANSACTIONS PAR CARTES COMPENSÉES (PORTEURS ET COMMERÇANTS)



TITRES

Dédiée à la conservation de titres financiers pour la banque de détail et de gestion privée, la direction EuroTitres de Natixis dispose de la 1^{re} plate-forme ouverte de conservation de détail et de banque privée en France. Ses prestations sont modulables et adaptées au profil des établissements qui lui confient la conservation de leurs avoirs.

Les services de conservation vont de la mise à disposition sécurisée du système de traitement en service bureau à une prestation intégrant toutes les fonctions de back office (routage des ordres de Bourse, exécution, comptabilisation des opérations, reporting clients, conservation des titres...).

Délivrées aux Banques Populaires et aux Caisses d'Épargne, les prestations sont également réalisées pour une large clientèle externe : banques à réseau, banques spécialisées avec ou sans réseau, établissements financiers et de gestion privée.

L'activité 2009 a été fortement marquée par la situation des marchés, caractérisée par une baisse des volumes de transactions. Natixis enregistre une légère diminution de 4 % du nombre de comptes titres gérés à 3,4 millions et un nombre de transactions en retrait de 11 % à 14,5 millions. Les encours conservés augmentent de 3 % à 311 milliards d'euros.

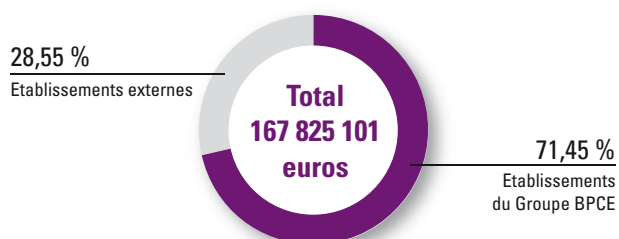
Natixis demeure le 2^e acteur français de la conservation de détail.

Natixis poursuit la réorganisation de l'activité Titres pour constituer une plate-forme informatique unique et des back offices unifiés à l'horizon 2011. L'avancement du programme de convergence des systèmes et des activités est conforme aux objectifs, avec une priorité donnée au suivi des opérations des clients, à la qualité de la prestation servie et à la maîtrise des risques opérationnels.

Cette plate-forme intégrée permettra à Natixis, dans un contexte de concentration annoncée des intervenants dans le métier, de compter parmi les principaux acteurs de la conservation de détail en Europe.

Natixis, via sa filiale Slib, édite des solutions logicielles destinées aux brokers, banques et global clearing members, pour la gestion des flux boursiers négociés sur les marchés européens (trading, post-trading et clearing, gestion de portefeuille et tenue de comptes). Slib dispose, avec l'entrée de BNP Paribas à son capital, de nouvelles opportunités de développement à l'international. Aujourd'hui, une soixantaine d'institutions dans 7 pays utilisent les solutions Slib.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPES DE CLIENTÈLES



CCI

Natixis, au travers des Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI), détient 20 % du capital de chacune des Banques Populaires et de chacune des Caisses d'Épargne. L'activité de banque de détail exercée par les réseaux contribue donc au résultat de Natixis.

LES RÉSEAUX BANQUE POPULAIRE ET CAISSE D'ÉPARGNE

Un Français sur deux est client d'une banque du Groupe BPCE. Avec 8 200 agences et 37 millions de clients, la banque commerciale est au cœur du groupe. Elle s'appuie sur deux réseaux ancrés dans les territoires : celui des Banques Populaires (avec la CASDEN et Crédit Coopératif) et celui des Caisses d'Épargne. D'autres enseignes complètent l'offre : le Crédit Foncier, la Banque Palatine, la Société marseillaise de Crédit, le Crédit Maritime et les banques du réseau Océor.

Pour apporter tous les services, les conseils, les solutions de financement ou de placement que recherchent leurs clients, les réseaux bancaires mobilisent l'expertise et le concours des filiales spécialisées du groupe, et notamment Natixis. Cette approche respecte la relation de proximité et la capacité de décision qu'apprécient les clients et les fait bénéficier de solutions performantes dans l'assurance, l'immobilier, la gestion d'actifs, les moyens de paiement, l'affacturage, le crédit-bail et bien d'autres prestations.

LES BANQUES POPULAIRES

Les Banques Populaires ont poursuivi leur développement auprès des particuliers, des professionnels et des entreprises. Les encours de crédits progressent grâce au rebond de la demande au second semestre 2009 et les encours d'épargne et de dépôts à vue augmentent également.

Les particuliers

Les Banques Populaires se sont mobilisées avec succès pour mieux équiper les clients actifs et en conquérir de nouveaux. Le nombre de clients progresse pour atteindre près de 6,4 millions : plus de 3,3 millions sont actifs et plus de 1,4 million de particuliers détiennent leur compte principal à la Banque Populaire. *Simplidom*, le service de changement de domiciliation bancaire déployé en 2009, contribue à cette bonne évolution.

DE NOUVEAUX AVANTAGES POUR LES JEUNES CLIENTS

Le nombre de clients de moins de 28 ans a progressé de 1,2 % et représente plus de 22 % de la clientèle des particuliers. Le réseau Banque Populaire, qui avait été le premier à signer en 2008 la convention permettant de commercialiser le *Prêt étudiant garanti par l'État*, est aujourd'hui le premier distributeur de ce produit avec près de 4 000 prêts accordés pour un encours global de 30 millions d'euros.

Le site www.banquedesetudiants.com, réalisé dans le cadre du partenariat établi avec la LMDE (mutuelle étudiante nationale), a été refondu. La Banque Populaire propose aux adhérents de la LMDE des solutions pour financer leurs études et pour louer un appartement sans caution.

ÉPARGNE ET ASSURANCE-VIE : UN DYNAMISME AFFIRMÉ

Les dépôts à vue des particuliers sont en progression de 5,3 %. L'année a surtout été marquée par la banalisation du Livret A : 815 000 Livrets A ont été ouverts dans le réseau Banque Populaire pour un montant total à fin décembre 2009 de 2,8 milliards d'euros.

La Banque Populaire est une nouvelle fois lauréate du palmarès « *Élu Service Client de l'Année 2010* » dans la catégorie banque. Ce prix est décerné après une enquête conduite entre mai et juillet 2009 par BVA et Viséo Conseil sur des critères comme les délais de réponses, la qualité de l'accueil et la personnalisation des contacts auprès de « clients mystères ».

Au second semestre, avec la baisse des rémunérations de l'épargne liquide et du Livret A, l'assurance-vie a repris un rythme de collecte conforme à celui des bancassureurs. Les encours, en hausse de 10,5 %, franchissent ainsi le cap des 37,7 milliards d'euros d'actifs gérés.

Plusieurs nouveaux fonds à capital garanti ont été lancés : *OptiZen*, *FructiZen* et *Izeis*.

Le réseau Banque Populaire a, par ailleurs, réalisé une performance notable en plaçant 227 millions d'euros d'obligations EDF entre le 17 juin et le 6 juillet 2009.

CRÉDITS : PROGRESSION DES ENCOURS

Les demandes de crédits à l'habitat et de prêts à la consommation ont fortement baissé au premier semestre, bien que le réseau Banque Populaire ait maintenu une politique normale de distribution.

Sur l'année, la production de crédits est en retrait de 25,3 % pour l'habitat et stable pour les prêts personnels. Les encours progressent pour leur part de 3,9 % pour l'habitat et de 2,7 % pour les prêts personnels et s'établissent respectivement à 68,1 et 7,2 milliards d'euros à fin 2009.

Dans le domaine immobilier, un nouveau site Internet dédié www.immobilier.banquepopulaire.fr conseille les clients et leur permet d'effectuer des simulations de prêts et de remboursements. La marque *Crédidom* signe désormais la gamme des prêts immobiliers.

Fidèle à son engagement en faveur de l'environnement, le réseau Banque Populaire a été le premier à proposer le nouveau prêt *Eco PTZ* qui permet aux particuliers propriétaires de financer des travaux d'économie d'énergie dans leur résidence principale. Ce prêt sans intérêt sur 10 à 15 ans peut atteindre 30 000 euros sans condition de ressources. Pour accompagner son lancement, les Banques Populaires ont édité un livret pédagogique détaillé en partenariat avec le distributeur Point P et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB). 7 500 *Eco PTZ* ont été distribués en 2009.

Dans le domaine des prêts personnels, la CASDEN Banque Populaire, banque de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Recherche, a étoffé son offre aux seniors avec le prêt personnel *Départ à la retraite* qui présente une franchise de remboursement jusqu'à 12 mois.

Le crédit renouvelable *Créodis*, lancé en 2008, a été souscrit par 116 800 nouveaux clients en 2009 pour un montant de 267 millions d'euros.

Le nombre de cartes bancaires progresse de 4 % et le montant des paiements par carte des particuliers de 2,9 %. Un nouveau service de paiement en trois fois pour certaines dépenses est proposé aux détenteurs de cartes de débit moyennant un forfait et résiliable sans frais. À fin décembre 2009, huit Banques Populaires proposaient ce service et 15 000 clients y avaient souscrit.

La Gestion privée

Au service des clients patrimoniaux détenant 150 000 à 1 million d'euros et des clients fortunés possédant plus de 1 million d'euros, la Gestion privée s'adresse notamment aux professionnels, aux professions libérales, aux dirigeants de PME et aux propriétaires bailleurs en synergie avec Foncia. Elle s'appuie sur 360 conseillers en gestion privée sur une quarantaine d'ingénieurs patrimoniaux qui peuvent faire appel, en tant que de besoin, aux équipes de la Banque Privée 1818, la banque de gestion de fortune du Groupe BPCE.

UNE STRATÉGIE OFFENSIVE, UNE COLLECTE EN CROISSANCE

Les Banques Populaires développent une offre complète, récemment enrichie dans plusieurs domaines :

- le conseil sur des problématiques d'ISF ;
- la défiscalisation avec une SCPI Scellier, une offre en Loi Girardin Habitation et Industriel et une proposition complète

de défiscalisation ISF combinant un FCPI et une Holding ISF. Un nouvel outil permet, par ailleurs, de calculer l'impact du plafonnement des niches fiscales introduit en 2009 et d'optimiser en conséquence les investissements des clients ;

- l'épargne financière avec des produits structurés haut de gamme, notamment en assurance-vie. Par ailleurs, des offres plus ponctuelles ont été proposées liées aux conditions de marché ;
- le conseil en transmission d'entreprise et plus largement, l'accompagnement des clients dans la constitution, la gestion et la transmission de leur patrimoine.

Les clients bénéficient d'un site Internet dédié www.gestionprivee.banquepopulaire.fr, d'une lettre d'information mensuelle et du magazine de référence Synthèses.

En 2009, la collecte d'épargne financière s'est poursuivie à un rythme soutenu qui a largement bénéficié aux contrats d'assurance-vie de Natixis Assurances.

Les professionnels

De la création à la cession de leur entreprise, le réseau Banque Populaire est aux côtés des artisans et des commerçants dont il est le principal banquier, des professions libérales, des agriculteurs et des professionnels du service. Banque d'un artisan sur trois et d'un commerçant sur quatre, la Banque Populaire accompagne 360 000 artisans et commerçants dont 66 % lui font aussi confiance à titre privé. Première banque des franchisés et des franchiseurs avec 25 % et 57 % de pénétration (*CSA-FFF décembre 2009*), banquier de référence des professions libérales avec 100 000 clients, elle compte aussi plus de 61 000 agriculteurs clients.

SOUTENIR LES CRÉATIONS ET LES REPRISES D'ENTREPRISE

Partenaire des principaux réseaux d'accompagnement et 1^{er} distributeur de prêts à la création d'entreprise avec une part de marché de 27,5 % (*source Oséo, septembre 2009*), le réseau Banque Populaire finance plus de 70 000 projets chaque année et s'engage en matière de microcrédit professionnel. Avec le Réseau Entreprendre, il sensibilise les créateurs et les repreneurs d'entreprise à la prise en compte du développement durable dans leur projet.

En 2009, les Banques Populaires avec le Crédit Coopératif ont ouvert 20,5 millions d'euros de lignes de crédit à l'Adie, l'Association pour le droit à l'initiative économique qui accompagne de nombreux projets de réinsertion. Depuis 2004, le montant des financements accordés dépasse 47 millions d'euros, ce qui représente environ 17 200 prêts accordés par l'Adie à des porteurs de projets.

Grâce à des partenariats avec les sociétés de caution mutuelle artisanales (Socama) et le Fonds européen d'investissement, les Banques Populaires proposent aux entrepreneurs et repreneurs des prêts sans caution personnelle. Plus de 28 000 prêts Socama ont été distribués en 2009 pour un montant de 765 millions d'euros.

UNE POLITIQUE ACTIVE DE PARTENARIATS

Les Banques Populaires se sont engagées aux côtés de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment pour soutenir l'activité des artisans du bâtiment, notamment à travers la démarche *ECO Artisan®*, répondre aux besoins de financement courants et faciliter la transmission d'entreprise. Leurs conseillers se mobilisent chaque année à l'occasion de la Semaine nationale de l'Artisanat et de la Semaine nationale de la création reprise.

Partenaire des Chambres de commerce et d'industrie pour le *Challenge Commerce et Services*, les Banques Populaires contribuent à la formation des futurs attachés économiques.

Premières banques de la franchise, elles conduisent une politique dynamique de référencement de nouveaux réseaux partenaires. Ils sont plus d'une centaine à bénéficier pour leurs adhérents de mises en relation rapides et privilégiées avec les agences Banque Populaire. En 2009, les Banques Populaires ont travaillé sur des projets de quelque 300 enseignes différentes par l'intermédiaire de la structure nationale de franchise.

Elles apportent un soutien actif aux jeunes professionnels libéraux dès leur installation et ont conclu à cet effet plusieurs partenariats avec leurs organisations professionnelles : l'Ordre des kinésithérapeutes en 2007, celui des infirmiers en 2009.

Aide à l'installation, financements, convention de services, forfait monétique : la gamme *Atout Libéral* est régulièrement enrichie.

Le réseau Banque Populaire étoffe également son offre de garanties aux très petites entreprises (TPE) en distribuant les produits de la SACCEF, filiale de Natixis. Ces garanties couvrent les financements immobiliers professionnels ou mixtes et certaines clientèles ciblées comme les professions libérales et les agriculteurs. Trois nouvelles cautions SACCEF Agri ont été lancées en 2009.

À fin 2009, l'encours de prêts aux professionnels est en légère régression de 3 %, avec un total de 23 milliards d'euros.

UN LEADER DE LA MONÉTIQUE

Avec plus de 50 % de clients équipés en cartes bancaires et près de 160 000 contrats de commerçants actifs à fin décembre 2009, le réseau Banque Populaire est dans le peloton de tête des services monétiques aux professionnels. Ses clients commerçants peuvent désormais accepter les cartes *China Union Pay*, émetteur mondial de référence.

Dans le commerce électronique, la solution *CyberPlus* Paiement compte parmi les leaders du marché.

Les Banques Populaires poursuivent aussi leur développement auprès des professionnels de la santé avec des terminaux qui permettent de lire la carte *Sesam-Vitale* et d'encaisser les règlements par carte bancaire.

En 2009, une nouvelle offre tarifaire au forfait pour l'encaissement des honoraires par carte bancaire a rencontré un vif succès : le nombre de contrats souscrits a progressé de 71 % sur un an glissant.

UN SPÉCIALISTE DE L'INGÉNIERIE SOCIALE DES TPE

Les Banques Populaires ont maintenu leur niveau de production en Épargne salariale auprès des TPE avec *Fructi Duo*, le premier produit conçu à leur intention. Le nombre de contrats progresse de 6 % avec 42 500 contrats totalisant près de 2 milliards d'euros.

Les entreprises et les institutionnels

Partenaire financier de 38 % des entreprises de plus de 10 salariés (*TNS Sofres 2009*), soit 75 000 d'entre elles, les Banques Populaires confirment leur leadership sur ce segment en croissance nette proche de 5 %.

160 centres d'affaires et 1 000 collaborateurs dédiés sont au service des 172 000 entreprises clientes des Banques Populaires.

DES CRÉDITS EN HAUSSE

Les encours de crédits aux entreprises progressent de 3 % à 29,6 milliards d'euros en 2009.

Premier partenaire d'OSEO, le réseau Banque Populaire a poursuivi ce partenariat en faveur des PME dans les domaines de la création d'entreprise, des contre-garanties et du financement.

3^e prêteur de référence auprès des entreprises réalisant un chiffre d'affaires entre 1,5 et 15 millions d'euros, les Banques Populaires sont aussi très actives dans le financement du poste client avec Natixis Factor, le crédit-bail avec Natixis Lease, le financement des énergies renouvelables avec Natixis Energieco et la gestion de trésorerie grâce à la gamme de produits de Natixis Global Asset Management.

En 2009, les Banques Populaires ont lancé un service permettant d'obtenir une caution de marché en ligne, en collaboration avec la filiale Cegi.

Elles ont été le distributeur privilégié de la nouvelle Assurance Prospection Coface qui garantit 100 % du financement des dépenses de prospection à l'étranger si le budget ne dépasse pas 100 000 euros par an.

Toujours dans le domaine du développement international, les opérations des entreprises clientes souhaitant investir au Maroc ont été grandement facilitées par la convention de cofinancement et de partage des risques signée fin 2008 avec la Banque Populaire du Maroc. Ce partenariat pourrait être dupliqué dans d'autres pays en Méditerranée et en Asie.

La Banque européenne d'investissement a consenti à la Banque Populaire une ligne de crédit de 100 millions d'euros pour financer les PME/PMI. Cette enveloppe permet de proposer aux entreprises de moins de 250 salariés des crédits d'investissement à taux bonifiés.

NOUVEAUX SERVICES AUX INSTITUTIONNELS

Les Banques Populaires dont le Crédit Coopératif, dédié aux entreprises de l'économie sociale, développent leurs positions auprès des institutionnels et du secteur public territorial.

En s'appuyant sur l'expertise des filiales spécialisées du Groupe BPCE, elles proposent des prestations répondant à leurs nouveaux besoins dans un environnement économique et réglementaire en pleine évolution, marqué par la décentralisation et la bancarisation des services pour le secteur public territorial et par l'accélération des regroupements dans celui de la mutualité.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

Les Caisses d'Épargne ont réalisé de solides performances commerciales sur la quasi-totalité des marchés auxquels elles s'adressent en termes de bancarisation, de gestion de flux, de collecte et de crédit.

La Caisse d'Épargne accompagne chacun de ses clients dans tous ses projets : la banque de détail est au service des particuliers et des professionnels, la banque du développement régional au service des acteurs économiques publics et privés des territoires.

La Banque de détail

LES PARTICULIERS

Croissance de la bancarisation

La Caisse d'Épargne est la seule grande banque française à rémunérer les dépôts à vue de tous ses clients détenant un forfait de services. Près de 5,2 millions de particuliers en bénéficient, soit 240 000 de plus en un an.

4,5 millions de clients profitent aussi du programme de fidélité multi-enseigne *S'Miles* qui contribue à les satisfaire et à les fidéliser avec déjà plus de 1 million de cadeaux distribués.

En 2009, l'encours moyen des dépôts à vue des particuliers progresse de 5 %.

La nouvelle offre assurance Auto, lancée en mai 2009, est une réussite. Proposée à un prix compétitif, elle se décline en quatre versions distinctes adaptées à quatre profils de clientèle, chacune proposant des garanties sur mesure : les jeunes, les femmes, les familles et les seniors. Grâce à cette nouvelle offre, les ventes assurance Auto ont augmenté de 20 % par rapport à 2008.

Bonne résistance du Livret A et solide performance des autres supports d'épargne

L'année a été marquée par la banalisation de la distribution du Livret A, mais les transferts ont été limités aux environs de 1 % des détenteurs. La collecte sur le Livret A a davantage souffert de la baisse des taux de l'épargne réglementée qui s'est traduite par une réorientation vers d'autres produits.

Les excédents de collecte en assurance-vie et en PERP augmentent de 140 % et s'élèvent à 4,2 milliards d'euros. Les emprunts *Ecureuil* ont réuni 2,1 milliards d'euros et la collecte de parts sociales des Caisses d'Épargne a atteint près de 3 milliards d'euros, soit près de quatre fois celle de 2008. Cela traduit bien la forte confiance des clients de la Caisse d'Épargne dans leur banque.

La Caisse d'Épargne a par ailleurs placé 450 millions d'euros d'emprunt EDF, soit 14 % du total.

Trois nouveaux fonds communs de placement ont été commercialisés.

Crédits : reprise au second semestre sur tous les compartiments

La Caisse d'Épargne a continué de renforcer ses positions dans le domaine des crédits à la consommation. Dans un marché en baisse, les engagements ont atteint 5,6 milliards d'euros en hausse de 2,5 %.

La Caisse d'Épargne a signé une convention avec Oséo Garantie pour commercialiser des crédits étudiants garantis par l'État. Ce fonds de garantie a vocation à faciliter l'accès des étudiants au crédit bancaire. Ce dispositif est en cours de déploiement dans les Caisses d'Épargne.

Une nouvelle offre, le Prêt pour Avancer dont le montant peut atteindre 7 000 euros, est déployée pour aider les jeunes à démarrer dans la vie active, s'installer et devenir indépendant.

La Caisse d'Épargne promeut également l'offre *Ecureuil Crédit Développement Durable*, pour financer des travaux d'amélioration et d'économie d'énergie dans l'habitat.

En matière de crédits immobiliers, après un premier semestre difficile, le second a été très positif avec une accélération des rythmes de vente. L'activité a principalement été soutenue par deux phénomènes : la primo-accession grâce au doublement du prêt à taux zéro et le dispositif Scellier qui dope l'investissement locatif.

La production de crédits atteint 12,9 milliards d'euros en 2009, contre 13,8 milliards en 2008. L'encours de crédits immobiliers s'élève à 72 milliards d'euros à fin 2009.

La Caisse d'Épargne fait partie des premiers distributeurs de l'éco-prêt à taux zéro mis en place en 2009 pour financer des travaux de rénovation thermique dans l'habitat dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

L'assurance dommages et prévoyance : croissance soutenue

L'assurance dommages et la prévoyance couvrent les assurances automobile et habitation, la protection juridique, la garantie des accidents de la vie, les complémentaires santé, l'assurance dépendance, la prévoyance des professionnels ainsi que la prévoyance collective retraite et santé.

GCE Assurances, en partenariat avec la Macif et la MAIF et Natixis Assurances, en partenariat avec la MAAF pour le dommage sont les principales structures du groupe.

GCE Assurances, dont les produits sont distribués par les Caisses d'Épargne et le Crédit Foncier, gère un portefeuille de plus de 2,1 millions de contrats IARD et Santé.

Natixis Assurances a également connu une bonne activité en assurance dommages des particuliers dans le réseau des Banques Populaires et de Foncia avec un chiffre d'affaires de 202 millions d'euros, en hausse de 3,3 %. Le contrat multirisque Habitation MR Privilège proposés aux locataires de Foncia connaît un développement soutenu de même que l'offre multirisque d'assurance destinée aux artisans et commerçants.

En prévoyance pour les particuliers et les professionnels, les primes émises par Natixis Assurances s'élèvent 166 millions d'euros en croissance de 11 %. Les trois principaux produits de prévoyance, l'assurance décès Fructi-Famille, la multirisque des accidents de la vie, MAV et l'assurance dépendance Autonomis sont en fort développement.

Gestion privée : un nouveau dispositif

La gestion privée s'appuie sur plus de 500 chargés d'affaires au service de 144 000 clients actifs. Elle a poursuivi sa croissance en 2009 et fortement contribué à la collecte d'épargne financière avec un excédent net de 2,3 milliards d'euros en assurance-vie.

Cette croissance a principalement bénéficié au contrat haut de gamme Nuances Privilèges d'Ecureuil Vie (+ 39 %), et à l'offre de gestion de fortune de la Banque Privée 1818.

De nouveaux supports sont venus étoffer la gamme dans une logique d'optimisation fiscale et un nouvel espace dédié à la gestion privée est opérationnel au sein du portail Internet de la Caisse d'Épargne.

Plus largement, 2009 marque le lancement d'un nouveau dispositif pour traiter de façon différenciée les 886 000 clients de la Caisse d'Épargne présentant une surface financière supérieure à 75 000 euros. Ils sont suivis en agence, au plan bancaire et patrimonial, par des gestionnaires de clientèle patrimoniale formés à cet effet. Les clients dont la surface financière est supérieure à 150 000 euros sont suivis par les 500 chargés d'affaires gestion privée de la Caisse d'Épargne, qui interviennent sur l'ensemble du territoire. Ils bénéficieront, en outre, de l'appui de la Banque Privée 1818, partenaire privilégié et relais naturel de la gestion privée des Caisses d'Épargne.

LES PROFESSIONNELS

Près d'un professionnel sur dix, soit plus de 220 000 artisans, commerçants, professions libérales et petites entreprises sont clients de la Caisse d'Épargne. Les trois quarts le sont aussi à titre privé.

1 500 directeurs d'agences sont formés pour les servir et près de 1 100 gestionnaires spécialisés leur sont dédiés.

Dynamisme confirmé

Les encours moyens journaliers de dépôts à vue progressent de 6,5 %, les contrats monétiques de 13 %. La production de crédits professionnels s'accroît de 5 % à 1,8 milliard d'euros dans un contexte de crise. La production de crédits à titre privé s'est élevée à 1,2 milliard d'euros. La collecte globale,

hors Livret A, reste excédentaire. Les excédents atteignent 205 millions d'euros en assurance-vie et la souscription de parts sociales dépasse 100 millions d'euros.

La rémunération des comptes courants, les forfaits de services comme *Franchise & Vous*, la carte *Visa Business*, les solutions monétiques innovantes favorisent le développement de la bancarisation.

De la création à la transmission d'entreprise en passant par le crédit d'équipement, le crédit-bail et la location longue durée, les professionnels disposent d'une gamme complète pour financer de façon simple et personnalisée leurs besoins.

Parmi les offres lancées en 2009 : un découvert simplifié jusqu'à 7 500 euros et *Facturea*, une offre d'affacturage simple et souple. Conçue avec Natixis Factor, elle présente une tarification forfaitaire en fonction du chiffre d'affaires confié.

La Caisse d'Épargne est le 3^e distributeur de prêts à la création d'entreprise avec 11,7 % du marché (*source : Oséo septembre 2009*).

La Banque du développement régional

La Banque du développement régional (BDR) s'adresse à tous les décideurs en région : entreprises, promoteurs, constructeurs et aménageurs (PCA), secteur public, acteurs de l'économie sociale et du logement social. La BDR s'appuie sur les différentes expertises du Groupe BPCE pour satisfaire les attentes de ses clients. Elle bénéficie de l'effet de taille des Caisses d'Épargne fusionnées auprès des grands comptes régionaux.

Le nouveau format physique des centres d'affaires BDR et sa griffe commerciale « Décideurs en région » incarnent l'ambition de faire de la BDR le relais de croissance de la banque commerciale.

Ce concept permet, d'une part, d'afficher la volonté du groupe d'accompagner les acteurs du développement économique régional et, d'autre part, de fédérer dans un espace commun les compétences commerciales BDR pour une meilleure efficacité collective. En 2009, neuf centres d'affaires BDR ont été transformés selon le nouveau concept.

En 2009, l'activité a été soutenue grâce au développement de la bancarisation, avec des encours moyens de dépôts à vue de 3,4 milliards d'euros en hausse de 15 %. L'excédent de collecte s'élève à 818 millions d'euros. Les encours de crédits augmentent de 6 milliards d'euros dans un contexte de contraction des demandes.

ENTREPRISES

La Caisse d'Épargne contribue à la réussite des entreprises en régions. 300 chargés d'affaires sont ainsi dédiés aux 27 800 entreprises clientes. Plus de 3 600 entreprises ont rejoint la Caisse d'Épargne en 2009.

Dans un contexte difficile, le nombre de clients actifs progresse de 11 % en un an, les encours de crédits de 16 % et les encours de collecte de 4 %, les flux commerciaux gérés ont dépassé 43,8 milliards d'euros.

Gestion des flux et du cycle d'exploitation, ingénierie sociale, financement d'investissements, reprise ou cession d'activité, accompagnement du chef d'entreprise : l'offre de la Caisse d'Épargne est compétitive, complète et adaptée aux besoins grâce au concours des filiales spécialisées du groupe.

Les Caisses d'Épargne lèvent auprès de leurs clients des Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), des Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) et des Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR). Ces fonds investissent en capital d'amorçage, de développement ou de transmission d'entreprise au cœur des territoires et contribuent ainsi à leur développement. Ils sont gérés localement par des équipes spécialisées en Capital investissement.

ÉCONOMIE SOCIALE

La Caisse d'Épargne a renforcé ses positions auprès de tous les acteurs de l'économie sociale. La production de crédit a été très soutenue, dépassant 1 milliard d'euros, en hausse de 60 %, et la gestion des flux poursuit sa croissance : les encours moyens journaliers de dépôts à vue progressent de 11 % pour s'établir à 1,3 milliard d'euros.

La montée en expertise sectorielle des chargés d'affaires s'est concrétisée par des solutions adaptées aux besoins différenciés des clientèles : opérations de haut de bilan pour les mutuelles, financements bonifiés dans le cadre de l'enveloppe de la Banque européenne d'investissement (BEI) *France Santé Solidarité* ou adossés aux ressources du Livret d'Épargne Populaire et du Livret Développement Durable.

Une personne protégée sur trois est cliente de la Caisse d'Épargne, soit environ 284 000 à fin 2009 et leurs comptes sont gérés par des mandataires ou par un proche. L'encours géré, en hausse de 6 %, s'élevait à 5,7 milliards d'euros à fin 2009.

Dans chaque région, la Caisse d'Épargne met au service des personnes protégées, de leurs familles et de leurs tuteurs des équipes dédiées, une offre conçue pour eux ainsi qu'un service de gestion par Internet, *Webprotexion*, qui facilite la tâche des représentants légaux professionnels ou familiaux.

SECTEUR PUBLIC

Acteur majeur du secteur public territorial et du secteur sanitaire et médicosocial, la Caisse d'Épargne a accompagné en 2009 le plan de relance de l'économie qui s'appuie largement sur les collectivités locales. La production de crédits a atteint 12,3 milliards d'euros avec 5 milliards d'euros à court terme et 7,9 milliards d'euros à moyen et long terme. Les encours de crédits moyen et long terme s'élevaient à 42,7 milliards d'euros à fin 2009. Les financements de projets en partenariat public-privé (PPP) totalisaient par ailleurs 641 millions d'euros en fin d'année. Les opérations de gestion de dettes ont porté cette année sur 2,6 milliards d'euros, en forte hausse par rapport à 2008.

La Caisse d'Épargne a continué à distribuer activement les enveloppes bonifiées de la BEI dédiées au secteur public hospitalier (150 millions d'euros) et aux bâtiments de haute qualité environnementale (350 millions d'euros).

Gestion automatisée de trésorerie, télétransmission, encaissement de prestations par Internet (cantines, transports scolaires, etc.), règlement de prestations par Cesu (aides aux personnes âgées, handicapées, etc.), carte d'achat dédiée..., les Caisses d'Épargne accompagnent au quotidien le secteur public territorial.

La Caisse d'Épargne met gratuitement à la disposition de chacune des 37 000 communes et des 2 600 communautés de France un diagnostic socio-économique et financier personnalisé et un document de référence pour faciliter la conduite des débats d'orientations budgétaires. Grâce à de nombreux outils dédiés, la Caisse d'Épargne aide les décideurs des collectivités et des établissements publics territoriaux à anticiper, s'informer et échanger.

LOGEMENT SOCIAL

La Caisse d'Épargne est le principal banquier privé du logement social, historiquement financé par les dépôts sur le Livret A. Elle est elle-même opérateur et participe à la gouvernance de plus de 250 organismes publics et privés de logement social.

En 2009, la Caisse d'Épargne et le Crédit Foncier ont obtenu de l'État 2,2 milliards d'euros d'adjudication de prêts aidés PLS/PSLA et utilisé la première enveloppe *France Logement Social* de la BEI (125 millions d'euros). Cela leur a permis d'accroître le financement du parc immobilier social dont le développement et la rénovation sont favorisés par les politiques publiques.

Le groupe propose une offre complète de crédits avec des prêts réglementés pour la construction de logements sociaux (prêt locatif social ou PLS), des prêts sociaux location-accession (PSLA), des prêts locatifs intermédiaires (PLI) et une très large gamme de financements longs afin d'assurer l'équilibre financier de certaines opérations. Les nouveaux financements moyen et long terme de la Caisse d'Épargne et du Crédit Foncier ont atteint près de 2 milliards d'euros portant l'encours des crédits à 9 milliards d'euros à fin 2009. Les encours de collecte s'élevaient pour leur part à 5,6 milliards d'euros placés à hauteur de 3 milliards sur le Livret A.

IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Acteurs incontournables dans le financement des professionnels de l'immobilier (aménageurs-lotisseurs, promoteurs, investisseurs), avec des positions fortes en régions, les Caisses d'Épargne ont su en 2009 adapter leur activité face à un contexte de crise.

C'est ainsi que les Caisses d'Épargne ont poursuivi leur accompagnement avec une production globale de crédits aux clients de l'immobilier de plus de 1,8 milliard d'euros et des encours de financement et de garanties financières de 5,7 milliards d'euros.

La proximité des spécialistes Caisse d'Épargne auprès des professionnels du secteur a été essentielle dans l'accompagnement des projets initiés et dans le financement de nouvelles opérations immobilières ; elle a permis aux équipes de jouer pleinement leur rôle d'acteur économique dans un marché très incertain.

Fonctions support

Les fonctions support sont les suivantes : Communication et développement durable, Finances, Ressources humaines, Risques, Secrétariat général et Systèmes d'information et services partagés.

Les développements qui suivent sont consacrés aux fonctions Ressources humaines et Systèmes d'information et services partagés.

Sur l'ensemble des fonctions support, environ 200 millions d'euros de synergies de coûts sont attendues à l'horizon 2013. En particulier, afin d'améliorer le pilotage et de renforcer l'efficacité opérationnelle de Natixis, une organisation des fonctions support en filières intégrées est en cours de mise en place et devrait générer des économies de l'ordre de 70 millions d'euros.

RESSOURCES HUMAINES

2010 : une année clé

Afin de répondre aux nouveaux enjeux du projet d'entreprise « New Deal », les différents services des Ressources humaines ont développé et poursuivi leurs actions avec le souci permanent d'améliorer leur performance et d'accroître la qualité et l'expertise des services rendus.

Emploi

La crise a démontré que les principes de flexibilité et d'adaptabilité au changement sont plus que jamais nécessaires pour l'entreprise et ses salariés. Natixis poursuit sa politique d'emploi durable en s'appuyant sur la formation et la mobilité. L'objectif est de favoriser la mobilité des salariés en leur apportant une plus grande visibilité sur les postes à pourvoir, en proposant un accompagnement avec une fluidification des circuits de mobilité.

En 2009, Natixis a rédigé un projet de « Charte de mobilité » et poursuivra en 2010 son action, par l'élaboration d'un dispositif global de gestion des carrières avec la mise en place de revues de personnel, de « comités carrière » et d'un espace mobilité accessibles aux collaborateurs. La Charte de mobilité constitue un cadre de référence souple et attractif ; elle assure la cohérence dans la gestion des mobilités individuelles par des modalités et des principes d'accompagnement communs.

Évaluation

Pour ancrer la « culture de résultat » et développer la pratique de l'entretien annuel, la campagne d'entretiens est déployée sur l'ensemble de l'entreprise et animée par la direction des Ressources humaines. Cette campagne s'articule autour de

principes communs portant notamment sur une période de trois mois, un nombre et des natures d'objectifs normés :

- 3 objectifs quantitatifs (objectif lié à la production d'un résultat et inhérent à la mission) ;
- 1 à 2 objectifs qualitatifs (objectif lié à la manière de réaliser ses missions, relatif à un comportement, au fonctionnement, aux compétences).

Un objectif doit être rédigé sous forme de verbe d'action, de manière synthétique (20 mots maximum), avec une échéance de date et un indicateur.

Des actions de mobilisation auprès des managers ont été menées :

- organisation de 8 conférences : près de 550 managers rassemblés ;
- mise à disposition de modules de formation en e-learning et de sessions de préparation et d'entraînement aux entretiens ;
- diffusion de guides méthodologiques sur la conduite d'entretien et la définition des objectifs.

La réalisation de la campagne permet de ménager un moment de dialogue avec son manager, d'évaluer la performance des collaborateurs mais aussi d'apprécier les compétences et de parler d'évolution.

Les objectifs individuels sont déclinés à tous les niveaux. Ils précisent pour chacun sa contribution dans la mise en œuvre des orientations stratégiques du New Deal.

« Talents », l'application dédiée à l'évaluation, est déployée sur un périmètre large comprenant Natixis S.A., une partie significative des structures implantées à l'international (en Europe, en Asie, aux États-Unis) et un nombre important d'entités en France. Cette application garantit la traçabilité des échanges et facilite la mise en œuvre des actions de suivi par les Ressources humaines, comme les demandes de mobilité. Élément majeur de l'harmonisation des pratiques Ressources humaines de Natixis, ce dispositif a vocation à s'élargir à d'autres entités en 2010.

Formation

Le département Formation a accompagné les salariés en situation de mobilité interne, que ce soit dans le cadre de reclassement ou de mobilité choisie.

Parallèlement, il a été essentiel d'intégrer les évolutions de Natixis pour constituer un élément d'amélioration accrue de la performance des collaborateurs et de Natixis. L'accent a en effet été mis, plus que jamais, sur l'adaptation des compétences des salariés aux besoins d'évolution des métiers et des organisations. En étroite relation avec les responsables opérationnels et les responsables Ressources humaines des métiers, les interlocuteurs de la formation ont développé dans ce cadre leur rôle de conseil et proposé des solutions pédagogiques adaptées aux besoins recensés tout au long de l'année.

Avec environ 73 000 heures de formation, Natixis a continué et continuera en 2010 à développer les compétences de ses collaborateurs pour anticiper l'évolution des emplois et accroître sa compétitivité.

Dans un souci de réactivité et de satisfaction de ses collaborateurs, Natixis a mis en ligne dès octobre 2009 son offre de formation entièrement revue au regard des nouveaux enjeux de Natixis. Depuis juillet 2009, la partie administrative de son activité « Formation » est confiée à un prestataire extérieur lui permettant ainsi de se recentrer sur son activité principale : l'accompagnement des collaborateurs et l'ingénierie de formation.

Diversité/responsabilité sociale et sociétale

Les ressources humaines ont engagé une politique de diversité. La signature par le directeur général en juillet 2009 de la « charte de la diversité en entreprise » a été un premier pas. Un plan d'action pour les trois années à venir est en cours avec pour objectif de capitaliser sur la diversité des profils, des expériences et des compétences. Il est structuré autour de trois axes : le maintien de l'emploi des collaborateurs seniors, l'égalité professionnelle hommes/femmes, l'accueil et l'intégration des collaborateurs handicapés. *(Pour plus de détails se reporter au chapitre 5 – Responsabilité Sociale de l'Entreprise)*

Dialogue social

Natixis a poursuivi, cette année encore, sa politique contractuelle. Une quinzaine d'accords collectifs, ont été signés pour Natixis S.A. portant sur l'harmonisation des statuts (Gestitres, Ixis Cib, Altair et d'une partie des collaborateurs de Natixis Financement) et sur la restructuration des Instances Représentatives du Personnel (4 accords collectifs). Au niveau de Natixis S.A. et de ses filiales, 3 accords collectifs ont été signés sur la mise en place de dispositions communes (mesures salariales collectives, participation et PERCO).

L'accompagnement des réorganisations au sein de l'entreprise s'est poursuivi en 2009, avec 43 avis du comité central

d'entreprise recueillis afin de permettre la mise en œuvre des réorganisations (BFI, comptabilité, Titres, direction des Ressources humaines (DRH), etc.), la mise en œuvre du « Plan d'Adaptation à l'Emploi » et de procéder à certaines opérations de cessions (Natixis Développement Maintenance Logiciel, Caceis, Natixis Algérie et Natixis Pramex International).

Les élections professionnelles ont été réalisées pour la première fois avec un dispositif de vote électronique et en accord avec les nouvelles dispositions de la Loi du 20 août 2008 relative à la représentativité syndicale.

Le département Relations sociales et Affaires juridiques de la DRH informe les acteurs Ressources humaines (ses correspondants) de chaque entité sur les nouveautés législatives. La volonté affirmée d'animer ce réseau au sein de Natixis s'est concrétisée par la mise en place d'une veille juridique renforcée, de la réalisation de présentation relative aux Instances Représentatives du Personnel à destination des Responsables Ressources humaines et de la coordination de la mise en place des plans d'action relatifs à l'emploi des seniors au sein des filiales.

Rémunération et partage de la valeur créée

PARTICIPATION

Les évolutions législatives intervenues par la loi du 3 décembre 2008 (et ses décrets d'application du 30 mars 2009) en faveur des revenus de travail prévoient notamment que la participation peut être versée directement aux salariés bénéficiaires ou être abondée si elle est investie dans le Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE).

Les salariés peuvent opter pour tout ou partie entre :

- un versement immédiat mais soumis à l'impôt sur le revenu et CSG/CRDS ;
- l'affectation en faveur d'un compte courant bloqué pendant 5 ans mais défiscalisé (hors CSG et CRDS). Le placement en faveur du compte courant bloqué ne sera pas abondé ;
- l'affectation au PEE, avec blocage pendant 5 ans, mais défiscalisé (hors CSG et CRDS). Dans ce cas, relativement à Natixis S.A., le salarié bénéficiera d'un abondement tel que défini dans le PEE du 15 février 2008 ; ou
- le panachage des trois options ci-dessus est possible uniquement par multiple de 5 %. Exemple :

Pour une prime d'intéressement de x euros :

50 % versés immédiatement.

25 % sur un compte bloqué.

25 % sur le PEE.

Sont concernés, les collaborateurs qui ont travaillé au sein des sociétés Natixis S.A., Natixis Asset Management Immobilier, Natixis Interépargne, Natixis Paiements, Natixis Intertitres, Natixis Investor Servicing, Natixis Transport Finance, Banque Privée Saint Dominique*, Natixis Altair, Natixis Securities, Natixis

Coficiné, Natixis Financement, Natixis Lease, Caisse d'Épargne Bail, Natixis Consumer Finance, Natixis Pramex International, La Compagnie 1818*, Centre Français du Patrimoine, Media Consulting Investissement et M+x.

PERCO

Un accord instituant un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) pour Natixis a été signé le 30 juin 2009 par la direction et la CFTC, le SNB et l'UNSA. Cet accord est applicable à la société Natixis S.A. et aux sociétés filiales détenues majoritairement, directement ou indirectement, ayant du personnel et dont le siège social est situé sur le territoire français. Il vise à instituer un dispositif d'Épargne Retraite Collectif afin d'aider les salariés qui le souhaitent à se constituer un portefeuille de valeurs mobilières en vue de leur retraite et de bénéficier, ce faisant, des avantages sociaux et fiscaux dont est assortie cette forme d'épargne collective long terme. Ce PERCO vient compléter le Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE), dispositif d'épargne à 5 ans permettant aux collaborateurs de conjuguer les avantages de ces deux formules d'épargne en fonction de leurs projets et de leur horizon de placement. Sur le PEE, se reporter au paragraphe ci-dessus.

La gestion administrative du PERCO a été confiée à Natixis Interépargne et la gestion financière à Natixis Asset Management. Filiales de Natixis S.A. ; ces deux sociétés sont leaders sur le marché de l'Épargne salariale en France.

RÉMUNÉRATION VARIABLE

L'exercice annuel d'attribution de rémunération variable au titre de 2009 s'inscrit très largement dans la continuité du redressement engagé, avec une réelle volonté de la Direction générale de fidéliser les collaborateurs clés et de maintenir leur mobilisation. La Direction générale a donc souhaité une politique de rémunération variable qui reste suffisamment compétitive pour garder les meilleurs éléments et attirer sélectivement de nouveaux collaborateurs.

Cette politique s'inscrit désormais dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2009 (modifiant le règlement 97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement) et des normes professionnelles concernant la gouvernance et les rémunérations variables des professionnels des marchés financiers publiées le 5 novembre 2009 :

Conformément à ces règles, la politique de rémunération prévoit notamment que :

- les rémunérations variables garanties sont interdites, en dehors du contexte d'embauche de professionnels des marchés financiers, hors mutations intra-groupe (limitée dans ce cas à 1 an) ;
- le versement d'une part différée, étalée sur au moins trois exercices postérieurs à celui de l'attribution de la rétribution variable, avec un rythme de versement prorata temporis, sous condition de présence et de performance ;
- les rémunérations variables différées représenteront au moins 50 % des rémunérations variables attribuées aux professionnels concernés ;

- pour les rémunérations variables les plus élevées (au-delà de 500 milliers d'euros), le montant de la fraction différée est de 70 % ;
- les rémunérations variables attribuées sous forme de titres ou instruments équivalents représenteront au moins 50 % des rémunérations variables attribuées aux professionnels concernés

Au-delà de ce dispositif et compte tenu du contexte, sur décision du comité de Direction générale, en accord avec le conseil d'administration, les rémunérations variables supérieures à 5 000 euros de l'ensemble des métiers et des fonctions support de Natixis sont gelées et leur versement sera conditionné à la confirmation du redressement de Natixis au 1^{er} trimestre 2010. Cette mesure permettra de relier le versement des rémunérations variables à la réalisation de trois trimestres consécutifs de résultats positifs et d'une année complète de profits (du 31 mars 2009 au 31 mars 2010). Seules les rémunérations variables inférieures à 5 000 euros ont été versées fin mars 2009.

D'autre part, la partie différée en titres ou instruments équivalents ne sera versée qu'à la condition de remplir des critères de présence et de performance liés, selon les collaborateurs, aux résultats de Natixis ou aux résultats de la ligne de métier d'appartenance, sur la durée.

Développement managérial

En matière de développement des compétences des managers, 60 sessions de formations réunissant plus de 400 managers ont été organisées en 2009. Ces formations ont notamment permis à une centaine de collaborateurs récemment nommés à des fonctions managériales d'acquiescer les fondamentaux du management. Les sessions portant sur la technique de l'entretien annuel d'évaluation ont connu un succès particulier, en lien avec l'effort de mobilisation des managers, sous l'impulsion donnée par le directeur général dans le cadre du déploiement des objectifs du New Deal. La formation « Manager une équipe de Managers » a continué à rencontrer le plébiscite des participants à ces sessions sur mesure animées par un « coach » externe. L'intégralité de l'offre de formation a bien évidemment été intégrée dans le nouveau processus de gestion de la formation, au même titre que les formations métiers.

Le déploiement de la politique de coaching individuel auprès des responsables des Ressources humaines en janvier 2009 a porté ses fruits, permettant à 25 « managers de managers » et cadres dirigeants de toute l'entreprise de bénéficier d'un coaching. En matière de coaching d'équipe et de teambuilding, le service Développement du management a accompagné le comité exécutif (Comex) d'Eurotitres, le comité de direction (Codir) d'AEW Europe, l'encadrement supérieur de la Banque Privée 1818, ainsi que plusieurs équipes de la BFI. Cette nouvelle activité se concrétisera en 2010 par le référencement de quelques cabinets et coaches spécialisés dans ce type d'accompagnement collectif.

* Devenues ensemble : Banque Privée 1818.

Concernant le développement de la culture d'entreprise, le développement du management a renouvelé avec succès l'animation du séminaire d'intégration Objectif Découvertes, en faisant appel à des professionnels de la radio et en invitant les participants à vivre le séminaire sous forme d'émissions radio, en étant tour à tour auditeur, animateur ou journaliste. En 2009, ce sont 200 nouveaux embauchés qui ont pu ainsi découvrir de manière ludique la diversité des métiers de Natixis et mieux comprendre la nouvelle stratégie. Ces séminaires sont aussi l'occasion pour la Direction générale de prendre le « pouls des nouveaux embauchés » et pour des managers expérimentés de venir échanger avec les nouveaux embauchés sur la gestion de leur carrière.

Enfin le développement du management est intervenu en ingénierie pédagogique et organisation de formation et de conférences en appui de deux programmes phares des Ressources humaines en 2009 (le lancement de la campagne d'évaluation et la prévention des risques psychosociaux) :

- Huit conférences sur l'évaluation annuelle et la fixation d'objectifs (550 managers mobilisés issus de tous les métiers) ;
- Six sessions de formation à la réglementation et aux notions de risques psychosociaux à destination des Responsables Ressources humaines, des infirmières, des assistantes sociales et des membres de la commission issue du CHSCT « Stress, harcèlement et prévention des risques psychosociaux » (pour plus amples informations sur cette commission, se reporter au chapitre 5 : Responsabilité sociale de l'entreprise).

Gestion des cadres dirigeants

Au moment où le New Deal se met en place, où « de nouvelles relations de confiance » sont appelées à se développer, la direction des Ressources humaines a consolidé, en lien avec la Direction générale, la liste des managers du premier cercle, c'est-à-dire les managers qui élaborent et participent à la stratégie de Natixis. L'ensemble des CV synthétiques pour chacun de ces collaborateurs permettant de connaître leur fonction, leur formation initiale et leur parcours professionnel est regroupé dans un livret dénommé « premier cercle ».

Des actions spécifiques ont été mises en place auprès des cadres dirigeants :

- Dans un contexte où les entreprises sont sensibilisées à la question de la parité « hommes femmes », et dans la continuité des actions entreprises par le Groupe BPCE dans ce domaine, la gestion des dirigeants a mis en place le cercle des femmes dirigeantes, lieu d'échange et de concertation sur ce thème. Ce cercle est également appelé à émettre des propositions de mise en œuvre d'actions spécifiques sur la mixité au sein de Natixis.
- En lien avec le Groupe BPCE, la structure « gestion des dirigeants » a constitué un groupe de « mentors », ceux-ci étant tous cadres dirigeants. Ils accompagnent des jeunes talents du groupe dans l'élaboration de leur projet professionnel dans le cadre du parcours « Talents ». Leur mission consiste à conseiller un collaborateur et à lui faciliter

la mise en contact et la réalisation de son projet. Cette action contribue à l'implication de l'encadrement dirigeant dans l'accompagnement des jeunes talents, appelés à devenir les futurs dirigeants de demain.

- En outre, dans le cadre de la politique d'accompagnement des collaborateurs à potentiel et en lien avec les différents pôles de Natixis, la structure « gestion des cadres dirigeants » a sélectionné et accompagné les collaborateurs participants à des programmes de formation destinés à occuper des fonctions d'encadrement supérieur ou à terme de cadres dirigeants (formation, Centre de Perfectionnement au Management notamment).
- Enfin, dans le cadre de la consolidation des liens avec BPCE, l'entité « gestion des cadres dirigeants » a participé à la mise en place de l'université d'été du groupe et participe de façon hebdomadaire aux réunions « gestion des dirigeants » afin de favoriser les évolutions professionnelles des cadres dirigeants entre les différentes entreprises du Groupe BPCE.

LES DÉBUTS DU NEW DEAL

La construction de la nouvelle organisation du service de gestion administrative des Ressources humaines, s'est concrétisée en 2009, par la rédaction de la documentation de ses procédures et la mise en place de contrats de service homogènes pour l'ensemble des filiales.

Le cadrage et l'étude préalable de la mise en place d'un support informatique commun à l'ensemble de la communauté Ressources humaines se sont concrétisés en fin d'année par le lancement d'un appel d'offres. Cet outil, dont la concrétisation verra le jour dès 2011, permettra de poursuivre les démarches d'harmonisation des pratiques, de simplifier et d'accroître le partage d'informations entre les différents acteurs Ressources humaines.

Ces travaux s'inscrivent dans la durée et accompagneront en 2010 les différents projets de la Direction générale.

En 2010, une Ressource humaine pour répondre aux enjeux de l'entreprise et de ses métiers

L'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE BPCE

« L'ambition du Groupe BPCE est d'être, dans 3 ans, l'employeur de référence en France, tant auprès de ses salariés qu'en externe ».

La direction Ressources humaines Natixis s'intègre dans la fonction Ressources humaines du Groupe BPCE et oriente ses actions dans la poursuite des objectifs communs en tant que partenaire et coresponsable de la performance de l'activité. Pour ce faire, elle s'appuie sur des politiques innovantes, la transmission et le respect des valeurs du Groupe BPCE, la preuve de son engagement et du renforcement de l'efficacité opérationnelle de sa filière Ressources humaines.

RÉPONDRE AUX ENJEUX DU NEW DEAL

L'objectif du New Deal est de mettre en place une entreprise intégrée avec des rôles et des responsabilités claires, s'appuyant sur un fonctionnement transversal, une mutualisation des moyens et un pilotage précis.

Cette démarche s'articule autour de trois chantiers de transformation : « Synergies réseaux », « Cross selling et Internationalisation de business », et « Organisation des fonctions support ».

La direction des Ressources humaines est un acteur majeur de la démarche avec des objectifs clairs et concentrés sur le développement des dispositifs de mobilité professionnelle, la promotion de la collaboration et de la transversalité commerciale et le renforcement des plans de formation métiers.

Pour répondre à ces enjeux, elle oriente ses actions autour de trois axes :

- la mise en place de la filière fonctionnelle Ressources humaines ;
- la mise en commun des outils et des pratiques ; et
- le déploiement d'indicateurs pertinents au service de la Direction générale.

ACCOMPAGNER LES ENJEUX STRATÉGIQUES DES 3 MÉTIERS

Pour accompagner les enjeux du métier Banque de Financement et d'Investissement, la direction des Ressources humaines proposera la déclinaison de chaque politique selon les métiers et les géographies, en s'appuyant sur des équipes Ressources humaines à proximité des métiers, des processus spécifiques de gestion des ressources et de développement de l'animation d'un réseau RH international.

Elle assurera également la mise en place des nouvelles règles de rémunérations des professionnels de marché, s'attachera à promouvoir les expertises internes (mobilité internationale, rémunération, conseil juridique) et accompagnera les réorganisations nécessaires.

Pour accompagner le métier Épargne, la direction des Ressources humaines s'impliquera dans la réussite des chantiers Ressources humaines liés aux différentes réorganisations ou restructurations nécessaires et favorisera le développement de la mobilité interne sur les postes clés tout en développant et fidélisant les talents.

Elle accompagnera la mise en œuvre des nouveaux projets stratégiques du métier et s'attachera à développer une culture managériale forte.

Pour accompagner le métier Services Financiers Spécialisés, elle travaillera en synergie avec les métiers et BPCE sur les réseaux concernés, elle développera des mobilités en provenance et à destination de Natixis et accompagnera les managers et le développement des compétences métiers des collaborateurs.

L'harmonisation des statuts sociaux, la construction de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) au sein du métier en lien avec le reste de la banque et la poursuite du déploiement des outils de gestion Ressources humaines

adaptés à l'évolution des compétences seront au cœur des préoccupations des professionnels Ressources humaines.

LA MISE EN PLACE DE LA FILIÈRE FONCTIONNELLE RESSOURCES HUMAINES

La direction des Ressources humaines participera activement à la clarification du partage des rôles entre les fonctions support et les Métiers et/ou Filiales pour l'ensemble des filières fonctionnelles. Cet accompagnement se traduira par la mise en œuvre des outils au service des politiques Ressources humaines (gestion des carrières et de la mobilité, formation, diversité...) via le recrutement et la progression des compétences métier internes.

La professionnalisation de sa propre ligne métiers sera un enjeu majeur en 2010 pour contribuer aux projets de transformation de Natixis : poursuite des actions de formation métier des responsables Ressources humaines, mise en œuvre d'outils informatiques communs (en particulier un socle d'information partagé).

Elle s'appuiera sur son département « Secrétariat général » créé en 2009 afin de faciliter le fonctionnement collectif, l'efficacité opérationnelle et la sécurisation de l'activité de la filière Ressources humaines. Par l'animation des acteurs et la mise en place de pratiques et d'outils communs (tableaux de bord d'activité, newsletter Ressources humaines, plan de continuité d'activité etc.). Elle s'assurera de l'harmonisation des processus opérationnels.

LA MISE EN COMMUN DES OUTILS ET DES PRATIQUES

La direction des Ressources humaines renforcera l'animation de son réseau de Relations Sociales et d'Affaires juridiques avec la poursuite d'une communication régulière de la veille sociale, l'élaboration d'un guide disciplinaire pour harmoniser les pratiques au sein de Natixis S.A. et d'un guide des contrats type(s) au sein de Natixis.

Elle développera son offre de service de gestion administrative et de formation sur la base des travaux de restructuration engagés en 2009.

Les travaux d'harmonisation des politiques Ressources humaines seront poursuivis en 2010 avec la mise en place du dispositif de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), la mise en application de la « Charte mobilité » signée en 2009, la poursuite des plans d'égalité hommes-femmes et Seniors, et le renforcement de la gestion du handicap.

Le développement de l'autonomie des managers et des collaborateurs sera renforcé par la mise en œuvre de nouveaux outils et le déploiement ou la refonte d'outils existants (Talentis Évaluation et Formation, Contacts Ressources humaines) et par la diffusion de guides pratiques et d'informations régulières (guide et newsletter du manager, guide du nouvel embauché).

Enfin, les travaux de la direction Ressources humaines viendront soutenir les managers dans le déploiement du « New Deal » en développant la connaissance interpersonnelle entre métiers pour favoriser le cross selling et leur apporteront les connaissances et outils pour développer leur professionnalisme et la performance de leurs équipes.

LE DÉPLOIEMENT D'INDICATEURS PERTINENTS AU SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction des Ressources humaines renforcera en 2010 ses possibilités d'exploitation des données, elle développera la production automatisée du tableau de bord Ressources humaines trimestriel initié en 2009.

Le chantier d'harmonisation avec le contrôle de Gestion sera poursuivi avec en particulier, la conception d'un référentiel organisationnel commun et la définition d'une norme pour les indicateurs produits.

Relations écoles et emplois jeunes 2009 en quelques chiffres :

- 1 102 étudiants ou jeunes diplômés accueillis en stage, contrats en alternance ou Volontariat International en Entreprise (VIE).
- 118 Volontariat International en Entreprise (VIE) ont pu acquérir une expérience valorisante et reconnue à l'international à travers des missions d'une durée de 18 à 24 mois. Ils ont pu affiner leur connaissance des métiers : financements structurés ou corporate, financements des Matières premières, activités de Marchés, Risques ou Conformité.
- 694 conventions de stage indemnisées ont été conclues pour permettre l'accueil de stagiaires de 6 à 12 mois au sein de différents métiers de Natixis.
- 103 collégiens, lycéens ou étudiants en BTS ont été reçus pour une découverte de Natixis.
- 168 étudiants ayant opté pour la préparation d'un diplôme de bac + 2 ou bac + 4/5 en alternance ont pu bénéficier d'une formation pratique dans nos services.
- Durant l'été 2009, 367 auxiliaires d'été sont venus renforcer les équipes pendant la période des vacances.

Ainsi, l'année 2009 s'est traduite par la présence chez Natixis S.A. de 1 469 « emplois jeunes ».

Forums écoles

Natixis S.A. a renforcé ses partenariats avec les établissements de l'enseignement supérieur en participant à 18 forums écoles. Les filiales ont été associées à cette démarche et sont venues présenter leur activité sur le stand de Natixis S.A..

Des partenariats privilégiés avec des grandes écoles

Un partenariat privilégié avec l'École Centrale Paris nous a permis de rencontrer les futurs ingénieurs à plusieurs reprises. En septembre, nous avons présenté notre activité Marchés de capitaux aux étudiants de l'option Mathématiques Appliquées que nous parrainons. En décembre, nous avons reçu 30 étudiants de l'option

pour une visite de nos salles de marché au cours de laquelle ils ont pu échanger avec nos opérationnels.

En 2008, Natixis avait contribué à la mise en place d'un Master 2 Banque d'Investissement et de Marché (BIM) à l'université de Paris Dauphine. Ce nouveau Master ayant pour but de répondre aux demandes des acteurs bancaires et de dispenser en alternance une formation adaptée à la BFI ; Natixis a accueilli 5 étudiants de ce master dès septembre 2008 et offert à 4 d'entre eux un Volontariat International en Entreprise (VIE) fin 2009. À la rentrée 2009, 6 étudiants de la nouvelle promotion Banque d'Investissement et de Marché (BIM) ont intégré nos équipes.

Un partenariat avec la faculté de droit de Cergy-Pontoise a été initié au printemps permettant de proposer aux étudiants du master droit pénal et financier des contrats d'alternance au sein de la direction de la Conformité.

En étroite collaboration avec les responsables du back office Marchés, anciens du Master MOM (management des opérations de marchés) de Lyon 2, Natixis participe à la sélection des étudiants du Master et les rencontre en septembre pour leur proposer nos offres de stage ou contrat d'alternance.

Cercle des campus manager

Natixis est à l'origine d'un cercle des campus manager qui réunit régulièrement les responsables des grandes banques afin d'échanger sur nos pratiques envers des étudiants. Dans ce cadre la grille des indemnités de stage de Natixis a été revue en juillet 2009 pour mieux s'adapter aux réalités du marché.

Enfin, grâce à la taxe d'apprentissage nous renforçons nos liens avec les établissements d'enseignement supérieur et nous sommes membres du Corporate de l'ESC Rouen, club Émeraude de l'EDHEC et Top 30 de l'ESSEC.

Nouvelles pratiques relatives aux rémunérations variables des professionnels des marchés financiers de Natixis

La profession bancaire a adopté le 5 novembre 2009 des normes professionnelles s'appliquant aux rémunérations des professionnels des marchés financiers. Ces normes concernent :

- la gouvernance liée à la politique de rémunération ; et
- les rémunérations variables et la mise en œuvre d'un système de malus.

Ces normes tiennent compte de l'adoption, par les États membres du G20 lors du sommet de Pittsburgh des 24 et 25 septembre 2009, des « standards » énoncés par le Conseil de Stabilité Financière (CSF) le 25 septembre 2009.

Elles sont par ailleurs fondées sur l'arrêté du 3 novembre 2009 relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement et modifiant le règlement 97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, dont elles précisent certaines dispositions.

Conformément à la décision du conseil d'administration du 24 février 2010, suivant l'avis du comité des rémunérations et du contrôleur des rémunérations, les principes suivants ont été arrêtés :

- le versement d'une part différée, étalée sur au moins trois exercices postérieurs à celui de l'attribution de la rémunération variable, avec un rythme de versement prorata temporis, sous réserve du respect des conditions de présence et de performance définies individuellement et collectivement ;
- la proportion des éléments de rémunération différée représente plus de 50 % de l'ensemble de la rémunération variable des opérateurs de marchés, et atteint le taux de 72 % de différé pour les montants variables les plus élevés ;
- les rémunérations variables attribuées sous forme d'actions Natixis ou d'instruments adossés à des actions représentent au moins 50 % des rémunérations variables attribuées aux professionnels concernés par les normes susmentionnées ;
- le montant différé ne sera versé qu'à la condition de remplir des critères de présence et de performance définis individuellement et collectivement et qui seraient liés, selon les collaborateurs, aux résultats de la banque ou aux résultats de la ligne de métier d'appartenance, sur la durée ;
- le critère retenu, dans la plupart des cas, pour la mesure de la performance est le résultat brut d'exploitation « RBE » après bonus et après coût du risque. Cet indicateur sera mesuré en fonction des collaborateurs, au niveau de la ligne de métier, et/ou de la plateforme, et/ou de la région ;
- lorsque les conditions de performance ne sont pas atteintes lors de la prise en compte du paiement prévu du montant différé, lesdits montants différés ne sont pas versés et définitivement perdus (application du malus).

La mise en œuvre de ces principes traduit l'engagement de Natixis à respecter ces normes professionnelles et le renforcement de la gouvernance impliquant le comité des rémunérations, la direction de la Conformité et la direction des Risques.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET SERVICES PARTAGÉS

Les Systèmes d'Information et Services Partagés (SISP) ont en charge l'informatique de Natixis, ainsi que les achats, l'immobilier et la logistique.

Dans le cadre du plan New Deal, SISP va contribuer activement au plan d'efficacité opérationnelle de Natixis. Les axes d'optimisation identifiés concernent aussi bien l'informatique, que l'immobilier ou les achats.

Projets informatiques majeurs conduits en 2009

BFI

Trois projets majeurs ont marqué l'année 2009. En premier lieu, le système d'information des implantations de Natixis en Asie a été rénové : remplacement des plates-formes pour une meilleure maîtrise des risques et contribution au développement de l'activité des métiers. En deuxième lieu, l'architecture des risques, suivis en « scénario de stress », a été revue en utilisant des moteurs de calcul issus des systèmes front office. En troisième lieu, des travaux sur les outils des marchés de capitaux, visant des gains de productivité, ont été poursuivis.

SFS

Les Services Financiers Spécialisés ont poursuivi d'importants travaux de refonte et de rationalisation des systèmes d'information : le projet de convergence du système d'information Titres pour EuroTitres, la mise en production progressive des systèmes monétiques développés par Partecis, l'étude sur la rénovation de la plate-forme de crédit à la consommation de Natixis Financement à horizon 2012 et le projet de création d'un nouveau produit par Natixis Paiements et BFI-CMO qui sera commercialisé en France en 2010 : le SEPA direct débit destiné à remplacer le prélèvement.

ÉPARGNE

Le pôle Épargne a poursuivi, à travers le projet Évasion, la refonte du système d'information de Natixis Assurances.

La Banque Privée 1818, quant à elle, a choisi de s'appuyer sur une solution complète (back office des opérations et outils informatiques) proposée par EuroTitres qui sera mise en œuvre en plusieurs étapes au cours de l'année 2010.

La gestion d'actifs a finalisé la fusion de ses systèmes d'information et déployé des solutions Straight Through Processing (STP) pour les différentes lignes de gestion.

DIRECTIONS FONCTIONNELLES

Pour la Direction financière, l'année 2009 a marqué la fin du schéma directeur des systèmes de synthèse (SDSS) matérialisée par l'intégration en avril des activités Marchés de capitaux dans l'outil comptable unique pour Natixis, Matisse. Par ailleurs, un projet de dématérialisation des factures a été mené à bien afin d'optimiser le processus de la comptabilité fournisseurs.

Les projets menés par la direction des Risques se sont concentrés sur l'optimisation des calculs de fonds propres et l'amélioration des outils de surveillance.

Les travaux de la direction de la Conformité ont permis la convergence des outils de contrôle des risques de non-conformité ainsi qu'un renforcement des fonctionnalités de l'outil de détection des conflits d'intérêts.

Programme Antarès

En 2007, Natixis a lancé la construction de deux centres informatiques (datacenters) en région parisienne : Véga et Sirius. Ce programme, dénommé Antarès, permettra à Natixis d'accompagner la croissance de ses systèmes d'information en se dotant de nouvelles capacités d'hébergement, en réduisant de sept à deux le nombre de ses sites informatiques et en supprimant les sites d'hébergement externes. Ces datacenters, qui offriront une capacité électrique bien supérieure à celle des sites existants, répondront à l'évolution technologique du marché.

L'ensemble des études de conception des datacenters, des appels d'offres et des demandes d'autorisation a été conduit en 2008.

Après une phase de travaux de construction dans une démarche Haute Qualité Environnementale® (HQE®) ⁽¹⁾, Véga a été livré fin 2009. Sirius, quant à lui, sera achevé mi-mai 2010. La relocalisation progressive des matériels informatiques se fera jusqu'en 2012.

Perspectives

Dans le cadre des chantiers New Deal sur les fonctions support, Natixis va lancer des projets visant une mutualisation plus importante de sa production informatique, ainsi qu'une organisation optimisée de ses fonctions de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage. Ces actions devront permettre d'améliorer significativement l'efficacité de l'informatique au service des métiers et de réduire les coûts de fonctionnement au travers d'une meilleure cohérence architecturale et d'une mise en commun technique.

Redéploiement immobilier

Afin de rationaliser les implantations immobilières et de rapprocher les équipes sur les pôles Austerlitz et Charenton, des travaux ont été menés afin de libérer quatre immeubles en 2010. En parallèle, une renégociation des baux a été conduite. Ces actions permettront une économie, en année pleine, de 22 millions d'euros.

Achats

Sur l'année 2009, la direction des Achats a renforcé son engagement auprès des métiers et a poursuivi la mise en place de conventions de partenariat notamment avec Coface. Par ailleurs, l'organisation du processus d'achat des prestations en régie à travers une solution d'e-procurement a permis d'atteindre le taux de 95 % de couverture des besoins. Les différentes actions menées au cours de l'année ont permis d'atteindre un taux d'intervention des Achats de 55 % versus 43 % en 2008, ce progrès témoignant d'un fonctionnement plus unifié.

Plus de 500 dossiers ont été traités, parmi lesquels la maintenance de l'ensemble des serveurs IBM ou le contrat IBM Esso d'une durée de trois ans pour les logiciels mainframe et distribués. Des appels d'offres ont été menés notamment pour Natixis Assurances afin de contractualiser une plate-forme de modélisation-simulation et pour la conception du modèle interne dans le cadre du projet Solvency 2.

Enfin, dans le cadre des synergies avec le Groupe BPCE, un référencement des entreprises de travail temporaire a été conclu pour trois ans et des accords avec des entreprises telles qu' Air France / KLM ou encore Thomson Reuters ont été négociés et signés. Ces actions communes ont permis d'optimiser sur l'ensemble du Groupe BPCE les dépenses engagées auprès de ces fournisseurs.

Développement durable

PROGRAMME ANTARÈS

Une démarche HQE®, adoptée dès le lancement du programme Antarès, prévoit notamment une gestion optimale de l'énergie. Un système d'exportation de chaleur vers des bâtiments voisins, dont un centre nautique, a été mis au point. De plus, comme indiqué ci-avant, les deux datacenters Vega et Sirius ont été conçus pour s'intégrer au mieux à leur site (architecture et traitement paysager).

Véritables sites pilotes en matière environnementale, ces datacenters serviront de référence pour de futures implantations. À ce titre, Natixis s'est engagée auprès du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment et de l'organisme de certification Certivea, à rédiger un référentiel « Datacenter HQE® ».

ISO

Natixis fait partie des sociétés pionnières du secteur tertiaire dans la mise en place de la norme ISO 14001.

Cette norme s'applique aux aspects environnementaux sur lesquels une entreprise a les moyens d'avoir une influence. Elle engage l'entreprise dans un processus de réduction des nuisances et introduit des exigences de communication, de prévention des situations d'urgence et de capacité à réagir à celles-ci.

En 2009, Natixis a certifié l'exploitation et la maintenance de ses immeubles sous cette norme.

(1) Haute Qualité Environnementale® est une démarche volontaire d'intégration des critères de développement durable dans des opérations de construction ou de réhabilitation des bâtiments. Cette démarche vise à maîtriser les impacts des bâtiments sur l'environnement extérieur (amélioration de la performance énergétique, limitation des émissions de polluants, réduction de la production de déchets) et à créer un environnement intérieur sain et confortable.

Participations financières

Le plan stratégique New Deal de Natixis, lancé à l'été 2009, a identifié trois métiers intégrés : la BFI, l'Épargne et les Services Financiers Spécialisés, appelés métiers cœurs. Les autres pôles de Natixis, à savoir Coface et le Capital investissement, ne présentent pas suffisamment d'adéquation stratégique avec le Groupe BPCE dans son ensemble et ne peuvent être intégrés opérationnellement au sein de Natixis. Ils deviennent ainsi des participations financières gérées dans une optique d'optimisation de valeur.

Des actions structurantes concernant ces Participations financières ont été engagées rapidement.

Au quatrième trimestre 2009, Coface a réussi son redressement, avec un taux de sinistralité en très forte amélioration à 63 %.

Par ailleurs, Natixis a annoncé le 19 février 2010 être entrée en négociations exclusives avec AXA Private Equity en vue de la cession de ses activités de Capital investissement pour compte propre en France.

COFACE

Une expertise de la gestion du « Poste clients » de toutes les entreprises

- Coface fournit des solutions aux entreprises, quels que soient leur taille, leur secteur d'activité et leur nationalité, pour gérer, protéger et financer leur « Poste clients » (ensemble des créances commerciales) : l'assurance-crédit, l'affacturage et les services (notation et information d'entreprise, gestion de créances).

L'assurance-crédit protège les entreprises contre les risques de défaillance financière de leurs clients.

L'affacturage permet aux entreprises de financer leur Poste clients, en transférant leurs créances commerciales à un tiers dénommé « factor » qui se charge d'en opérer le recouvrement.

Avec **la notation et l'information d'entreprise**, les entreprises peuvent détecter des opportunités commerciales, évaluer la situation financière de leurs partenaires ainsi que leur capacité à honorer leurs engagements.

La gestion de créances met à leur disposition un service de recouvrement afin de récupérer les sommes qui leur sont dues.

- Par ailleurs, Coface gère les garanties publiques à l'exportation, confiées par l'État français à Coface et à Natixis : l'assurance

préfinancement, l'assurance caution, l'assurance-crédit pour les exportations financées à plus de deux ans, l'assurance change, la garantie des investissements à l'étranger, etc.

- N° 3 mondial de la gestion du Poste clients.
- N° 6 mondial en affacturage.
- N° 3 mondial en assurance-crédit.
- N° 2 mondial de la gestion de créances.
- N° 6 mondial en information d'entreprise.

Source 2008 : Coface, d'après ICISA (pour l'assurance-crédit), FCI (pour l'affacturage).

L'année 2009 : bonne résistance du chiffre d'affaires

L'année 2009 a été avant tout marquée par la cinquième crise globale de crédit depuis la seconde guerre mondiale, la croissance mondiale est passée de 4,2 % en 2007, à 2,1 % en 2008, et à - 1,9 % en 2009, soit un « choc de croissance » sans précédent de 6,1 points. Le chiffre d'affaires consolidé à périmètre courant a relativement bien résisté. Après une croissance 5,6 % en 2008, il a en effet augmenté de 3,8 % par rapport à 2008.

La crise économique a connu trois phases très distinctes : (i) au cours des trois premiers trimestres 2008, l'impact limité de la crise financière sur l'économie réelle, et les mesures ciblées prises dès janvier 2008 par Coface sur les pays touchés, ont fortement limité l'impact sur les résultats techniques (différence entre les primes reçues des assurés et les indemnités qui leur sont versées) ; (ii) pendant la seconde phase (suite à la faillite de Lehman Brothers), au dernier trimestre de 2008 et au premier semestre de 2009, la brutale aggravation de la crise a fortement dégradé les équilibres techniques de Coface (équilibres entre les primes reçues et les indemnités versées) ; et (iii) à partir de la fin du premier semestre 2009, le recul de la crise et l'efficacité des mesures du second plan Coface (prévoyant un durcissement de la souscription et de la prime de risque) ont amené un fort rebond des résultats de Coface.

Le profil de la charge de sinistre et donc du résultat a suivi ces évolutions. Les loss ratios semestriels (rapports entre les indemnités versées et les primes reçues) ont été de 55 % puis 89 % en 2008, et de 116 % au premier semestre 2009. Le loss ratio du troisième trimestre 2009 revient à 93 %, et celui du quatrième trimestre à 63 %.

Principaux événements de l'année 2009

1 - UNE GESTION DE LA CRISE QUI PRIVILÉGIE L'ACCOMPAGNEMENT DE SES CLIENTS

Après la mise en place dès janvier 2008 d'un premier plan d'action pour faire face à la crise de crédit, l'année 2009 a vu l'application d'un plan durci (« Act on Crisis Act II »), intégrant l'aggravation de la crise après la faillite de Lehman Brothers. Ce plan a agi à la fois sur les encours garantis et sur les contrats d'assurance.

- Concernant les encours garantis, Coface a privilégié une action ciblée sur les débiteurs les plus fragiles, en continuant globalement d'accompagner ses assurés dans une période très difficile :
 - la notation systématique de tous les risques, le renforcement de la qualité et de la fraîcheur des informations achetées ou collectées, et la réduction des encours notés « Non Investment Grade », ont permis de réduire les encours garantis pondérés (Risks Weighted Exposure - encours pondérés par la qualité du risque) de 35 % au cours de 2009, de 30 % par rapport à la fin de 2007,
 - l'encours global garanti est en revanche resté stable entre la fin 2007 et la fin 2009, à 370 milliards d'euros ;
- concernant les contrats, Coface a renforcé les mesures déclaratives (notifications accélérées des retards de paiement), refusé de souscrire des contrats de plus d'un an, et mis en place systématiquement de nouvelles tarifications pour les polices arrivant à échéance pour ajuster le taux de prime au nouveau coût du risque, notamment celles présentant un déficit. En outre, Coface a concentré ses capacités sur ses clients existants, en limitant la souscription de nouveaux contrats. Le plan a permis de ramener Coface à l'équilibre technique en fin d'année, avec un portefeuille d'assurance-crédit assaini et avec une nouvelle tarification.

2 - LA CONFIRMATION DU SOUTIEN DE NATIXIS À COFACE

Par deux augmentations de capital successives, Natixis a marqué son soutien au redressement de Coface :

- une première augmentation de 50 millions d'euros a été réalisée en juillet 2009. Elle traduisait l'engagement de Coface vis-à-vis de ses partenaires (clients, courtiers, réassureurs) de maintenir à travers la crise un excédent de marge de solvabilité proche de son niveau d'avant la crise, soit environ 400 millions d'euros ; et
- une seconde augmentation d'un montant total de 175 millions d'euros (prime d'émission incluse) a été réalisée en mars 2010. Combinée à la première augmentation, elle a permis de combler en totalité l'impact direct sur le bilan de Coface du résultat avant impôt négatif de 2009 (- 223 millions d'euros). L'excédent de marge de solvabilité à fin 2009, proforma de cette augmentation, atteint 575 millions d'euros, soit 27 % de plus qu'au 31 décembre 2007, pour des encours pondérés qui sont au contraire inférieurs de 30 %.

3 - UNE RÉORGANISATION DANS LES SERVICES DE CREDIT MANAGEMENT

L'objectif d'intégration plus forte des services de credit management a conduit à plusieurs évolutions du périmètre en 2009.

- Coface a acquis en février 2009 la société hollandaise TKB spécialisée en gestion de créances et a engagé son intégration dans Coface Netherlands, de façon à renforcer la position de Coface sur ce marché avec une part de marché « poste client » portée à 10 %.
- La cession de la participation de 15 % dans Cerved, leader du marché italien de l'information, acquise en décembre 2006, a dégagé une plus-value de 20 millions d'euros sur le premier trimestre 2009. Les autres actionnaires avaient souhaité vendre et l'intégration dans Coface n'était pas possible.
- Coface Services a apporté son activité de gestion de créances de particuliers à une joint-venture avec le leader du secteur Intrum Justitia (IJCOF), joint venture dont Intrum Justitia prendra à terme le contrôle. Coface sort des activités sur particuliers, sans synergies avec ses métiers « poste client ».
- Coface a poursuivi le lancement de son activité de notation financière, notamment sur la France. L'agrément auprès des autorités européennes sera sollicité dès que la procédure communautaire sera opérationnelle, et son aboutissement est espéré en 2010.

Activité par activité

Avec 1 156 millions d'euros, le chiffre d'affaires de la **ligne assurance** enregistre une baisse de 0,9 % à périmètre courant (- 0,2 % à taux de change constants). Le rythme trimestriel a été une hausse moyenne de la ligne de 9 % et une baisse sur le dernier trimestre de 7,1 %. Cette hausse de l'activité est la résultante de trois évolutions contrastées :

- le solde de souscription net en assurance-crédit est positif et estimé à 14 %. Il reflète la bonne tenue des ventes malgré les mesures de restriction de la souscription. L'aversion au risque a conduit à une demande accrue de protection de la part des entreprises ;
- l'impact des mesures de hausses des prix a un effet sur 2009 estimé à 6 % en moyenne annuelle ; et
- l'impact de la baisse du volume de chiffre d'affaires des clients d'assurance-crédit est estimé à - 21 % ; pour certains secteurs industriels, la baisse de la facturation dépasse 40 %.

Le chiffre d'affaires de la **ligne affacturation** enregistre une hausse de 2,2 % à périmètre courant et une baisse de 4,4 % à périmètre et taux de change constants. Elle est la résultante comme en assurance-crédit d'évolutions contrastées :

- le volume de créances affacturées passe de 32,7 milliards d'euros à fin 2008 à 30,8 milliards d'euros à fin 2009, en baisse de 5,6 %, du fait de la baisse d'activité des clients de l'affacturation malgré l'acquisition de nouveaux clients ;

Participations financières

- l'encours des créances évolue de 3,6 milliards d'euros à fin 2008 à 3,3 milliards d'euros à fin 2009, et les encours réglementaires mesurés par les RWA ⁽¹⁾ ont diminué de - 532 millions d'euros entre fin 2008 et fin 2009, soit une baisse de l'ordre de 12 % ;
- le chiffre d'affaires (qui est le Produit Net Bancaire) ne baisse que de 4,4 % à périmètre constant, ce qui traduit une amélioration des lignes.

Les services sont en augmentation de 2,2 %, bénéficiant de l'acquisition en février 2009 de TKB aux Pays-Bas (filiale de Coface Netherland Services), société spécialisée dans le credit management (*voir ci-avant*) et dont le chiffre d'affaires annuel est de 8,9 millions d'euros. À périmètre et taux de change constant, la ligne d'activité est en baisse de 1,2 %.

Cette évolution est la résultante d'une dynamique très différente des différentes lignes :

- l'information d'entreprise a souffert de la très forte baisse de l'information marketing, qui a particulièrement touché l'activité Kompas, et par l'arrêt de l'activité de numérisation du registre du commerce, qui a conduit à une perte de chiffre d'affaires sur le dernier trimestre de 2,5 millions d'euros ;
- la gestion de créances a connu en revanche une activité très dynamique, du fait de la crise ;

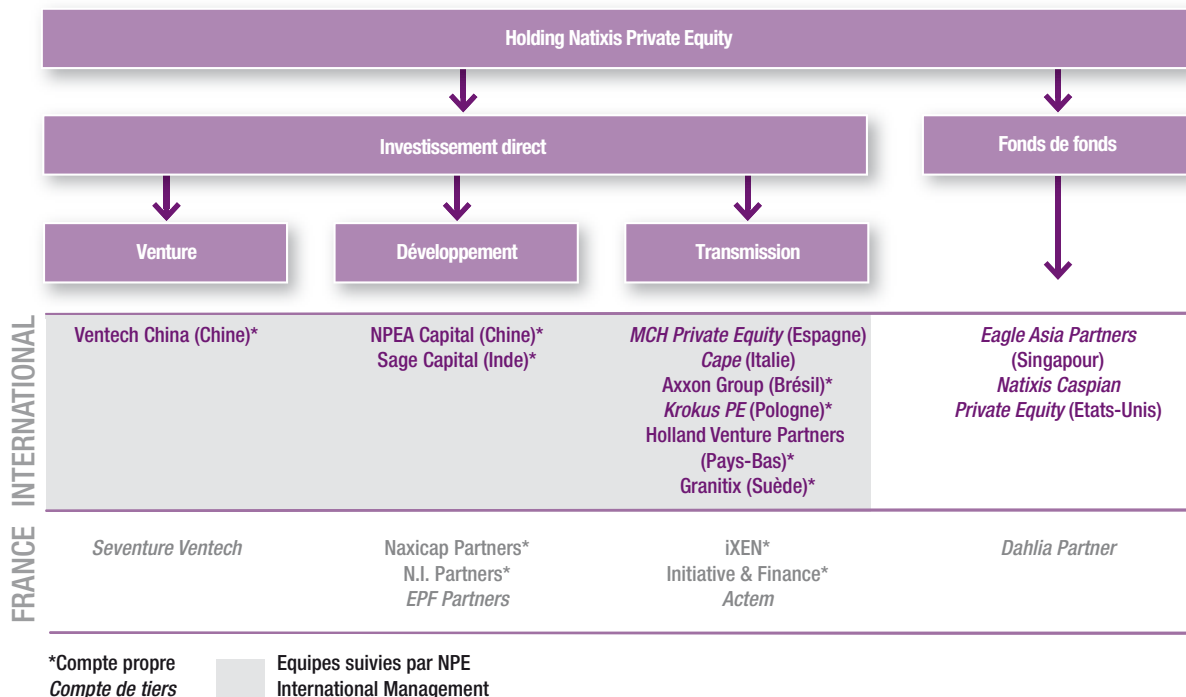
CAPITAL INVESTISSEMENT

Depuis plus de 20 ans, Natixis Private Equity se distingue par une présence forte sur le marché français du capital investissement et par un modèle économique original dédié aux PME (dont la valeur d'entreprise est comprise entre 50 et 500 millions d'euros) et gère 4,4 milliards d'euros de capitaux (somme des investissements en « fair value » et des engagements dans les fonds).

- Natixis Private Equity soutient et finance, dès leur création, avec l'aide de Natixis des fonds dont elle reste le principal souscripteur, aux côtés d'investisseurs tiers. Natixis Private Equity est aujourd'hui engagée pour compte propre à hauteur de 2,2 milliards d'euros.
- Natixis Private Equity regroupe 20 équipes en Europe (France, Espagne, Italie, Pologne, Suède, Pays-Bas) et dans des pays à fort potentiel (Brésil, Chine, Inde, Singapour et États-Unis) et dispose d'un portefeuille de plus de 600 participations.

Métiers & Secteurs

Natixis Private Equity est présent sur tous les métiers du Capital investissement et sur tous les secteurs industriels.



(1) Risk Weighted Assets : encours pondérés par la qualité du risque.

Faits marquants de l'exercice 2009

FÉVRIER 2009

Deux équipes Natixis Private Equity, à savoir Seventure (Venture) et Initiative & Finance (Transmission), ont reçu le titre de lauréats des Grands Prix de Private Equity Magazine.

MAI 2009

Création d'une nouvelle équipe Granitix (Transmission) en Suède.

JUILLET 2009

- Création d'une nouvelle équipe Holland Venture Capital (Transmission) aux Pays-Bas.
- Création d'une nouvelle équipe Sage Capital (Développement) en Inde.
- Le groupe BazarChic - leader des ventes événementielles sur Internet haut de gamme (luxe / créateurs / tendance) - lève plus de 6,5 millions d'euros auprès d'EPF Partners (Développement), équipe en gestion pour compte de tiers dont Natixis Private Equity est sponsor à hauteur de 20 %.

Le FCPR EPF III a souscrit à une augmentation de capital destinée à renforcer les fonds propres du groupe BazarChic qui s'est également rapproché du groupe NGR (centrale d'achat et ses magasins). À l'issue de l'opération, les fondateurs Liberty Verny et Nathalie Gillier conservent une large majorité du capital. Déjà actionnaire de BazarChic, le groupe Figaro a souhaité accompagner cette opération en renouvelant les accords existants.

- Reprise de Mundo Verde – vente au détail de produits naturels et bien-être – pour 4.9 millions d'euros par Axxon Group (Transmission), équipe « compte propre » sponsorisée par Natixis Private Equity.
- 3^e conférence annuelle organisée en France, initiée par Natixis Private Equity, autour de la Venture Philanthropie en partenariat avec l'EVPA (European Venture Philanthropie Association) et le soutien de l'AFIC (Association Française du Capital Investissement) et du Crédit Coopératif. L'objet de cette conférence est de présenter la Venture Philanthropie au niveau français, de développer des relations et partenariats avec les acteurs institutionnels du secteur (Fondations, journalistes, contacts Private Equity...). Pour ce faire, le programme de cette édition s'articulait autour des enjeux de l'EVPA au niveau européen et français, la diffusion du modèle philanthropique, la présentation de cas concrets...

AOÛT 2009

Natixis annonce son nouveau plan stratégique autour de 3 métiers cœurs, ce qui implique une réorganisation stratégique pour le Capital investissement et son repositionnement vers une gestion pour compte de tiers. (voir chapitre I : Stratégie)

NOVEMBRE 2009

- Natixis Private Equity et CDC Entreprises annoncent le lancement de Kurma Biofund en partenariat avec l'Institut Pasteur et l'Institut Curie.
- Naxicap Partners (Développement), équipe « compte propre » sponsorisée par Natixis Private Equity, investit dans la société SolarQuest, créateur de centrales solaires photovoltaïques. Cet investissement réalisé aux côtés de la SCR Provençale et Corse (Filiale de la Banque Populaire Provençale et Corse) d'un montant total de 1,2 million d'euros doit permettre à SolarQuest, de l'accompagner dans son développement et dans le financement de centrales de production d'électricité solaire.

DÉCEMBRE 2009

Projet de rapprochement à l'étude entre N.I. Partners et iXEN Partners

Dans le cadre de l'évolution de Natixis Private Equity vers la gestion pour compte de tiers, le pôle Capital investissement de Natixis a mis à l'étude le rapprochement de N.I. Partners et iXEN Partners afin de conforter sa présence dans les valeurs moyennes en France. Ce nouvel ensemble serait constitué d'une vingtaine d'investisseurs professionnels très expérimentés. La stratégie envisagée porterait sur des investissements minoritaires et majoritaires d'un montant unitaire compris entre 10 et 80 millions d'euros au capital de PME réalisant un CA situé entre 50 et 500 millions d'euros. Elle serait amenée à privilégier les apports de fonds propres aux entreprises en développement ainsi que les opérations d'évolution et de transmission du capital complexes aux côtés d'actionnaires familiaux ou d'équipes de management expérimentés.

FÉVRIER 2010

Le 19 février 2010, Natixis a annoncé être entrée en négociations exclusives avec Axa Private Equity (communiqué des 19 février et 15 mars en vue de la cession de ses activités de Capital investissement pour compte propre en France. Une dépréciation (« impairment ») de 35 millions d'euros correspondant à la différence entre la valeur IFRS globale du portefeuille concerné et le prix de l'offre reçue a été enregistrée dans les comptes du 4^e trimestre 2009.

4 GAPC

DESCRIPTION DE LA GESTION ACTIVE DES PORTEFEUILLES CANTONNÉS 91

Description et valorisation des actifs cantonnés au sein de la GAPC 91

ORGANISATION DE LA GAPC 93

REVUE DES ACTIFS DE CRÉDIT 94

DESCRIPTION DE LA GARANTIE 95

Mécanisme général de la Garantie 95

Coût de la Garantie 96

Conséquences comptables et prudentielles de la mise en place de la Garantie 96

GOVERNANCE DE LA GAPC 97

ANNEXE 1 : PÉRIMÈTRE DE LA GARANTIE 98

ANNEXE 2 : ATTESTATION DE MEDIOBANCA 99

En 2008, Natixis a créé une division, dénommée Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés (ci-après la « GAPC ») pour d'une part isoler les actifs les plus touchés par la crise et ceux qui ne sont plus jugés conformes aux nouvelles orientations stratégiques de Natixis et d'autre part externaliser progressivement ces actifs à travers une gestion active arbitrant au mieux entre accélération du retour du capital et prix de réalisation des actifs. Les actifs faisant partie de la GAPC,

l'organisation de la GAPC ainsi que la gouvernance mise en place sont décrits ci-après.

Depuis le 30 juin 2009, une partie des portefeuilles de la GAPC fait l'objet d'une garantie par BPCE dont le mécanisme, le coût et les conséquences comptables et prudentielles sont décrits également ci-après.

Description de la gestion active des portefeuilles cantonnés

Le processus de détermination du périmètre du portefeuille de la GAPC a été le suivant :

Décembre 2008

- Approbation du plan de recentrage de la Banque de Financement et d'Investissement « BFI » : Les activités de la BFI ont été réparties entre un ensemble dénommé « BFI pérenne » rassemblant les activités destinées à être développées et un autre regroupant les actifs devant être gérés en extinction au sein de la GAPC. Cette séparation visait à optimiser de façon volontariste la gestion des actifs cantonnés dans la GAPC, à protéger les activités conservées au sein de la « BFI pérenne » et à mettre en évidence la performance des activités de la BFI pérenne.
- Nomination du responsable de la GAPC.
- Détermination du périmètre couvert par la GAPC.

Janvier 2009

- Détermination fine des positions cantonnées au sein des portefeuilles de produits dérivés.
- Choix de valorisation (transfert en portefeuilles bancaires) des actifs cantonnés.
- Choix d'organisation de la GAPC.

Février 2009

- Finalisation des transferts de positions.
- Présentation aux instances représentatives du personnel et constitution des équipes.

2^{ème} semestre 2009

- Valorisation par des conseils externes des positions sur la base d'un scénario de base (base case) et d'un scénario de stress (stress case).
- Changement de gouvernance et sortie de la GAPC de la BFI : la GAPC est désormais rattachée à la Direction générale.

- Approbation et annonce en août 2009 du principe de la garantie émise par BPCE en faveur de Natixis (la « **Garantie** »).
- Approbation formelle de la Garantie par les organes sociaux de BPCE et de Natixis et mise en place de la Garantie en novembre 2009 (avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2009).

DESCRIPTION ET VALORISATION DES ACTIFS CANTONNÉS AU SEIN DE LA GAPC

La sélection des actifs qui ont été cantonnés a été fondée principalement sur trois critères : (i) des actifs ou activités ne présentant pas ou plus de synergies avec la BFI pérenne dans le cadre des nouvelles orientations de la BFI déclinées en 2009 ; (ii) des actifs ou activités présentant des consommations de fonds propres ou de trésorerie mal rémunérées ; (iii) des actifs ou activités présentant des profils de risque excessifs ou insuffisamment manœuvrables.

Le périmètre finalisé de la GAPC comprend ainsi les activités d'investissement pour compte propre suivantes : structurés de crédit, portefeuilles de crédit d'origine hypothécaire de la filiale ABM Corp basée à New York, portefeuilles de corrélation de crédit, portefeuilles de dérivés complexes sur taux d'intérêt et sur actions, portefeuilles de structurés de fonds. Ces activités représentent au 31 décembre 2009 une valeur de 27,5 milliards d'euros d'actifs pondérés hors effet de la Garantie.

Au total, le Produit Net Bancaire (« **PNB** ») de la GAPC représente pour l'exercice 2009 un montant de -1,8 milliard d'euros après prise en compte de la Garantie applicable sur le second semestre.

■ DÉTAIL ET VALORISATION DES ACTIFS DE LA GAPC

<i>(en milliards d'euros)</i>		30/06/09			31/12/09			
Type d'actifs (nature des portefeuilles)	Notionnel brut	Notionnel net *	VaR (en millions d'euros)	Actifs pondérés	Notionnel brut	Notionnel net *	VaR (en millions d'euros)	Actifs pondérés
ABS CDO	0,8	0,7			2,1	0,8		
Autres CDO	3,8	3,6			7,2	6		
RMBS et covered bonds	9,9	9			8,4	7,2		
CMBS	0,9	0,7		16,4	0,7	0,6		16,3
Autres ABS	0,9	0,8			0,4	0,3		
Actifs couverts	16,4	14,8			15,4	13,7		
Portefeuille de crédit corporate	6,4	5,6			6,4	6,3		
Dérivés complexes (crédit)			8,4	6,8			10,5	8,6
Dérivés complexes (taux)			7,1	1,4			6,9	1,5
Dérivés complexes (actions)			3,9	1,3			1,5	0,3
Structurés de fonds		2		2		1,1		1,1
TOTAL				27,9				27,8

* Net des provisions.

Sur les actifs de crédit, l'évolution du notionnel net de provisions en 2009 s'explique par :

- des cessions et l'amortissement d'actifs ;
- la restructuration de portefeuilles ;
- la forte amélioration de la juste valeur des Credit Default Swap (« **CDS** ») de couverture acquis auprès de Credit Derivatives Products Companies (« **CDPC** ») ;
- l'impact positif des commutations avec les Monolines ;
- la légère dégradation de la valorisation des Residential Mortgage-Backed Securities (« **RMBS** ») et Commercial

Mortgage-Backed Securities (« **CMBS** ») comptabilisés en prêts et créances et de celle des Collateralised Debt Obligations (« **CDO** ») à sous-jacent immobilier.

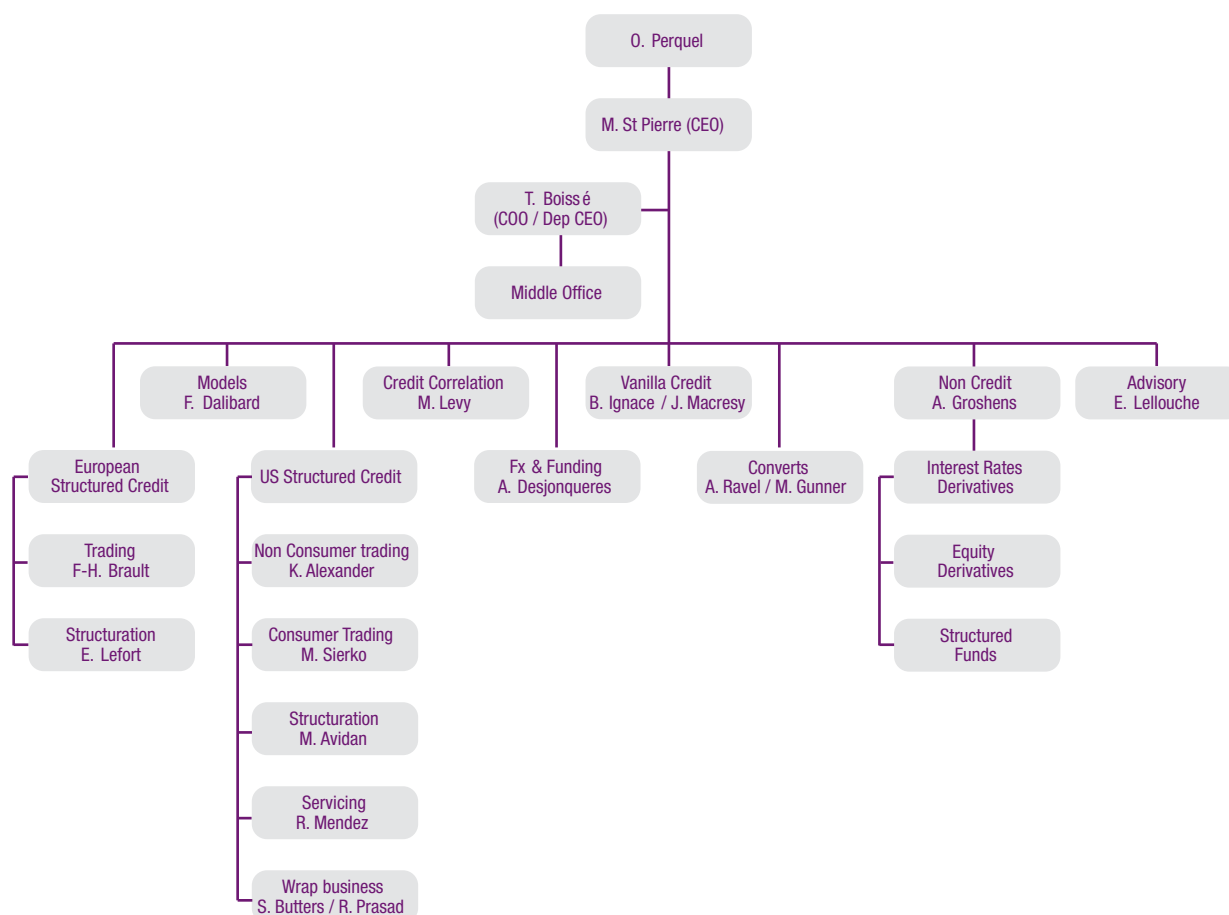
Par ailleurs, pour les actifs non-crédits, l'évolution de la Value at Risk (« **VaR** ») est due en 2009 à :

- la cession en bloc du portefeuille long terme (LT) France de dérivés actions et la cession continue du book de convertibles ;
- la liquidation de structurés de fonds.

Organisation de la GAPC

La GAPC est constituée sous la forme d'une division de Natixis, rattachée à la Direction générale, dont la mission est de gérer un certain nombre de sections comptables du bilan de Natixis.

La structure mise en place compte 111 personnes à la fin de l'année 2009 avec une organisation autour d'équipes expertes dédiées aux actifs gérés en extinction. L'organigramme est le suivant :



Revue des actifs de crédit

Le portefeuille d'actifs de crédit a fait l'objet d'une revue ligne à ligne par des conseils externes, à la fin du 1^{er} semestre 2009, selon la méthodologie suivante :

- valorisation des pertes potentielles à terminaison des actifs sous-jacents, indépendamment de toute couverture en fonction d'hypothèses micro et macroéconomiques comparables à celles utilisées par les autorités américaines dans leur « stress test » des banques américaines ;
- valorisation du taux de recouvrement de ces pertes à terminaison pour les actifs couverts par monoline à partir d'une analyse de crédit spécifique à chacun des monolines ;
- analyse de sensibilité des résultats à partir d'hypothèses « hyper stress » et, pour ce qui est des monolines, de

traitement junior des contrats CDS par rapport aux garanties financières.

Cette étude a conclu que la valorisation dans les comptes de Natixis de ces actifs était représentative des pertes à terminaison attendues dans le cadre d'un scénario de « stress ». En effet, la valorisation externe effectuée a abouti à une valeur globale du portefeuille de 36,6 milliards d'euros. Les hypothèses retenues ont été dégradées sur certains actifs digitaux à la demande du management de Natixis, réduisant de 2 milliards d'euros cette valeur (34,6 milliards d'euros), pour aboutir à un montant très proche de la valeur de ces actifs dans la comptabilité de Natixis (34,4 milliards d'euros). (cf. annexe 1 du présent chapitre).

Description de la Garantie

MÉCANISME GÉNÉRAL DE LA GARANTIE

Bien que correctement valorisé, le portefeuille d'actifs de crédit de la GAPC demeure notamment sujet à la volatilité de ces actifs pouvant impacter le compte de résultat et le ratio de solvabilité de Natixis. Afin de faire face à ce risque que le Groupe BPCE est mieux à même de gérer que Natixis seule, BPCE et Natixis sont convenus de mettre en place un dispositif de protection de Natixis contre les pertes futures et la volatilité des résultats de Natixis pouvant résulter du portefeuille d'actifs de crédit de la GAPC, sous la forme de la Garantie.

La Garantie, dont le principe a été autorisé et annoncé en août 2009, a été approuvée formellement le 12 novembre 2009 par les organes sociaux de BPCE et de Natixis, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2009.

La Garantie porte sur les actifs de crédit, à l'exception des portefeuilles de dérivés complexes de crédit et des portefeuilles de RMBS protégés par les US Agencies (FNMA dite Fannie Mae, FHLMC dite Freddie Mac) mais incluant la couverture du risque par des contreparties qui ne remettent pas de collatéral. Le portefeuille de crédit qui représentait un notionnel de 40,7 milliards d'euros lors de la mise en place de la Garantie, s'établit à 37,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009. (cf. annexe 1 du présent chapitre).

Le mécanisme général de la Garantie repose sur la mise en place :

- (i) de deux contrats d'échange de flux (« **TRS** » ou Total Return Swap), l'un en dollars et l'autre en euros portant sur 85 % de la valeur nette des actifs comptabilisés en portefeuille de trading et des risques sur des contreparties ne remettant pas de collatéral. L'objet de ces TRS est de transférer 85 % des résultats (positifs ou négatifs) des sections comptables dans lesquelles les actifs

sont comptabilisés à leur juste valeur par résultat. En complément de ces deux TRS, Natixis a acheté auprès de BPCE une option (l'« **Option** ») lui permettant, si elle est exercée, dans 10 ans, de récupérer la performance nette capitalisée des portefeuilles objets des TRS et de mettre fin aux TRS ;

- (ii) d'une garantie financière portant sur 85 % de la valeur nominale des actifs comptabilisés en normes IFRS en « prêts et créances » (Loans and Receivables ou « **L&R** ») et en « actifs disponibles à la vente » (Available for Sale ou « **AFS** »), telle que déterminée à la date de la prise d'effet de la garantie (soit le 30 juin 2009), déduction faite des amortissements avant le 30 juin 2009. Conformément aux termes de cette garantie financière, en cas de non-paiement avéré à la date de paiement contractuellement prévue des sommes dues au titre de l'un des actifs du portefeuille couvert, Natixis sera payée par BPCE dès le premier euro et à hauteur de 85 % du montant dû. Le paiement sera effectué dans la devise dans laquelle est libellé l'actif en défaut. La date d'échéance de la couverture dont bénéficie Natixis correspond à celle de l'actif dans le portefeuille couvert dont la maturité est la plus longue – à ce jour le 28 avril 2009 – majorée de neuf mois (étant précisé que cette date peut être avancée à la date de résiliation de la garantie en cas de changement de contrôle de Natixis au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. La date d'échéance de la garantie financière est la date à partir de laquelle Natixis n'est plus tenue de reverser à BPCE les sommes recouvrées sur les actifs du portefeuille couvert ayant fait défaut. Elle excède de 15 ans la date d'échéance de la couverture.

La Garantie couvre les actifs du portefeuille détenu aussi bien par Natixis S.A. que par ses filiales et des accords entre Natixis S.A. et ses filiales ont été mis en place au titre de ce mécanisme.

Le détail des actifs sous Garantie est le suivant :

Type d'actifs	Actifs sous garantie financière		Actifs sous TRS + option		Total actifs	
	Notionnel brut	Notionnel net	Notionnel brut	Notionnel net	Notionnel brut	Notionnel net
ABS CDO	0,0	0,0	2,1	0,8	2,1	0,8
Autres CDO	6,7	5,9	0,5	0,1	7,2	6,0
RMBS et covered bonds	3,2	2,5	2,2	1,6	5,3	4,1
CMBS	0,4	0,3	0,4	0,3	0,7	0,6
Autres ABS	0,3	0,2	0,1	0,1	0,4	0,3
Actifs couverts	0,0	0,0	15,4	13,7	15,4	13,7
Portefeuille de crédits corporate	1,8	1,8	4,6	4,6	6,4	6,3
TOTAL	12,2	10,7	25,4	21,1	37,4	31,8

Le périmètre de la Garantie, en valeur nette, ressort à 31,8 milliards d'euros (hors « CDPC ») au 31 décembre 2009, en diminution de 3,0 milliards d'euros par rapport au 30 juin 2009 (cf. rapport de gestion) en raison principalement des amortissements et des cessions.

COÛT DE LA GARANTIE

La mise en place de la Garantie a fait l'objet de deux paiements à BPCE :

- le premier de 1,183 milliard d'euros au titre de la garantie financière (dont 1,035 milliard d'euros au titre des actifs comptabilisés en prêts et créances (L&R) et 148 millions d'euros au titre des actifs disponibles à la vente (AFS)) à comparer à un montant de provision de 1 249 millions d'euros ; et
- le second de 367 millions d'euros au titre de l'Option.

Sur le premier semestre d'application du mécanisme de la Garantie (c'est-à-dire le second semestre 2009), l'impact sur les comptes de Natixis a été de - 19 millions d'euros. Sur cette période, les cessions ont représenté 82,3 millions de nominal d'actifs sous garantie financière, et 1,08 milliard de nominal d'actifs sous TRS, pour un impact net de résultat avant Garantie de + 7,7 millions d'euros.

Les termes des accords formalisant la Garantie ont été jugés raisonnables et équilibrés du point de vue financier pour Natixis par Mediobanca (cf. attestation en annexe 2 du présent chapitre).

CONSÉQUENCES COMPTABLES ET PRUDENTIELLES DE LA MISE EN PLACE DE LA GARANTIE

La mise en œuvre de la Garantie n'a pas eu d'impact initial sur le résultat de Natixis. Par la suite, les conséquences seront les suivantes :

- les variations de valeur du portefeuille couvert, à compter du 30 juin 2009, par les TRS seront compensées par les TRS à hauteur de 85 % ;
- l'Option sera évaluée en juste valeur par résultat en fonction principalement de l'évolution de la valeur du portefeuille couvert par les deux TRS ;
- la contrepartie à la garantie financière de 1 183 millions d'euros en contrevalet euros sera amortie de façon quasi symétrique à la reprise des provisions pour dépréciation qui étaient constituées sur ce portefeuille au 30 juin 2009 et à l'amortissement des décotes de reclassement.

En revanche, Natixis bénéficie d'un impact prudentiel significatif, soit une réduction de ses risques pondérés et de ses déductions de fonds propres, ayant pour conséquence une amélioration de 1,4 % du ratio core tier one au 31 décembre 2009.

Gouvernance de la GAPC

La mise en place de la Garantie s'est accompagnée d'un changement de gouvernance intervenu à la fin de l'été 2009 et se traduisant par :

La création d'un comité de suivi de la garantie (CSG), compétent pour le seul périmètre de la GAPC couvert par la Garantie :

- les membres du CSG sont le président du directoire de BPCE et le directeur général de Natixis. Sont systématiquement invités aux réunions les directeurs financiers, les directeurs des Risques, les directeurs juridiques et les directeurs de la Stratégie de BPCE et de Natixis ;
- le CSG se réunit trimestriellement et peut également être saisi sans délai si les circonstances l'exigent ;
- pour être en mesure d'assurer correctement ses missions, le CSG bénéficie périodiquement des remontées d'informations nécessaires et de suivi des questions traitées par les autres comités ayant une relation avec la Garantie ou les actifs garantis ;
- le CSG est l'organe de décision pour toute question relevant de la Garantie. Il est en charge notamment de suivre la bonne exécution de la Garantie et à ce titre peut être saisi de toute décision, ou de tout projet envisagé, par le comité de gestion des actifs cantonnés (CGAC), susceptible d'avoir une incidence sur le mécanisme de Garantie et/ou les obligations de Natixis ou de BPCE.

Le maintien des structures de gouvernance et comités existants pour ce qui concerne l'ensemble des questions comptables, financières, risques, gestion des actifs et passifs (Asset and Liability Management ou ALM) et autres :

- dispositifs de reporting ad hoc (reporting régulier et reporting d'alerte) et de suivi spécifique des risques des actifs de la GAPC couverts par la Garantie entre les directions des Risques de BPCE et de Natixis ;
- des dispositifs, qui prévoient les modalités d'avis et d'évaluation par la direction des Risques de BPCE des procédures mises en place au sein de Natixis couvrant les actifs de la GAPC, comportent en outre les modalités d'accès à l'information sur le contrôle de la fiabilité des systèmes et la validation des modèles.

L'évolution du comité des risques du portefeuille cantonné (CRPC) en un comité de gestion des actifs cantonnés (CGAC), compétent sur l'ensemble du périmètre de la GAPC, avec la participation de BPCE sur le sous-périmètre couvert par la garantie.

Le CGAC est la nouvelle instance d'orientation et de suivi sur l'ensemble des risques relatifs aux activités transférées à la GAPC, qu'il s'agisse de risques de contrepartie ou de marché. Elle remplace le CRPC.

Cette évolution a été mise en œuvre avec deux objectifs principaux :

- assurer aux représentants de BPCE une participation accrue et effective aux prises de décisions de ce comité ; et
- accorder à BPCE, en ce qui concerne certaines questions relatives à la Garantie ou aux actifs garantis, l'exercice d'un droit de suspension d'une décision pour soumission à une délibération du comité de suivi de la garantie.

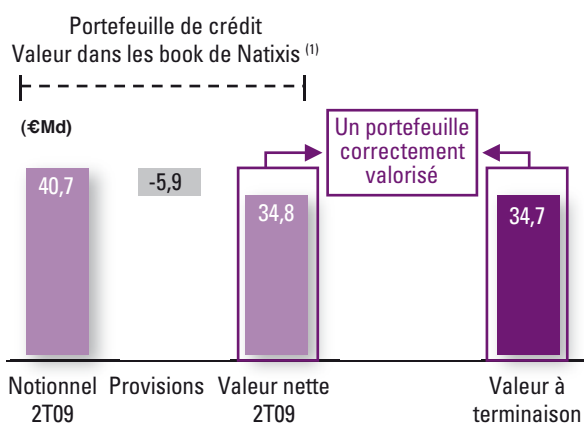
FONCTIONNEMENT DU CGAC

- Les décisions sont prises par le président du CGAC (à savoir le directeur général de Natixis) à l'issue des débats.
- Lorsque des décisions présentent pour BPCE un impact financier ou des risques spécifiques du fait du dispositif de protection, les représentants de BPCE pourront demander à ce que le comité de suivi de la garantie en soit saisi préalablement à la décision.
- Le CGAC se réunit au moins une fois par mois.
- La direction des Risques de Natixis, la Direction financière de Natixis et les représentants de BPCE ont chacun tout loisir d'inscrire les sujets jugés pertinents à l'ordre du jour du CGAC.

ANNEXE 1 : PÉRIMÈTRE DE LA GARANTIE

PÉRIMÈTRE AJUSTÉ DE LA GARANTIE AU 30/06/09

PRINCIPE DE MISE EN PLACE DE LA GARANTIE



(1) Hors portefeuille RMBS US Agencies (VN 30/06/09 : €3,6Md)

PÉRIMÈTRE DE LA GARANTIE APRÈS AJUSTEMENTS

	Garantie financière	TRS + option
Valeur nette 30/06/09 (en milliards d'euros)	11,2	23,5
Taux de décote	12 %	16 %
Contrepartie (en millions d'euros)	1 183	367

Objectif de la mise en place de la garantie inchangée

- Diminuer la volatilité des résultats de Natixis ;
- Améliorer la solvabilité de Natixis .

Portefeuille de crédit : Notionnel de €40,7Md au 30 juin 2009.

Méthodologie de valorisation des actifs à terminaison inchangée.

Garantie financière

- Garantie portant sur 85% de la valeur nominale des actifs visés ;

- Provision comptabilisée sur ces actifs au 30 juin 09 dans les comptes de Natixis (€1,249m) ;
- Etalement de la contrepartie (€1,183m) sur la durée de vie de la garantie au même rythme que les reprises de provision et les amortissements de décote.

TRS + option

- Garantie portant sur 85% de la valeur nette 30/06/09 des actifs visés ;
- Paiement d'une contrepartie de €367m ;
- Conservation par Natixis du potentiel d'upside via l'évaluation en valeur de marché de l'option.

/// ANNEXE 2 : ATTESTATION DE MEDIOBANCA

« L'attestation de Mediobanca France (succursale à Paris de Mediobanca – Banca di Credito Finanziario S.p.A.), 43, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, agissant en qualité d'expert indépendant, est reproduite ci-dessous en intégralité, avec le consentement de son auteur, en vue de permettre une meilleure information et compréhension du mécanisme de la Garantie de la GAPC ».

Paris, le 6 novembre 2009

À l'attention du conseil d'administration de Natixis

Messieurs,

Vous avez demandé à Mediobanca France, succursale à Paris de Mediobanca – Banca di Credito Finanziario S.p.A. (« Mediobanca ») d'émettre une attestation quant au caractère raisonnable et équilibré et donc équitable du point de vue financier pour Natixis (la « Société ») des termes des accords formalisant le dispositif de protection d'un portefeuille de crédit comprenant les actifs de la Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés (« GAPC »), et les actifs couverts par des Credit Derivative Product Companies (« CDPC »), l'ensemble de ce dispositif étant défini ci-après comme la « Garantie ».

RAPPEL DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET CONTEXTE DE LA MISE EN PLACE DE LA GARANTIE

La Société a vu ses résultats et sa situation financière fortement impactés au cours des dix-huit derniers mois par la crise financière caractérisée en particulier par une forte baisse de la liquidité, une chute brutale des marchés et une hausse sensible du coût du risque et qui s'est aggravée à la suite de la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008. Cet environnement très dégradé a conduit la Société à créer en décembre 2008 une structure de cantonnement – la GAPC – au sein de la Banque de Financement et d'Investissement afin de gérer en extinction les activités non cibles et en particulier les activités de produits structurés de crédit, de produits dérivés complexes de taux et d'actions et de structuration sur fonds dérivés et celles pour compte propre. Dans ce contexte, la Société a également fait l'objet de plusieurs opérations de recapitalisation réalisées sous la forme d'augmentation de capital pour un montant de 3,7 milliards d'euros en septembre 2008, de plusieurs avances d'actionnaires dont l'une pour un montant de 1,5 milliard d'euros au 1^{er} semestre 2009 et d'émission en décembre 2008 de titres super-subordonnés à durée indéterminée pour 1,9 milliard d'euros.

Les pertes sur le portefeuille crédit de la GAPC ont fortement pénalisé les résultats de la Société tant en 2008 qu'au cours

du premier semestre 2009 (perte avant impôts de 3,0 milliards d'euros) et ont nécessairement pesé sur sa performance boursière. On note que la valeur de l'action de la Société au 30 juin 2009 avait diminué de près de 40 % depuis la réalisation de l'augmentation de capital de septembre 2008 et de 90 % depuis le 1^{er} janvier 2007. Au regard de leur taille et de leur complexité, les actifs du portefeuille crédit de la GAPC faisaient peser un risque fort sur la rentabilité future et la solidité de la Société du fait de la volatilité de leurs résultats, limitaient la mise en œuvre de nouvelles orientations stratégiques et constituaient une source d'inquiétude durable pour les différentes parties prenantes de la Société (actionnaires, clients, analystes financiers, etc.). En outre, la Commission bancaire avait exigé de la Société qu'elle respecte un ratio de solvabilité minimum sur fonds propres de base (« Tier One ») de 9 % à compter de la création du Groupe BPCE, ce qui limitait fortement toute marge de manœuvre de la Société en termes de dépréciation d'actifs. Afin de réduire l'exposition de la Société aux risques des actifs de la GAPC et de permettre le lancement de son plan stratégique 2012, le management a donc initié une réflexion approfondie sur son portefeuille crédit de la GAPC.

Compte tenu de la complexité de ce portefeuille et du manque de visibilité de l'environnement économique à la date de mise en place de la Garantie, le management de la Société a eu recours à des conseils externes afin de conforter la valeur de ce portefeuille dans ses comptes au 30 juin 2009. C'est en particulier sur la base de ces analyses que la Société, BPCE et leurs conseils respectifs ont négocié la mise en place de la Garantie, annoncée par la Société lors de la présentation de ses résultats semestriels le 26 août 2009.

PORTEFEUILLE, OBJET DE LA GARANTIE

Il est rappelé que le portefeuille objet de la garantie comprend au 30 juin 2009 :

- i) la quasi-totalité du portefeuille crédit de la GAPC (pro forma de certaines opérations intercalaires intervenues après cette date), soit : les prêts et créances et actifs financiers comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (portefeuille Loans & Receivables, « L&R »), à l'exception des parts de titrisation relatives aux portefeuilles de titres d'origine hypothécaire de la filiale ABM Corp (« RMBS US Agencies »), à savoir 10,4 milliards d'euros de notionnel – auxquels s'ajoutent 2,3 milliards d'euros (notionnel) d'actifs financiers disponibles à la vente (Available For Sale, « AFS ») comptabilisés à leur juste valeur – ainsi que 28,0 milliards d'euros (notionnel) d'actifs cash et dérivés du portefeuille de trading comptabilisés à leur juste valeur, soit un notionnel total de 40,7 milliards d'euros et une valeur nette totale de 34,8 milliards d'euros ; et

- ii) les risques de contreparties ne faisant pas l'objet de collatéral liés aux CDPC relatifs au portefeuille de dérivés complexes de crédit dont le notionnel représente 9,5 milliards d'euros, pour des provisions de 0,7 milliard d'euros.

Ont été exclus de la Garantie, outre les RMBS US agencies, les portefeuilles de produits dérivés complexes actions, de taux et de crédit (le risque de contrepartie sur les contreparties ne procédant pas à une remise de garantie restant couvert par la Garantie) et des produits structurés sur fonds.

DESCRIPTION DU MÉCANISME DE LA GARANTIE

Sur la base des informations et des documents qui nous ont été transmis, nous comprenons que la Garantie se décompose en deux parties.

La première partie de la Garantie porte sur les actifs L&R et AFS (qui, au 30 juin 2009, avaient une valeur notionnelle de 12,7 milliards d'euros) à hauteur de 85 % de cette valeur notionnelle, et prend effet le 1^{er} juillet 2009. La Garantie donnera lieu au paiement de toute somme due et non payée (en capital, intérêts, commissions, frais, accessoires, et/ou toute autre somme due au titre de la documentation contractuelle relative à l'actif) au titre d'un des actifs du portefeuille couvert. La Société sera payée par BPCE dès le premier euro de défaut et à hauteur de 85 % du montant du défaut. Le paiement sera effectué dans la devise dans laquelle est libellé l'actif en défaut. En contrepartie de la mise en place de la garantie, la Société versera un montant représentant : (i) 85 % de l'écart entre la valeur nominale amortie des actifs L&R et leur coût amorti en comptabilité à la date du 30 juin 2009, (ii) plus 85 % du montant de provisions comptabilisé sur les actifs AFS au 30 juin 2009, (iii) moins 85 % de 50 % du montant actualisé du gain potentiel estimé sur ces portefeuilles, soit au total un montant de 1,183 milliard d'euros. Ce montant sera payé en une seule fois en début de contrat. La maturité de la garantie est basée sur celle de l'actif inclus dans le portefeuille couvert dont la maturité est la plus longue. Le contrat de garantie souscrit auprès de BPCE étant un contrat global couvrant des actifs portés aussi bien par Natixis S.A. que par ses filiales, Natixis accordera à ses filiales, et dans les mêmes termes, une garantie pour la couverture de leurs propres actifs.

La seconde partie de la Garantie porte d'une part sur les actifs à leur juste valeur par résultat à hauteur de 85 % de leur valeur nette au 30 juin 2009 (23,5 milliards d'euros) et d'autre part sur 85 % du risque de contrepartie ne faisant pas l'objet de collatéral pour le portefeuille CDPC (qui a fait l'objet de provisions à hauteur de 0,7 milliard d'euros au 30 juin 2009), et prend la forme de deux Total Return Swap (« TRS »), l'un en euros et l'autre en dollars. L'objet des TRS est de transférer 85 % des résultats comptabilisés (latents et/ou réalisés) sur le portefeuille d'instruments à leur juste valeur par résultat à compter du 1^{er} juillet 2009 (y compris notamment les sommes en principal, intérêts, primes et commissions, flux liés aux instruments de

couverture associés à l'actif, et solde positif de résiliation), desquels est déduit un montant fixe correspondant au coût de financement de ces actifs pour la Société. Par un mécanisme d'ajustement prévu contractuellement, la différence éventuelle entre les deux branches de chacun des TRS est versée à la fin de chaque année par l'une ou l'autre partie des TRS de manière à ce qu'économiquement, le solde positif entre les résultats du portefeuille net du coût de financement soit transféré à BPCE tandis que la Société sera compensée par BPCE en cas de solde négatif. Les TRS négociés entre BPCE et la Société sont des contrats globaux couvrant 85 % des résultats comptabilisés depuis le 1^{er} juillet 2009 sur des actifs portés par Natixis S.A. ou des filiales. Natixis S.A. contractera en parallèle un contrat de sens inverse avec chacune de ses filiales ayant pour sous-jacents les actifs portés en propre par la filiale. En supplément de ces deux TRS, la Société achète auprès de BPCE une option d'achat lui permettant, si celle-ci est exercée, de récupérer dans 10 ans la performance nette positive capitalisée de ce portefeuille (« cash settlement ») moyennant le paiement d'une prime de 367 millions d'euros. Outre le paiement de ce « cash settlement », l'exercice de l'option d'achat déclenche la mise en œuvre entre BPCE et la Société de deux TRS aux termes inverses des TRS initialement négociés.

L'ensemble des termes et conditions de la Garantie sont décrits dans des contrats à venir entre la Société et BPCE.

INFORMATIONS, TRAVAUX ET HYPOTHÈSES

En vue de l'établissement de la présente attestation, nous avons, entre le 7 octobre et le 6 novembre 2009, examiné les éléments suivants :

- I. la synthèse du portefeuille d'actifs de la GAPC objet de la Garantie qui nous a été transmise dans sa version finale par la Société le 23 octobre 2009 ;
- II. les documents de travail de la Société et de son conseil financier JPMorgan sur la structure et les termes financiers de la Garantie ;
- III. le protocole d'accord intervenu le 25 août 2009 entre la Société et BPCE, ainsi que les projets de term sheet et de contrats formalisant les termes et conditions de la Garantie ;
- IV. les réponses qui ont été apportées à nos questions par la direction de la Gestion financière et la Direction fiscale de la Société, notamment concernant le traitement prudentiel, comptable et fiscal de l'opération ;
- V. les communiqués de presse et la présentation aux analystes de la Société en date du 26 août 2009 détaillant les termes de la Garantie à l'occasion de la publication de ses résultats du premier semestre 2009 ainsi que l'actualisation du document de référence en date du 8 septembre 2009 ;

- VI.** l'évolution avant et après l'annonce de la mise en place de la garantie du cours de Bourse des actions ordinaires et des conditions de refinancement de la Société ainsi que les rapports de recherche publiés sur la Société.

Nous avons également discuté avec le management de la Société ainsi que la direction en charge des actifs de la GAPC de l'approche qui a été menée par la Société et ses conseils quant à la valorisation des actifs du portefeuille de la GAPC, son niveau de provisionnement ainsi que des scénarii de « stress case » et « d'hyper stress case » qui ont été élaborés afin de conforter la Société et son management sur son niveau de provisionnement et qui ont servi de base à la détermination des termes financiers de la Garantie.

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée, nous avons basé nos travaux exclusivement sur les documents et informations visés ci-dessus. Nous nous sommes par ailleurs fondés sur les éléments suivants qui nous ont été confirmés par la Société :

- I.** les informations qui nous ont été transmises par la Société (en ce compris celles qui sont publiques) dans le cadre de notre mission sont exactes et sincères (étant précisé que nous n'avons pas vérifié ni fait vérifier l'exactitude ou le caractère complet de ces informations) ;
- II.** la Société nous a fourni toutes les informations nécessaires à la réalisation de notre mission et susceptibles d'influencer notre appréciation de l'opération envisagée ;
- III.** la solution de protection aujourd'hui envisagée et qui nous a été présentée repose sur l'analyse des équipes de la Société et de ses conseils. Les éléments de valorisation retenus sont en ligne avec les travaux menés par un expert qualifié, à même de se prononcer sur l'appréhension des risques et de la valeur des portefeuilles logés sous la structure comptable GAPC. Cet expert a été mandaté expressément à cette fin par la Société ;
- IV.** le périmètre des actifs couverts par les mécanismes de protection a été défini par la Société ; ce périmètre correspond à la meilleure compréhension par la Société des zones de risques devant faire l'objet d'un mécanisme de protection spécifique ;
- V.** il n'existe, à la connaissance de la Société, aucune disposition légale ou contractuelle susceptible de prévaloir sur les droits prévus dans les mécanismes de protection envisagés et à même d'empêcher leur mise en place ou d'en affecter leur efficacité ;
- VI.** les provisions sur les actifs concernés par l'opération ont été déterminées au 30 juin 2009 dans la permanence des méthodes comptables et des règles prudentielles suivies par Natixis ; elles reflètent ainsi la meilleure estimation de la Société des risques portant sur ces actifs à cette date ; en particulier, la Société considère le niveau de provisions portées sur les actifs dits « digitaux » comme approprié à leur profil de risque spécifique ;

- VII.** les états financiers de la Société au 30 juin 2009 ont été établis en conformité avec les règles comptables généralement admises et retracent l'ensemble des engagements connus par le management. Les risques identifiés font l'objet de provisions pour des montants que nous estimons appropriés ;

- VIII.** la Société n'a connaissance d'aucun fait ou circonstance qui pourrait rendre nos travaux inexacts ou trompeurs ;

- IX.** il n'existe aucun projet ou litige dont nous n'aurions pas eu connaissance et dont la teneur serait susceptible d'impacter de façon significative le montant des provisions passées en date du 30 juin 2009 sur les actifs de la GAPC.

Conformément aux termes de notre mandat, nous n'avons procédé à aucune évaluation ou estimation des actifs sous-jacents à la Garantie ni de leur niveau de provisionnement, ni mené de vérifications quant aux hypothèses, aux résultats et à la relative probabilité d'occurrence des scénarii de « stress case » et « d'hyper stress case » qui ont notamment servi de base aux négociations des termes de la Garantie. Nous ne nous prononçons pas sur le périmètre de la Garantie ni sur le pourcentage d'exposition que la Société a conservé. Nous n'avons en outre pas conduit d'analyse indépendante sur les aspects juridiques, comptables, fiscaux et prudentiels de la Garantie et nous avons ainsi supposé que les conséquences juridiques, comptables, fiscales et prudentielles seraient celles qui nous ont été décrites dans le cadre de nos discussions avec la Société et ses conseils. Nous avons également supposé que toutes les autorisations notamment réglementaires ou statutaires nécessaires à la mise en place de la Garantie seront obtenues sans que n'interviennent de délais qui soient défavorables pour la Société ou à l'égard des bénéfices escomptés de la Garantie.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Le caractère très spécifique de cette opération ne nous a pas permis de mener une analyse multicritères d'évaluation traditionnelle. En outre, compte tenu de ses spécificités (en termes de taille de portefeuille, de la nature et la qualité des actifs sous-jacents, du tranching retenu, ou encore des liens existants entre les parties impliquées), il convient de souligner qu'il n'existe pas d'opérations directement comparables à la Garantie. Afin d'apprécier le caractère équitable du point de vue financier des termes de la Garantie, nous avons donc procédé à diverses analyses sur i) les modalités et les conditions économiques de la Garantie, ii) les bénéfices de cette opération pour la Société, iii) les coûts et bénéfices relatifs de garanties accordées lors d'opérations précédentes en Europe et aux États-Unis dans le cadre d'une analyse de benchmarking, iv) les coûts et bénéfices relatifs d'opérations alternatives à la mise en place de la Garantie.

Concernant les termes économiques de la Garantie, nous avons cherché à les comparer à des références de marché. Il est apparu que compte tenu de l'importance du portefeuille, il n'existait probablement pas de contrepartie dans le marché

qui aurait pu se substituer à BPCE au 30 juin 2009. En faisant cependant l'hypothèse qu'une telle contrepartie existait, nous avons cherché à comparer le coût des instruments de la garantie par rapport au coût théorique de marché. Nous avons constaté que le coût du TRS associé à l'option d'achat, dont la combinaison est équivalente à une option de vente synthétique, ne se situait pas à une valeur supérieure à celle de cette option de vente en prenant pour référence la formule de Black & Scholes utilisée par BPCE et la Société pour négocier le coût de l'option d'achat. Par ailleurs, il nous a été indiqué que le TRS n'a pas donné lieu au paiement par la Société d'une marge commerciale et n'intègre aucune facturation du coût du capital immobilisé. Enfin, la contrepartie versée au titre de la mise en place de la garantie sur les actifs L&R et AFS est inférieure aux niveaux de provisions au 30 juin 2009, et au coût théorique d'opérations de cession ou de déconsolidation de ces actifs.

Afin de pouvoir comparer cette Garantie à d'autres schémas, il nous a semblé pertinent d'analyser non seulement le coût mais aussi les bénéfices apportés par la Garantie à la Société. Dans cette perspective, nous avons d'abord examiné la situation boursière, financière et prudentielle de la Société préalablement à l'obtention de la Garantie et avons passé en revue les principaux impacts de la mise en place de la Garantie sur les ratios de solvabilité, le bénéfice par action, le cours de Bourse de la Société ainsi que les objectifs de cours des analystes de recherche. Nous avons ainsi noté que la Garantie avait permis, sur la base des comptes au 30 juin 2009, d'accroître le ratio Tier One de 1,66 % (estimations pro-forma avant remboursement de l'avance d'actionnaires), permettant ainsi de libérer des fonds propres pour favoriser le développement des activités pérennes de la Société dans le cadre de son plan stratégique mais aussi de rembourser l'avance d'actionnaires de 1,5 milliard d'euros que lui avait accordée BPCE au 1^{er} semestre 2009 et d'éliminer ainsi le coût associé à cette avance. La mise en place de la Garantie a également permis à la Société d'activer 831 millions d'euros de reports fiscaux déficitaires. Nous avons également constaté, dans l'évolution du cours de Bourse, des recommandations et des cours cibles des brokers, la perception très positive de la Garantie par le marché suite à l'annonce de sa mise en place (le cours de clôture du 26 août 2009 se situait 132 % au-dessus de son niveau au 30 juin 2009). Le marché a donc significativement valorisé la Garantie qui permettait de neutraliser à l'avenir toute perte supplémentaire sur le portefeuille crédit de la GAPC et à la Société de se concentrer sur ses activités pérennes en particulier au travers de la libération du capital précédemment alloué à ce portefeuille. Nous avons enfin vérifié si les conditions de la Garantie permettaient effectivement à la Société de conserver la gestion et de capturer le gain potentiel attaché au portefeuille garanti en cas d'exercice de l'option d'achat. Nous avons néanmoins noté que, compte tenu de la formule

de capitalisation utilisée dans le TRS, les flux qui seront touchés par la Société en cas d'exercice du call en année 10 seront a priori inférieurs à ce qu'ils auraient été en l'absence de garantie en supposant que les flux provenant des actifs de la GAPC aient été réinvestis dans les autres activités de la Société au fur et à mesure où ils étaient touchés.

Nous avons examiné des précédents français et internationaux en matière de garantie et apprécié les coûts (niveau de prime et franchise de premières pertes non couvertes en pourcentage des actifs ou des risques pondérés, impact sur le bénéfice par action, etc.) et bénéfiques (niveau de protection offert) relatifs de ces opérations par rapport à la Garantie mise en place. Nous avons ainsi vérifié que le coût de la Garantie ne s'éloignait pas significativement des conditions de garantie apportées dans d'autres schémas français et étrangers, bien que ceux-ci ne soient pas directement comparables avec la garantie.

Nous avons enfin vérifié que des options alternatives à la mise en place de la Garantie permettant de renforcer les fonds propres de la Société, que ce soit par recours à son actionnaire de référence, au marché ou à l'État, n'apportaient pas les mêmes bénéfices à un coût inférieur pour la Société. À cet égard, nous avons notamment examiné les options suivantes : augmentation de capital, émission d'actions de préférence au profit de l'État, émissions d'hybrides ou encore cessions d'actifs de la GAPC.

OPINION

Sur le fondement et sous réserve de l'ensemble de ce qui précède, nous estimons qu'à la date de prise d'effet de la Garantie, soit le 1^{er} juillet 2009, les termes des accords formalisant le dispositif de protection des actifs de la GAPC sont raisonnables et équilibrés et donc équitables du point de vue financier pour la Société.

Cette attestation repose sur les conditions en vigueur à la date à laquelle la Garantie prend effet, notamment la situation financière de la Société et la composition du portefeuille garanti (pro-forma d'ajustements intervenus après cette date) au 30 juin 2009, ainsi que sur les conditions économiques et de marché préalablement à l'annonce de la Garantie. Il est à noter que toute évolution sensible des données et informations qui nous ont été communiquées ou que nous avons utilisées et, de façon plus générale, tout développement postérieur pourraient affecter la présente attestation sans que nous ayons l'obligation de la mettre à jour, la réviser ou la réaffirmer.



La présente attestation ne porte que sur le caractère raisonnable et équilibré et donc équitable d'un point de vue financier des termes du dispositif de protection des actifs de la GAPC. Elle ne constitue donc ni une recommandation donnée au conseil d'administration ou aux actionnaires de la Société d'approuver ou non la Garantie et les contrats qui la mettent en œuvre, ni un avis ou une indication sur la valeur de la Société ou sur son cours de Bourse ni sur l'évolution passée, actuelle ou future de celui-ci.

Cette attestation est destinée exclusivement au conseil d'administration pour son appréciation personnelle de la Garantie et ne saurait être utilisée ni servir à toute autre fin ni conférer un droit quelconque à tout tiers.

DIVERS

Nous avons agi pour le seul compte du conseil d'administration de la Société dans le but de lui remettre la présente attestation financière. Nous recevons à ce titre une rémunération de la Société. Il est précisé que nous n'avons pas de liens juridiques ou de liens en capital avec les sociétés concernées par la

garantie susceptibles d'affecter notre indépendance, que nous n'avons en outre pas procédé à une évaluation de la Société au cours des dix-huit derniers mois, que nous n'avons pas conseillé l'une des sociétés concernées par la Garantie au cours des dix-huit derniers mois, et, qu'enfin, nous ne détenons pas un intérêt financier dans la réussite de l'opération, ni une créance ou une dette sur l'une des sociétés concernées par la Garantie susceptible d'affecter notre indépendance.

La présente attestation pourra être reproduite dans le document qui sera mis à disposition des actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale convoquée pour l'approbation des comptes 2009 et qui sera amenée à statuer sur les termes de la garantie, en 2010. La présente attestation ne pourra être autrement utilisée, prise en considération, divulguée, visée ou communiquée, en tout ou partie, de quelque manière que ce soit, à quiconque et à quelque fin que ce soit, sans l'accord écrit préalable de Mediobanca.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Mediobanca – Banca di Credito Finanziario S.p.A.

Marc Vincent

Olivier Biraud



5

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

**DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DIVERSITÉ**

107

**ANNEXES NRE – INFORMATIONS
ENVIRONNEMENTALES**

125

**ANNEXES NRE –
INFORMATIONS SOCIALES**

112

Le développement durable se décline dans tous les métiers de Natixis. Engagée auprès des instances nationales et internationales traitant de développement durable, la banque figure parmi les leaders dans le financement des énergies renouvelables et la gestion de fonds dédiés à la lutte contre le réchauffement climatique.

En matière de gestion d'actifs, Natixis avec une expertise de plus de 25 ans, occupe une place de premier rang sur le marché français de la gestion Investissement Socialement Responsable (ISR) et solidaire.

Attentive à l'impact de son propre fonctionnement, Natixis met en œuvre une série d'actions visant à réduire son impact direct sur l'environnement : adoption de gestes verts au quotidien permettant de réduire les consommations de ressources, recycler les déchets, optimiser les déplacements. Elle sensibilise ses fournisseurs avec la diffusion de sa politique d'achats responsables.

En matière de gestion des ressources humaines, Natixis attache une attention particulière aux questions de diversité, que ce soit en terme d'égalité hommes-femmes, d'insertion de personnes handicapées ou de gestion des séniors.

Enfin, Natixis noue des partenariats avec des associations lui donnant une ouverture sur la société civile, et a confirmé en 2009 son engagement depuis 5 ans dans la lutte contre le paludisme, aux côtés d'ONG et d'instituts de recherche.

Développement durable et diversité

Membre du Pacte Mondial des Nations Unies depuis juillet 2007, Natixis s'est engagée à soutenir et appliquer ses principes fondamentaux, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.

Au niveau national, Natixis est par ailleurs membre de l'Observatoire sur la responsabilité sociale des entreprises (ORSE) et de l'IMS-Entreprendre pour la cité.

UNE PLACE DE LEADER DANS LE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE VERTE

Natixis, par l'intermédiaire de ses différents métiers, occupe une place de premier plan dans le financement des énergies renouvelables et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Natixis Lease, filiale de crédit-bail de Natixis, a participé en 2009 à travers sa filiale Energéco, au financement de 15 centrales solaires photovoltaïques, 9 fermes éoliennes et 1 centrale de biogaz de décharge.

Dans son activité de financements de projets, Natixis a financé huit opérations d'énergies renouvelables représentant une capacité globale de 1 620 MW : 5 fermes éoliennes, 2 centrales solaires, ainsi que des actifs dans les secteurs mixtes géothermie/éolien/solaire.

Ces projets sont localisés en Europe de l'Ouest (principalement en France, en Italie et en Espagne) et aux États-Unis. À ce jour, plus de 63 projets ont été financés totalisant 8 365 MW de capacités installées.

Natixis Environnement & Infrastructures gère plus d'un milliard d'euros au travers de 6 fonds d'investissement dédiés à l'environnement et aux infrastructures durables : les fonds FIDEME et EuroFIDEME 2, spécialisés dans le financement des énergies renouvelables, les fonds European Carbon Fund (ECF) et European Kyoto Fund, dédiés à la finance carbone et à la lutte contre le réchauffement climatique, et les fonds FIDEPPP et Cube infrastructures, spécialisés dans les dossiers de Partenariat Public Privé.

Fin 2009, le fond European Carbon Fund (ECF) avait financé 23 projets dans 7 pays d'Amérique latine, d'Afrique du Nord et d'Asie, notamment dans les énergies renouvelables, la récupération du méthane et l'efficacité énergétique. Ces projets soutenus par ECF contribuent à un total de réduction de 65 millions de tonnes de CO₂, soit l'équivalent des émissions annuelles du Danemark.

Natixis Private Equity est spécialisée dans l'investissement en fonds propres dans des PME qui bénéficient d'un fort potentiel de croissance, ainsi que d'un management de qualité. NPE a déjà réalisé une dizaine d'investissements dans le secteur de l'environnement, notamment dans des entreprises spécialisées dans **les panneaux photovoltaïques, le recyclage ou le conseil en environnement**.

UNE OFFRE DE PRODUITS D'INVESTISSEMENTS RESPONSABLES (ISR)

Natixis Asset Management est pionnière en ISR et solidaire, avec plus de 25 ans d'expertise. Elle propose aujourd'hui une offre couvrant l'ensemble des classes d'actifs et les principales approches de l'ISR.

- Parmi les leaders de la gestion ISR (fonds ouverts) en France et en Europe (*France : indicateur semestriel de Novethic daté de novembre 2009 ; Europe : base Feri*).
- N° 1 de la gestion solidaire en France avec 34 % de parts de marché (*Édition 2009 du Baromètre professionnel des Finances Solidaires, publié par Finansol, La Croix et Ipsos*).

En 2009, Natixis AM a renforcé son offre ISR et solidaire avec la création du fonds solidaire **Insertion Emplois Sérénité**, le lancement du fonds thématique **Impact Funds Climate Change** et le développement de la gestion solidaire à travers le FCPR **Natixis Solidaire**.

En 2009, **14 fonds ISR gérés par Natixis AM ont reçu le label ISR Novethic*** dont l'objectif est d'encourager le développement d'une information la plus transparente possible sur les fonds ISR.

Natixis Interépargne a étoffé en 2009 sa gamme de FCPE/FCPR labellisés sur le marché de l'Épargne salariale solidaire, avec le lancement des FCPE ES-PL Solidaire BP, FCPE Natixis ES Insertion Emplois Solidaire, Impact ISR Rendement Solidaire, Natixis Avenir Equilibre Solidaire et Natixis Elan Equilibre Solidaire.

Natixis Interépargne est leader en Épargne salariale ISR avec 31,4 % de parts de marché (*Rapport d'activité de décembre 2009 du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale portant sur l'ensemble des gammes de FCPE labellisées*).

Natixis Interépargne et Natixis AM sont leaders sur le marché français de l'Épargne salariale solidaire avec 46,8 % de parts de marché (*Édition 2009 du baromètre professionnel des finances solidaires de Finansol*).

Une promotion engagée de l'investissement responsable

Natixis AM multiplie les initiatives en faveur de l'ISR, notamment à travers l'organisation du *Prix de l'Investisseur Responsable* (créé avec Amadéis en partenariat avec Les Echos), son adhésion aux principales initiatives et groupes de place en matière d'ISR et sa participation active aux manifestations et projets de place autour de la gestion responsable.

UNE MAÎTRISE DE NOS IMPACTS DIRECTS SUR L'ENVIRONNEMENT

La direction Immobilier et Logistique applique une politique volontariste de maîtrise des consommations énergétiques des immeubles. Dans le même temps les collaborateurs sont sensibilisés à la mise en œuvre de gestes verts permettant de diminuer leurs consommations de ressources.

Les indicateurs montrent une maîtrise des consommations d'énergie, d'eau et de papier (*Se reporter au présent chapitre 5, « Annexes NRE »*).

Natixis certifiée ISO 9001 * et 14001 ** pour l'exploitation de ses immeubles : une étape décisive vers un système de management qualité et environnemental

Ces certifications valident les systèmes de qualité et de gestion environnementales mis en place sur l'ensemble des immeubles centraux gérés par la direction de la logistique. Elles portent sur l'exploitation et la maintenance technique de 16 immeubles de Natixis, représentant plus de 60 % des implantations de la banque dans le monde.

* NF en ISO 9001 : 2000.

** NF en ISO 14001 : 2004.

Natixis a engagé dans le cadre de son projet « Antares » une démarche de certification HQE® de ses deux futurs datacenters en région parisienne (*Se reporter au chapitre 3 « Activités » partie « Systèmes d'information et services partagés »*). Le projet sert de site pilote pour favoriser l'intégration des spécificités d'un centre informatique dans les référentiels HQE®. En effet l'originalité du projet est d'avoir intégré, au-delà des critères strictement techniques, une dimension environnementale avec notamment une gestion optimale des énergies. Ainsi, un système d'exportation de chaleur vers un centre nautique sera mis en place sur l'un des deux sites.

L'organisation du tri des déchets, initiée depuis 2005, est maintenant en phase de maturité, avec des résultats tangibles sur les différentes filières : papier, piles, cartouches, matériel informatique et bureautique, téléphones. Ces déchets sont maintenant traités conformément à la réglementation, recyclés ou réutilisés (*Se reporter au présent chapitre 5, « Annexes NRE »*).

Natixis a initié depuis 2007 un plan de déplacement d'entreprise (PDE), permettant de réfléchir aux alternatives à l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail et intersites :

- **utilisation des transports en commun et des transports « doux »** : depuis maintenant 5 ans, Natixis cofinance une ligne de bus publique qui dessert ses sites à Charenton-le-Pont. Les collaborateurs sont incités à l'usage des transports en commun implantés à proximité des sites, et des parkings à vélos sont progressivement installés sur les principaux sites de la banque ;
- **déplacements professionnels** : Natixis a intégré depuis 2008 l'arbitrage train/avion dans sa politique de confort pour les destinations France, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Londres. D'autre part, Natixis privilégie les visio-conférences dont l'utilisation progresse régulièrement ;
- **gestion environnementale du parc automobile** : le référencement de véhicules à faible taux d'émission de CO₂ a été initié depuis 2006 dans la car policy ;
- **programme de covoiturage** : cet outil permet aux collaborateurs de Natixis travaillant en Île-de-France (soit 7 000 personnes), sur la base d'un système géographique intégré qui rapproche les offres et les demandes, de partager leur véhicule pour les déplacements domicile-travail ou intersites.

UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

Depuis 2005, les appels d'offres intègrent des critères « produits » relatifs au développement durable. Des questionnaires liés à la responsabilité sociétale et environnementale des fournisseurs ont également été ajoutés et une charte Développement durable fournisseurs diffusée. Natixis a renouvelé en 2009 le choix de produits et de solutions ayant moins d'impact sur l'environnement et notamment :

- du papier issu de forêts gérées durablement ;
- des enveloppes recyclables et labellisées NF environnement ;
- des consommables remanufacturés pour les imprimantes et les télécopieurs ; et
- des fournitures de bureau référencées « produits verts ».

UNE GESTION DE LA DIVERSITÉ

Selon la dernière notation de Vigéo, Natixis figure parmi les établissements financiers leaders dans la gestion des ressources humaines. Cependant, la gestion de la diversité reste un enjeu spécifique de responsabilité sociétale pour Natixis et fait l'objet d'une attention particulière.

Natixis a poursuivi et renforcé en 2009 la démarche entreprise depuis plusieurs années en matière de promotion de la diversité. Signataire de la Charte de la diversité, Natixis a affirmé son engagement sur une politique sociale fondée sur l'intégration par l'emploi, le respect de l'égalité des chances, la prévention des discriminations, et la promotion de la diversité qui reflète celle de la société.

La fonction Responsable de la Diversité a été créée et un diagnostic a été mené en 2009 avec l'aide d'IMS- Entreprendre pour la cité. Trois objectifs prioritaires ont été identifiés :

- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- le maintien dans l'emploi des seniors ; et
- l'accompagnement des collaborateurs handicapés.

Natixis a poursuivi et renforcé en 2009 la démarche entreprise depuis plusieurs années en matière de promotion de la diversité. La fonction Responsable de la Diversité a été créée. Elle a pour mission de proposer et conduire une politique diversité et les plans d'actions pour le périmètre de Natixis intégrée représentant environ 11 000 collaborateurs en France.

À l'issue d'un diagnostic sur l'ensemble du domaine de la diversité, mené en 2009 avec l'aide d'IMS Entreprendre pour la cité, 4 principaux enjeux de la politique Diversité ont été identifiés :

- développer une politique de responsabilité sociétale, conformément aux exigences juridiques en matière de diversité ;
- bâtir une politique de gestion des Ressources humaines visant à capitaliser sur la diversité des profils, des expériences et des compétences ;
- contribuer à l'image employeur de Natixis auprès des collaborateurs, des talents à capter sur le marché, du Groupe et de son environnement ; et
- traiter les risques éventuels de discrimination par un balayage des process RH intégrant ces enjeux de diversité, ainsi qu'un accompagnement des managers.

Le déploiement de cette politique se réalise via les équipes Ressources humaines des métiers et des filiales pour la mise en place des projets et l'intégration des principes et objectifs de la diversité dans les « Procédures Ressources humaines ». Trois cibles prioritaires ont été retenues :

- le maintien dans l'emploi des seniors ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; et
- l'accompagnement des collaborateurs handicapés.

Les seniors

Concernant la gestion des seniors, une analyse de la situation a été engagée en 2008 au sein de Natixis, et a donné lieu en 2009 à un ensemble de préconisations. Un plan d'actions seniors a été mis en place dans chaque structure pour les années 2010 et 2011.

Les principaux axes d'engagement de Natixis portent sur le maintien dans l'emploi des seniors de 55 ans et plus, avec un recul de l'âge des départs d'un trimestre tous les ans. Les actions déployées portent sur la mise en place de points de carrière entre les collaborateurs seniors et leur responsable Ressources humaines afin d'établir un bilan complet de leur expérience, de mettre en lumière leurs aspirations et perspectives de carrière et d'établir un plan d'action adapté. Le recours aux bilans professionnels spécifiques menés par des prestataires externes sera encouragé. Enfin, l'accompagnement des salariés pour la préparation de leur retraite sera renforcé et anticipé. Ce plan sera soutenu par une sensibilisation des collaborateurs et des managers à la richesse des équipes d'âges divers.

Les femmes

S'agissant de la place des femmes, elles représentent 45 % de l'effectif de Natixis S.A. et 51 % de celui de Natixis intégrée (périmètre France hors Natixis Private Equity et Coface. 41 % des cadres sont des femmes et leur proportion dans le management est de 35 %. Suite à la création d'une commission égalité professionnelle au mois de juillet 2007 au sein de Natixis S.A., une négociation a été ouverte avec les partenaires sociaux sur l'égalité entre les hommes et les femmes avec l'objectif de signer un accord en 2010. Un dispositif spécial de rattrapage des écarts de rémunération a été lancé en 2009 et sera renforcé au premier semestre 2010 avec un budget dédié de plus de 400 000 euros.

La politique volontariste d'égalité professionnelle concerne l'ensemble des processus de Ressources humaines : le recrutement, la formation, la rémunération, la gestion des carrières, le développement professionnel et managérial. Des accords ont d'ores et déjà été signés dans certaines filiales, dont Coface et Natixis Factor.

Les collaborateurs handicapés

La place des collaborateurs handicapés dans l'entreprise a été confirmée comme un enjeu spécifique de responsabilité sociétale dès 2006, date de la création de la mission handicap. Appuyée sur un diagnostic réalisé au sein de Natixis S.A., elle a permis de sensibiliser les équipes Ressources humaines dans un premier temps et d'apporter un accompagnement personnalisé à chaque collaborateur handicapé dans l'aménagement de son environnement de travail et son déplacement pour le trajet entre son domicile et l'entreprise. Le recours à des interprètes en langue des signes est effectué pour toute réunion le nécessitant.

En 2009, la sensibilisation au handicap s'est adressée à une cible plus élargie avec la participation de collaborateurs des directions opérationnelles. 6 sessions ont été organisées en 2009, portant à 214 le nombre de collaborateurs qui ont pu y participer en 3 ans. 6 nouvelles sessions sont d'ores et déjà planifiées sur le premier semestre 2010 et cette action sera poursuivie au second semestre.

Un diagnostic sur l'emploi de travailleurs handicapés a été mené dans 3 filiales : Coface, la Banque Privée 1818 et Natixis Lease. Cette action sera menée sur l'ensemble des filiales du périmètre intégré au cours du premier semestre 2010 afin de construire un nouveau plan d'actions coordonné entre toutes les structures et de négocier un accord avec les partenaires sociaux pour les 3 prochaines années.

Outre le maintien dans l'emploi des collaborateurs handicapés, l'accent sera mis sur les pistes de recrutement possibles dans les différents métiers de Natixis. Un partenariat a été passé entre l'association Tremplin et la filiale d'Asset management pour accéder à des CV de travailleurs handicapés et faciliter leur recrutement. Par ailleurs, Natixis a noué ou renforcé les liens avec les associations facilitant la relation entreprises-travailleurs handicapés (Hanploi, AFIJ, AFIDEO, handimanagement, IMS), ainsi qu'avec les sociétés d'intérim partenaires, afin d'accueillir des personnes handicapées dans le cadre de stages ou de recrutements.

Le recours aux prestataires du secteur protégé a été poursuivi. C'est le cas notamment pour les réponses aux candidatures et le traitement en fin de vie du matériel informatique et bureautique de la banque. Certains sites ont mené des expérimentations dans plusieurs axes : la gestion courante d'un immeuble, le traitement des espaces verts, la collecte et le recyclage du papier, l'achat de palettes de papiers et la commande de plateaux-repas. Ces actions seront développées en 2010 avec le référencement d'une dizaine d'EA (Entreprise adaptée) ou ESAT (Établissement et service d'aide par le travail) et une sensibilisation des acheteurs.

En communication externe, Natixis a adapté son site Internet afin de le rendre accessible aux personnes handicapées mal voyantes. Le site a reçu en 2008 le label AccessiWeb niveau Bronze, faisant ainsi de Natixis la première banque à obtenir ce label.

L'accent sera mis en 2010 sur la communication interne au travers de formations, d'événements dédiés et d'un espace dédié sur l'Intranet afin de sensibiliser les professionnels des Ressources humaines mais aussi les managers et les collaborateurs à la politique volontariste de Natixis.

En signant en 2009 une Charte sur la diversité, Natixis affirme son engagement sur une politique sociale fondée sur l'intégration par l'emploi, le respect de l'égalité des chances, la prévention des discriminations et la promotion de la diversité qui reflète celle de la société.



UNE OUVERTURE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Natixis a choisi depuis plusieurs années de s'ouvrir sur la société civile, en accompagnant des projets qui dépassent son champ traditionnel d'activité et portent ses valeurs de solidarité avec les plus démunis et ses valeurs de protection de l'environnement.

La banque s'est engagée depuis 2005 dans la lutte contre le paludisme, avec le financement de programmes de formation à la prévention et d'attribution de moustiquaires aux populations les plus vulnérables. En 2009 des projets engagés depuis 2005 avec l'association Plan France ont été poursuivis au Cameroun et au Burkina Faso.

Des résultats concrets dans la lutte contre le paludisme

Les programmes mis en œuvre par Plan France avec l'aide de Natixis ont déjà permis de sauver des milliers de vies :

- dans les villages concernés, les populations ont été sensibilisées à l'origine du paludisme ;
- 12 200 moustiquaires ont été distribuées au Cameroun et 29 400 au Burkina Faso ; et
- plus de 80 % des enfants et des femmes enceintes dorment aujourd'hui sous une moustiquaire.

Annexes NRE – Informations sociales

Les indicateurs pris en compte ci-après sont les indicateurs requis aux termes des articles L. 225-102-1 et R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce. La correspondance avec les indicateurs définis dans le référentiel « *GRI 3 Global reporting initiative* » (un ensemble de normes internationales relatives aux bonnes pratiques en matière de développement durable) est indiquée entre parenthèses.

PÉRIMÈTRE

Les données chiffrées se rapportent :

- pour l'effectif en équivalent temps plein (ETP) : au périmètre « Natixis global » (France et International) c'est-à-dire comprenant les entités consolidées ;
- pour l'effectif en contrats et la majorité des indicateurs sociaux : au périmètre « France » (comprenant Natixis S.A. et les autres entités juridiques en France) ;

- pour les données de rémunération : au périmètre « France de Natixis Intégrée » (comprenant le périmètre « France » hors Coface, Private Equity et Pramex).

Le périmètre « France » a globalement peu évolué en 2009. Les principaux événements ayant affecté le périmètre sont :

- la sortie de Natixis Développement Maintenance Logiciel ;
- la fusion de Banque Privée Saint Dominique et la Compagnie 1818 Banque Privée dont résulte la constitution de la Banque Privée 1818 ;
- dans le « périmètre Private Equity » : création de Kurma Life Sciences Partners ; et
- dans le « périmètre Asset Management » : création de Natixis Asset Management Finance et transferts d'effectifs de Natixis Asset Management vers Natixis Global Asset Management (France), Natixis Global Associates International (France) et Natixis Asset Management Finance.

EFFECTIF TOTAL (LA 1)

- Au 31 décembre 2009, l'effectif total des collaborateurs, sous Contrat à Durée Indéterminée (CDI) et Contrat à Durée Déterminée (CDD), s'élève à 22 325 contrats dont 19 439 ETP.

Effectifs (en ETP)	2009	2008 *	2007
Natixis	19 439	20 357	22 073

* Chiffres pro-forma prenant en compte les évolutions du périmètre France en 2009, notamment la sortie de CACEIS au 30 juin 2009.

- 40 % des collaborateurs travaillent à l'étranger.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS EN ETP⁽¹⁾

	2009	2008 *	Variation
Natixis	19 439	20 357	(918)
Banque de Financement et d'Investissement & GAPC	4 675	5 448	(773)
Services Financiers Spécialisés	3 130	3 095	+ 35
Épargne	3 600	3 709	(109)
Directions fonctionnelles et autres	2 119	2 288	(169)
Capital investissement, Coface et Natixis Algérie	5 915	5 817	+ 98

* Chiffres pro-forma prenant en compte les évolutions du périmètre France en 2009, notamment la sortie de CACEIS au 30 juin 2009.

(1) Les fonctionnels à l'international sont comptabilisés dans les pôles opérationnels, ce qui conduit à ne présenter que la consolidation groupe (sans la distinction France/International).

■ RÉPARTITION DES EFFECTIFS EN FRANCE

(En nombre de contrats ou en pourcentage)

CDD/CDI	2009	2008	2007
Effectif CDD	252	231	340
Effectif CDI	13 349	13 839	14 012
TOTAL	13 601	14 070	14 352
% CDI	98,1 %	98,4 %	97,6 %

Au cours de l'année 2009, 86 CDD ont été transformés en CDI.

Cadre/non cadre	2009	2008	2007
Effectif cadre	68,2 %	68,5 %	67,1 %
Effectif non cadre	31,8 %	31,5 %	32,9 %

H/F	2009	2008	2007
Hommes	48,3 %	48,9 %	49,1 %
Femmes	51,7 %	51,1 %	50,9 %

■ RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE NATIXIS S.A.

(en nombre de contrats ou en pourcentage)

CDD/CDI	2009	2008	2007
Effectif CDD	40	64	108
Effectif CDI	6 227	6 741	6 394
TOTAL	6 267	6 805	6 502
% CDI	99,4 %	99,1 %	98,3 %

Cadre/Non cadre	2009	2008	2007
Effectif cadre	72,9 %	72,6 %	71,8 %
Effectif non cadre	27,1 %	27,4 %	28,2 %

H/F	2009	2008	2007
Hommes	54,0 %	54,5 %	54,0 %
Femmes	46,0 %	45,5 %	46,0 %

Les effectifs de Natixis S.A. comprennent 85 fonctionnaires, mis à disposition par l'administration.

EMBAUCHES

1. En France :

Embauches	2009	2008	2007
TOTAL D'EMBAUCHES	1 101	1 362	1 907
CDI	637	1 021	1 315
CDD	464	341	592
Proportion de cadres	49,2 %	65,1 %	61,2 %

Pour la deuxième année consécutive, Natixis a fortement réduit ses recrutements, le nombre total d'embauches en France ressortant à 1 101 personnes (près de - 20 % par rapport à 2008). Par ailleurs, la part des CDD dans les recrutements a fortement augmenté : 42 % contre 25 % en 2008.

Corrélativement, la part des cadres dans les embauches a baissé à 49,2 % ; cette part parmi les recrutements en CDI s'élève toutefois à 56 %.

Les entrées CDI/CDD en 2009 représentent 8 % des effectifs France.

2. En ce qui concerne Natixis S.A., les recrutements externes ont été extrêmement réduits ; ils ressortent sur l'année 2009 à 231 personnes (- 40 % par rapport à 2008). Le pourcentage de cadres reste élevé, à 79 %.

3. Natixis a connu en 2009 plusieurs transferts de collaborateurs liés à des fusions (fusion de Banque Privée Saint Dominique et la Compagnie 1818 Banque Privée dont résulte la constitution de la Banque Privée 1818) ou des réorganisations (Asset Management).

Après neutralisation de ces transferts, les mobilités inter-sociétés au sein de Natixis se sont élevées à 190 en 2009.

DÉPARTS

Le total des départs tous motifs et types de contrat de travail confondus, mais hors les mobilités intra-groupe, s'établit à 1 549 en 2009 (1 585 en 2008).

Le taux moyen de démission des salariés en CDI s'est élevé à 1,6 % (3,7 % en 2008).

Le nombre de licenciements en France en 2009 s'est élevé à 112 (263 en 2008), dont 42 pour Natixis S.A. Il s'agit essentiellement de licenciements individuels.

À cela s'ajoutent les licenciements économiques dans le cadre des plans de réduction des effectifs (*voir rubrique « Plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi »*).

Licenciements	2009	2008	2007
Natixis S.A.	42	202	83
Autres entités juridiques	70	142	115
TOTAL	112	350	198

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

	2009	2008	2007
Heures supplémentaires (en heures)			
Natixis S.A.	11 496	15 042	17 812
Autres entités juridiques	15 826	18 494	22 237
TOTAL	27 322	33 536	40 049
Heures supplémentaires (en ETP annuel)			
Natixis S.A.	7,2	9,3	11,1
Autres entités juridiques	9,8	11,6	13,8
TOTAL	17,0	20,9	24,9

MAIN-D'ŒUVRE EXTÉRIEURE À LA SOCIÉTÉ (PÉRIMÈTRE FRANCE) (LA 1)

Recours au travail temporaire	2009	2008	2007
Au sein de l'effectif France			
Nombre moyen mensuel	501	526	567
En % des effectifs	3,7 %	3,7 %	4,0 %
Au sein de Natixis S.A.			
Nombre moyen mensuel	191	201	241
En % des effectifs	3,0 %	3,0 %	3,8 %

PLANS DE RÉDUCTION DES EFFECTIFS ET DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

Ces deux dernières années, dans un contexte économique difficile, Natixis a mis en œuvre des mesures adaptées afin de préserver au maximum l'emploi de ses salariés. Ces dispositions s'appuient sur le respect des principes suivants : priorité aux ressources internes et adaptation des organisations du travail. Elles concernent notamment la maîtrise des embauches, l'accompagnement et l'anticipation des mobilités, l'adaptation des effectifs à l'activité en tirant partie des départs naturels et des deux plans de sauvegarde de l'emploi (« PSE ») basés l'un et l'autre sur le volontariat.

- La mise en œuvre du premier PSE a débuté le 22 septembre 2008 et s'est poursuivie jusqu'au 28 février 2009. Les collaborateurs de Natixis S.A. (BFI et filières fonctionnelles : Inspection générale, Conformité, Communication et Relations Investisseurs, Finances, Risques, Secrétariat général et Ressources humaines, Systèmes d'information et services partagés et fonctions support des métiers opérationnels) ont pu faire acte de candidature pour un départ volontaire au titre d'une préretraite ou d'un projet professionnel ou personnel.
- Un second PSE a été mis en place du 17 juin au 15 septembre 2009. Les salariés du périmètre BFI - Natixis S.A. France et EuroTitres - Natixis S.A. France, et relevant d'une catégorie professionnelle concernée, ont pu se porter candidats pour un départ volontaire au titre d'une préretraite ou d'un projet professionnel ou personnel.

■ PLAN D'ADAPTATION AU CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET CONCURRENTIEL (PACEC) DE SEPTEMBRE 2008

Répartition des départs par pôle / métiers	Nombre	Pourcentage
BFI	408	63,9 %
Directions fonctionnelles	196	30,7 %
Services Financiers Spécialisés	34	5,3 %
TOTAL	638	100 %

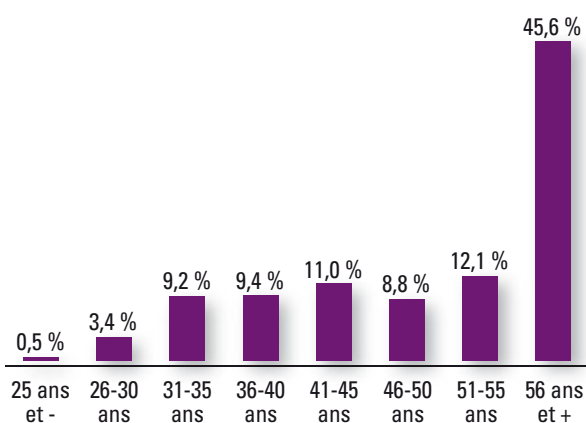
Répartition des départs par sexe	Nombre	Pourcentage
Femmes	265	41,5 %
Hommes	373	58,5 %
TOTAL	638	100 %

Répartition des départs par qualification	Nombre	Pourcentage
Hors classification	105	16,5 %
Cadres	368	57,7 %
Techniciens	165	25,9 %
TOTAL	638	100 %

Répartition des départs par type de projet	Nombre	Pourcentage
Création / reprise entreprise	225	35,3 %
Projet salarié (CDI / CDD)	83	13,0 %
Formation longue	78	12,2 %
Projet de vie	68	10,7 %
Préretraite	170	26,6 %
Adhésion au congé de reclassement	13	2,0 %
Non-adhésion au congé de reclassement	1	0,2 %
TOTAL	638	100 %

Demandes de formation validée	Nombre	Pourcentage
Formation longue	127	54,3 %
Autres projets	107	45,7 %
TOTAL	234	100 %

■ RÉPARTITION DES DÉPARTS PAR TRANCHES D'ÂGE 2008



■ PACEC DE JUIN 2009

Répartition des départs par métiers	Nombre	Pourcentage
BFI	34	45,9 %
Services Financiers Spécialisés	40	54,1 %
TOTAL	74	100 %

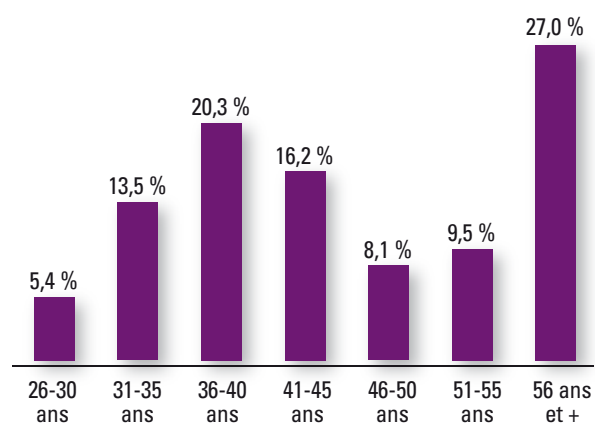
Répartition des départs par sexe	Nombre	Pourcentage
Femmes	35	47,3 %
Hommes	39	52,7 %
TOTAL	74	100 %

Répartition des départs par qualification	Nombre	Pourcentage
Hors classification	10	13,5 %
Cadres	38	51,4 %
Techniciens	26	35,1 %
TOTAL	74	100 %

Répartition des départs par type de projet	Nombre	Pourcentage
Création / reprise entreprise	39	52,7 %
Projet salarié (CDI / CDD)	8	10,8 %
Formation longue	9	12,2 %
Projet de vie	7	9,5 %
Préretraite	11	14,9 %
TOTAL	74	100 %

Demandes de formation validée	Nombre	Pourcentage
Formation longue	9	34,6 %
Autres projets	17	65,4 %
TOTAL	26	100 %

■ RÉPARTITION DES DÉPARTS PAR TRANCHES D'ÂGE 2009



ORGANISATION ET DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL, ABSENTÉISME

Les divers métiers exercés par Natixis relèvent en France, sur le plan social, de plus de 10 conventions collectives différentes dont celles de la Banque et des Assurances (applicables aux trois quarts des collaborateurs).

Des spécificités existent ainsi selon les entités et secteurs considérés, notamment en matière de temps de travail.

Au sein de Natixis S.A., la moyenne hebdomadaire sur une base annuelle est de 35 heures. L'horaire collectif hebdomadaire y est de 38 heures et des jours de RTT complémentaires sont

attribués aux collaborateurs. Les cadres au forfait jours exercent leur activité selon un forfait de 209 jours intégrant la journée de travail supplémentaire prévue par la loi du 30 juin 2004 sur la solidarité et l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

Les collaborateurs travaillant selon un horaire collectif ont la possibilité d'exercer leur activité à temps partiel selon une formule à 50, 60, 70, 80 ou 90 %. Les cadres au forfait jours peuvent opter pour des formules de travail à temps réduit de 105, 126, 147, 167 ou 188 jours annuels.

Le taux d'absence annuel au sein du périmètre « France » est de l'ordre de 6,1 %, dont 2,5 % pour raisons de maladie et 1,8 % pour les congés maternité. Pour Natixis S.A., ces chiffres s'élèvent respectivement à 6,1 %, 2,1 % et 2,0 %.

Temps partiels	2009	2008	2007
Au sein de l'effectif France			
En nombre de collaborateurs	1 239	1 307	1 338
En % de l'effectif	9,3 %	9,3 %	9,3 %

ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS

En 2009, les négociations annuelles obligatoires ont abouti à la conclusion d'un accord salarial, dont les principales mesures étaient les suivantes :

- révision à 19 500 euros de la rémunération brute annuelle minimum à l'embauche pour les salariés en CDD et CDI, hors contrat lié à la politique de l'emploi, exerçant une activité à temps plein ;
- revalorisation des salaires de base selon le barème suivant :
 - 3 % pour les salaires inférieurs ou égaux à 25 000 euros annuels bruts avec un plancher de 650 euros,
 - 2 % pour les salaires compris entre 25 000 et 40 000 euros avec un plancher de 600 euros,
 - 1 % pour les salaires compris entre 40 000 et 100 000 euros avec un plancher de 500 euros ;
- examen approfondi par les managers (responsables hiérarchiques) et les représentants des Ressources humaines de la situation des salariés n'ayant pas été augmentés depuis

au moins 3 ans au 1^{er} juin 2009. Les salariés pour lesquels une révision de situation était décidée percevaient une augmentation du salaire de base de 2 % avec un plancher de 550 euros et un plafond de 2000 euros ;

- lors du passage au statut de « Cadre », la revalorisation minimum du salaire de base annuel brut est de 1200 euros.

Sur le périmètre des sociétés françaises relevant de l'accord sur les négociations annuelles obligatoires (NAO) (correspondant au périmètre France de Natixis intégrée), la rémunération annuelle brute moyenne de l'effectif permanent CDI à temps plein (éléments fixes et variables, hors participation, intéressement et abondement au plan d'épargne d'entreprise) s'établit à 66 318 euros.

Plus de 7 700 salariés de Natixis S.A. et de 7 autres entités juridiques ont été destinataires d'un bilan social individuel, document présentant à chaque salarié ce qu'il a perçu en termes de rémunération fixe, compléments statutaires, rémunération variable, Épargne salariale, ainsi que les compléments apportés par l'entreprise en termes de protection sociale (prévoyance, assurance, complémentaire santé, retraite), avec une restitution globale d'autres prestations (formation, comité d'entreprise, primes familiales, etc.).

INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

■ CHARGE D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION CONSOLIDÉE

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007 *
Participation des salariés	21 123	39 095	31 691
Intéressement des salariés	38 514	54 039	221 441

* Nouveau périmètre incluant l'ensemble des filiales de Caisse d'Épargne apportées le 17 novembre 2006.

■ MONTANT DE L'ABONDEMENT VERSE AU TITRE DU PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE NATIXIS S.A.

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
	11,7	14,1	8,1

RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Pour plus informations sur ce point, il convient de se reporter au chapitre « Ressources humaines ».

CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ (LA 9)

En 2009, le CHSCT, renouvelé en fin d'année suite aux élections professionnelles, a continué de s'appuyer sur ses comités relais, chargés de veiller à l'application des règles en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail chacun au niveau d'un pôle immobilier spécifique (Charenton, Lumière, Austerlitz, Bourse). Cette organisation permet au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de se consacrer particulièrement aux dossiers plus généraux traitant des réorganisations menées dans Natixis et de leurs conséquences sur les conditions de travail.

À cet effet, le CHSCT a diligenté en 2009 deux types d'expertises :

- l'une concerne l'évaluation des impacts de Talents, support des entretiens annuels de fixation des objectifs et d'évaluation ; et
- l'autre, en cours, est destinée à évaluer les impacts du Plan de Soutien à l'Emploi sur les conditions de travail, les charges de travail et les risques pour la santé des salariés. L'expertise relative au Plan de Soutien à l'Emploi 1 a été suivie d'une seconde relative au Plan de Soutien à l'Emploi 2.

Par ailleurs, la commission « Comportements professionnels, prévention du harcèlement et de la souffrance au travail » dont la mission est de centraliser les informations relatives

aux situations dites de souffrance au travail et de recenser les facteurs de risques organisationnels et psychosociaux, qui avait été mise en place fin 2008, a commencé à jouer son rôle.

Outre ce qui est décrit ci-dessus, elle a également la mission importante d'étudier la situation de personnes qui auront souhaité la saisir parce qu'elles se considèrent être en situation de stress anormal ou de harcèlement. Dans ce cadre, la commission a été saisie de deux cas en 2009, pour lesquels une solution a été trouvée, et deux autres situations sont en cours de préexamen.

Sur ce sujet des risques psycho-sociaux, une formation de 2 jours a été délivrée courant 2009 aux membres de la commission (représentants du personnel, du service médico-social et de la direction des Ressources humaines) ainsi qu'à tous les responsables Ressources humaines. Conformément aux recommandations des pouvoirs publics, Natixis s'apprête à ouvrir une négociation visant à conclure un accord sur la prévention des risques psycho-sociaux et va, en parallèle, élargir le programme de formation sur ce sujet de façon progressive au top-management, puis à l'ensemble de l'encadrement, puis à l'ensemble des effectifs.

Enfin, sur ce sujet, Natixis a fait mettre en place par les médecins du travail un « Observatoire du stress ». Depuis début 2009, chaque collaborateur se voit proposer à l'occasion de sa visite médicale annuelle de répondre à un questionnaire détaillé sur ce sujet. Les résultats individuels lui sont présentés et commentés sur place par le médecin, et, au plan collectif, une base statistique est ainsi constituée qui permet de mesurer les degrés de stress en vigueur selon des découpages par critères. Fin 2009, la base est significative puisqu'elle a été alimentée par 3 700 personnes. Les résultats détaillés vont être prochainement présentés à la commission. Bientôt, des collaborateurs répondront à ce questionnaire pour la deuxième fois, ce qui permettra de mesurer, sous couvert de l'anonymat garanti par la médecine du travail, l'évolution du taux de stress dans l'entreprise.

La commission « Emménagements » du CHSCT est également très sollicitée dans le cadre du vaste plan de redéploiement immobilier qui vient d'être engagé. Un plan d'optimisation de nos implantations immobilières a en effet été défini, qui a comme conséquence le déménagement de plus de 2000 personnes entre décembre 2009 et avril 2010. La commission examine préalablement aux opérations les plans d'implantation et elle a la prérogative d'émettre des remarques ou de demander des aménagements aux plans prévus, dans une optique d'optimisation des conditions d'installation des collaborateurs.

En 2009, le comité de support sanitaire s'est réuni à plusieurs reprises entre le printemps et l'automne, c'est-à-dire pendant la période d'observation et de prévention du développement de la grippe A-H1N1. Ces réunions impliquaient bien sûr les médecins du travail et étaient axées sur deux points principaux : d'une part, la mise en place de mesures sanitaires (affichage

des consignes à respecter, gestion des lots de masques avec deux exercices-tests de distribution), d'autre part, la mise en place de mesures de continuité d'activité en cas de besoin.

De façon générale, en matière de santé au travail, le service autonome de médecine du travail suit régulièrement les collaborateurs de Paris et de la région parisienne. Le principe de la visite annuelle pour toutes les surveillances particulières est maintenu.

Comme chaque année, une campagne de vaccination antigrippale (grippe saisonnière) gratuite sur le lieu de travail s'est déroulée à l'automne 2009.

Le principe d'un médecin-conseil qui se tient à la disposition des collaborateurs qui le souhaitent (région parisienne) durant deux vacances par semaine a été maintenu.

FORMATION (LA 10, LA 11)

Le volume d'heures consacrées à la formation en 2009, en baisse notable chez Natixis S.A. (- 41 %), traduit la situation difficile induite en 2009 par le PACEC. Dans ce contexte, l'accent a été mis sur l'adaptation des compétences des salariés aux évolutions de l'entreprise, ce qui explique l'accroissement de la part relative des domaines « langues » et « informatique »

en 2009 tandis que la part du domaine « management et communication » a baissé.

La prépondérance des 3 domaines « langues », « informatique » et « actions métiers » se retrouve à la fois chez Natixis S.A. et sur le périmètre France.

■ FORMATION FRANCE

	2009	2008	2007
Nombre d'heures	229 190	274 740	295 689
Nombre de stagiaires	7 725	11 024	10 948
Domaines de formation en % du volume horaire			
■ Informatique	16,0 %	16,0 %	16,5 %
■ Langues	24,4 %	21,9 %	21,3 %
■ Actions métier	30,0 %	25,1 %	27,1 %
■ Management, communication	10,4 %	16,2 %	17,8 %
■ Formations diplômantes	6,7 %	5,1 %	5,4 %
■ Risque et réglementation	2,5 %	3,5 %	2,8 %
■ Autres formations	10,0 %	12,2 %	9,1 %

■ FORMATION NATIXIS S.A.

	2009	2008	2007
Nombre d'heures	72 553	124 046	144 251
Nombre de stagiaires	2 454	4 828	5 052
Domaines de formation en % du volume horaire			
■ Informatique	20,2 %	17,7 %	17,2 %
■ Langues	31,6 %	21,0 %	22,5 %
■ Actions métier	24,2 %	24,1 %	27,1 %
■ Management, communication	7,6 %	17,4 %	17,7 %
■ Formations diplômantes	8,7 %	3,7 %	4,- %
■ Risque et réglementation	2,2 %	3,3 %	2,8 %
■ Autres formations	5,5 %	12,8 %	8,7 %

DIVERSITÉ DANS L'ENTREPRISE (LA 14)

Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Part des femmes dans l'effectif (en %)	2009	2008	2007
Effectif France	51,7	51,1	50,9
Natixis S.A.	46,0	45,5	46,0

■ Recrutement :

Part des femmes dans les recrutements (en %)	2009	2008	2007
Effectif France	50,6	49,0	49,1
Natixis S.A.	37,2	37,1	41,5

■ **Temps de travail** : les femmes représentent 92,6 % de l'effectif France des collaborateurs travaillant à temps partiel (93,3 % en 2008).

■ Évolution de la proportion de femmes dans la **catégorie cadre** :

Part des femmes dans la catégorie cadre (en %)	2009	2008	2007
Effectif France	41,5	40,9	40,5
Natixis S.A.	37,2	36,9	37,1

■ Évolution de la proportion des femmes dans les **promotions** :

Sur l'ensemble de l'effectif France, comme pour Natixis S.A., la proportion des femmes dans les promotions est supérieure à leur représentation dans l'effectif.

Part des femmes dans les promotions (en %)	2009 *	2008	2007
Effectif France	57,9	63,8	59,7
Natixis S.A.	54,6	58,1	54,8

* En 2009, calcul sur le périmètre France de Natixis intégrée.

▪ **Augmentations individuelles** de traitement accordées à des femmes :

Sur l'ensemble de l'effectif France, comme pour Natixis S.A., la proportion des femmes dans les augmentations individuelles est supérieure à leur représentation dans l'effectif.

Part des femmes dans les augmentations individuelles (en %)	2009 *	2008	2007
Effectif France	51,9	51,1	51,6
Natixis S.A.	50,2	47,3	47,0

* En 2009, calcul sur le périmètre France de Natixis intégrée.

▪ **Formation** :

La proportion des femmes dans les stagiaires et dans les heures de formation, sur l'ensemble du périmètre France, comme sur Natixis S.A., est supérieure à leur représentation dans l'effectif.

Effectif France (en %)	2009	2008	2007
Stagiaires femmes	54,7	54,0	51,8
Heures de formation effectuées par des femmes	56,6	52,2	52,2

Natixis S.A. (en %)	2009	2008	2007
Stagiaires femmes	49,3	49,0	49,0
Heures de formation effectuées par des femmes	51,9	47,8	51,5

Répartition par classe d'âge

La pyramide des âges des effectifs France (CDI) est relativement équilibrée : 26,5 % des collaborateurs ont moins de 35 ans. À l'autre extrémité de la pyramide, 1 530 collaborateurs ont 55 ans et plus à fin 2009, soit 11,4 % des effectifs.

	2009	2008	2007 *
Moins de 35 ans	26,5 %	28,1 %	ns
55 ans et plus	11,4 %	10,7 %	ns
Âge moyen en années	42,2	41,9	ns

* Données non comparables compte tenu du changement des tranches d'âge.

■ PYRAMIDE DES ÂGES ENTREPRISE NATIXIS FRANCE

Effectifs CDI AU 31/12/09



EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Se reporter au chapitre 3 « Activités », partie « Ressources humaines ».

■ BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

	Travailleurs handicapés	Ratio / effectif inscrit	Effort global ^(a)	Ratio / effectif inscrit
Effectif France	149	1,1 %	206	1,5 %
Natixis S.A.	69	1,1 %	99	1,6 %

(a) L'effort global en faveur des handicapés est établi par la somme des travailleurs handicapés, contrats conclus de sous-traitance, fournitures, prestations de service ou mise à disposition de travailleurs handicapés, et des stagiaires handicapés accueillis.

ŒUVRES SOCIALES (LA 3)

La dotation allouée par Natixis S.A. pour le financement des activités sociales et culturelles représente 1,3 % de la masse salariale. Il convient d'ajouter à cette dotation l'attribution de chèques vacances à l'ensemble du personnel selon des critères de quotient familial, et dont le montant représente environ 0,6 % de la masse salariale. Les moyens de fonctionnement des activités sociales, personnel et logistique, sont pris en charge directement par Natixis S.A.

Ces dispositions permettent au comité central d'entreprise et aux comités d'établissement d'offrir à l'ensemble des collaborateurs un certain nombre de prestations à caractère social, culturel et sportif.

Par ailleurs, afin de faciliter les déplacements du personnel d'un site à l'autre et la tenue de réunions, un système centralisé et uniformisé de paiement a été généralisé dans tous les restaurants d'entreprise et interentreprises en région parisienne (à l'exception, pour l'instant, d'Arc de Seine). Cela permet ainsi aux salariés de Natixis d'accéder aux différents restaurants et de se voir facturer un prix unique pour une même prestation. Natixis S.A. prend en charge entre 35 % et 75 % du prix du repas, selon la rémunération des collaborateurs.

L'amicale d'entraide du personnel a vocation à apporter assistance aux collaborateurs qui se trouvent confrontés à un accident de la vie ou à de graves difficultés personnelles. Les cotisations annuelles versées à cette association sur la base du volontariat sont abondées par l'entreprise.

Comme chaque année, nombre de collaborateurs se sont mobilisés fin 2009 autour de l'opération de solidarité du Téléthon. Les dons versés à cette occasion sont abondés à concurrence du double de leur montant par l'entreprise.

D'autre part, une représentation paritaire entre représentants de l'entreprise et représentants des adhérents, gère la Mutuelle de Natixis dont l'un des principes fondateurs est la solidarité intergénérationnelle entre actifs et retraités.

FRANCE : MANIÈRE DONT LA SOCIÉTÉ PREND EN COMPTE L'IMPACT TERRITORIAL DE SES ACTIVITÉS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Natixis accompagne le développement régional en finançant les activités de ses clients avec lesquels il construit une relation de partenariat dans la durée (se reporter au chapitre 3 « Activités »).

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES ASSOCIATIONS D'INSERTION ET LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Se reporter au chapitre 3 « Activités », partie « Ressources humaines ».

PLACE DE LA SOUS-TRAITANCE ET RESPECT DES DISPOSITIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Natixis veille à ce que les fournisseurs avec lesquels des contrats de sous-traitance sont signés appliquent les dispositions légales relatives à la gestion de leur personnel.

Dans tous les appels d'offres, la direction des Achats a intégré une mention portant sur l'engagement du fournisseur relatif au respect des droits de l'homme et de la non-discrimination.

Dans les contrats est intégrée une clause d'engagement de respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, ainsi que des conventions de l'Organisation internationale du travail, auxquelles la France adhère, et dont les thèmes sont repris dans la norme SA*8 000 (« Social Accountability », ou « responsabilité sociale »).

MANIÈRE DONT LES FILIALES ÉTRANGÈRES DE L'ENTREPRISE PRENNENT EN COMPTE L'IMPACT DE LEURS ACTIVITÉS SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LES POPULATIONS LOCALES

Natixis contribue au développement local à l'étranger par le biais de ses implantations. Près de 8 900 personnes travaillent dans les bureaux, succursales et filiales à l'étranger ; il s'agit pour la quasi-totalité de collaborateurs recrutés localement. Le nombre d'expatriés est réduit, seuls 147 collaborateurs du périmètre France exercent leur activité à l'étranger en qualité d'expatriés.

Annexes NRE – Informations environnementales

Indicateurs

Les indicateurs pris en compte ci-après sont les indicateurs requis aux termes des articles L. 225-102-1 et R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce. La correspondance avec les indicateurs définis dans le référentiel GRI 3 (Global reporting initiative) (un ensemble de normes internationales relatives aux bonnes pratiques en matière de développement durable) est indiquée entre parenthèses.

Périmètre

Le périmètre 2009 comprend Natixis et ses filiales en France métropolitaine (représentant 435 000 m² de surface et 20 000 postes de travail).

CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES (EN 1, EN 2)

La consommation de matières premières concerne principalement la consommation de papier par Natixis, qui a diminué de 14,3 % entre 2008 et 2009. Les consommations totales de papier regroupent les consommations de papiers blanc, couleur, éditique, enveloppes, imprimés internes et externes, etc.

	2009	2008	2007
Consommation totale de papier (en tonne)	761	889	958
Consommation par poste de travail (en kg)	38	43	47
Consommation par poste de travail (en nombre de ramettes)	15,2	17,4	18,7

CONSOMMATIONS DE RESSOURCES EN EAU (EN 8)

La consommation de ressources en eau s'élève à 103 587 m³. Elle a baissé de 27,6 % entre 2008 et 2009.

	2009	2008	2007
Consommation totale d'eau potable (en m ³)	103 587	143 147	144 623
Consommation par poste de travail (en m ³)	5,17	7,15	7,05
Consommation (en m ³ par m ² de surface locative utile)	0,23	0,32	0,33

CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE (EN 3, EN 4)

La consommation d'énergies (électricité, productions chaud et froid) s'élève à plus de 128 545 MWh. Elle a baissé de 5,5 % entre 2008 et 2009. Les consommations du data center s'élèvent à 32 533 MWh (contre 31 000 MWh en 2008). Les consommations de gaz et de fuel restent faibles.

	2009	2008	2007
Consommation totale d'énergie (électricité, chaud et froid) (en MWh)	128 545	136 012	141 722
Consommation d'énergie par poste de travail (en MWh)	6,42	6,80	6,91
Consommation d'énergie par m ² de surface locative utile (en MWh)	0,29	0,31	0,32
Consommation totale de gaz (en m ³)	133 000	143 000	139 000
Consommation totale de fuel (en m ³)	59	97	208

MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les consommations énergétiques et les consommations de fluides liées à l'activité de Natixis sont pilotées par la direction de la Logistique, qui met en œuvre une politique visant à la fois à limiter les impacts environnementaux directs des activités et à préserver la qualité des conditions de travail des collaborateurs de l'entreprise. À la recherche de ce juste équilibre, des objectifs qualitatifs et quantitatifs de consommation sont ainsi fixés annuellement pour chaque bâtiment d'exploitation.

À proximité immédiate des utilisateurs, la Logistique s'appuie sur des chargés d'exploitation d'immeubles. Ils ont notamment en charge l'optimisation des consommations énergétiques. Pour ce faire, ils disposent d'outils performants de gestion technique centralisée permettant de paramétrer qualitativement le confort du bâtiment et d'optimiser les énergies. Ces outils gèrent automatiquement les installations techniques en tenant compte, par exemple, des conditions climatiques extérieures et du comportement thermique du bâtiment.

La performance de ces systèmes est contrôlée et améliorée au moyen de relevés réguliers des consommations comparé à un budget mensuel d'allocation d'énergies. Ces budgets énergétiques sont établis en fonction des objectifs annuels fixés et prennent en compte les variations saisonnières enregistrées pour chaque bâtiment sur un historique de plusieurs années.

La qualité environnementale des bâtiments est de la même façon prise en compte dès la phase de conception des nouveaux locaux de travail.

Ainsi, Natixis a engagé dans le cadre de son projet « Antares » une démarche de certification HQE de ses deux futurs data center en région parisienne. Le chantier du premier centre « Véga » a été livré fin 2009. La construction du second site, « Sirius », distant de plus de 30 km à vol d'oiseau du premier, a démarré fin 2008 pour une livraison prévue en mai 2010.

Le projet « Antares » sert de site pilote pour favoriser l'intégration des spécificités d'un centre informatique dans les référentiels HQE. En effet l'originalité du projet est d'avoir intégré, au-delà des critères strictement techniques, une dimension environnementale avec notamment une gestion optimale des énergies. Ainsi un système d'exportation de chaleur vers un centre nautique sera mis en place sur l'un des deux sites.

Le bâtiment Arc de Seine dans le XIII^e arrondissement de Paris, qui accueille depuis 2007 le siège de Natixis, est labellisé HQE (Haute Qualité Environnementale).

RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES (EN 6)

Natixis n'a pas recours pour le moment aux énergies renouvelables.

CONDITIONS D'UTILISATION DES SOLS, REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT, NUISANCES SONORES OU OLFACTIVES ET DÉCHETS (EN 19 À 23)

Natixis attache une attention particulière à la qualité environnementale du cadre de travail bâti, de manière à limiter l'impact de ses activités sur l'environnement immédiat de ses immeubles d'exploitation.

Concernant les risques de prolifération et de dissémination dans l'air de la bactérie légionelle, le programme de remplacement des installations sensibles a été achevé.

Emissions de gaz néfastes pour la couche d'ozone et de polluants atmosphériques significatifs : NO_x, SO_x (EN 19, EN 20)

Non significatif

Rejets dans l'eau (EN 21)

Natixis s'abstient d'installer tout système de climatisation à eau perdue afin de ne pas polluer les rejets : les eaux glycolées des systèmes d'échanges thermiques sont récupérées par des entreprises spécialisées dans leur retraitement à l'occasion

des vidanges périodiques. Les produits de vidange des moteurs thermiques (groupes électrogènes, véhicules...) sont également récupérés et traités par des filières spécialisées.

Total des déchets par type et méthode d'élimination (EN 22)

Depuis 2006, Natixis a mis en place différentes mesures lui permettant d'optimiser sa gestion de déchets. Le tri sélectif des déchets de bureau a été déployé, avec la mise en place de filières spécifiques permettant le recyclage du papier, la collecte et le traitement des piles et des cartouches d'encre usagées, la récupération des DEEE et des téléphones portables.

Déchets	Traitement	Quantité 2009	Quantité 2008
Papier, enveloppes et cartons	Poubelles de tri sélectif dans les bureaux, avec une récupération du papier destiné à être recyclé. Récupération des imprimés obsolètes pour recyclage du papier.	1 084 t	1 603 t
Piles et batteries	Point de collecte dans les différents halls d'accueil. Collecte, transport et traitement par un prestataire extérieur agréé conformément à la réglementation.	1 200 kg	1 040 kg
Cartouches	Récupération des cartouches usagées pour recyclage	9 055 cartouches	4 274 cartouches
Matériels informatiques et bureautiques (hors téléphones portables)	Matériel traité par un prestataire spécialisé, en vue de leur traitement ou de leur valorisation matière conforme à la réglementation environnementale en vigueur.	52 t	48 t
Téléphones portables et Blackberry	Pris en charge par les Ateliers du bocage, association affiliée au réseau Emmaüs. Le matériel en état de fonctionnement est mis en vente dans les boutiques Emmaüs. Le matériel défectueux est transféré à des filières pour traitement conforme.	893 téléphones	511 téléphones

Rejets significatifs (EN 23)

Non applicable.

Nuisances sonores et olfactives

Non significatif.

MESURES PRISES POUR LIMITER LES ATTEINTES À L'ÉQUILIBRE BIOLOGIQUE, AUX MILIEUX NATURELS, AUX ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES PROTÉGÉES

Essentiellement implanté en milieu urbain, l'activité tertiaire de Natixis n'a pas d'impact significatif direct sur les milieux naturels. Pour autant, des mesures de prévention sont prises dans le but d'éviter toute pollution accidentelle des eaux ou de l'air : entretien régulier des installations sensibles, cuvelage des locaux contenant des produits potentiellement polluants.

Des contrôles périodiques sont réalisés sur la qualité de l'eau et de l'air. Tous les immeubles qui relèvent de la réglementation sur l'amiante disposent d'un dossier technique amiante.

DÉMARCHES D'ÉVALUATION OU DE CERTIFICATION ENTREPRISES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Natixis, en tant que société cotée, est régulièrement évaluée par des agences de notation extrafinancière, sous la forme de notations « déclaratives ». Ces agences apprécient notamment sa stratégie en matière environnementale.

MESURES PRISES, LE CAS ÉCHÉANT, POUR ASSURER LA CONFORMITÉ DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AUX DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Natixis se conforme aux prescriptions législatives et réglementaires en matière environnementale. Pour ce faire, Natixis dispose d'experts du bâtiment et de son exploitation. Ces spécialistes, proches des utilisateurs et maîtrisant parfaitement les équipements techniques, assurent une veille normative. De plus, les installations techniques et les processus de maintenance sont soumis très régulièrement à des contrôles techniques d'organismes tiers habilités.

Les contrats fournisseurs comprennent un ensemble de clauses relatives à la responsabilité environnementale et sociale.

DÉPENSES ENGAGÉES POUR PRÉVENIR LES CONSÉQUENCES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SUR L'ENVIRONNEMENT (EN 30)

Les dépenses engagées en 2009 en matière de prévention des risques environnementaux sont les suivantes :

- retrait d'amiante : 5 milliers d'euros (opérations d'encapsulage) ;
- retraitement des fluides potentiellement polluants : 18 milliers d'euros ;
- remplacement d'équipement de climatisation utilisant du gaz fréon : 300 milliers d'euros.

MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT (EN 30)

Néant.

MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AU COURS DE L'EXERCICE EN EXÉCUTION D'UNE DÉCISION JUDICIAIRE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET LES ACTIONS MENÉES EN RÉPARATION DE DOMMAGES CAUSÉS À CELUI-CI (EN 28)

Néant.

EXISTENCE DE SERVICES INTERNES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT, LA FORMATION ET L'INFORMATION DES SALARIÉS, MOYENS CONSACRÉS À LA RÉDUCTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Pour les travaux et l'exploitation des immeubles, les questions environnementales sont centralisées par un service transversal placé auprès de la direction de la Logistique. Ce service est en charge d'effectuer un suivi consolidé des consommations, de coordonner et de fédérer les actions mises en œuvre par les services opérationnels de la Logistique.

La formation et l'information des salariés a été entamée en 2005 par le département « Développement durable » (partenariat avec l'ADEME, opération « Gestes verts ») pour les sensibiliser aux gestes quotidiens permettant de réduire les impacts directs de l'entreprise sur l'environnement. Depuis, le site Intranet « Gestes verts » est régulièrement mis à jour.

Natixis est partenaire de la Chaire « Nouvelle stratégie énergétiques » de l'école des Mines développant des recherches sur le marché carbone et la biomasse.

Les métiers de Natixis sont également très impliqués dans le financement de la croissance verte, avec une place de leader dans le financement des énergies renouvelables, et gestion de fonds dédiés à la lutte contre le changement climatique (ex : fonds « Impact Climate Change » géré par Natixis Asset Management, Fonds « European Carbon fund » géré par Natixis environnement et infrastructure).

ORGANISATION MISE EN PLACE POUR FAIRE FACE AUX ACCIDENTS DE POLLUTION AYANT DES CONSÉQUENCES AU-DELÀ DES ÉTABLISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ

Compte tenu de l'activité de Natixis, les émissions de produits polluants sont très limitées.

Tout ce qui est « fluide potentiellement polluant » servant au fonctionnement des immeubles d'exploitation (eaux glycolées, hydrocarbures...) est récupéré et traité selon la réglementation en vigueur.

ÉLÉMENTS SUR LES OBJECTIFS QUE LA SOCIÉTÉ ASSIGNE À SES FILIALES À L'ÉTRANGER SUR LES POINTS 1° À 6° DE L'ARTICLE R. 225-105 DU CODE DE COMMERCE

Les actions décrites ci-dessus portent sur Natixis et ses filiales en France métropolitaine, représentant 435 000 m² de surface, sur un périmètre monde de 500 000 m².

Des initiatives en termes de maîtrise des consommations de ressources, gestion des déchets ou constructions selon des normes HQE sont prises ponctuellement dans certaines implantations à l'étranger.

6 ÉLÉMENTS FINANCIERS

FACTEURS DE RISQUES	132	COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES	206
Risques liés aux conditions macroéconomiques et à la crise financière	132	Bilan consolidé	206
Risques liés aux liens avec BPCE et les réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne	133	Compte de résultat consolidé	208
Risques liés à l'activité de Natixis et au secteur bancaire	134	État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	209
RAPPORT DE GESTION	143	Tableau de variations des capitaux propres (du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009)	210
Précisions méthodologiques	143	Tableau des flux de trésorerie nette	212
Faits marquants de la période	143	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	353
Résultats consolidés	145	COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES	355
Analyse des métiers de Natixis	147	Bilans sociaux comparés de Natixis	355
Gestion des risques	160	Comptes de résultats sociaux comparés de Natixis	357
Structure financière et ratios réglementaires	199	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	404
Refinancement	202	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	406
Événements postérieurs à la clôture	204		
Informations relatives à la société mère	205		
INFORMATIONS DE L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE	205		

Facteurs de risques

Natixis exerce son activité dans un environnement générant des risques, dont certains qu'elle ne peut pas contrôler. Certains de ces risques auxquels Natixis est exposée sont identifiés ci-dessous, étant souligné qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive sur l'ensemble des risques de Natixis pris dans le cadre de son activité ou en considération de son environnement. Les risques présentés ci-dessous, ainsi que d'autres risques non identifiés à ce jour, ou considérés aujourd'hui comme non significatifs par Natixis, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et/ou ses résultats. L'ampleur et l'impact que ces risques pourraient avoir sur les résultats et le patrimoine de Natixis, ainsi que l'organisation et la maîtrise de ces risques sont plus amplement décrits dans la partie 5 du rapport de gestion « Gestion des risques ».

Les expositions sensibles de Natixis sont détaillées dans la partie 5.10 du rapport de gestion, conformément aux recommandations du Forum de Stabilité Financière.

RISQUES LIÉS AUX CONDITIONS MACROÉCONOMIQUES ET À LA CRISE FINANCIÈRE

Des conditions de marché ou économiques défavorables peuvent peser sur le Produit Net Bancaire, la rentabilité et la situation financière de Natixis

Les activités de Natixis sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et, de manière générale, à l'environnement économique en France, en Europe et dans le reste du monde.

Au cours de l'exercice 2008 et du premier semestre 2009, les résultats et la situation financière de Natixis ont subi des effets très marqués en raison des perturbations qui ont affecté l'ensemble des marchés mondiaux.

À l'avenir, des perturbations fortes de la conjoncture économique pourraient affecter de manière défavorable les résultats et la situation financière de Natixis.

Le renforcement éventuel de la réglementation applicable au secteur financier, dicté par la crise financière, pourrait engendrer de nouvelles contraintes de mise en conformité

En réaction à la crise financière, les gouvernements (y compris des États où sont implantées les entités de Natixis) ont adopté un certain nombre de mesures de prudence. D'autres sont encore à l'étude. L'analyse et l'interprétation de ces mesures, qui émanent de sources diverses et parfois contradictoires, peuvent engendrer de nouvelles contraintes pour Natixis en vue de se mettre en conformité avec les nouvelles mesures de prudence. La mise en place et le respect de ces mesures pourraient entraîner une augmentation des coûts de Natixis, un accroissement des exigences en matière de fonds propres et de liquidité. L'ampleur de ces mesures et leur impact (en particulier celles qui sont encore à l'étude) sur la situation des marchés financiers en général et de Natixis en particulier sont difficiles à déterminer à ce jour.

En outre, un certain nombre de mesures exceptionnelles prises par des gouvernements (mesures de soutien), des banques centrales (abaissement des taux directeurs) et des régulateurs afin de remédier à la crise financière, de stabiliser les marchés financiers et de soutenir les institutions financières ont été récemment ou pourraient bientôt être suspendues ou interrompues, ce qui, dans un contexte de reprise encore fragile, pourrait avoir un effet défavorable sur les conditions d'activité des établissements financiers. De plus, les banques centrales pourraient décider à tout moment, avec ou sans concertation préalable, de modifier leur politique monétaire (notamment d'augmenter leurs taux directeurs) et d'ajuster leur politique en matière d'accès à la liquidité pour tenir compte de la relative stabilisation des marchés monétaires et financiers, ce qui pourrait entraîner un tarissement potentiellement brutal de la liquidité sur ces marchés et de manière générale dans l'économie. Dans un contexte de reprise encore fragile, de telles évolutions pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement dans lequel évoluent les établissements financiers, et en conséquence avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats de Natixis.

Les conditions des marchés financiers, en particulier les marchés primaire et secondaire de la dette, pourraient avoir un effet significatif défavorable sur Natixis

Depuis la création de BPCE, le refinancement de Natixis sur le moyen-long terme est effectué au niveau du Groupe BPCE par l'intermédiaire de BPCE S.A.. Même si les conditions de marché se sont en grande partie stabilisées au cours des derniers mois, il se pourrait qu'elles se détériorent à l'avenir et que BPCE, qui se finance entre autres auprès des marchés internationaux de la dette, rencontre des difficultés à émettre dans des conditions raisonnables ces instruments.

Natixis a subi des pertes importantes, et pourrait continuer à subir des pertes, sur son portefeuille d'actifs touchés par la crise financière (actifs de la GAPC)

Natixis a enregistré des pertes importantes sur les actifs de la GAPC conduisant à un résultat net part du groupe 2009 de - 1,7 milliard d'euros. Le portefeuille de crédit de la GAPC bénéficiant aujourd'hui à 85 % de la Garantie donnée par BPCE et décrite au chapitre 4 du présent document de référence, ce risque porte désormais sur un volume d'actifs réduit. Pour de plus amples informations sur la GAPC et ses actifs, il convient de se reporter à la partie 4 « GAPC ».

RISQUES LIÉS AUX LIENS AVEC BPCE ET LES RÉSEAUX BANQUES POPULAIRES ET CAISSES D'ÉPARGNE

L'actionnaire principal de Natixis a une influence significative sur certaines décisions sociales

L'actionnaire principal de Natixis, BPCE, détient 71,54 % du capital (et 71,66 % des droits de vote) de Natixis au 31 décembre 2009. BPCE est par conséquent en position d'exercer une influence significative sur la nomination des mandataires sociaux et dirigeants de Natixis ainsi que sur toute autre décision sociale nécessitant l'approbation des actionnaires. Il est possible que les intérêts de BPCE concernant ces décisions soient différents des intérêts des autres actionnaires de Natixis.

Les politiques et procédures de gestion des risques chez Natixis sont soumises à l'approbation et au contrôle de BPCE

BPCE, en qualité d'organe central, est tenu de veiller au respect, par l'ensemble du Groupe BPCE auquel appartient Natixis, des réglementations applicables au secteur bancaire en vigueur en France dans des domaines tels que les exigences en matière d'adéquation des fonds propres et la gestion des risques. Par conséquent, BPCE a été doté de droits d'approbation significatifs sur des aspects importants des politiques de gestion des risques de Natixis. En particulier, BPCE a le pouvoir d'approuver la nomination ou la révocation du responsable de l'Inspection générale de Natixis, ainsi que certains des aspects de gestion des risques tels que l'approbation de plafonds de crédit et la classification en créances douteuses de prêts octroyés à des clients communs à Natixis et au Groupe BPCE. Pour de plus amples informations sur les politiques et procédures de gestion des risques chez Natixis, il convient de se reporter à la partie 7 « Rapport du président ». Les intérêts de BPCE (pour le compte du Groupe BPCE) concernant la gestion des risques peuvent être différents de ceux de Natixis.

Refinancement de Natixis par l'intermédiaire de BPCE

Comme indiqué ci-dessus, depuis la création de BPCE, le refinancement de Natixis sur le moyen-long terme est effectué par l'intermédiaire de BPCE. Le coût de ce refinancement est donc dépendant de la structure financière et de la notation du Groupe BPCE.

Natixis dépend des performances des réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne

Les revenus de Natixis dépendent en partie des performances des réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne à la fois au travers des services fournis à leur clientèle et au travers de la quote-part de résultat net liée à la détention de 20 % dans le capital de chacune des Banques Populaires et Caisses d'Épargne, sous la forme de certificats coopératifs d'investissement (« CCI ») émis par chacune de ces entités. Pour de plus amples détails sur les relations contractuelles afférentes à ces sujets, se référer à la partie 8 « Éléments Juridiques – Contrats Importants ».

Natixis n'a pas de droits de vote attachés aux certificats coopératifs d'investissement représentant 20 % du capital des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne

Comme indiqué ci-dessus, Natixis détient 20 % du capital des Banques Populaires et du capital des Caisses d'Épargne, sous la forme de CCI. Ces CCI sont des titres sans droit de vote, avec des droits différents de ceux attachés aux parts sociales émises par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne. Même si Natixis a le droit de participer aux assemblées des sociétaires des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne, elle ne peut néanmoins pas prendre part au vote lors de ces assemblées et n'a pas de contrôle sur les décisions nécessitant l'approbation des sociétaires des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

Toutefois, Natixis a une influence notable sur les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne en raison de certains droits qui lui ont été conférés au titre notamment des accords conclus lors de l'acquisition par Natixis de ces CCI.

Natixis ne peut pas librement céder, et pourrait dans certaines hypothèses être contrainte à revendre, sa participation de 20 % dans le capital des Banques Populaires ou des Caisses d'Épargne

PROCÉDURE D'AGRÉMENT

En application des accords conclus lors de l'acquisition des CCI, Natixis ne peut céder tout ou partie de sa participation de 20 % dans les Banques Populaires qu'avec le consentement préalable du conseil d'administration de la Banque Populaire concernée et tout ou partie de sa participation de 20 % dans les Caisses d'Épargne qu'avec l'accord préalable de BPCE. En cas de refus, la Banque Populaire concernée aura l'obligation de racheter à Natixis la participation concernée à un prix qui sera déterminé en tenant compte de la quote-part d'actif net à laquelle cette participation donne droit, et en respectant les méthodes de valorisation employées pour valoriser cette participation lors de son acquisition par Natixis. Ce prix de rachat pourrait ainsi être différent du prix que Natixis aurait obtenu de l'acquéreur proposé. De plus, la simple existence du droit d'agrément pourrait rendre difficile la cession par Natixis de ces participations.

RACHAT FORCÉ

En outre, si BPCE cessait de contrôler Natixis, ou encore si certaines évolutions législatives ou réglementaires ou d'autres événements survenaient (pour de plus amples informations sur les événements de nature à déclencher ce rachat forcé, il convient de se reporter à la partie 8 « Contrats importants »), les Banques Populaires, les Caisses d'Épargne ou BPCE, selon le cas, auraient également le droit de racheter à Natixis sa

participation de 20 % à un prix qui sera déterminé en tenant compte notamment de la quote-part d'actif net à laquelle cette participation donne droit, et en respectant les méthodes de valorisation employées pour valoriser cette participation lors de son acquisition par Natixis. Le prix de rachat pourrait ainsi être différent du prix que Natixis aurait obtenu dans le cadre d'une vente à un tiers non affilié.

En cas de mise en œuvre de ces rachats de participations dans le cadre de la procédure d'agrément ou de rachat forcé, Natixis n'aurait plus d'intérêt économique dans les résultats de la ou des Banques Populaires ou Caisses d'Épargne concernées, et sa capacité à vendre des produits et des services à travers la ou les Banques Populaires ou Caisses d'Épargne concernées pourrait en être affectée.

Natixis est tenue de maintenir sa participation dans le capital de chacune des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne à hauteur de 20 %

En application des accords conclus lors de l'acquisition des CCI, Natixis est tenue de maintenir sa participation dans le capital de chacune des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne à hauteur de 20 %. Par conséquent, lors de toute émission de parts sociales de nature à diluer la participation de Natixis, Natixis doit souscrire des CCI supplémentaires de manière à maintenir sa participation à 20 %.

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE NATIXIS ET AU SECTEUR BANCAIRE

Natixis est exposée à plusieurs catégories de risques inhérents aux activités bancaires

Il existe quatre grandes catégories de risques (risque de crédit, risque de marché, de liquidité et de financement, risque opérationnel et risque d'assurance) inhérents aux activités de Natixis qui sont résumées ci-dessous et décrites plus amplement dans la partie « Gestion des risques » du Rapport de gestion, reproduit à la partie 6 « Éléments Financiers » (le « Rapport de Gestion ») et dans le Rapport du président, reproduit à la partie 7 « Rapport du président » (le « Rapport du président ») (s'agissant en particulier de l'ampleur et l'impact que ces risques pourraient avoir sur les résultats et le patrimoine de Natixis, ainsi que l'organisation et la maîtrise de ces risques).

Les facteurs de risques décrits dans les paragraphes suivants (et ci-dessus sous la rubrique « Risques liés à la crise financière ») détaillent ou illustrent par des exemples spécifiques ces différents types de risques, et décrivent également d'autres risques auxquels Natixis est exposée.

RISSUE DE CRÉDIT (POUR DE PLUS AMPLES DÉTAILS SE REPORTER AUX PARTIES 5.3 DU RAPPORT DE GESTION ET B (PARAGRAPHE 4.1) DU RAPPORT DU PRÉSIDENT)

Le risque de crédit représente le risque de perte financière sur des créances de Natixis du fait de l'incapacité d'un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. L'évaluation de cette probabilité d'incapacité à rembourser et la récupération attendue dans ce cas sont les éléments essentiels de la mesure de la qualité du crédit. Le débiteur peut être une banque, une société industrielle ou commerciale, un État et ses diverses entités, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le risque de crédit augmente pendant les périodes économiques incertaines telles que celle que connaît actuellement le marché, dans la mesure où ces conditions peuvent conduire à un niveau de défaut plus élevé.

Le risque de crédit concerne les activités de prêt ainsi que d'autres activités exposant Natixis au risque de défaut de cocontractant, notamment ses activités de négociations d'instruments financiers sur les marchés de capitaux et ses opérations de règlement-livraison. Par exemple, le défaut d'une banque pourrait affecter Natixis directement et de manière significative à travers ses positions et ses relations commerciales avec ladite banque. Le risque de crédit existe également dans les activités d'assurance-crédit et d'affacturage de Natixis, bien que le risque se situe au niveau du défaut des clients du débiteur plutôt que du débiteur lui-même.

Le Rapport de Gestion détaille :

- les principes généraux d'octroi et de gestion des risques de crédit (paragraphe 5.3.1) ;
- la mesure des risques et la notation interne, qui font partie intégrante de la surveillance et de la maîtrise du risque de contrepartie de Natixis (paragraphe 5.3.2) ;
- les techniques de réduction des risques de crédit (contrats de compensation, garanties, sûretés ou achats de protection) (paragraphe 5.3.3) ;
- la surveillance des risques de crédit, qui s'appuie sur une responsabilisation des métiers et différentes actions de contrôle pilotées par un service dédié de la direction des Risques, étant précisé que le suivi perpétuel est assuré par les métiers, le middle office pour les financements, et par la direction des Risques en contrôle de second niveau (paragraphe 5.3.4) ; et
- l'exposition de Natixis au risque de crédit (paragraphe 5.3.5).

RISSUE DE MARCHÉ, DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Risque de marché (pour de plus amples détails se reporter aux parties 5.4 du Rapport de Gestion et B (paragraphe 4.2) du Rapport du président)

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par toute fluctuation défavorable des paramètres de marché. Ces paramètres incluent notamment les valeurs des obligations, les taux d'intérêt, les cours des valeurs mobilières et des matières premières, les cours des instruments financiers dérivés et les prix de tous les autres actifs, notamment l'immobilier et les taux de change.

La liquidité des actifs constitue également une composante importante du risque de marché. En cas de liquidité insuffisante ou inexistante (par exemple du fait d'une réduction du nombre de transactions ou d'un fort déséquilibre de l'offre et de la demande de certains actifs), un instrument financier ou tout autre actif négociable pourrait ne pas être négocié à sa valeur estimée. L'absence de liquidité peut refléter un accès réduit aux marchés de capitaux, des exigences imprévues en matière de trésorerie ou de capitaux ou des restrictions juridiques. Le risque de marché concerne les portefeuilles de négociation ainsi que les portefeuilles d'investissement de Natixis. S'agissant de ces derniers, le risque de marché recouvre :

- le risque global de taux d'intérêt associé à la gestion Actif-Passif, c'est-à-dire le risque que fait peser sur les résultats le non-adossement de l'actif et du passif du portefeuille bancaire ou des métiers de l'assurance ;
- le risque associé aux activités d'investissement, lequel dépend directement des fluctuations de la valeur des actifs investis dans les portefeuilles de titres ; et
- le risque associé à d'autres activités notamment l'immobilier, qui est indirectement affecté par les variations de valeur des actifs négociables détenus dans le cadre normal des activités.

Le Rapport de Gestion détaille :

- l'organisation de la maîtrise des risques de marché (paragraphe 5.4.1). La maîtrise des risques de marché revient essentiellement au département des Risques de marché qui définit les méthodologies de mesure de risque, instruit les limites et assure le suivi de l'ensemble des risques de marché du périmètre Natixis. Le dispositif de maîtrise des risques de marché est défini selon une architecture de délégation dont le comité des risques Natixis est le comité faitier et au sein duquel le comité des risques de marché (CRM) joue un rôle essentiel ;
- la mesure des risques de marché (mesures synthétiques de Value at Risk, indicateurs opérationnels permettant d'encadrer l'activité, en global et/ou par activité homogène, au moyen de grandeurs plus directement observables, mesures de stress test consistant à mesurer les pertes éventuelles subies par les portefeuilles dans des configurations de marché extrêmes) (paragraphe 5.4.2) ;

- les données quantitatives de mesure des risques de marché de Natixis (paragraphe 5.4.3) ; et
- les valeurs des exigences en fonds propres (paragraphe 5.4.4).

Risque de taux d'intérêt global, de liquidité et de change structurel
(pour de plus amples détails se reporter aux parties 5.5 du Rapport de Gestion et B (paragraphe 4.3) du Rapport du président)

Le **risque de taux d'intérêt global** se définit comme le risque de perte sur le portefeuille bancaire engendré par un mouvement défavorable des taux d'intérêt en raison d'une inadéquation entre la nature du taux des emplois et celle des ressources. Ce risque chez Natixis, essentiellement d'ordre linéaire et concentré sur l'euro et l'US dollar, résulte majoritairement de positions de transformation entre opérations contractuelles. Les positions les plus significatives concernent des expositions sur la partie courte des courbes des taux et sont notamment liées au décalage de date de re-fixation des taux IBOR.

Le **risque de liquidité** est le risque que Natixis ne puisse pas faire face à ses engagements vis-à-vis de ses créanciers en raison de l'inadéquation entre la durée des emplois et celle des ressources. Ce risque se réalise par exemple en cas de retraits massifs des dépôts de la clientèle ou d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché. En tant que banque de financement et d'investissement, ce risque pour Natixis résulte principalement de positions de transformation entre opérations assorties d'une échéance contractuelle, Natixis ne disposant pas de ressources clientèle stables et pérennes et se refinançant en partie sur les marchés. Après un premier trimestre 2009 difficile encore marqué par les conséquences de la faillite de la banque Lehman Brothers en septembre 2008, Natixis a retrouvé au cours du second trimestre un accès à la liquidité satisfaisant grâce au retour de la confiance des investisseurs et à la re-normalisation progressive du fonctionnement des marchés.

Le **risque de change structurel** se définit comme le risque de perte en capitaux propres recyclables engendré par un mouvement adverse des parités de change contre euro. Le risque de change structurel de Natixis concerne très majoritairement les positions structurelles en US dollar du fait de la présence dans son périmètre de consolidation de succursales et de filiales à l'étranger dotées dans cette devise.

Le suivi et les modalités de gestion de ces risques sont décrits au paragraphe 5.5 du Rapport de Gestion.

Risques opérationnels
(pour de plus amples détails, se reporter parties 5.6 et 5.8 du Rapport de Gestion et B (paragraphe 4.4) du Rapport du président)

Le risque opérationnel représente le risque de pertes dues à l'inadéquation ou la défaillance de processus internes, ou à des événements extérieurs, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels. Les procédures internes incluent notamment les Ressources humaines et les systèmes informatiques. Les événements extérieurs comprennent, entre autres, les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les fraudes ou encore les attentats.

Le risque juridique est également un composant du risque opérationnel.

Les principales procédures judiciaires en cours au sein de Natixis et de ses filiales sont décrites dans la section 5.8 du Rapport de Gestion.

À ce jour, à la connaissance de Natixis, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire, ou d'arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Natixis S.A. et de ses filiales.

Le département Assurances – rattaché à la Direction juridique au sein du secrétariat général – a pour mission d'analyser les risques opérationnels assurables et de mettre en place les couvertures adéquates pour y faire face (pour de plus amples détails se reporter à la partie 5.7 du Rapport de Gestion). L'achat de polices d'assurance auprès d'acteurs de premier plan permet de remédier aux éventuelles atteintes significatives résultant de fraudes, de détournements et de vols, de pertes d'exploitation ou de mise en cause de la responsabilité civile de Natixis et de ses filiales ou des collaborateurs dont il a la charge.

Le suivi et les modalités de gestion de ces risques sont décrits au paragraphe 5.6 du Rapport de Gestion.

Risque d'assurance *(pour de plus amples détails, se reporter à la partie 5.9 du Rapport de Gestion)*

Le risque d'assurance est le risque que fait peser sur les bénéficiaires tout décalage entre les sinistres prévus et les sinistres survenus. Selon les produits d'assurance concernés, le risque varie en fonction de l'évolution de facteurs macroéconomiques, des changements de comportement de la clientèle, de l'évolution de la politique de santé publique, des pandémies, des accidents et des catastrophes naturelles (tels que les tremblements de terre, les accidents industriels ou les actes de terrorisme ou de guerre). Ainsi qu'il a été mentionné précédemment, l'activité d'assurance-crédit est aussi exposée au risque de crédit.

Pour Natixis Assurance, les risques supportés trouvent leur origine dans la commercialisation en France et à l'international de contrats d'épargne et de prévoyance. Les principaux risques sont de nature financière, tels que le risque de ne plus être capable de servir un taux minimum contractuel en cas de baisse de taux, risque de rachat des contrats en cas de hausse des taux, risque de crédit, etc.

Le suivi et de ces risques et leur impact sur le patrimoine de Natixis et de ses filiales sont décrits à la partie 5.9 du Rapport de Gestion.

Pour plus de détails sur les actions correctrices mises en œuvre en vue du redressement de Coface, se reporter à la partie 4.4.1 du Rapport de Gestion.

Nouvelle stratégie

En août 2009, Natixis a annoncé son intention de mettre en œuvre une nouvelle stratégie visant à simplifier et clarifier sa gouvernance, accroître les synergies avec les réseaux de détail, renforcer l'intégration des équipes et la « priorité client », et améliorer le mode de fonctionnement des fonctions support. Même si Natixis estime que ces nouvelles orientations stratégiques lui procurent de nombreuses opportunités, Natixis continuera à faire face à des incertitudes compte tenu de la conjoncture actuelle de l'environnement mondial, et aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs de cette stratégie.

Si Natixis décidait de céder certaines de ses activités, le prix de cession pourrait s'avérer inférieur aux attentes, et Natixis pourrait devoir continuer à assumer des risques significatifs issus de ces activités en raison des garanties de passif ou indemnités qu'elle pourrait devoir consentir aux acheteurs concernés.

Toute augmentation substantielle des provisions ou toute perte dépassant les niveaux de provisions déjà comptabilisés pourrait avoir un effet défavorable sur le résultat d'exploitation ou la situation financière de Natixis

Dans le cadre de ses activités de prêt, Natixis constitue périodiquement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées dans son compte de résultat au poste « coût du risque ». Le niveau global de provisions de Natixis est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts accordés, des pratiques du marché, des arriérés de prêts, des conditions économiques ou d'autres facteurs reflétant le taux de recouvrement de divers prêts. Pour plus d'informations sur la politique de provisionnement de Natixis et sa gestion des prêts douteux, se reporter à la partie 5 « Gestion des Risques » du Rapport de Gestion.

Bien que Natixis s'efforce de constituer un niveau suffisant de provisions, ses activités de prêt pourraient la conduire à augmenter à l'avenir ses provisions pour pertes sur prêts en cas d'augmentation des actifs non performants, de détérioration des conditions économiques, entraînant une augmentation des défauts de contrepartie et de faillites, ou pour toute autre raison. Toute hausse significative des provisions pour pertes ou un changement important de l'estimation par Natixis du risque de perte propre à son portefeuille de prêts non dépréciés, ainsi que toute survenance de pertes supérieures aux provisions constituées au titre des prêts en question, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de Natixis.

La capacité de Natixis à attirer et retenir des salariés qualifiés est cruciale pour le succès de son activité et tout échec à ce titre pourrait affecter de façon significative sa performance

Les salariés de Natixis constituent une ressource des plus importantes et la concurrence pour attirer du personnel qualifié est intense dans beaucoup de domaines du secteur des Services financiers. Les résultats de Natixis dépendent de sa capacité à attirer de nouveaux salariés et à retenir et motiver ses employés actuels.

Les événements futurs pourraient être différents des hypothèses retenues par les dirigeants pour établir les états financiers de Natixis, ce qui pourrait à l'avenir l'exposer à des pertes non anticipées

En application des normes et interprétations IFRS en vigueur à ce jour, Natixis doit utiliser certaines estimations lors de l'établissement de ses états financiers, notamment des estimations comptables relatives à la détermination des provisions relatives aux prêts et créances douteuses, des provisions relatives à des litiges potentiels, et de la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les valeurs retenues pour ces éléments par Natixis s'avéraient significativement inexactes, notamment en cas de mouvements de marchés, importants ou imprévus, ou si les méthodes relatives à leur détermination venaient à être modifiées dans le cadre de normes ou interprétations IFRS à venir, Natixis s'exposerait, le cas échéant, à des pertes non anticipées.

Les fluctuations du marché et la volatilité exposent Natixis au risque de pertes dans le cadre de ses activités de trading et d'investissement

Dans le cadre de ses activités de trading ou d'investissement, Natixis prend des positions sur les marchés obligataires, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des titres non cotés, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs. La volatilité et la fluctuation des marchés pourraient avoir une incidence défavorable sur ces positions. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient affecter de manière défavorable les résultats et la situation financière de Natixis.

Les revenus tirés par Natixis des activités de courtage et autres activités générant des commissions pourraient diminuer en cas de repli des marchés

Un repli des marchés, tel que celui récemment constaté, est susceptible de se traduire par une baisse du volume de transactions que Natixis exécute pour ses clients et en tant qu'opérateur de marché, et par conséquent, par une diminution du Produit Net Bancaire de ces activités. Par ailleurs, les commissions de gestion que Natixis facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des retraits réduirait les revenus issus des activités de Gestion d'actifs et de Gestion privée.

Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance de l'activité de Gestion d'actifs de Natixis peut avoir pour conséquence une diminution des actifs gérés (notamment par des rachats des fonds communs de placement) et des commissions, primes et autres rémunérations de gestion perçues par Natixis.

Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur le Produit Net Bancaire ou la rentabilité de Natixis

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par Natixis au cours d'une période donnée influe de manière significative sur son Produit Net Bancaire et sa rentabilité sur cette période. Par ailleurs, des changements significatifs dans les écarts de taux d'intérêt applicables aux crédits (spreads), tel que le récent élargissement de ces écarts, peuvent avoir une influence sur les résultats de Natixis. Les taux d'intérêt réagissent à de nombreux facteurs sur lesquels Natixis n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette contractée. Toute évolution défavorable de la courbe des taux peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme de Natixis et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité. Des taux d'intérêts hauts ou à la hausse et/ou des écarts de crédit croissants, en particulier si de tels changements sont rapides, peuvent créer un environnement moins favorable pour certaines activités de Natixis.

Les variations des cours de change pourraient impacter de façon significative les résultats de Natixis

Natixis exerce une partie significative de ses activités à l'étranger, notamment aux États-Unis, et pourrait voir son Produit Net Bancaire et ses résultats affectés par des variations de cours de change. Le fait que Natixis enregistre des charges

en devises autres que l'euro ne compense que partiellement l'impact des variations de taux de change à la baisse sur le Produit Net Bancaire. Natixis est particulièrement exposée aux variations des cours de change entre l'euro et le dollar américain, dans la mesure où une partie significative de son Produit Net Bancaire et de son résultat d'exploitation est réalisée aux États-Unis. Dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques, Natixis conclut des opérations visant à couvrir son exposition aux risques de change. Ces opérations peuvent cependant ne pas parvenir à compenser l'incidence défavorable des variations des taux de change sur les résultats de Natixis, voire, dans certaines hypothèses, l'amplifier.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de Natixis ou de tiers peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes

Comme la plupart de ses concurrents, Natixis dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information, ses activités exigeant de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de transactions et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, Natixis connaissait une défaillance de ses systèmes d'information, même sur une courte période, elle serait incapable de répondre aux besoins de clients dans les délais et pourrait ainsi perdre des opportunités de transactions. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de Natixis, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence, pourrait avoir comme conséquence des coûts considérables en termes de récupération et de vérification d'information, voire de manque à gagner sur ses activités pour compte propre si, par exemple, une telle panne intervenait lors de la mise en place d'opérations de couverture. L'incapacité des systèmes de Natixis à s'adapter à un nombre croissant d'opérations pourrait aussi limiter sa capacité à développer ses activités.

Natixis est aussi exposée au risque d'une rupture ou d'une défaillance opérationnelle de l'un de ses agents de compensation, marchés des changes, chambres de compensation, dépositaires ou autres intermédiaires financiers ou prestataires extérieurs qu'elle utilise pour réaliser ou faciliter ses opérations sur titres. Dans la mesure où l'interconnectivité s'accroît avec ses clients, Natixis peut aussi être de plus en plus exposée au risque d'une défaillance opérationnelle des systèmes d'information de ses clients. Natixis ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions dans ses systèmes ou dans ceux d'autres parties ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate.

Les modalités de gestion du risque de sécurité des systèmes d'informations sont plus amplement détaillées dans la partie B (paragraphe 3.2.2) du Rapport du président.

Des événements imprévus peuvent provoquer une interruption des activités de Natixis et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires

Des événements imprévus tels qu'une catastrophe naturelle grave, une pandémie, des attentats ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités de Natixis et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas, ou insuffisamment, couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient, de plus, perturber l'infrastructure de Natixis ou celle de tiers avec lesquels Natixis conduit ses activités et pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment aux coûts de déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges de Natixis (en particulier les primes d'assurance). À la suite de tels événements, Natixis pourrait être dans l'incapacité d'assurer certains risques et un accroissement du risque global de Natixis en résulterait.

Natixis pourrait être vulnérable aux environnements politiques, macroéconomiques et financiers ou aux situations particulières des pays où elle conduit ses activités

Natixis est exposée au risque pays, qui est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays étranger affectent ses intérêts financiers. Natixis conduit ses activités dans le monde entier, y compris dans les régions du monde en développement communément appelées les marchés émergents. Dans le passé, beaucoup de pays qualifiés de marchés émergents ont connu des perturbations économiques et financières graves, notamment des dévaluations de leur monnaie et des contrôles de change monétaire et de capitaux, ainsi qu'une croissance économique faible ou négative. Les activités de Natixis et les recettes tirées des opérations et des échanges réalisés hors de l'Union européenne et des États-Unis, bien que limitées, sont exposées au risque de perte résultant de plusieurs évolutions politiques, économiques et légales défavorables, notamment les fluctuations monétaires, l'instabilité sociale, les changements de politique gouvernementale ou de la politique des banques centrales, les expropriations, les nationalisations, la confiscation d'actifs ou les changements de législation relatifs à la propriété locale.

À ce jour, et à titre illustratif, les 6 pays principaux (hors de l'Union européenne et des États-Unis) dans lesquels Natixis serait exposée sont : les Émirats Arabes Unis, l'Inde, la Russie, le Brésil, Hong Kong et la Corée. Pour de plus amples détails se reporter au Rapport de gestion.

Natixis est soumise à une réglementation importante en France et dans de nombreux autres pays où elle exerce ses activités ; des mesures réglementaires et des changements dans ces réglementations pourraient avoir un effet négatif sur l'activité et les résultats de Natixis

Plusieurs régimes réglementaires et de contrôle par les autorités s'appliquent à Natixis dans chacun des pays où Natixis mène ses activités. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces réglementations exposerait Natixis à des interventions importantes des autorités réglementaires et à des amendes, à des avertissements publiés par les autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des activités de Natixis. Le secteur des Services financiers a connu un contrôle accru de plusieurs autorités réglementaires au cours des dernières années, de même qu'une augmentation des pénalités et amendes infligées par ces autorités réglementaires, une tendance qui pourrait s'accroître dans le contexte financier actuel. Les activités de Natixis et ses résultats peuvent être affectés par diverses mesures ou décisions prises par les autorités réglementaires françaises, par l'Union européenne, par des gouvernements étrangers ou des organismes internationaux. De telles contraintes pourraient limiter la capacité de Natixis à développer ses métiers ou à poursuivre certaines activités. La nature et l'impact de ces éventuels changements de politiques et décisions réglementaires ne sont pas prévisibles et Natixis n'a aucun moyen de les contrôler.

De tels changements peuvent, entre autres, avoir trait aux éléments suivants :

- politique monétaire, politique de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités réglementaires ;
- évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer significativement sur les décisions des investisseurs, en particulier sur les marchés où Natixis est présente ;
- évolution générale des exigences réglementaires, notamment des règles prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres, telles que des modifications en voie d'être apportées à la réglementation mettant en œuvre les exigences de Bâle II ;
- évolution des règles et procédures relatives aux contrôles internes ;
- évolution de l'environnement concurrentiel et des prix ;
- évolution des règles de reporting financier ;
- expropriation, nationalisation, contrôle des prix, contrôle des changes, confiscation d'actifs et évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers ; et
- toute évolution négative de la situation politique, militaire ou diplomatique engendrant une instabilité sociale ou un contexte juridique incertain, susceptible d'affecter la demande de produits et services proposés par Natixis.

La législation fiscale et son application en France et dans les pays où Natixis poursuit ses activités sont susceptibles d'avoir un impact important sur les résultats de Natixis

En tant que groupe bancaire multinational menant des opérations internationales complexes et importantes, Natixis est soumise à la législation fiscale dans un grand nombre de pays à travers le monde, et structure globalement son activité de manière à optimiser son taux effectif d'imposition. La modification de la législation fiscale ou de son application par les autorités compétentes dans ces pays pourrait avoir un impact important sur les résultats de Natixis. Natixis a mis en place des modalités de gestion dont l'objectif est la création de valeur à partir des synergies et des capacités commerciales de ses différentes entités. Natixis s'efforce également de structurer les produits financiers vendus à ses clients en optimisant leur fiscalité. Les structures des opérations intra-groupe de Natixis et des produits financiers vendus par Natixis sont fondées sur ses propres interprétations des lois et réglementations fiscales applicables, généralement sur la base d'avis rendus par des conseils fiscaux indépendants, et ponctuellement, en tant que de besoin, d'agrément ou d'interprétations spécifiques de l'administration fiscale. Il ne peut être exclu que les autorités fiscales, à l'avenir, remettent en cause certaines de ces interprétations, à la suite de quoi Natixis pourrait faire l'objet de redressements fiscaux.

Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre, Natixis peut être exposée à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives

Les politiques et techniques de gestion des risques de Natixis pourraient ne pas être efficaces quant à la limitation de son exposition à tout type d'environnement de marché ou à tout type de risques, y compris aux risques que Natixis n'a pas su identifier ou anticiper. Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par Natixis ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que Natixis n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que Natixis utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, Natixis procède ensuite à une analyse, notamment statistique, de ces observations. Les outils et indicateurs utilisés peuvent livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que Natixis n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou en raison de mouvements de marché inattendus et sans précédent.

Ceci diminuerait la capacité de Natixis à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies par Natixis pourraient s'avérer nettement supérieures à celles prévisibles au vu de la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de Natixis n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi Natixis à des pertes significatives et imprévues. En outre, quand bien même aucun fait important n'a à ce jour été identifié à cet égard, les systèmes de gestion du risque sont soumis au risque de défaut opérationnel, y compris la fraude. (Se reporter à la partie 5 « Gestion des risques » du Rapport de Gestion pour un exposé plus détaillé des politiques, procédures et méthodes utilisées par Natixis pour identifier, contrôler et gérer ses risques).

Les stratégies de couverture mises en place par Natixis n'écartent pas tout risque de perte

Natixis pourrait subir des pertes si l'un quelconque des différents instruments ou stratégies de couverture qu'elle utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels elle est exposée s'avérait inefficace. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si Natixis détient une position longue sur un actif, elle pourrait couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont l'évolution a par le passé permis de neutraliser l'évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché, voire entraînent une amplification des risques. Toute évolution inattendue du marché, telle que celle que connaissent les marchés financiers internationaux depuis le deuxième semestre 2007, peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de certaines couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par Natixis.

Natixis pourrait rencontrer des difficultés pour identifier, mettre en œuvre et intégrer sa politique dans le cadre d'acquisitions ou de joint-ventures

Même si la croissance externe ne constitue pas la composante majeure de sa stratégie actuelle, Natixis pourrait néanmoins réfléchir à des opportunités de croissance externe ou de partenariat. Bien que Natixis prévoie de procéder à une analyse approfondie des sociétés qu'elle acquerra ou des joint-ventures auxquelles elle participera, il n'est généralement pas possible de conduire un examen exhaustif. Par conséquent, Natixis peut avoir à supporter des engagements non prévus initialement. De même, les résultats de la société acquise ou de la joint-venture peuvent s'avérer décevants et les synergies attendues peuvent ne pas être réalisées en totalité ou en partie, ou



encore l'opération peut engendrer des coûts plus élevés que prévu. Natixis peut également rencontrer des difficultés lors de l'intégration d'une nouvelle entité. L'échec d'une opération de croissance externe annoncée ou l'échec de l'intégration d'une nouvelle entité ou d'une joint-venture est susceptible d'obérer significativement la rentabilité de Natixis. Cette situation peut également provoquer le départ de collaborateurs clés. Dans la mesure où, pour conserver ses collaborateurs, Natixis se verrait contraint de leur proposer des avantages financiers, cette situation peut également se traduire par une augmentation des coûts et une érosion de la rentabilité. Dans le cas de joint-ventures, Natixis est exposée à des risques supplémentaires et des incertitudes en ce qu'elle pourrait dépendre des systèmes, contrôles et personnes qui ne sont pas sous son contrôle et peut, à ce titre, engager sa responsabilité, subir des pertes ou des atteintes à sa réputation. De plus, des conflits ou désaccords entre Natixis et ses associés au sein de la joint-venture peuvent avoir un impact négatif sur les avantages recherchés par la joint-venture.

Une intensification de la concurrence, à la fois en France, premier marché de Natixis, et à l'étranger, pourrait peser sur le Produit Net Bancaire et la rentabilité

Les principaux métiers de Natixis sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où elle est solidement implantée. La consolidation, à la fois sous la forme de fusions et d'acquisitions et par le biais d'alliances et de coopération, accroît la concurrence. En effet, la consolidation a créé un nombre d'entreprises qui, à l'instar de Natixis, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits et de services. Natixis est en concurrence avec d'autres entités sur la base d'un certain nombre de facteurs, incluant l'exécution des opérations, les produits et services offerts, l'innovation, la réputation et le prix. Si Natixis ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres principaux marchés en proposant une gamme de produits et de services à la fois attractifs et rentables, elle pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans tout ou partie de ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement de l'économie globale ou de l'environnement économique dans lequel se situent les principaux marchés de Natixis est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, notamment à travers une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité de Natixis et de ses concurrents. Pourraient également faire leur entrée sur le marché de nouveaux concurrents plus compétitifs, soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels. Ces

nouveaux entrants seraient ainsi en mesure de proposer une offre de produits et services plus compétitive. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis aux institutions non-dépositaires d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques et fondées sur Internet, incluant le commerce électronique de titres. Ces nouveaux entrants pourraient exercer des pressions à la baisse sur les prix des produits et services de Natixis ou affecter la part de marché de Natixis.

La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur Natixis

La capacité de Natixis à effectuer ses opérations pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, ont conduit à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. Natixis est exposée à de nombreuses contreparties financières telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des fonds spéculatifs (hedge funds), ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions, exposant ainsi Natixis à un risque d'insolvabilité si un ensemble de contreparties ou de clients de Natixis venait à manquer à ses engagements. Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par Natixis ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de Natixis au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

En outre, les fraudes ou malversations commises par les acteurs du secteur financier peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les institutions financières en raison notamment des interconnexions entre les institutions opérant sur les marchés financiers.

Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats de Natixis.

Un risque de réputation et un risque juridique pourraient avoir un effet défavorable sur la rentabilité et les perspectives commerciales de Natixis

La réputation de Natixis est capitale pour séduire et fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services, une gestion inadéquate des conflits d'intérêts potentiels, des exigences légales et réglementaires, des problèmes déontologiques, des lois en matière de blanchiment d'argent, des politiques en matière de sécurité de l'information et des pratiques liées aux ventes et aux transactions, pourraient entacher la réputation de Natixis. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un salarié, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels Natixis est exposée, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation de Natixis pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière.

Une gestion inadéquate de ces problèmes pourrait par ailleurs donner naissance à un risque juridique supplémentaire pour Natixis et provoquer une augmentation du nombre des procédures judiciaires et du montant des dommages et

intérêts réclamés à Natixis ou l'exposer à des sanctions de la part des autorités réglementaires (pour de plus amples détails se reporter à la partie 5.8 « Risques juridiques » du Rapport de Gestion, et notamment le paragraphe intitulé « Procédures judiciaires et d'arbitrage »).

Une baisse prolongée des marchés peut réduire la liquidité des actifs et rendre plus difficile leurs cessions. Une telle situation pourrait engendrer des pertes significatives

Dans certains des métiers de Natixis, une baisse prolongée du prix des actifs pourrait peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation exposerait Natixis à des pertes significatives si celle-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai concernant les actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une Bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que les produits dérivés négociés entre banques, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté à suivre l'évolution du prix de ces actifs, Natixis pourrait subir des pertes qu'elle n'avait pas prévues.

Rapport de gestion

/// 31 DÉCEMBRE 2009

I - PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'ensemble des données du rapport de gestion a été retraité pour prendre en compte les éléments suivants :

- dans les comptes de Natixis, Caceis est déconsolidée en date de valeur du 31 mars 2009, les titres conservés sont reclassés en actifs disponibles à la vente et le résultat comptable du premier trimestre est maintenu dans le résultat consolidé en intégration proportionnelle à 50 %.

Dans la présentation des comptes en gestion, les retraitements suivants ont été opérés afin de présenter le résultat du métier Titres en vision « pro forma Titres retail » :

- le résultat du département Eurotitres a été retraité sur 2008 et 2009 des résultats de l'activité de conservation institutionnelle (qui avait été apportée à Caceis en juin 2008) pour ne prendre en compte désormais que les résultats de la conservation retail,
- la contribution de Caceis au PNB du métier Titres est limitée aux dividendes correspondant à la participation de 15 % de Natixis dans le capital de Caceis,
- à l'exception des dividendes ci-dessus, l'intégralité des résultats 2008 et 2009 de l'activité de conservation institutionnelle a été positionnée en « résultat des activités abandonnées ». Cette ligne enregistre également le résultat de la cession,
- les charges du hors pôles métiers affectées à Caceis ont fait l'objet d'une reventilation sur les autres métiers au 30 juin 2009. Pour assurer la comparabilité, ces retraitements ont été effectués sur 2008 et 2009 ;
- les données sectorielles de l'exercice 2008 tiennent compte des changements organisationnels intervenus au cours de l'exercice 2009 ;
- le résultat des activités abandonnées ainsi que les coûts et produits de restructuration, à caractère non récurrent, ont été identifiés dans la suite de cette présentation du rapport de gestion sur des lignes distinctes, c'est-à-dire après la détermination du résultat net part du groupe courant, dans un objectif de comparabilité des résultats des périodes considérées ;
- les résultats du premier semestre 2009 du pôle GAPC (Gestion active des portefeuilles cantonnés) sont hors incidence de la garantie mais y compris la valorisation du spread émetteur senior. En revanche, les résultats du second semestre 2009 de GAPC sont présentés après garantie mais hors spread émetteur pour permettre une meilleure lisibilité des performances des métiers ;

- les autres conventions apportées aux résultats issus des entités composant les différents pôles métiers sont rappelées ci-après :

- les pôles métiers bénéficient de la rémunération des fonds propres normatifs qui leur sont alloués ; le coût de subordination (hybrides) est refacturé aux métiers au prorata des encours pondérés consommés,
- la rémunération des capitaux propres sociaux des entités qui constituent les pôles est neutralisée,
- le coût de portage des survaleurs est intégralement supporté par le hors pôles métiers,
- les pôles sont facturés d'un montant représentant la majeure partie des charges de structure du groupe, la part non facturée de celles-ci représentant 3 % du total des charges du groupe ;

- les fonds propres normatifs nécessaires à l'activité des métiers de Natixis sont alloués comme suit :

- Banque de détail : 75 % des montants déduits des fonds propres Tier one au titre de la détention des CCI,
- Assurances (pôle Épargne) : 75 % de l'exigence de marge de solvabilité,
- Assurance-crédit (Coface) : 100 % des primes acquises nettes,
- Services, Procédures publiques (Coface) : 25 % des charges annuelles,
- Autres métiers : 6 % des encours pondérés Bâle II moyens et 75 % des montants déduits des fonds propres Tier one au titre des parts de titrisation dont la note est strictement inférieure à BB-.

II - FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

L'activité du premier semestre 2009 a souffert des effets d'une crise d'une ampleur sans précédent qui s'est traduite par un niveau de pertes important (résultat net part du groupe du 1^{er} semestre négatif de - 2 722,3 milliards d'euros) qui a conduit à mettre en œuvre un plan d'action volontariste afin de restaurer un cadre financier assaini et stabilisé :

- mise en place en juin dernier d'une avance d'actionnaire de 1,5 milliard d'euros ;
- cession au deuxième trimestre de 35 % de Caceis à Crédit Agricole S.A. pour un montant de 595 millions d'euros ;

- renforcement de la structure financière de Natixis grâce à la réalisation effective depuis le 30 juin 2009 de la garantie BPCE sur le portefeuille de crédit de la GAPC :
 - les actifs financiers classés en prêts et créances et en actifs disponibles à la vente sont couverts par un contrat de garantie financière qui porte sur 85 % de la valeur nominale des actifs visés et concerne tout risque de non-remboursement du principal ou des intérêts,
 - les opérations comptabilisées à la juste valeur par le résultat font l'objet d'un contrat d'échange (Total Return Swaps – TRS) et d'une option permettant à Natixis de bénéficier d'une éventuelle appréciation ultérieure des actifs à hauteur de 85 %,
 - l'impact global sur le second semestre 2009 du mécanisme de la garantie BPCE ressort à - 19,4 millions d'euros. Le périmètre de la garantie, en valeur nette, ressort à 31,8 milliards d'euros (hors CDPC) à fin décembre 2009, en diminution de 3,0 milliards d'euros par rapport au 30 juin dernier.

Par ailleurs, le plan stratégique New DEAL 2010-2012, mis en place à l'été 2009, a confirmé le recentrage des activités de la banque autour de **trois métiers cœurs** :

- le **pôle BFI** poursuit son redéploiement en se concentrant sur les activités clients et en orientant son développement sur les activités de Marchés de capitaux et de Financements structurés, deux domaines d'activités dans lesquels Natixis dispose d'expertises reconnues ;
- le **pôle Épargne** qui réunit les métiers Gestion d'actifs, Assurances et Banque privée, a vocation à développer une approche globale de l'épargne financière en mutualisant toutes ses expertises et à renforcer les synergies entre ses trois activités et les réseaux France. À ce titre, Natixis a acquis en date du 18 décembre 2009, 11,34 % d'intérêts minoritaires de Natixis Global Asset Management antérieurement détenus par la CNP pour un montant de 533 millions d'euros. Ce pôle a également lancé la réorganisation du métier Banque privée au sein de Banque Privée 1818 ;
- le **pôle Services Financiers Spécialisés** a vu évoluer son périmètre avec la création de deux grandes lignes métiers : d'une part les **Financements spécialisés** qui incluent les activités affacturage, cautions et garanties financières, crédit-bail et crédit consommation, et d'autre part les **Services financiers** qui regroupent les activités ingénierie sociale, paiements et titres. Ce pôle vise à optimiser ses opérations avec les réseaux du Groupe BPCE tout en poursuivant ses investissements dans les outils informatiques.

Les activités qui ne génèrent pas de synergies avec les 3 métiers cœurs ont été regroupées au sein du nouveau **pôle Participations financières**.

Ce pôle a ainsi mené en 2009 des actions structurantes qui ont porté sur l'activité opérationnelle de **Coface** où le redressement des résultats à fin 2009 est bien engagé, et sur sa structure financière. À cet égard, une augmentation de capital de Coface d'un montant total de 175 millions d'euros (prime d'émission incluse) a été réalisée au premier trimestre 2010, laquelle fait suite à celle de 50 millions d'euros réalisée en juillet 2009.

Le pôle a également enregistré pour le métier **Capital investissement** l'entrée de Natixis en négociations exclusives avec AXA Private Equity en vue de la cession de ses activités de Capital investissement pour compte propre en France.

La mise en œuvre du plan stratégique s'est également traduite au second semestre 2009 par le lancement de trois chantiers clés qui ont pour mission :

- d'intensifier les relations commerciales entre Natixis et les réseaux du Groupe BPCE ;
- d'accroître les ventes croisées (« cross selling ») grâce à la mise en place d'un dispositif commercial autour de pivots de la relation client et de processus commerciaux structurés ;
- d'optimiser les fonctions support dont l'entreprise attend des gains d'efficacité opérationnelle substantiels.

Enfin, au cours du 4^e trimestre, pour renforcer sa structure financière, Natixis a procédé à la réorganisation de sa trésorerie long terme en liaison avec BPCE et à l'allongement de la durée de ses refinancements. Sur l'ensemble de l'année 2009, Natixis a réalisé une réduction de 20 % de ses actifs pondérés, de 19 % du total de son bilan et de 11 % de ses besoins de refinancement.

III - RÉSULTATS CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	Réalisé 2009	Réalisé 2008	Variation 2009/2008	
			Montant	%
Produit Net Bancaire	3 678,5	2 515,8	1 162,7	46 %
dont métiers	5 330,0	6 259,0	(929,0)	- 15 %
Charges d'exploitation	(4 410,7)	(4 406,6)	(4,1)	0 %
Résultat brut d'exploitation *	(732,1)	(1 890,8)	1 158,7	- 61 %
Coût du risque	(2 401,2)	(1 815,0)	(586,2)	32 %
Résultat d'exploitation *	(3 133,3)	(3 705,8)	572,5	- 15 %
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	425,3	484,3	(59,0)	- 12 %
Gains ou pertes sur autres actifs	3,8	(9,0)	12,8	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(9,2)	(72,5)	63,3	- 87 %
Résultat avant impôt *	(2 713,4)	(3 303,0)	589,6	- 18 %
Impôt sur les bénéfices	1 220,6	656,9	563,7	86 %
Intérêts minoritaires	(54,6)	(71,8)	17,2	- 24 %
Résultat net part du groupe courant *	(1 547,4)	(2 717,9)	1 170,5	- 43 %
<i>Résultat des activités abandonnées</i>	<i>(6,3)</i>	<i>93,3</i>	<i>(99,5)</i>	
<i>Produits de restructuration nets</i>	<i>0,0</i>	<i>69,7</i>	<i>(69,7)</i>	
<i>Coûts de restructuration nets</i>	<i>(152,9)</i>	<i>(244,3)</i>	<i>91,3</i>	<i>- 37 %</i>
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(1 706,6)	(2 799,2)	1 092,6	- 39 %

* Hors activités abandonnées et hors produits et coûts de restructuration nets.

Analyse de l'évolution des principales composantes du compte de résultat consolidé

PRODUIT NET BANCAIRE

Le **Produit Net Bancaire (PNB)** de Natixis, retraité comme indiqué dans le chapitre précédent, s'élève à 3 678,5 millions d'euros au 31 décembre 2009, en forte augmentation par rapport au 31 décembre 2008 (+ 46 %), se redressant sensiblement au cours des six derniers mois. En effet, l'environnement économique s'est traduit par des marchés actions bien orientés dans des niveaux de volatilité contenus. Les indices des crédits sont restés fermes (tel que l'index Itraxx), alors que le CDS Natixis s'est légèrement écarté. Les taux d'intérêts directeurs bénéficient toujours d'un afflux de liquidité, et se maintiennent à des niveaux historiquement bas (Eonia à 0,35 %, OAT 10 ans à 3,5 %).

Ce PNB prend en compte la contribution négative des activités en gestion extinctive pour respectivement - 1 825,1 millions

d'euros en 2009 contre - 3 452,4 millions d'euros en 2008. Pour mémoire, le **pôle GAPC** (Gestion active des portefeuilles cantonnés) supporte l'essentiel des impacts de la crise, du fait des activités qui y ont été logées, notamment les activités de produits complexes de taux et actions qui ont subi la forte hausse de la volatilité et le renchérissement du coût des couvertures ou les ajustements de valeurs relatifs aux portefeuilles structurés de crédit.

Il incorpore également le PNB du **hors pôles métiers** qui s'établit à + 173,7 millions d'euros en 2009, après avoir enregistré en 2008 un solde négatif de - 290,7 millions d'euros.

Ce PNB est impacté cette année par de nombreux éléments non récurrents tels que :

- la plus-value sur l'opération d'offre publique d'échange de titres Natixis contre des titres BPCE, qui se traduit par la constatation d'un produit net de 460 millions d'euros au troisième trimestre 2009, une fois pris en compte l'impact du débouclage des opérations de couverture associées ;

- l'opération de restructuration des titres supersubordonnés et actions de préférence antérieurement émis qui a conduit au reclassement de ces derniers en capitaux propres au quatrième trimestre 2009 alors que précédemment classés en dettes, reclassement se traduisant par la comptabilisation d'un produit net de commissions de 398 millions d'euros ;
- le résultat de la réévaluation de la dette propre de Natixis à hauteur de - 295 millions d'euros.

Le **PNB métiers** correspondant au PNB de l'entreprise Natixis corrigé des deux périmètres précédents (GAPC et hors pôles métiers), s'élève à 5 330,0 millions d'euros en 2009, en baisse de 15 % par rapport à 2008 en raison d'une contribution fortement négative cette année de l'activité Crédit Portfolio Management (CPM) du pôle Banque de Financement et d'Investissement (BFI), à la différence de 2008 où des revenus importants avaient été enregistrés sur cette activité. Hors CPM, le PNB métiers franchit en 2009 la barre des six milliards d'euros à 6 012,2 millions d'euros, progressant à base comparable de près de 5 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution positive s'explique par :

- l'accroissement de 13 % du **PNB des métiers cœurs** hors CPM pour s'établir à 5 623,8 millions d'euros ;
- la réduction de moitié du PNB annuel du **pôle Participations financières** à 388,4 millions d'euros.

Les **actifs pondérés** évalués en fin de période et après prise en compte des impacts de la garantie, diminuent de 20 % pour s'établir à 130,9 milliards d'euros au 31 décembre 2009, contre 163,1 milliards d'euros à fin décembre 2008. Ils se répartissent à hauteur de 106,9 milliards d'euros alloués aux risques de crédit, 18,8 milliards d'euros pour les risques de marché et 5,2 milliards d'euros au titre des risques opérationnels.

CHARGES ET EFFECTIFS

Les **charges d'exploitation courantes** sont quasi stables entre 2008 et 2009 pour s'élever à 4 410,7 millions d'euros.

Les charges de personnel fixes diminuent de 2 % en raison de la réduction des effectifs CDI/CDD de 918 ETP (- 4,5 %) au cours de l'exercice, effectifs qui s'établissent à 19 439 ETP à fin décembre 2009. Les départs ont concerné principalement le pôle BFI (- 713 ETP) avec l'achèvement des plans de départ volontaire (PACEC).

Les frais de personnel variables qui intègrent les charges relatives à l'intéressement, la participation et aux indemnités de départ augmentent de 62 millions d'euros, dont 37 millions d'euros au titre de la taxe sur les rémunérations variables des opérateurs de marché et 12 millions d'euros d'indemnités de départ complémentaires.

Les autres charges d'exploitation diminuent de 32 millions d'euros (- 2 %) grâce à une démarche volontariste de maîtrise des coûts renforcée en 2009.

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le **résultat brut d'exploitation** (RBE) est négatif de 732,1 millions d'euros en 2009 alors qu'il ressortait significativement plus dégradé en 2008 à - 1 890,8 millions d'euros. Hors GAPC, le RBE s'élève à 1 260,3 millions d'euros en 2009.

RÉSULTAT AVANT IMPÔT

Le **coût du risque** ressort à - 2 401,2 millions d'euros en 2009 (se référer à l'analyse au chapitre 4.8 du rapport de gestion) incluant - 913,5 millions d'euros au titre de la GAPC.

La **quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence**, constituée pour l'essentiel par la consolidation de 20 % des résultats agrégés des réseaux du Groupe BPCE, par le biais des CCI, ressort en baisse de 12 % à 425,3 millions d'euros au 31 décembre 2009, en raison de la constatation de dépréciation de titres de participation à hauteur de 77 millions d'euros.

Les **gains ou pertes sur autres actifs** passent d'une perte de - 9,0 millions d'euros en 2008 à un gain courant de + 3,8 millions d'euros en 2009.

La **variation de valeur des écarts d'acquisition** diminue en 2009 pour ne plus s'élever qu'à - 9,2 millions d'euros alors qu'elle était négative de - 72,5 millions d'euros en 2008, du fait de la dépréciation à hauteur de - 69 millions d'euros de l'ensemble des survaleurs relatives aux activités BFI.

Le **résultat courant avant impôt** s'établit ainsi à - 2 713,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2009, perte réduite de 589,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. En excluant le pôle GAPC, ce résultat courant avant impôt est positif de 192,6 millions d'euros.

RÉSULTAT NET COURANT PART DU GROUPE

Des produits d'impôts différés ont été constatés à hauteur de 1 220,6 millions d'euros au cours de l'exercice (*cf. note 7.10 des éléments financiers*).

Après prise en compte des intérêts minoritaires à hauteur de 54,6 millions d'euros, le **résultat net courant part du groupe** s'élève à - 1 547,4 millions d'euros. Hors GAPC, ce résultat s'élève en 2009 à 916,0 millions d'euros, en progrès de 3 % par rapport à l'exercice précédent.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

Les **coûts de restructuration nets** d'impôt diminuent de 37 % en 2009 à - 152,9 millions d'euros. Cette baisse s'explique principalement par la réduction de la charge constatée dans l'exercice au titre du plan d'adaptation de l'emploi (PACEC) pour ne plus représenter que - 47 millions d'euros, soit environ un tiers de la charge correspondante 2008. Ces coûts de restructuration incorporent également d'autres charges telles que des indemnités liées à des départs hors PACEC et des dépenses liées à la mise en œuvre de différents projets de réorganisation tels que la fusion des entités françaises de la Banque privée ou la montée en charge de la plate-forme retail titres.

En 2008 les **produits de restructuration** provenaient de l'opération de cession de l'activité de conservation institutionnelle de Natixis à Caceis, détenue à l'époque à hauteur de 50 % par Natixis, ce qui s'est traduit par un impact positif de 69,7 millions d'euros nets d'impôt.

Le **résultat net part du groupe** s'établit ainsi à - 1 706,6 millions d'euros en 2009 contre - 2 799,2 millions d'euros en 2008. Le second semestre de cette année génère un résultat net part du groupe bénéficiaire supérieur au milliard d'euros, à 1 015,6 millions d'euros, après une perte de - 2 722,3 millions d'euros comptabilisée à fin juin dernier.

IV - ANALYSE DES MÉTIERS DE NATIXIS

4.1 - Pôle Banque de Financement et d'Investissement

<i>(en millions d'euros)</i>	Réalisé 2009	Réalisé 2008	Variation 2009/2008	
			Montant	%
Produit Net Bancaire	2 560,8	2 857,1	(296,3)	- 10 %
<i>Relations entreprises et institutionnels</i>	554,9	495,5	59,5	12 %
<i>Dettes et financements</i>	999,0	1 002,2	(3,3)	0 %
<i>Marchés et gestion</i>	1 761,5	1 028,1	733,3	71 %
<i>CPM et divers*</i>	(754,5)	331,2	(1 085,8)	
Charges d'exploitation	(1 607,3)	(1 656,5)	49,3	- 3 %
Résultat brut d'exploitation	953,6	1 200,5	(247,0)	- 21 %
Coût du risque	(1 385,5)	(652,8)	(732,7)	
Résultat avant impôt	(420,4)	531,1	(951,5)	

* Dont CPM : - 682,2 M€ en 2009 et + 540,1 M€ en 2008.

Le **PNB** du **pôle Banque de Financement et d'Investissement** s'élève en 2009 à 2 560,8 millions d'euros, en baisse de 10 % en données courantes par rapport à l'exercice précédent en raison d'une contribution fortement négative cette année de l'activité Crédit Portfolio Management (CPM), à la différence de 2008 où des revenus importants avaient été enregistrés. Hors CPM, le PNB des métiers du pôle BFI s'élèverait cette année à 3 243 millions d'euros, progressant de près de 40 % par rapport à l'exercice précédent.

Les **Marchés de capitaux** enregistrent sur un an un PNB en progrès de 70 % grâce aux résultats de trading élevés du Fixed Income enregistrés au premier semestre.

Les activités des métiers **Relations entreprises et institutionnels** et **Dettes et financements** ont été marquées en 2009 par de nombreuses restructurations de deals, alimentant un niveau élevé de commissions et de marges dans un contexte de production nouvelle faible.

La production nouvelle repart toutefois légèrement à la hausse au quatrième trimestre sur les activités de **Dettes et financements** après trois trimestres atones.

Les pertes enregistrées au cours de l'exercice sur l'activité **CPM** du fait du resserrement des spreads corporate se sont enfin réduites au quatrième trimestre, en raison de la nouvelle orientation de cette activité vers la gestion du risque et non plus vers la baisse des encours pondérés.

Les **charges d'exploitation** du pôle s'élèvent à 1 607,3 millions d'euros en 2009 contre 1 656,5 millions d'euros en 2008. Cette économie de 3 % résulte du double effet de la baisse des postes de charges de fonctionnement et de la diminution des frais de personnel fixes qui compensent la progression des rémunérations variables imputable notamment à la nouvelle taxe réglementaire sur les bonus.

Les **effectifs** du pôle s'établissent à 4 566 ETP à fin décembre 2009, en baisse de 14 % sur un an. Tous les métiers, front office comme fonction support, participent à cet effort.

Le **résultat brut d'exploitation** (RBE) du pôle s'inscrit cette année en baisse de 21 % par rapport à 2008, à 953,6 millions d'euros. Corrigé de l'impact CPM, il s'élèverait à 1 635,8 millions d'euros.

Le **coût du risque** du pôle s'accroît sensiblement pour s'établir à 1 385,5 millions d'euros contre 652,8 millions d'euros un an plus tôt. Une provision complémentaire liée à un renforcement de la couverture globale des risques de 748 millions d'euros a été constituée au second trimestre 2009.

Le **résultat avant impôt** du pôle BFI est de - 420,4 millions d'euros, situation toutefois meilleure que celle relevée au 30 juin dernier puisque ce résultat dégage un excédent de 141,6 millions d'euros au titre du seul second semestre 2009. Hors CPM, le résultat avant impôt 2009 dégagerait un bénéfice de 261,8 millions d'euros.

Les **encours pondérés** fin de période poursuivent leur décroissance pour atteindre 89,9 milliards d'euros à fin décembre 2009, contre 100,3 milliards d'euros fin 2008 (- 10 %).

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES MÉTIERS DU PÔLE BFI

4.1.1 - RELATIONS ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

Le PNB du métier **Relations entreprises et institutionnels** progresse de 12 % en 2009 à 554,9 millions d'euros.

Les activités **DREI** sont marquées par une progression conjointe des marges d'intérêt et des commissions qui compense la poursuite de la baisse de la production nouvelle.

Les revenus des Financements vanille augmentent de 27 % par rapport à 2008, portés par l'accroissement des revenus d'intérêts et des commissions. L'année 2009 se caractérise par de nombreuses restructurations qui ont permis de renégocier favorablement les taux de marge nette et de recevoir les commissions correspondantes. En revanche, les activités de flux affichent une baisse de 49 %, pénalisées par la rémunération du float et des encours clients non rémunérés, subissant l'effondrement de l'Eonia qui a perdu 300 pb sur l'année.

Dans un environnement de sélectivité sectorielle forte, la production nouvelle ressort en diminution d'un tiers avec cependant des marges nettes en hausse notable.

- Le PNB des activités **corporate France** est supérieur de 27 % à celui de fin 2008, bénéficiant d'une augmentation importante des commissions sur crédits (+ 55 %) et d'une forte progression des revenus d'intérêts (+ 22 %).

Sur l'année, les marges nettes sur encours moyens (crédits utilisés) ont progressé : elles gagnent 18 pb en 2009 sur le court terme et s'améliorent de 14 pb sur le moyen/long terme.

Le taux de tirage sur les lignes moyen et long termes poursuit sa baisse pour atteindre 19 % à fin 2009, alors qu'il était de 30 % en début d'exercice.

La production nouvelle est volontairement contenue à 4,7 milliards d'euros, en retrait de 24 % par rapport à décembre 2008 et s'accompagne d'une nette progression (+ 92 pb) des marges brutes, plus soutenue sur les lignes de crédit (+ 124 pb) que sur les prêts (+ 44 pb).

- Le PNB **institutionnels et secteur Public** augmente de 9 % sur l'année, bénéficiant d'une progression au quatrième trimestre (+ 54 %) bien supérieure aux trimestres précédents.

La performance est contrastée par zone géographique. Grâce à une expertise reconnue dans la gestion de fonds et la multiplication des mandats de « Lead Arranger » ou « Co Manager », New York confirme la solidité de son modèle avec une gestion dynamique de la qualité de crédit des contreparties.

Dans un contexte de diminution volontaire d'activité avec les institutionnels, la production nouvelle enregistre le repli le plus significatif du pôle, inférieure de 51 % à 2008. Les encours moyens sont maintenus à un niveau équivalent à l'exercice précédent.

- Le PNB **corporate international** s'accroît de 44 % par rapport à 2008.

En 2009, le redimensionnement de la présence à l'international se poursuit avec notamment la gestion en extinction des portefeuilles londonien et allemand ainsi que le recentrage de l'activité à New York.

- L'activité **flux** se contracte de 49 % en 2009, la baisse du taux Eonia pesant sur la rémunération du float. Ce taux moyen annuel passe de 3,98 % en 2008 pour tomber à 0,71 % cette année.
- L'activité **fusions-acquisitions** recule par rapport à 2008, en raison du ralentissement manifeste du marché des fusions, atténué cependant par un regain d'activité au quatrième trimestre nettement supérieur aux trimestres précédents. L'activité se recentre principalement sur des mandats du secteur immobilier.

4.1.2 - DETTES ET FINANCEMENTS

Sur l'année, le PNB du métier **Dettes et financements** s'élève à 999,0 millions d'euros, en ligne avec le niveau atteint en 2008. Ces activités sont très sensibles à l'évolution de la devise US, les marges et commissions libellées dans cette devise représentant près de la moitié du PNB. Ainsi, à dollar constant, les revenus auraient été inférieurs.

À dollar courant, le PNB des activités de financement reflète l'augmentation des marges nettes de 13 %, atténuée par la baisse de 8 % des encours moyens. La production nouvelle est en baisse de 61 %. Les commissions de service se dégradent, mais le métier enregistre de nombreuses commissions de restructuration.

Les encours pondérés à fin 2009 s'élèvent à 35,2 milliards d'euros, en repli de 6 % par rapport à 2008.

- Sur l'année, le PNB de **global energy and commodities** est en retrait de 8 %, en raison d'un repli des commissions de service (- 11 %) consécutif à la baisse de la production nouvelle (- 58 %). L'augmentation sensible du coût de la liquidité sur l'année pèse sur les revenus.

- Le PNB de l'activité **financement aéronautique** s'accroît de 18 %, expliqué notamment par l'appréciation de la devise US.

L'Aéronautique a tiré profit cette année d'une amélioration des marges nettes conjuguée à un effet volume et à un meilleur niveau de commissionnement par transaction.

- Le PNB de l'activité **shipping** augmente de 14 %, bénéficiant de marges renégociées.



- Le PNB de l'activité **financements de projets** augmente de 13 % en 2009, profitant notamment de l'amélioration des revenus d'intérêts (+ 14 %).
- Le PNB de l'activité **structured export finance** génère 34 % de croissance annuelle supplémentaire en décembre 2009, grâce à la hausse des marges (+ 34 %) conjuguée à un bond des commissions de services qui s'élèvent à 10 millions d'euros en 2009 et au dynamisme de nos activités en Asie.
- Le PNB de l'activité **ingénierie financière** ressort en hausse de 3 %. La production nouvelle faible sur la période est le résultat d'une activité délibérément orientée vers les montages de restructuration sur des lignes existantes.
- Le PNB de financement **real estate** recule de 16 %, affecté par la baisse de l'activité aux États-Unis et un volume de production nouvelle sur l'immobilier commercial volontairement maintenu à un niveau très faible en Europe comme aux États-Unis :
 - en Europe, le PNB annuel progresse de 12 %, grâce à l'amélioration du taux de marge nette sur encours moyens (1,15 % en 2009 contre 0,94 % en 2008) partiellement limitée par la diminution des encours moyen bilan ;
 - aux États-Unis, le PNB est en recul par rapport à l'exercice 2008.
- L'activité **structured credit** bénéficie d'un regain sur le marché du crédit, le PNB augmente de 29 % sur un an, grâce à la progression des revenus d'intérêts et des commissions sur les conduits.
- L'activité de **debt solutions** enregistre un PNB stable sur un an.

Pour la première fois, la succursale de Hong Kong concourt au résultat de l'activité.

4.1.3 - MARCHÉS DE CAPITAUX

Le PNB cumulé du métier **Marchés de capitaux** atteint 1 749 millions d'euros fin décembre 2009, l'année 2008 enregistrant de très fortes pertes sur les activités de dérivés actions, de taux et de crédit.

L'analyse de la performance commerciale par segment de clientèle montre en 2009 que :

- la contribution client des asset managers et des compagnies d'assurance progresse nettement par rapport à 2008 ;
- le secteur banque reste le premier contributeur mais son poids recule ;
- le secteur public se réduit sensiblement.

Taux, crédit, change et matières premières

L'année 2009 s'inscrit comme une année record consécutive à des niveaux de marge exceptionnels constatés au cours du premier semestre.

Les revenus des **dérivés de taux** sont en très forte progression. Les niveaux de marge élevés, couplés à des revenus de trading conséquents, ont été enregistrés au premier semestre. Cette activité connaît un fléchissement de ses revenus sur la deuxième partie de l'année.

Les **activités de crédit** enregistrent d'excellents résultats liés à la performance commerciale sur les marchés primaires et secondaires.

Les **activités de change** tant sur le spot, le terme, et les produits optionnels se sont bien comportées dans un contexte général 2009 caractérisé par une baisse des volumes échangés. Natixis a été déclarée meilleure banque française sur le change (*source European CEO – Foreign exchange awards 2009*) et meilleure progression mondiale en part de marché sur les opérations de change traitées (*source Euromoney 2009*).

Les **activités de Matières premières** progressent de 33 % sur l'année.

Activités à sous-jacent actions

En 2009, les revenus générés par les **dérivés actions et arbitrage** sont en nette amélioration, principalement du fait de l'arrêt des pertes de trading après le renforcement des opérations de couverture fin 2008, et des bonnes performances de l'**equity finance**.

Les revenus 2009 de **Corporate Solutions** sont en recul, en raison du faible nombre de nouvelles opérations sur les activités dérivées. L'essentiel du PNB provient de « running margins » sur des opérations anciennes ou de la restructuration de deals.

Les activités d'**equity cash** enregistrent un recul (- 17 %) sur l'année, malgré une nette reprise sur le dernier trimestre. L'activité primaire a ainsi été soutenue suite à des augmentations de capital exceptionnelles dans le secteur bancaire pour lesquelles Natixis a été chef ou co-chef de file. Sur l'année, les brokers Natixis Securities et Bleichroder Inc. affichent en revanche un résultat en retrait par rapport à 2008.

Trésorerie et arbitrage

Comme en 2008, la **trésorerie** a continué à bénéficier en 2009, principalement au premier semestre, de conditions de marché favorables. Le PNB dégagé reste élevé, légèrement supérieur à 2008.

Les activités d'**arbitrage** ont pour leur part réalisé de très bonnes performances en 2009 par rapport à 2008 dans un contexte de risque maîtrisé.

Gestion

L'activité **gestion pour compte de tiers** au sein du métier Marché de capitaux connaît une année 2009 en croissance.

4.1.4 - CPM ET DIVERS

Le **Credit Portfolio Management et divers** affiche un PNB fortement négatif (- 754 millions d'euros) en 2009 contre un gain de 331 millions d'euros l'année précédente. La valorisation en juste valeur des couvertures a fortement souffert du resserrement des spreads des contreparties investment grade. Cette tendance a été constatée sur l'ensemble de l'année 2009, après l'élargissement de ces spreads qui avait généré en 2008 une contribution fortement positive. En novembre, les couvertures du CPM ont été toutefois restructurées.

4.2 - Pôle Épargne

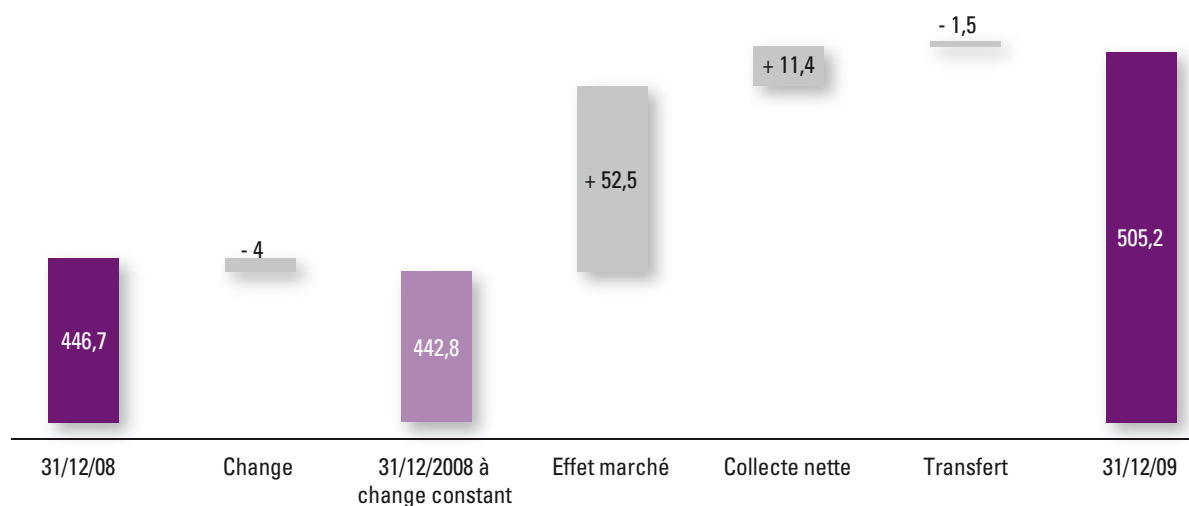
(en millions d'euros)	Réalisé 2009	Réalisé 2008	Variation 2009/2008	
			Montant	%
Produit Net Bancaire	1 540,0	1 692,6	(152,6)	- 9 %
<i>Gestion d'actifs</i>	1 261,7	1 357,5	(95,8)	- 7 %
<i>Assurances</i>	196,5	224,8	(28,4)	- 13 %
<i>Banque privée</i>	81,8	110,2	(28,4)	- 26 %
Charges d'exploitation	(1 126,8)	(1 168,5)	41,7	- 4 %
Résultat brut d'exploitation	413,3	524,1	(110,9)	- 21 %
<i>Gestion d'actifs</i>	334,1	387,6	(53,5)	- 14 %
<i>Assurances</i>	98,1	131,0	(32,9)	- 25 %
<i>Banque privée</i>	(18,9)	5,5	(24,5)	
Coût du risque	(31,9)	(67,2)	35,4	- 53 %
Résultat avant impôt	393,0	463,2	(70,2)	- 15 %

Activité

Gestion d'actifs

Les encours sous gestion à 505,2 milliards d'euros à fin décembre 2009 s'inscrivent en hausse de 14 % à change constant, grâce à un fort effet marché (+ 52,5 milliards d'euros) et à une collecte nette largement positive (+ 11,4 milliards d'euros).

ÉVOLUTION DES ENCOURS (EN MILLIARDS D'EUROS)



Les classements mondiaux récemment publiés confirment la position significative du métier dans le secteur de l'asset management :

- NGAM est en 8^e position du Classement Institutional Investors des 100 principaux asset managers européens ;
- David Herro d'Harris Associates a été élu « gérant de la décennie » par Morningstar dans la catégorie Actions Internationales. Le fonds Oakmark Fund est élu 1^{er} de la

catégorie des larges capitalisations au titre de sa performance sur un an ;

- l'équipe Loomis Sayles Multisector Bonds Fund a été élue « gérant de l'année » ;
- Dan Fuss de Loomis Sayles a été finaliste pour le prix de « Gérant de la décennie » décerné par Morningstar dans la catégorie Fixed Income ;

- AEW Europe a obtenu le meilleur classement du baromètre Novethic pour l'édition 2009 pour la qualité de sa communication ;
- Absolute Asia AM Pacific Rim Equities Fund s'est distingué lors de la 10^e édition « des grands prix de la gestion d'actifs » de l'Agefi en obtenant la 2^e place de la catégorie Actions Asie Hors Japon.

Le métier **Assurances** a bénéficié du regain des marchés financiers en fin d'année pour reconstituer ses réserves disponibles. Les encours d'assurance vie sont portés à 33 milliards d'euros, profitant d'un bon niveau de collecte et d'un effet marché positif. Le dynamisme commercial se maintient sur ses autres activités.

La **Banque privée** prend un nouveau départ concrétisé par la nomination d'un nouveau dirigeant. La restructuration de l'activité se poursuit. La fusion des entités françaises se finalise et la rationalisation de l'activité internationale est engagée.

Le **PNB** du pôle qui s'élève à 1 540 millions d'euros en 2009 pâtit néanmoins du faible niveau des marchés financiers.

- Si le métier Gestion d'actifs a pu bénéficier de la reprise des marchés dès le second trimestre, les revenus sont néanmoins fortement pénalisés par la baisse des encours moyens (avec la sortie de la Poste) et des taux de rémunération sur l'année.
- Le PNB du métier Assurances s'inscrit en baisse de 13 %, impacté par la volatilité des marchés financiers, mais rebondit au dernier trimestre.
- Le PNB de la Banque privée est affecté également par la baisse de l'activité et le bas niveau des marchés, auquel s'ajoutent les impacts de la restructuration engagée au dernier trimestre sur son activité internationale.

Les **charges** cumulées du pôle sont en retrait de 4 % soit un impact de - 41,7 millions d'euros sur l'année, avec un effort important consenti par le métier Gestion d'actifs (- 7,5 % en euros constants).

La Banque privée présente 16,3 millions d'euros de charges de restructuration sur la France, dont 14,6 millions d'euros comptabilisés sur le dernier trimestre.

Le **résultat brut d'exploitation** à 413,3 millions d'euros est en recul de 21 % sur un an, avec un coefficient d'exploitation à 73 % qui augmente de 4 %.

Le **coût du risque** reste anormalement élevé en 2009 bien qu'il s'inscrive en baisse significative par rapport à 2008 (- 53 %). Après les effets de la crise financière en 2008, le coût du risque du pôle est essentiellement affecté par l'activité de Banque privée : perte sur portefeuille luxembourgeois et apparition de risque avéré en France sur les crédits clientèle.

Le **résultat avant impôt** ressort à 393,0 millions d'euros, en retrait de 15 %.

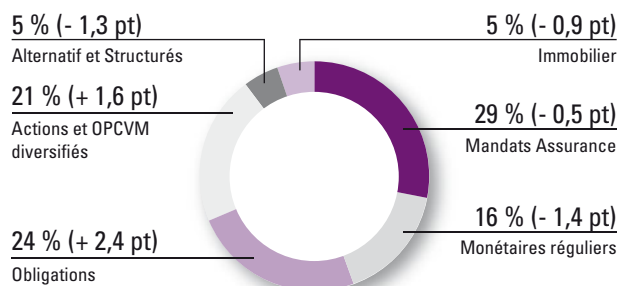
ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES MÉTIERS DU PÔLE ÉPARGNE

4.2.1 - GESTION D'ACTIFS

Activité

Le mix produits à fin décembre confirme la prépondérance des produits obligataires et monétaires (40 % des encours sous gestion contre 39 % en 2008). L'assurance représente 28,4 % des encours à fin décembre. La part des encours investis sur les produits actions et OPCVM diversifiés progresse néanmoins de 1,6 point sur un an, en contrepartie de la baisse des encours monétaires de - 1,4 point sur un an.

■ RÉPARTITION DES ENCOURS PAR TYPE DE SUPPORT



La zone Europe

Les encours sous gestion de la zone Europe progressent de 9,1 % pour atteindre 320,5 milliards d'euros à fin décembre 2009. Les encours ont bénéficié de la nette amélioration des conditions de marché amorcée au second trimestre.

- La collecte nette s'accroît de 7,5 milliards d'euros en 2009, essentiellement orientée sur les supports assurances et les fonds monétaires et obligataires de NAM.
- L'effet marché s'établit à + 19,2 milliards d'euros et a bénéficié à toutes les catégories de produits, à l'exception des produits immobiliers.
- La structure des encours 2009 en Europe reflète un poids plus élevé de la part des produits assurances (+ 1,3 pt) ainsi que des produits actions dont la part s'accroît de 1,3 point depuis le début de l'année pour représenter 8,3 % des encours. En contrepartie, le poids des produits monétaires recule de 0,8 point sur l'année.

La zone Amérique du Nord

Les encours fin de période ressortent à 264,9 milliards de dollars à fin décembre 2009, en hausse de 23,7 % par rapport à fin décembre 2008 (+ 51 milliards de dollars), grâce notamment à un important effet marché (+ 47,6 milliards de dollars).

- La collecte nette, s'élève cette année à 5,3 milliards de dollars, essentiellement portée par Loomis (+ 10,1 milliards de dollars).

- L'effet marché évalué à 47,6 milliards de dollars au titre de 2009 a bénéficié essentiellement à Loomis (26,2 milliards de dollars) et à Harris Associates (+ 13,1 milliards de dollars).
- La structure des encours US à fin décembre 2009 montre un poids plus important des produits obligataires (+ 2,5 %), une réduction de la part des produits alternatifs (- 1,6 %) et monétaires (- 1,1 %) et une stabilité des encours investis en actions.

Le **PNB** en cumul à fin décembre 2009, est en retrait de 7 % (- 10 % à change constant) à 1 261,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008. Les commissions de gestion nettes subissent le recul des encours moyens et des taux de rémunération.

4.2.2 - ASSURANCES

Activité

L'encours global poursuit sa progression. À fin 2009, il progresse de 2,5 milliards d'euros depuis le 1^{er} janvier 2009 à 33,4 milliards d'euros en raison d'un effet collecte de 1,2 milliard d'euros et d'un effet valorisation de 1,3 milliard d'euros. L'encours Euro progresse de 7 % sur un an et l'encours UC (unité de compte) de 12 %.

À fin décembre, le chiffre d'affaires Vie progresse de 14 %, grâce notamment au dynamisme de Natixis Life et de ABP Vie, quand le marché est en croissance de 12 %.

- La collecte des contrats Euros progresse de 14 % sur l'année, favorisée par des taux courts bas et la baisse de la rémunération du livret A. Cette performance est légèrement inférieure à celle du marché (FFSA + 17 %).
- La collecte des contrats UC, à 545 millions d'euros, progresse de 13 % sur un an, progression très supérieure au marché qui affiche une diminution de 11 % (FFSA) sur les versements des supports UC.

L'activité Prévoyance moins sensible à la conjoncture financière, affiche une progression du chiffre d'affaires de 24 % sur un an à 311 millions d'euros reposant sur la poursuite de l'équipement des clients des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne en assurance emprunteurs et des clients Banques Populaires en prévoyance individuelle.

Le **PNB** 2009 s'élève à 196,5 millions d'euros, soit un recul de 13 % par rapport à décembre 2008 toujours marqué par la volatilité des marchés financiers, et malgré le rebond constaté au dernier trimestre. Le PNB de l'Assurance-vie est en retrait de 26 % sur un an. Le PNB de l'activité Prévoyance marque une progression de 39 % sur un an.

4.2.3 - BANQUE PRIVÉE

Activité

Les **encours gérés** de la Banque privée à 14,6 milliards d'euros sont quasi stables (- 36 millions d'euros) sur le 4^e trimestre.

La **collecte nette globale** de la Banque privée s'établit à 115 millions d'euros à fin décembre 2009.

La collecte nette globale annuelle en France atteint 282 millions d'euros, alors qu'au Luxembourg, l'année se conclut sur une décollecte nette cumulée de - 167 millions d'euros. Le dernier trimestre enregistre cependant une collecte nette positive de + 2 millions d'euros.

La **collecte nette en gestion de fortune**, négative de 38 millions d'euros à fin juin, s'est stabilisée au second semestre pour terminer à - 32 millions d'euros sur l'année.

Cette collecte en gestion de fortune se maintient en France à + 135 millions d'euros à fin décembre. Elle représente près de 48 % de la collecte nette totale en 2009. Mais la décollecte au Luxembourg n'a pas permis de maintenir positive la performance d'ensemble.

Le **PNB** cumulé s'affiche à 81,8 millions d'euros, en baisse de 26 % (28,4 millions d'euros) sur 2008.

4.3 - Pôle Services Financiers Spécialisés

<i>(en millions d'euros)</i>	Réalisé 2009	Réalisé 2008	Variation 2009/2008	
			Montant	%
Produit Net Bancaire	840,8	936,6	(95,9)	- 10 %
Financements spécialisés	407,6	478,4	(70,8)	- 15 %
Affacturage	114,7	147,2	(32,5)	- 22 %
Cautions et garanties financières	72,0	124,5	(52,5)	- 42 %
Crédit-bail	96,8	107,0	(10,2)	- 10 %
Crédit consommation	124,1	99,7	24,4	24 %
Services financiers	433,2	458,2	(25,1)	- 5 %
Ingénierie sociale	97,2	98,7	(1,6)	- 2 %
Paiements	166,3	167,8	(1,5)	- 1 %
Titres	169,7	191,7	(22,0)	- 12 %
Charges d'exploitation	(612,1)	(620,7)	8,6	- 1 %
Résultat brut d'exploitation	228,7	315,9	(87,3)	- 28 %
Coût du risque	(46,7)	(28,0)	(18,7)	67 %
Résultat avant impôt	181,8	302,9	(121,1)	- 40 %
Financements spécialisés	114,6	223,3	(108,7)	- 49 %
Services financiers	67,0	79,5	(12,6)	- 16 %

Activité

Bonne résistance de l'activité commerciale du pôle SFS

- Le dynamisme commercial des activités **crédit à la consommation, ingénierie sociale, titres et paiements** est resté soutenu au cours de l'année :
 - le **crédit à la consommation** a connu une très bonne activité commerciale, dans un contexte de recul historique du marché, grâce à la poursuite du développement de son offre dans les réseaux ;
 - l'**ingénierie sociale** a su profiter de l'opération « Cesu social » (3 millions de titres émis) tout en poursuivant un bel effort commercial (nouveaux contrats, développement du PERCO et des autres titres spéciaux) ;
 - l'activité **titres** a remporté deux appels d'offre publique confirmant la compétitivité de son offre ;
 - enfin, la monétique au sein de l'activité **paiements** a maintenu son rythme de croissance.
- Les activités fortement pénalisées dans la première moitié de l'année par la dégradation de l'environnement économique (**affacturage, cautions & garanties financières et crédit-bail**), montrent des signaux positifs de reprise sur cette fin d'année :
 - la production nouvelle de crédit-bail poursuit sa tendance à la hausse depuis deux trimestres consécutifs et affiche une progression de 20 % au dernier trimestre par rapport au troisième trimestre ;

- Natixis Factor a gagné des parts de marché supplémentaires (+ 0,5 point à 13,3 %) avec un chiffre d'affaires affacturé stable, dans un contexte de repli du marché français (- 3,6 %) ;
- la baisse du chiffre d'affaires de Cautions & Garanties financières s'est finalement limitée à 14 % sur l'année grâce au dynamisme du réseau des Caisses d'Épargne et au redressement du marché immobilier d'habitation sur le second semestre.

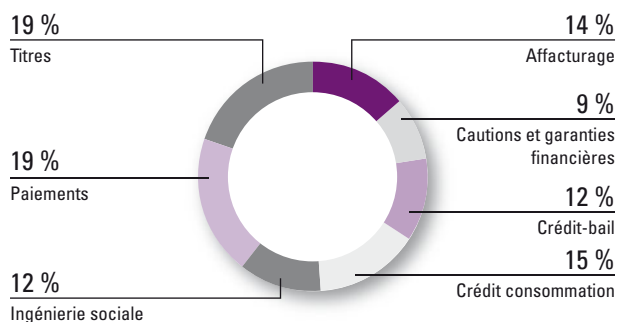
Toutes les activités du pôle dégagent un **résultat avant impôt** positif pour un total de + 181,8 millions d'euros en 2009.

Néanmoins, la crise financière et le contexte économique dégradé ont pesé sur la rentabilité du pôle :

- le PNB du pôle (- 10 %) s'est trouvé pénalisé par le bas niveau des taux, la hausse de la sinistralité (Cautions & Garanties financières et Crédit-bail) et le ralentissement de l'activité ;
- les charges hors restructuration du pôle sont dans l'ensemble bien maîtrisées ; les charges de restructuration du pôle sont évaluées à 34,4 millions d'euros, dont 94 % sont liés aux projets convergence SI et trajectoire opérationnelle de l'activité Titres ;
- le coût du risque, à près de 46,7 millions d'euros (+ 18,7 millions d'euros par rapport à 2008), pèse fortement sur les résultats du pôle.

À fin décembre 2009, le **PNB** du pôle SFS s'établit à 840,8 millions d'euros, soit une baisse de 10 % par rapport à fin décembre 2008.

■ RÉPARTITION DU PNB 2009 DES ACTIVITÉS DE SFS



- L'**affacturage** a subi l'impact du ralentissement de l'activité, du bas niveau des taux courts et de la baisse des encours consécutive à la réduction des délais de paiement (loi LME).
- Les activités **cautions & garanties financières** et **crédit-bail** sont pénalisées par l'augmentation de leurs charges de sinistres. L'activité **crédit-bail** a en partie compensé cette dégradation grâce à la progression des encours moyens.
- Le PNB de l'activité **titres** est impacté par la baisse de sa marge d'intérêt (taux bas), la sortie du client LCL et la baisse du dividende de Caceis.
- En revanche, le **crédit consommation** affiche une progression de son PNB principalement liée à la croissance de ses encours favorisée par la poursuite de la pénétration des réseaux.

- Les activités **paiements** et **ingénierie sociale** enregistrent une quasi-stabilité de leurs revenus.

Les charges du pôle SFS s'élèvent à 612,1 millions d'euros, en baisse de 1 % par rapport à décembre 2008, la baisse constatée sur l'activité titres étant compensée par la hausse des charges du crédit à la consommation.

- Les **charges** de personnel à 245,2 millions d'euros, sont stables sur l'année (+ 1 %) en ligne avec l'évolution des effectifs.

Les recrutements du **crédit consommation** compensent les efforts de l'activité **titres**. Au global, les effectifs sont quasi-stables à 3 130 ETP.

- Les autres charges à 366,9 millions d'euros, affichent un retrait de 3 % principalement lié à la baisse des charges informatiques courantes sur l'activité **titres**.

Le **résultat brut d'exploitation** du pôle SFS ressort ainsi à 228,7 millions d'euros, en retrait de 28 % par rapport à 2008.

Le **coût du risque** à fin décembre 2009 s'élève à 46,7 millions d'euros, en progression de 18,7 millions d'euros du fait de la dégradation économique sur le métier Financements spécialisés.

Le **résultat avant impôt** ressort à 181,8 millions d'euros en 2009, en retrait de 40 % par rapport à 2008.

4.4 - Pôle Participations financières

(en millions d'euros)	Réalisé 2009	Réalisé 2008	Variation 2009/2008	
			Montant	%
Produit Net Bancaire	388,4	772,7	(384,3)	- 50 %
<i>Coface</i>	<i>387,3</i>	<i>652,8</i>	<i>(265,6)</i>	<i>- 41 %</i>
<i>Capital investissement</i>	<i>(42,5)</i>	<i>80,3</i>	<i>(122,8)</i>	
<i>Natixis Algérie + Pramex</i>	<i>43,7</i>	<i>39,6</i>	<i>4,1</i>	<i>10 %</i>
Charges d'exploitation	(747,5)	(719,6)	(27,9)	4 %
Résultat brut d'exploitation	(359,1)	53,1	(412,2)	
Coût du risque	(19,6)	(20,8)	1,2	- 6 %
Résultat avant impôt	(353,2)	46,0	(399,2)	

4.4.1 - COFACE

Activité

Dès le début de l'année 2009, Coface a lancé le plan « Crisis, Act II » qui prend le relais de « Act on the Crisis » mis en place en 2008. Les mesures suivantes visent à réduire drastiquement l'exposition aux risques :

- assainissement du portefeuille sur les polices ;

- résiliation des polices les plus déficitaires ;
- durcissement des conditions de souscription des risques ;
- réduction du montant des indemnités (augmentation des franchises) entraînant une diminution associée des primes.

Le plan s'accompagne également de mesures de révision tarifaire qui vont permettre de rééquilibrer les polices d'assurance sur une période de deux ans.



En cumul sur l'année, le **chiffre d'affaires** brut s'établit à 1 534 millions d'euros, quasiment au même niveau qu'en 2008 (1 536 millions d'euros). Retraité des effets périmètre et change, celui-ci enregistre une légère baisse de 0,7 %. L'assurance représente les trois quarts de l'activité, le factoring 7 % et les services 18 %.

Le poids de l'Europe reste prépondérant (83 % du chiffre d'affaires de l'année dont 31 % en France) mais ce sont les pays hors de cette zone, dont la part augmente cette année de 2 points, qui ont assuré la stabilité de l'activité à périmètre courant.

La croissance des pays non européens s'établit à 7,8 % à périmètre courant et 5 % à périmètre et change constants. L'Amérique du Sud est la principale contributrice à cette croissance (+ 20,7 % en données constantes).

Le **PNB** de Coface atteint 387,3 millions d'euros en 2009, inférieur de 41 % à celui de 2008 du fait essentiellement d'un ratio de sinistres à primes à 97,7 % contre 72,6 % en 2008, le chiffre d'affaires ayant été globalement stable.

En cumul sur l'année, le **PNB de l'assurance-crédit** ressort à 47,6 millions d'euros, en diminution de 85 % par rapport à 2008. Le **PNB** souffre du niveau élevé du **loss ratio** annuel et de la politique de maîtrise des risques mise en place cette année.

Les charges de sinistres augmentent de 41 % cette année, après un premier semestre qui a représenté 62 % du total annuel. Une amélioration probante est observée au cours de la seconde partie de l'année, l'exercice se clôturant sur un ratio de sinistres à primes de 63 %.

Le « combined ratio » de **l'assurance-crédit** qui, outre les sinistres, intègre les charges d'exploitation et les coûts externes d'acquisition, suit la même tendance : il ressort en 2009 à 130 % contre 104,3 % l'an dernier.

Jouant dans certaines limites un rôle d'amortisseur, l'impact net de la réassurance externe est positif de 36,6 millions d'euros sur l'année, contre seulement 9,7 millions d'euros en 2008.

Le **PNB 2009 de l'affacturage international** décroît de 1,9 % par rapport à 2008, impacté par la forte baisse d'activité des clients.

Le **PNB des métiers de Services** s'accroît de 1 %. Retraité des effets périmètre et change, il diminue de 2 %.

Les charges cumulées atteignent 653,1 millions d'euros, soit une croissance de 4,8 % par rapport à 2008. Corrigées des effets périmètre et change, les charges augmentent de 3,2 % malgré l'augmentation sensible des frais de gestion des sinistres (+ 18,6 %) dans une période de crise aiguë.

Les **effectifs** ont augmenté de 125 ETP sur l'année (+ 2 %) pour s'établir à 5 190 ETP.

Le **résultat brut d'exploitation** est négatif sur l'année de 265,9 millions d'euros contre un excédent de 29,6 millions d'euros en 2008.

Le **résultat avant impôt** de Coface est négatif de 261,2 millions d'euros en 2009 contre un profit de 23,6 millions d'euros l'an dernier.

4.4.2 - CAPITAL INVESTISSEMENT

Activité

Le **Capital Investissement** enregistre, dans un contexte particulièrement difficile, une activité en net recul sur l'ensemble de l'année, tant sur les investissements que sur les cessions ; la crise du crédit et la crise financière entraînant à la fois un manque de visibilité économique de la part des investisseurs et de moindres valorisations, freinant ainsi les opportunités à l'achat comme à la vente.

Les **investissements** de l'année reculent de 49 % à 393,4 millions d'euros.

Les **capitaux gérés** s'élèvent à 4,4 milliards d'euros, en augmentation sur l'année de 9 % (+ 0,3 milliard d'euros). Fin 2009, la part d'origine compte propre représente 50 % du total contre 48 % à fin 2008.

Les **encours de risque RWA** progressent de 4 % à 4,9 milliards d'euros.

Sur l'ensemble de l'année, le **PNB** du Capital Investissement est négatif de 42,5 millions d'euros, à rapprocher d'un montant positif de 80,3 millions d'euros à fin 2008 :

- les plus-values de cessions nettes réalisées sur l'année ressortent en forte baisse à 96,3 millions d'euros, contre 268,7 millions d'euros en 2008 (soit - 64 %) ;
- l'impact en résultat de la variation du stock de plus-values latentes est de - 28,1 millions d'euros, contre un impact de - 69,7 millions d'euros l'an dernier (- 60 %) ;
- les dotations nettes aux provisions pèsent pour 121,7 millions d'euros, inférieures de 20,3 millions d'euros à celles de 2008 (- 14 %) ;
- les produits du portefeuille et autres commissions, à 41 millions d'euros, sont proches des montants affichés en 2008, soit 44,6 millions d'euros.

Les **charges** s'élèvent à 60,7 millions d'euros en fin d'année, en réduction de 5,8 millions d'euros (- 9 %) par rapport à 2008. Ce recul s'explique essentiellement par une baisse d'activité (investissements) et par la renégociation du loyer.

Les **ETP** en activité s'affichent à 142 à fin 2009, en recul de 3 ETP sur 1 an.

Le **résultat avant impôt** ressort négatif de 102,6 millions d'euros sur l'année contre un profit de 13,1 millions d'euros l'an dernier.

4.5 - Pôle GAPC

<i>(en millions d'euros)</i>	Réalisé 2009	Réalisé 2008	Variation 2009/2008	
			Montant	%
Produit Net Bancaire	(1 825,1)	(3 452,4)	1 627,3	- 47 %
Charges d'exploitation	(167,3)	(170,9)	3,6	- 2 %
Résultat brut d'exploitation	(1 992,4)	(3 623,3)	1 630,9	- 45 %
Coût du risque	(913,5)	(846,8)	(66,7)	8 %
Résultat avant impôt	(2 905,9)	(4 470,1)	1 564,1	- 35 %

L'année 2009 doit être analysée en deux parties : le premier semestre enregistre l'essentiel des pertes de l'exercice, alors que le résultat du second semestre bénéficie des effets du mécanisme de la garantie mise en place par BPCE. Le résultat

avant impôt de la GAPC au deuxième semestre s'élève à 75 millions d'euros, après prise en compte d'une charge de 19,4 millions d'euros au titre de la garantie.

4.6 - Hors pôles métiers

<i>(en millions d'euros)</i>	Réalisé 2009	Réalisé 2008	Variation 2009/2008	
			Montant	%
Produit Net Bancaire	173,7	(290,7)	464,4	
Charges d'exploitation	(149,8)	(70,4)	(79,4)	
Résultat brut d'exploitation	23,9	(361,2)	385,1	
Coût du risque	(4,1)	(199,4)	195,4	- 98 %
Résultat avant impôt	133,5	(478,3)	611,7	

Le hors pôles Métiers enregistre l'impact positif des opérations d'échange de titres hybrides avec BPCE (impact total : + 460 millions d'euros) ainsi que des plus-values sur titres, suite au reclassement des titres supersubordonnés (TSS)

en capitaux propres (+ 398 millions d'euros). Il enregistre également le résultat de la réévaluation de la dette propre de Natixis à hauteur de - 295 millions d'euros.

4.7 - Contribution de la Banque de détail

<i>(en millions d'euros)</i>	Réalisé 2009	Réalisé 2008	Variation 2009/2008	
			Montant	%
Quote-part de résultat mis en équivalence	328,2	388,6	(60,4)	- 16 %
Profit de relation	87,4	103,8	(16,4)	- 16 %
Écarts de réévaluation	(11,7)	(43,4)	31,7	- 73 %
Contribution à la ligne mise en équivalence	403,9	449,0	(45,1)	- 10 %
<i>dont Banques Populaires</i>	211,6	203,5	8,1	4 %
<i>dont Caisses d'Épargne</i>	192,3	245,5	(53,2)	- 22 %
Impôt sur les CCI	(64,0)	(67,3)	3,3	- 5 %
Retraitement analytique	(95,7)	(96,3)	0,5	- 1 %
Contribution au résultat net de Natixis	244,1	285,4	(41,3)	- 14 %

Le résultat net cumulé des deux réseaux (100 %) ressort à 1 641 millions d'euros en 2009, en retrait de 16 % par rapport à 2008. Le redressement observé sur le 2^e semestre a été compensé par les dépréciations sur les participations nationales du Groupe.

Sur 2009, la contribution à la ligne mise en équivalence est de 403,9 millions d'euros en retrait de 10 % par rapport à 2008. Cette évolution, moindre que la baisse constatée du résultat net cumulé des deux réseaux, est atténuée par les écarts de réévaluation, en baisse de 73 % sur un an.

Les écarts de réévaluation et les ajustements de consolidation minorent de 11,7 millions d'euros la contribution de 2009 (-43,4 millions d'euros en 2008). Lors de la première consolidation des CCI dans Natixis, les plus-values latentes des deux réseaux sur une partie des portefeuilles ont été considérées comme du capital, limitant les survaleurs constatées. La réalisation effective de ces plus-values par les réseaux en 2009 a encore généré des revenus en PNB que Natixis ne peut constater une deuxième fois à son niveau. Ses revenus sont donc annulés (nets d'impôt) sur la ligne mise en équivalence.

LES BANQUES POPULAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Réalisé 2009	Réalisé 2008	Variation 2009/2008	
			Montant	%
Produit Net Bancaire	6 095	5 698	397	+ 7 %
Charges d'exploitation	(3 946)	(3 803)	(143)	+ 4 %
Résultat brut d'exploitation	2 149	1 895	254	+ 13 %
Coût du risque	(737)	(529)	(208)	+ 39 %
Résultat avant impôt	1 410	1 379	31	+ 2 %
Résultat net part du groupe	970	1 025	(55)	- 5 %
Mise en équivalence des CCI				
QP mise en équivalence	194,0	205,0	(11,0)	- 5 %
Profit de relation	27,0	25,4	1,6	+ 6 %
Écart de réévaluation	(9,4)	(26,9)	17,5	- 65 %
Impôt sur les CCI	(20,0)	(21,2)	1,2	- 6 %
Contribution au Résultat net de Natixis	191,6	182,3	9,3	+ 5 %

Malgré un environnement économique perturbé par la crise économique et financière, **les Banques Populaires affichent une activité dynamique**, plus particulièrement au cours du 2^e semestre, se caractérisant par une amélioration de la plupart des soldes intermédiaires de gestion.

La clientèle des Banques Populaires s'est renforcée sur la clientèle des particuliers actifs et le nombre d'entreprises a progressé de 7 % en 2009.

Le **sociétariat** a progressé pour représenter 3,6 millions de sociétaires à fin décembre 2009.

Les **encours collectés** par les Banques Populaires ont progressé de 6,4 %. Cette « collecte » supplémentaire se répartit pour moitié entre épargne bilantielle et épargne financière.

L'épargne bilantielle progresse sur l'ensemble des marchés. Pour les particuliers, l'essentiel de cette croissance est porté par les encours de dépôts à vue et par le Livret A, compensant largement la baisse des encours sur les comptes à terme. A contrario, pour les entreprises, la progression résulte des encours des comptes à terme (+ 28 %).

Les **encours de crédits** progressent également sur l'ensemble des marchés (+ 2,5 % sur l'année). Malgré un environnement difficile au cours du 1^{er} semestre, les Banques Populaires

ont réussi à combler leur retard sur la production de crédits, particulièrement au cours du dernier trimestre.

Le **PNB** progresse de 7 % sous les effets combinés de l'amélioration des conditions de refinancement et de la hausse des encours clientèle.

Les commissions clientèle sont stables. Les commissions financières affichent une baisse de 1,4 %, liée en grande partie à la baisse des commissions sur titres. Les commissions de services qui pèsent pour 74 % du total de commissions clientèle progressent de 0,4 %.

Retraité de l'effet de périmètre (banques HSBC), la progression des **frais de gestion** est restée limitée en 2009 à + 1,7 %, grâce notamment à une maîtrise des frais de personnel et des services extérieurs, démontrant la capacité des Banques Populaires à adapter leur modèle lorsque la conjoncture le nécessite.

Le **coût du risque** affiche une progression de 39 %, soit + 208 millions d'euros, imputable essentiellement à la hausse des défaillances d'entreprises. Il convient de noter que le taux de douteux a baissé de 0,6 point pour représenter 4,9 % des encours.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

<i>(en millions d'euros)</i>	Réalisé	Réalisé	Variation 2009/2008	
	2009	2008	Montant	%
Produit Net Bancaire	6 324	5 743	581	+ 10 %
Charges d'exploitation	(4 513)	(4 450)	(63)	+ 1 %
Résultat brut d'exploitation	1 811	1 293	518	+ 40 %
Coût du risque	(340)	(395)	55	- 14 %
Résultat avant impôt	1 096	912	184	+ 20 %
Résultat net part du groupe	671	918	(247)	- 27 %
Mise en équivalence des CCI				
QP mise en équivalence	134,2	183,6	(49,4)	- 27 %
Profit de relation	60,4	78,4	(18,0)	- 23 %
Écart de réévaluation	(2,3)	(16,5)	14,2	- 86 %
Impôt sur les CCI	(44,0)	(46,1)	2,1	- 5 %
Contribution au Résultat net de Natixis	148,3	199,4	(51,1)	- 26 %

Dans un environnement difficile, **les Caisses d'Épargne sont parvenues à améliorer leurs ratios financiers et positions commerciales.**

Les Caisses d'Épargne ont enregistré l'entrée de nouveaux **sociétaires**, portant leur nombre total à plus de 4 millions.

Les **encours d'épargne** progressent de 1,6 % malgré l'effet banalisation du Livret A qui a généré une baisse d'encours. L'épargne bilantielle, première composante de la collecte, s'est bien comportée, grâce à la progression des encours de dépôts à vue et à un regain d'intérêt de la clientèle pour l'épargne logement.

Les **encours de crédit** progressent également sur l'ensemble des marchés (+ 7,3 % sur l'année). Cette hausse est favorisée par une très bonne résistance sur les marchés des ménages et des entreprises, et une forte progression des engagements vers les collectivités locales et le logement social. Le réseau des Caisses d'Épargne a ainsi largement respecté son engagement pris vis-à-vis des pouvoirs publics visant à accroître ses financements à l'économie.

Le **PNB** est en hausse de 10 % sur l'année 2009 à 6 324 millions d'euros. Cette hausse s'est accélérée au second semestre. Cette évolution s'explique principalement par une activité crédit plus dynamique qu'en 2008 et une amélioration de la marge d'intermédiation. Les revenus liés aux crédits ont notamment permis de compenser la réduction des dividendes intra-groupe reçus au cours de l'année.

Les **commissions** sont stables à 2 907 millions d'euros (- 0,1 %) malgré la baisse des commissions sur le Livret A. Le PNB sur commissions enregistre l'effet favorable de la hausse de la bancarisation et de la progression des autres commissions de service (commissions assurance-crédit). Les commissions sur

l'épargne financière ont été pénalisées par une activité OPCVM atone et des moindres marges sur l'assurance vie.

La hausse des **frais de gestion** est restée limitée en 2009 à 1,4 % grâce notamment à une réduction des charges sur services extérieurs. Cette maîtrise a été rendue possible par une diminution importante des charges informatiques et communautaires.

Il en résulte un **RBE** en hausse de 40 % à 1 811 millions d'euros.

Le **coût du risque**, en baisse globale de 55 millions d'euros par rapport à 2008, traduit la forte baisse du risque sur le portefeuille financier et la hausse du risque clientèle.

Avant dépréciation sur les participations nationales du Groupe, le **résultat des Caisses d'Épargne** s'affiche en hausse. Avec la prise en compte de cette dépréciation, le **résultat net** est de 671 millions d'euros (- 27 %).

4.8 - Coût du risque

Le **coût du risque courant** s'élève à - 2 401 millions d'euros au 31 décembre 2009, dont - 2 139 millions d'euros au titre des risques individuels et - 262 millions d'euros au titre de la provision collective. En 2008, le coût du risque s'élevait à - 1 815 millions d'euros dont - 1 707 millions d'euros au titre des risques individuels et - 108 millions d'euros au titre de la provision collective.

Les risques individuels s'accroissent de 25 % cette année, répartis entre le pôle BFI (- 1 046 millions d'euros) et le pôle GAPC (- 995 millions d'euros) pour représenter 95 % de la dotation nette de l'année.

■ COÛT DU RISQUE GLOBAL PAR PÔLE

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Banque de Financement et d'Investissement	(1 385)	(653)
Épargne	(32)	(67)
Services Financiers Spécialisés	(47)	(28)
Participations financières	(20)	(21)
Gestion active des portefeuilles cantonnés	(913)	(847)
Autres	(4)	(199)
COÛT DU RISQUE GLOBAL	(2 401)	(1 815)

■ COÛT DU RISQUE GLOBAL : DÉTAIL DU PÔLE BFI

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Relations entreprises et institutionnels	(391)	(81)
Dettes et financements	(785)	(6)
Marchés de capitaux	(105)	(415)
Divers	(104)	(151)
COÛT DU RISQUE GLOBAL DU PÔLE BFI	(1 385)	(653)

■ COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ : DÉTAIL PAR PÔLE

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Banque de Financement et d'Investissement	(1 046)	(870)
Épargne	(32)	(68)
Services Financiers Spécialisés	(47)	(30)
Participations financières	(19)	(22)
Gestion active des portefeuilles cantonnés	(995)	(519)
Autres	0	(198)
COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ TOTAL	(2 139)	(1 707)

■ COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ : DÉTAIL DU PÔLE BFI

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Relations entreprises et institutionnels	(255)	(126)
Dettes et financements	(580)	(178)
Marchés de capitaux	(103)	(415)
Divers	(108)	(151)
COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ DU PÔLE BFI	(1 046)	(870)

■ COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ : DÉTAIL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	2009	2008
Afrique et Moyen-Orient	(17)	(3)
Amérique centrale et latine	(202)	(60)
Amérique du Nord	(884)	(656)
Asie et Océanie	(26)	(5)
Europe de l'Est	(15)	(318)
Europe de l'Ouest	(995)	(665)
COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ TOTAL	(2 139)	(1 707)

V - GESTION DES RISQUES

Les informations des chapitres suivants font partie intégrante des comptes certifiés par les commissaires aux comptes :

- 5.1 Le dispositif général de maîtrise des risques de Natixis ;
- 5.2 La direction des Risques de Natixis ;
- 5.3 Risques de crédit (uniquement pour les données mentionnées comme certifiées) ;
- 5.4 Risques de marché (uniquement pour les données mentionnées comme certifiées) ;
- 5.5 Risques de taux d'intérêt global, de liquidité et de change structurel ;
- 5.9 Les risques assurances ;
- 5.10 Expositions sensibles selon les recommandations du Forum de Stabilité Financière.

5.1 - Le dispositif général de maîtrise des risques de Natixis

Le dispositif de maîtrise des risques de Natixis est mis en œuvre conformément à la réglementation bancaire ainsi qu'aux principes de gouvernance établis par le Groupe BPCE. Placé sous la responsabilité du directeur général de Natixis, il est construit sur trois niveaux de contrôle coordonnés entre eux :

- l'autocontrôle assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous la supervision de leur hiérarchie : les métiers sont responsables des risques qu'ils génèrent au travers de leurs opérations, et cela jusqu'à leur échéance. Les contrôles dits de premier niveau sont effectués, selon les situations et activités, soit par les opérateurs eux-mêmes, soit par une unité de contrôle ad hoc de type middle office ou entité de contrôle comptable et le cas échéant conjointement ;
- les contrôles de deuxième niveau (au sens de l'article 6-a du règlement CRBF n° 97-02) assuré par des entités indépendantes des directions opérationnelles et dédiées exclusivement à cette fonction ; et

- le contrôle de troisième niveau dit périodique assuré par l'Inspection générale.

Le responsable de l'exécutif, chargé d'assurer la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent (conformément à l'article 7-1 quatrième tiret du règlement CRBF n° 97-02 modifié) est le directeur général.

Le directeur général préside le comité de coordination des fonctions de contrôle qui réunit les acteurs dédiés au contrôle permanent, le responsable de la sécurité des systèmes d'information, le directeur Finances et Risques et le secrétaire général.

Conformément aux engagements pris auprès du CECEI, Natixis dispose ainsi d'un dispositif de contrôle reposant sur :

- une séparation des fonctions au sein de Natixis entre prise de risque et contrôle comprenant :
 - la ségrégation entre les fonctions de front et de back office,
 - l'existence de contrôles de premier niveau au niveau opérationnel,
 - la distinction entre le contrôle périodique et le contrôle permanent ;
- une organisation mondiale en filières de contrôles, qui s'intègre dans l'organisation en filières du Groupe définie par son organe central actionnaire, BPCE.

Le contrôle permanent est assuré par la direction des Risques et la direction de la Conformité, la gouvernance du dispositif de contrôle étant placée sous la responsabilité du directeur général et du conseil d'administration de Natixis, ce dernier prenant appui sur le comité d'audit dans l'exercice de ses missions.

5.2 - La direction des Risques de Natixis

La direction des Risques propose pour validation par la Direction générale une politique de risques établie en conformité et en cohérence avec celle définie par le Groupe BPCE.

De même, elle soumet pour décision à l'organe exécutif les principes et règles concernant :

- les processus de décision de prise de risque ;



- les schémas de délégations ;
- la mesure des risques ;
- la surveillance des risques.

Elle joue un rôle essentiel au sein d'une architecture de comités dont les principaux sont :

- un comité faitier : le comité des risques Natixis qui fixe notamment les grandes lignes de la politique des risques ;
- le comité de crédit ;
- le comité des risques de marché ;
- le comité des risques opérationnels ;
- les comités nouveaux produits et nouvelles activités ;
- les comités des dépassements ;
- le comité des contreparties sous surveillance.

Elle participe activement aux comités des provisions de Natixis et au comité gestion actif passif, dont l'animation et l'organisation relèvent de la direction Finances.

Enfin, elle assure une communication régulière de ses travaux, analyses et constats aux organes exécutifs et délibérants de Natixis ainsi qu'au Groupe BPCE.

Pour accomplir ses fonctions de mesure, de consolidation, de surveillance et de reporting des risques, la direction des Risques de Natixis s'appuie sur un système d'information dédié et adapté aux activités exercées dans le cadre de ses métiers cœurs (Banque de Financement et d'Investissement, Épargne, Services Financiers Spécialisés).

Il repose sur une architecture d'outils risques alimentés par les systèmes de gestion de chaque métier. La direction des Risques participe à la conception des outils de gestion des métiers opérationnels afin d'assurer la qualité et la pertinence des informations véhiculées.

5.3 - Risques de crédit

5.3.1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX D'OCTROI ET DE GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7).

Les processus et dispositifs de gestion et de mesure des risques de crédit en œuvre chez Natixis s'appuient sur :

- un processus de prise de risque normé et encadré par un système de délégations et de comités décisionnaires ;
- les analyses contradictoires indépendantes menées par la direction des Risques dans la revue des demandes d'octroi de concours ;
- des méthodologies et outils de notation fournissant une appréciation adaptée et homogène de la qualité des risques de contrepartie et permettant ainsi d'appréhender la probabilité de défaut à un an des contreparties et la perte en cas de défaut ;

- des systèmes d'information donnant une vue globale des encours et des limites obtenue par un outil unique de consolidation des risques.

L'ensemble du dispositif évolue en cohérence et en coordination avec ceux du Groupe BPCE s'agissant notamment des méthodologies de notation définies par classe d'actifs et par segment.

Natixis est autorisée par la Commission bancaire à calculer ses exigences en fonds propres réglementaires selon l'approche notations internes fondation (IRBF) pour le risque de crédit.

5.3.2 - MESURE DES RISQUES ET NOTATION INTERNE

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7).

Le système de notation fait partie intégrante de la surveillance et de la maîtrise du risque de contrepartie de Natixis.

Il englobe une vision PD (probabilité de défaut à 1 an) au niveau de la contrepartie et LGD (perte en cas de défaut) au niveau de chacune des transactions.

Conformément aux exigences réglementaires, toute contrepartie du portefeuille bancaire, ainsi que l'exposition y afférente, doivent faire l'objet d'une notation interne dès lors que la contrepartie :

- porte un encours ou une limite ;
- est garante d'un encours ;
- est émettrice de titres apportés en garantie d'engagements.

De même, le déclenchement de la notation interne de certaines contreparties est conditionné par la notation préalable d'une autre entité ou contrepartie (par exemple : une maison mère pour une filiale) et des engagements correspondants.

L'attribution et la mise à jour de la notation d'une contrepartie et de ses engagements résultent d'un processus faisant intervenir plusieurs départements.

De façon générale, le métier rédige un dossier de crédit abondant avec le niveau de détail pertinent l'ensemble des points nécessaires à l'attribution de la notation et propose une notation, en utilisant le moteur propre à la catégorie d'actifs et à sa segmentation.

Au terme d'une analyse contradictoire, l'analyste de crédit émet un avis ou une recommandation incluant la notation. La direction des Risques valide la notation sur la base d'une décision prise, soit dans le cadre de délégations accordées au métier et à certains membres de la direction des Risques, soit par les comités de crédit compétents, à l'issue d'un processus d'analyse contradictoire.

Le dispositif mis en œuvre s'appuie sur :

- un ensemble de méthodologies de notation interne spécifiques aux différentes classes bâloises, et cohérentes avec le profil de risques de Natixis ;

- un système d'information permettant d'assurer la gestion de la notation dans ses différentes étapes, de l'initiation de la notation jusqu'à la validation et l'historisation du processus complet ;
- des processus, procédures et contrôles permettant d'inscrire la notation interne au cœur de la maîtrise des risques, de l'origine des opérations à l'analyse ex post des contreparties ayant fait défaut et des pertes sur les engagements concernés ;
- une révision périodique des méthodologies de notation et des paramètres de risque.

À fin 2009, Natixis est dotée de méthodes de notation interne spécifiques aux différentes classes d'actifs bâloises et respectant la méthode de Notation Interne Simple (IRBF) pour noter les catégories d'exposition suivantes : les souverains, les banques et les entreprises.

Natixis dispose également d'un dispositif de notation LGD des engagements sur l'ensemble des mêmes classes d'actifs et, en vue du passage en IRBA, d'un dispositif de notation PD/LGD sur les financements spécialisés.

S'agissant du risque pays, le dispositif repose sur la notation des États souverains et sur la définition, pour chaque pays, d'une note qui plafonne celle que peut se voir octroyer une contrepartie non souveraine. Ces notes sont réexaminées annuellement, voire plus souvent si la situation l'exige, comme ce fut le cas depuis la mi-2008 pour de nombreux pays. Les décisions du comité de crédit concernant des opérations présentant une exposition jugée significative au regard du montant ou de la situation du pays concerné s'appuient sur une analyse du risque pays. Les limites encadrant les expositions de Natixis dans plus de 150 pays considérés comme à risque sont ainsi validées par le comité des risques Natixis au vu des notations pays.

Pour les expositions de titrisation, Natixis met en œuvre la méthode fondée sur les Notations Internes. Natixis reconnaît et utilise pour déterminer l'échelon de crédit des expositions de titrisation les évaluations d'organismes d'évaluation externe de crédit.

L'élaboration de la notation repose sur deux approches : les approches à caractère statistique et celles fondées sur des méthodologies à dire d'expert.

Sur les portefeuilles banques non OCDE et corporate de moins de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires consolidé, les modèles de notation interne sont statistiques, exploitant notamment les données financières disponibles afin d'en déduire l'appartenance à une classe de risque.

Un modèle statistique, développé par le Groupe BPCE, prédictif du défaut à horizon d'un an, complète le dispositif pour les corporate avec comptes sociaux.

Sur le périmètre des souverains et des grandes contreparties (banques OCDE et grands corporate réalisant un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 1 milliard d'euros), des modèles de notation à dire d'expert sont mis en œuvre.

Les échelles de probabilité de défaut sont établies :

- à l'aide d'une fonction statistique sur la base d'un mapping entre les notations internes et les taux de défaut associés des trois agences de notation pour les grandes contreparties ;
- à partir des historiques de données de défaut internes sur les « petits » corporate avec comptes consolidés et sociaux ;
- sur la base d'un mapping avec des données d'agence pour les souverains.

Des programmes de backtesting et de suivi des performances sont mis en œuvre afin de s'assurer de la qualité et de la robustesse des modèles de notation et des échelles de probabilité de défaut. Ils comprennent une analyse détaillée menée au travers de différents indicateurs tels que : différences de sévérité et de migration des notes avec les agences, défauts constatés et évolutions des notations avant défaut, pouvoir prédictif des indicateurs des modèles statistiques.

Natixis vérifie l'adéquation des échelles de probabilités de défaut estimées aux taux réellement constatés au sein de son portefeuille.

Les statistiques et les résultats des travaux effectués sont examinés dans le cadre de comités chargés d'assurer un suivi et de décider d'éventuelles mesures correctives et d'ajustement (enrichissement ou recalibrage des modèles, modification des échantillons de référence, etc.).

Compte tenu de la poursuite de la dégradation de la conjoncture, les travaux menés au cours de l'année 2009 ont conduit à instaurer des marges de prudence additionnelles sur les échelles de probabilité de défaut grandes contreparties.

En complément des travaux quantitatifs sur les modèles, Natixis a mis en œuvre un dispositif de contrôles périodiques réalisés à différents niveaux de la banque, afin de s'assurer de la qualité de la notation interne et du processus d'ensemble.

La direction des Risques effectue différents types de contrôles dans le cadre de sa fonction monitoring. Elle s'assure de l'application des procédures, du bon fonctionnement du dispositif de notation interne, de la cohérence et de la qualité des données dans les différents systèmes de notation. La direction des Risques anime également les formations et le support aux utilisateurs des systèmes de notation.

5.3.3 - TECHNIQUES DE RÉDUCTION DES RISQUES DE CRÉDIT

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7).

Natixis recourt à des techniques d'atténuation de risques : contrats de compensation, garanties, sûretés ou achats de protection.

Les principes d'identification de mesure et de gestion des instruments de couverture du risque de crédit sont conformes aux préconisations de l'accord du comité de Bâle. L'éligibilité des garanties à une prise en compte de leur effet atténuateur du risque dans les calculs d'expositions au risque fait l'objet de procédures ad hoc. Des points de contrôles sont postés tout au



long du processus allant de l'octroi d'une opération au suivi de l'exposition au risque de crédit, jusqu'au calcul des exigences en fonds propres qui en découlent.

Ainsi, les sûretés et les contrats de compensation donnent lieu :

- à une analyse lors de l'octroi ou lors de la révision d'un dossier de crédit, de manière à appréhender la pertinence et l'amélioration de la qualité du risque apportées par l'instrument ou la garantie ;
- à des travaux de vérification, de traitement et de documentation s'appuyant sur le recours à des contrats standards ou validés par la Direction juridique ;
- à des procédures d'enregistrement et de suivi dans les systèmes de gestion administrative et de risques.

De même, les garants font l'objet d'un examen, d'une notation et d'un suivi, à l'instar de celui mené pour les débiteurs.

Des actions de réduction des engagements sont mises en œuvre par le Credit Portfolio Management pour réduire les concentrations par contreparties, secteurs et zones géographiques. Ces concentrations sont déterminées sur la base de méthodologies de type stress test (migration des notations en fonction de scénarios macroéconomiques).

Natixis procède enfin à des achats de protection et à des opérations de titrisation synthétique afin de réduire tout ou partie de l'exposition au risque de crédit attachée à certains actifs par un transfert au marché de ce risque.

Les actifs de crédits couverts par des credit default swaps restent inscrits au bilan de Natixis, mais portent le risque de contrepartie des vendeurs de protections qui sont généralement des banques OCDE. Ces opérations sont soumises aux mêmes procédures de décision et de suivi que celles s'appliquant à l'ensemble des produits dérivés.

Dans le cadre d'opérations portant sur des portefeuilles, Natixis conserve généralement une partie du risque sur les tranches juniors.

L'ensemble des techniques de réduction des risques fait l'objet de vérifications lors des travaux préparatoires menés en vue des calculs des exigences de fonds propres réglementaires.

5.3.4 - SURVEILLANCE DES RISQUES DE CRÉDIT

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7).

La surveillance du risque de crédit s'appuie sur une responsabilisation des métiers et différentes actions de contrôle pilotées par un service dédié de la direction des Risques.

Le suivi au fil de l'eau est assuré par les métiers, le middle office pour les financements, et par la direction des Risques en contrôle de second niveau.

Concernant les dépassements, un comité des dépassements se tient mensuellement afin d'analyser leur évolution à partir d'indicateurs (nombre, métiers concernés...), de se pencher

sur les cas de dépassements significatifs et de suivre leur régularisation.

Les dossiers présentant un niveau de risque dégradé sont détectés au fil de l'eau et remontés immédiatement à la direction des Risques, à la direction Restructuring et Affaires spéciales et au métier concerné, conformément à la procédure des contreparties sous surveillance et à la procédure d'alerte.

Leur mise sous surveillance est alors étudiée et validée par la direction Restructuring et Affaires spéciales et la direction des Risques, puis validée par le comité de crédit compétent selon le niveau d'exposition.

Une revue a minima trimestrielle est menée pour les dossiers sensibles et donne lieu à une présentation en comité des contreparties sous surveillance.

Les risques sensibles, douteux ou en phase contentieuse sont suivis par la direction Restructuring et Affaires spéciales, qui intervient en tant que de besoin dans la gestion des dossiers difficiles et assure le recouvrement des créances en cas de procédure judiciaire.

Suivi des dossiers douteux et contentieux et dispositif de dépréciation

Dépréciations individuelles

Des comités des provisions sont organisés tous les trimestres pour chaque filière. Ils examinent tous les dossiers dont l'évolution est susceptible de donner lieu à provisionnement ou ajustement de la provision déjà constituée et déterminent le niveau de provision nécessaire.

Un comité des provisions Natixis se réunit trimestriellement. Organisé par la direction Finances, il regroupe autour du directeur général, le directeur des Risques, le directeur Restructuring et Affaires spéciales et les responsables des filières concernées.

Le comité des provisions s'appuie notamment sur l'examen mené par le comité des contreparties sous surveillance, les mêmes supports d'analyse des dossiers étant présentés en séance.

Dépréciations collectives

Outre les provisions individuelles, Natixis constitue des provisions pour le risque pays et pour le risque sectoriel (*cf. note 5.3b des éléments financiers*) construites suivant trois axes :

- la notation pour les encours sur les particuliers et les professionnels ;
- le risque sectoriel et le risque géographique pour les autres contreparties (corporate, souverain, etc.).

Pour ces derniers, la recherche d'indices objectifs de dépréciation est menée à partir d'une analyse et d'un suivi approfondi des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macroéconomique propres au secteur ou au pays. Le cas échéant, il est fait appel au jugement d'expert pour affiner le résultat obtenu.

5.3.5 - EXPOSITION AUX RISQUES DE CRÉDIT

Exposition aux risques de crédit et répartition au titre des encours de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers de Natixis au risque de crédit. Cette exposition est déterminée sans tenir compte des garanties, sûretés,

achats de protection, collatéraux sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré, effet de l'application de contrats cadres de compensation, et autres rehaussements de crédit. Elle correspond à la valeur nette comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées (individuelles ou collectives).

Exposition brute aux risques de crédit

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7).

(en millions d'euros)	Encours sains	Encours en défaut	Dépréciations	Encours nets 31/12/09	Encours nets 2008
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenus variables)	157 139			157 139	262 963
Instruments dérivés de couverture	2 341			2 341	502
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenus variables)	25 256		(207)	25 049	25 572
Prêts et créances sur EC	68 653	283	(259) *	68 677	65 573
Prêts et créances sur la clientèle	103 382	5 708	(3 187) *	105 903	115 604
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 485			5 485	6 411
Engagements de financement donnés	64 441	261	(177)	64 525	55 320
Engagements de garantie financière donnés	105 170	160	(63)	105 267	158 831
TOTAL DE L'EXPOSITION BRUTE	531 867	6 412	(3 893)	534 386	690 776

* Incluant les provisions collectives.

Le passage des encours comptables (périmètre consolidé) aux expositions brutes et expositions en risque du périmètre prudentiel risque de crédit intègre les principales opérations suivantes :

- exclusion des sociétés d'assurance mises en équivalence dans le périmètre prudentiel ;
- exclusion des expositions classées en trading ;
- prise en compte des accords de compensation sur les opérations de marché ;

- retraitement des positions d'affacturage pour prendre en compte une exposition sur le risque de défaut et une position sur le risque de dilution ;
- application d'un facteur de conversion équivalent crédit sur les engagements de financement et les engagements de garanties.

Valeurs exposées au risque par catégorie d'exposition et valeurs moyennes exposées au risque sur la période

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7).

Valeurs exposées au risque de crédit par classe d'actif, hors titrisations déduites des fonds propres

(en millions d'euros) Catégorie d'exposition	Exposition brute – Décembre 2009	Valeurs exposées au risque		
		31/12/09	Moyenne * 2009	31/12/08
Entreprise	158 048	122 182	130 007	146 783
Autres expositions traitées dans la catégorie entreprise	130 997	97 513	104 540	119 211
Financements spécialisés	22 609	20 512	21 165	21 674
PME traitées dans la catégorie entreprise	4 443	4 157	4 302	5 898
Banque	83 618	78 851	83 966	90 038
Établissements de crédit et entreprises d'investissement	82 250	77 789	83 236	88 870
Autres établissements	1 368	1 062	731	1 168
Autres Actifs	32 190	32 190	25 885	28 904
Titrisation	27 780	24 894	28 842	33 206
Clientèle de détail	8 795	4 006	3 965	5 420
PME traitées dans la catégorie clientèle de détail	2 271	2 160	2 226	1 770
Autres expositions traitées dans la catégorie clientèle de détail	6 524	1 846	1 739	3 651
Souverain	7 290	6 996	8 135	5 230
Administrations centrales et banques centrales	7 290	6 996	8 135	5 230
Actions	4 648	4 341	3 802	3 701
TOTAL	322 370	273 461	284 603	313 282

* Les valeurs moyennes exposées au risque correspondent à la moyenne des quatre arrêts trimestriels (données non auditées).

La diminution constatée de l'Exposition en risque en 2009 reflète l'évolution des encours comptables de Natixis et témoigne de la politique mise en œuvre par Natixis afin de réduire son niveau de risque. Elle résulte également de la sortie du périmètre prudentiel de l'entité Caceis.

Répartition des valeurs exposées au risque par zone géographique

(Dédution faite des autres actifs et des contreparties génériques).

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7).

(Répartition en %) Zone géographique	Valeur exposée au risque	
	31/12/09	31/12/08
France	45,6 %	44,2 %
Union européenne	29,3 %	30,1 %
Amérique du Nord	14,9 %	14,2 %
Autre	10,2 %	11,5 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

Natixis est exposée à 75 % sur des contreparties françaises et de l'Union européenne.

Répartition des valeurs exposées au risque par catégorie d'exposition pour les principales zones géographiques

(Dédution faite des autres actifs et des contreparties génériques).

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7).

(Répartition en %)							
Catégorie d'exposition	Classe bâloise	France	Union européenne	Amérique du Nord	Autre	31/12/09	31/12/08
Entreprise	Autres expositions traitées dans la catégorie entreprise	20,5 %	10,3 %	5,7 %	4,0 %	40,4 %	40,7 %
	Financements spécialisés	1,8 %	3,7 %	1,5 %	2,7 %	9,7 %	8,6 %
	PME traitées dans la catégorie entreprise	1,5 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	2,0 %	2,3 %
Total Entreprise		23,8 %	14,2 %	7,2 %	6,9 %	52,1 %	51,6 %
Banque	Autres établissements	0,3 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	0,5 %	0,5 %
	Établissements de crédit et entreprises d'investissement	18,8 %	11,2 %	4,7 %	1,1 %	35,8 %	33,3 %
Total Banque		19,1 %	11,3 %	4,7 %	1,2 %	36,3 %	33,7 %
Souverain	Administrations centrales et banques centrales	1,2 %	0,8 %	0,4 %	0,9 %	3,3 %	1,4 %
Clientèle de détail	Autres expositions traitées dans la catégorie clientèle de détail	0,1 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	0,3 %
	PME traitées dans la catégorie clientèle de détail	0,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,8 %	0,7 %
Total Clientèle de détail		0,8 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	1,0 %	1,0 %
Titrisation		0,4 %	2,7 %	2,4 %	1,0 %	6,5 %	10,9 %
Action		0,3 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,7 %	1,4 %
TOTAL 31/12/09		45,6 %	29,3 %	14,9 %	10,2 %	100,0 %	
TOTAL 31/12/08		44,2 %	30,1 %	14,2 %	11,5 %		100,0 %

Répartition des valeurs exposées au risque par secteur d'activité

(Dédution faite des autres actifs et des contreparties génériques).

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7).

<i>(Répartition en %)</i> Secteur activité	31/12/09	31/12/08
Finance/Assurance *	49,9 %	56,6 %
Holdings/groupes divers	10,0 %	4,7 %
Services	7,0 %	7,6 %
Immobilier	5,2 %	5,0 %
Énergie	4,5 %	3,6 %
Distribution/Commerce	3,2 %	2,6 %
Industries de base	3,1 %	3,1 %
Communication	2,4 %	2,1 %
Construction mécanique et électrique	2,2 %	2,4 %
BTP	2,2 %	2,4 %
Administrations	1,9 %	1,4 %
Commerce international matières premières	1,6 %	1,5 %
Agroalimentaire	1,5 %	1,8 %
Biens de consommation	1,5 %	1,3 %
Pharmacie/santé	1,2 %	1,2 %
Services collectivités	1,1 %	0,9 %
Technologie	0,9 %	1,1 %
Hôtel/Tourisme/Loisirs	0,5 %	0,6 %
Divers	0,0 %	0,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Dont part relative des expositions sur le Groupe BPCE : 10 % fin 2009, contre 5,8 % fin 2008.

Répartition des valeurs exposées au risque par échéance résiduelle et par catégorie d'exposition

(Répartition des valeurs exposées au risque à l'exception des autres actifs ne représentant pas une obligation de crédit, des actions et des positions de titrisation).

<i>(en millions d'euros)</i>		Valeurs exposées au risque au 31/12/09						Total 31/12/09	Valeurs exposées au risque au 31/12/08
		Échéances résiduelles							
Catégorie d'exposition	Classe bâloise	Échéance 3 mois	Échéance 1 an	Échéance 2 ans	Échéance 5 ans	Échéance > 5 ans	Échéance indéterminée		
Entreprise	Autres expositions traitées dans la catégorie entreprise	14 663	15 850	13 047	34 627	18 910	286	97 382	119 211
	Financements spécialisés	1 948	1 776	2 534	5 549	8 705		20 512	21 674
	PME traitées dans la catégorie entreprise	316	328	700	1 136	1 676		4 157	5 898
Total Entreprise		16 928	17 953	16 282	41 312	29 291	286	122 051	146 783
Banque	Autres établissements	65	303	45	76	573		1 062	1 168
	Établissements de crédit et entreprises d'investissement	11 842	6 970	8 727	24 328	25 369	248	77 484	88 870
Total Banque		11 907	7 273	8 772	24 404	25 942	248	78 545	90 038
Souverain	Administrations centrales et banques centrales	1 942	803	1 207	1 374	1 670		6 996	5 230
Total Souverain		1 942	803	1 207	1 374	1 670		6 996	5 230
Clientèle de détail	Autres expositions traitées dans la catégorie clientèle de détail	49	1 441	486	152	157		2 286	3 651
	PME traitées dans la catégorie clientèle de détail	431	51	149	800	729		2 160	1 770
Total Clientèle de détail		480	1 492	635	952	887		4 446	5 420
TOTAL		31 256	27 521	26 896	68 042	57 789	534	212 038	247 471

Ventilation des provisions individuelles et collectives par zone géographique au 31 décembre 2009*(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7).*

<i>(en millions d'euros)</i> Zone géographique	Risques individualisés	Risques collectifs	Total Risques	Dépréciation risques individualisés	Dépréciation risques collectifs	Total Dépréciation
France	2 511	5 638	8 148	995	219	1 213
Autres pays d'Europe de l'Ouest	2 002	6 909	8 911	707	267	973
Europe de l'Est	50	630	679	13	12	24
Amérique du Nord	1 066	3 621	4 687	446	515	961
Amérique centrale et latine	74	699	773	40	37	77
Afrique et Moyen-Orient	62	1 062	1 124	18	78	96
Asie et Océanie	226	1 721	1 947	15	71	87
TOTAL	5 991	20 278	26 269	2 233	1 198	3 431

Répartition des provisions collectives par secteur d'activité au 31 décembre 2009*(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7).*

<i>(Répartition en %)</i> Secteur d'activité	Provisions collectives
Finance/Assurance	41,7 %
Services	11,2 %
Immobilier	9,9 %
Holdings/groupes divers	9,1 %
Industries de base	4,3 %
Communication	4,1 %
Administrations	3,5 %
Énergie	2,5 %
Distribution/Commerce	2,4 %
Pharmacie/Santé	2,3 %
Construction Mécanique électrique	1,8 %
Biens de consommation	1,6 %
Technologie	1,3 %
Agroalimentaire	1,2 %
Hôtel/Tourisme/Loisirs	1,0 %
Commerce international matières premières	1,0 %
BTP	0,9 %
Services collectivités	0,2 %
Autres	0,2 %
TOTAL	100,0 %

78,6 % des provisions collectives sur le secteur Finance/Assurance sont constitués de provisions sur les CDPC (Credit Derivative Product Companies).

Évolution des provisions collectives*(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7).*

<i>(en millions d'euros)</i> Type de provision	Stock de provision au 31/12/08	Dotations (+) Reprises (-)	Écart de conversion	Stock de provision au 31/12/09
Sectoriel	830,8	+ 286,3	- 29,9	1 087,2
Géographique	135,7	- 23,8	- 1,3	110,6
TOTAL	966,4	+ 262,5	- 31,2	1 197,8

Valeurs exposées au risque par classe d'actif et par approche au 31 décembre 2009

Sont traités en approche standard les filiales européennes, les expositions de la classe d'actif retail, les lignes de liquidité aux conduits ABCP, les positions de titrisation avec sous-jacent retail, et le crédit-bail immobilier.

<i>(en millions d'euros)</i> Catégorie d'exposition	Valeurs exposées au risque au 31/12/09		
	Approche IRB	Approche standard	Total
Entreprise	113 125	9 057	122 182
Autres expositions traitées dans la catégorie entreprise	89 556	7 957	97 513
Financements spécialisés	20 512		20 512
PME traitées dans la catégorie entreprise	3 057	1 100	4 157
Banque	77 325	1 526	78 851
Établissements de crédit et entreprises d'investissement	77 325	464	77 789
Autres établissements		1 062	1 062
Autres Actifs	31 829	361	32 190
Titrisation	19 082	5 813	24 894
Clientèle de détail		4 006	4 006
PME traitées dans la catégorie clientèle de détail		2 160	2 160
Autres expositions traitées dans la catégorie clientèle de détail		1 846	1 846
Souverain	6 914	82	6 996
Administrations centrales et banques centrales	6 914	82	6 996
Actions	3 204	1 137	4 341
TOTAL 31/12/09	251 478	21 982	273 461
TOTAL 31/12/08	284 358	28 924	313 282

Valeurs exposées au risque par note (équivalent S&P) pour les classes d'actif Souverain, Banque, Entreprise (hors financements spécialisés) traitées en IRB

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7).

(Informations hors financements spécialisés et action ; pour cette catégorie d'exposition voir 5.11 Expositions sur actions du portefeuille bancaire).

Répartition des expositions en risque par note interne (équivalent S&P) pour les classes d'actifs traitées en méthode IRB (Souverain, Banque, Entreprise) après exclusion :

- des financements spécialisés (traités en approche Slotting Criteria, soit avec pondération en fonction de la note interne du montage et non de la contrepartie) ;
- des expositions sur actions (traitées en approche pondération simple) ;
- des encours traités en pools (créances achetées) ;
- des ajustements comptables.

Grade	Note interne	Répartition en %	
		31/12/09	31/12/08
Investment Grade	AAA	5,1 %	3,2 %
	AA+	0,7 %	1,0 %
	AA	3,5 %	13,3 %
	AA-	13,8 %	15,4 %
	A+	16,2 %	12,3 %
	A	9,0 %	5,0 %
	A-	5,4 %	5,3 %
	BBB+	7,7 %	6,9 %
	BBB	7,2 %	6,5 %
	BBB-	7,6 %	6,9 %
Investment Grade		76,3 %	75,8 %
Non Investment Grade	BB+	5,3 %	6,7 %
	BB	3,5 %	4,4 %
	BB-	3,4 %	4,2 %
	B+	3,2 %	3,3 %
	B	0,8 %	0,9 %
	B-	0,6 %	0,9 %
	CCC+	0,4 %	0,0 %
	CCC	0,1 %	0,5 %
	CC	0,0 %	0,1 %
	C	0,1 %	0,1 %
Non Investment Grade		17,3 %	21,1 %
Non noté	Non noté	3,6 %	2,1 %
Défaut	D	2,8 %	1,0 %
TOTAL		100 %	100 %

La répartition des expositions confirme la qualité d'ensemble du portefeuille de crédit avec une part supérieure à 76 % en investment grade, en légère progression par rapport au 31 décembre 2008.

Taux de pondération moyen constaté au 31 décembre 2009 par note interne (équivalent S&P)

Grade	Note	Taux pondération moyen 31/12/09	Taux pondération moyen 31/12/08
Investment Grade	AAA	9,3 %	10,2 %
	AA+	13,2 %	18,7 %
	AA	14,3 %	14,4 %
	AA-	8,1 %	11,2 %
	A+	15,9 %	14,1 %
	A	21,0 %	16,2 %
	A	36,1 %	28,8 %
	BBB+	42,4 %	33,7 %
	BBB	58,8 %	49,7 %
	BBB-	77,5 %	65,7 %
Investment Grade			
Non Investment Grade	BB+	80,8 %	71,6 %
	BB	102,3 %	89,5 %
	BB-	111,9 %	107,1 %
	B+	115,8 %	83,3 %
	B	140,9 %	101,4 %
	B-	147,6 %	170,4 %
	CCC+	33,1 %	164,4 %
	CCC	171,9 %	178,8 %
	C	207,5 %	193,0 %
Non Investment Grade			
Non Noté	Non Noté	152,8 %	100 %
Douteux	D	0,0 %	0,0 %
TOTAL		45 %	40 %

Taux de RWA moyen par note interne (équivalent S&P) pour les classes d'actif traitées en méthode IRB (Souverain, Banque, Entreprise) après exclusion des financements spécialisés (traités en approche Slotting Criteria) et expositions sur actions (traitées en approche pondération simple). Ont été également exclus les encours traités en pools (créances achetées) et les ajustements comptables.

Pour chaque opération, le taux de RWA est fonction non seulement de la note interne de la contrepartie (probabilité de défaut) mais également de la nature senior ou subordonnée de

l'exposition et des actifs reçus en garantie (taux de perte en cas de défaut), de la nature des engagements hors bilan (facteur de conversion équivalent crédit) et de la maturité.

Le taux moyen de pondération des expositions en approche IRB est de 45 % au 31 décembre 2009, contre 40 % au 31 décembre 2008. La hausse du taux moyen de pondération résulte notamment de l'augmentation des marges de prudence sur les probabilités de défaut.

Expositions pondérées sur financements spécialisés

<i>(en millions d'euros)</i> Pondération	Expositions pondérées sur financements spécialisés			
	Note	Durée résiduelle	31/12/09	31/12/08
50 %	Solide	D < 2,5 ans	1 541	1 467
70 %	Solide	D > = 2,5 ans	4 971	5 752
	Bon	D < 2,5 ans		
90 %	Bon	D > = 2,5 ans	4 450	6 245
115 %	Satisfaisant	D < 2,5 ans	1 668	1 037
	Satisfaisant	D > = 2,5 ans		
250 %	Faible	D < 2,5 ans	1 161	912
-	-	-	89	31
TOTAL			13 880	15 445

Les financements spécialisés bénéficiant d'une note « solide » ou « bonne » (pondérations 50 %, 70 % et 90 %) représentent 79 % des encours pondérés de cette classe d'actif.

Exposition au risque de contrepartie sur opérations de marché**Montant brut en juste valeur des contrats/valeurs exposées au risque/montant notionnel des opérations sur dérivés de crédit****■ EFFETS DES TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE SUR LES DÉRIVÉS AUTRES QUE DÉRIVÉS DE CRÉDIT (DONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2009)**

<i>(en millions d'euros)</i> Type de contrat	Notionnel	Coût de remplacement net positif	Coût de remplacement brut positif	Risque de crédit potentiel	Équivalent risque de crédit avant sûretés	Équivalent risque de crédit après sûretés	Sûretés reçues
Instruments dérivés d'intérêts	5 245 107	11 718	81 129	9 732	25 120	21 450	3 670
Instruments dérivés de change	530 155	2 739	11 158	6 019	9 476	8 759	717
Instruments dérivés sur actions	56 418	1 574	6 373	1 264	4 426	2 838	1 245
Instruments dérivés sur produits de base	7 430	254	254	803	1 057	1 057	
Instruments dérivés sur métaux	1 536	1 536	1 536	108	1 643	1 643	

■ EFFETS DES TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE SUR LES DÉRIVÉS DE CRÉDIT (DONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2009)

<i>(en millions d'euros)</i> Sens	Notionnel Trading Book	Coût de remplacement brut positif	Coût de remplacement net positif *	Risque de crédit potentiel	Équivalent risque de crédit avant sûretés	Équivalent risque de crédit après sûretés	Sûretés reçues	Contrats assortis d'appels de marge
Achat	347 344	3 921	447	8 698	9 562	9 146	416	111 369
Vente	352 995	11 930	3 197	10 023	13 702	13 219	482	105 220

* Après application des conventions de netting.

Les instruments sous-jacents à ces expositions sont essentiellement des CDS.

Valeurs exposées au risque de contrepartie sur les opérations sur dérivés et pensions

<i>(en millions d'euros)</i> Type d'exposition	Catégorie d'exposition	Valeurs exposées au risque	
		31/12/09	31/12/08
Dérivés	Entreprise	12 297	18 943
	Autres expositions traitées dans la catégorie entreprise	11 710	17 780
	Financements spécialisés	534	408
	PME traitées dans la catégorie entreprise	53	756
	Banque	33 289	40 240
	Établissements de crédit et entreprises d'investissement	32 988	39 076
	Autres établissements	301	1 163
	Souverain	2 216	1 158
	Administrations centrales et banques centrales	2 216	1 158
	Clientèle de détail	148	103
	PME traitées dans la catégorie clientèle de détail	2	
	Autres expositions traitées dans la catégorie clientèle de détail	146	103
	Titrisation	4 586	6 515
TOTAL	52 535	66 959	
Pensions	Entreprise	2 327	3 879
	PME traitées dans la catégorie entreprise		49
	Autres expositions traitées dans la catégorie entreprise	2 327	3 831
	Banque	3 150	5 284
	Établissements de crédit et entreprises d'investissement	3 150	5 283
	Autres établissements		1
	Souverain	962	768
Administrations centrales et banques centrales	962	768	
TOTAL	6 439	9 931	

**Expositions assorties de sûretés financières et réelles par catégorie d'exposition
(classe d'actif du client) au 31 décembre 2009**

<i>(en millions d'euros)</i> Catégorie d'exposition	Autres sûretés physiques			31/12/08
	31/12/09	dont sûretés réelles	dont sûretés financières	
Entreprise	15 479	3 334	7 900	10 972
Autres expositions traitées dans la catégorie entreprise	13 000	3 212	6 232	10 127
Financements spécialisés	1 435		1 435	229
PME traitées dans la catégorie entreprise	1 044	123	233	615
Banque	482	251	231	52
Établissements de crédit et entreprises d'investissement	482	251	231	52
Clientèle de détail	47		47	47
PME traitées dans la catégorie clientèle de détail	47		47	47
Souverain	6			5
Administrations centrales et banques centrales	6			5
TOTAL	16 015	3 586	8 178	11 076

Hors sûretés financières gardées ou acquises (pensions).

Toute sûreté autre que les titres, les instruments financiers, les biens immobiliers ou les créances constitue une autre sûreté physique. Les sûretés réelles sont constituées des biens immobiliers ou de leurs hypothèques selon les articles 166.2 et 183.1 de l'arrêté du 20 février 2007.

Les sûretés financières désignent les titres et autres instruments constitutifs des sûretés réelles conformément aux alinéas b) à f) de l'article 338.3 de l'arrêté du 20 février 2007.

Expositions assorties de sûretés personnelles par catégorie d'exposition (classe d'actif du client)

<i>(en millions d'euros)</i> Catégorie d'exposition	Sûretés personnelles	
	31/12/09	31/12/08
Entreprise	16 476	11 781
Autres expositions traitées dans la catégorie entreprise	13 512	9 213
Financements spécialisés	2 113	1 901
PME traitées dans la catégorie entreprise	851	666
Banque	2 337	486
Établissements de crédit et entreprises d'investissement	2 333	486
Autres établissements	4	
Clientèle de détail	620	692
PME traitées dans la catégorie clientèle de détail	603	626
Autres expositions traitées dans la catégorie clientèle de détail	17	66
Souverain	804	121
Administrations centrales et banques centrales	804	121
TOTAL	20 237	13 080

L'augmentation des sûretés personnelles en 2009 s'explique principalement par la garantie apportée par BPCE à Natixis.

Encours de titrisation

<i>(en millions d'euros)</i> Type de titrisation	Valeurs exposées au risque	
	31/12/09	31/12/08
Classique	13 792	22 373
Synthétique	11 103	10 832
TOTAL	24 894	33 206

Ventilation des montants agrégés des positions de titrisation conservées ou acquises par catégorie de pondération des risques

<i>(en millions d'euros)</i> Catégorie de pondération des risques	Valeurs exposées au risque	
	31/12/09	31/12/08
< 10 %	10 313	7 502
12 % - 18 %	4 484	13 943
20 % - 40 %	5 093	8 542
50 % - 75 %	2 235	1 728
100 %	1 945	1 233
250 %	147	53
425 %	629	173
650 %	46	31
TOTAL	24 894	33 206

Les positions de titrisation dont la note est inférieure à BB- sont traitées en déduction des fonds propres.

Ventilation des positions de titrisation selon le rôle joué par Natixis

Présentation des positions de titrisation du portefeuille bancaire à l'exclusion des positions ayant une note inférieure à BB- au 31/12/09

■ INVESTISSEUR

(en millions d'euros)	Exposition en risque	Encours pondérés	Exigences en fonds propres
Exposition au bilan	7 121	1 187	95
Exposition hors bilan	3 058	470	38
TOTAL	10 179	1 657	133

■ ORIGINATEUR

(en millions d'euros)	Exposition en risque	Encours pondérés	Exigences en fonds propres
Exposition bilan	11 103	591	47

■ SPONSOR

(en millions d'euros)	Exposition en risque	Encours pondérés	Exigences en fonds propres
Exposition au bilan	739	408	33
Exposition hors bilan	2 874	2 199	176
TOTAL	3 613	2 606	208

(en millions d'euros)	Exposition en risque	Encours pondérés	Exigences en fonds propres
TOTAL	24 894	4 854	388

5.4 - Risques de marché

5.4.1 - ORGANISATION DE LA MAÎTRISE DES RISQUES DE MARCHÉ

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7).

Le département des Risques de marché définit les méthodologies de mesure de risque, instruit les limites et assure le suivi de l'ensemble des risques de marché du périmètre Natixis. Le dispositif de maîtrise des risques de marché est défini selon une architecture de délégation dont le comité des risques Natixis est le comité faitier et au sein duquel le comité des risques de marché (CRM) joue un rôle essentiel.

Le comité des risques de marché a pour mission de déterminer la politique des risques de marché de la banque et veille à sa bonne application. Il constitue l'extension opérationnelle de l'organe exécutif et dispose de son pouvoir de décision pour les problématiques de risques de marché.

Il se réunit bimensuellement sous la présidence du directeur général, ou de son délégataire, membre du comité de Direction générale, des sessions spéciales pouvant être organisées.

La politique des risques de marché déterminée par le comité des risques de marché regroupe en particulier les éléments suivants :

- détermination et revue des limites de VaR, des limites opérationnelles, des stress tests et des loss alerts ;
- définition des délégations de validation ;
- revue des expositions en risque avec focus éventuel sur une classe de risque, une classe d'actif ou de pay-off ;
- information sur les évolutions méthodologiques appliquées aux calculs de VaR et stress tests ;
- synthèses trimestrielles des dépassements (VaR, loss alerts, limites opérationnelles) ;
- communication sur le backtesting ;
- revue ex post des décisions prises sous délégation ;
- information sur les validations de méthodologies de risques de marché et de réfections et sur les validations de modèles.

La direction des Risques de Natixis valide les modèles de valorisation des produits de marché et s'assure régulièrement que les modèles utilisés sont pertinents au regard de l'évolution des marchés et des meilleures pratiques de place.

En 2009, la politique de risques de Natixis a été axée sur la mise en place de limites en stress tests spécifiques.

Par ailleurs, le dispositif a été renforcé à l'international par la mise en place d'une charte internationale des risques de marché. Cette charte pose les principes d'un renforcement des interactions entre les équipes centrales et les équipes délocalisées.

Conformément aux articles 17ter et 38 du règlement 97-02 modifié, des seuils d'alerte en matière de risques de marché ont été définis par le comité d'audit.

Ils concernent :

- tout dépassement de la limite en VaR globale de plus de 20 % ;
- toute exception globale de backtesting de la VaR réglementaire de plus de 20 %.

Aucune alerte n'a été signalée en 2009.

Le département des Risques de marché est composé de deux pôles : un pôle opérationnel et un pôle transverse.

Le pôle opérationnel est en charge du contrôle des risques de marchés au quotidien et se compose de trois pôles de suivi d'activité correspondant aux principales lignes de métiers des front offices (Fixed Income (taux, crédit, change), actions & dérivés actions et commodities, trésorerie – ALM – GAPC - filiales).

Chargés du suivi d'activité, ils représentent le département dans ses relations avec chaque front office.

Sur leur périmètre respectif, ils sont ainsi responsables :

- de l'analyse et du contrôle des risques de marché et des reportings correspondants ;
- du suivi régulier des positions et de leurs résultats ;
- du suivi et de l'analyse des stress tests spécifiques ;
- de la gestion proactive des risques ;
- de la définition des limites et des indicateurs de risques ;
- de la validation des modèles de valorisation (« pricers ») ;
- de la détermination des politiques de provisionnement et de réfections de valeurs (pour risque de liquidité, risques de paramètres non couvrables, risques de modèles, etc.).

Ils ont également pour mission de déterminer les méthodologies de mesures de risque adaptées à leur filiale.

Le pôle transverse est en charge de l'ensemble des reportings consolidés présentés au management et aux organes de tutelle (Direction générale, BPCE, Commission bancaire et management du front office), de la mise en place de normes et procédures communes à l'ensemble des entités (filiales et succursales) portant des risques de marché, de la coordination internationale, de la veille technologique, et de la relation avec les audits internes et externes et du suivi de leurs recommandations. Il est également en charge de la production de la VaR et du backtesting. Enfin, il assure un rôle de gestion de projets.

Il informe de la situation et de l'évolution des risques de marchés de manière bimensuelle au membre de la Direction générale, responsable de la BFI et au comité des risques de marché.

Après le cantonnement d'une partie des activités de la BFI et la création du nouvel organe central unique, BPCE a mis en place une garantie couvrant une grande majorité des périmètres crédit cantonnés de Paris et New York de Natixis. Une VaR et des stress tests globaux tenant compte de l'effet de cette garantie sont désormais produits quotidiennement. Des reportings spécifiques ont également été mis en place sur les périmètres garantis.

5.4.2 - MÉTHODOLOGIE DE MESURE DES RISQUES DE MARCHÉ

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7).

Le contrôle des risques des activités de marché de Natixis repose sur une méthodologie de mesure des risques de marché encourus par les différentes entités de l'entreprise.

L'évaluation des risques de marché est réalisée au moyen de différents types de mesure :

- 1- Des mesures synthétiques de VaR permettant de connaître les pertes potentielles que chaque activité peut engendrer, pour un degré de confiance (exemple : 99 %) et un horizon de détention des positions (exemple : 1 jour) prédéfinis. Elle est élaborée et suivie quotidiennement sur l'ensemble des activités de négociation de Natixis.

Pour ce faire, le comportement joint des paramètres de marché dont dépend la valeur des portefeuilles est modélisé au moyen d'études statistiques utilisant une période d'un an glissant. À ce jour, plus de 5 200 axes de risques de marché sont modélisés et utilisés.

Natixis utilise une VaR calculée par simulations numériques, au moyen d'une méthodologie « Monte Carlo » qui permet de prendre en compte les éventuelles non-linéarités des portefeuilles suivant les différents axes de risques. L'harmonisation des méthodes de calcul a été réalisée par le recours à un outil unique de calcul, Scénarisk. Afin de suivre le respect de la limite en VaR fixée par le régulateur, la direction des Risques de Natixis produit la VaR sur le périmètre Natixis consolidé.

L'extrême volatilité des marchés sur l'ensemble des classes d'actifs observée depuis la faillite de Lehman Brothers avait conduit Natixis à adopter une nouvelle méthodologie de calcul, désormais basée sur une économétrie dont les écarts types sont calculés comme étant le maximum (axe de risque par axe de risque) des écarts types calculés sur les périodes suivantes : 12 mois glissants, 3 mois glissants. Ce changement méthodologique a nécessité le recalibrage de l'ensemble des limites lors de la mise en œuvre de la nouvelle méthode.

Cette méthode a par ailleurs fait l'objet d'une validation de la part de la Commission bancaire en janvier 2009 ; depuis



le 31 décembre 2008, Natixis utilise la VaR dite « nouvelle économétrie » dans le calcul des fonds propres au titre des risques de marché sur les périmètres homologués en modèle interne.

Un projet « facteurs de risques » a été réalisé en 2009. Ce chantier de révision de l'ensemble des choix en matière de facteurs de risques a associé l'ensemble des acteurs concernés (direction des Risques, front office et service des Résultats).

Une procédure de révision périodique des facteurs de risques, complétant le dispositif actuel, a été définie. Des outils de mesures quantitatives et objectives de la pertinence des facteurs de risques ont également été créés.

- 2- Des indicateurs opérationnels permettant d'encadrer l'activité, en global et/ou par activité homogène, au moyen de grandeurs plus directement observables (par exemple : sensibilités à la variation du sous-jacent, sensibilité à la variation des volatilités, à la corrélation, indicateurs de diversification). Les limites correspondant à ces indicateurs opérationnels à la fois qualitatifs et quantitatifs viennent ainsi compléter les limites de VaR, de loss alert. Elles sont déterminées en cohérence avec ces dernières. Ce dispositif s'est par ailleurs enrichi via la mise en place de limites en stress tests spécifiques sur une grande partie des périmètres de la BFI : dérivés actions, commodities, change et exotiques de taux.

L'ensemble des limites opérationnelles fait l'objet d'un suivi quotidien de la part du département des Risques de marché.

Tout dépassement de limites (limites opérationnelles, VaR, stress tests et loss alert) fait l'objet d'une notification, et, le cas échéant, dans le cadre de dépassement de loss alert, occasionne une décision du management relative aux positions en cause (fermeture, couverture, maintien, etc.).

- 3- Des mesures de stress test, consistant à mesurer les pertes éventuelles subies par les portefeuilles dans des configurations de marché extrêmes.

Le dispositif de Natixis repose sur des stress tests globaux et des stress tests spécifiques à chaque activité.

Les **stress tests globaux** sont recalibrés et enrichis dans le cadre d'un processus permanent. Calculés dans l'outil de calcul de VaR de Natixis, ils peuvent être regroupés en trois catégories :

- **les stress historiques** consistent à reproduire des ensembles de variations de paramètres de marché observées sur des périodes de crises passées, afin de simuler ex post les ordres de grandeurs des variations de P&L enregistrées. Si ces jeux de stress n'ont aucun pouvoir prédictif, ils permettent de juger de l'exposition du périmètre à des scénarii connus. Neuf stress historiques ont été définis ;

- **les stress hypothétiques** consistent à simuler des variations de paramètres de marché sur l'ensemble des activités, en s'appuyant sur des hypothèses plausibles de réaction d'un marché par rapport à un autre, en fonction de la nature d'un choc initial. La détermination des chocs est le fruit d'un travail de réflexion et de collaboration avec les front offices et les économistes. Ces scénarios peuvent être définis en fonction de critères économiques (crise de l'immobilier, crise économique), de considérations géopolitiques (attaques terroristes en Europe, renversement d'un régime au Moyen-Orient) ou autres (grippe aviaire). Cinq stress théoriques ont été définis ;

- **les stress adverses** ont pour objectif de détecter les situations les plus défavorables pour la banque sur la base des caractéristiques de son portefeuille. Les calculs consistent à décliner de façon matricielle les stress hypothétiques, le stress adverse étant celui donnant lieu à la perte maximale.

Les **stress tests spécifiques** calculés quotidiennement dans les outils de gestion ont été déployés sur l'ensemble des périmètres. Des limites ont par ailleurs été définies pour les périmètres dérivés actions, commodities, change et exotiques de taux.

5.4.3 - DONNÉES QUANTITATIVES DE MESURE DES RISQUES DE MARCHÉ DE NATIXIS

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7).

Évolution de la VaR sur le périmètre de Natixis

Le niveau de VaR 99 % 1 jour des portefeuilles de négociation de Natixis s'est établi en moyenne à 31,2 millions d'euros, avec un maximum constaté de 58,4 millions d'euros le 5 janvier 2009 et une valeur de 18,6 millions d'euros au 31 décembre 2009.

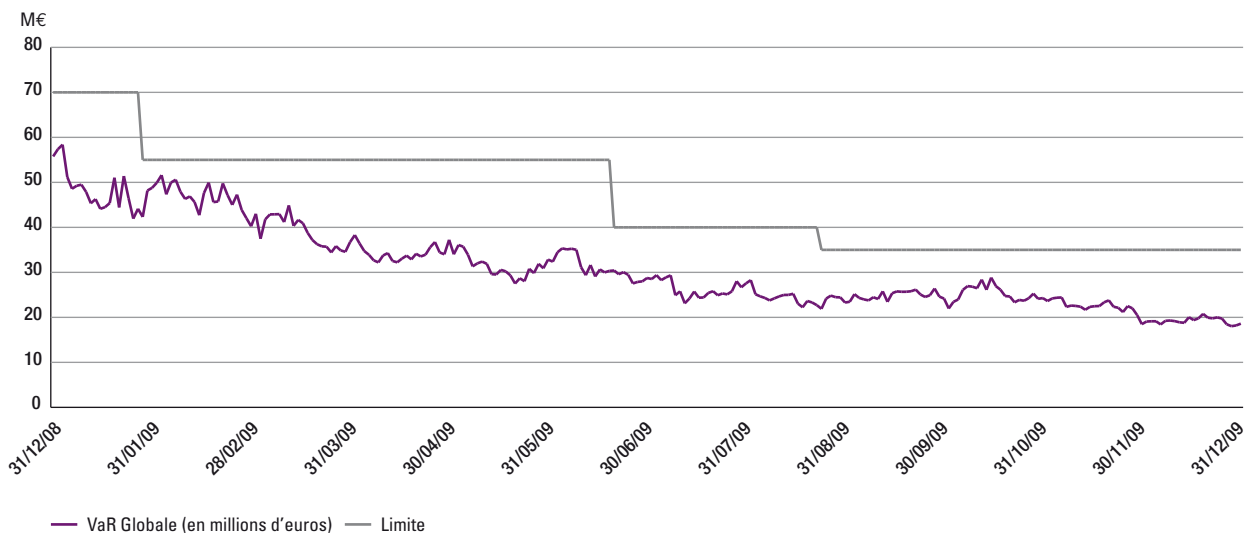
Ces chiffres sont à mettre en perspective du changement de régime des marchés intervenu à la suite de la faillite de Lehman Brothers qui avait conduit Natixis à adopter une nouvelle méthodologie de calcul de la VaR, en modifiant la prise en compte des historiques de données (Écart type = max 12 mois glissant, 3 mois glissant). Cette nouvelle méthodologie, appliquée facteur de risque par facteur de risque, avait été mise en production le 15 décembre 2008.

L'ancienne méthodologie de calcul de la VaR, basée sur un historique d'un an continue par ailleurs à faire l'objet d'un suivi parallèle de façon quotidienne.

Le niveau de la VaR – comme en témoigne le graphe ci-dessous – n'a cessé de se réduire au cours de l'année, témoignant d'un effet conjugué à la fois d'une politique de réduction des expositions et de la « normalisation » des données de marché (réduction de la volatilité) et des écarts types utilisés pour le calcul de la VaR.

Cette baisse régulière des niveaux de VaR s'est accompagnée d'une réduction progressive de limites en VaR associées.

■ VAR GLOBALE NATIXIS - PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (VAR 99 % 1 JOUR)



Ventilation de la VaR globale négociation par classe de risque

	VaR Monte-Carlo 99 % 1 jour			
	31/12/09	31/12/08	Différence	Moyenne
<i>(en millions d'euros)</i>				
Périmètre Natixis Négociation				
Natixis				
Risque de Taux	10,7	38,6	(27,9)	19,2
Risque Action	4,6	26,2	(21,6)	12,8
Risque spécifique Action	0,9	2,2	(1,3)	1,4
Risque spécifique de Taux	15,8	22,6	(6,8)	19,1
Risque de Change	2,5	6,5	(4,0)	5,3
Total des classes de risques	34,4	96,1		
Effets des compensations	(15,8)	(40,3)		
VAR CONSOLIDÉE	18,6	55,8		31,2

À souligner la réduction importante du risque général de taux (- 27,9 millions d'euros) et du risque général action (- 21,6 millions d'euros) sur l'année, ce qui témoigne d'une

réduction importante des positions et des risques de marché associés.

À périmètre équivalent et sans tenir compte de la garantie BPCE, les principales VaR de marché de Natixis des portefeuilles de négociation au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009 s'établissent comme suit (VaR Monte Carlo 99 %, 1 jour) :

	VaR Monte-Carlo 99 % 1 jour				
	Niveau 31/12/09	Niveau 31/12/08	Différence	Limite	Moyenne
<i>(en millions d'euros)</i>					
Périmètre Natixis Négociation					
Natixis Négociation	18,6	55,8	(37,2)	35	31,2
Pérenne Négociation	10,3	39,6	(29,3)	32	19,9
Debt & Financing Négociation	0,6	0,1	0,5	1,2	1,1
Marchés de capitaux Négociation	10,2	37,6	(27,5)		19
CORP Négociation	3,3	8	(4,7)	11,8	5,5
EC Equity Cash Négociation	0,5	0,6	(0,2)		1
EDA Négociation	5,2	19,5	(14,2)	12,5	8,1
FI Fixed Income - Négociation	6,8	21,4	(14,6)	30	13,1
STR Structuration Négociation	0	5	(5)		0,1
Trésorerie et Arbitrage Négociation	5,5	11,1	(5,5)		7,9
Supervision et gestion active des risques Négociation	0,4	3,5	(3,1)		2,8
Cantonné Négociation	17,1	36,4	(19,3)	30	26,3
GAPC0 Management Négociation	0,1		0,1		0,1
GAPC1 Structured Credit Europe Négociation	9,2		9,2	11	11,6
GAPC2 Négociation	7,8		7,8	9,7	8,2
GAPC3 Vanilla Credit Négociation	6,1		6,1	8	7,9
GAPC4 Credit Correlation Négociation	10,5	6,1	4,4	22	11,8
GAPC5 Interest Rate Derivatives Négociation	6,9	25,9	(19)	15	11,6
GAPC6 Convertibles Négociation	0,8	3,9	(3)	2,5	1,5
GAPC7 Equity Derivatives Négociation	1,5		1,5	5	2
GAPC8 Alternative Assets Négociation	1,3		1,3	15	2,2

VaR garantie BPCE

Le tableau suivant présente les chiffres de VaR avant et après prise en compte de la garantie BPCE, et l'impact de cette dernière.

	Limite	VaR avant prise en compte de la garantie BPCE	VaR après prise en compte de la garantie BPCE	Écart
<i>(en millions d'euros)</i>				
Périmètre Natixis Négociation				
NATIXIS Négociation	35	18,6	15,3	3,3
Pérenne	32	10,3	10,3	0
Debt & Financing	1,2	0,6	0,6	0
Marchés de capitaux		10,2	10,2	0
CORP	11,8	3,3	3,3	0
EC Equity Cash		0,5	0,5	0
EDA	12,5	5,2	5,2	0
FI Fixed Income	30	6,8	6,8	0
MC	0,1	0	0	0
STR Structuration		0	0	0
Trésorerie et Arbitrage		5,5	5,5	0
Supervision et gestion active des risques		0,4	0,4	0
CPM Couverture	5	0,4	0,4	0
Cantonné	30	17,1	12,3	4,7
GAPC0 Management		0,1	0,1	0
GAPC1 Structured Credit Europe	11	9,2	1,5	7,8
GAPC2	9,7	7,8	1,2	6,7
GAPC3 Vanilla Credit	8	6,1	1,3	4,8
GAPC4 Credit Correlation	22	10,5	10,5	0
GAPC5 Interest Rate Derivatives	15	6,9	6,9	0
GAPC6 Convertibles	2,5	0,8	0,8	0
GAPC7 Equity Derivatives	5	1,5	1,5	0
GAPC8 Alternative Assets	15	1,3	1,3	0



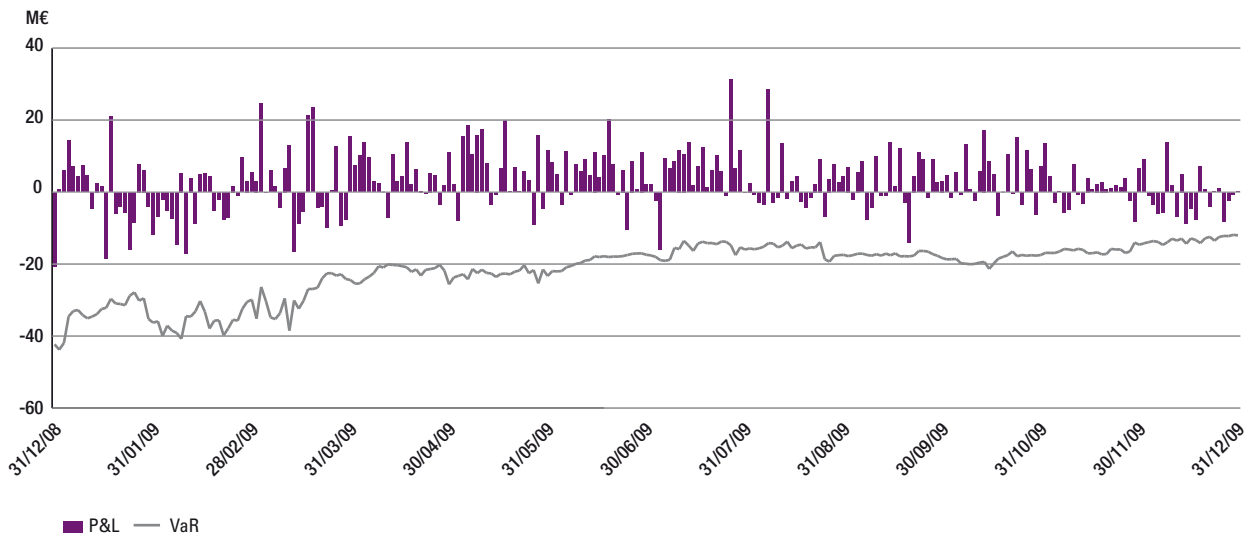
Backtesting de Natixis sur le périmètre réglementaire

La robustesse de l'indicateur de VaR est régulièrement mesurée par comparaison avec les variations des résultats quotidiens de trading : cet exercice permet de confronter a posteriori le

potentiel de perte, tel que prévu ex ante par la VaR, avec les réalisations effectivement constatées.

Le graphique présenté ci-dessous rend compte de cet exercice réalisé sur le périmètre réglementaire.

BACKTESTING NATIXIS PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE

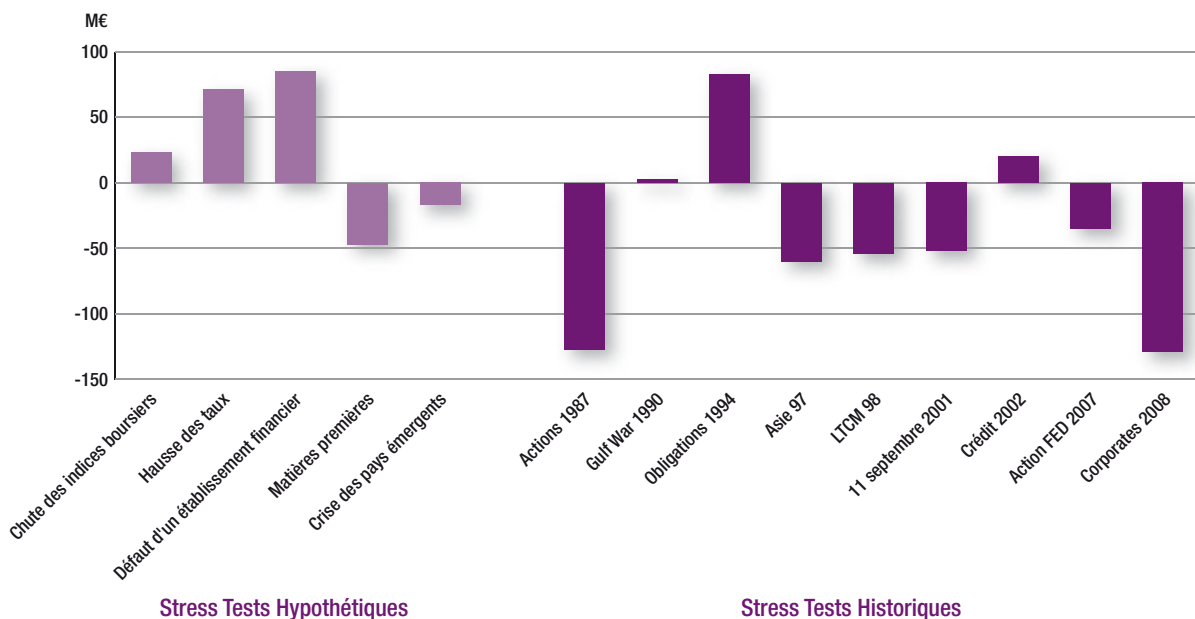


La mise en œuvre de la nouvelle méthodologie de la VaR sur le périmètre homologué à fin 2008 a également eu pour conséquence une réduction du nombre d'exceptions de backtesting sur l'ensemble de l'année sous revue, aucune exception n'ayant été constatée sur un an glissant.

Résultats des stress tests

Natixis a poursuivi ses travaux de recalibrage et de redéfinition des stress tests globaux (hypothétiques et historiques). Trois nouveaux stress tests historiques (venant compléter les six déjà existants) et deux nouveaux stress tests hypothétiques (en ajout aux trois déjà en place) ont été mis en œuvre.

STRESS TESTS GLOBAUX AU 31 DÉCEMBRE 2009



5.4.4 - VALEURS DES EXIGENCES EN FONDS PROPRES

Depuis le 31 décembre 2008, Natixis utilise la VaR dite « nouvelle économétrie » (cf. *commentaires supra*) dans le calcul des fonds propres au titre des risques de marché sur les périmètres homologués en modèle interne.

(en millions d'euros) Type et nature de risques	Exigences de fonds propres					Total
	Risque de taux	Risque sur produits de base	Risque sur titres de propriété	Risque de change	Modèle interne	
Risque général	49	92	34	166	161	503
Risque spécifique	233	0	27	0	80	340
Risque optionnel	614	14	37	0	0	665
TOTAL	896	106	99	166	241	1 508

5.5 - Risques de taux d'intérêt global, de liquidité et de change structurel

5.5.1 - LA GOUVERNANCE

La gestion et le suivi des risques structurels de bilan de Natixis S.A. sur base consolidée sont placés sous l'autorité du comité de gestion actif-passif (le comité GAP) présidé par le directeur général et auquel participent des membres du pôle Banque de Financement et d'Investissement, de la direction Finances, de la direction des Risques et de BPCE. D'une périodicité trimestrielle, ce comité faitier sur ce domaine a pour principales missions :

- la validation des grandes règles ALM (incluant celles relatives à la tarification interne de la liquidité), des conventions, des indicateurs et des limites pour le suivi, la gestion et l'encadrement des risques structurels de bilan, et ce, en liaison avec le cadre ALM normatif fixé par BPCE ;
- la validation de la politique globale de refinancement ;
- la surveillance des grands équilibres de bilan et de leurs évolutions ;
- la surveillance des risques structurels de bilan et du respect des limites.

5.5.2 - LES DÉLÉGATIONS DE RESPONSABILITÉ OPÉRATIONNELLE

Sur le périmètre social de Natixis S.A. :

- les activités de financement n'ont pas de délégation pour gérer leur transformation en taux et en liquidité et adossent leurs opérations unitairement à la trésorerie. La gestion opérationnelle de la liquidité et de sa transformation, héritée de ces activités est déléguée à la trésorerie mondiale ;
- les activités de marchés, dont le taux de rotation des portefeuilles est plus rapide que pour les activités de financement, adossent leurs besoins nets de refinancement auprès de la trésorerie dans le cadre d'enveloppes de liquidités prédéfinies.

Sur le périmètre des filiales de Natixis S.A. :

- celles n'ayant pas de trésorerie n'ont pas de délégation opérationnelle pour gérer leurs positions structurelles de bilan ; elles s'adossent dès lors unitairement auprès de la trésorerie mondiale. Leurs besoins prévisionnels de refinancement sont revus et validés au moins une fois par an en comité de financement des filiales ;
- celles ayant des activités de marchés obéissent aux mêmes règles que celles prévalant pour les activités de marchés de Natixis S.A. ;
- celles ayant des activités bancaires spécifiques (crédit-bail, affacturage, banque privée, crédits à la consommation...) dont la gestion opérationnelle des risques ALM ne peut être totalement transférée à la Trésorerie Mondiale, disposent d'une délégation du comité GAP central pour gérer leurs risques de transformation, étant entendu que leurs positions demeurent du second ordre comparativement à celles de la Trésorerie. Ces filiales adoptent dès lors un mode de gouvernance du suivi de leurs risques structurels de bilan analogue à celui de Natixis S.A., impliquant la formalisation et l'organisation périodique d'un comité ad hoc local en charge du suivi de ces risques, et auquel assiste un représentant de la direction Finances de Natixis. Leurs besoins prévisionnels de refinancement sont également revus et validés au moins une fois par an en comité de financement des filiales.

Enfin, la mesure et le suivi des risques structurels de bilan sur le périmètre consolidé de Natixis ainsi que le secrétariat du comité GAP sont assurés par la direction Finances.

Le risque de taux d'intérêt global

1. Description

Le risque de taux d'intérêt global se définit comme le risque de perte sur le portefeuille bancaire engendré par un mouvement adverse des taux d'intérêt en raison d'une inadéquation entre la nature du taux des emplois et celle des ressources. Ce risque chez Natixis, essentiellement d'ordre linéaire et concentré sur l'euro et l'US dollar, résulte majoritairement de positions de transformation entre opérations contractuelles. Les positions

les plus significatives concernent des expositions sur la partie courte des courbes des taux et sont notamment liées au décalage de date de re-fixation des taux IBOR.

2. Dispositif de suivi

Le risque de taux d'intérêt global fait l'objet chez Natixis d'un suivi en sensibilité de la valeur économique des portefeuilles par point de courbe et par devise. Sur la Trésorerie mondiale qui centralise la majorité des positions de transformation en taux d'intérêt global, le dispositif est complété par des mesures en VaR un jour à 99 % ⁽¹⁾. Ces mesures sont encadrées par des limites validées par le comité GAP sur proposition de la direction des Risques et suivies quotidiennement pour la Trésorerie et mensuellement pour les filiales.

Le risque de taux d'intérêt global de Natixis demeure un risque mineur eu égard à l'encours des positions gérées et n'appelle pas de remarques particulières ; le choc normatif de Bâle II (+ 200 pb de variation instantanée des courbes des taux) au 31 décembre 2009 conduirait ainsi à une dépréciation de l'ordre d'une cinquantaine de millions d'euros de la valeur économique du portefeuille. Ce montant est en baisse significative par rapport à l'année précédente.

Le risque de liquidité

1. Description

Le risque de liquidité désigne celui de ne pouvoir faire face à ses engagements vis-à-vis de ses créanciers en raison de l'inadéquation entre la durée des emplois et celle des ressources.

Les ratios minima de couverture au 31 décembre 2009 sont les suivants :

	Un an	Deux ans	Trois ans	Quatre ans	Cinq ans	Six ans	Sept ans	Huit ans	Neuf ans	Dix ans
Ratios minima de couverture	55 %	45 %	35 %	30 %	25 %	25 %	20 %	15 %	10 %	5 %

Enfin, conformément aux recommandations des autorités de tutelle, ce dispositif est complété par des exercices de stress de liquidité destinés à mesurer la capacité de Natixis à faire face à des scénarii de crise systémique, spécifique et combiné sur un horizon de trois mois. Les hypothèses de ces stress ont été revues en 2009 à la lumière de la crise du quatrième trimestre 2008. Les résultats des simulations sont consolidés par BPCE pour permettre un suivi à ses bornes intégrant les effets de compensation entre ses affiliés.

3. La gestion de la liquidité en 2009 et les perspectives 2010

Après un premier trimestre 2009 difficile encore marqué par les conséquences de la faillite de la banque Lehman Brothers en septembre 2008, Natixis a retrouvé au cours du second trimestre un accès à la liquidité satisfaisant grâce au retour de la

En tant que banque de financement et d'investissement, ce risque pour Natixis résulte principalement de positions de transformation entre opérations assorties d'une échéance contractuelle, Natixis ne disposant pas de ressources clientèle stables et pérennes et se refinçant quasi exclusivement sur les marchés.

2. Dispositif de suivi

La transformation en liquidité et le risque qu'elle génère sont mesurés à partir d'impasses statiques de liquidité ⁽²⁾. À des fins de pilotage des besoins prévisionnels de liquidité à court terme, cet indicateur est produit chaque jour sur un horizon de trois mois en pas quotidien pour l'ensemble des opérations contractuelles du périmètre social. Il est encadré par une limite permanente d'exposition sur le J+1 et par des seuils opérationnels internes à la trésorerie mondiale pour les classes d'échéance un, deux et trois mois.

Concernant la transformation opérée à moyen terme, des impasses sont produites mensuellement en pas annuel jusqu'à extinction des opérations ainsi que des ratios de couverture ⁽³⁾ par classe d'échéance. Ces ratios sont encadrés par des ratios de couverture minima validés par le comité GAP et qui constituent des limites à la transformation opérée par la Trésorerie mondiale dans le cadre de la délégation opérationnelle qui lui est accordée par le comité GAP.

confiance des investisseurs et à la re-normalisation progressive du fonctionnement des marchés. Ces conditions ont été mises à profit pour réduire significativement l'impasse de liquidité court terme et la ramener à des niveaux plus confortables pour son pilotage opérationnel. Au second semestre, suite à l'appel d'offre exceptionnel à un an de la Banque Centrale Européenne, Natixis a pu de nouveau optimiser sa liquidité de façon autonome.

Cet environnement plus serein a conduit le comité GAP de Natixis, en concertation avec BPCE, à rallonger la maturité moyenne de refinancement des actifs de la GAPC devenus illiquides et dont le cycle de désinvestissement s'étalera sur plusieurs années. Parallèlement, des travaux ont démarré au dernier trimestre 2009 avec BPCE, pour instaurer courant 2010 de nouvelles limites quantitatives de transformation en liquidité à court et à moyen terme. Ce dispositif cible qui

(1) Les portefeuilles de la trésorerie relevant du périmètre bancaire, le risque de taux qu'ils génèrent n'est donc pas repris dans la VaR globale de négociation.

(2) Elles se définissent pour chaque classe d'échéance comme la différence entre les ressources non encore amorties et les emplois restant dus. Une impasse négative sur la classe d'échéance douze mois traduit un besoin prévisionnel de refinancement à cette date.

(3) Ils se définissent pour chaque classe d'échéance comme le rapport des ressources non encore amorties par les emplois restant dus.

sera progressivement mis en place au cours de l'année 2010 permettra de renforcer encore davantage la solidité financière de Natixis. Il se traduira cependant par un accroissement du programme de refinancement à moyen terme auprès de BPCE, désormais seule signature pour les émissions publiques à moyen terme pour l'ensemble du Groupe BPCE ⁽¹⁾.

Le risque de change structurel

Description

Est appelée position de change structurelle toute position de change dont la réévaluation passe par capitaux propres recyclables. Elle provient de l'inadéquation entre la devise des investissements nets refinancés par achat de devise et celle des capitaux propres. Le risque de change structurel se définit alors comme le risque de perte en capitaux propres recyclables engendré par un mouvement adverse des parités de change contre euro.

Le risque de change structurel de Natixis concerne très majoritairement les positions structurelles en US dollar du fait de la présence dans son périmètre de consolidation de succursales et de filiales à l'étranger dotées dans cette devise.

Dispositif de suivi

Compte tenu de la présence de risques pondérés en devises (principalement l'US dollar) autres que l'euro, le comité GAP a approuvé que soit maintenu un refinancement par achat de devises pour les investissements durables afin d'immuniser le ratio de solvabilité de la banque contre les fluctuations des parités contre euro.

5.6 - Risques opérationnels

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. La définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le département Risques opérationnels est en charge des missions suivantes :

- les procédures de mesure des risques opérationnels :
 - collecte des incidents,
 - investigation sur incidents graves,
 - cartographie des risques,
 - indicateurs et variables d'environnement ;
- les procédures d'encadrement des risques opérationnels :
 - définition et suivi des plans d'action,
 - politique de limites.

ORGANISATION

La filière « Risques Opérationnels » est structurée en 5 pôles de contrôles reprenant l'organisation des métiers et correspondant aux domaines homogènes des métiers et des activités de Natixis :

- deux pôles « marchés » et « financements » pour les activités de la Banque de Financement et d'Investissement ;
- un pôle « services » pour le métier des Services Financiers Spécialisés regroupant les filiales : Natixis Paiements, Natixis Interépargne, Natixis Intertitres, Cie Européenne de Garanties et Cautions, Natixis EuroTitres, Natixis Financement, Natixis Lease, et depuis la fin de l'année, Natixis Factor ;
- un pôle « support » dédié aux fonctions support de Natixis : la direction des Systèmes d'information, la direction Finances, la Direction juridique, la direction des Achats, la direction des Ressources humaines... ;
- un pôle « Épargne » pour le métier Épargne.

Les quatre premiers pôles de contrôles sont directement intégrés au département Risques opérationnels. Ils sont composés à ce jour de quarante managers Risque opérationnel dont cinq à l'étranger (Londres, Asie, Amérique) et vingt-trois localisés dans les filiales avec un rattachement fonctionnel fort.

Pour le métier Épargne, les métiers de l'Assurance (Natixis Assurances) et des banques privées (Banque Privée 1818) ont un suivi intégré dans le département Risques opérationnels avec six managers Risques opérationnels dédiés.

Le métier de la Gestion d'actifs est fonctionnellement rattaché au département Risques opérationnels.

Concernant les participations financières Coface et Natixis Private Equity, un lien fonctionnel de rattachement a été instauré.

Ainsi, l'ensemble de l'entreprise est délimité par une organisation matricielle articulée selon les deux axes d'activité et de localisation.

Ce dispositif est complété dans les métiers par un réseau de correspondants ou relais Risques opérationnels (plus de 150 personnes dans les métiers hors Gestion d'actifs). Ils sont chargés de déclarer au département Risques opérationnels les incidents avérés et de produire les relevés des données constitutives des risques opérationnels : indicateurs, avancement des plans d'action...

LES COMITÉS DE PILOTAGE

Le dispositif est piloté par le **comité des risques opérationnels de Natixis**.

Le comité des risques opérationnels de Natixis est responsable de la détermination de la politique des risques opérationnels. Il constitue l'extension opérationnelle de l'organe exécutif et, à ce titre, dispose de son pouvoir de décision pour les problématiques de risque opérationnel. Il se réunit trimestriellement sous la présidence du directeur général ou de son suppléant, le directeur Finances.

(1) Exception faite des émissions d'obligations foncières du Crédit Foncier de France et des émissions structurées en placement privé.



Le pilotage des risques opérationnels de Natixis regroupe en particulier les éléments suivants :

- validation des normes et méthodes, mesures, procédures d'encadrement des risques opérationnels ;
- encadrement des risques :
 - revue des incidents les plus graves,
 - décisions et suivi des plans d'action,
 - définition des limites et suivi des principaux indicateurs de Natixis.

Le **comité risques opérationnels métier** est une déclinaison du comité des risques opérationnels de Natixis encadrant au plus près l'exposition risques opérationnels métier. Ce comité est présidé par le directeur du métier, le département Risque opérationnel y étant représenté par le responsable du département ou le responsable risques opérationnels du pôle dont dépend le métier.

En 2009, l'organisation des comités a évolué avec la nouvelle cartographie des métiers.

GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Collecte des incidents et analyse

Le recensement des pertes se fait au premier euro et au fil de l'eau. La notion d'« incident grave » est définie de manière unifiée dans l'entreprise ⁽¹⁾. Tout incident grave est remonté au fil de l'eau au département des Risques opérationnels et au directeur des Risques. Il donne lieu à une enquête par le département aboutissant à un rapport comportant un descriptif factuel et des propositions de plans d'action. Ce rapport fait l'objet d'un débat contradictoire entre les différentes parties au comité risques opérationnels adéquat. Le président du comité entérine les plans d'action à mettre en œuvre. Les incidents d'un montant supérieur à 1 million d'euros sont déclarés sans délai à la direction des Risques Groupe BPCE.

Le département publie mensuellement le reporting Risques Opérationnels de Natixis. Il présente les pertes opérationnelles de Natixis (nombre et montant) globalement et par pôle, du mois et depuis le début de l'année. Il détaille également les incidents graves par pôle d'activité.

Natixis a enregistré début 2009 un incident avec une perte opérationnelle de 475 millions d'euros liée à son exposition de ses clients suite à l'escroquerie Madoff. L'investigation de cet incident a été confiée à l'Inspection générale de Natixis.

Hors cet événement exceptionnel, l'exposition de Natixis 2009 a évolué en deux temps :

- un premier semestre fortement sinistré par l'effet crise :
 - un effet volatilité des marchés sur les pertes,
 - l'utilisation/redécouverte des processus moins usuels en période de croissance sur les exercices de garanties/contentieux ;
- un second semestre avec une exposition moindre, traduisant :
 - la réorientation des métiers vers des activités orientées clientèles,
 - le cantonnement des activités les plus complexes,
 - les effets des mesures correctives prises.

Ainsi, en 2009, l'exposition hors Madoff de Natixis a été stabilisée à un niveau comparable à celui de 2008 et devrait diminuer en montant en 2010.

Par ailleurs, la gouvernance de la filière Risques opérationnels a permis d'accompagner la réorganisation des métiers de la banque tout en poursuivant l'effort de l'amélioration constante des processus via les actions correctives et plans d'action.

Les principaux plans d'action

Sur chaque entité opérationnelle, Natixis s'est dotée de plans d'action afin de réduire son exposition aux risques opérationnels. Une action forte a été entreprise pour dégager des plans d'action structurants pour la banque. En plus du plan de continuité des activités, les grands plans d'action de Natixis font l'objet d'un suivi au comité risques opérationnels de Natixis tels que :

- chantiers liés aux suspens back office et réduction de leur nombre et du délai de résolution ;
- suivi des contrats cadres juridiques ;
- task force anti-fraude marché mise en œuvre à la suite de « l'affaire Kerviel ».

Cartographie des Risques de Natixis

Le département des Risques opérationnels effectue la cartographie des situations de risques, afin d'identifier les plans d'action préventifs réduisant l'exposition et de les prioriser.

(1) Un incident est considéré comme grave dès lors :

- que l'on constate ou que l'on estime un impact financier supérieur à 50 000 euros ;
- que l'on constate ou que l'on estime un impact d'image fort ; est concerné en particulier le cas des incidents qui se traduisent par la diffusion externe non contrôlée d'informations erronées ou gênantes pour la réputation de la banque ;
- qu'il est à l'origine de la défaillance de la production de données utilisées pour le pilotage de l'activité de la banque ; données fausses, retard ou absence de production constatés sur plusieurs jours ou se répétant fréquemment ;
- qu'il est généré par un événement de type « fraude interne » ou « fraude externe »,
- que le département des Risques opérationnels estime l'incident grave ;
- qu'il s'agit d'une catastrophe évitée de justesse (near miss).

Sur l'ensemble des situations identifiées conjointement avec les métiers sur la base d'interviews, 152 plus grands risques ont été analysés et modélisés en un arbre de défaillance quantifié :

- modélisation de la situation de risque par un enchaînement causes-conséquences ;
- pour les causes premières – appelées événements générateurs de Perte – détermination d'une loi de probabilité en fréquence ;
- pour chaque conséquence – appelée défaillance de processus – détermination d'une loi de probabilité en sévérité.

7 stress scénarii à très faible occurrence ont été identifiés et évalués : crue de la Seine, pandémie, « rogue trading » (transaction illicite) sur le marché action ou sur les activités de Trésorerie, paralysie des moyens de paiements, gestion des procédures de soutien d'État à l'exportation et non diffusion de l'information aux clients pour les activités d'alternative asset.

Pour les 145 autres, à plus forte occurrence, la méthodologie permet de calculer la VaR opérationnelle de chaque situation de risque, puis l'exposition globale de l'entité et d'établir des études de sensibilité et d'efficacité des plans d'action.

APPROCHE RÉGLEMENTAIRE CHOISIE PAR NATIXIS

Le dispositif de contrôle est conforme à la méthode standard sur l'ensemble des pôles opérationnels de Natixis.

5.7 - Risques assurables

Le département Assurances – rattaché à la Direction juridique au sein du secrétariat général – a pour mission d'analyser les risques opérationnels assurables et de mettre en place les couvertures adéquates pour y faire face.

Les principaux risques analysés concernent :

- les fraudes internes ou externes ;
- les atteintes aux valeurs ;
- les risques de mise en cause de responsabilité (responsabilité civile exploitation et professionnelle de l'entreprise mais aussi responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux) ;
- les dommages aux biens d'exploitation (immeubles et contenu, matériels et données informatiques) ainsi que les pertes d'activités bancaires consécutives à ces dommages.

Les programmes d'assurance « globale de banque », « RC entreprise » (exploitation et professionnelle) et « RC dirigeants », souscrits par Natixis agissant tant pour son compte que pour celui de l'ensemble de ses filiales, ont été renouvelés au 1^{er} juillet 2009.

Ainsi, toutes les sociétés de l'entreprise Natixis bénéficient :

- d'un programme d'assurance « combiné » globale de banque (valeurs & fraudes), responsabilité civile entreprise

(exploitation & professionnelle) à hauteur de 125 millions d'euros par sinistre et/ou par année d'assurance ;

- d'un programme d'assurance responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux à concurrence de 100 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance.

La territorialité de ces couvertures s'étend au monde entier sauf en matière de responsabilité civile professionnelle où la garantie n'est pas acquise aux établissements permanents situés aux États-Unis (cette couverture est souscrite localement par les filiales ou succursales).

La couverture des immeubles d'exploitation situés en France et de leur contenu, des risques informatiques et des pertes d'activités bancaires consécutives a été renouvelée au 1^{er} janvier 2009 (couverture principale acquise en valeur de reconstruction et/ou de remplacement avec un plafond fixé à 200 millions d'euros par sinistre).

Chacune des polices d'assurance visées ci-dessus est souscrite auprès de compagnies notoirement solvables sur le marché.

Les couvertures d'assurance sont achetées en excédent de franchises par sinistre (niveau de rétention accepté) en rapport avec les capacités de Natixis.

Le montant des cotisations d'assurance pour l'ensemble de ces couvertures s'élève à 9 millions d'euros en année pleine au titre de l'exercice 2009.

5.8 - Risques juridiques

Comme beaucoup de groupes bancaires, Natixis et ses filiales consolidées font l'objet de litiges devant des instances judiciaires et d'enquêtes de la part des autorités de contrôle.

Les conséquences financières, évaluées au 31 décembre 2009, de ceux qui sont susceptibles d'avoir ou qui ont eu, dans un passé récent, un impact significatif sur la situation financière de Natixis et/ou de Natixis et ses filiales consolidées prises dans leur ensemble, leur rentabilité ou leur activité, ont été intégrées dans les comptes consolidés de Natixis.

Les litiges les plus marquants font l'objet des précisions ci-après. Les autres litiges n'ont pas d'impact significatif sur la situation financière ou la rentabilité de Natixis et/ou de Natixis et ses filiales consolidées prises dans leur ensemble, ou ne sont pas à un stade suffisamment avancé pour déterminer si elles sont de nature à avoir un tel impact.

PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Jerry Jones et autres. c/Harris Associates L.P.

En août 2004, trois actionnaires agissant au nom et pour le compte de trois fonds (Oakmark Fund, Oakmark Equity and Income Fund et Oakmark Global Fund) ont assigné Harris Associates L.P., filiale à 100 % de Natixis Global Asset Management, devant le United States District Court du district nord de l'Illinois. Les demandeurs alléguaient que le montant



des prestations de services facturées par Harris Associates L.P. à ces trois fonds était excessif au regard de la réglementation applicable. Cette procédure est l'une des nombreuses actions en justice intentées ces dernières années à l'encontre de sociétés de conseil en investissement. Harris Associates et les demandeurs ont alors introduit une requête en référé (motion for summary judgment).

Le 27 février 2007, le juge saisi a fait droit en tout point à la requête d'Harris Associates et a rejeté celle des demandeurs. Le 20 mars 2007, ces derniers ont fait appel de cette décision. Les parties ont chacune déposé leurs conclusions puis ont été entendues par la cour d'appel, en audience du 10 septembre 2007.

Le 19 mai 2008, une formation de jugement de la cour d'appel (Court of Appeals for the Seventh Circuit) a confirmé la décision du District Court en faveur de Harris Associates L.P.

Le 2 juin 2008, les demandeurs ont demandé un nouvel examen de leur appel par l'ensemble des juges de la cour d'appel (entire Court of Appeals). Le 8 août 2008, la cour d'appel a rejeté la requête des demandeurs tendant à un nouvel examen de leur appel.

Le 3 novembre 2008, les demandeurs ont formé un recours auprès de la Cour Suprême des États-Unis afin que la décision de rejet de l'appel soit infirmée.

Le 9 mars 2009, la Cour Suprême a accepté d'écouter la requête des demandeurs. La plaidoirie s'est tenue le 2 novembre 2009. Une décision est attendue dans le courant du premier semestre 2010.

Recours collectifs aux États-Unis relatifs aux opérations Municipal Guaranteed Investment Contracts

Depuis le 13 mars 2008, Natixis et Natixis Funding ont été cités parmi les défendeurs dans le cadre de multiples recours collectifs déposés par et au nom d'un certain nombre d'états, comtés et municipalités américains émetteurs d'obligations auprès des cours de New York, Washington, D.C. et de Californie. Les plaintes portent sur une prétendue collusion entre les fournisseurs et les courtiers de produits dérivés municipaux (municipal derivatives) dans la fixation des prix, le montage des offres et l'affectation des clients entre 1992 et aujourd'hui. Les différents demandeurs ont également désigné plus de 30 banques et courtiers américains et européens en tant que défendeurs. Certains des demandeurs cherchent à faire reconnaître leur droit à une action collective regroupant toutes les entités gouvernementales au niveau local, municipal et des états, agences gouvernementales indépendantes et entités privées ayant acheté des produits dérivés municipaux (municipal derivatives) auprès des défendeurs ou des courtiers défendeurs de 1992 à aujourd'hui, et à recouvrer des dommages-intérêts du fait de comportements prétendument anticoncurrentiels. L'ensemble de ces recours a été regroupé devant la United States District Court for the Southern District of New York sous l'appellation « Municipal Derivatives Antitrust Litigation ».

Ces différentes demandes de dommages-intérêts découlent d'investigations qui ont été ou qui sont menées actuellement

aux États-Unis par l'U.S. Internal Revenue Service (« IRS »), la division antitrust du Department Of Justice (« DOJ ») et l'autorité des marchés financiers américaine (Securities and Exchange Commission, « SEC ») et des procureurs généraux d'État.

Le 30 avril 2009, la Cour a rejeté les demandes déposées par les demandeurs de l'action collective à l'encontre de l'ensemble des défendeurs, mais a autorisé ces demandeurs à modifier leur requête. Le 18 juin 2009, ces plaignants ont déposé une seconde requête dans le cadre d'une action collective. Natixis Funding est citée comme défendeur sur les mêmes fondements qu'auparavant et la requête cite expressément un ancien employé de Natixis Funding, mais Natixis n'est plus citée dans ces nouvelles requêtes. Les défendeurs ont demandé le rejet de cette seconde requête. Par décision en date du 25 mars 2010, la Cour a rejeté la demande d'irrecevabilité qui avait été déposée par l'ensemble des défendeurs. La procédure à l'encontre des défendeurs va donc se poursuivre.

Des plaignants individuels qui ne participent pas à l'action collective, mais dont les requêtes ont été consolidées avec l'action collective dans un but présentiel ont également enregistré des plaintes modifiées. Natixis Funding est nommée dans chacune de ces plaintes individuelles modifiées et Natixis dans certaines d'entre elles. Les allégations à l'encontre de Natixis Funding sont substantiellement les mêmes que dans la requête objet de l'action collective. Les allégations à l'encontre de Natixis sont que Natixis était garante de Natixis Funding dans les transactions sur dérivés et qu'elle était l'agent de Natixis Funding. Natixis Funding et Natixis ont déposé des conclusions réfutant ces allégations.

Affaire d'escroquerie Madoff

Natixis a évalué son exposition nette maximale à 463 millions d'euros, sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. L'impact effectif de cette exposition dépendra à la fois du degré de recouvrement des actifs déposés au nom de Natixis et de l'issue des voies de recours notamment judiciaires dont dispose la banque. Natixis entend en effet faire valoir ses droits notamment en procédant à toute action judiciaire qui lui serait ouverte tant en France qu'à l'étranger. Dans cette perspective, Natixis a retenu des cabinets d'avocats pour l'assister dans ces actions. Une provision a été constituée.

Dossier CIC/Crédit Mutuel

Le 11 septembre 2008, le CIC et le Crédit Mutuel ont assigné le groupe Lagardère et Natixis en vue d'obtenir du tribunal de commerce de Paris l'annulation des contrats par lesquels ils ont acheté à terme des actions EADS et, conséquemment le versement d'environ 28 000 000 euros par Natixis aux demandeurs, contre restitution par ceux-ci des actions EADS à Natixis.

Se fondant sur un rapport non public de l'Autorité des marchés financiers, les demandeurs allèguent que Lagardère SCA aurait commis un manquement boursier à l'occasion d'une émission d'obligations remboursables en actions EADS souscrite en avril 2006 par Natixis.

Aucun reproche n'est formulé à l'encontre de Natixis dans l'assignation du groupe CIC, concernant tant la conclusion que l'exécution des contrats. L'argumentation juridique développée par le groupe Crédit Mutuel pour remettre en cause la validité de ses achats d'actions EADS apparaît dénuée de fondement.

Par décision en date du 27 janvier 2010, le tribunal de commerce de Paris a déclaré l'action du CIC et du Crédit Mutuel irrecevable et les a condamnés à payer 120 000 euros à Natixis et 50 000 euros à Lagardère au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile. Un appel a été interjeté par les demandeurs à l'encontre de cette décision.

Dépôt de plainte coordonné par l'ADAM

En mars 2009, une enquête préliminaire a été ordonnée par le Parquet de Paris suite à une plainte d'actionnaires minoritaires de Natixis coordonnée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). Dans le cadre de cette enquête, une perquisition s'est déroulée dans les locaux de Natixis en mai 2009. L'enquête se poursuit.

Dossier Anakena/Maximus

Le 13 novembre 2009, le fonds Maximus Master Fund Limited et son gestionnaire de portefeuille, Anakena, ont assigné Natixis devant le tribunal de commerce de Paris pour obtenir le versement de 59,9 millions d'euros de dommages et intérêts en alléguant que Natixis avait abusé de ses droits d'investisseur majoritaire en demandant au fonds le rachat de son investissement au milieu de la crise financière.

Assignation d'actionnaires de Natixis à l'encontre de BPCE, Natixis et Messieurs Philippe Dupont et Charles Milhaud

Le 31 décembre 2009, 735 actionnaires de Natixis ont assigné, devant le tribunal de commerce de Paris, BPCE, Natixis et Messieurs Philippe Dupont et Charles Milhaud pour obtenir le paiement d'un montant global d'environ 4 millions d'euros en se fondant sur la diffusion d'informations trompeuses et la violation des règles de marché.

Il n'y a pas, par ailleurs, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de Natixis.

Situation de dépendance

Natixis n'est dépendante à l'égard d'aucun brevet ou licence, ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

5.9 - Risques assurance

NATIXIS ASSURANCES

Natixis Assurances commercialisant essentiellement des produits d'épargne, les principaux risques résultant des contrats d'assurance sont de nature financière :

Risque de ne plus être capable de servir le taux minimum contractuel en cas de baisse des taux

Pour faire face à ce risque, ABP Vie ne commercialise plus depuis plusieurs années que des contrats à taux minimum garantis nuls : plus de 90 % des contrats ont un TMG nul. Le TMG moyen ressort à 0,19 %.

Risque de rachat des contrats en cas de hausse des taux

Natixis Assurances a identifié la population assurée pour laquelle le risque de rachat est élevé, les critères discriminants étant l'âge, l'ancienneté fiscale et le montant des capitaux. Natixis Assurances a ainsi circonscrit à environ un quart de ses actifs de taux le périmètre à couvrir par des contrats Cap. Elle a, par ailleurs, souscrit à des obligations à taux variable à taux minimum.

Le test de suffisance des passifs réalisé pour les comptes arrêtés au 31 décembre 2009, conformément à IFRS 4, a montré que les passifs d'assurance évalués en normes locales étaient supérieurs à une juste valeur de ces passifs tenant compte de l'option de rachat incorporée aux contrats.

Risque financier en cas de hausse des taux

La sensibilité de la situation nette aux variations de taux d'intérêt est atténuée par le classement d'environ 5,7 milliards d'euros de titres de taux dans la catégorie des titres détenus jusqu'à l'échéance.

Concernant les titres des autres catégories, l'analyse de sensibilité réalisée à fin décembre 2009 montre qu'une hausse de 1 point des taux obligataires a un impact de - 35 millions d'euros sur la situation nette (après prise en compte de la variation imputable aux assurés et de la fiscalité), soit 3,4 % des capitaux propres.

Risques de marché

Natixis Assurances est confrontée aux variations de valeur de ses actifs financiers. La gestion des risques financiers consiste en la définition d'une allocation stratégique tenant compte des engagements du passif, des contraintes réglementaires (notamment en termes de dispersion) et des exigences commerciales. Ainsi, des fourchettes d'allocation sont définies pour chaque type d'actif.

L'analyse de sensibilité réalisée au 31 décembre 2009 montre que :

- une baisse de 10 % du marché actions a un impact de - 16,6 millions d'euros sur la situation nette (après prise en compte de la variation imputable aux assurés et de la fiscalité), soit 1,6 % des capitaux propres ;
- une baisse de 10 % du marché immobilier a un impact de - 4,1 millions d'euros sur la situation nette (après prise en compte de la variation imputable aux assurés et de la fiscalité), soit 0,4 % des capitaux propres.

Par ailleurs, Natixis Assurances réassure à 100 % la garantie plancher accordée sur les contrats en unités de compte.



Risque de crédit

Le suivi et la gestion du risque de contrepartie sont réalisés dans le respect des normes et limites internes de Natixis, telles que déterminées par le comité des risques de crédit, ainsi que des contraintes réglementaires imposées aux compagnies d'assurance. Ainsi, 88 % du portefeuille de taux est investi sur des contreparties disposant d'un rating égal à A- ou supérieur.

Activité prévoyance

Les risques de mortalité et de morbidité sont limités par la mise en place d'une tarification adaptée à la population et aux garanties assurées, à l'utilisation de tables d'expérience et par la pratique en amont d'une sélection médicale des nouveaux assurés.

Natixis Assurances a recours à la réassurance afin de limiter son exposition aux risques de dispersion des capitaux garantis en décès, accidents de la vie et perte d'autonomie, ainsi que de fréquence des sinistres en arrêt de travail, invalidité et perte d'autonomie. Un traité de réassurance en cas d'épidémie ou de pandémie a, par ailleurs, été mis en place afin de limiter l'exposition à l'augmentation des décès qui en résulterait.

Le plan de réassurance annuel veille à diversifier les réassureurs et à ne traiter qu'avec des parties dont le rating est de qualité. Aucun traité de réassurance n'est conclu ou renouvelé avec des parties non-investment grade. En pratique, le rating des réassureurs avec lesquels traite Natixis Assurances est compris entre A- et AA+ (certains réassureurs pouvant toutefois être de façon marginale non notés quand leur actionariat est jugé de qualité).

Concentration des risques

La nature des risques assurés associée à la couverture de réassurance n'induit pas d'exposition particulière en matière de concentration de risques d'assurance.

COFACE

De par ses activités, Coface est exposée à deux types de risques principaux. Le premier est le risque technique qui est le risque de pertes générées par le portefeuille de polices d'assurance de Coface. Le second est le risque financier qui est le risque de pertes en raison de variations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change ou de la valeur de marché des titres ou des placements immobiliers. Coface a mis en place des outils sophistiqués destinés à contrôler rigoureusement ces risques afin qu'ils restent dans des limites prudentes.

Risque technique

Le risque de crédit est le risque de pertes générées par le portefeuille de polices d'assurance.

Classiquement, on distingue le risque de fréquence et le risque de pointe :

- le **risque de fréquence** représente le risque d'une brusque et importante augmentation des impayés sur une multitude de débiteurs. La mesure de ce risque est faite pour chaque entité par le suivi du loss ratio (rapports sinistres à primes), par secteur d'activité (crédit domestique), par pays (crédit

export), ou par ligne de produits (caution, single risks). Les loss ratios des différents centres de souscription sont également suivis au niveau consolidé de Coface, de même que les montants et le nombre mensuel d'impayés ;

- le **risque de pointe** représente le risque de pertes anormalement élevées enregistrées au titre d'un même débiteur ou groupe de débiteurs, ou d'une accumulation de pertes sur un même pays.

Outre un suivi mensuel au niveau de chaque centre de souscription, un dispositif est mis en place au niveau de l'entreprise Coface, reposant sur :

- une centralisation des déclarations de menace de sinistre excédant un certain montant (actuellement, 0,5 million d'euros pour tous les centres de souscription, porté à 1 million d'euros pour les deux principaux, Coface S.A. et Coface Kredit), avec intervention d'une filiale spécialisée dans le recouvrement (Coface Recovery Business Intelligence) ;
- le comité des grands risques, qui fixe l'encours de risque maximum Coface accepté sur les 400 plus grands risques de Coface représentant une sévérité supérieure à 35 millions d'euros ou une perte maximale dans un scénario stressé de 15 millions d'euros, et qui alloue des plafonds par pays émergent ;
- un système de notation des risques corporate importants et des risques pays ;
- un système de scoring pour les petits risques ;
- un dispositif d'évaluation statistique des « sévérités » (pertes maximum susceptibles d'être enregistrées en cas de sinistre) par débiteur, groupe de débiteurs ou pays émergent.

Dans le cadre de la gestion de la crise financière, les risques non-investment grade – notations inférieures à BBB – et leurs équivalents en scores – ont été sévèrement réduits et ne représentent plus que 10 % du portefeuille total.

Par ailleurs, une politique de scoring systématique a été mise en place et 98 % de l'encours est désormais couvert.

Tous les risques importants font l'objet d'un suivi centralisé tant en stock qu'en flux mensuel.

Des matrices de cotation plus restrictives ont été mises en place.

Les taux d'acceptation des risques sur non-investment grade font l'objet d'un suivi mensuel.

Diversification du portefeuille de risques de crédit

Coface maintient un portefeuille de risques de crédit diversifié, afin de minimiser les risques que la défaillance d'un débiteur, le ralentissement d'un secteur d'activité particulier ou un événement défavorable dans un pays donné puissent avoir un impact disproportionné sur la sinistralité globale de Coface. En outre, la grande majorité des risques auxquels est exposée Coface sont à court terme, ce qui lui permet de réduire le risque couvert sur un débiteur ou un groupe de débiteurs, relativement rapidement après avoir constaté la dégradation de leur solvabilité.

■ EXPOSITIONS AU RISQUE SUR LES DÉBITEURS À FIN DÉCEMBRE 2009

Polices signées hors opérations pour le compte de l'État/Tous produits garantis

Tranches encours Total acheteur	Encours (en millions d'euros)	Nombre de limites	Nombre d'acheteurs	% d'encours
Refus	0	943 705	678 737	0,0 %
1-10 K€	4 280	593 710	546 056	1,2 %
11-20 K€	6 320	477 170	370 284	1,7 %
21-30 K€	3 995	259 465	150 449	1,1 %
31-40 K€	3 747	208 481	102 609	1,0 %
41-50 K€	5 201	190 331	107 926	1,4 %
51-60 K€	2 851	128 393	50 146	0,8 %
61-70 K€	2 940	112 413	44 165	0,8 %
71-80 K€	2 673	95 554	34 917	0,7 %
81-90 K€	1 936	74 258	22 415	0,5 %
91-100 K€	5 481	110 182	55 549	1,5 %
101-150 K€	11 136	295 246	88 630	3,0 %
151-200 K€	9 892	207 829	55 566	2,7 %
201-300 K€	15 029	274 952	60 425	4,1 %
301-400 K€	12 313	186 132	35 242	3,4 %
401-500 K€	10 351	141 247	22 919	2,8 %
501-800 K€	23 988	276 154	37 868	6,6 %
801 K€-1 M€	12 289	119 148	13 675	3,4 %
1 M€-2 M€	39 838	311 454	28 554	10,9 %
2 M€-5 M€	55 273	280 777	18 075	15,1 %
5 M€-10 M€	37 495	125 349	5 432	10,3 %
10 M€-50 M€	65 488	128 860	3 513	17,9 %
50 M€-100 M€	16 202	15 008	242	4,4 %
100 M€-200 M€	8 065	6 555	62	2,2 %
200 M€ et +	8 777	4 422	25	2,4 %
TOTAL	365 560	5 566 795	2 533 481	100,0 %

5.10 - Expositions sensibles selon les recommandations du Forum de Stabilité Financière

Natixis est exposée aux risques suivants au 31 décembre 2009.

EXPOSITIONS DES CDO D'ABS À COMPOSANTE SUBPRIME

Les CDO d'ABS à composante subprime présentent une exposition brute de 2 272 millions d'euros au 31 décembre 2009. Des pertes de valeur ont été constatées pour - 392 millions d'euros (hors effet de la garantie BPCE) au cours de l'exercice 2009 portant l'encours de dépréciations cumulées à 1 389 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	Total des expositions
Exposition nette au 31 décembre 2008 (après perte de valeur)	1 275
Perte de valeur sur l'exercice	(392)
Exposition nette au 31 décembre 2009 (après perte de valeur)	883

EXPOSITIONS SUR LES REHAUSSEURS DE CRÉDIT

<i>(en millions d'euros)</i>	Données au 31/12/09			Données au 31/12/08		
	Notionnel	Expositions avant ajustement de valeur	Ajustement de valeur	Notionnel	Expositions avant ajustement de valeur	Ajustement de valeur
Protections sur CDO subprime	567	79	(53)	1 393	757	(627)
- dont opérations commutées				581	340	(340)
Protections sur CDO non subprime	-	-	-	149	21	(21)
- dont opérations commutées				149	21	(21)
Protections sur CLO	5 430	249	(135)	5 683	210	(68)
Protections sur RMBS	643	178	(74)	927	164	(50)
Protections sur CMBS	876	44	(40)	3 987	800	(361)
- dont opérations commutées				300	5	(5)
Autres risques	8 566	2 571	(1 439)	6 220	1 240	(401)
TOTAL Y COMPRIS DEALS COMMUTÉS	16 082	3 121	(1 741)	18 358	3 190	(1 528)
- dont opérations commutées				1 030	365	(365)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Données		
Exposition avant ajustements de valeur	3 121	3 190
Ajustements de valeur	(1 741)	(1 528)
Provisions collectives	-	(300)
Exposition résiduelle	1 380	1 363
% de décote	56 %	57 %

Un complément de réfaction a été constaté sur l'exercice 2009 pour 213 millions d'euros (hors impact change et effet de la garantie BPCE) portant le stock total de réfections à 1 741 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 1 528 millions d'euros au 31 décembre 2008.

PORTEFEUILLES DE RMBS US DONT RMBS « SUBPRIME »

Les expositions dans les comptes du 31 décembre sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i> RMBS US	Exposition nette au 31/12/08	Variations de valeur 2009	Autres variations	Exposition nette au 31/12/09
Portefeuille de transaction	100	(1)	(78)	21
Portefeuille d'actifs en option juste valeur	5	(1)	(4)	0
Portefeuille de prêts et créances	1 509	(173)	46	1 383
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	58	(2)	(56)	0
Non wrapped	1 672	(177)	(92)	1 403
Portefeuille de transaction		0	5	5
Portefeuille de prêts et créances		(28)	441	413
Wrapped ^(a)		(28)	445	418
Portefeuille de transaction	0	(7)	73	66
Portefeuille de prêts et créances	4 011	0	(908)	3 103
US Agencies	4 011	(7)	(834)	3 170
TOTAL	5 683	(211)	(481)	4 990
		% exposition nette garantie Neptune		38 %

(a) Les « Wrapped Bonds » (titres garantis) n'ont pas été communiqués au 31 décembre 2008 mais sur l'exercice 2009, et apparaissent en colonne « Autres variations ».

Les ventilations par notation et par nature de sous-jacent des RMBS US se présentent comme suit au 31 décembre 2009.

Ventilation par notation	En %
AAA	67 %
AA	3 %
A	2 %
BBB	3 %
BB	3 %
B	8 %
CCC	9 %
CC	3 %
D	2 %
TOTAL	100 %

Ventilation par sous-jacent	En %
US Agencies	64 %
Prime	7 %
Alt-A	10 %
Subprime	11 %
Autres	8 %
TOTAL	100 %

RMBS EUROPÉENS

■ EXPOSITIONS NETTES RMBS UK

(en millions d'euros) RMBS UK	Exposition nette au 31/12/08	Pertes de valeur 2009	Autres variations	Exposition nette au 31/12/09	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	CC
Portefeuille de transaction	41	1	81	123	32	20	20	20				31
Portefeuille d'actifs en option juste valeur	28	0	(15)	13	13							
Portefeuille de prêts et créances	588	5	(158)	435	346	58	24	7				
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	143	0	(22)	121	10	8	28	28	46	1	1	
TOTAL	800	6	(113)	693	402	86	71	55	46	1	1	31
% exposition nette garantie Neptune				90 %								

■ EXPOSITIONS NETTES RMBS ES

(en millions d'euros) RMBS ES	Exposition nette au 31/12/08	Pertes de valeur 2009	Autres variations	Exposition nette au 31/12/09	AAA	AA	A	BBB	BB
Portefeuille de transaction	29	(3)	45	71	42	7	13		9
Portefeuille d'actifs en option juste valeur	0	0	8	8		8			
Portefeuille de prêts et créances	650	(1)	(127)	522	381	69	72		
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	18	(4)	5	19	8	1	3	4	3
TOTAL	697	(7)	(70)	619	432	85	87	4	11
% exposition nette garantie Neptune				99 %					

CMBS

(en millions d'euros) CMBS	Exposition nette au 31/12/08	Variations de valeur 2009	Autres variations	Exposition nette au 31/12/09
Portefeuille de transaction	687	(46)	(494)	146
Portefeuille d'actifs en option juste valeur	44	(6)	(38)	0
Portefeuille de prêts et créances	157	3	(6)	154
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	199	(41)	6	163
TOTAL	1 087	(91)	(532)	464
% de l'exposition nette garantie Neptune				89 %

Ventilation par notation	En %
AAA	42 %
AA	13 %
A	27 %
BBB	12 %
BB	4 %
B	1 %
CCC	1 %
TOTAL	100 %

Ventilation par pays	En %
Royaume Uni	10 %
États-Unis	25 %
Europe	65 %
TOTAL	100 %

EXPOSITIONS SUR LES FINANCEMENTS LBO

Les portefeuilles LBO se présentent, comme suit, par portefeuille comptable.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Parts finales		
Nombre de dossiers	384	376
Engagements	5 167	5 864
Parts à vendre		
Nombre de dossiers	2	64
Engagements	79	366
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES	5 246	6 230
Parts à vendre		
Nombre de dossiers	0	6
Engagements	0	8
TOTAL PRÊTS À LA JUSTE VALEUR	0	8

5.11 - Expositions sur actions du portefeuille bancaire

(Informations conformes aux exigences du Pilier III).

Présentation des techniques comptables

Les expositions sur actions du portefeuille bancaire correspondent à des actifs financiers enregistrés dans les catégories suivantes, conformément aux dispositions de la norme IAS 39 :

- actifs disponibles à la vente ;
- actifs financiers à la juste valeur sur option.

5.11.1 - RÉPARTITION DES EXPOSITIONS SUR ACTIONS EN FONCTION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (DONNÉES DE GESTION)

Les expositions sur actions du portefeuille bancaire sont traitées dans le risque de crédit selon les méthodes suivantes :

- exclusion des positions correspondant à des participations supérieures à 10 % dans des établissements de crédit. Ces positions viennent directement impacter les fonds propres ;
- exclusion des participations dans les sociétés d'assurance du Groupe, ces sociétés étant mises en équivalence ;
- exclusion des participations dans des chambres de compensation : ces expositions sont reclassées dans la catégorie exposition « autres actifs » ;
- exclusion des positions ne générant pas de risques pondérés.

■ RÉPARTITION PAR PÔLE DES VALEURS EN RISQUE DE LA CLASSE D'ACTIF ACTION

(répartition en %) Pôle	Exposition en risque sur action	
	31/12/09	31/12/08
BFI	31 %	28 %
Épargne	25 %	30 %
Hors pôle	2 %	0 %
Participations financières	42 %	42 %
SFS	0 %	1 %
TOTAL	100 %	100 %

■ VENTILATION DES MONTANTS PAR PORTEFEUILLE EQUITY ET PAR TYPE ET NATURE D'EXPOSITION

(en millions d'euros) Type et nature d'exposition	Valeurs exposées au risque			Total au 31/12/09	Total au 31/12/08
	Actions cotées	Capital investissement détenu dans des portefeuilles suffisamment diversifiés	Autres expositions sur actions		
Action	357	2 557	167	3 081	2 786
OPCVM	94			94	142
Participation	143	432	592	1 167	773
TOTAL	594	2 988	759	4 341	3 701

■ EXPOSITIONS PONDÉRÉES DE LA CLASSE D'ACTIF ACTION

<i>(en millions d'euros)</i> Pondération	Expositions pondérées			
	Approche IRB	Approche Standard	31/12/09	31/12/08
Capital investissement	3 518	1 705	5 223	4 460
Autres expositions sur actions	2 808		2 808	1 532
Actions cotées	1 722		1 722	1 833
TOTAL	8 048	1 705	9 753	7 824

L'article 115 du document relatif aux modalités de calcul du ratio de solvabilité définit le Capital investissement diversifié à partir d'un certain nombre de critères considérés comme des indicateurs de diversification (stade d'investissement, millésimes, secteurs d'activité, supports, régions ou pays, division des risques). Les autres expositions sur actions sont classées en actions cotées ou non cotées.

5.11.2 - TITRES À REVENUS VARIABLES DU PORTEFEUILLE BANCAIRE (DONNÉES COMPTABLES)

■ PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES AU 31 DÉCEMBRE 2009

<i>(en millions d'euros)</i> Actif	Coût ou valeur historique	Juste valeur ou valeur réévaluée ou coût présumé	Plus ou moins-values latentes nettes	Plus-values latentes brutes	Moins-values latentes brutes
Actifs financiers à la juste valeur sur option	5 002	4 851	(150)	30	(180)
Actifs financiers disponibles à la vente	2 341	2 430	89	103	(14)
TOTAL	7 343	7 282	(61)	133	(194)

■ MONTANT CUMULÉ DES PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSIONS SUR LA PÉRIODE SOUS REVUE

<i>(en millions d'euros)</i> Actif	Montant cumulé des plus ou moins-values de cession
Actifs financiers à la juste valeur sur option	(1 083)
Actifs financiers disponibles à la vente	27
Autres actifs	(137)
TOTAL	(1 193)

■ FRACTION DES MONTANTS DE PLUS OU MOINS-VALUES NON RÉALISÉES INCLUSE DANS LES FONDS PROPRES DE BASE OU COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2009

<i>(en millions d'euros)</i> Actif	Fraction des montants incluse dans les fonds propres de base ou complémentaires
Retraitements prudentiels des plus ou moins-values latentes sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	(84)
Retraitements prudentiels des plus ou moins-values latentes sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente reportés en fonds propres complémentaires de premier niveau	44
TOTAL	(40)

VI - STRUCTURE FINANCIÈRE ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Analyse du bilan consolidé

■ ACTIF

<i>(en milliards d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Actif à la juste valeur par le résultat et instruments dérivés de couverture	172,6	275,2
Actifs financiers disponibles à la vente	31,5	30,9
Prêts et créances sur établissements de crédit	36,7	36,7
Prêts et créances sur la clientèle	92,5	103,1
Titres reçus en pensions	59,8	53,9
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5,5	6,4
Comptes de régularisation et actifs divers	50,6	49,6
TOTAL ACTIF	449,2	555,8

■ PASSIF

<i>(en milliards d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés	175,9	269,4
Dettes envers les établissements de crédit	70,3	65,8
Dettes envers la clientèle	20,0	34,5
Titres donnés en pension	54,3	62,1
Dettes représentées par un titre	41,3	34,6
Autres passifs et provisions	21,4	25,9
Provisions techniques des contrats d'assurance	36,6	33,6
Dettes subordonnées	8,1	13,6
Capitaux propres	21,4	16,3
TOTAL PASSIF	449,2	555,8

Le total du bilan consolidé s'établit à 449,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009 contre 555,8 milliards d'euros au 31 décembre 2008, soit une diminution de 106,6 milliards d'euros ou - 19 %. Cette évolution est essentiellement liée à la baisse sensible des encours d'opérations évaluées à la juste valeur au bilan, à l'actif et au passif.

EMPLOIS

Les actifs à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture s'élèvent à 172,6 milliards d'euros contre 275,2 milliards d'euros au 31 décembre 2008, soit une diminution de 102,6 milliards d'euros provenant principalement de la baisse des valorisations des swaps de taux et des dérivés de crédit. Ces actifs à la juste valeur se répartissent entre les instruments de trading pour 153,3 milliards d'euros, les instruments à la juste valeur sur option pour 16,9 milliards d'euros et les instruments dérivés de couverture pour 2,4 milliards d'euros.

Les actifs financiers disponibles à la vente de 31,5 milliards d'euros sont constitués pour environ la moitié de portefeuilles de placement de l'activité d'assurance vie, essentiellement en titres obligataires, et par le portefeuille de placement bancaire.

L'encours des crédits à la clientèle – y compris les opérations de crédit-bail et d'affacturage – s'élève à 92,5 milliards d'euros, en baisse de 10,6 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2008. Cette évolution résulte essentiellement d'une baisse des tirages au bilan des crédits de trésorerie.

Les titres reçus en pension s'établissent à 59,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009, la hausse de 5,9 milliards d'euros provenant essentiellement des opérations traitées avec les établissements de crédit. Ces emplois sont financés au passif principalement par les titres donnés en pension.

RESSOURCES

Le refinancement des activités hors les pensions de titres et les instruments évalués à la juste valeur par le résultat est essentiellement opéré par les dettes envers les établissements de crédit et les dettes représentées par un titre.

L'opération de transfert de titres subordonnés vers les capitaux propres explique la baisse des dettes subordonnées et l'augmentation symétrique des capitaux propres.

FONDS PROPRES ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Capital social

Le capital d'un montant de 4 653 020 308,80 euros composé de 2 908 137 693 actions de 1,60 euro de nominal est resté inchangé entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009.

Les participations principales suivantes font l'objet d'une déduction des fonds propres :

(en milliards d'euros)

Entité	Montant
Banque Populaire	4,5
Caisse d'Épargne	4,9
Caceis	0,3
TOTAL	9,7

CFDI est la seule filiale de Natixis assujettie à titre individuel. La maison mère et les autres filiales françaises ayant le statut d'établissements de crédit ne sont pas assujetties sur base individuelle par autorisation de la Commission bancaire.

Les fonds propres prudentiels s'établissent comme suit pour les arrêtés considérés :

(en milliards d'euros)	31/12/09	31/12/08	Variation
Capitaux propres comptables	20,9	15,6	5,4
Retraitements, dont :			
<i>Reclassements des hybrides et filtrage de la juste valeur</i>	(6,6)	-	(6,6)
<i>Hybrides</i>	6,3	5,1	1,2
<i>Écarts d'acquisition</i>	(3,0)	(3,2)	0,2
<i>Autres retraitements prudentiels</i>	0,4	0,9	(0,5)
Fonds propres de base	17,9	18,3	(0,4)
Déductions des fonds propres de base	(5,3)	(4,9)	(0,4)
Fonds propres Tier one Bâle II	12,7	13,4	(0,8)
Fonds propres complémentaires	7,8	8,3	(0,5)
Fonds propres surcomplémentaires	-	0,1	(0,1)
Déduction des fonds propres complémentaires	(5,3)	(4,9)	(0,4)
FONDS PROPRES TOTAUX	15,2	16,9	(1,8)

Fonds propres et ratio de solvabilité

Les fonds propres et les risques pondérés sont calculés en application de l'arrêté du 20 février 2007, modifié par les arrêtés du 19 octobre 2007, du 11 septembre 2008 et du 29 octobre 2009, relatifs aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit mettant en œuvre la réforme « Bâle II ».

Le périmètre de consolidation prudentiel est établi sur base du périmètre de consolidation statutaire avec mise en équivalence des sociétés d'assurance Coface, Natixis Assurances et la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions.

L'entité EDF Investment Group est intégrée proportionnellement à hauteur d'un pourcentage de détention de 7 %.

Les fonds propres « Tier one » s'établissent à 12,7 milliards d'euros au 31 décembre 2009 et proviennent des mouvements suivants.

La variation des capitaux propres comptables de + 5,4 milliards d'euros résulte essentiellement du transfert des titres hybrides vers les capitaux propres pour 6,2 milliards d'euros, du résultat annuel de - 1,7 milliard d'euros, de l'avance d'actionnaire de + 0,5 milliard d'euros et de gains enregistrés en capitaux propres pour + 0,3 milliard d'euros. L'impact sur les capitaux propres comptables et notamment le résultat du transfert des titres hybrides est cependant totalement filtré pour la détermination des fonds propres prudentiels.

Les autres principaux mouvements relatifs à l'évolution des fonds propres Tier one s'expliquent par :

- une augmentation des titres hybrides de 1,2 milliard d'euros. Cette évolution provient de l'émission en juin de deux titres supersubordonnés à durée indéterminée d'un montant unitaire de 1 milliard d'euros, souscrits par les groupes actionnaires, Banque Populaire et les Caisses d'Épargne devenus Groupe BPCE et du solde de l'opération de rachat de certains titres hybrides suivie d'une émission de titres subordonnés souscrits par le Groupe BPCE. Toutefois, par application du plafond limitant le poids des hybrides à 35 % des fonds propres de base, un montant de 0,3 milliard d'euros a été porté en fonds propres complémentaires ;

- une réduction des écarts d'acquisition déduits des fonds propres de 0,2 milliard d'euros, résultant du rachat des intérêts minoritaires de NGAM et de la sortie de Caceis du périmètre de consolidation ;
- une diminution des autres retraitements prudentiels de 0,5 milliard d'euros comprenant principalement la baisse des intérêts minoritaires dans NGAM pour 0,2 milliard d'euros et une baisse des filtres prudentiels ;
- une déduction additionnelle de 0,4 milliard d'euros des fonds propres de base issue de l'augmentation de la valeur des CCI et des titres de participation dans des établissements de crédit.

Les Fonds propres totaux ressortent à 15,2 milliards d'euros à fin 2009. La baisse de 0,5 milliard d'euros des fonds propres complémentaires, en raison essentiellement de la réduction de l'écart entre les provisions et le montant des pertes attendues bâloises, s'accompagne d'une augmentation de - 0,4 milliard d'euros de la déduction au titre des CCI et de la suppression des fonds propres surcomplémentaires (remboursement des titres subordonnés émis avant le 1^{er} janvier 1998 et dont la décote en fonds propres complémentaires était recyclable en fonds propres surcomplémentaires).

Les risques pondérés Bâle II à 131,0 milliards d'euros sont en sensible diminution. Trois catégories de risques contribuent à cette évolution :

<i>(en milliards d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08	Variation
Risques de crédit	106,9	121,6	(14,7)
Risques de marché	18,9	32,9	(14,0)
Risques opérationnels	5,2	8,7	(3,5)
TOTAL RISQUES PONDÉRÉS	131,0	163,2	(32,2)

La baisse des risques de crédit de 14,7 milliards d'euros provient pour 7,1 milliards d'euros de l'effet de la garantie financière accordée par BPCE et pour - 7,6 milliards d'euros, principalement de la diminution des expositions brutes et des expositions au risque.

La baisse des risques de marché de 14,0 milliards d'euros provient pour 3,7 milliards d'euros de l'effet de la garantie financière accordée par BPCE et par la baisse des expositions au risque.

Les risques opérationnels baissent significativement de 3,5 milliards d'euros par la substitution du PNB de l'exercice 2009 à celui de 2006, le calcul standard retenant la moyenne du PNB des 3 derniers exercices.

Le ratio des fonds propres de base Tier one résultant de ces évolutions s'élève au 31 décembre 2009 à 9,7 %, contre 8,2 % au 31 décembre 2008. Le ratio Core Tier one, hors titres hybrides, s'établit à 8,5 % au 31 décembre 2009.

<i>(en milliards d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Exigences de fonds propres	10 478	13 256
Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit, risque de dilution et règlement-livraison	8 552	9 726
Risque de crédit – approche standard	1 219	1 338
Administrations centrales et banques centrales	-	-
Établissements	50	98
Entreprises	574	704
Clientèle de détail	201	230
Actions	136	145
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	29	-
(Dont valeur actuelle de la valeur résiduelle en risque des contrats de location financement)	-	-
Positions de titrisation	228	160
Risque de crédit – approche notations internes	7 333	8 388
Administrations centrales et banques centrales	9	24
Établissements	817	917
Entreprises	5 216	6 041
Clientèle de détail	0	28
Actions	644	483
Positions de titrisation	163	514
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	486	382
Exigences de fonds propres au titre des risques de marché	1 508	2 631
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	416	695
Autres exigences de fonds propres et exigences transitoires	1	203

Capital économique

Un calcul du besoin en fonds propres économiques est mis en œuvre semestriellement et couvre les quatre domaines de risques : crédit, marché (trading, ALM, portefeuilles de placement, private equity...), opérationnel et business.

Le besoin en fonds propres économiques est comparé à l'exigence en fonds propres réglementaires et aux capitaux propres dont disposerait Natixis en cas de crise.

Les autres ratios réglementaires

Le ratio de liquidité permet de vérifier que les liquidités à moins d'un mois d'échéance sont au moins égales aux exigibilités de même nature. Il se définit comme le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois au plus.

Ce ratio doit réglementairement être supérieur à 100 %. Il s'élève à 106,3 % au 31 décembre 2009.

Natixis respecte les règles prudentielles de contrôle des grands risques. Conformément à la réglementation bancaire, aucun concours ne doit dépasser 25 % des fonds propres et le montant cumulé des risques dépassant 10 % des fonds propres ne doit pas excéder l'octuple des fonds propres.

VII - REFINANCEMENT

L'année 2009 a été marquée par le cantonnement des actifs en extinction au sein de GAPC en début d'année, la création de BPCE pendant l'été et la mise en place du mécanisme de garantie par BPCE des risques de crédit de la GAPC, ces deux événements ayant contribué à renforcer la confiance des investisseurs.

Refinancement court terme

Tout au long de l'année, la Trésorerie a consolidé les travaux entrepris en 2008, en particulier l'encadrement du bilan financé, le recensement du collatéral et la diversification des sources de financement.

La banque a pu bénéficier pleinement des opérations de politique monétaire grâce à une gestion active des collatéraux, en particulier l'opération de refinancement long terme menée en juin par la Banque Centrale Européenne.

Au second semestre, dans un contexte de détente du crédit et de la liquidité, la diversification de nos sources de financement a été renforcée.

Ces démarches ont été complétées par la création d'une Trésorerie à Hong Kong pleinement intégrée à la ligne métier.

Refinancement moyen et long terme

Suite aux événements liés à la crise de liquidité de 2008, qui ont conduit notamment à la faillite de Lehman Brothers et à une aversion accrue des investisseurs pour le risque bancaire, les conditions de marchés sont restées difficiles en 2009 pour l'ensemble des établissements financiers.

Néanmoins, Natixis a réussi, avec le soutien de son actionnaire de référence BPCE, à mener à bien son programme de refinancement moyen et long terme.

Sur 2009, le montant brut des ressources levées sur les différents programmes et instruments de dette a atteint 18,9 milliards en équivalent euros.

Une part importante du refinancement moyen et long terme de Natixis a été assurée par BPCE qui, depuis août, est l'unique émetteur du groupe sur le compartiment des émissions publiques.

Natixis a également levé, grâce à son programme EMTN et par l'intermédiaire des dépôts interbancaires, l'équivalent de 4,2 milliards d'euros sur les marchés financiers.

Sur le compartiment des EMTN structurés, le montant net des encours 2009 a baissé de 2,3 milliards d'euros. La prudence des investisseurs à l'égard des produits complexes en est la principale raison.

Dans le cadre du dispositif de l'État de soutien en fonds propres des banques françaises (SPPE), Natixis a bénéficié de 2 milliards d'euros sous forme de titres supersubordonnés à durée indéterminée en juin, souscrits en totalité par la CNCE et BFBP avant création de BPCE. Un premier remboursement de la tranche de 1,9 milliard d'euros émise en décembre 2008 est intervenu en décembre dernier, à hauteur de 750 millions d'euros, grâce au produit d'une émission souscrite par BPCE.

L'opération d'échange réalisée durant l'été 2009 par BPCE sur les titres supersubordonnés émis par Natixis a conduit en septembre à des réémissions à hauteur de 0,8 milliard en contrevaletur euro de nouveaux titres supersubordonnés. Ces réémissions obligataires entièrement souscrites par BPCE sont venues compenser en ressources longues l'annulation, après rachat par Natixis, de 1 milliard d'euros de titres obligataires apportés à l'échange.

(I) DETTES SENIOR CONTRACTÉES DANS LE CADRE DE PROGRAMMES D'ÉMISSION

Le programme MTN de Natixis contient un engagement classique de maintien de l'emprunt à son rang (« Negative Pledge »). Aucun covenant financier ou lié à la notation de Natixis n'est prévu dans les termes et conditions des EMTN.

Les cas d'exigibilité anticipée du programme EMTN prévoient une clause de défaut croisé limitée à l'émetteur, assortie d'un seuil de déclenchement à 50 millions d'euros.

Les termes et conditions des titres émis sous les programmes USCP (ces titres étant émis par Natixis U.S. Finance Company, LLC et Natixis Commercial Paper Corp. avec la garantie de Natixis), de certificats de dépôt (émis par Natixis et la succursale de Singapour), de Medium Term Notes par Natixis Financial Products, d'ECP, de TCN et d'Extendible Notes de Natixis ne contiennent aucun covenant.

(II) DETTES SENIOR CONTRACTÉES EN DEHORS DE PROGRAMMES

(i) **Les titres subordonnés** remboursables ne sont pas assortis de covenants.

(ii) En ce qui concerne **les titres supersubordonnés**, les émissions réalisées en 2009 par Natixis sont les suivantes :

- ressources d'origine SPPE, transmises par nos actionnaires : BFBP et CNCE souscrivent chacun :
 - EUR 1 000 000 000 – émis le 26 juin 2009 – taux fixe puis flottant ; le prospectus de cette émission prévoit une option de remboursement anticipé à partir du 26 juin 2014 et à chaque date de paiement d'intérêt suivante, ainsi qu'une possibilité de proposer un rachat au souscripteur à tout moment à partir de la date d'émission ;
- émissions souscrites par BPCE et réalisées dans le cadre des offres d'échanges initiées par BPCE visant, d'une part des titres supersubordonnés émis par Natixis et, d'autre part des « preferred shares » émises par NBP Capital Trust I et NBP Capital Trust III :
 - EUR 52 356 000 – émis le 8 septembre 2009 – taux fixe ; le prospectus de cette émission prévoit une option de remboursement anticipé à partir du 30 septembre 2015 et à chaque date de paiement d'intérêt suivante,
 - USD 133 560 000 – émis le 8 septembre 2009 – taux fixe ; le prospectus de cette émission prévoit une option de remboursement anticipé à partir du 30 septembre 2015 et à chaque date de paiement d'intérêt suivante,
 - EUR 374 450 000 – émis le 8 septembre 2009 – taux fixe puis flottant ; le prospectus de cette émission prévoit une option de remboursement anticipé à partir du 30 septembre 2019 et à chaque date de paiement d'intérêt suivante,
 - USD 443 690 000 – émis le 8 septembre 2009 – taux fixe puis flottant ; le prospectus de cette émission prévoit une option de remboursement anticipé à partir du 30 septembre 2019 et à chaque date de paiement d'intérêt suivante ;

3. émission réalisée lors du remboursement de ressources d'origine SPPE, souscrites par BPCE :

- EUR 750 000 000 – émis le 12 novembre 2009 – taux fixe ; le prospectus de cette émission prévoit une option de remboursement anticipé à partir du 22 avril 2015 et à chaque date de paiement d'intérêt suivante.

Ces emprunts sont assortis de certains covenants, notamment :

- non-paiement (suspension) des intérêts à la date de paiement d'intérêts en certaines circonstances ;
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission en cas de survenance de certains événements affectant la situation financière de l'émetteur ou certains de ses ratios.

En ce qui concerne la clause de subordination, la clause en langue anglaise du prospectus de ces émissions est libellée comme suit :

- Status of the Notes:

The Notes are deeply subordinated notes of the Issuer issued pursuant to the provisions of article L. 228-97 of the French Code de commerce, as amended in particular by law n° 2003-706 on financial security dated August 1, 2003.

The proceeds of the issue of the Notes will be treated, for regulatory purposes, as consolidated fonds propres de base for the Issuer subject to the limits on the portion of the Issuer's fonds propres de base that may consist of hybrid securities in accordance with Applicable Banking Regulations (the « **Hybrid Securities Limit** ») as interpreted by the SGCB. Fonds propres de base (« **Tier 1 Capital** ») shall have the meaning given to it in article 2 of Règlement no. 90-02 dated February 23, 1990, as amended, of the Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (the « **CRBF Regulation** ») or otherwise recognised as fonds propres de base by the SGCB. The CRBF Regulation should be read in conjunction with the press release of the Bank for International Settlements dated October 27, 1998 concerning instruments eligible for inclusion in Tier 1 Capital (the « **BIS Press Release** »).

The principal and interest on the Notes (which constitute obligations under French law) are direct, unconditional, unsecured, undated and deeply subordinated obligations of the Issuer and rank and will rank pari passu among themselves and with all other present and future Support Agreement Claims and Deeply Subordinated Obligations, but shall be subordinated to the present and future prêts participatifs granted to the Issuer and present and future titres participatifs issued by the Issuer, Ordinarily Subordinated Obligations and Unsubordinated Obligations of the Issuer.

In the event of liquidation of the Issuer, the Notes shall rank in priority to any payments to any classes of share capital and any other equity securities issued by the Issuer. There will be no limitations on issuing debt, at the level of the Issuer or of any consolidated subsidiaries.

VIII - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

8.1 - Augmentation du capital de Coface

Le capital social de Coface a été augmenté au cours du premier trimestre 2010 pour un montant total approximatif de 175 millions d'euros (prime d'émission incluse). Elle s'ajoute à l'augmentation de capital de 50 millions d'euros de Coface réalisée en juillet 2009. Ces deux opérations, combinées à la forte amélioration de la sinistralité enregistrée par Coface au second semestre 2009, permettront de compenser l'intégralité de la perte nette de Coface pour 2009.

8.2 - Ouverture de négociations pour la cession d'une partie du portefeuille de Natixis Private Equity

Natixis a ouvert des négociations pour la cession d'une partie du portefeuille de Natixis Private Equity.

La transaction devrait intervenir au cours du premier semestre 2010.

Le montant estimé de la moins-value induite par cette cession a été provisionné dans les comptes de l'exercice 2009 pour un montant de 35 millions d'euros, intégrant un montant de 8,6 millions d'euros de dépréciation d'écart d'acquisition sur les entités cédées.

8.3 - Remboursement total de l'avance d'actionnaire consentie par BPCE

Natixis a achevé le 1^{er} mars 2010 le remboursement de l'intégralité de l'avance d'actionnaire qui lui avait été consentie par BPCE le 18 juin 2009 pour un montant total de 1,5 milliard d'euros.

8.4 - Projet d'opération de fusion-absorption par Natixis de Natixis Securities en cours de réalisation

Un projet d'opération de fusion-absorption par Natixis de Natixis Securities, filiale à 100 %, est en cours de réalisation. Le projet de traité de fusion a été arrêté par les conseils d'administration de Natixis et Natixis Securities en date, respectivement, du 1^{er} avril 2010 et 9 avril 2010. Cette fusion sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Natixis devant se tenir le 27 mai 2010.

8.5 - Engagement d'un projet de constitution d'un opérateur unique de paiements

Un projet de constitution d'un opérateur unique sur les paiements, dans le cadre du rapprochement entre Natixis Paiements et GCE Paiements, a été engagé. Ce projet fait actuellement l'objet d'une consultation des instances représentatives du personnel.

IX - INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ MÈRE

9.1 - Compte de résultat de la société mère Natixis

En 2009, le Produit Net Bancaire enregistre une augmentation de 3 320 millions d'euros, à + 1 883 millions d'euros, compte tenu :

- d'une diminution de la marge sur intérêts de 3 847 millions d'euros ;
- d'une augmentation des commissions nettes de 203 millions d'euros ;
- d'une baisse de 402 millions d'euros (- 28 %) des produits de titres à revenu variable ;
- d'une augmentation significative du résultat des opérations des portefeuilles de négociation de 6 250 millions d'euros (dont 3 805 millions d'euros concernant les opérations sur titres de transaction) ; et
- d'une augmentation du résultat des opérations des portefeuilles de placement de 1 188 millions d'euros.

Les charges d'exploitation, hors amortissements et dépréciations des immobilisations, diminuent de 82 millions d'euros (- 4 %).

Cette diminution atteint - 28 % avec les amortissements et dépréciations des immobilisations, l'année 2008 ayant enregistré la dépréciation du fonds de commerce lié à la fusion Natexis Banques Populaires/Ixis CIB.

Le résultat brut d'exploitation ressort à - 259 millions d'euros.

Le coût du risque de l'exercice 2009 (- 1 556 millions d'euros) augmente significativement par rapport à 2008 (+ 58 %).

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés sont négatifs de 373 millions d'euros.

Le résultat net ressort à - 2 046 millions d'euros, contre - 5 054 millions d'euros en 2008.

Au 31 décembre 2009, le total de bilan s'établit à 319 879 millions d'euros, contre 357 664 millions d'euros au 31 décembre 2008.

9.2 - Projet d'affectation du résultat social

Les comptes sociaux de Natixis font ressortir au 31 décembre 2009 un résultat net négatif de 2 046 308 381,66 euros.

La troisième résolution qui sera soumise à l'assemblée générale du 27 mai 2010 propose d'imputer la totalité de la perte de l'exercice de 2 046 308 381,66 euros sur le poste « prime d'émission ».

9.3 - Délais de paiement

Conformément à l'article L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, tableau ventilant les soldes des dettes fournisseurs par date d'échéance :

■ FACTURES FOURNISSEURS NON RÉGLÉES AU 31 DÉCEMBRE 2009

Date d'échéance postérieure au 31/12/09	Pondération en %
Moins de 2 mois	75,8 %
Comprise entre 2 et 4 mois	17,4 %
Comprise entre 4 et 6 mois	2,9 %
Au-delà de 6 mois	3,9 %
TOTAL	100 %

Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

L'article L. 225-100-3 impose aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé d'exposer et d'expliquer un certain nombre d'éléments lorsque ces derniers sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

L'actionnaire principal de Natixis, BPCE, détient 71,54 % du capital et 71,66 % des droits de vote de Natixis au 31 décembre 2009. Compte-tenu de cette structure de capital, Natixis considère qu'une offre publique hostile aurait peu de chances de succès.

Toutefois, dans l'hypothèse où BPCE cesserait de contrôler Natixis suite à une offre publique, les Banques Populaires,

les Caisses d'Épargne ou BPCE selon le cas auraient le droit de racheter à Natixis sa participation de 20 % dans les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne (pour de plus amples informations sur ces droits de rachat, il convient de se reporter à la partie 8 « Contrats importants »). Ainsi, en cas de mise en œuvre de ces droits de rachat, Natixis n'aurait plus d'intérêt économique dans les résultats de la ou des Banques Populaires ou Caisses d'Épargne concernées et sa capacité à vendre des produits ou des services à travers la ou les Banques Populaires ou Caisses d'Épargne concernées pourrait en être affectée.

Comptes consolidés et annexes

BILAN CONSOLIDÉ

Bilan consolidé actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/09	31/12/08
Caisse, Banques Centrales		3 514	1 759
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	181 226	285 493
Instruments dérivés de couverture	6.2	2 341	502
Actifs financiers disponibles à la vente	6.3	31 496	30 911
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.4	68 677	65 573
<i>dont activité institutionnelle</i>			
Prêts et créances sur la clientèle	6.4	105 903	115 604
<i>dont activité institutionnelle</i>		512	407
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.5	5 485	6 411
Actifs d'impôts courants		396	397
Actifs d'impôts différés	6.7	3 073	2 200
Comptes de régularisation et actifs divers	6.8	31 922	32 387
Actifs non courants destinés à être cédés		472	
Participations dans les entreprises mises en équivalence		9 893	9 320
Immeubles de placement	6.9	916	1 016
Immobilisations corporelles	6.9	551	645
Immobilisations incorporelles	6.9	718	719
Écarts d'acquisition	6.11	2 635	2 823
TOTAL ACTIF		449 218	555 760

Bilan consolidé passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/09	31/12/08
Banques centrales		212	831
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	181 531	275 380
Instruments dérivés de couverture	6.2	629	259
Dettes envers les établissements de crédit	6.12	95 510	96 600
<i>dont activité institutionnelle</i>		55	72
Dettes envers la clientèle	6.12	42 545	58 780
<i>dont activité institutionnelle</i>		743	665
Dettes représentées par un titre	6.13	41 280	34 606
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		179	407
Passifs d'impôts courants		417	339
Passifs d'impôts différés	6.7	275	678
Comptes de régularisation et passifs divers	6.8	18 784	23 143
<i>dont activité institutionnelle</i>		3	2
Dettes sur actifs destinés à être cédés		357	
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.14	36 568	33 558
Provisions	6.15	1 382	1 260
Dettes subordonnées	6.16 et 6.17	8 140	13 631
Capitaux propres part du groupe		20 918	15 552
- <i>Capital et réserves liées</i>		12 081	17 135
- <i>Réserves consolidées</i>		12 176	3 185
- <i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>		(1 631)	(1 969)
- <i>Résultat de l'exercice</i>		(1 707)	(2 799)
Intérêts minoritaires		490	736
TOTAL PASSIF		449 218	555 760

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/09	31/12/08
Intérêts et produits assimilés	7.1	8 385	16 536
Intérêts et charges assimilées	7.1	(5 509)	(14 490)
Commissions (produits)	7.2	3 440	4 141
Commissions (charges)	7.2	(1 455)	(1 361)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.3	(1 108)	(3 024)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.4	(306)	(419)
Produits des autres activités	7.5	6 536	5 372
Charges des autres activités	7.5	(6 201)	(3 821)
Produit Net Bancaire		3 782	2 934
Charges générales d'exploitation	7.6	(4 502)	(4 852)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(206)	(208)
Résultat Brut d'exploitation		(926)	(2 126)
Coût du risque	7.7	(2 402)	(1 817)
Résultat net d'exploitation		(3 328)	(3 943)
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	7.8	425	484
Gains ou pertes sur autres actifs	7.9	(28)	100
Variation de valeur des écarts d'acquisition		(9)	(73)
Résultat avant impôt		(2 940)	(3 432)
Impôts sur les bénéfices	7.10	1 288	705
Résultat sur activité abandonnée			
Résultat net de la période		(1 652)	(2 727)
dont :			
■ Part revenant au Groupe		(1 707)	(2 799)
■ Part revenant aux intérêts minoritaires		55	72
Résultat par action			
<i>Résultat net consolidé - part du groupe - par action, calculé en retenant le nombre moyen d'actions sur l'exercice hors actions propres</i>	5.24	(0,60)	(1,57)
Résultat dilué par action			
<i>Résultat net consolidé - part du groupe - par action, calculé en retenant le nombre moyen d'actions sur l'exercice hors actions propres et incluant les actions potentielles provenant de l'exercice d'options de souscription d'actions et les actions gratuit</i>	5.24	(0,60)	(1,56)

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/09	31/12/08
Écarts de conversion	8.1	16	59
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	8.1	614	(1 101)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	8.1	(42)	(644)
Quote-part de gains ou pertes directement comptabilisés en capitaux propres sur entités mises en équivalence	8.1	(215)	(468)
Impôts	8.2	(14)	138
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		358	(2 016)
RÉSULTAT NET		(1 652)	(2 727)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(1 294)	(4 743)
<i>Dont part du groupe</i>		<i>(1 370)</i>	<i>(4 822)</i>
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>		<i>76</i>	<i>79</i>

**TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (DU 1^{er} JANVIER 2008
AU 31 DÉCEMBRE 2009)**

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital et réserves liées				
	Capital	Réserves liées au capital ^(a)	Avances d'actionnaires ^(b)	Autres instruments de capitaux propres émis ^(c)	Élimination des titres auto détenus
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2008	1 955	11 696			(110)
Augmentation de capital	2 698	1 332			
Élimination des titres autodétenus					(1)
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions					
Distribution 2008 au titre du résultat 2007		(546)			
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 698	786			(1)
Gains et pertes latents ou différés					
Résultat au 31 décembre 2008					
Effet des acquisitions et des cessions					
Autres					
Capitaux propres au 31 décembre 2008	4 653	12 482			(112)
Affectation du résultat de l'exercice 2008		(5 054)			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2009	4 653	7 428			(112)
Augmentation de capital					
Avances d'actionnaires			500		
Rémunération des avances d'actionnaires					
Élimination des titres autodétenus					93
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions					
Distribution 2009 au titre du résultat 2008					
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires			500		93
Émissions de TSSDI et d'actions de préférence				6 221	
Rémunérations des TSSDI et d'actions de préférence					
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Résultat au 31 décembre 2009					
Effet des acquisitions et des cessions					
Autres					
Capitaux propres au 31 décembre 2009	4 653	7 428	500	6 221	(19)

(a) Primes d'émission, réserve légale, réserves statutaires, réserve des plus values à long terme et autres réserves de Natixis.

(b) Avances d'actionnaires : cf. note 12 « Gestion du capital et adéquation des fonds propres ».

(c) Autres instruments de capitaux propres émis : Il s'agit des titres supersubordonnés à durée indéterminée et des actions de préférence qui ont été reclassés en capitaux propres au 31 décembre 2009 (cf. notes 5.15 et 6.16).

Gains/pertes directement comptabilisés en capitaux propres

Réserves consolidées	Écarts de conversion	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
3 288	(309)	229	135		16 885	744	17 629
					4 030	145	4 175
					(1)		(1)
13					13		13
					(546)	(118)	(664)
13					3 496	27	3 523
	42	(1 476)	(591)		(2 025)	(1)	(2 026)
				(2 799)	(2 799)	72	(2 727)
						(105)	(105)
(5)					(5)		(5)
3 296	(266)	(1 247)	(456)	(2 799)	15 552	736	16 288
2 255				2 799			
5 551	(266)	(1 247)	(456)		15 552	736	16 288
						14	14
					500		500
(25)					(25)		(25)
(30)					63		63
18					18		18
						(79)	(79)
(37)					556	(65)	491
					6 221		6 221
	(3)	384	(44)		337	21	358
				(1 707)	(1 707)	55	(1 652)
						(256)	(256)
(40)					(40)	(1)	(41)
5 474	(269)	(863)	(500)	(1 707)	20 918	490	21 409

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Résultat avant impôts	(2 940)	(3 431)
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	251	206
+/- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	17	85
+/- Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	4 026	2 574
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés MEE	(425)	(484)
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	(454)	(636)
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	83	504
+/- Autres mouvements	(8 985)	(3 551)
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(5 487)	(1 302)
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(4 335)	7 800
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(4 827)	4 521
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers	18 783	(2 277)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	911	(5 480)
- Impôts versés	(15)	(190)
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	10 517	4 374
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	2 090	(359)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	1 262	89
+/- Flux liés aux immeubles de placement	48	
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(247)	35
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	1 063	124
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(28)	3 511
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 131	1 673
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 103	5 184
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(2)	(71)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 254	4 878
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	2 090	(359)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	1 063	124
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 103	5 184
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(2)	(71)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	(7 310)	(12 188)
Caisse, Banques Centrales (actif & passif)	928	(445)
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(8 238)	(11 743)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture *	(3 056)	(7 310)
Caisse, Banques Centrales (actif & passif)	3 308	928
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(6 364)	(8 238)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	4 254	4 878

* Y compris trésorerie disponible de Natixis Algérie pour + 76 millions d'euros présentée en actifs non courants destinés à être cédés en application d'IFRS 5.



//// NOTES ET ANNEXES

Sommaire des notes

NOTE 1	NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES	214	NOTE 10	GESTION DES RISQUES	296
NOTE 2	PRINCIPES ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION	217	NOTE 11	EFFECTIFS, FRAIS DE PERSONNEL, RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	296
NOTE 3	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	223	NOTE 12	GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES	304
NOTE 4	ENTITÉS AD HOC	226	NOTE 13	ENGAGEMENTS	305
NOTE 5	PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	230	NOTE 14	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	307
NOTE 6	NOTES RELATIVES AU BILAN	252	NOTE 15	AUTRES INFORMATIONS	308
NOTE 7	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	280	NOTE 16	PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPARÉS	319
NOTE 8	ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	289			
NOTE 9	INFORMATION SECTORIELLE	290			

NOTE 1

NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

1.1 - Normes IFRS et interprétations IFRIC appliquées par le groupe

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de Natixis au 31 décembre 2009 sont présentés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne à cette date⁽¹⁾. Ce référentiel comprend les normes IAS 1 à 41, les IFRS 1 à 8 ainsi que les interprétations IFRIC afférentes adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009.

Les comptes consolidés de Natixis sont composés du bilan, du compte de résultat, de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, du tableau de variations des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et des notes annexes.

Les comptes présentés au titre du comparatif sont ceux publiés par Natixis dans le document de référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 7 avril 2009.

Conformément au règlement européen 809/2004 relatif aux informations contenues dans les prospectus, les comptes du 31 décembre 2007 publiés dans le document de référence 2007 déposé auprès de l'AMF le 18 avril 2008 sont inclus par référence dans le présent document de référence.

L'ensemble des effets de la première application des normes IFRS sur les capitaux propres, les fonds propres, le bilan, le résultat ainsi que les options de première application retenues selon *IFRS 1 Première application*, a été publié dans le document de référence 2005.

TEXTES APPLICABLES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2009

Les normes, amendements et interprétations applicables pour la première fois au 1^{er} janvier 2009 sont les suivants :

- la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », adoptée par la Commission européenne le 21 novembre 2007. Elle remplace la norme IAS 14 « Information sectorielle » et modifie la présentation de l'information sectorielle en privilégiant l'approche managériale pour la définition des secteurs opérationnels. La segmentation par secteur d'activité, présentée en note 9, est conforme à l'organisation et au système de reporting interne de Natixis. Elle correspond à la structure des risques et à l'analyse des sources de rentabilité de Natixis. Natixis présente donc les différentes informations demandées par la norme IFRS 8 sur la base d'un découpage sectoriel par activité. En outre, l'application de la norme IFRS 8 a donné lieu à la communication complémentaire d'indicateurs de performance, déterminés suivant les principes IFRS, sur les secteurs d'activité, ces données étant

incluses dans le reporting interne transmis à la Direction générale : il s'agit du coût du risque et de la quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence ;

- la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » adoptée par la Commission européenne le 17 décembre 2008. Cette norme remplace l'actuelle norme IAS 1 et a pour but de faciliter l'analyse et la comparaison par les utilisateurs de l'information donnée dans les états financiers. Elle porte exclusivement sur les aspects de présentation et le contenu des états financiers. L'application de la norme IAS 1 révisée aux comptes de Natixis a pour effet d'introduire un nouvel état de synthèse présenté à la suite du compte de résultat : l'état du « Résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». Ce nouvel état présente le résultat net et y ajoute les gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres tels que la réévaluation des actifs disponibles à la vente et la réévaluation des instruments de couverture. La présentation retenue par Natixis est conforme à la recommandation du CNC n° 2009-R-04 relative au format des états de synthèse des établissements de crédit et des entreprises d'investissement sous référentiel comptable international du 2 juillet 2009.

Deux nouvelles notes annexes relatives à cet état sont ajoutées. Il s'agit de la note 8.1 « Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et de la note 8.2 « Détail de l'impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » ;

- l'amendement à la norme IFRS 7 adopté par l'Union européenne le 27 novembre 2009 a conduit à compléter les informations présentées en annexe aux états financiers. Cet amendement vise à enrichir l'information financière sur les évaluations à la juste valeur et sur le risque de liquidité associé aux instruments financiers. Les notes et tableaux suivants ont été introduits :
 - notes 6.6.8 et 6.18 « Juste valeur des actifs et passifs financiers évalués en juste valeur au bilan ». Cette note présente la juste valeur des instruments financiers par niveau de hiérarchie des paramètres utilisés pour la valorisation des instruments au bilan,
 - notes 6.6.8.1 et 6.18.1 « Mouvements de la période des actifs et passifs financiers en juste valeur présentés au niveau 3 »,
 - note 6.19 « Ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle » ;
- l'amendement à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » adopté par la Commission européenne le

(1) Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.



16 décembre 2008. Cet amendement clarifie la définition des conditions d'acquisition des droits et indique que toutes les annulations, qu'elles soient décidées par l'entité ou par une autre partie, doivent faire l'objet du même traitement comptable. Cet amendement n'a pas eu d'incidence sur la comptabilisation des plans de paiements en actions de Natixis ;

- la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » adoptée par la Commission européenne le 10 décembre 2008. La version révisée d'IAS 23 supprime la possibilité de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt et rend leur capitalisation obligatoire dès lors qu'ils sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. Les actifs éligibles sont ceux qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus. Cette norme n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes de Natixis ;
- l'amendement aux normes IAS 32 et IAS 1 intitulé « Instruments remboursables au gré du porteur ou en liquidation » adopté par la Commission européenne le 21 janvier 2009. Cet amendement requiert, côté émetteur, le classement en capitaux propres de certains instruments qui, en dépit de leur caractère remboursable au gré du porteur, sont au regard de certaines de leurs caractéristiques assimilables à des instruments de capitaux propres. Cet amendement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de Natixis ;
- les amendements relevant de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiés par l'IASB en mai 2008 et adoptés par la Commission européenne le 23 janvier 2009. La procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS mise en place par l'IASB amende une fois par an un ensemble de normes lorsque les modifications à apporter ont un caractère mineur et non urgent. À l'exception des amendements à la norme IFRS 5 qui sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009, les autres amendements s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers de Natixis ;
- l'amendement aux normes IFRS 1 et IAS 27 intitulé « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée » et adopté par la Commission européenne le 23 janvier 2009. Cet amendement concerne les entités utilisant les IFRS pour l'établissement de leurs comptes individuels et n'affecte donc pas les comptes consolidés de Natixis ;
- les amendements apportés à l'interprétation IFRIC 9 « Réexamen de dérivés incorporés » et à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », publiés par l'IASB le 12 mars 2009 et adoptés par l'UE le 30 novembre 2009, ont pour objet de clarifier le traitement comptable des dérivés incorporés en cas de reclassement d'un actif financier hybride hors de la catégorie de la juste valeur par le biais du compte de résultat. Lors du reclassement de l'actif composé, le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une évaluation séparée, comme si l'actif composé n'avait pas été évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations

de la juste valeur par le biais du compte de résultat. Lorsque cette évaluation n'est pas possible, le reclassement est interdit et le contrat hybride reste classé comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat dans son intégralité. Ces amendements n'ont pas eu d'effet sur les comptes consolidés de Natixis ;

- l'interprétation IFRIC 11 « Actions propres et transactions intra-groupe » adoptée par l'Union européenne le 1^{er} juin 2007 et applicable pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009. Cette interprétation traite de deux points d'application de la norme IFRS 2. Elle précise le traitement comptable des transactions dont le paiement est fondé sur des actions :
 - pour lesquelles l'entité choisit ou est tenue d'acquiescer des actions propres auprès d'un tiers indépendamment du fait que les droits soient accordés ou réglés par l'entité elle-même ou par ses actionnaires,
 - qui font intervenir plusieurs entités d'un même groupe (société mère ou autre entité d'un même groupe), dans les états financiers individuels ou séparés de chaque entité du Groupe qui reçoit les services des bénéficiaires du plan.

Cette interprétation n'a pas eu d'effets sur les comptes de Natixis ;

- l'interprétation IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle » adoptée par la Commission européenne le 16 décembre 2008 qui se rapporte aux points cadeau de fidélisation de la clientèle. Elle ne trouve pas à s'appliquer aux activités de Natixis et n'a donc pas d'impact sur les comptes de Natixis ;
- l'interprétation IFRIC 14 « Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction » adoptée par la Commission européenne le 16 décembre 2008. Cette interprétation s'applique à toutes les prestations définies postérieures à l'emploi et aux autres prestations définies à long terme prévues par IAS 19 « Avantages au personnel ». Cette interprétation clarifie la notion de disponibilité des avantages économiques futurs liés au surfinancement d'un régime ainsi que la notion d'obligation de financement minimum. Cette interprétation n'a pas eu d'incidence sur la comptabilisation des avantages au personnel de Natixis.

TEXTES ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 31 DÉCEMBRE 2009, MAIS NON APPLIQUÉS PAR ANTICIPATION AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2009

Natixis n'a pas opté pour une application anticipée des normes, interprétations et amendements suivants, adoptés par l'Union européenne, au 31 décembre 2009 :

- normes révisées IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » adoptées par la Commission européenne le 3 juin 2009 et applicables de façon obligatoire et de manière prospective aux transactions dont la date est postérieure au début du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2009. Ces normes révisées modifient le traitement comptable applicable aux opérations d'acquisition et de cession d'entreprises ;

- norme IFRS 1 révisée « Première adoption des normes internationales d'information financière » adoptée par la Commission européenne le 25 novembre 2009 et applicable de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010. Cette révision consiste avant tout en une réorganisation de la structure de la norme afin d'en faciliter son utilisation. Elle n'aura aucune incidence sur les comptes de Natixis ;
 - amendement à la norme IAS 39 intitulé « Éléments éligibles à la couverture » adopté par la Commission européenne le 15 septembre 2009 et applicable de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009. Cet amendement apporte des précisions sur l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers et sur les contrats d'option, lorsqu'ils sont utilisés comme instrument de couverture. L'impact de cet amendement est en cours d'évaluation par Natixis ;
 - amendement à la norme IAS 32 relatif au « Classement des émissions de droits de souscription » adopté par la Commission européenne le 23 décembre 2009 et applicable de façon obligatoire au 1^{er} février 2010. Cet amendement modifie la comptabilisation des droits de souscription émis libellés dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur. Dès lors que certaines conditions seront réunies, ces droits ne seront plus comptabilisés comme des dérivés mais comme des instruments de capitaux propres. L'impact de cet amendement est en cours d'évaluation par Natixis ;
 - interprétation IFRIC 12 « Accord de concession de services » adoptée par la Commission européenne le 25 mars 2009 et applicable de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 29 mars 2009. Cette interprétation apporte des précisions sur la comptabilisation, par les concessionnaires, des accords de concession de services public-privé. Elle ne s'applique pas aux activités de Natixis et est donc sans incidence sur ses états financiers ;
 - interprétation IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers » adoptée par la Commission européenne le 22 juillet 2009 et applicable de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010. Cette interprétation ne trouve pas à s'appliquer aux activités de Natixis et n'a donc pas d'impact sur ses comptes ;
 - interprétation IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net à l'étranger » adoptée par la Commission européenne le 4 juin 2009 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009. L'interprétation IFRIC 16 clarifie la manière dont doivent être appliquées les prescriptions des normes IAS 21 et IAS 39 lorsqu'une entité couvre le risque de change qui découle de ses investissements dans une activité à l'étranger. L'impact de cette interprétation est en cours d'évaluation par Natixis ;
 - interprétation IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires » adoptée par la Commission européenne le 26 novembre 2009 et applicable aux exercices ouverts après le 31 octobre 2009. L'interprétation IFRIC 17 précise la façon de comptabiliser les distributions de dividendes réalisées sous la forme d'actifs autre que de la trésorerie. L'impact de cette interprétation est en cours d'évaluation par Natixis ;
 - interprétation IFRIC 18 « Transfert d'actifs provenant de clients » adoptée par la Commission européenne le 27 novembre 2009 et applicable aux exercices ouverts après le 31 octobre 2009. L'interprétation IFRIC 18 permet de déterminer dans quelles situations et quelles conditions le chiffre d'affaires correspondant à un transfert d'actif par un client, dans le cadre d'un contrat commercial, doit être comptabilisé. Cette interprétation ne s'applique pas aux activités de Natixis et est donc sans incidence sur ses états financiers.
- En outre, Natixis a tenu compte pour l'établissement des données consolidées au 31 décembre 2009 :
- pour la valorisation de ses instruments financiers, de la recommandation publiée le 15 octobre 2008 par l'AMF, le Conseil national de la comptabilité, la Commission bancaire et l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, ainsi que du guide intitulé « Évaluation et informations à fournir sur la juste valeur lorsque les marchés deviennent inactifs » publié par l'IASB le 31 octobre 2008. Ces deux documents soulignent l'importance du recours au jugement pour déterminer la juste valeur des instruments dans un contexte de marché illiquide. Cette recommandation a conduit Natixis à ne pas systématiquement recourir à des modèles utilisant des données observables au 31 décembre 2009 compte tenu de l'illiquidité des marchés affectant certaines classes d'actifs ;
 - pour l'information relative aux expositions à risques, de la déclinaison française des recommandations du Forum de Stabilité Financière (FSF). Ces informations présentées suivant le format proposé par la Commission bancaire dans son document « Note de présentation relative à la déclinaison française des recommandations formulées par le FSF en matière de transparence financière », publié le 29 mai 2008, ont été intégrées au chapitre « Gestion des risques » du Rapport de gestion ;
 - pour la comptabilisation des rémunérations variables servies aux professionnels des marchés financiers, des travaux de Place initiés à la suite de la publication de l'arrêté du 3 novembre 2009 et de la norme professionnelle émise par la Fédération Bancaire Française le 5 novembre 2009 et synthétisés dans un document du Conseil national de la comptabilité (CNC). Il en résulte un mode d'enregistrement des rémunérations différées différencié suivant que leur attribution est soumise à des conditions de présence et de performance. À cet égard, les rémunérations variables différées versées sous forme de trésorerie (indexée ou non) ou d'actions sous conditions de présence doivent être comptabilisées sur la période de présence exigée dans le plan, sauf lorsque la condition de présence est inopérante en pratique. La date de départ de cet étalement se situe au début de l'exercice au cours duquel l'employé a commencé à rendre les services correspondants ;
 - pour la comptabilisation de la taxe sur les rémunérations variables des professionnels des marchés financiers, du projet de loi de finances rectificative pour 2010. Le texte prévoit la taxation à 50 % de la part variable de la rémunération individuelle qui excède 27 500 euros attribuée

au titre de l'année 2009, indépendamment des conditions de performance et quelle que soit l'année de versement ;

- pour le traitement comptable, en référentiel IFRS, de la contribution économique territoriale, du communiqué du Conseil national de la comptabilité du 14 janvier 2010. La Contribution économique territoriale a été introduite par la Loi de finances pour 2010 réformant la taxe professionnelle. Elle comprend la Contribution foncière des entreprises (CFE) et la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Natixis a considéré qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc enregistrées dans les comptes de l'exercice 2010 en « Charges générales d'exploitation » du compte de résultat.

1.2 - Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes d'évaluation et de présentation exposés dans les notes 2 et 5 ci-après.

1.3 - Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 31 décembre 2009 des entités comprises dans le périmètre de consolidation de Natixis.

1.4 - Notes aux états financiers

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en millions d'euros (sauf mention particulière).

NOTE 2

PRINCIPES ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION

2.1 - Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de Natixis regroupent les comptes de la société Natixis S.A. et de ses principales filiales.

Seules les filiales qui contribuent de façon significative aux comptes du groupe sont consolidées.

La notion de significativité résulte de la mise en œuvre de seuils par métier et d'une appréciation qualitative de la pertinence de l'apport des entités dans les comptes consolidés de Natixis.

Le périmètre de consolidation inclut toutes les entités significatives sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence notable. Les normes IFRS prévoient trois types de contrôles : le contrôle exclusif, le contrôle conjoint et l'influence notable. L'analyse du contrôle de l'entité consolidante ne se limite pas à l'identification des droits de vote qu'elle détient dans les filiales, mais inclut l'analyse économique et juridique des relations qui les lient.

DROITS DE VOTE POTENTIELS

L'existence d'un contrôle ou d'une influence notable s'apprécie au regard des droits de vote et des droits de vote potentiels dès lors qu'ils sont exerçables ou convertibles à tout moment. Ces droits peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou de conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles. Toutefois, les droits de vote potentiels ne sont pas pris en compte dans la détermination du pourcentage d'intérêt.

Conformément à la norme IAS 27.14, les droits de vote potentiels résultant de la vente d'un put à des minoritaires ne sont pas pris en compte pour le calcul des pourcentages de droits de vote et d'intérêt, les droits n'étant pas immédiatement exerçables à l'initiative de Natixis.

Si à la vente d'un put est associé un achat de call exerçable immédiatement, alors les droits de vote potentiels sont en principe retenus dans le calcul du pourcentage de contrôle et d'intérêt.

La revue des droits de vote potentiels détenus par Natixis n'a pas eu d'effet sur les entrées de périmètre au titre de l'exercice 2009.

2.2 - Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

INTÉGRATION GLOBALE

Les entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidées en appliquant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte, selon IAS 27 :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une filiale ;
- soit du pouvoir de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entité en vertu des statuts ou d'un contrat ;

- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, ou d'un organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou d'un organe de direction équivalent.

L'application de la norme IAS 27 à l'activité de Capital investissement n'a pas conduit à consolider de participations majoritaires, compte tenu de leur caractère non significatif.

INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Les sociétés dans lesquelles Natixis exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique entre un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Outre l'utilisation de la méthode de l'intégration proportionnelle, la norme IAS 31 autorise la consolidation des entités sous contrôle conjoint (coentreprises) par mise en équivalence. Natixis n'a pas retenu cette possibilité.

MISE EN ÉQUIVALENCE

Les sociétés dans lesquelles Natixis exerce une influence notable sont mises en équivalence.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. L'influence notable est présumée quand l'entité consolidante dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

Les normes IAS 28 et 31 permettent de ne pas mettre en équivalence les participations de Capital investissement dont le taux de détention est compris entre 20 et 50 % dès lors que ces participations sont classées dans la catégorie « juste valeur par résultat ». Natixis a fait le choix d'évaluer ces participations selon cette dernière modalité, considérant que ce mode d'évaluation offrait une information plus pertinente.

La détention de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) émis par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne régionales représentant 20 % du capital de chacune de ces entités confère à Natixis une influence notable sur les Banques Populaires et sur les Caisses d'Épargne régionales. Les comptes de ces entités sont donc consolidés par mise en équivalence dans les états financiers de Natixis.

Les CCI Banques Populaires et Caisses d'Épargne étant dépourvus de droit de vote, l'influence notable de Natixis sur les établissements qui les émettent est caractérisée (i) par une influence « de droit » résultant de la participation de Natixis à la gestion opérationnelle et financière du réseau des Banques Populaires et du réseau des Caisses d'Épargne et (ii) par une influence « de fait » découlant de la coopération industrielle et technique des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne à l'égard de Natixis.

L'influence notable « de droit » de Natixis sur les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne résulte notamment des droits accordés à Natixis par certains documents sociaux relatifs à BPCE ainsi que par les protocoles d'accord relatifs aux CCI émis par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne :

- participation de Natixis à certains comités du Groupe BPCE ;
- droit de Natixis dans le cadre de certaines prises de décision au sein de BPCE (avis et consultation de Natixis en qualité de censeur de plein droit, droit de Natixis à une seconde délibération) ;
- droit de Natixis à l'information (information attachée aux CCI) ;
- délégation de pouvoirs sur la fonction risques (élaboration des normes et des méthodes d'évaluation des risques).

De plus, Natixis et les Banques Populaires sont convenues de maintenir pendant une durée d'au moins 10 ans à compter de la date de souscription des CCI Banques Populaires, les relations industrielles et commerciales existantes :

- mise à disposition des infrastructures informatiques ;
- fourniture de prestations industrielles (conservation des titres, système de paiement, gestion opérationnelle de la comptabilité devises) ;
- conception et gestion de produits clientèle pour le compte des Banques Populaires (gestion d'actifs, produits d'assurance, affacturage, crédit-bail, ingénierie financière, capital-développement, ingénierie sociale, ingénierie internationale, assurance-crédit et information commerciale).

Enfin, Natixis et les Caisses d'Épargne sont convenues de maintenir également pendant une durée d'au moins 10 ans à compter de la date des apports, les relations industrielles et commerciales existantes dans les domaines ci-après :

- la conservation de titres ;
- la conception et la gestion des produits clientèle (gestion d'actifs, crédit revolving, assurance caution des emprunteurs, affacturage et crédit-bail mobilier, ingénierie financière et produits de marché, financement des collectivités locales, gestion de dette) ;
- l'intermédiation de titres et de produits dérivés.

2.3 - Activités institutionnelles

DE NATIXIS

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2005 (n° 2005-1720 du 30 décembre 2005- article 116) et de la convention signée avec l'État le 28 décembre 2006, Natixis gère un ensemble de procédures publiques pour le compte de l'État dont principalement les prêts et dons aux États étrangers consentis dans le cadre de l'Aide Publique au Développement et la stabilisation de taux des crédits à l'exportation. Les opérations relevant de ces missions font l'objet d'un enregistrement comptable distinct, et certaines d'entre elles peuvent recevoir la garantie de l'État. Ces dispositions constituent le patrimoine

de Natixis affecté à la gestion des procédures et sur lequel l'État et les autres créanciers des procédures ont un droit spécifique. Les emplois, ressources et engagements de la banque au titre de ces activités institutionnelles sont identifiés au bilan en extrait de chacune des rubriques concernées par les procédures dont la gestion a été confiée à Natixis par l'État.

En raison du caractère non significatif des commissions perçues et des encours de financement liés aux activités institutionnelles, aucun retraitement n'a été opéré sur ces encours au titre de la mise en place du coût amorti. Par ailleurs, sur les activités autres que celles de financement, le rôle d'intermédiaire de Natixis pour compte de l'État a conduit à conserver le mode de comptabilisation antérieur dans les comptes établis en référentiel IFRS.

DE COFACE

Le chiffre d'affaires provenant de la gestion des procédures publiques correspond à la rémunération versée par l'État français. Cette rémunération est prévue à travers une « Convention Financière » signée par l'État et Coface.

Une convention financière a été signée le 9 juin 2008 couvrant une période de 4 ans (2007 à 2010). Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé le 8 octobre 2009. Cet avenant couvre la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010.

Au titre de 2009, un montant de 64 millions d'euros a été comptabilisé, contre 66,8 millions d'euros en 2008. Cette baisse de chiffre d'affaires ne résulte pas d'une baisse d'activité mais à la fois d'un effet de base 2008 qui intégrait un rattrapage au titre de 2007, et d'un plafonnement contractuel de la rémunération à 11 % de marge.

Les primes payées par les clients, les sinistres indemnisés et les récupérations au titre de ces garanties reviennent à l'État et, en conséquence, n'apparaissent pas dans les comptes consolidés de Natixis. Les frais liés à la gestion des procédures publiques comprennent essentiellement des frais engagés dans le cadre de la délivrance des garanties de l'État, de la gestion des sinistres et du recouvrement des impayés couverts par ces garanties.

2.4 - Conversion des comptes des filiales et succursales étrangères

Les comptes consolidés de Natixis sont établis en euros.

Le bilan des filiales et succursales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est converti au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, à l'exception du capital, des réserves et des dotations en capital qui sont convertis au cours historique. Le cours de change moyen de la période est utilisé pour la conversion des produits et charges. Les écarts de conversion qui en résultent, tant sur les éléments de bilan que de compte de résultat, sont portés dans les capitaux propres à la rubrique « Écarts de conversion » pour la part revenant au groupe et « Intérêts minoritaires » pour la part revenant aux tiers.

Dans le cadre des choix ouverts par la norme de première application IFRS 1, les écarts de conversion existant au 1^{er} janvier 2004 ont été transférés en réserves consolidées. En cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession n'inclura ainsi que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

2.5 - Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises requiert une évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à leur juste valeur en date d'acquisition. L'éventuel ajustement de l'évaluation initiale de ces éléments ou du coût du regroupement peut intervenir dans un délai limité à 12 mois à partir de la date d'acquisition.

Lors de la première application des normes IFRS, Natixis a choisi l'option offerte par la norme *IFRS 1 Première application* de ne pas retraiter rétrospectivement les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 selon les dispositions d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

L'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables constitue l'écart d'acquisition. Celui-ci est affecté, à la date d'acquisition, à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de retirer des avantages de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif fait l'objet d'un test de dépréciation, au minimum une fois par an, et de façon plus fréquente en cas d'apparition d'indices objectifs de dépréciation. Ce test de dépréciation s'effectue par comparaison entre la valeur nette comptable de l'UGT ou groupe d'UGT comprenant l'écart d'acquisition et sa valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est enregistrée dans le résultat consolidé de la période et imputée par priorité sur l'écart d'acquisition affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT, puis sur les autres actifs identifiables de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. Néanmoins l'affectation de la perte de valeur aux actifs de l'UGT ou au groupe d'UGT ne doit pas aboutir à ce que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité, zéro. La dépréciation de l'écart d'acquisition est irréversible.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement au compte de résultat en produits au poste « variation de valeur des écarts d'acquisition », après réévaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

PRINCIPES RETENUS POUR L'ÉVALUATION DES APPORTS DU GROUPE CAISSE D'ÉPARGNE À NATIXIS

Les apports de la CNCE à Natixis comprenaient deux catégories d'actifs :

- des titres des filiales de banque de financement, d'investissement et de services ;
- une quote-part de certificats coopératifs d'investissement (CCI) ouvrant droit au capital des Caisses d'Épargne.

Pour ces deux catégories d'actifs, les valeurs d'apports ont été retenues en consolidation pour les montants que présentaient ces actifs dans les comptes consolidés de la CNCE retraités conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

PRINCIPE RETENU POUR L'ÉVALUATION DES AUTRES OPÉRATIONS DE STRUCTURES AYANT CONDUIT À LA CRÉATION DE NATIXIS

Conformément à la norme IFRS 3, les autres opérations de structure – apports du solde des CCI Caisses d'Épargne, de 1,23 % du capital d'IXIS CIB, de 4,63 % du capital d'IXIS AMG, souscription des CCI Banques Populaires et acquisition de Novacredit – ont été traitées en consolidation selon la méthode de l'acquisition.

ÉCARTS D'ACQUISITION DÉTERMINÉS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE RAPPROCHEMENT EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2006

Écarts sur les entités apportées

Les apports étant comptabilisés à la valeur nette comptable IFRS, aucun écart d'évaluation n'a été constaté sur les différents éléments d'actifs et passifs apportés. En outre, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt dans l'actif net des entités apportées ne représente pas une surévaluation au sens d'IFRS 3, puisque le coût d'acquisition prend en compte la valeur réelle des titres alors que les apports sont comptabilisés à la valeur nette comptable. Chacun des écarts constatés à ce titre a été affecté aux « réserves consolidées ».

À ce titre, 3 170 millions d'euros ont été imputés sur la prime d'émission au 31 décembre 2006.

Écarts issus des autres opérations

Les écarts d'acquisition mis en évidence au travers de l'opération de rapprochement représentent un montant de 484 millions d'euros qui se décompose de la façon suivante : 229 millions d'euros sur IAMG, 21 millions d'euros sur Ixis CIB et 8 millions d'euros sur Novacredit, auxquels s'ajoutaient les écarts d'acquisition compris dans le poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » soit 190 millions d'euros pour les CCI Caisses d'épargne et 36 millions d'euros pour les CCI Banques Populaires.

Au 31 décembre 2007, les écarts d'acquisition sur les CCI ont été affectés de façon définitive aux écarts d'évaluation suivants :

- écarts d'évaluation sur les terrains et constructions des Banques Populaires à hauteur de 102 millions d'euros pour les CCI Banques Populaires ;
- écarts d'évaluation sur les terrains et constructions des Caisses d'Épargne à hauteur de 47 millions d'euros pour les CCI Caisses d'Épargne.

Ces écarts d'évaluation sont répartis en une part amortissable et en une part non amortissable au prorata de la valeur des terrains et constructions. Concernant la part amortissable, elle est amortie selon les règles applicables à ce type d'actifs et sur la durée résiduelle de ceux-ci (15 ans en moyenne).

AUTRES ÉCARTS D'ACQUISITION

Au cours de l'exercice 2009, hors écarts de conversion (- 22 millions d'euros) et dépréciations, les écarts d'acquisition ont diminué de 157 millions d'euros.

Les principales évolutions sont les suivantes :

Acquisitions

L'acquisition de 11.34 % des minoritaires de NGAM a généré un écart d'acquisition complémentaire de 293,1 millions d'euros.

Sur le palier COFACE l'acquisition de 100 % Trust Kredit Beheer a généré un écart d'acquisition de 14 millions d'euros.

Cessions

La cession de 35 % de Caceis a entraîné la sortie de 467 millions d'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition des filiales de Natixis Private Equity dont la vente est en cours de négociation (*cf. note 14*) ont été entièrement dépréciés sur l'exercice 2009, soit un montant total de 8,6 millions d'euros.

TESTS DE DÉPRÉCIATIONS

Méthodologie et résultats des tests de dépréciation

L'ensemble des écarts d'acquisition a fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

Les changements intervenus dans l'organisation des métiers de Natixis décrits en note 9 ont nécessité de revoir la composition des UGT et de réaffecter en conséquence les écarts d'acquisition.

La détermination de la valeur d'utilité a reposé principalement sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage de Natixis. Toutefois, pour les activités de Capital investissement, l'évaluation est réalisée à partir de l'actif net réévalué, l'ensemble des actifs de ces entités étant comptabilisé en juste valeur.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- flux futurs estimés : données prévisionnelles à 5 ans issues des plans à moyen terme de Natixis établis avec les métiers. Les hypothèses reposent sur des sources d'informations externes publiées par la Recherche économique ;
- taux de croissance à l'infini : 2,5 % sauf pour la Coface (2 %) ;
- taux d'actualisation : utilisation d'un taux différencié par UGT : 9,9 % pour l'Épargne, 10,4 % pour les Services Financiers Spécialisés, 10 % pour Coface, et 11 % pour la Banque de Financement et d'Investissement.

Ces tests n'ont conduit à constater aucun besoin de dépréciation.

Une augmentation de 1 % des taux d'actualisation et une diminution de 1 % des taux de croissance à l'infini ne conduisent pas non plus à constater de dépréciation sur les métiers cœurs de Natixis (Banque de Financement et d'Investissement, Épargne, et Services Financiers Spécialisés).

Afin de tenir compte des conditions financières de l'offre reçue concernant une partie des portefeuilles de Capital investissement et nonobstant les résultats des tests, les écarts d'acquisition se rapportant à IFI et Natixis Investissement ont été provisionnés en totalité (impact de 8,6 millions d'euros).

Il est rappelé que Natixis a déprécié l'intégralité des écarts d'acquisition de la BFI et de GAPC fin 2008.

2.6 - Effet de dilution/reduction généré par la détention des CCI

Le mécanisme de dilution/reduction résulte des différences de droit entre les porteurs de parts sociales (droits à dividendes) et les porteurs de CCI (droits à dividendes égaux au minimum à celui des parts sociales et droits aux réserves constituées des bénéfices non distribués).

Cet écart dans les droits à dividendes est enregistré dans le résultat de l'exercice auquel il se rattache.

2.7 - Filiales acquises et détenues dans le but d'être cédées

Le total des actifs et des passifs des filiales contrôlées destinées à être cédées dans le délai maximum de 12 mois et pour lesquelles Natixis a initié la recherche active d'un acquéreur, constitue des actifs et passifs non courants présentés de manière distincte sur deux lignes spécifiques du bilan consolidé.

Le 28 juillet 2009, Natixis a conclu un protocole de cession de sa filiale Natixis Algérie avec la Banque Fédérale des Banques Populaires. La réalisation de la cession est toutefois suspendue à l'obtention de l'autorisation des autorités de régulation algériennes. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et

activités abandonnées », Natixis a maintenu au 31 décembre 2009 la consolidation par intégration globale de sa filiale Natixis Algérie et a présenté les actifs et passifs de Natixis Algérie de façon regroupée sur deux postes distincts du bilan : « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Passifs non courants destinés à être cédés ».

2.8 - Homogénéisation des données individuelles et traitement des opérations réciproques

Préalablement à la consolidation, les comptes sociaux des sociétés consolidées font, le cas échéant, l'objet de retraitements pour être mis en conformité avec les principes comptables de Natixis décrits ci-après. Les soldes réciproques, ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre sociétés de Natixis, sont éliminés.

2.9 - Intégration des entreprises d'assurance

Les règles suivantes sont retenues pour l'intégration des comptes des filiales exerçant une activité d'assurance :

- les charges et les produits font l'objet d'un classement par nature selon les principes bancaires et non par destination ;
- les postes de bilan sont présentés dans les postes de même nature que ceux existant dans le format bancaire.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les placements en titres des sociétés d'assurance sont classés à l'actif du bilan dans les différentes catégories de titres définies par cette norme.

Les contrats gérés par les filiales d'assurance des sous-groupes Coface et Natixis Assurances répondent aux définitions des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires données par IFRS 4. Conformément à cette norme, ces contrats donnent donc lieu à la comptabilisation au passif du bilan de provisions techniques évaluées selon les principes fixés par la réglementation comptable française, dans l'attente de la publication d'une norme IFRS traitant du passif technique des entreprises d'assurance.

Les provisions mathématiques des contrats d'épargne correspondent à la valeur de rachat des contrats.

Les provisions techniques des contrats de prévoyance sont calculées en utilisant les tables de mortalité et les taux d'actualisation réglementaires. Concernant les risques incapacité-invalidité, sont utilisées les tables du BCAC pour la prévoyance individuelle et des tables d'expérience pour l'assurance des emprunteurs.

Les provisions de sinistres des contrats de prévoyance correspondent au coût estimé des sinistres et ne sont pas actualisées.

Conformément à IFRS 4, un test de suffisance des passifs est réalisé afin de vérifier que les passifs d'assurance tels qu'ils ressortent des comptes consolidés sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Le test réalisé repose sur une modélisation stochastique des flux futurs actualisés.

Pour les contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire (assurance-vie), une dette ou une créance de participation aux bénéfices (PB) différée est comptabilisée afin de neutraliser le décalage de valorisation entre les actifs et les passifs, conformément à IFRS 4 (mécanisme de comptabilité reflet ou shadow accounting).

La PB différée correspond à la quote-part de plus ou moins-values latentes des placements enregistrés à l'actif, susceptible de revenir aux assurés en application des conditions générales de leurs contrats d'assurance ou induits par les retraitements de consolidation. Le taux de PB différée est déterminé à partir du taux moyen de distribution des produits financiers aux assurés constaté dans les comptes individuels, en application des règles contractuelles (moyenne, pondérée par l'encours à la date de calcul, du taux de distribution contractuel de chaque

produit). Ce taux s'établit à environ 92 % (quasi inchangé par rapport à 2008) au 31 décembre 2009.

Les principales sources de PB différée sont les suivantes :

- la réévaluation des « Actifs financiers disponibles à la vente » et des « Actifs à la juste valeur par résultat » ;
- la réévaluation des actifs immobiliers en représentation des contrats d'assurance ;
- le retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation et de la provision pour risque d'exigibilité.

La variation de PB différée est enregistrée :

- en capitaux propres pour les variations de valeur des actifs classés en « Actifs disponibles à la vente » ;
- en résultat pour les variations de valeur des actifs classés en « Actifs à la juste valeur par résultat », et des immeubles de placement venant en représentation des contrats d'assurance, ainsi que pour les variations de provisions pour dépréciation durable sur les « Actifs disponibles à la vente » :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
PB différée totale active nette	0	922
PB différée totale passive nette	485	0

Dans un contexte caractérisé par des marchés en baisse très significative, l'application du mécanisme de comptabilité reflet a conduit à reconnaître au 31 décembre 2008 un actif de PB différée représentatif de l'imputation éventuelle des moins-values latentes sur les rendements futurs attribués aux passifs techniques. Au 31 décembre 2009, l'application de la comptabilité reflet conduit à reconnaître un passif de PB

différée correspondant à l'attribution éventuelle des plus-values latentes aux contrats des assurés.

L'évolution de la PB différée constatée sur les exercices entre 2009 et 2008 est due à la remontée des marchés actions et à la baisse des « spreads » de crédit constatées sur les instruments de dette.

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**3.1 - Faits marquants**

Les principaux événements de l'année sont les suivants :

FUSION DE LA BANQUE PRIVÉE SAINT-DOMINIQUE ET DE LA COMPAGNIE 1818 - BANQUIERS PRIVÉS

La fusion de la Banque Privée Saint-Dominique et de la Compagnie 1818 - Banquiers Privés a été approuvée le 30 juin 2009 par leurs assemblées générales respectives. La nouvelle entité ainsi créée a pris le nom de Banque Privée 1818. Adossée au nouveau Groupe BPCE et filiale à 100 % de Natixis, Banque Privée 1818 se positionne comme un des acteurs majeurs de la banque privée en France. Banque Privée 1818 est structurée autour de trois activités :

- la gestion de fortune auprès d'une clientèle directe constituée principalement d'entrepreneurs à qui elle propose des solutions financières et techniques sur mesure ;
- la distribution d'une offre patrimoniale à destination de la clientèle haut de gamme des réseaux Caisse d'Épargne et Banque Populaire s'appuyant sur les compétences de la banque privée en matière de gestion de fortune ;
- la commercialisation de produits et services à des Conseillers en Gestion Privée de Patrimoine Indépendants (CGPI) via le Centre Français du Patrimoine, la seconde plate-forme multiproduits du marché dont la vocation est de devenir une référence pour les 300 CGPI les plus actifs.

Parallèlement, les deux sociétés de gestion d'actifs, filiales des deux banques, BPSD Gestion et la Compagnie 1818 Gestion se sont rapprochées pour former 1818 Gestion.

CESSION DE 35 % DU CAPITAL DE CACEIS

Natixis a procédé à la cession de 35 % du capital de Caceis à Crédit Agricole S.A. pour un montant en numéraire de 595 millions d'euros. Ce montant est susceptible d'être revu à la baisse dans le cadre d'une clause de révision de prix qui a été provisionnée dans les comptes de l'exercice pour un montant actualisé de 70 millions d'euros. Au terme de cette cession, intervenue le 30 juin 2009, Natixis conserve une participation de 15 % au capital de Caceis.

DÉTENTION À 100 % DU CAPITAL DE NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT

Natixis a acquis auprès de CE Participations, la participation de 11,34 % que CNP Assurances détenait dans Natixis Global Asset Management (NGAM). Le transfert des actions NGAM de CNP Assurances à CE Participations a été approuvé par le conseil d'administration de CNP Assurances le 20 octobre 2009 et s'est opéré sous la forme de l'exercice d'une option de vente dont CE Participations était contrepartie. Le bouclage de

l'opération et le transfert de propriété ont eu lieu le 18 décembre 2009. À l'issue de cette opération, Natixis détient 100 % du capital de NGAM.

CESSION DE LA FILIALE NATIXIS ALGÉRIE

Natixis a négocié la cession de 100 % du capital de sa filiale Natixis Algérie avec la Banque Fédérale des Banques Populaires. Le contrat de cession entre les deux parties a été signé le 28 juillet 2009. La réalisation de la cession est toutefois suspendue à l'obtention de l'autorisation des autorités de régulation algériennes (Conseil de la Monnaie et du Crédit Algérien et/ou Gouverneur de la Banque d'Algérie) et ne se trouve donc pas traduite dans les comptes de Natixis à ce stade.

3.2 - Évolution du périmètre de consolidation depuis le 1^{er} janvier 2009

Les principales évolutions du périmètre intervenues depuis le 1^{er} janvier 2009 ont été les suivantes :

3.2.1 - BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT**Entrées de périmètre**

- Création d'une entité ad hoc « Gamma », Fonds commun de titrisation (FCT), dont l'activité est la titrisation d'un portefeuille de prêts pour émettre des titres BMTN éligibles au nantissement de titres à la BCE.
- Création d'une entité ad hoc « Sahara Finance Euro Limited », véhicule de titrisation d'un portefeuille cantonné de parts de titrisation (ABS, CLO, RMBS, etc.) pour émettre des parts seniors et juniors souscrites à 100 % par Natixis et les parts mezzanines souscrites par un investisseur externe au groupe.
- Natixis Real Estate a obtenu la propriété du bien immobilier Summer Commons (centre commercial à Memphis) le 3 mars 2009, cette adjudication faisant suite à la défaillance du débiteur et à l'aboutissement de la procédure de saisie. Une structure ad hoc a été créée (Summer Commons LLC) afin d'accueillir ce bien immobilier commercial.
- Création d'une entité ad hoc « MSR Trust » afin d'assurer la gestion des MSR (Mortgage Servicing Rights) émis par Freddie Mac et Fannie Mae. Elle est détenue par CM REO Holdings Trust elle-même détenue par Natixis Real Estate.
- Création d'une entité ad hoc « Lido Apartments LLC » en juillet 2009 à la suite de la récupération d'une propriété Lido

Apartments qui constituait la garantie d'un prêt immobilier. Elle est détenue à 100 % par Natixis Real Estate Capital.

- Création d'une entité ad hoc WTC Owner LLC au cours du 4^e trimestre 2009 à la suite de la récupération d'un bien immobilier « Waikiki Trade Center » qui constituait la garantie d'un prêt immobilier.

Variations de pourcentage d'intérêt

- Dilution de 8,01 % dans EDF investissement groupe suite à une augmentation de capital souscrite intégralement par du hors groupe sans changement de méthode de consolidation. Cette opération a généré une plus value de 9,8 millions d'euros.

Sorties de périmètre

- Liquidation de Natixis Panama.
- Liquidation de Natixis Securization Corp.
- Liquidation du véhicule ad hoc LIME CDO Ltd (du sous-palier Natixis Corporate Solutions).
- Liquidation de IXIS SP 1 - Compartiment Prévie.
- Déconsolidation de Casanli car les critères de significativité sont en dessous des seuils de consolidation.
- Liquidation d'une entité ad hoc, au sein du sous-palier Natixis Capital Markets « Ixis Municipal Products Inc. Saratoga Series 2004-4 Trust ».
- Sortie de Bedford Oliver Funding LLC, Ixis Loan Funding I LLC, Plaza Trinity LLC car elles sont en cours de liquidation.

Restructurations internes

- Fusion de Natixis Capital Market Inc. dans Natixis North America Inc.

3.2.2 - ÉPARGNE

Assurances

Entrées de périmètre

- Entrée de Nami Investment à la suite du dépassement des seuils de consolidation, entité ad hoc, dont l'activité est le placement immobilier d'assurance.

Variations de pourcentage d'intérêt

- Effet de dilution de 2 % de ABP Croissance Rendement.

Gestion privée

Restructurations internes

- Fusion-absorption de la Banque Privée Saint-Dominique par la société Banque Privée 1818 ;
- Fusion-absorption de Banque Privée Saint-Dominique Gestion par la société 1818 – Gestion.

Gestion d'actifs

Entrées de périmètre

- Entrée de 6 entités ad hoc : AEW Global Real Estate Securities Fund, Absolute Asia Dynamic Equities Fund, Gateway Hedge US Equities Fund, ASG Diversifying Strategies Fund, Loomis Sayles Multi-Strategy Master Alpha Fund Ltd et Loomis Sayles Multi-Strategy Alpha Fund Ltd.
- Création de AEW Partners VI, AEW Senior Housing Investors Inc., Kennedy Financement Luxembourg, Natixis Securities Investment Consulting Co. Ltd.

Variations de pourcentage d'intérêt

- Acquisition de 11,34 % de Natixis Global Asset Management portant la détention de celle-ci à 100 % contre 88,66 % en 2008. Cette acquisition a généré un écart d'acquisition de 293,1 millions d'euros.

Sorties de périmètre

Déconsolidation des entités ci-dessous (Natixis devenue minoritaire) :

- ASG Global Alternatives Fund ;
- Loomis Sayles International Bond Fund ;
- Vaughan Nelson Value Opportunities Fund.

Déconsolidation des entités ci-dessous suite à leur liquidation :

- Aew Investment Group Inc. ;
- Aew Management And Advisors LP ;
- Loomis Sayles Futures LLC ;
- Natixis Oakmark Global Large Cap ;
- Seaport Senior Housing LLC ;
- ASG Quasar Fund ;
- Loomis Sayles Energy, LLC.

3.2.3 - SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Entrées de périmètre

- Création de Natixis Factor Italie, succursale de Natixis Factor, dont l'activité est l'affacturage.

Restructurations internes

- Transmission Universelle de Patrimoine de Natixis Garanties dans Natixis au 1^{er} juillet 2009.

Sorties de périmètre

- Cession de 35 % du groupe Caceis au 30 juin 2009, générant une moins value de 31 millions d'euros après prise en compte des effets de la clause de révision de prix.



3.2.4 - PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

Groupe COFACE

Entrées de périmètre

- Création de Coface Austria Bank qui a une activité d'affacturage.
- Acquisition de Trust Kredit Beheer (TKB) à 100 % générant un écart d'acquisition de 14,0 millions d'euros.
- Création de Coface Luxembourg (succursale de COFACE S.A.) dont l'activité est l'assurance.

Sorties de périmètre

- Cession de la société Cerved au hors groupe dégageant une plus-value de 19,7 millions d'euros.
- Déconsolidation de Coface Factoring Lithuania, succursale de Coface Factoring Poland, dont les critères sont en dessous des seuils de consolidation.

Restructurations internes

- Fusion-absorption de Kompass Espagne (succursale de Kompass France) dans Coface Servicios Espana.

Capital investissement

Entrées de périmètre

- Entrée de la société Nem Invest dans le périmètre au 1^{er} juillet 2009. Nem Invest dépasse les seuils de consolidation suite au rachat des actifs précédemment détenus par NACS.

Sorties de périmètre

- Liquidation du Fonds Natexis Actions Capital Structurant. Les actifs ont été cédés à Nem Invest.
- Déconsolidation de NEM2, et FNS2 car les critères de significativité sont en dessous des seuils de consolidation.

Restructurations internes

- Fusion-absorption de Financière Natexis Singapour par Natexis Private Equity International Singapour au cours du second trimestre 2009.

Autres

- Natixis Pramex International a été cédé à BPCE sur le dernier trimestre 2009 générant une plus value de 0,5 million d'euros.

3.2.5 - AUTRES ACTIVITÉS

Sortie de périmètre

- Cession des parts détenues dans le fonds NBP Invest., au 30 septembre 2009.

3.2.6 - CCI BP

Entrées de périmètre

- Entrée de la SAS Alpes Développement Durable Investissement.

Sortie de périmètre

- Liquidation de la société FCC Crystalys.

Variations de pourcentage d'intérêt

- Rachat de 9,8 % des minoritaires par Banque Populaire du Sud-Ouest de : la Banque Pelletier, Crédit Commercial du Sud Ouest, la Banque de Savoie, la Banque Chaix, la Banque Dupuy De Perceval et la Banque Marze.

Restructurations internes

- Fusion d'IPAB dans Vialink.
- Fusion d'ACEF Occitane et Socami Haute Garonne Habitat dans Socami Occitane.
- Fusion de BRED Habitat dans BRED Banque Populaire.

NOTE 4

ENTITÉS AD HOC

4.1 - Caractère consolidable d'une entité ad hoc

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités ad hoc) que Natixis contrôle en substance, même en l'absence de lien en capital, sont consolidées dès lors qu'elles contribuent de façon significative aux comptes consolidés. Les critères d'appréciation de ce contrôle définis par SIC 12 sont les suivants :

- **activité** : les activités de l'entité ad hoc sont conduites, en substance, pour le compte de Natixis qui, directement ou indirectement, a créé l'entité ad hoc en fonction de ses besoins opérationnels particuliers ;
- **pouvoir de décision** : Natixis dispose du pouvoir de décision et de gestion pour contrôler ou pour obtenir le contrôle de l'entité ad hoc ou de ses actifs, y compris certains pouvoirs de prise de décision nés après la constitution de l'entité ad hoc. De tels pouvoirs peuvent avoir été délégués par la mise en place d'un mécanisme de pilotage automatique ;
- **avantages** : droit d'obtenir la majorité des avantages provenant des activités de l'entité ad hoc ; droit à une majorité des avantages économiques distribués sous la forme de flux nets de trésorerie futurs, de bénéfices, d'actifs nets, ou d'autres avantages économiques ou de droits à la majorité des intérêts résiduels ;
- **risques** : Natixis conserve, en substance, la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété, relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

SIC 12 ne s'applique pas aux entités destinées à gérer les avantages postérieurs à l'emploi et à long terme du personnel, celles-ci relevant d'IAS 19 « Avantages au personnel ». Sont donc exclues du périmètre de consolidation, les caisses de retraite et mutuelles des salariés.

4.2 - Nature des entités ad hoc avec lesquelles Natixis est en relation

Dans le cadre de ses activités, Natixis est en relation avec de nombreuses entités ad hoc pour lesquelles elle intervient, suivant le cas, en tant que : prêteur, investisseur, garant, gérant, sponsor ou arrangeur.

Une analyse des caractéristiques de ces entités et de leur caractère consolidable est présentée ci-après par activité et grandes familles de structures :

4.2.1 - ENTITÉS AD HOC RELEVANT DES MÉTIERS DE LA GESTION D'ACTIFS (OPCVM, CDO, FONDS IMMOBILIERS)

OPCVM

L'analyse menée est différente suivant que Natixis a apporté ou non sa garantie au fonds :

1. OPCVM non garantis

Le rôle de gérant de la société de gestion n'est pas de nature à transférer au sous-groupe NGAM la majorité des risques et avantages d'un fonds. En effet, la société de gestion ne garantit pas et n'est pas en risque sur les actifs du fonds et les éventuelles règles de partage de performance avec la société de gestion ne concernent qu'une minorité des gains. La rémunération de NGAM en tant que gestionnaire des fonds est marginale par rapport à la performance servie aux investisseurs.

Les critères « risques » et « avantages » de SIC12 doivent donc s'apprécier au regard des éventuelles participations de la société de gestion ou de toute autre entité de Natixis dans les fonds. NGAM, et aucune autre entité de Natixis ne détenant une participation majoritaire dans les fonds, Natixis ne porte ni la majorité des avantages, ni la majorité des risques de ces OPCVM non garantis. En conséquence, ces OPCVM ne sont pas consolidés.

2. OPCVM garantis

Natixis accorde à certains OPCVM une garantie en capital et/ou performance. L'analyse du risque pris par Natixis au travers de ces garanties, montre que celui-ci est maîtrisé, soit par les principes de gestion et les procédures de contrôle mis en place, soit par la composition des fonds (actifs monétaires), soit par le suivi rigoureux du risque de contrepartie, soit par le retournement systématique des swaps sur le marché (lorsque Natixis est contrepartie du swap de performance contracté par le fonds). En conséquence, ces OPCVM ne sont pas consolidés.

Structures de type CDO

Le sous-groupe NGAM intervient dans ces fonds en tant que gérant du portefeuille de référence au profit des investisseurs tiers. Sa fonction est strictement encadrée par la convention de gestion qui ne lui confère jamais un contrôle de fait sur le montage. NGAM ni aucune autre entité de Natixis ne détient une participation majoritaire dans ces fonds. Natixis n'a donc pas la majorité des risques et des avantages. Aucun de ces fonds n'est ainsi consolidé au 31 décembre 2009.



Fonds immobiliers

Ces fonds sont la plupart du temps initiés par NGAM, mais ce dernier peut être uniquement gérant du portefeuille d'actifs immobiliers en vertu d'un contrat de délégation de gestion confié par un tiers. Sa fonction est strictement encadrée par la convention de gestion qui ne lui confère jamais un contrôle de fait sur le montage.

Le taux de la commission de gestion n'est pas de nature à lui permettre de bénéficier de la majorité des flux. En cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci prend généralement la forme d'un boni de liquidation à répartir, dont les porteurs de parts sont les premiers bénéficiaires en montant. L'analyse des critères « majorité des risques » et « majorité des avantages » est menée en considérant le taux de participation du groupe dans ces fonds.

Sur cette base, un fonds immobilier géré par le sous-groupe NGAM est consolidé au 31 décembre 2009 :

- le fonds EPI SLP.

Fonds US gérés par le sous-groupe NGAM Corp

Plusieurs fonds gérés par les sociétés de gestion du sous-groupe NGAM Corp sont consolidés compte tenu du taux de détention majoritaire du sous-groupe dans ces fonds :

- Natixis LS Global Growth Fund ;
- LS Consumer Discretionary LLC ;
- Loomis Sayles Trust Company LLC ;
- Loomis Sayles Multi-Strategy Alpha Master Fund, Ltd ;
- Loomis Sayles Multi-Strategy Fund, Ltd ;
- Loomis Sayles Multi-Strategy Fund LP ;
- AEW Global Real Estate Fund ;
- ASG Laser Fund (Lux Fund) ;
- ASG Diversifying Strategies Funds ;
- Gateway Hedged US Equities Funds ;
- Absolute Asia Dynamic Equities fund -Singapore sleeve.

4.2.2 - ENTITÉS AD HOC DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE-VIE (SOUS-GROUPE NATIXIS ASSURANCES)

Les participations du sous-groupe Natixis Assurances dans des OPCVM et des SCI sont souscrites en représentation de contrats d'assurance en euro ou en représentation de contrats d'assurances en Unités de Compte (UC) :

- les contrats en euros sont des contrats où l'assuré perçoit un Taux Minimum Garanti (TMG) ainsi que la majorité des excédents générés par le fonds général de la société d'assurance. La différence entre le rendement du fonds et le TMG est à la charge de l'assureur qui supporte donc les risques. Pour ces fonds, les critères des risques et avantages sont validés si la participation de l'assureur dans le fonds est majoritaire. Au 31 décembre 2009, le sous-groupe Natixis

Assurances détient une participation majoritaire dans 5 fonds ayant un caractère significatif au regard des comptes consolidés et qui sont donc inclus dans les comptes de Natixis :

- ABP Actions,
- ABP Croissance rendement,
- ABP Midcap,
- Fructifoncier,
- NAMI INVESTMENT ;
- les contrats en Unités de Comptes (UC) sont des contrats où l'assuré choisit les fonds supports auxquels l'assureur doit souscrire pour son compte. Les valeurs des participations de l'assureur dans ces fonds en représentation de contrats en UC sont reflétées dans les contrats d'assurance. La rémunération des contrats n'est pas garantie. Les risques et avantages inhérents à ces investissements sont supportés par les assurés. Il n'y a donc pas lieu de consolider ces fonds.

4.2.3 - ENTITÉS AD HOC DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE-CRÉDIT (SOUS-GROUPE COFACE)

Les opérations de rehaussement de crédit du sous-groupe Coface consistent à assurer les créances titrisées par un tiers auprès d'investisseurs via une entité ad hoc au-delà d'un certain montant de pertes. Dans ce type de montage, le sous-groupe Coface ne joue aucun rôle dans la détermination de l'activité de l'entité ad hoc ou dans sa gestion opérationnelle. La prime reçue en contrepartie du contrat d'assurance pèse de façon minoritaire dans l'ensemble des avantages générés par la structure dont la majorité revient aux investisseurs.

Pour l'analyse des risques, il convient de distinguer les contrats conclus par la filiale allemande Coface Kredit et les contrats conclus en France par Coface :

- dans les contrats allemands, l'assureur crédit ne supporte le risque qu'au-delà d'une franchise appelée « Aggregate First Loss ». Cette « first loss » définit contractuellement un montant de premières pertes qui n'est pas garanti par l'assureur crédit. La garantie apportée par Coface Kredit au travers de ces contrats est assimilable à une garantie « Catastrophe ». L'analyse de chacun des montages montre en effet que le montant de « first loss » est systématiquement supérieur à « l'expected loss », c'est-à-dire aux pertes moyennes attendues sur l'année. Par conséquent, le critère de la majorité des risques est considéré comme non validé. Les entités ad hoc impliquées dans ces montages ne sont donc pas consolidées ;
- dans les contrats français conclus par Coface, les contrats n'incluent que rarement des « first loss » non garanties. Toutefois, les contrats n'assurent qu'une partie minoritaire des créances portées par le véhicule. En outre, la qualité du risque du portefeuille garanti par Coface au regard de celui porté par les autres intervenants (autres assureurs, sponsors, cédants) n'est pas de nature à conférer la majorité des risques de la structure à Coface. Ces entités ne sont donc pas consolidées.

4.2.4 - ENTITÉS AD HOC RELEVANT DE L'ACTIVITÉ DE CAPITAL INVESTISSEMENT

- Dans le cadre de ses activités de Capital investissement, le sous-groupe Natixis Private Equity investit en capital dans des sociétés non cotées par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), de Sociétés d'Investissement à Capital Risqué (SICAR) et de Limited Partnerships. L'ensemble des critères de SIC12 (« Activité », « Pouvoir de décision », « Majorité des avantages » et « Majorité des risques ») s'apprécie en fonction du pourcentage de participation de Natixis Private Equity dans chacune des tranches investies, et des éventuelles garanties apportées à ces véhicules.

Sur la base de ces éléments, quatre filiales sont consolidées au 31 décembre 2009 :

- la SICAR « Dahlia A SICAR SCA »,
- le FCPR « IXEN » *,
- le FCPR « IXEN II » *,
- le FCPR « IXEN III » ;
- Natixis Investment Corp., filiale à 100 % de Natixis, détient un ensemble de participations dans des fonds d'investissements en Capital investissement. Les véhicules ne sont pas consolidés en raison d'une participation très minoritaire (le plus souvent inférieure à 1 %) dans chacun des fonds, qui invalide l'ensemble des critères de SIC12 (activité, pouvoirs de décision, majorité des avantages et des risques).

4.2.5 - ENTITÉS AD HOC RELEVANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENTS STRUCTURÉS DU MÉTIER BFI, HORS ACTIVITÉ D'INGÉNIERIE FINANCIÈRE

Pour le besoin des activités de financements de projets (projets industriels ou d'infrastructures), d'actifs mobiliers (afférents aux transports aéronautiques, maritimes ou terrestres), d'actifs immobiliers, d'acquisition de sociétés cibles (financements LBO) et de matières premières, Natixis peut être amenée à créer une entité ad hoc dans laquelle est logée une opération de financement spécifique pour le compte d'un client.

Ces entités ne vérifient aucun des critères de consolidation de SIC 12 car :

- les activités de l'entité ad hoc sont conduites, en premier lieu, pour le compte du client ;
- Natixis est rarement actionnaire de ces entités et quand elle l'est, sa participation est en général minoritaire. Les structures sont pour la plupart, autopilotées et Natixis n'a pas orienté cet autopilotage à son avantage ;
- Natixis n'intervient dans ces structures qu'en tant que simple prêteur ; les crédits sont le plus souvent syndiqués, et les risques sont répartis équitablement entre les prêteurs au prorata des montants prêtés.

Les montages pour lesquels Natixis est le seul prêteur ou dans lesquels elle détient une participation majoritaire sont en faible nombre et ne présentent pas un caractère significatif au regard des comptes consolidés de Natixis.

Par conséquent, Natixis ne consolide aucune de ces entités au 31 décembre 2009.

4.2.6 - ENTITÉS AD HOC RELEVANT DE L'ACTIVITÉ DE L'INGÉNIERIE FINANCIÈRE DU MÉTIER BFI

- Des véhicules ad hoc peuvent être utilisés pour porter des titres pour le compte d'un client.

Figurent parmi ces entités les véhicules « Akhdar Investment Group » et « Gulf Capital Luxembourg » qui étaient précédemment intégrés au périmètre de consolidation en raison du taux de participation majoritaire de Natixis dans ces véhicules. Au 31 décembre 2009, ces véhicules n'existent plus et ne sont donc plus intégrés dans le périmètre de consolidation à cette date.

Pour les autres entités ad hoc, Natixis n'est pas majoritaire dans le capital de ces entités. En outre, les critères des risques et avantages ne sont pas validés car le risque est supporté soit par l'investisseur en capital, soit par un tiers qui garantit la valeur des actifs du véhicule à Natixis ;

- des entités ad hoc sont utilisées pour transformer un type d'instrument de dette (à leur actif) en un instrument de dettes plus capitalistique (à leur passif) comme par exemple l'émission d'actions préférentielles. Quatre entités significatives au regard de l'ensemble consolidé et contrôlées par Natixis sont consolidées au 31 décembre 2009. Il s'agit de :

- Natixis Banque Populaire Preferred Capital 1,
- Natixis Banque Populaire Preferred Capital 2,
- Natixis Banque Populaire Preferred Capital 3,
- Garbo Invest.

4.2.7 - AUTRES FONDS IMMOBILIERS

- Natixis Immo Développement investit dans des actifs immobiliers en partenariat avec d'autres investisseurs en utilisant deux types de structuration :

- les montages du type SEP. Ces entités ne sont pas consolidées dans la mesure où chaque coparticipant comptabilise ses droits dans les actifs, les passifs et les résultats de la SEP,
- les autres montages dans lesquels une structure juridique distincte acquiert des actifs (SCI, SAS, SNC...). Natixis Immo Développement ne détient aucune participation dans des structures qui aurait impact significatif sur les comptes consolidés de Natixis. Aucune de ces entités n'est donc consolidée au 31 décembre 2009 ;

* Début 2010, des négociations ont été engagées pour céder ces entités (cf. note 14).



■ Natixis contrôle un certain nombre de véhicules dont l'objet est de porter ou prendre à bail un actif immobilier afin de le louer ou de le mettre à disposition d'autres filiales du groupe ou de tiers. Ces véhicules sont consolidés dès lors que la participation de Natixis dans ces véhicules est majoritaire et dès lors que ces derniers présentent un caractère significatif au regard des comptes consolidés. Trois entités ad hoc répondent à ces critères et sont donc consolidées au 31 décembre 2009 :

- Natixis Immo Exploitation,
- SCI Altair 1,
- SCI Altair 2 ;

■ le sous-groupe Natixis Lease détient un certain nombre de véhicules ad hoc portant des actifs immobiliers. Quatre d'entre eux sont contrôlés par Natixis (pourcentage de détention supérieur à 50 %) et présentent un caractère significatif au 31 décembre 2009.

Ils sont donc inclus dans le périmètre de consolidation de Natixis à cette date :

- SCI Valmy Coupole,
- Fructibail Invest,
- OPCI Natixis Lease Investissement,
- SASU Immobilière Natixis Bail détenue par l'OPCI Natixis Lease Investissement ;

■ Natixis Garanties détient trois SCI qui portent les immeubles d'exploitation du métier. Elles sont toutes les trois incluses dans le périmètre de consolidation de Natixis au 31 décembre 2009. Il s'agit des SCI suivantes :

- SCI Champs-Élysées,
- SCI La Boétie,
- SCI SACCEF.

4.2.8 - ENTITÉS DE TITRISATION DU MÉTIER BFI (PARIS – NATIXIS CAPITAL MARKETS NEW YORK) ET RELEVANT DE LA GESTION ACTIVE DES PORTEFEUILLES CANTONNÉS

Les conduits de titrisation sont généralement constitués sous la forme de véhicules ad hoc dans lesquels des actifs ou des dérivés représentatifs de risques de crédit sont cantonnés.

Ces véhicules ont pour vocation de diversifier les risques de crédit sous-jacents et de les trancher en vue de leur acquisition par des investisseurs qui recherchent un certain niveau de rémunération, fonction du niveau de risque accepté.

Les actifs des conduits et les passifs qu'ils émettent sont notés par les agences de notation qui surveillent l'adéquation du niveau de risque supporté par chaque tranche de risque vendu avec la note attribuée.

Les investisseurs peuvent rechercher un emploi relativement court, auquel cas il existe une transformation entre les actifs détenus par le conduit (conduits Asset Back Commercial Paper) et les passifs émis (billets de trésorerie de maturité inférieure à un fonds).

Natixis intervient principalement dans des montages faisant intervenir un véhicule de titrisation en tant que :

- structureur des opérations de titrisation ;
- originateur de titres ou de prêts détenus à l'actif en attente de titrisation ;
- intermédiaire du risque de crédit entre le marché et l'entité de titrisation.

Natixis est également sponsor de trois conduits ABCP : Direct Funding, Élixir, et Versailles.

Du fait du cantonnement du risque ainsi que de leur vocation à mutualiser le risque de crédit pour des investisseurs autres que Natixis, les conduits de titrisation ne sont généralement pas consolidables selon les règles IFRS :

- les activités ont été principalement menées pour le compte d'investisseurs externes à Natixis pour leur permettre de prendre position sur des portefeuilles diversifiés ;
- une structure tierce effectue la gestion des actifs s'il y a lieu. Natixis n'exerce pas le pouvoir de décision et de gestion au sein de ces entités ;
- Natixis ne bénéficie jamais de la majorité des avantages par rapport aux investisseurs externes ;
- Natixis ne détient que les parts les plus seniors dans ces montages, et n'est pas exposée à la majorité des risques.

Les principales évolutions du périmètre des entités sur l'exercice 2009 sont les suivantes :

- création d'une entité ad hoc « Gamma », qui fait l'objet d'une consolidation au 31 décembre 2009, Fonds commun de titrisation (FCT), dont l'activité est la titrisation d'un portefeuille de prêts pour émettre des titres BMTN éligibles au nantissement de titres à la BCE ;
- entité ad hoc « Sahara Finance Euro Limited », qui fait l'objet d'une consolidation au 31 décembre 2009, véhicule de titrisation d'un portefeuille de parts de titrisation (ABS, CLO, RMBS, etc.) pour émettre des parts seniors et juniors souscrites à 100 % par Natixis et les parts mezzanines souscrites par un investisseur externe au groupe.

À noter qu'au 31 décembre 2009, trois structures sont implicitement consolidées de fait, Natixis demeurant le principal investisseur et les risques sur les actifs sous-jacents étant appréhendés à travers la valorisation des parts détenues, classées dans la catégorie des « Instruments à la juste valeur par résultat – Trading » qui ont été intégralement provisionnées.

NOTE 5

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

5.1 - Actifs et passifs financiers (hors instruments dérivés)

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur qui correspond à cette date à leur prix d'acquisition. Leur mode de comptabilisation ultérieure dépend de leur classification au bilan. Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les actifs financiers détenus et les passifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories d'actifs financiers suivantes :

LES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Il s'agit des instruments détenus à des fins de transaction ou classés dans cette catégorie de façon volontaire dès leur comptabilisation initiale (« actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sur option ») dans le respect des dispositions de l'amendement à la norme IAS 39 sur l'option juste valeur (publié par l'IASB en juin 2005 et adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005).

Les instruments détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis par Natixis principalement dans l'objectif de les céder à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun et présentant un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les instruments classés sur option dans cette catégorie vérifient l'une des trois situations suivantes :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivé(s) incorporé(s) significatif(s) et séparable(s) ;
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur ;
- instruments présentant une incohérence de traitement comptable avec un actif/passif financier lié.

Comme indiqué en note 2, Natixis a utilisé la possibilité offerte par la norme IAS 28 de ne pas mettre en équivalence les participations comprises entre 20 % et 50 % détenues par les filiales de Capital investissement si celles-ci sont classées dans la catégorie des « Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ». De même, conformément aux dispositions de l'amendement sur l'option juste valeur, les participations des filiales de Capital investissement dont le pourcentage de détention est inférieur à 20 % sont enregistrées dans la rubrique des « Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » sur option, la gestion et l'évaluation en juste valeur étant une pratique documentée et bien établie dans les sociétés de Capital investissement.

La juste valeur à l'initiation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat est déterminée par application du cours bid (cours offert à l'achat). La juste valeur est revue à chaque date d'arrêté ultérieure. Sa variation, coupons inclus, est constatée sur la ligne « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat consolidé.

LES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Ce sont les actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables ayant une date d'échéance fixée et que Natixis a l'intention manifeste et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance, à l'exception de ceux désignés comme des actifs évalués en juste valeur par résultat sur option ou disponibles à la vente ou de ceux qui répondent à la définition des prêts et créances.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, au niveau du coût du risque. Les opérations de couverture contre le risque de taux d'intérêt de ces titres ne sont pas autorisées en référentiel IFRS.

LES PRÊTS ET CRÉANCES

Ce sont les actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux classés en actifs évalués en juste valeur par résultat ou en actifs disponibles à la vente, et à l'exception de ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui doivent être classés comme disponibles à la vente. La grande majorité des crédits accordés par le groupe est classée dans cette catégorie. La valorisation à la juste valeur de la composante couverte (selon une relation de couverture en juste valeur) des actifs de cette catégorie est également portée dans cette rubrique.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond au nominal augmenté des coûts de transaction et diminué de la décote et des produits de transaction. Lorsqu'il s'agit de prêts, les coûts de transaction correspondent aux commissions et éventuels coûts directement attribuables à la mise en place du crédit.

Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, présentée dans le compte de résultat sur la ligne « coût du risque ».



Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires.

Cas particulier des parts de crédits syndiqués destinées à être cédées :

La crise de liquidité a induit des retards de syndication et des difficultés à replacer sur le marché secondaire la part des crédits prise en première syndication dans un objectif de revente à court terme. Les financements immobiliers et LBO sont les plus affectés.

Les encours dont la date de syndication théorique était dépassée au 31 décembre 2009 ont fait l'objet, sur base individuelle, d'une analyse afin de prendre en compte dans le résultat les décotes de marché observées à la date de clôture. La variation du montant des décotes constatée sur l'exercice est incluse sur la ligne « Gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente » et fait l'objet d'un commentaire en note 7.4.

Cas particulier des actifs reclassés en « Prêts et créances » :

Les « Prêts et créances » comprennent également les actifs financiers non dérivés et inscrits en date de comptabilisation initiale dans les catégories des « Instruments à la juste valeur par résultat » ou des « Actifs disponibles à la vente » et qui ont été reclassés en « Prêts et créances » dans les conditions prévues par l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs » publié le 13 octobre 2008. Les instruments reclassés dans cette catégorie répondent à la définition des « Prêts et Créances » à la date du reclassement. Cela signifie en particulier qu'ils ne sont pas cotés sur un marché actif, ou qu'ils ne le sont plus à la date du reclassement. En outre, les actifs reclassés ne peuvent être détenus dans un objectif de revente à court terme.

Le reclassement de ces instruments est effectué pour le montant de leur juste valeur à la date du reclassement. L'écart entre ce montant et l'estimation à cette date des flux recouvrables est étalé en résultat (au niveau du Produit Net Bancaire), sur la maturité attendue de l'instrument, au travers du TIE calculé à la date du reclassement. Au-delà de cette date, les actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du TIE et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, présentée dans le compte de résultat sur la ligne « coût du risque ».

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise en tout ou partie.

Lorsque les estimations d'encaissements de flux futurs réalisées à la date de reclassement sont révisées de façon durable à la hausse à une date d'arrêté ultérieure, l'effet de cette augmentation est comptabilisé en tant qu'ajustement du TIE à la date du changement d'estimation.

La réserve recyclable des instruments, reclassés depuis la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les « Prêts et créances », est figée à la date du reclassement. Le recyclage en résultat de cette réserve est effectué progressivement sur la durée de vie résiduelle de l'actif en utilisant la méthode du TIE, ou intégralement en cas de dépréciation ou de vente de l'instrument intervenant après le reclassement.

L'ensemble des informations requises par l'amendement sur les actifs financiers reclassés est présenté en note 6.6.2.

LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Ce sont les actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des trois autres catégories. Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participation non consolidés détenus par Natixis. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Après leur comptabilisation initiale et à chaque date d'arrêté, ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur déterminée par application du cours « bid » pour les instruments cotés.

La juste valeur des titres de participation cotés non consolidés correspond à la dernière cotation à la date d'arrêté des comptes. La juste valeur des titres de participation non cotés est obtenue par l'application des méthodes de valorisation PER (Price Earning Ratio) ou DCF (actualisation des flux de trésorerie futurs).

Lorsqu'ils ne sont pas couverts, les variations de juste valeur (hors revenus) des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées directement en capitaux propres au poste « gains ou pertes latents ou différés », les revenus courus ou acquis étant enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif dans le poste « Intérêts et produits assimilés ». Les actifs disponibles à la vente font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date d'arrêté comptable. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un tel actif et qu'une diminution de la juste valeur de celui-ci a précédemment été comptabilisée directement en capitaux propres, la perte cumulée est extraite des capitaux propres et comptabilisée en résultat au niveau du coût du risque lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe et en Produit Net Bancaire pour les dépréciations relatives aux titres à revenu variable.

La détection d'un indice objectif de dépréciation résulte d'une analyse multicritères qui fait intervenir, notamment pour les instruments de dette, le jugement d'expert. Constituent un indice de dépréciation :

- pour les instruments de dettes : un défaut de paiement des intérêts ou du principal, l'existence d'une procédure de conciliation, d'alerte, ou de redressement judiciaire, la faillite de la contrepartie, et tout autre indicateur témoignant de la dégradation significative de la situation financière de la contrepartie comme par exemple la mise en évidence de pertes à terminaison par application d'un modèle de calcul de projection de flux recouvrables actualisés ou à l'issue de la réalisation de stress tests ;
- pour les instruments de capitaux propres (hors titres de participations non cotés) : existence d'indices indiquant que l'entité ne pourra pas recouvrer tout ou partie de son investissement initial. En outre, un test de dépréciation est systématiquement mené pour les titres en situation de moins-value latente de plus de 30 % ou en situation de moins-value latente depuis plus de 6 mois. Ce test consiste à réaliser une analyse qualitative s'appuyant sur différents facteurs comme l'analyse du cours sur une période donnée, ou bien sur des informations afférentes à la situation de l'émetteur. Le cas échéant une dépréciation est constatée sur la base du cours de cotation à la date d'arrêt. Indépendamment de cette analyse, une dépréciation est systématiquement constatée dès lors que le titre présente une moins-value latente en date d'arrêt de plus de 50 %, ou une moins value latente de plus de 24 mois ;
- pour les participations non cotées et non consolidées : moins-value latente de plus de 20 % sur une période supérieure à 18 mois, ou survenance de changements significatifs dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal ayant un effet défavorable sur l'émetteur, qui indique que le montant de l'investissement dans l'instrument de capitaux propres ne peut pas être recouvré ;
- pour les parts de fonds communs de placements à risque (FCPR), la valeur liquidative seule ne permet pas d'apprécier la présence d'indice de dépréciation indiquant que l'investissement initial ne sera pas recouvré. En effet, durant la phase d'investissement, la valeur liquidative est grevée par les coûts initiaux (structuration, courtage, etc.). Ainsi, pour ce type de structures non cotées sur un marché actif, les principes de dépréciation suivants sont appliqués :
 - si à chaque date d'arrêt les résultats et la situation du fonds sont en ligne avec le business plan, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation sur ces titres,
 - dans le cas contraire, une réestimation du business plan est à effectuer pour déterminer s'il y a lieu ou pas de déprécier les titres.

Si la juste valeur d'un instrument classé comme disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur, et si cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement

survenant après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur, les reprises de pertes de valeur :

- des instruments de capitaux propres ne sont pas constatés en compte de résultat mais au niveau des capitaux propres,
- des instruments de dettes sont comptabilisés en résultat à hauteur de la dépréciation précédemment constatée.

Conformément à l'interprétation IFRIC 10, les dépréciations constatées sur des instruments de capitaux propres aux dates d'arrêtés intermédiaires sont figées dans le résultat et ne peuvent être reprises avant la cession des titres.

5.2 - Opérations de location

OPÉRATIONS DANS LESQUELLES NATIXIS EST CRÉDIT BAILLEUR

Les contrats de location sont classés en location financement lorsqu'ils conduisent, en substance, à transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. À défaut, ils sont classés en contrat de location simple.

La norme IAS 17 relative aux contrats de location présente notamment cinq principaux indicateurs permettant d'apprécier si un contrat de location a transféré la quasi-totalité des risques et avantages :

- le contrat transfère la propriété du bien au preneur au terme de la durée de location ;
- le preneur a l'option d'acheter le bien à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à l'issue du contrat de telle sorte que l'exercice de l'option est raisonnablement certain dès la mise en place du contrat ;
- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif ;
- à l'initiation du contrat, la valeur actualisée des paiements minimaux s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- la nature de l'actif est tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modification majeure.

Par ailleurs, la norme IAS 17 décrit trois indicateurs de situations qui peuvent conduire à un classement en location financement :

- si le preneur résilie le contrat de location, les pertes subies par le bailleur suite à la résiliation sont à la charge du preneur (moins-value sur le bien...) ;
- les profits et les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- faculté pour le preneur de poursuivre la location pour un loyer sensiblement inférieur au prix de marché.



À l'occasion du passage aux normes IFRS, l'analyse de la substance des contrats, conformément aux dispositions de la norme IAS 17 plus précises que les textes français, a conduit à des reclassements de la catégorie « location financement » vers la catégorie « location simple ».

À l'activation du contrat, la créance de location financement est inscrite au bilan du bailleur pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location correspondant à la valeur actualisée au Taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.

Les revenus du contrat de location financement sont reconnus en résultat par le biais du taux d'Intérêt Implicite (TII) qui traduit un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du bailleur. Le TII est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales à la date de commencement du contrat :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentée de la valeur résiduelle non garantie ;
- et la valeur d'entrée du bien (qui correspond à la juste valeur de l'actif loué augmentée des coûts directs initiaux c'est-à-dire les coûts encourus spécifiquement par le bailleur pour la mise en place d'un contrat de location).

La norme IAS 17 exige que les valeurs résiduelles non garanties fassent l'objet d'une révision régulière. Une diminution de la valeur résiduelle estimée non garantie entraîne une modification du rythme d'imputation des revenus sur toute la durée du contrat (recalcul d'un nouveau plan d'amortissement) et une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les revenus des contrats de location financement correspondant au montant des intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au poste « intérêts et produits assimilés ».

Les provisions sur les opérations de location financement sont déterminées selon la même méthode que celle décrite pour les prêts et créances.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers et parmi les immeubles de placement lorsqu'il s'agit d'immeubles. Les loyers issus des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du bail au poste « produits et charges des autres activités ».

OPÉRATIONS DANS LESQUELLES NATIXIS EST CRÉDIT PRENEUR

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement sont retraitées en consolidation à l'actif du bilan en poste « immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont significatives et comptabilisées, au commencement du contrat, pour un montant égal à la juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des

paiements minimaux à effectuer au titre de la location. La contrepartie est enregistrée en dettes au passif du bilan.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

5.3 - Risque de crédit sur actifs comptabilisés en prêts et créances

RISQUE DE CRÉDIT DÉTERMINÉ SUR BASE INDIVIDUELLE

Natixis apprécie à chaque date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs classés en prêts et créances résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés. Il s'agit notamment des créances identifiées comme encours douteux ou douteux compromis selon la réglementation française (CRC n° 2002-03).

Si cette indication de dépréciation existe, Natixis calcule les sommes estimées recouvrables actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine en tenant compte de l'effet des garanties du contrat de prêt et comptabilise une dépréciation déterminée par différence entre la valeur nette comptable du prêt et ce montant recouvrable estimé.

La dépréciation est comptabilisée à l'actif et vient corriger le poste d'origine de l'actif déprécié présenté au bilan pour sa valeur nette. Les dotations et reprises de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat en coût du risque.

RISQUE DE CRÉDIT DÉTERMINÉ SUR BASE COLLECTIVE

Les actifs financiers évalués au coût amorti pour lesquels il n'existe pas d'indice objectif de dépréciation individuelle sont inclus dans un groupe d'actifs ayant des caractéristiques de risques similaires. L'existence, au sein de ce groupe d'actifs homogènes, d'un indice objectif de dépréciation donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sur base collective sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

Les portefeuilles d'actifs homogènes ont été constitués suivant trois axes : la notation pour les encours sur les particuliers et les professionnels, le risque sectoriel et le risque géographique pour les autres contreparties (corporate, souverain...).

Sont dépréciés, dans le premier groupe de risques (particuliers et professionnels), les encours en défaut sous le référentiel Bâle II, du fait de leur caractère précontentieux.

Pour les deux autres classes de risque (sectoriel et géographique), la détection des indices objectifs de dépréciation résulte d'une analyse et d'un suivi approfondi des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macroéconomique propres au secteur ou au pays.

Concernant les secteurs d'activité, les critères micro-économiques correspondent à des indicateurs de santé financière appliqués à l'observation de l'évolution d'un échantillon d'entreprises représentatif de chaque secteur. Les critères suivis dans ce cadre par les analystes sectoriels sont par exemple l'évolution du volume des ventes, l'atteinte par les entreprises du secteur de leurs objectifs en termes de croissance, l'évolution du résultat des entreprises composant le secteur, de leur niveau de trésorerie disponible et de leur taux d'endettement. Les critères macro-économiques sont ceux qui correspondent à des paramètres généraux de marché comme le prix du pétrole, le cours du dollar, le coût des matières premières.

S'agissant des portefeuilles géographiques, il est tenu compte de la note attribuée au pays, elle-même intégrant un certain nombre de paramètres comme : la situation politique du pays, la capacité de résistance à un choc extrême, les fondamentaux de l'économie (ex : PIB par habitant, niveau de la dette extérieure), l'efficacité gouvernementale, les performances de l'économie et ses perspectives. Ces paramètres sont eux-mêmes caractérisés chacun par un ou plusieurs indicateurs. Sont également utilisées des informations des grandes agences de notation risques pays et risque souverain pour caractériser les seuils permettant d'évaluer une situation et apprécier la situation des systèmes bancaires. Sont aussi prises en compte, des informations qualitatives en provenance d'agences spécialisées indépendantes.

Les encours mis sous surveillance, pour lesquels un défaut Bâle II a été identifié, font l'objet d'une dépréciation sur base collective dès lors qu'ils ne sont pas dépréciés sur base individuelle.

Dès lors qu'un groupe homogène doit faire l'objet d'une dépréciation collective, la provision est déterminée sur la base des pertes attendues de chacun des encours constituant le groupe (hors encours dont la contrepartie est notée « Investment grade »), calculées suivant les paramètres du dispositif Bâle II.

La mesure du risque étant effectuée dans ce dispositif sur la base d'une probabilité de défaut à un an, le calcul des pertes attendues est adapté pour tenir compte d'une probabilité de défaut à l'horizon de la maturité des crédits concernés.

Il est fait appel, le cas échéant, au jugement d'expert pour adapter le résultat du calcul à la situation réelle des risques de Natixis.

La dépréciation est comptabilisée à l'actif et vient corriger le poste d'origine de l'actif déprécié présenté au bilan pour sa valeur nette. Les dotations et reprises de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat en coût du risque.

5.4 - Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés dans le bilan à leur juste valeur, qu'il s'agisse de dérivés détenus à des fins de transaction ou de dérivés de couverture.

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur valeur de marché est positive, en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsqu'elle est négative.

Ils sont réévalués, après leur comptabilisation initiale, à la juste valeur en contrepartie du poste de compte de résultat « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat ». La réévaluation prend en compte sur cette même ligne les intérêts courus sur ces instruments.

Les variations de juste valeur sur des instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui présentent après la mise en place un risque de défaillance avéré sont comptabilisées en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation à cette même date d'une créance ou d'une dette vis-à-vis de la contrepartie, en représentation du solde de résiliation. Les dépréciations de telles créances sont comptabilisées au compte de résultat en coût du risque.

Cas particulier des dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est un élément inclus dans un contrat hôte qui modifie tout ou partie des flux de ce contrat du fait d'une indexation sur un taux, le prix d'un titre, un cours de change ou d'autres indices.

Si l'instrument composé (contrat hôte et dérivé) n'est pas évalué en juste valeur par résultat, le dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte dès lors qu'il répond à la définition d'un dérivé et que ses caractéristiques économiques et les risques qui lui sont associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés extraits de contrats hôtes figurent sur les lignes des actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

DÉRIVÉS DE COUVERTURE

La norme IAS 39, reconnaît trois types de relation entre dérivés et éléments couverts pour qualifier une comptabilité de couverture : la couverture de flux de trésorerie, la couverture de juste valeur et la couverture d'investissements nets libellés en devises.

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective. À cet égard, les relations de couverture sont considérées comme étant efficaces lorsque rétrospectivement le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.



Couverture en Cash Flow Hedge (couverture de flux de trésorerie)

Cette couverture est destinée à couvrir des flux de trésorerie futurs d'une transaction existante ou anticipée hautement probable.

Couverture des emprunts et émissions à taux variable

Natixis utilise des swaps de taux emprunteurs de taux fixe à départ décalé afin de figer dans le futur les flux futurs d'emprunts (interbancaires) et d'émissions privées ou publiques.

Couverture des prêts à taux variable

Natixis utilise des swaps de taux vanilles prêteurs de taux fixe afin de figer dans le futur les flux à taux variable de prêts à taux variable.

Couverture globale du risque de taux

La couverture en Cash Flow Hedge est utilisée, chez Natixis, principalement pour la couverture globale du risque de taux de la société mère Natixis.

La documentation de la couverture globale du risque de taux de la société mère Natixis s'appuie sur la mise en place d'échéanciers de flux futurs variables tels que représentés par l'ensemble des opérations échéancées.

Le test prospectif consiste à construire (par type d'index et par devise) un échéancier de montants cumulés d'emprunts à taux variable et de swaps emprunteurs taux fixe par bande de maturité ; un échéancier de montants cumulés de prêts à taux variable et de swaps prêteurs taux fixe par bande de maturité.

La couverture est avérée si pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Le test rétrospectif permet de s'assurer a posteriori de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêt. À chaque arrêt, les variations de juste valeur pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles des instruments dérivés hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs ou de passifs couverts et de l'intention de gestion). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 % et 125 %. En dehors de ces bornes, la relation de couverture est interrompue au sens de la comptabilisation en norme IFRS.

Comptabilisation d'une couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, et seule la partie inefficace de la couverture affecte le compte de résultat à chaque date d'arrêt au niveau du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les éléments couverts ne font l'objet d'aucune écriture spécifique (autre que celles qu'ils généreraient s'ils n'étaient pas couverts).

Quand une relation de couverture est interrompue, en particulier quand le ratio d'efficacité sort des bornes [80 % ; 125 %], le traitement comptable consiste alors à reclasser le dérivé dans les instruments financiers à la juste valeur par résultat, et à reprendre par le résultat, au fur et à mesure que l'opération couverte porte ses effets en résultat, le montant d'efficacité accumulé au titre des périodes de couverture précédentes dans les capitaux propres recyclables au poste « gains ou pertes latents ou différés ».

Couverture en Fair Value Hedge (couverture de juste valeur)

Cette couverture est destinée à couvrir les risques de fluctuation de valorisation des instruments du bilan et des engagements fermes.

Couverture globale du risque de taux

La filiale Natixis Capital Markets North America documente la couverture globale de son risque de taux suivant la méthodologie de la couverture de juste valeur. Pour le traitement comptable de ces opérations, l'entité applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'union européenne (IAS 39 « carve out »). Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture globale de juste valeur est similaire à celui des instruments dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de prêts ou d'emprunts à taux fixe

Natixis utilise des swaps de taux vanilles prêteurs de taux fixe afin de se protéger contre une évolution défavorable des taux de ses emprunts et émissions à taux fixe. Elle utilise des swaps de taux vanilles emprunteurs de taux fixe afin de se protéger d'une évolution défavorable des taux sur ses prêts et titres à taux fixe.

Documentation de la couverture de juste valeur

Le test prospectif consiste à vérifier que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont quasi-identiques : date de valeur, date d'échéance, notionnel, taux fixe, fréquence des paiements.

Le test rétrospectif permet de s'assurer a posteriori de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêt.

À chaque arrêt, les variations de juste valeur pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles des actifs/passifs hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 % et 125 %.

En dehors de ces bornes, la relation de couverture ne serait plus justifiable au sens de la comptabilisation en norme IFRS.

Comptabilisation d'une couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées en résultat (partie efficace et inefficace).

Symétriquement, les variations de juste valeur des composantes de risque couvertes sont enregistrées en résultat.

L'impact net dans le compte de résultat est donc limité à la part inefficace de la couverture.

La variation de juste valeur pied de coupon des dérivés de couverture est inscrite en résultat au poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts courus relatifs à ces instruments sont enregistrés au niveau du poste « intérêts et produits assimilés » ou du poste « intérêts et charges assimilées ».

Quand une relation de couverture est interrompue, le dérivé de couverture est alors reclassé dans les instruments à la juste valeur par résultat, et le résultat latent sur l'élément couvert à la date de cessation de la relation de couverture est figé et amorti en résultat jusqu'à la date d'échéance de cet élément.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

La couverture d'un investissement net libellé en devises est utilisée pour la couverture du risque de change lié aux investissements nets (filiale ou participation consolidée) en devises réalisés à l'étranger. Ce type de couverture suit les mêmes règles de comptabilisation que celles relatives aux couvertures de flux de trésorerie. La partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers de couverture (dérivé ou passif monétaire libellé en devises) est inscrite en capitaux propres et la partie inefficace est portée en compte de résultat. Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession de tout ou partie de l'investissement net.

CONTRATS INTERNES

De nombreux contrats portant sur des dérivés utilisés en comptabilité de couverture sont conclus en interne entre Natixis et ses filiales. De manière à permettre la qualification de couverture au niveau consolidé, Natixis s'assure périodiquement du correct retournement des opérations concernées sur le marché.

DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Les dérivés de crédit utilisés par Natixis ne sont pas considérés comme des garanties financières, mais comme des dérivés, entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39. Ils sont classés dans les actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

5.5 - Opérations en devises

Les actifs et passifs monétaires (notamment les obligations et autres titres à revenus fixes) libellés en devises sont convertis en euros au cours de change comptant en vigueur à la date

d'arrêté des comptes et la différence de change est directement inscrite en résultat, ou bien en capitaux propres pour les dérivés de couverture de flux de trésorerie.

Les éléments non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur sont convertis, dans la monnaie fonctionnelle, au cours de change de la date à laquelle la juste valeur est déterminée. Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenus variables) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », sauf si l'actif financier est couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de juste valeur, les écarts de change étant alors inscrits en résultat.

5.6 - Juste valeur des instruments financiers**PRINCIPES GÉNÉRAUX**

La juste valeur d'un instrument financier (actif ou passif financier) est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif remboursé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

À l'initiation, la juste valeur correspond normalement au prix payé ou perçu. Lors des exercices ultérieurs, la juste valeur doit être estimée et correspond :

- au prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et, que ces prix représentent des transactions réelles qui interviennent régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale ;
- à une valeur déterminée à partir de différentes techniques de valorisation en l'absence de cotation sur un marché actif. Ces techniques de valorisation peuvent utiliser des données observables issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments similaires, des modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options, des modèles propriétaires dans le cas de produits complexes ou bien des données non observables lorsque celles-ci résultent d'hypothèses ne reposant ni sur des prix de transaction, ni sur des données de marché. Les valorisations issues de ces modèles tiennent compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, des réserves nécessaires, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et des risques de modèles.



La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie notamment sur les critères suivants :

- baisse significative du niveau d'activité du marché ;
- ancienneté des prix provenant de transactions observées ;
- raréfaction des prix restitués par une société de service ;
- disparition du marché primaire ;
- fort écartement des cours acheteurs-vendeurs (bid/ask) ;
- importante variation des prix dans le temps ou entre les intervenants au marché.

NIVEAUX DE JUSTE VALEUR

Pour les besoins de l'information financière, la norme IFRS 7 amendée requiert que la juste valeur des instruments financiers comptabilisée au bilan soit ventilée suivant trois niveaux :

a) Niveau 1 : instruments financiers cotés sur un marché actif

Il s'agit des titres cotés et des dérivés négociés sur des marchés organisés, comme les futures et les options, qui se situent dans des zones de liquidité pouvant être démontrées comme telles (marché actif). L'ensemble des transactions négociées par Natixis sur des marchés listés entrent dans cette catégorie.

b) Niveau 2 : instruments valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres observables autres que les prix de cotation

Instruments simples

La plupart des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, sont traités sur un marché actif, c'est-à-dire sur un marché liquide sur lequel des transactions sont régulièrement opérées.

Leur valorisation résulte de l'utilisation de modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et faisant intervenir des paramètres directement observables.

Pour ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

Figurent également en niveau 2 :

- les titres non cotés sur un marché actif dont la juste valeur est déterminée sur la base de données de marché observables. Ex : utilisation de données de marché issues de sociétés comparables cotées ou méthode de multiple de résultats ;
- les parts d'OPCVM non cotées valorisées par leurs sociétés de gestion sur la base de la valeur des actifs détenus par les fonds (valeur liquidative) ;
- les dettes émises valorisées à la juste valeur sur option. Pour chaque émission à moyen terme classée en option juste valeur par résultat, la valorisation de la composante « spread émetteur » entre deux arrêts est déterminée comme le

produit entre son montant nominal restant dû, pondéré par sa sensibilité au premier ordre, et la variation du « spread » sur la période. La sensibilité au premier ordre est le produit de la sensibilité du titre, du prix du titre et de la variation des taux.

Instruments complexes

Certains instruments financiers complexes, et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle interne reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options et de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable des paramètres a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- les paramètres proviennent de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- les paramètres sont alimentés périodiquement ;
- les paramètres sont représentatifs de transactions récentes ;
- les caractéristiques des paramètres sont identiques à celles de la transaction. Le cas échéant un proxy peut être utilisé, sous réserve de démontrer et documenter sa pertinence.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte des risques de contrepartie, de modèle, et de paramètre.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

c) Niveau 3 : instruments valorisés à partir de modèles peu répandus et/ou utilisant des paramètres non observables

La norme IAS 39 impose que la marge soit comptabilisée en résultat dès l'initiation uniquement dans la mesure où elle est générée par la variation de facteurs que les participants du marché prendraient en compte lors de la fixation d'un prix, c'est-à-dire uniquement si le modèle et les paramètres utilisés pour la valorisation sont observables.

Ainsi, en cas de non-reconnaissance du modèle de valorisation par les pratiques de marché, ou de non observabilité d'un des paramètres utilisés, la marge commerciale positive du jour de la négociation ne pourra pas être inscrite immédiatement au compte de résultat. Elle est étalée en résultat, de façon linéaire, sur la durée de vie de l'opération ou jusqu'à la date à laquelle les paramètres deviendront observables. La marge négative du jour de la négociation, quant à elle, est prise en compte immédiatement dans le résultat.

Au 31 décembre 2009, le périmètre des instruments pour lesquels la marge du jour de la négociation a été différée est constitué essentiellement :

- des produits structurés multisous-jacents (actions et indices) ;

- d'options sur fonds ;
- de produits hybrides de taux et de taux sur l'inflation ;
- des produits dérivés fermes de taux ;
- de swaps de titrisation ;
- des produits structurés de crédit (CDS, CDO, FTD) ; et
- de produits dérivés sur carbone.

Sont également présentés en niveau 3 :

- les actions non cotées, dont la juste valeur n'a pu être déterminée à partir d'éléments observables ;
- les instruments affectés par la crise financière valorisés en juste valeur au bilan, alors qu'il n'existe plus de données de référence observables du fait de l'illiquidité du marché, et qui n'ont pas fait l'objet d'un reclassement en « prêts et créances » dans le cadre de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 publié le 13 octobre 2008 (voir ci-dessous). Lorsque le niveau d'activité d'un marché connaît une baisse significative, un modèle de valorisation reposant sur les seules données pertinentes disponibles, est alors mis en œuvre. C'est en particulier le cas en 2009 des CMBS pour lesquels un modèle de valorisation a dû être développé pour pallier l'absence de prix.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 février 2007 relatives aux exigences du pilier III, pour chacun des modèles utilisés, une description des simulations de crise appliquées et du dispositif de contrôle ex post (validation de l'exactitude et de la cohérence des modèles internes et des procédures de modélisation) est communiquée dans le chapitre « Gestion des risques » du Rapport de gestion.

INSTRUMENTS AFFECTÉS PAR LA CRISE FINANCIÈRE

a) CDO d'ABS à composante « subprime »

En l'absence de données de marché observables, les portefeuilles de CDO d'ABS détenus directement et comprenant une exposition subprime ont fait l'objet d'une valorisation sur la base d'une projection des pertes à terminaison, mise en œuvre par les équipes de GAPC (Gestion d'Actif des Portefeuilles Cantonnés) et contrôlées par la direction des Risques, à l'instar de la démarche adoptée lors de l'arrêté précédent. La méthode mise en œuvre a, au 31 décembre 2009, fait l'objet d'un affinement méthodologique consistant à généraliser pour les RMBS US en sous-jacents de CDO d'ABS, l'utilisation d'un modèle en « cash flow » identique à celui utilisé pour la valorisation des positions de RMBS US détenues de façon directe.

Taux de pertes cumulées (subprime)	31/12/09	30/06/09	31/12/08
Vintages antérieurs à 2005	4,80 %	5,7 %	7,5 %
Vintage 2005	14,80 %	14 %	11 %
Vintage 2006	27,50 %	32 %	25 %
Vintage 2007	42,60 %	38 %	30 %

En outre les hypothèses suivantes appliquées lors des arrêts précédents ont été maintenues :

- prise en compte du rating courant des actifs du collatéral notés CCC (ou rating inférieur) par attribution d'une décote de 97 % à ces sous-jacents. Cette décote a été ramenée à 70 % pour les actifs sous-jacents initialement AAA dans le cas de titrisation simple (donc hors Commercial Real Estate CDO – CRE CDO, ABS CDO, ABS CDO Mezzanine pour lesquels la décote de 97 % est conservée) ;
- valorisation des actifs sous-jacents non subprime détenus (hors RMBS US) dans les structures à partir d'une grille de décote intégrant les types, ratings et vintages des opérations.

En complément, pour les structures dont Natixis détient les actifs sous-jacents, il a été appliqué, en continuité de l'approche retenue au 30 juin 2009, une démarche par transparence consistant à valoriser chaque tranche sous-jacente par le Mark to Model ou le Mark to Market correspondant.

b) CDS conclus avec des réhausseurs de crédit (monoline et CDPC)

Les opérations avec les réhausseurs de crédit conclues sous forme de CDS ont fait l'objet de réflexions complémentaires au cours de l'exercice liées, principalement, à l'abaissement de la notation de ces contreparties, ainsi qu'à l'élargissement des « spreads » des actifs qu'ils garantissent. Les réflexions ont été déterminées en appliquant aux moins-values latentes des actifs sous-jacents couverts un taux de recouvrement homogène de 10 % (taux se justifiant par la faible capitalisation des monolines au regard de leurs expositions en risque) et une probabilité de défaut en adéquation avec le risque de crédit du rehausseur.

À ce titre, les probabilités de défaut de trois monolines (AMBAC, MBIA et CIFG) ont été révisées à la hausse au troisième trimestre 2009 pour tenir compte de la dégradation de leur risque de contrepartie.



Les réfections sur les dérivés de crédit conclus avec les CDPC (Crédit Derivatives Product Companies) ont été calculées à compter du début de l'exercice suivant une méthodologie affinée par rapport à celle utilisée lors des exercices précédents. Les probabilités de défaut de chaque CDPC ont été évaluées en examinant les portefeuilles par transparence. Les probabilités de défaut historiques moyennes à maturité des sous-jacents ont été stressées par un facteur de 1,3 en prenant en compte un taux de « recovery » de 20 %. Il en résulte une probabilité de défaut de la contrepartie, celui-ci étant réputé survenir dès lors que les pertes ainsi déterminées excèdent l'actif net disponible de la CDPC. En outre, les provisions ainsi déterminées sont complétées d'une provision générale tenant compte de la volatilité des opérations et du risque d'accélération des flux de trésorerie futurs.

La probabilité de défaut de la CDPC Kiawah étant devenue supérieure à 50 %, à compter du 3^e trimestre 2009, dès lors, il a été décidé de provisionner en totalité l'exposition, ce traitement entraînant les mêmes conséquences dans les comptes de Natixis qu'une consolidation du véhicule.

c) Portefeuilles de RMBS US dont RMBS « Subprime »

Le modèle de valorisation des RMBS US non Agency appliqué sur les portefeuilles de RMBS US à composante subprime ou non, détenus par Natixis (Natixis, Natixis Funding USA, et Natixis Capital Market North America), appliqué sur l'exercice 2009 retient un niveau de pertes finales propre à chaque RMBS, et issu d'un calcul prenant en compte les pertes cumulées à l'échéance et les défauts constatés. Les moins-values latentes sont déterminées en projetant les pertes finales à partir des pertes estimées à ce jour, qui elles-mêmes résultent du « delinquency pipeline », de la sévérité des pertes en cas de défaut et des pertes réalisées en fonction des actifs et vintages des pools.

Au 1^{er} octobre 2008, l'essentiel des portefeuilles des RMBS US classés dans les catégories « Actifs disponibles à la vente », et « Instruments à la juste valeur par résultat », ont fait l'objet d'un reclassement en « Prêts et Créances » dans les conditions prévues par l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7. Toutefois, le modèle de valorisation, utilisé pour évaluer la juste valeur mentionnée dans les notes annexes, reste identique à celui utilisé pour le portefeuille de RMBS classé dans les « Instruments à la juste valeur par résultat ».

d) RMBS européens

Le modèle de valorisation de ces instruments consiste à calculer la juste valeur des instruments à partir des « spreads » résultant de données historiques de « benchmark » issues de la base de données Markit. Les « benchmark » sont définis en fonction du type de titrisation, du rating et du pays, et se voient ainsi associer des courbes de « spreads ». Un coefficient de tendance leur est ensuite appliqué visant à ajuster le risque de liquidité.

À noter qu'au 1^{er} octobre 2008 l'intégralité du portefeuille de RMBS européens notés AAA et AA classés dans les « Instruments à la juste valeur par résultat » et les « Actifs disponibles à la vente » a été reclassée en « Prêts et Créances » dans les conditions prévues par l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7. Toutefois, le modèle de valorisation utilisé pour communiquer sur la juste valeur de ces instruments en notes annexes est identique à celui utilisé pour la valorisation des RMBS européens classés dans les « Instruments à la juste valeur par résultat ».

e) Autres instruments non exposés au risque résidentiel US pour la valorisation desquels Natixis recourt à un modèle de valorisation

Les valorisations des actifs suivants, issus des opérations de titrisation, pour lesquelles aucun prix n'a pu être identifié sur le marché, ont été réalisées à partir de modèles de valorisation reposant sur les principes suivants :

CDO d'ABS non résidentiels US

Un modèle de scoring des structures définissant le niveau de risque de chacune d'entre elles en fonction de critères discriminants.

CRE CDO et CMBS (Commercial Mortgage Backed Securities)

A été mise en place une approche en stress de crédit mise en place à partir d'un modèle de valorisation basée sur des projections de flux de trésorerie futurs, fonction des taux de pertes cumulées par structure. Ces taux de pertes cumulées par structure étant déterminés à partir, notamment, de ceux relatifs aux prêts sous-jacents, fixés à 10 %. Les garanties monolines pour les structures couvertes sont prises en compte en intégrant dans la valorisation la probabilité de défaut des monolines et leur taux de pertes en cas de défaut. Un prix plancher, de 3 % pour le CRE CDO et les CMBS notés AAA, et de 5 % pour les autres CMBS, est retenu en lien avec les estimations de flux de coupons compte tenu de la notation actuelle des structures.

CDO Trups (Trust Preferred Securities)

Une approche en stress, inchangée par rapport aux arrêtés précédents, basée sur des projections de cash flows futurs et de taux de pertes cumulées par structure a été appliquée. Les taux de pertes cumulées ont été déterminés à partir des 84 scénarii de répartition des défauts appliqués à cette classe d'actif publiés par S&P en novembre 2008. L'ensemble des scénarii a été mis en œuvre pour chacune des structures et la moyenne des 42 plus mauvais scénarii a été prise en compte pour déterminer le prix de chaque transaction.

Pour les CLO

Reconduction d'un modèle, mis en place précédemment, reposant sur une connaissance détaillée des caractéristiques des opérations et une évaluation du risque de crédit tenant compte de plusieurs paramètres, dont le taux de défaut cumulé moyen fixé à 30 %, le taux de recouvrement fixé à 65 %, et le paramètre de distribution des défauts fixé à 0.8.

À noter qu'au 1^{er} octobre 2008, l'essentiel des portefeuilles de CLO non couverts comptabilisés dans les « Instruments à la juste valeur par résultat » et les « Actifs disponibles à la vente » a été reclassé en « Prêts et Créances » dans les conditions prévues par l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7. Toutefois le modèle de valorisation utilisé pour communiquer la juste valeur de ces instruments en notes annexes est identique.

INSTRUMENTS NON VALORISÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

La norme IFRS 7 demande de mentionner dans les notes annexes la juste valeur de tous les instruments financiers enregistrés au coût amorti, y compris les crédits. Les méthodes de valorisation utilisées pour la détermination de la juste valeur présentée en annexe sont précisées ci-dessous.

a) Instruments reclassés en « Prêts et créances »

La valorisation des instruments reclassés en « Prêts et créances », dans les conditions prévues par l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers » publié le 13 octobre 2008, a été réalisée à partir de modèles de valorisation dont les principes sont décrits ci-après :

Pour les RMBS US dont RMBS subprime, RMBS européens, CMBS, et CLO ayant fait l'objet d'un reclassement dans la catégorie « Prêts et créances », la méthodologie d'évaluation de la juste valeur est identique au modèle utilisé pour ces mêmes produits classés en « Instruments à la juste valeur par résultat » et en « Actifs disponibles à la vente ».

b) Autres instruments**Crédits enregistrés en « prêts et créances » et encours de location financement**

La grande majorité des crédits de Natixis sont des crédits à taux variable et leur juste valeur est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs. Le taux d'actualisation retenu pour un crédit donné est le taux que Natixis accorderait en date d'arrêt à une même contrepartie pour un prêt de caractéristiques similaires. S'agissant essentiellement de crédits à taux variable, la méthode consiste donc à ajuster le taux contractuel en fonction de l'évolution des taux pratiqués sur le marché des crédits, et de l'évolution du risque de contrepartie.

Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, c'est le cours de cotation qui est utilisé.

La juste valeur des crédits dont la durée initiale est inférieure à un an est considérée correspondre à leur valeur comptable.

Dettes et épargne

La juste valeur des emprunts et dettes de titres à taux variable est considérée correspondre à leur valeur nette comptable inscrite au bilan. Les flux des emprunts et dettes de titres à taux fixe sont actualisés en fonction de la valeur des taux fixes du marché en date d'arrêt, pour une dette de même maturité résiduelle. Lorsque les variations du « spread émetteur » ne sont pas significatives, la valorisation ne tient pas compte de cet effet. C'est généralement le cas pour les émissions dont la durée initiale est inférieure à 1 an.

Immeubles de placement valorisés au coût dans les comptes

La détermination de la juste valeur des immeubles de placement (hors immeubles de placement des sociétés d'assurance) repose sur la méthode de capitalisation du loyer, communément utilisée par les professionnels de l'immobilier. Le taux de capitalisation appliqué à l'immeuble dépend d'un ensemble de facteurs tels que la localisation, la qualité et le type de la construction, son usage, le régime de propriété de l'actif, la qualité des locataires et les caractéristiques des baux, le niveau des taux d'intérêt ou encore l'état de la concurrence sur le marché immobilier.

5.7 - Dispositif de garantie des actifs de GAPC

Le 12 novembre 2009, a été mis en place un dispositif de protection des actifs d'une partie des portefeuilles de GAPC par BPCE avec un effet rétroactif au 1^{er} juillet 2009. Ce mécanisme de garantie a permis à Natixis de libérer une part importante des fonds propres alloués aux actifs cantonnés et de se prémunir contre les risques de pertes de ces portefeuilles postérieures au 30 juin 2009. Ce dispositif de protection s'articule autour de deux mécanismes :

- une sous-participation en risque revêtant les caractéristiques d'une garantie financière et couvrant 85 % du nominal des actifs comptabilisés dans les catégories « Prêts et créances » et « Actifs disponibles à la vente ». Par cette garantie Natixis est indemnisée dès le premier euro de défaut et à hauteur de 85 % du montant de défaut ;
- deux TRS, l'un en euros et l'autre en dollars, transférant à BPCE 85 % des résultats comptabilisés depuis le 1^{er} juillet 2009 (latents et réalisés) sur le portefeuille d'instruments à la juste valeur par résultat (cash et dérivés). S'agissant d'instruments dérivés, les TRS sont valorisés au bilan en juste valeur par la contrepartie du compte de résultat. En parallèle, Natixis achète auprès de BPCE une option lui permettant de récupérer dans 10 ans, si celle-ci est exercée, la performance nette positive de ce portefeuille moyennant le paiement d'une prime évaluée à 367 millions d'euros, comptabilisée également à la juste valeur.

Le montant de prime réglé par Natixis, en contrepartie de la mise en place de la garantie financière est de 1 183 millions d'euros.



Ce montant de prime n'a pas donné lieu à une comptabilisation immédiate en compte de résultat ni à un étalement linéaire, la garantie couvrant des actifs dont les moins-values latentes ou dépréciations ont déjà été prises en compte en résultat.

Comptabilisée à l'initiation en compte de régularisation, elle est étalée en compte de résultat au même rythme, dans les mêmes proportions et au même niveau d'agrégat que :

- les reprises de provisions pour dépréciations (en coût du risque) ;
- les étalements de décote générée le 1^{er} octobre 2008 sur les actifs reclassés en « Prêts et créances » au 1^{er} octobre 2008 dans le cadre de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 publié le 13 octobre 2008.

Au 31 décembre 2009, la charge d'étalement de la prime est de - 169,4 millions d'euros se décomposant en un montant de - 97,3 millions d'euros en PNB et de - 72,1 millions d'euros en coût du risque. Les compléments de dépréciation réalisés sur les actifs couverts par la garantie financière au titre du deuxième semestre 2009 s'élèvent à - 40,3 millions d'euros après prise en compte de l'effet de la garantie financière, soit une neutralisation d'un montant de dépréciation de 231,3 millions d'euros.

Les variations de juste valeur des TRS et call au 31 décembre 2009 sont respectivement de - 248 millions d'euros et de 168,6 millions d'euros.

5.8 - Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) et immeubles de placement

ÉVALUATION INITIALE

Les immeubles de placement, présentés au bilan sur une ligne distincte des autres immobilisations corporelles, sont des biens immobiliers détenus dans le but d'en retirer des revenus de location plutôt que pour les besoins d'exploitation.

Lors de la première application des normes IFRS, les immobilisations corporelles et les immeubles de placement ont été maintenus à leur coût historique tel que le prévoient les options offertes par la norme IFRS 1, à l'exception des immeubles représentatifs de placements en assurance qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

À leur date d'acquisition, les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont comptabilisés à leur prix d'achat augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) y compris les coûts d'emprunts quand les conditions d'éligibilité requises par la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » sont satisfaites.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan au poste « Immobilisations incorporelles » pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses de matériel et de services, les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de ces logiciels en vue de leur utilisation et les coûts d'emprunts lorsque les conditions d'éligibilité requises par la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » sont satisfaites.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont immobilisées dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par la norme IAS 38 sont remplis : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre, probabilité d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources, capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses de développement. Les dépenses encourues pendant la phase de recherche ne sont pas immobilisées mais comptabilisées en charges.

ÉVALUATION ULTÉRIEURE

Postérieurement à leur acquisition, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, à l'exception des immeubles représentatifs de placements en assurance qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat conformément aux dispositions des normes IAS 40 et IFRS 4.

La juste valeur est le résultat d'une approche multicritères par capitalisation des loyers au taux du marché et comparaison avec le marché des transactions.

Conformément à l'article R. 332-210-1 du code des assurances, une expertise quinquennale des immeubles de placement est réalisée par un expert indépendant agréé par l'ACAM (Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles). Entre deux expertises, les valeurs de marché des biens sont certifiées semestriellement par les experts.

AMORTISSEMENT

Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par Natixis, les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont amorties sur leur durée d'utilité, selon le mode linéaire, dégressif ou progressif quand ces derniers correspondent à l'amortissement économique. La valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable lorsque celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Pour Natixis, les valeurs résiduelles des composants autres que les terrains et les façades classées non destructibles ne sont pas considérées comme pouvant être estimées de façon fiable. Elles sont donc réputées nulles.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, un plan d'amortissement spécifique est défini pour chaque composant significatif d'une immobilisation corporelle ayant une durée d'utilité ou un rythme de consommation des avantages

futurs différents de ceux de l'immobilisation prise dans son ensemble. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, Natixis a appliqué l'approche par composantes en retenant les composants et les durées d'amortissement suivants :

Composants	Durée d'amortissement
Terrain	n/a
Façades non destructibles classées aux monuments historiques	n/a
Façades/couverture/étanchéité	20 à 40 ans
Fondations/ossatures	30 à 60 ans
Ravalement	10 à 20 ans
Équipements techniques	10 à 20 ans
Aménagements intérieurs	8 à 15 ans

Les autres catégories d'immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité des biens considérés, celle-ci se situant généralement dans une fourchette allant de 5 à 10 ans.

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, inférieure à 5 ans dans la majorité des cas. Les logiciels générés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité ne pouvant excéder 15 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de :

- fonds de commerce à durée d'utilité indéfinie qui ne font donc pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels ;
- valeurs de portefeuille de Coface amorties sur la durée de vie des contrats (dans une fourchette allant de 8 à 10 ans pour la France).

Les dotations aux amortissements des immobilisations sont présentées au poste de « dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé.

DÉPRÉCIATION

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'apparition d'indices objectifs de pertes de valeur et au minimum une fois par an pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date d'arrêt. Lorsqu'un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif isolé ou, si cela n'est pas possible, celle de l'UGT à laquelle appartient cet actif, est estimée. Celle-ci correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité résultant de l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Si la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT considérée est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée en résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles ».

Ces dépréciations peuvent être reprises lorsque les conditions qui ont conduit à leur constatation sont modifiées (par exemple disparition des indices de pertes de valeur).

PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSION

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes sur autres actifs » tandis que les résultats de cession sur immeubles de placement sont enregistrés sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

5.9 - Actifs destinés à être cédés et dettes liées et activités abandonnées

Les actifs destinés à être cédés dans un délai maximum de 12 mois, et pour lesquels Natixis a initié la recherche active d'un acquéreur, sont classés dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés » (cf. note 2.7) et cessent d'être amortis à compter de leur déclassement. Ils font l'objet d'un provisionnement dès que leur valeur comptable est supérieure à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les dettes liées sont comptabilisées au passif dans une rubrique dédiée.

Une activité abandonnée est une composante d'une entité clairement identifiable, cédée ou classée comme détenue en vue de la vente qui respecte l'une des trois conditions suivantes :

- la composante constitue une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ;
- sans constituer une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte, la composante fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une zone géographique principale et distincte ;
- la composante constitue une filiale acquise uniquement dans l'objectif d'être cédée.



Les actifs et passifs relatifs à une activité abandonnée suivent le même traitement au bilan que les groupes d'actifs détenus en vue de la vente. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte au compte de résultat et inclut le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le résultat net après impôt résultant de la cession effective ou de l'évaluation des actifs ou des groupes d'actifs détenus en vue de la vente à leur juste valeur minorée des frais de cession.

5.10 - Passifs financiers évalués en juste valeur par résultat

Il s'agit des passifs financiers détenus à des fins de transaction (dont les instruments financiers dérivés) ou classés dans cette catégorie de façon volontaire dès leur comptabilisation initiale en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 et dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement apporté à cette norme en juin 2005.

Ces passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêt et portés au bilan dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur y compris celles liées à l'évolution du « spread » de crédit émetteur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

5.11 - Dettes

Les dettes émises par Natixis, et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre » ou en « Dettes subordonnées ».

Les dettes représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti permettant un étalement des frais d'émission sur la durée de vie des titres.

5.12 - Décomptabilisation

Selon la norme IAS 39, une entité doit décomptabiliser tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels de l'actif expirent ou en cas de transfert des droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et ou de transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où Natixis n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et revenus, le transfert du contrôle de l'actif est analysé. Si le contrôle est perdu, l'actif est décomptabilisé. Si le groupe conserve le contrôle, l'actif demeure au bilan à hauteur du niveau « d'implication continue ».

En vertu du principe d'« implication continue », un lien est maintenu avec l'actif financier transféré notamment si les conditions contractuelles du transfert prévoient :

- une faculté ou une obligation de rachat des actifs transférés ;
- la perception d'une compensation financière liée à la performance de l'actif transféré.

Un passif financier est décomptabilisé s'il est éteint, annulé ou échu.

OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE

a) Chez le cédant

Les titres ne sont pas décomptabilisés. Natixis comptabilise un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (« Titres donnés en pension livrés »).

b) Chez le cessionnaire

Il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ».

Lors des arrêts suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles relatives à leur catégorie d'origine. Chez le cessionnaire, la créance est laissée au coût amorti dans les prêts et créances.

OPÉRATIONS DE PRÊT DE TITRES

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IFRS du terme. Par conséquent, ces opérations ne peuvent donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés ne sont pas identifiés en normes IFRS : ils restent comptabilisés dans leur catégorie IFRS d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Concernant les positions emprunteuses, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

5.13 - Provisions et passifs éventuels

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Leur comptabilisation est subordonnée à l'existence d'une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources attendue pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Ce montant est actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation est significatif. Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de comptabilisation des provisions

exposés ci-dessus sont vérifiés et dès lors que les deux conditions suivantes sont satisfaites :

- il existe un plan formalisé et détaillé de restructuration précisant :
 - les activités concernées,
 - les principaux sites affectés,
 - la localisation, la fonction et le nombre approximatif de membres du personnel qui seront indemnisés au titre de leur contrat de travail,
 - les dépenses qui seront engagées, et
 - la date à laquelle le plan sera mis en œuvre ;
- le groupe a créé chez les personnes concernées une attente fondée qu'il mettra en œuvre la restructuration soit par un début d'exécution, soit par l'annonce des principales caractéristiques du plan.

Les provisions pour restructuration n'incluent que les dépenses directement liées à la restructuration.

Les provisions pour restructuration constituées dans les comptes de Natixis au 31 décembre 2009, le sont, principalement, au titre :

- du plan d'adaptation de l'emploi ouvert aux collaborateurs de Natixis S.A. courant septembre 2008 et clôturé au cours du premier semestre 2009. Globalement, ce plan se traduit par la suppression de 800 postes ;
- du second plan d'adaptation de l'emploi de Natixis ouvert le 17 juin 2009 et clôturé le 31 décembre 2009. Ce plan concerne au total 250 collaborateurs issus de BFI et d'Eurotitres.

Le montant de ces provisions est présenté en note 6.15.2 « Provisions pour risques et charges » et les dotations sont précisées en note 7.6 « Charges générales d'exploitation ».

Aucune provision n'est enregistrée au titre de pertes opérationnelles futures ou au titre de grosses réparations. Aucun passif ou actif éventuel n'est enregistré.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

5.14 - Avantages du personnel

Conformément à la norme IAS 19, les avantages dont bénéficie le personnel sont classés en quatre catégories :

- « **les avantages à court terme** », tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement et les primes payables dans les 12 mois à la clôture de l'exercice ;
- « **les indemnités de fin de contrat de travail** », qui doivent être comptabilisées dès lors que l'employeur s'est engagé fermement à verser des indemnités pour départ à la retraite d'un salarié à l'initiative de l'entreprise avant la date normale de départ en retraite ou dans le cadre d'une offre de départ volontaire ;

- « **les avantages postérieurs à l'emploi** », tels que les régimes de retraite, les régimes de retraite complémentaire de pension bancaire, les indemnités de fin de carrière et les autres prestations contractuelles bénéficiant au personnel retraité ;
- « **les autres avantages à long terme** », comprenant notamment les médailles du travail et les rémunérations différées de plus de 12 mois versées en numéraire.

Les avantages à court terme sont comptabilisés en charges au cours de la période durant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants à la contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Lorsque l'employeur s'y est engagé formellement, les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision.

Conformément aux principes de comptabilisation prescrits par la norme IAS 19, Natixis distingue parmi les avantages postérieurs à l'emploi :

- les régimes à cotisations définies, pour lesquels l'entreprise n'est pas engagée sur un niveau de prestations ;
- les régimes à prestations définies pour lesquels Natixis s'engage (de manière formelle ou implicite) sur un montant ou un niveau de prestations.

Les cotisations appelées au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges au cours de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Les régimes à prestations définies font l'objet d'une provision, déterminée à partir d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières. La valeur des actifs éventuels de couverture est déduite de l'engagement ainsi déterminé pour constituer la provision enregistrée au passif du bilan. Cette évaluation est réalisée régulièrement par des actuaires indépendants.

Les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience (effet des différences constatées entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) constituent des écarts actuariels.

En application de la méthode du corridor retenue par Natixis, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure à la plus grande des deux valeurs suivantes (i) 10 % de la valeur actualisée de l'engagement et (ii) 10 % de la juste valeur des actifs de couverture à la fin de l'exercice précédent, n'est pas comptabilisée. En revanche, la fraction excédant ce corridor est amortie sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné.

En cas de modifications de régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est étalé en résultat sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

Le montant de la provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actuarielle de l'engagement au titre des régimes à prestations définies :

- minorée du coût des services passés non encore comptabilisé en résultat ;
- minorée ou majorée des écarts actuariels non comptabilisés résultant :
 - des ajustements d'expérience liés aux variables démographiques,
 - des évolutions des hypothèses actuarielles,
 - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs de couverture ;
- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits acquis par les bénéficiaires au cours de la période ;
- le coût financier correspondant à la désactualisation de l'engagement ;
- le rendement attendu des actifs de couverture ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- les effets de réduction et liquidation de régimes.

Les autres avantages à long terme sont évalués selon une méthode actuarielle identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies à l'exception près des écarts actuariels pour lesquels la méthode du corridor ne s'applique pas et des coûts des services passés qui sont comptabilisés directement en charges.

L'option offerte par la norme IFRS 1, consistant à comptabiliser dans les capitaux propres, à la date de transition le solde des écarts actuariels non encore constatés, a été adoptée pour l'établissement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

5.15 - Distinction entre dettes et capitaux propres

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, les instruments financiers émis sont qualifiés de dettes ou de capitaux propres selon qu'ils incluent ou non une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie à leur détenteur.

Jusqu'au 30 décembre 2009, les titres supersubordonnés et les actions de préférence constituaient des dettes au regard des critères IFRS en raison d'une clause présente dans une émission qui rendait non optionnel le versement d'un coupon en cas de résultat disponible consolidé positif et en raison du lien existant entre cette émission et les autres émissions de même rang contraignant également à verser un dividende. Le 31 décembre, le contrat d'émission a été renégocié et la clause de paiement du dividende est devenue discrétionnaire.

Ainsi, à cette date l'ensemble des émissions de titres supersubordonnés et les actions de préférence ont été reclassés en capitaux propres pour le montant de leur juste valeur.

Les conséquences sur les comptes de ces reclassements sont détaillées en note 6.16 « Évolution des dettes subordonnées sur les comptes » et en note 12 « Gestion du Capital et adéquation des fonds propres ».

5.16 - Mesures de soutien de l'État

Les moyens de financement dont bénéficie Natixis, de façon indirecte, via son principal actionnaire BPCE dans le cadre du plan de soutien au secteur financier approuvé par la Commission européenne en 2008, sont de deux sortes :

- des crédits interbancaires à moyen terme garantis par la remise en pleine propriété de créances répondant à certains critères d'éligibilité. Le transfert de propriété des créances permet aux prêteurs de nantir ces mêmes créances auprès de la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF) dans le cadre des crédits que cet établissement leur a accordé. Les crédits accordés, dans ce cadre, à Natixis par BPCE qui a elle-même bénéficié des financements de la SFEF, figurent au bilan consolidé sur la ligne des « Dettes envers les Établissements de Crédit ». Les créances remises en garantie sont maintenues au bilan consolidé de Natixis dans leur poste d'origine, les conditions de décomptabilisation prévues par la norme IAS 39 ne se trouvant pas remplies. Leur montant est inclus sur la ligne « Prêts et avances » du tableau présenté en note 6.6.3 « Actifs financiers donnés en garantie » ;
- des obligations supersubordonnées à durée indéterminée. Ces émissions sont le « miroir » de celles souscrites par le Groupe BPCE auprès de la Société de prise de Participation de l'État.

Jusqu'au 30 décembre 2009, en application de la norme IAS 32 et conformément à la position de l'IFRIC, elles étaient classées comme des instruments de dettes, compte tenu de l'existence d'une obligation de remboursement des intérêts, liée au versement d'un intérêt sur une précédente émission de TSS de même rang (le « linker ») pour laquelle les modalités de paiement prévoyaient un paiement obligatoire des intérêts.

À la suite d'une restructuration juridique du titre précité au 30 décembre 2009, ces émissions sont à compter du 31 décembre 2009 reclassées en instruments de capitaux propres car il n'existe plus d'obligation contractuelle de verser des intérêts.

Les financements obtenus indirectement de la SFEF et les obligations supersubordonnées à durée indéterminée souscrites par la SPPE sont détaillés en note de bilan 6.17. « Mesures de soutien de l'État ».

5.17 - Paiements sur base d'actions

PLANS D'OPTIONS EN ACTIONS

Natixis et certaines entités consolidées ont mis en place, au profit de certains de leurs collaborateurs, des rémunérations basées sur leurs propres actions. Les paiements s'effectuent par remise d'actions. Ce type de transaction donne lieu, en normes IFRS, à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel selon les modalités décrites ci-après :

- Natixis attribue à certains de ses salariés des options de souscription d'actions. Ces options sont exerçables sur une fenêtre de 3 ans à l'issue d'une période d'indisponibilité de 4 ans, mais sans conditions de performance. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis à la date d'arrêté sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution aux salariés. Cette juste valeur est déterminée grâce au modèle de valorisation Black & Scholes, et étalée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres. Ce montant est révisé à chaque date d'arrêté et ajusté dès lors que des informations subséquentes sur le nombre de bénéficiaires viennent modifier les premières estimations de droits acquis. La charge est alors recalculée et les ajustements affectent les étalements de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Depuis 2002, Natixis a mis en place 5 plans d'options de souscription d'actions. Pour deux d'entre eux, la période d'acquisition des droits n'est pas encore achevée au 31 décembre 2009 et les caractéristiques de ces plans figurent en note 11.

Suite à l'augmentation de capital réalisée en septembre 2008, le directoire de Natixis du 8 décembre a décidé d'ajuster les conditions d'exercice et le nombre d'actions sous option. Ces ajustements sont destinés à préserver les droits des titulaires de souscription d'actions :

- l'abaissement du prix d'exercice vise à compenser la perte de valeur de l'action engendrée par le détachement du droit préférentiel de souscription (DPS),
- l'ajustement du nombre des actions sous option vise à compenser les effets de l'abaissement du prix d'exercice de l'option sur le montant global qui sera souscrit en actions par chaque bénéficiaire lors de l'exercice des options. Le nombre d'options attribuées a ainsi été ajusté (la parité demeurant inchangée).

Le total des prix de souscription reste ainsi constant (avant détachement du DPS et après détachement).

Ces deux ajustements maintiennent la juste valeur de l'accord au sens d'IFRS 2 à son niveau d'avant détachement. Par conséquent aucun ajustement de la charge IFRS n'a été opéré au regard de ces ajustements.

Les modifications des plans introduites par ces ajustements sont présentées en note 11.

PLANS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS DESTINÉES AUX SALARIÉS

Natixis S.A. et Coface permettent à leurs salariés de participer à des plans de souscription d'actions à un prix préférentiel. Ces opérations donnent lieu à l'enregistrement d'une charge de personnel en contrepartie des capitaux propres, à la date de mise en place du plan. La charge se mesure comme étant la différence, à la date de souscription, entre la juste valeur des actions acquises (après prise en compte de la condition d'inaccessibilité) et le prix de souscription payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites.

Schémas d'attributions gratuites d'actions (SAGA)

Le directoire de Natixis du 12 novembre 2007 a attribué gratuitement de manière égalitaire et nominative 60 actions Natixis au profit de chacun des salariés des groupes Natixis, Banque Populaire, et Caisse d'Épargne. Ce plan d'attribution gratuite d'actions s'adresse aux salariés travaillant en France, ayant au moins 3 mois d'ancienneté à la date d'attribution, et disposant d'un contrat de travail avec les entités suivantes :

- Natixis ;
- BPCE ;
- les établissements de crédit affiliés à l'un ou à l'autre des organes centraux ;
- les entités dont le capital est détenu pour 50 % et plus, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement par Natixis, BPCE ou l'un des établissements de crédit affiliés.

Ce sont au global 101 402 salariés à qui il a été attribué un total de 6 084 120 titres le 12 novembre 2007.

Le présent schéma d'attribution gratuite d'actions est encadré par la loi pour le financement de la participation et de l'actionariat salarié de 2006. Il a été autorisé par l'assemblée générale extraordinaire de Natixis du 24 mai 2007.

Le Plan se déroule en trois étapes sur 4 ans :

- 12 novembre 2007 : date d'attribution et ouverture de la période d'acquisition de 2 ans.

À la date d'attribution, chaque salarié bénéficiaire dispose d'un droit de recevoir 60 actions au terme d'une période de 2 ans sous conditions de présence. À compter de cette date, court la période d'acquisition des droits de 2 ans prévue par la loi. Durant cette période, le salarié n'est pas propriétaire des actions. Il a un droit d'attribution incessible jusqu'à la fin de la période d'acquisition, mais il ne dispose pas du droit de vote, ni du droit au dividende ;

- 12 novembre 2009 : acquisition des actions sous conditions de présence, et début de la période de conservation de 2 ans.



Au début de cette période, chaque salarié bénéficiaire encore présent à cette date, reçoit ses actions et les affecte à un compte nominatif ou à un FCPE durant une nouvelle période de conservation obligatoire de 2 ans. Le salarié devient donc propriétaire au début de cette période. Il bénéficie du dividende, mais ne peut vendre ses titres ;

- 14 novembre 2011 : disponibilité des actions.

À compter de cette date, les actions sont disponibles. Elles peuvent être conservées dans les mêmes conditions, sans frais pour leur détenteur, ou être cédées à tout moment.

BPCE prendra en charge la quote-part de frais induits par la mise en place et le fonctionnement de SAGA lui revenant au prorata des actions attribuées à ses salariés (mode de répartition retenu pour l'essentiel des charges refacturées), cette quote-part représentant essentiellement les frais d'acquisition des actions.

En conséquence, le compte de résultat de Natixis enregistre en charge la valeur de l'avantage consenti aux seuls salariés de Natixis. Conformément à IFRS 2, cette valorisation a été effectuée à partir du cours de l'action à la date d'attribution diminuée du montant actualisé des dividendes non perçus par les salariés durant la période d'acquisition. La valeur ainsi déterminée représente une charge de personnel dont la prise en compte dans le résultat est étalée sur les 2 ans de la période d'acquisition des droits.

Dans le cadre de l'augmentation de capital de septembre 2008, les droits préférentiels de souscription (DPS) qui étaient attachés aux actions propres détenues en portefeuille ont été cédés. Afin de préserver les droits des bénéficiaires du plan d'attribution gratuite SAGA, le directoire de Natixis du 8 décembre 2008 a décidé de procéder à un ajustement de ce plan. Celui-ci s'est traduit par l'attribution de 33 actions Natixis supplémentaires en complément des 60 actions attribuées initialement. Cette nouvelle attribution est soumise aux mêmes conditions d'acquisition et de conservation que l'attribution initiale des 60 actions.

Conformément à IFRS 2, cette nouvelle attribution est venue augmenter la juste valeur totale du programme d'attribution et la juste valeur de l'engagement correspondant aux 33 actions supplémentaires attribuées aux salariés de Natixis a été comptabilisée en complément de la charge IFRS 2 calculée au titre des 60 premières actions attribuées.

Conformément à IFRS 2, la juste valeur de l'engagement correspondant aux 93 actions déterminée à partir des cours de l'action constatées aux différentes dates d'attribution (2 novembre 2007 pour les 60 actions et 8 décembre 2008 pour les 33 actions supplémentaires) a été étalée en charge de personnel sur la période d'acquisition des droits, soit jusqu'au 12 novembre 2009.

La période d'acquisition venant de s'achever, les salariés sont devenus chacun propriétaire de 93 actions qui devront être conservées pendant 2 années jusqu'au 14 novembre 2011.

RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRÉES DES PROFESSIONNELS DES MARCHÉS

La part de la rémunération variable, attribuée aux professionnels des marchés financiers au titre de l'exercice de référence 2009 et qui est différée, représente plus de 50 % en moyenne des rémunérations variables attribuées, conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 novembre 2009 et des normes professionnelles adoptées par la Fédération bancaire française le 5 novembre 2009.

Ces rémunérations seront réglées suivant deux formes :

- une partie sera réglée en trésorerie indexée sur la valeur de l'action Natixis. Un tiers des unités seront réglées en mars 2011, un autre tiers en mars 2012 et un dernier tiers en mars 2013 ;
- une autre partie sera réglée en actions Natixis : un tiers en mars 2011, un tiers en mars 2012 et un autre tiers en mars 2013. La livraison des actions sera suivie d'une période de conservation de 2 ans.

Ces rémunérations ne seront payées qu'à la condition de remplir des critères de présence et de performance.

Part des rémunérations différée réglée en trésorerie et indexée sur la valeur de l'action Natixis

Le traitement comptable des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie est défini par la norme IFRS 2 relative aux « Paiements fondés sur des actions ».

Celle-ci prévoit d'évaluer les services acquis et le passif encouru à la juste valeur de ce passif. Jusqu'au règlement du passif, la dette est réévaluée en date de clôture ainsi qu'à la date de règlement en comptabilisant en résultat de la période la variation de juste valeur. La réévaluation de la dette en date d'arrêté tiendra compte non seulement de la réalisation de la condition de performance ou de présence mais également de la variation de valeur des actions sous-jacentes.

Le versement de la rémunération étant soumis à une condition de présence, la charge de rémunération correspondante est étalée linéairement sur la période d'acquisition.

Le point de départ de l'étalement représente le début de l'exercice au cours duquel les employés ont commencé à rendre les services correspondants, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2009.

Part des rémunérations différées réglée en actions

En application de la norme IFRS 2 relative aux « Paiements fondés sur des actions », l'attribution d'actions gratuites aux salariés donne lieu à la comptabilisation d'une charge représentative de la juste valeur des biens ou services reçus à la date d'attribution. Cette charge de personnel est enregistrée en contrepartie des capitaux propres. La juste valeur des services reçus est déterminée en se référant à la juste valeur des actions à la date d'attribution des droits, déduction faite du montant actualisé des dividendes non perçus par les salariés sur la période d'acquisition des droits, et en tenant compte des conditions de présence.

La charge est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits. Le point de départ de l'étalement représente le début de l'exercice au cours duquel les employés ont commencé à rendre les services correspondants, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2009.

La charge sera ajustée pour tenir compte des pertes de droits.

5.18 - Actions propres

L'ensemble des actions propres détenues par Natixis est porté en déduction des capitaux propres indépendamment de leur objectif d'acquisition et/ou de détention. Le résultat dégagé dans les comptes sociaux au titre de la cession, de l'évaluation ou de la dépréciation d'actions propres comptabilisées en portefeuille de transaction ou de placement est annulé, dans les comptes consolidés, par contrepartie des capitaux propres.

5.19 - Intérêts minoritaires dans les OPCVM dédiés

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des OPCVM dédiés représentent un passif financier enregistré au niveau des « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

5.20 - Commissions reçues

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de services immédiate, telles que les commissions d'apporteurs d'affaires, sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de garantie ou les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de

financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt.

5.21 - Charge fiscale

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible des différentes sociétés françaises, au taux de 34,43 % ou au taux en vigueur localement pour les sociétés et succursales étrangères ;
- l'impôt différé résultant des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan, calculés selon la méthode du report variable.

Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition localement et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle se retournera. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation.

La compensation des actifs et passifs d'impôts différés se fait au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés en date d'arrêté que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Par ailleurs, la réserve de capitalisation, constituée dans les comptes individuels des sociétés d'assurance, a pour effet de différer des plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations pour compenser ultérieurement des moins-values. La fraction considérée comme ayant une forte probabilité de ne jamais être utilisée est reclassée en capitaux propres. Elle ne donne pas lieu en principes français à la constatation d'un impôt différé. En revanche, la norme IAS 12 assimile ce retraitement à une différence temporelle, génératrice d'un impôt différé passif. Tous les décalages ont été retenus quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité. Le solde net d'impôt différé figure à l'actif sur la ligne « Actifs d'impôts différés ».

La Contribution économique territoriale a été introduite par la Loi de finances pour 2010 réformant la taxe professionnelle. Elle comprend la Contribution foncière des entreprises (CFE) et la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE est assimilée à un impôt et taxe et devra être enregistrée dans les comptes de l'exercice 2010 en « Charges générales d'exploitation » du compte de résultat consolidé. Natixis a considéré qu'il en serait de même pour la CVAE, le calcul de celle-ci n'étant pas assis sur un résultat net. Les deux composantes de cette nouvelle taxe étant assimilées à une taxe et non à un impôt sur le résultat, aucun impôt différé n'a été enregistré à ce titre dans les comptes du 31 décembre 2009.

5.22 - Engagements de financement et de garantie

GARANTIES FINANCIÈRES

Engagements donnés

Les engagements de garantie financière non qualifiés de dérivés sont des contrats qui exigent de l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques en vue de rembourser l'entreprise garantie pour une perte qu'elle a effectivement subie en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain.

Conformément au paragraphe 43 de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 4 (publié par l'IASB en août 2005 et adopté par l'Union européenne), les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur majorée éventuellement des coûts de transaction directement imputables à l'émission des garanties. Pour des contrats indépendants conclus à des conditions de marché, la juste valeur à l'initiation est égale en principe au montant de la ou des primes effectivement reçues. Dans Natixis, l'ensemble des garanties financières émises sont rémunérées à des conditions de marché.

Ultérieurement, les garanties financières données sont évaluées suivant le montant le plus élevé constaté entre :

- le montant initialement comptabilisé moins, le cas échéant, le montant comptabilisé des amortissements enregistrés selon les principes de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». Ces amortissements correspondent à l'étalement prorata temporis des commissions perçues sur la période de garantie ; et
- la valeur déterminée suivant IAS 37 « provisions, passifs, et actifs éventuels » qui est le montant que l'entité paierait rationnellement pour éteindre l'obligation ou pour la transférer à un tiers.

L'ensemble des garanties financières émises par les filiales d'assurance qui répondent également à la définition d'un contrat d'assurance ont été traitées suivant les dispositions de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », comme le permet le paragraphe AG64 (a) de l'amendement.

Cas particulier des garanties données à des OPCVM

Natixis garantit le capital et/ou le rendement des parts de certains OPCVM. Les garanties sont mises en œuvre uniquement dans la situation où la valeur liquidative de chacune des parts à la date d'échéance est inférieure à la valeur liquidative garantie. Au regard de la norme IAS 39, ces garanties sont assimilables à des instruments dérivés.

Toutefois, compte tenu du caractère prépondérant du risque opérationnel dans la juste valeur de la garantie, le traitement appliqué aux garanties données à des OPCVM est celui des garanties financières.

Engagements de garantie reçus

Aucune norme IFRS ne traite des garanties financières reçues. En l'absence de texte spécifique, il convient de raisonner par analogie aux traitements comptables prévus par d'autres normes et s'appliquant dans des situations similaires. Ainsi, les garanties reçues répondant côté émetteur à la définition d'une garantie financière donnée sont traitées par analogie avec les dispositions :

- de la norme IAS 39, dans le cas de garanties reçues couvrant des instruments financiers ;
- de la norme IAS 37, dans le cas de garanties reçues couvrant un passif entrant dans le champ d'application d'IAS 37.

Le cas particulier de la garantie accordée à Natixis par BPCE sur des actifs de GAPC est décrit en note 5.7.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

La totalité des engagements de financement accordés par Natixis donne lieu à la mise en place de crédits conclus à des conditions de marché à la date d'octroi de l'engagement et classés en « Prêts et créances » pour la partie tirée. Ces engagements de financement constituent des passifs éventuels et sont enregistrés conformément aux dispositions de la norme IAS 37. À l'initiation, ils ne font pas l'objet d'un enregistrement au bilan. Une provision pour risques et charges, au passif du bilan, est comptabilisée si le coût de l'obligation excède les revenus attendus.

5.23 - Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers de Natixis exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations sur la base des informations disponibles susceptibles de faire appel au jugement d'experts. Ces sources d'incertitude peuvent affecter la détermination des produits et charges du compte de résultat, l'évaluation des actifs, passifs du bilan et/ou certains éléments d'informations présentés dans les notes annexes. La crise financière a accentué le recours à des estimations comptables. Dans ce contexte les résultats futurs de certaines opérations pourraient s'avérer significativement différents des estimations retenues pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2009.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR

La détermination de la juste valeur des instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation. Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte en fonction des instruments concernés et des risques associés, du cours acheteur ou vendeur de la position nette, des risques de modèles, des risques de contrepartie, et de paramètre. Les justes valeurs ainsi comptabilisées peuvent diverger des prix auxquels ces opérations seraient négociées en cas de cession effective sur le marché.

Les modèles de valorisation qui ont été utilisés pour l'évaluation d'instruments financiers devenus non liquides du fait de la crise financière sont présentés en note 5.6.

DÉPRÉCIATIONS DES PRÊTS ET CRÉANCES

Natixis apprécie en date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des prêts et créances sur base individuelle ou sur base collective par familles de risques. Pour la détection des indices de dépréciation, Natixis analyse l'évolution d'un certain nombre de critères objectifs mais se fonde également sur le jugement de ses experts. De même, Natixis peut avoir recours à son jugement d'expert pour positionner dans le temps les flux futurs de recouvrement (quand il s'agit de calculer le montant des dépréciations individuelles), ou pour ajuster le montant de pertes attendues issu du dispositif Bâle II sur lequel se fonde le montant de la provision collective.

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS DE CAPITAL PROPRES NON COTÉS CLASSÉS DANS LES « ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE »

Les instruments de capitaux propres non cotés classés dans les « Actifs disponibles à la vente » sont constitués essentiellement des titres de participation non consolidés. La juste valeur des titres de participation non cotés est obtenue principalement par application des méthodes de valorisation PER (Price Earning Ratio) ou DCF (actualisation des flux de trésorerie futurs). L'utilisation de ces méthodes conduit à faire au préalable certains choix et à prendre des hypothèses (notamment en matière de projections de flux futurs attendus et de taux d'actualisation).

ÉVALUATION DES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE (UGT)

Chaque écart d'acquisition est affecté à une UGT de façon à pouvoir être testé. Les tests réalisés par Natixis consistent à comparer la valeur comptable de l'UGT (valeur comprenant l'écart d'acquisition) et sa valeur d'utilité. Celle-ci est calculée en appliquant la méthode d'actualisation des cash flows libres

annuels à l'infini (hors UGT de Capital investissement évaluée à la juste valeur). La mise en œuvre de cette méthode conduit à :

- estimer les flux de trésorerie futurs. Pour cette estimation, Natixis s'est fondée sur les prévisions des plans à moyen terme à 5 ans des métiers ;
- projeter à l'infini les flux de la dernière année sur la base d'un taux représentatif de la croissance annuelle attendue ;
- actualiser les flux sur la base d'un taux différencié par UGT.

JUSTE VALEUR DES PRÊTS ET CRÉANCES COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

La juste valeur des prêts pour lesquels il n'existe pas de cotation est déterminée suivant la technique de l'actualisation des flux futurs. Le taux d'actualisation est fondé sur l'observation des taux pratiqués par l'établissement au cours de l'exercice pour des ensembles de prêts présentant des caractéristiques de risques similaires. Le regroupement des prêts par ensembles homogènes de risques a été opéré à partir d'études statistiques permettant d'identifier les critères ayant une incidence sur le niveau des « spread ». Natixis a également fait appel au jugement d'expert pour parfaire cette segmentation.

Passifs sociaux

Natixis recourt à des actuaires indépendants pour le calcul de ses principaux engagements sociaux. Les taux d'actualisation, les taux d'évolution des salaires et les taux de rendement des actifs du régime reposent sur les valeurs de taux de marché observés à la date d'arrêté (ex : taux de l'OAT pour le taux d'actualisation). Appliqués à des engagements long terme, ces taux induisent sur la valorisation un facteur d'incertitude.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Les provisions techniques des contrats d'assurance sont déterminées à partir d'hypothèses et d'estimations, pouvant entraîner des ajustements des montants comptabilisés au cours de la période suivante :

- en prévoyance, les provisions pour sinistres reposent principalement sur la modélisation de la sinistralité observée ;
- en assurance-vie, les provisions techniques sont calculées à partir d'hypothèses conjoncturelles, financières, de tables d'expérience (mortalité, morbidité) et de lois comportementales (comportement des assurés en matière de rachats) ;
- en assurance-crédit, les provisions pour sinistres comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique correspondant à l'estimation du montant final de sinistres qui sera réglé après extinction du risque et toute action de recouvrement. Les provisions de recours qui représentent les estimations des récupérations attendues, sont calculées en appliquant à l'ensemble des exercices de souscription non encore liquidés un taux ultime de récupération.

Impôts différés

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les actifs d'impôt différé ne sont donc pris en compte que s'il existe une perspective de récupération à un horizon déterminé.

Chez Natixis, la comptabilisation d'actif d'impôt différé repose sur des business plans fiscaux établis sur 5 ans et dérivés du business plan New Deal. Selon ces projections, les opérations futures généreront suffisamment de bénéfice taxable pour utiliser les actifs d'impôt différé comptabilisés.

Autres provisions pour risques et charges

Les provisions enregistrées au passif du bilan consolidé, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour litiges, amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut-être estimé fiable. Pour la détermination de ce montant, Natixis est amenée à évaluer la probabilité de réalisation du risque. Il y a actualisation des flux dès lors que celle-ci présente un caractère significatif.

5.24 - Résultat par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions, ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options émises de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action.

	31/12/09	31/12/08	31/12/07
Résultat par action			
Résultat net part du groupe (en millions d'euros)	(1 707)	(2 799)	1 101
Résultat net attribuable aux actionnaires (en millions d'euros) ^(a)	(1 732)		
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	2 908 137 693	1 794 666 986	1 220 693 389
Nombre moyen d'actions propres en circulation au cours de l'exercice	10 719 981	8 642 611	1 298 047
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat par action	2 897 417 712	1 786 024 375	1 219 395 341
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)	(0,60)	(1,57)	0,90
Résultat dilué par action			
Résultat net part du groupe (en millions d'euros)	(1 707)	(2 799)	1 101
Résultat net attribuable aux actionnaires (en millions d'euros) ^(a)	(1 732)		
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	2 908 137 693	1 794 666 986	1 220 693 389
Nombre moyen d'actions propres en circulation au cours de l'exercice	10 719 981	8 642 611	1 298 047
Nombre d'actions potentielles dilutives issues de l'exercice de plans d'options de souscriptions d'actions	6 551 256	5 760 088	5 446 385
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat dilué par action	2 903 968 968	1 791 784 463	1 224 841 727
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	(0,60)	(1,56)	0,90

(a) L'écart correspond aux intérêts versés suite au remboursement partiel de l'avance d'actionnaire et qui sont traités comptablement comme des dividendes.

NOTE 6 NOTES RELATIVES AU BILAN**6.1 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

Ces actifs et passifs sont valorisés en juste valeur à la date d'arrêté avec variation de valeur, coupon inclus, dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

6.1.1 - ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Au 31 décembre 2009, les actifs à la juste valeur comprennent essentiellement des titres et des instruments dérivés.

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/09	31/12/08
Titres relevant des opérations de transaction		51 868	59 087
Titres à revenu fixe		38 455	41 840
Titres à revenu variable ^(a)	6.1.1.1	13 413	17 247
Prêts ou créances relevant des opérations de transaction		1 787	3 137
Sur les établissements de crédit		984	1 109
Sur la clientèle		803	2 028
Instruments dérivés hors couverture	6.1.3	99 695	186 273
Titres à la juste valeur sur option	6.1.1.3	26 334	35 894
Titres		15 371	25 142
Revenu fixe		4 697	13 859
Revenu variable ^(a)	6.1.1.1	10 674	11 283
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		10 963	10 752
Prêts ou créances à la juste valeur sur option	6.1.1.2 et 6.1.1.3	1 542	1 102
Sur les établissements de crédit		186	105
Sur la clientèle		1 356	997
TOTAL		181 226	285 493

(a) Y compris les parts d'OPCVM.

6.1.1.1 - Titres à revenus variables à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09		Total
	Évaluation sur un marché coté	Autres méthodes d'évaluation	
Titres relevant des opérations de transaction	8 668	4 745	13 413
Titres à la juste valeur par résultat sur option	7 091	3 583	10 674
dont Titres du Capital investissement	60	1 681	1 741
TOTAL	15 759	8 328	24 087

6.1.1.2 - Prêts ou créances à la juste valeur sur option et risque de crédit

L'exposition au risque de crédit représente une part essentielle de la juste valeur des prêts ou créances désignés à la juste valeur par résultat figurant au bilan. Les achats de dérivés

de crédit venant couvrir l'exposition au risque de crédit des prêts ou créances sont indiqués pour le montant de leur juste valeur comptabilisée au bilan. Les variations de juste valeur sont calculées sur la période et en cumulé depuis la date de première comptabilisation de la créance ou du prêt.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exposition au risque de crédit		Dérivés de crédit liés		Variation de juste valeur des prêts ou créances imputable au risque de crédit	
	31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08	Période	Cumulé
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	186	105				
Prêts ou créances sur la clientèle	1 356	997				
TOTAL	1 542	1 102				

Au 31 décembre 2009, Natixis ne couvre pas, par des achats de protection, le risque de crédit des prêts ou créances classés dans les instruments à la juste valeur par résultat sur option.

L'utilisation de l'option juste valeur est considérée délivrer une information plus pertinente dans deux situations :

6.1.1.3 - Conditions de classification des actifs financiers à la juste valeur sur option

Les actifs financiers sont désignés à la juste valeur par résultat quand ce choix permet de délivrer une information plus pertinente ou quand ces instruments sont porteurs d'un ou de plusieurs dérivés incorporés significatifs et séparables.

- en l'absence de concordance comptable entre un (ou des) actif(s) et un (ou des) passif(s) économiquement liés. C'est en particulier le cas entre un actif et un dérivé de couverture lorsque les conditions de la comptabilité de couverture ne sont pas remplies ;
- en présence d'un portefeuille d'actifs et de passifs financiers gérés et évalués en juste valeur dans le cadre d'une politique documentée de gestion d'actifs et de passifs.

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable	Non-concordance comptable	Gestion en juste valeur	dérivés incorporés
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	186	186		
Prêts ou créances sur la clientèle	1 356	262	772	322
Titres à revenu fixe	4 697	1 593	2 368	736
Titres à revenu variable	10 674	8 384	2 290	
Autres actifs	10 963		10 963	
TOTAL	27 876	10 425	16 393	1 058

6.1.2 - PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Au 31 décembre 2009, les passifs financiers évalués en juste valeur par résultat sont principalement constitués des dérivés non utilisés comme instruments de couverture.

Les titres classés dans les instruments relevant des opérations de transaction sont constitués essentiellement des ventes à découvert d'actifs financiers.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/09	31/12/08
Instruments relevant des opérations de transaction		131 758	210 589
Titres		26 355	24 849
Instruments dérivés hors couverture	6.1.3	103 946	184 353
Autres dettes		1 458	1 387
Instruments à la juste valeur sur option	6.1.2.1 et 6.1.2.2	49 773	64 791
Titres		41 336	55 081
Titres ou valeurs donnés en pension		6 272	6 266
Autres dettes		2 165	3 444
TOTAL		181 531	275 380

6.1.2.1 - Passifs financiers à la juste valeur sur option et risque de crédit

La valeur comptable des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat correspond à la juste valeur de ces instruments inscrite au bilan.

Le montant contractuellement dû à l'échéance représente pour les emprunts, le montant du capital restant dû en date d'arrêté augmenté des intérêts courus non échus, et pour les dettes de titre, il s'agit de la valeur de remboursement.

(en millions d'euros)	31/12/09			31/12/08		
	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance
Dettes auprès d'établissements de crédit	228	228		501	500	1
Dettes auprès de la clientèle	1 880	1 759	121	2 918	3 314	(396)
Dettes représentées par un titre ^(a)	41 264	41 965	(701)	55 015	55 814	(799)
Dettes subordonnées ^(a)	72	100	(28)	66	100	(34)
Autres dettes	6 329	6 329		6 291	6 296	(5)
TOTAL	49 773	50 381	(608)	64 791	66 024	(1 233)

(a) Le stock de juste valeur constaté au titre du spread émetteur sur les émissions de Natixis s'établit à la clôture à 415,5 millions d'euros contre 663,6 millions d'euros au 31 décembre 2008 (cf. note 7.3). Cette évolution reflète l'évolution du niveau de spread de Natixis depuis le second semestre 2009.

Pour la détermination de cette valorisation, il a été appliqué la méthodologie décrite en note 5.6

6.1.2.2 - Conditions de classification des passifs financiers à la juste valeur sur option

Les passifs financiers sont désignés à la juste valeur par résultat quand ce choix permet de délivrer une information plus pertinente ou quand ces instruments sont porteurs d'un ou plusieurs dérivés incorporés significatifs et séparables (cf. note 5.1).

L'utilisation de l'option juste valeur est considérée délivrer une information plus pertinente dans deux situations :

- en l'absence de concordance comptable entre un (ou des) actif(s) et un (ou des) passif(s) économiquement liés. L'option juste valeur est en particulier utilisée lorsque les conditions de la comptabilité de couverture se trouvent ne pas être remplies : il s'opère alors une compensation naturelle entre les variations de juste valeur de l'instrument couvert et celle du dérivé de couverture ;
- en présence d'un portefeuille d'actifs et de passifs financiers gérés et évalués en juste valeur dans le cadre d'une politique documentée de gestion d'actifs et de passifs.

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Non-concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés
Dettes auprès d'établissements de crédit	228	228		
Dettes auprès de la clientèle	1 880	1 759	121	
Dettes représentées par un titre	41 264	38 511	2 753	
Dettes subordonnées	72			72
Autres dettes	6 329		6 329	
TOTAL	49 773	40 498	9 203	72

6.1.3 - DÉRIVÉS HORS COUVERTURE

Les instruments dérivés, hors couverture, sont par nature des dérivés de transaction, quel que soit leur horizon de détention.

(en millions d'euros)	31/12/09			31/12/08		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Opérations fermes	4 441 180	73 622	75 983	5 200 651	118 030	124 216
Dérivés de taux ^(a)	4 205 933	65 571	68 928	5 022 438	100 831	103 623
Dérivés de change	7 616	7 819	6 916	11 855	17 004	18 161
Dérivés actions	6 280	21	103	3 314	55	
Autres contrats	221 350	210	36	163 044	140	2 432
Opérations conditionnelles	2 234 587	6 223	6 555	1 716 560	15 393	11 589
Dérivés de taux	1 353 831	1 149	2 363	1 419 680	2 514	2 902
Dérivés de change	146 709	299	484	166 591	3 010	3 261
Dérivés actions	24 944	4 169	3 645	84 416	6 587	4 712
Autres contrats ^(b)	709 102	606	63	45 873	3 282	714
Dérivés de crédit	1 376 171	19 850	21 408	846 073	52 850	48 548
TOTAL	8 051 938	99 695	103 946	7 763 285	186 273	184 353

(a) Les TRS contractés auprès de BPCE, afin de couvrir économiquement les variations de justes valeurs comptabilisées depuis le 1^{er} juillet 2009 sur les instruments de GAPC valorisés à la juste valeur par résultat, figurent sur cette ligne au 31 décembre 2009 à l'actif pour un montant de 343 millions d'euros et au passif pour un montant de 591 millions d'euros.

(b) L'option d'achat contractée auprès de BPCE, destinée à récupérer dans 10 ans le montant net des variations de juste valeur transférées à BPCE via les TRS, si ce montant est positif, est enregistrée sur cette ligne à l'actif pour un montant de 535,6 millions d'euros au 31 décembre 2009.

6.2 - Instruments dérivés de couverture

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective. À cet égard, les relations de couverture sont considérées comme étant efficaces lorsque,

retrospectivement, le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

La couverture en Cash Flow Hedge est utilisée principalement chez Natixis, pour la couverture globale du risque de taux.

La couverture en Fair Value Hedge est utilisée pour la couverture individualisée des variations de juste valeur des instruments à taux fixe, ainsi que pour la couverture globale du risque de taux de l'entité Natixis Capital Markets North America.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09			31/12/08		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie						
Opérations fermes	6 248	70	148	41 599	99	30
Dérivés de taux	6 248	70	148	41 599	99	30
Dérivés de change						
Dérivés actions						
Autres contrats						
Opérations conditionnelles				1		
Dérivés de taux				1		
Dérivés de change						
Dérivés actions						
Autres contrats						
Couverture de juste valeur						
Opérations fermes	417 307	2 271	480	314 192	403	228
Dérivés de taux	417 307	2 271	480	314 192	403	228
Dérivés de change						
Dérivés actions						
Autres contrats						
Opérations conditionnelles						
Dérivés de taux						
Dérivés de change						
Dérivés actions						
Autres contrats						
Dérivés de crédit	2 827		1	1 316		1
Couverture d'investissement nets en devises						
TOTAL	426 382	2 341	629	357 108	502	259

6.3 - Actifs financiers disponibles à la vente

Le tableau ventile le poste des actifs financiers disponibles à la vente par nature d'instruments (encours de crédit, titres à revenus fixes, titres à revenus variables). Il fait apparaître la valeur brute avant dépréciation, les dépréciations, et la valeur nette après dépréciations.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date d'arrêté publiable (soit sur un rythme trimestriel). Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et qu'une diminution de la juste valeur a été précédemment comptabilisée dans les capitaux propres, la perte cumulée est sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Encours de crédit		62
▪ Prêts ou créances		62
▪ Créances rattachées		
Titres	32 859	31 866
▪ À revenu fixe	24 807	25 141
▪ À revenu variable ^(a)	7 603	6 233
▪ Créances rattachées	449	492
Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciations	32 859	31 928
Dépréciation des actifs disponibles à la vente	(1 363)	(1 017)
▪ Prêts ou créances		
▪ Titres à revenus fixes	(207)	(124)
▪ Titres à revenus variables	(1 156)	(893)
TOTAL	31 496	30 911

(a) Y compris les parts d'OPCVM.

6.4 - Prêts et Créances

6.4.1 - PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/09	31/12/08
Encours		68 936	65 897
<i>Encours sains</i>	6.4.1.1	68 653	65 381
<i>Encours en défaut</i>		283	516
Provisions		(259)	(324)
TOTAL NET		68 677	65 573

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit s'établit à 67 408 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre un montant 65 337 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le taux de couverture des encours sur les établissements de crédit en défaut est au 31 décembre 2009 de 75 % contre 54 % au 31 décembre 2008.

6.4.1.1 - Encours sains sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Comptes et prêts	23 933	25 222
Comptes ordinaires débiteurs	7 399	7 731
Titres non cotés à revenu fixe	1 627	1 429
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension	35 398	30 355
Créances rattachées	296	644
TOTAL ENCOURS SAINS	68 653	65 381

6.4.2 - PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/09	31/12/08
Encours		109 090	117 960
<i>Encours sains</i>	6.4.2.1	103 382	115 912
<i>Encours en défaut</i>		5 708	2 048
Provisions		(3 187)	(2 356)
TOTAL NET		105 903	115 604

La juste valeur des prêts et créances sur la clientèle s'établit à 101 692 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre un montant 112 785 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le taux de couverture des encours sur la clientèle en défaut est, hors prise en compte des garanties et y compris les actifs reclassés du périmètre cantonné, de 36 % au 31 décembre 2009 contre 69 % au 31 décembre 2008.

6.4.2.1 - Encours sains sur la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/09	31/12/08
Location financement	6.4.2.2	7 566	7 378
Autres prêts et créances	6.4.2.3	57 546	66 380
Comptes ordinaires débiteurs		7 188	8 541
Titres non cotés à revenu fixe		11 623	13 924
Financement contre valeurs sur titres reçus en pension		13 353	12 438
Affecturage		5 684	6 508
Autres		23	50
Créances rattachées		399	693
TOTAL		103 382	115 912

6.4.2.2 - Opérations de location financement avec la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09			31/12/08		
	Immobilier	Mobilier	Total	Immobilier	Mobilier	Total
Encours clientèle	3 782	3 784	7 566	3 489	3 888	7 378
Encours en défaut net	43	53	96	14	23	37
Encours en défaut	98	123	221	57	78	134
Provisions sur encours en défaut	(55)	(70)	(125)	(42)	(55)	(97)
TOTAL	3 825	3 837	7 662	3 504	3 912	7 415

6.4.2.3 - Autres prêts et créances sur la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Créances commerciales	243	310
Crédits à l'exportation	2 512	2 168
Crédits de trésorerie et de consommation	27 207	33 442
Crédits à l'équipement	4 801	5 255
Crédits à l'habitat	890	870
Autres crédits à la clientèle	21 893	24 335
TOTAL	57 546	66 380

6.5 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Effets publics		
Valeur brute	1 973	1 560
Provisions		
Effets publics nets	1 973	1 560
Obligations		
Valeur brute	3 513	4 851
Provisions	(1)	
Obligations nettes	3 512	4 851
TOTAL	5 485	6 411

La juste valeur des actifs détenus jusqu'à échéance s'établit à 5 761 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre un montant de 6 492 millions d'euros au 31 décembre 2008.

6.6 - Autres informations relatives aux actifs financiers

6.6.1 - RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS SUR LA PÉRIODE DANS LE CADRE DE L'AMENDEMENT AUX NORMES IAS 39 ET IFRS 7 PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2008

Natixis n'a pas effectué de reclassement d'actifs au cours de l'exercice 2009 dans le cadre de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers » publiés par l'IASB le 13 octobre 2008.

6.6.2 - INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS RECLASSÉS AU 1^{ER} OCTOBRE 2008

Dans le cadre des possibilités ouvertes par l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 publié par l'IASB le 13 octobre 2008,

Natixis a reclassé dans la catégorie des « Prêts et créances » en date du 1^{er} octobre 2008 :

- 8,8 milliards d'euros de juste valeur d'actif classés précédemment dans la catégorie des « Instruments à la juste valeur par résultat – Trading » ;
- 2,8 milliards d'euros de juste valeur d'actifs classés précédemment dans la catégorie des « Actifs disponibles à la vente ».

La valorisation des instruments reclassés, dans les conditions prévues par l'amendement du 13 octobre 2008, a été réalisée à partir de modèles de valorisation dont les principes sont décrits en note 5.6. Les variations de juste valeur des actifs reclassés, présentées dans le tableau ci-dessous, sont celles qui auraient dû affecter le résultat de l'exercice 2009 si ces instruments n'avaient pas été reclassés au 1^{er} octobre 2008.

(en millions d'euros)	31/12/09				
	Juste valeur au 31/12/09	Valeur comptable au 31/12/09	Variations de juste valeur qui auraient été comptabilisées en résultat sur des actifs antérieurement classés à la juste valeur par résultat	Dépréciations qui auraient été reconnues en résultat sur des actifs antérieurement classés en « Actifs disponibles à la vente »	Variations de juste valeur qui auraient été comptabilisées en capitaux propres recyclables sur des actifs antérieurement comptabilisés en « Actifs disponibles à la vente »
Instruments reclassés dans la catégorie					
■ Actifs disponibles à la vente					
■ Prêts et Créances	8 673	9 285	(420)	(264)	(173)
■ Actifs détenus jusqu'à l'échéance					
TOTAL	8 673	9 285	(420)	(264)	(173)
Données au 31/12/08	11 166	11 546	(95)	(120)	(165)

6.6.3 - ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

Figure ci-dessous la valeur comptable :

- des titres et des effets donnés en pension en garantie de passifs ;

- des créances remises en pleine propriété à titre de garantie à la BPCE ou à la SFEF dans le cadre des financements obtenus auprès de la SFEF indirectement via BPCE.

Ces instruments sont maintenus dans le bilan consolidé au niveau des différentes classes comptables d'actifs financiers dont ils relèvent depuis leur comptabilisation initiale.

(en millions d'euros)	31/12/09	31/12/08
Instruments de capitaux propres	1 259	5 458
Instruments de dette	37 553	43 823
Prêts et avances	9 764	14 548
Autres	1 827	
TOTAL	50 403	63 829

6.6.4 - ACTIFS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE ET POUVANT ÊTRE CÉDÉS OU REDONNÉS EN GARANTIE

Il s'agit des actifs financiers reçus en garantie dans le cadre de contrats de garanties financières assortis d'un droit de réutilisation exerçable en l'absence de la défaillance du propriétaire de la garantie. Natixis n'a pas de montants significatifs d'actifs financiers reçus en garantie dans le cadre de contrats de garanties financières.

Le cadre réglementaire français pour ces contrats est fixé par l'ordonnance 2005-171 du 2 février 2005. Les opérations en pension en sont exclues.

6.6.5 - ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS

Les transferts d'actifs sans décomptabilisation (totale ou partielle), sont les transferts qui ne répondent pas aux conditions

de décomptabilisation fixées aux paragraphes 15 à 37 de la norme IAS 39. Ces transferts sont réalisés essentiellement dans le cadre des opérations de titrisations synthétiques.

À l'exception des actifs donnés en pension qui font l'objet d'une note spécifique (cf. note 6.6.3), Natixis ne détient pas d'actifs dont les flux de trésorerie auraient été transférés au sens de la note IAS 39 et qui ne seraient pas (intégralement ou partiellement) décomptabilisés du fait que Natixis conserverait le contrôle de ces actifs ou la quasi-totalité des avantages et des risques attachés à ces actifs.

6.6.6 - ACTIFS FINANCIERS RESTRUCTURÉS

Ce sont les instruments de dettes inscrits à l'actif du bilan dont les conditions (de taux ou de remboursement) ont été renégociées suite à des difficultés financières de la contrepartie.

(en millions d'euros)	31/12/09	31/12/08
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20	22
Prêts et créances sur la clientèle	91	53
Actifs financiers disponibles à la vente (instruments de dette)	0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
TOTAL	111	75

Les actifs restructurés se retrouvent essentiellement sur Natixis S.A. pour un montant de 33 millions d'euros en 2009 (36 millions d'euros en 2008), Natixis Financement pour un montant de 44 millions d'euros en 2009 (35 millions d'euros en 2008) et Natixis Moscou pour 28 millions d'euros en 2009.

6.6.7 - ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE ET NON DÉPRÉCIÉS

Ce tableau fournit par catégorie d'instruments financiers une analyse de l'âge des actifs financiers qui sont en souffrance à la date d'arrêt, mais non dépréciés. Il n'est pas tenu compte des dépréciations de portefeuille éventuellement constituées.

Les actifs en souffrance sont ceux présentant des arriérés de paiement (c'est-à-dire les échéances de capital ou d'intérêt impayés), mais qui n'ont pas encore fait l'objet de dépréciation.

Pour les découverts, le décompte de l'arriéré s'effectue à partir de la notification au client et le montant à indiquer est la totalité du découvert.

Les impayés dits « techniques » c'est-à-dire liés à des incidents rencontrés dans le circuit de recouvrement, et sans rapport aucun avec la situation financière de la contrepartie, ne sont pas pris en compte.

L'âge de l'impayé est déterminé en fonction de l'ancienneté du premier impayé constaté sur l'encours considéré. La ventilation sur la durée est faite sur la base du premier impayé.

Nature des actifs	Arriérés de paiement au 31/12/09				Total
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ an	> an	
Prêts et créances sur établissements de crédit		1			1
Prêts et créances sur la clientèle	24	4	17	15	60
Autres actifs financiers					
TOTAL	24	5	17	15	61

Les impayés inférieurs à 90 jours représentent 39 % du total.

Nature des actifs	Arriérés de paiement au 31/12/08				Total
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ an	> an	
Prêts et créances sur établissements de crédit	1			19	20
Prêts et créances sur la clientèle	96	13	8	31	148
Autres actifs financiers	4	5	1		10
TOTAL	101	18	9	50	178

Les impayés inférieurs à 90 jours représentent 57 % du total.

6.6.8 - JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

La norme IAS 39 établit une hiérarchie dans les modalités de détermination de la juste valeur :

- la meilleure représentation de la juste valeur est le prix coté sur un marché actif. Un marché est considéré comme actif, si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché ;
- à défaut, la juste valeur doit être déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes, la référence à la juste valeur d'un instrument identique en substance, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, les modèles de valorisation des actions et toute technique de valorisation couramment utilisée par les intervenants sur le marché.

Lorsqu'un modèle de valorisation est appliqué, il doit utiliser au maximum des données issues du marché. Dans le cas de certains produits structurés, souvent élaborés sur mesure, le modèle de valorisation est parfois alimenté par des paramètres non observables sur le marché.

Pour ces instruments, il ne peut être constaté de profit ou de perte lors de la comptabilisation initiale. La marge dégagée à l'initiation doit être, dans cette situation, différée. Cette marge doit être étalée sur la période d'inobservabilité de l'instrument.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de l'ensemble des actifs financiers comptabilisés ou non en juste valeur au bilan.

La juste valeur des actifs financiers évalués en juste valeur au bilan est ventilée suivant la hiérarchie des paramètres utilisés pour valoriser les actifs, définie par l'amendement à la norme IFRS 7 de mars 2009 applicable à partir du 1^{er} janvier 2009.

- niveau 1 : prix cotés pour un instrument financier identique sur un marché actif ;
- niveau 2 : paramètres autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, observables soit directement (un prix), soit indirectement (dérivé de prix) ;
- niveau 3 : paramètres basés sur des données de marché non observables.

Lorsque plusieurs paramètres sont utilisés, l'instrument est affecté au niveau correspondant au paramètre le plus significatif et au niveau le plus bas.

(en millions d'euros)

Actifs	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	153 350	33 167	108 190	11 992
Titres détenus à des fins de transaction	51 868	31 036	12 089	8 743
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)	99 695	2 117	94 329	3 249
Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 787	14	1 772	
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	27 876	9 481	16 645	1 751
Titres à la juste valeur sur option	15 371	9 148	5 231	993
Autres actifs financiers à la juste valeur sur option	12 505	333	11 414	758
Instruments dérivés de couverture (actif)	2 341		2 341	
Actifs financiers disponibles à la vente	31 496	26 202	3 416	1 878
Titres disponibles à la vente - Titres de participation	1 850	208	554	1 088
Autres titres disponibles à la vente	29 646	25 994	2 862	790
Autres actifs financiers disponibles à la vente				
TOTAL	215 062	68 850	130 591	15 621

Les montants de l'annexe ne prennent pas en compte la marge différée au premier jour, mais celle-ci relève du niveau 3 de juste valeur (cf. note 6.8.2.2.1).

La composition des différents niveaux de juste valeur est présentée en note 5.6 « Juste valeur des instruments financiers ».

Dans la colonne « Juste valeur déterminée à partir de cotations » figure la juste valeur des titres cotés et des dérivés traités sur les marchés organisés.

Dans la colonne « Juste valeur déterminée à partir d'une méthode de valorisation » utilisant des paramètres observables :

- la juste valeur des dérivés de gré à gré. Pour la plupart de ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés ;

- la juste valeur des instruments complexes et/ou d'échéance longue valorisés avec un modèle interne reconnu ou non et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables ;
- des parts de titrisation pour lesquelles il n'existe pas de prix au 31 décembre et donc pour lesquelles l'évaluation a été réalisée à partir de modèles de valorisation dont les caractéristiques sont précisées en note 5.6.

6.6.8.1 - Actifs financiers à la juste valeur présentés au niveau 3

	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			
	Ouverture niveau 3 01/01/09	Au compte de résultat		
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations échues ou remboursées au cours de la période	En gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - transaction	2 714	540	(2 535)	
Titres détenus à des fins de transaction	2 714	(449)	(427)	
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)		989	(2 108)	
Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option	1 780	35	(17)	
Titres à la juste valeur sur option	904	5		
Autres actifs financiers à la juste valeur sur option	876	30	(17)	
Instruments dérivés de couverture				
Actifs financiers disponibles à la vente	492	(35)	(17)	(12)
Titres disponibles à la vente - Titres de participation	440	45		23
Autres titres disponibles à la vente	52	(80)	(17)	(35)
Autres actifs financiers disponibles à la vente				
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR	4 986	540	(2 569)	(12)

Les CMBS sont reclassés du niveau 1 au niveau 3 suite à la mise en place d'un modèle de valorisation en 2009 (cf. note 5.6).

Les autres reclassements en niveau 3 correspondent à des corrections de présentation au 31/12/08 notamment sur les titres couverts par des monolines.

Analyse de sensibilité de la juste valeur des instruments financiers évalués selon le niveau 3 - Actifs et Passifs

Une sensibilité sur les instruments évalués à la juste valeur à partir de paramètres non observables a été estimée au 31 décembre 2009. Cette estimation a été effectuée par le biais :

- d'une variation « normée⁽¹⁾ » des paramètres non observables pour les instruments de taux et actions. La sensibilité calculée est de + ou - 11,7 millions d'euros ;

- d'une variation forfaitaire :

- de 10 % concernant les taux de perte estimés des sous-jacents pour modéliser la valorisation des tranches de CDO d'ABS, ou
 - de 1 % pour les sous-jacents des CMBS, CLO,
- soit un impact de sensibilité de + ou - 110 millions d'euros⁽²⁾.

(1) Soit l'écart type des prix de consensus utilisés pour l'évaluation des paramètres (TOTEM...).

(2) Impact calculé avant prise en compte de la garantie BPCE.

Transactions de la période		Reclassements de la période				Écart de change	Clôture niveau 3 31/12/09
Achats/ Émissions	Ventes/ Remboursements	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres reclassements	Variation de périmètre		
1 958	(440)		101	9 680		(25)	11 992
1 591	(324)		101	5 539		(1)	8 743
367	(116)			4 141		(24)	3 249
110	(258)	(283)		403		(19)	1 751
	(35)	(283)		403		(1)	993
110	(223)					(18)	758
33	(84)	(73)	270	1 305	(3)	2	1 878
33	(66)	(21)	52	583	(3)	2	1 088
	(18)	(52)	218	722			790
2 101	(782)	(356)	371	11 387	(3)	(41)	15 621

6.7 - Actifs et Passifs d'impôts différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Principales sources d'impôts différés ^(a)		
GIE fiscaux	(152)	(150)
Réserves latentes de crédit-bail	(229)	(160)
Annulation provision d'égalisation	(362)	(357)
Juste valeur sur instruments financiers dont la variation est inscrite en réserves (AFS+CFH)	616	1 281
Réserves de capitalisation des filiales d'assurance	(79)	(81)
Juste valeur activité du Capital Investissement	(288)	(311)
Coût amorti des crédits	46	86
Provisions pour passifs sociaux	248	323
Autres provisions non déduites ^(b)	1 929	2 158
Charges à payer non déduites (rémunérations différées...)	37	32
Plus-values latentes sur OPCVM	6	
Dividendes intra-groupes (CCI banque de détail)	(186)	(196)
Déficits ordinaires	10 065	7 046
Bases de déduction litige fiscal de NY Branch	642	
Risque de crédit propre sur dettes	(415)	(664)
Autres décalages temporels	(216)	(353)
TOTAL DES SOURCES BRUTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	11 660	8 654
Sources d'impôts différés actifs non retenues par prudence	(4 023)	(3 898)
TOTAL DES SOURCES NETTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	7 637	4 756
Impôt différé total comptabilisé dont :	2 798	1 522
- <i>impôt différé actif</i>	3 073	2 200
- <i>impôt différé passif</i>	(275)	(678)

(a) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont signées avec un signe positif, celles engendrant des impôts différés passifs avec un signe négatif.

(b) Y compris provisions collectives et provisions pour effet de l'actualisation des provisions individualisées.

6.8 - Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation actifs et passifs correspondent à des comptes techniques dont la composition est détaillée ci-après :

6.8.1 - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

■ ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/09	31/12/08
Autres actifs et emplois divers	6.8.1.1	20 721	24 575
Comptes de régularisation (hors assurance)	6.8.2.1	9 867	5 797
Comptes de régularisation de l'assurance	6.8.3.1	1 334	2 015
TOTAL		31 922	32 387

■ PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/09	31/12/08
Autres Passifs	6.8.1.2	13 218	18 219
Comptes de régularisation (hors assurance)	6.8.2.2	5 050	4 469
Comptes de régularisation de l'assurance	6.8.3.2	516	455
TOTAL		18 784	23 143

6.8.1.1 - Autres actifs et emplois divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Règlement d'opérations sur titres	469	1 056
Promotion immobilière		
Autres stocks et emplois divers	1 600	715
Débiteurs divers	18 648	22 745
Créances rattachées	4	59
TOTAL	20 721	24 575

6.8.1.2 - Autres passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Créditeurs divers	10 801	13 410
Règlement d'opérations sur titres	331	1 519
Autres	2 086	3 290
TOTAL	13 218	18 219

6.8.2 - COMPTES DE RÉGULARISATION**6.8.2.1 - Comptes de régularisation (hors assurance) – Actif**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Comptes d'encaissement	2	65
Compte d'ajustement	891	12
Charges constatées d'avance	1 162	123
Produits à recevoir	253	543
Autres charges à répartir	1	2
Autres comptes de régularisation	7 558	5 052
TOTAL	9 867	5 797

6.8.2.2 - Comptes de régularisation (hors assurance) – Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/09	31/12/08
Comptes d'encaissement		27	323
Compte d'ajustement		509	1 069
Produits constatés d'avance		297	346
Charges à payer		987	1 348
Day one P&L	6.8.2.2.1	133	183
Autres		3 097	1 200
TOTAL		5 050	4 469

6.8.2.2.1 - Retraitement day one P&L

Le tableau représente la marge différée au premier jour des instruments valorisés à partir de techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables ou des modèles non répandus relevant du niveau 3 : en début de période, en fin de période, et les variations en cours de période.

La nature des instruments dont la marge est différée au premier jour est détaillée en note 5.6.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Marge restant à amortir en début de période	183	204
Marge des nouvelles opérations	30	54
Étalement de la période	(80)	(75)
Autres variations		
Marge non amortie en fin de période	133	183

6.8.3 - COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ASSURANCE**6.8.3.1 - Comptes de régularisation de l'assurance – Actif**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Part des réassureurs dans les provisions techniques	374	424
Créances nées d'opérations d'assurance directe	572	292
Créances nées d'opérations de réassurance	118	57
Primes restant à émettre	115	170
Frais d'acquisition reportés	151	147
Participation aux bénéfices différée - débiteur	4	925
TOTAL	1 334	2 015

6.8.3.2 - Comptes de régularisation de l'assurance – Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	327	270
Dettes nées d'opérations de réassurance	95	103
Dettes pour dépôts reçus en espèces	91	79
Autres dettes	3	3
TOTAL	516	455

6.9 - Immobilisations corporelles et incorporelles, immeubles de placement**6.9.1 - ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU COURS DE L'EXERCICE**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09			31/12/08		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations corporelles	1 257	(706)	551	1 307	(662)	645
Terrains et constructions	544	(254)	290	662	(295)	367
Autres	713	(452)	261	645	(367)	278
Immobilisations incorporelles	1 212	(494)	718	1 145	(426)	719
Droit au bail	59	(12)	47	66	(15)	51
Logiciels	843	(406)	437	628	(323)	305
Autres	310	(76)	234	451	(88)	363
TOTAL	2 469	(1 200)	1 269	2 452	(1 088)	1 364

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute 01/01/09	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre et autres	Valeur brute 31/12/09
Immobilisations corporelles	1 307	114	(87)	(77)	1 257
Terrains et constructions	662	18	(20)	(116)	544
Autres	645	96	(67)	39	713
Immobilisations incorporelles	1 145	197	(9)	(121)	1 212
Droits au bail	66	1	(2)	(6)	59
Logiciels	628	128	(6)	93	843
Autres	451	68	(1)	(208)	310
TOTAL	2 452	311	(96)	(198)	2 469

6.9.2 - IMMEUBLES DE PLACEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09			31/12/08		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immeubles de placement						
En juste valeur ^(a)	532		532	525		525
Au coût historique	683	(299)	384	801	(310)	491
TOTAL	1 215	(299)	916	1 326	(310)	1 016

(a) Immeubles inclus dans les placements des filiales d'assurance. Les variations de juste valeur donnent lieu à la reconnaissance symétrique d'une provision pour participation différée égale, en moyenne, à 92 % de l'assiette concernée (cf. note 2.9).

6.9.3 - JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

La juste valeur des immeubles de placement est obtenue en actualisant le rendement locatif de ces biens au taux de marché.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09		31/12/08	
	Valeur nette	Juste valeur	Valeur nette	Juste valeur
Location simple	373	538	484	864
Location financement - ITNL	11	11	7	10
TOTAL	384	549	491	874

6.10 - Actifs obtenus par prise de possession de garanties

Le tableau recense les actifs obtenus par prise de garantie : la nature et la valeur comptable des actifs (titres, immeubles...) obtenus et comptabilisés à la suite de prise de garanties ou en mobilisant d'autres formes de rehaussement de crédit (par exemple un cautionnement).

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Immobilisations corporelles		2
Immeubles de placement	15	29
Instruments de capitaux propres et de dettes	131	
TOTAL	146	31

Natixis Real Estate capital Inc. a récupéré des biens immobiliers en garantie de prêts hypothécaires pour 15 millions d'euros.

Les instruments de capitaux propres et de dettes correspondent à des titres reçus à la suite de défaillance sur la période de

contreparties d'opérations de pension et de structures de titrisation chez Natixis Financial Product pour un montant de 124 millions d'euros.

6.11 - Écarts d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/09	31/12/09			Valeur fin de période	
	Valeur début de période	Acquisitions de la période	Cessions	Dépréciations		Écarts de conversion
Épargne	1 737	294			(26)	2 005
Natixis Global Asset Management (NGAM) ^(a)	1 618	293			(26)	1 885
Natixis Assurance	96					96
Gestion privée	22	1				23
Services Financiers Spécialisés	523		(467)		5	61
Caceis ^(b)	462		(467)		5	
Natixis Interépargne	31					31
Cautions et garanties	12					12
Natixis Consumer Finance	10					10
Natixis Intertitres	6					6
Slib	3					3
Participations financières	536	16		(9)	(1)	542
Coface	514	16			(1)	529
Capital Investissement ^(c)	22			(9)		13
Autres activités	27					27
TOTAL	2 823	310	(467)	(9)	(22)	2 635

Se reporter aux notes 2 « Principes et modalités de consolidation » et 9 « information sectorielle »

(a) Acquisition de 11,34 % des minoritaires de NGAM.

(b) Cession de Caceis.

(c) Dépréciations des écarts d'acquisition des filiales de Natixis Private Equity (cf. note 14).

6.12 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur nature en prenant en compte le critère à vue/à terme. Elles sont évaluées conformément à la norme IAS 39 en autres passifs financiers selon la méthode du coût amorti.

6.12.1 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Comptes ordinaires créditeurs et dettes rattachées	8 882	10 804
Comptes et emprunts	60 835	53 278
à vue	4 388	4 907
à terme	56 447	48 371
Valeurs données en pension	420	440
à vue		
à terme	420	440
Titres donnés en pension livrée	24 955	31 370
à vue	2 179	1 180
à terme	22 776	30 190
Autres dettes	86	78
Dettes rattachées	332	630
TOTAL	95 510	96 600

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit s'établit à 95 498 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre un montant de 96 402 millions d'euros au 31 décembre 2008.

6.12.2 - DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Comptes ordinaires créditeurs	8 138	14 169
à vue	6 421	12 026
à terme	1 717	2 143
Comptes et emprunts	8 826	17 155
à vue	3 806	9 955
à terme	5 020	7 200
Titres donnés en pension livrée	22 575	24 172
à vue	4 292	4 349
à terme	18 283	19 823
Comptes d'épargne à régime spécial	161	86
Comptes d'affacturage	1 881	1 806
Dettes rattachées	66	126
Autres	898	1 266
TOTAL	42 545	58 780

La juste valeur des dettes envers la clientèle s'établit à 42 607 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre un montant de 58 726 millions d'euros au 31 décembre 2008.

6.13 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire...) sont ventilées selon la nature de leur support à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « dettes subordonnées ».

Ces dettes sont évaluées à la juste valeur à l'initiation, c'est-à-dire à leur prix d'émission diminué des coûts de transaction puis évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du Taux d'intérêt effectif (TIE) permettant un étalement des frais d'émission sur la durée de vie des titres.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Titres de créance négociables	32 267	21 408
BMTN	3 266	2 896
CDN	29 001	18 512
Emprunts obligataires	8 965	12 765
Autres dettes représentées par un titre		216
Dettes rattachées	48	217
TOTAL	41 280	34 606

6.14 - Provisions techniques des contrats d'assurance

Aux fins de protéger les assurés, les entreprises d'assurance constituent des provisions techniques au passif de leur bilan, déterminées à partir de calculs statistiques envers les assurés.

Les provisions pour primes non acquises constatent la part (calculée prorata temporis) des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire.

Les provisions d'assurance-vie correspondent au total des cotisations reçues, majoré des produits des placements distribués aux assurés et diminué des prestations de sortie. Ces provisions sont complétées par la provision de gestion

destinée à faire face aux frais de gestion futurs des contrats d'assurance-vie.

Les provisions pour sinistres correspondent pour l'assurance-vie aux capitaux dus à la suite de la survenance d'un sinistre. Pour l'assurance-crédit, elles comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique.

Les provisions pour participation aux bénéfices (PB) différées représentent la part des produits des placements revenant aux assurés mais non encore distribuée.

Les autres provisions techniques regroupent les provisions pour aléas financiers et les provisions pour frais d'acquisition reportés.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Provisions mathématiques	33 429	30 972
Assurance-vie	27 851	25 992
Représentatives de contrats en unités de compte	5 578	4 980
Provisions pour sinistres	1 358	1 300
Provisions pour participation aux bénéfices ^(a)	900	415
Autres provisions techniques	881	871
TOTAL	36 568	33 558

(a) Au 31 décembre 2008, la dégradation des marchés avait conduit à constater une participation aux bénéfices différés (PB différée) active de 925 millions d'euros (cf. notes 2.9 et 6.8.3.1). Au 31 décembre 2009, à la faveur d'une amélioration des conditions de marché, il a été enregistré un montant de PB différée passive net de 485 millions d'euros inclus au niveau de la ligne « Provisions pour participation aux bénéfices ».

6.15 - Provisions et dépréciations

6.15.1 - SYNTHÈSE DES PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/09	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	31/12/09
Provisions déduites de l'actif	3 794	3 297	(1 323)	(678)	(57)	(2)	63	5 096
Provisions sur prêts et créances	2 690	2 649	(1 110)	(623)	(54)		(121)	3 431
Dépréciations durables sur actifs financiers disponibles à la vente	1 017	588	(209)	(36)	(3)		6	1 363
Autres dépréciations	87	61	(4)	(19)	(1)	(1)	178	302
Provisions de passif	1 482	677	(301)	(170)	(16)	(22)	(40)	1 608
Provisions pour risques et charges	1 260	651	(280)	(162)	(17)	(22)	(47)	1 382
Provisions pour risques de contrepartie	664	391	(96)	(52)	(18)	(1)	(38)	850
Provisions pour risques de dépréciation	22	32		(3)			(1)	50
Provisions pour engagements sociaux	257	52		(19)		(13)	(2)	275
Provisions pour risques d'exploitation	317	176	(184)	(88)	1	(9)	(7)	207
Provisions pour impôt courant	222	25	(21)	(8)	0		7	225
TOTAL	5 276	3 974	(1 624)	(848)	(74)	(24)	23	6 704

<i>(en millions d'euros)</i>	Dotations	Reprises	Effet net
Produit Net Bancaire	(735)	315	(420)
Charges générales d'exploitation	(163)	229	66
Dotations aux amort. et aux prov. sur immob. incorp. et corp.	(8)	3	(5)
Résultat Brut d'exploitation	(906)	547	(359)
Coût du risque	(3 017)	1 897	(1 120)
Gains ou pertes sur autres actifs	(26)		(26)
Résultat avant impôt	(3 949)	2 443	(1 506)
Impôt sur le résultat	(25)	29	4
RÉSULTAT NET	(3 974)	2 472	(1 502)

6.15.2 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en millions d'euros)	Notes	01/01/09	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	31/12/09
Risques de contrepartie		664	391	(96)	(52)	(18)	(1)	(38)	850
Engagements de financement et de garantie		214	185	(96)	(34)	8		(37)	240
Litiges clientèle		24	4		(2)		(1)		25
Autres provisions ^(a)		426	202		(16)	(26)		(1)	585
Risques de dépréciation		22	32		(3)			(1)	50
Immobilisations financières		5	1					(1)	5
Promotion immobilière									0
Autres provisions ^(b)		17	32		(3)				45
Engagements sociaux	11	257	52	0	(19)	0	(13)	(2)	275
Risques d'exploitation		317	176	(184)	(88)	1	(9)	(7)	207
Restructurations ^(c)		155	68	(184)	(6)	(1)		14	48
Autres provisions		162	108		(83)	2	(8)	(21)	160
TOTAL		1 260	651	(280)	(162)	(17)	(22)	(47)	1 382

(a) Dont 463 millions d'euros de provisions au 31 décembre 2009 au titre du risque Madoff.

(b) Dont 26 millions d'euros correspondant à la charge estimée résultant de l'offre reçue concernant la cession d'une partie du portefeuille de Natixis Private Equity (NPE).

(c) Dont au 31 décembre 2009 (cf. note 5.13) :

- un solde de 14,1 millions d'euros au titre du plan d'adaptation de l'emploi ouvert courant 2008 ;
- un solde de 28,1 millions d'euros au titre du plan d'adaptation de l'emploi ouvert courant 2009.

6.16 - Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous

les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres supersubordonnés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

(en millions d'euros)	31/12/09	31/12/08
Dettes subordonnées à durée déterminée ^(a)	7 714	7 994
Dettes subordonnées à durée indéterminée ^(b)	124	4 958
Actions de préférence ^(b)		449
Dettes rattachées	303	230
TOTAL	8 140	13 631

(a) Les contrats d'émission de dettes subordonnées ne comprennent pas de clause prévoyant un remboursement anticipé en cas de non-respect d'un ratio financier.

(b) Au 31 décembre 2009, l'ensemble des émissions de titres supersubordonnés et des actions de préférence ont été reclassés en capitaux propres (cf. note 5.15) pour un montant en contrevaletur euro de 6,2 milliards. L'écart entre la valeur à laquelle ces titres étaient inscrits en dettes (6,6 milliards d'euros) et leur juste valeur a été constaté en résultat, soit un profit de 418 millions en contrevaletur euros au 31 décembre 2009 affecté au Produit Net Bancaire. Ce reclassement a par ailleurs entraîné une déqualification des relations de couverture de juste valeur d'opérations de swaps avec les passifs précités, provoquant la résiliation des instruments financiers. Celle-ci a conduit à la constatation de soultes en produits pour un montant de 61,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

La juste valeur des dettes subordonnées à durée déterminée au 31 décembre 2009 s'élève à 8 248 millions d'euros contre 13 631 millions d'euros au 31 décembre 2008.

ÉVOLUTION DES DETTES SUBORDONNÉES AU COURS DE L'EXERCICE

BPCE a réalisé en juillet 2009 des offres d'échange de titres émis par diverses entités de Natixis (Natixis S.A., NBP Capital Trust I et NBP Capital Trust III). Dans ce cadre, BPCE a proposé aux détenteurs de titres Natixis de souscrire, par voie d'échange, à des nouveaux titres supersubordonnés émis par BPCE. BPCE a ainsi racheté des titres Natixis pour un nominal de 1 187 millions d'équivalents euros, et les a cédés ensuite à Natixis en vue de leur annulation. Cette annulation a généré un produit de 392 millions d'euros présenté sur la ligne « Autres

produits des activités » du compte de résultat consolidé de Natixis et occasionné des frais d'émission pour 23 millions d'euros.

Simultanément, Natixis a procédé à une émission de titres supersubordonnés, entièrement souscrite par BPCE répliquant les caractéristiques des titres émis dans le marché par BPCE (au différentiel près de spread de crédit des deux émetteurs) et pour le même montant en principal.

Enfin les instruments financiers ont été dénoués générant un produit de 92 millions d'euros inscrit en Produit Net Bancaire.

(en millions d'euros)	31/12/08	Émissions ^(a)	Remboursements ^(b)	Écarts de conversion	Autres ^(c)	31/12/09
Autres dettes subordonnées à durée déterminée	7 994		(155)	(10)	(115)	7 714
Titres subordonnés	6 546		(4)	(10)	(115)	6 417
Emprunts subordonnés	1 448		(151)			1 297
Autres dettes subordonnées à durée indéterminée	4 958	3 572	(1 766)		(6 639)	124
Titres supersubordonnés	4 844	3 572	(1 766)		(6 649)	1
Titres subordonnés	86				10	96
Emprunts subordonnés	28					28
TOTAL	12 952	3 572	(1 921)	(10)	(6 754)	7 837

Ce tableau ne prend pas en compte :

- les actions de préférence ;
- les dettes rattachées.

(a) Les émissions intervenues au cours de l'exercice 2009 comprennent :

- un montant de 0,8 milliard d'euros d'émission de titres supersubordonnés réalisée dans le cadre de l'offre d'échange de juillet 2009 ;
- un montant de 2 milliards d'euros au titre des émissions d'obligations supersubordonnées souscrites par la Société de prise de participation de l'État (SPPE) (cf. note 6.17) ;
- un montant de 0,7 milliard d'euros d'émission de titres supersubordonnés souscrits par BPCE au cours du dernier trimestre.

(b) Les remboursements intervenus au cours de l'exercice 2009 représentent :

- l'annulation d'un montant de 1 milliard d'équivalent euros de TSS dans le cadre de l'offre d'échange de juillet 2009 ;
- le remboursement au cours du dernier trimestre de 0,7 milliard d'euros auprès de BPCE ;
- le remboursement de titres subordonnés remboursables pour 0,1 milliard d'euros.

(c) Les autres variations concernent :

- le reclassement en capitaux propres d'un encours de TSSDI de 6,411 milliards d'équivalent euros ;
- le reclassement en capitaux propres d'un encours d'actions de préférence de 0,235 milliard d'équivalent euros ;
- la déconsolidation de Caceis pour un montant de 95 millions d'euros.

6.17 - Mesures de soutien de l'État

Les moyens de financement dont Natixis a bénéficié de façon indirecte, via son principal actionnaire BPCE dans le cadre du plan de soutien au secteur financier approuvé par la Commission européenne sont décrits en note 5.16.

(en millions d'euros)	31/12/08	Émissions ^(a)	Remboursements	31/12/09
Dettes envers les établissements de crédits - SFEF	836	3 841		4 677
Émissions SFEF libellées en euros	836	847		1 683
Émissions SFEF libellées en dollars		2994		2 994
Dettes subordonnées à durée indéterminée - SPPE	1 900	2 000	(750)	3 150
BPCE	1 900	2 000	(750)	3 150
TOTAL	2 736	5 841	(750)	7 827

(a) Émissions SFEF pour 847 M€ et 4 313 M\$ et émissions SPPE pour 2 000 M€ en 2009.

6.18 - Juste valeur des passifs financiers évalués en juste valeur au bilan

La norme IAS 39 établit une hiérarchie dans les modalités de détermination de la juste valeur :

- la meilleure représentation de la juste valeur est le prix coté sur un marché actif. Un marché est considéré comme actif, si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché ;
- à défaut, la juste valeur doit être déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes, la référence à la juste valeur d'un instrument identique en substance, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, les modèles de valorisation des actions et toute technique de valorisation couramment utilisée par les intervenants sur le marché.

Lorsqu'un modèle de valorisation est appliqué, il doit utiliser au maximum des données issues du marché. Dans le cas de certains produits structurés, souvent élaborés sur mesure, le

modèle de valorisation est parfois alimenté par des paramètres non observables sur le marché.

Pour ces instruments, il ne peut être constaté de profit ou de perte lors de la comptabilisation initiale. La marge dégagée à l'initiation doit être, dans cette situation, différée. Elle est étalée sur la durée de vie de l'instrument.

La juste valeur des passifs financiers évalués au bilan en juste valeur est ventilée suivant la hiérarchie des paramètres utilisés pour valoriser les actifs, définie par l'amendement à IFRS 7 de mars 2009 applicable à partir du 1^{er} janvier 2009 :

- niveau 1 : prix cotés pour un instrument financier identique sur un marché actif ;
- niveau 2 : paramètres autres que des prix cotés inclus dans le niveau 1, observables soit directement (un prix), soit indirectement (dérivés de prix) ;
- niveau 3 : paramètres basés sur des données de marché non observables.

Lorsque plusieurs paramètres sont utilisés, l'instrument est affecté au niveau correspondant au paramètre le plus significatif et au niveau le plus bas.

(en millions d'euros)

Passifs	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	131 759	29 348	101 081	1 329
Titres émis à des fins de transaction	26 355	24 688	996	671
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur négative)	103 946	4 658	98 630	658
Autres passifs financiers émis à des fins de transaction	1 458	3	1 455	
Passifs financiers désignés à la juste valeur sur option	49 773		49 773	
Titres émis à la juste valeur sur option	41 336		41 336	
Autres passifs financiers à la juste valeur sur option	8 437		8 437	
Instruments dérivés de couverture (passif)	629		629	
TOTAL	182 161	29 348	151 483	1 329

Les montants de l'annexe ne prennent pas en compte la marge différée au premier jour, mais celle-ci relève du niveau 3 de juste valeur (cf. note 6.8.2.2.1).

6.18.1 - PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PRÉSENTÉS AU NIVEAU 3

	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			
	Ouverture niveau 3 01/01/09	Au compte de résultat		
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations échues ou remboursées au cours de la période	En gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - transaction	2 006	616		
Titres émis à des fins de transaction	2 006	22		
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur négative)		594		
Autres passifs financiers émis à des fins de transaction				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option				
Titres émis à la juste valeur sur option				
Autres passifs financiers à la juste valeur sur option				
Instruments dérivés de couverture				
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR	2 006	616		

Les autres reclassements correspondent à des montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2008.

6.19 - Ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle

<i>(en milliards d'euros)</i>	Total bilan	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Ressources						
Banques Centrales	0,2	0,2				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	78,8	33,2	17,3	9,8	9,9	13,8
Instruments dérivés hors couverture	104,3	104,3				
Instruments dérivés de couverture	0,6	0,5				0,1
Dettes envers les établissements de crédit	94,7	40,8	5,8	29,8	18,7	1,7
Dettes envers la clientèle	42,5	27,8	5,4	2,1	5,6	2,6
Dettes représentées par un titre	41,2	12,5	15,7	5,1	6,6	1,8
Provisions techniques des contrats d'assurance	36,6	0,3	0,5	3,6	9,6	28,7
Dettes subordonnées	7,8			0,7	5,6	3,0
Engagement de financement donné		12,9	0,3	7,5	30,1	13,9
Garantie financière donnée		14,4	0,5	5,2	21,1	64,1
TOTAL	406,7	246,8	45,6	63,9	107,1	129,7



Transactions de la période		Reclassements de la période					Écart de change	Clôture niveau 3 31/12/09
Achats/ Émissions	Ventes/ Remboursements	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres reclassements	Variation de périmètre			
364	43		21	(1 721)			1 329	
364				(1 721)			671	
	43		21				658	
364	43		21	(1 721)			1 329	

NOTE 7 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT**7.1 - Marge d'intérêt**

Les postes « intérêts et produits assimilés et intérêts et charges assimilés » enregistrent les intérêts des titres à revenus fixes comptabilisés dans la catégorie actifs disponibles à la vente, les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Ils enregistrent également les intérêts sur les titres détenus jusqu'à l'échéance.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti donnent lieu à la comptabilisation d'intérêts calculés sur la base du Taux d'intérêt effectif (TIE).

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09			31/12/08		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Banque Centrale	33	(1)	32	2	(26)	(24)
Intérêts sur titres	1 301	(488)	813	1 723	(2 056)	(333)
Prêts et créances	5 672	(2 787)	2 885	12 573	(9 347)	3 226
Sur les établissements de crédit	2 820	(2 428)	392	6 586	(6 774)	(188)
Sur la clientèle	2 497	(315)	2 182	5 583	(2 544)	3 039
Location financement	355	(44)	311	404	(29)	375
Dettes subordonnées		(746)	(746)		(504)	(504)
Autres		(2)	(2)	11	(25)	(14)
Instruments de couverture	1 363	(1 485)	(122)	2 214	(2 532)	(318)
Interruption de la relation de couverture			0			0
Intérêts courus ou échus sur instruments dérivés	1 363	(1 485)	(122)	2 214	(2 532)	(318)
Intérêts sur créances dépréciées y compris créances restructurées	16		16	13		13
TOTAL	8 385	(5 509)	2 876	16 536	(14 490)	2 046

7.2 - Commissions nettes

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché. Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate telles que les commissions d'apporteur d'affaires, sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation ; celles perçues dans le cadre d'une prestation de service continu, telles que les commissions de garantie ou les commissions de gestion, sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions de fiducie ou d'activité analogues sont celles qui conduisent à détenir ou à placer des actifs au nom de particuliers, de régimes de retraite, ou d'autres institutions. La fiducie recouvre notamment les activités de gestion d'actif et de conservation pour compte de tiers.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « commissions ».

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09			31/12/08		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations avec les établissements de crédit	2	(21)	(19)	16	(24)	(8)
Opérations avec la clientèle	450	(22)	428	574	(73)	501
Opérations sur titres	283	(115)	168	251	(169)	82
Opérations sur moyens de paiement	233	(87)	146	318	(87)	231
Prestations de services financiers	395	(537)	(141)	416	(643)	(227)
Opérations de fiducie	1 721		1 721	2 163	(57)	2 106
Commissions sur engagements de financement, de garantie, de titres, d'instruments dérivés ^(a)	139	(141)	(3)	156	(24)	132
Autres	218	(532)	(315)	247	(284)	(37)
TOTAL	3 440	(1 455)	1 985	4 141	(1 361)	2 780

(a) La prime versée à BPCE au titre de la garantie des actifs de la GAPC classés en « prêts et créances » et en « actifs disponibles à la vente » est comptabilisée en charges au prorata des reprises de provisions et des étalements de décotes de reclassement intervenus sur la période pour ces actifs.

La charge d'étalement de la prime au 31 décembre 2009 comptabilisée en commission sur engagement de garantie est de 97 millions d'euros.

7.3 - Gains ou pertes sur actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou juste valeur sur option, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne « dérivés de couverture » comprend les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, classés en couverture de juste valeur, ainsi que la réévaluation symétrique des éléments couverts. Elle enregistre également la part « inefficace » des couvertures de flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	31/12/09	31/12/08
Gains nets sur les actifs et passifs financiers hors dérivés de couverture	(1 329)	(3 096)
Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ^(a)	(905)	(2 026)
<i>dont Dérivés hors couverture</i>	<i>(3 095)</i>	<i>(555)</i>
Gains et pertes nets sur les autres actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option ^(b)	(478)	(1 385)
Autres	54	315
Dérivés de couverture et variation de l'élément couvert	221	72
Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie (CFH)	(7)	9
Inefficacité de la couverture de juste valeur (FVH) ^(c)	228	63
<i>Variation de la couverture de juste valeur</i>	<i>(288)</i>	<i>628</i>
<i>Variation de l'élément couvert</i>	<i>516</i>	<i>(565)</i>
TOTAL	(1 108)	(3 024)

(a) La ligne « Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction » inclut :

- la valorisation des CDO d'ABS à composante subprime non couverts (cf. note 5.6), qui a conduit à la constatation d'une charge sur l'exercice 2009 de - 392 millions d'euros (hors effet de la garantie BPCE), se rapportant à une exposition nette de 883 millions d'euros ;
- les réfections appliquées à la juste valeur des CDS conclus avec les monolines (cf. note 5.6), qui conduisent à un accroissement de réfaction de - 213 millions d'euros au cours de l'exercice 2009 (hors impact change, effet des commutations, et effet de la garantie BPCE) portant le stock total de réfaction à 1 741 millions d'euros au 31 décembre 2009 .
Enfin, le stock de provisions collectives, pour 300 millions d'euros constitué au 31 décembre 2008, a été repris en totalité (hors effet de la garantie BPCE) ;

- les réfections sur les dérivés de crédit conclus avec les CDPC (Crédit Derivatives Product Companies (cf. note 5.6)), constatées sur l'exercice 2009 pour 63 millions d'euros (hors effet de la garantie BPCE), portant le stock à 144 millions d'euros, se rapportant à une exposition économique de 144 millions d'euros au 31 décembre 2009.
Corrélativement, la provision collective a été dotée de 203 millions d'euros sur l'année (hors effet de la garantie BPCE), portant le stock à 393 millions d'euros, celui-ci se rapportant à une exposition de 524 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 2 015 millions d'euros à la clôture de l'arrêté précédent ;

- au 31 décembre 2009, une décote de 100 millions d'euros par ailleurs a été constatée sur des parts de fonds, compte tenu des prix de vente observés sur le marché secondaire.

(b) Les gains et pertes nets comprennent notamment la valorisation du spread émetteur sur les émissions de Natixis classées dans les instruments à la juste valeur par résultat sur option qui a eu une incidence négative sur le résultat de l'exercice de - 248 millions d'euros (cf. note 6.1.2.1).

(c) Ce poste comprend notamment les opérations suivantes :

- la constatation de la soule de résiliation d'opérations de swap conclues antérieurement en couverture d'émissions de titres supersubordonnés reclassés en capitaux propres recyclables au 31 décembre 2009 pour un montant de 62 millions d'euros (cf. note 6.16) ;
- la constatation d'un gain de 92 millions d'euros provenant de la résiliation des dérivés de couverture sur les opérations d'échange de titres supersubordonnés décrites en note 6.16.

7.4 - Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres, et les pertes de valeur sur titres à revenu variable (dépréciation durable).

Les titres à revenu variable classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » font l'objet de test de dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

Les encours dont la date de syndication était dépassée au 31 décembre 2009 ont fait l'objet sur la base individuelle d'une analyse afin de prendre en compte dans le résultat les éventuelles décotes de marché observées à la date de clôture.

Ce poste enregistre également les dividendes sur titres à revenu variable.

(en millions d'euros)	31/12/09	31/12/08
Dividendes	221	269
Résultats de cession	(51)	138
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(501)	(730)
Décotes sur crédits syndiqués ^(a)	25	(96)
TOTAL	(306)	(419)

(a) Crédits syndiqués : Les encours dont la date de syndication théorique était dépassée au 31 décembre 2009 s'élèvent à 703 millions d'euros. Ces encours ont fait l'objet, sur base individuelle, d'une analyse afin de prendre en compte dans le résultat les décotes de marché observées à la date de clôture. Le stock de décote à cette date s'établit à 71 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 96 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une variation positive de 25 millions d'euros sur l'exercice.

7.5 - Autres produits et charges

Les produits et charges des autres activités recouvrent notamment les produits et charges accessoires sur la location financement et les produits et charges sur les immeubles de placement.

Ce poste comprend également les charges et produits liés à l'activité d'assurance, et notamment, les primes reçues de l'assurance-vie, les charges de prestation et les dotations et reprises de provisions techniques des contrats d'assurance.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/09			31/12/08		
		Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations de location financement	7.5.1	156	(126)	30	139	(105)	34
Immeubles de placement		111	(54)	57	107	(47)	60
Sous-total activités immobilières		267	(180)	87	246	(152)	94
Dotations/reprises nettes de provisions techniques sur contrats d'assurance			(1 687)	(1 687)		(128)	(128)
Autres charges et produits d'assurance	7.5.2	4 905	(4 075)	830	4 491	(3 045)	1 446
Sous-total assurance		4 905	(5 762)	(857)	4 491	(3 173)	1 318
Opérations de location simple		28	(25)	3	41	(32)	10
Autres produits et charges accessoires	7.5.3	1 336	(234)	1 102	594	(465)	129
TOTAL		6 536	(6 201)	335	5 372	(3 822)	1 551

7.5.1 - OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT

(en millions d'euros)	31/12/09			31/12/08		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Résultat de cession	1	(12)	(11)	1	(7)	(6)
Dépréciations		(13)	(13)		1	1
Autres produits et charges accessoires	155	(101)	54	138	(99)	39
TOTAL	156	(126)	30	139	(105)	34

7.5.2 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/09	31/12/08
Primes reçues sur l'activité d'assurance-vie	3 699	3 187
Primes reçues sur l'activité de prévoyance	240	277
Primes reçues sur l'activité d'assurance-crédit	926	876
Charges de prestations	(4 010)	(2 883)
Autres produits nets	(25)	(12)
TOTAL	830	1 446

7.5.3 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES ACCESSOIRES

(en millions d'euros)	31/12/09	31/12/08
Prestations des services informatiques	37	39
Prestations de credit management ^(a)	212	165
Autres activités diverses ^(b)	853	(75)
TOTAL	1 102	129

(a) Ces prestations correspondent aux produits des ventes de services d'accès à l'information sur la solvabilité des entreprises, d'informations marketing et de services de recouvrement réalisés par les filiales spécialisées de la Coface.

(b) Le résultat des autres activités diverses comprend notamment :

- un profit de 418 millions d'euros relatif à l'opération de reclassement en capitaux propres des titres supersubordonnés à durée indéterminée et des actions de préférence au 31 décembre 2009 (cf. note 6.16) ;
- un profit de 392 millions d'euros se rapportant à l'opération d'échange de titres supersubordonnés de juillet 2009 (cf. note 6.16).

7.6 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets des refacturations, les charges sociales ainsi que les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à prestations définies) ou encore les paiements sur base d'actions, conformément à la norme IFRS 2.

Les rémunérations différées attribuées aux professionnels des marchés financiers au titre de l'exercice 2009 seront réglées pour partie sous la forme de trésorerie indexée à la valeur de

l'action Natixis, et pour une autre partie, en actions Natixis. La charge relative à ces rémunérations, calculées conformément à la norme IFRS 2, est étalée sur la période d'acquisition à compter du 1^{er} janvier 2009, date à laquelle les salariés ont commencé à rendre les services correspondants.

L'étalement de la charge sur l'exercice 2009 est de 15,9 millions d'euros pour les rémunérations différées réglées en cash indexé et de 6,8 millions d'euros pour les rémunérations différées réglées en actions.

Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et les services extérieurs.

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/09	31/12/08
Frais de personnel	11.2		
Salaires et traitements		(1 913)	(1 909)
<i>dont paiements en actions</i>		(18)	(15)
Avantages de retraite et autres	11.2.2 & 11.2.3	(131)	(123)
Charges sociales		(459)	(432)
Intéressement et participation		(60)	(93)
Impôts et taxes liés aux rémunérations ^(a)		(130)	(108)
Autres ^(b)		101	(142)
Total Frais de personnel		(2 592)	(2 807)
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes		(110)	(114)
Services extérieurs		(1 730)	(1 868)
Autres		(70)	(63)
Total Autres charges d'exploitation		(1 910)	(2 045)
TOTAL		(4 502)	(4 852)

(a) Y compris la taxe sur les bonus provisionnés en totalité au 31 décembre 2009 pour un montant de 37 millions d'euros (cf. note 11.2.2).

(b) Concernant le premier plan d'adaptation de l'emploi ouvert en 2008, une reprise nette de 130,7 millions d'euros a été comptabilisée en 2009 au titre des paiements déjà réalisés dans le cadre des premiers départs.

Au titre du second plan de sauvegarde de l'emploi, une dotation nette de 28 millions d'euros a été enregistrée au 31 décembre 2009.

7.7 - Coût du risque

Ce poste enregistre principalement la charge du risque sur les opérations de crédit : les dotations nettes de reprises de provisions, individuelles et collectives, les créances passées en perte sur l'exercice et les récupérations sur les créances amorties.

La ligne « Dépréciations sur créances individuelles » comprend les dépréciations des titres classés en « Prêts et Créances » (y compris ceux reclassés dans les conditions de l'amendement du 13 octobre 2008) ainsi que celle des titres à revenus fixes classés en actifs financiers disponibles à la vente.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09					31/12/08				
	Dota- tions	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupé- rations / créances amorties	Net	Dota- tions	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupé- rations / créances amorties	Net
Provisions pour risques et charges	(391)	52			(339)	(614)	34			(580)
Engagement par signature	(185)	34			(151)	(195)	10			(185)
Autres	(206)	18			(188)	(418)	24			(395)
Provisions sur actifs financiers	(2 626)	665	(111)	9	(2 063)	(1 686)	449	(8)	9	(1 237)
Coût du risque	(3 017)	717	(111)	9	(2 402)	(2 300)	484	(8)	9	(1 817)
<i>dont</i>										
<i>Reprises de dépréciations sans objet</i>		717					484			
<i>Reprises de dépréciations utilisées</i>		711					124			
Sous-total reprises		1 429					608			
<i>Pertes couvertes par provisions</i>		(711)					(124)			
Total reprises nettes		717					484			

7.8 - Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

	31/12/09		31/12/08	
	Valeur des participations mises en équivalence	Résultat	Valeur des participations mises en équivalence	Résultat
<i>(en millions d'euros)</i>				
Caisses d'Épargne	5 129	192	4 632	246
Banques Populaires	4 690	212	4 561	203
Autres	74	21	126	35
TOTAL	9 893	425	9 319	484

7.9 - Gains ou pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

	31/12/09			31/12/08		
	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Résultat net de cession	(30)	2	(28)	104	(4)	100
TOTAL	(30)	2	(28)	104	(4)	100

Ce résultat comprend notamment les opérations suivantes :

- moins-value de cession de Caceis pour un montant de - 31 millions d'euros ;
- plus-value de cession de Cerved pour un montant de 19,7 millions d'euros ;
- provision de 26 millions d'euros correspondant à la charge estimée qui devrait être générée par la cession d'une partie du portefeuille de Natixis Private Equity (NPE), qui devrait intervenir au cours du premier semestre 2010.

7.10 - Rapprochement entre la charge d'impôt totale et la charge d'impôt théorique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
+ Résultat net part du groupe	(1 707)	(2 799)
+ Résultat net part des minoritaires	55	72
+ Impôt de l'exercice	(1 288)	(705)
+ Résultat des activités arrêtées	0	
+ Dépréciations des écarts d'acquisition	9	73
- Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(425)	(484)
= Résultat comptable consolidé avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	(3 356)	(3 843)
+/- Différences permanentes ^(a)	(693)	(518)
= Résultat fiscal consolidé	(4 050)	(4 361)
x Taux d'impôt théorique	33,33 %	33,33 %
= Impôt théorique	1 350	1 454
+ Contributions et impôt forfaitaire annuel	23	40
+ Impôt au taux réduit	0	(1)
+ Déficits de l'exercice limités par prudence	(327)	(932)
+ Effets de l'intégration fiscale	13	20
+ Différence de taux d'impôt sur filiales étrangères	1	(42)
+ Redressements fiscaux	(32)	59
+ Crédits d'impôt	8	12
+ Impôt de distribution des CCI	(64)	(67)
+ Impôt sur exercices antérieurs ^(b)	321	176
+ Autres éléments	(4)	(14)
= Charge d'impôt de l'exercice	1 288	705
<i>dont : impôt exigible</i>	<i>3</i>	<i>(103)</i>
<i>impôt différé ^(c)</i>	<i>1 285</i>	<i>808</i>

(a) Les principales déductions opérées au titre de différences permanentes en 2009 sont les résultats exonérés des filiales étrangères situées au Luxembourg et en Belgique, l'amortissement fiscal du goodwill aux États-Unis et le produit de reclassement des dettes subordonnées en capitaux propres.

(b) Ce produit comprend en 2008 des impôts différés actifs pour 135 M€ enregistrés par la succursale de New York et en 2009 un produit de carry-back de 188 M€ enregistré par la maison mère du groupe d'intégration fiscale française et de 51 M€ enregistré par les filiales américaines.

(c) La revue détaillée du plan stratégique, ainsi que la garantie des actifs GAPC par BPCE créent les conditions d'un retour à une capacité bénéficiaire fiscale du groupe dans son ensemble. En outre, l'acquisition des minoritaires de NGAM permet à Natixis d'accroître au 1^{er} janvier 2010 le périmètre d'intégration fiscale. Il en résulte une activation d'impôt de 1 285 millions d'euros au 31 décembre 2009.

NOTE 8

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

8.1 - Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Mouvements de la période 2009	Mouvements de la période 2008
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	(15)	(36)
Autres mouvements	30	95
	16	59
Réévaluation des actifs disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	175	358
Autres mouvements	439	(1 459)
	614	(1 101)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	288	88
Autres mouvements	(331)	(732)
	(42)	(644)
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entités mises en équivalence		
Reclassement vers le résultat	15	14
Autres mouvements	(230)	(482)
	(215)	(468)
Impôts	(14)	138
TOTAL	358	(2 016)

8.2 - Détails de l'impôt sur les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09			31/12/08		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Écarts de conversion	16		16	59		59
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	614	(19)	595	(1 101)	55	(1 046)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(42)	5	(38)	(644)	83	(561)
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entités mises en équivalence			(215)			(468)
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	587	(14)	358	(1 687)	138	(2 016)

NOTE 9

INFORMATION SECTORIELLE

Au cours de l'exercice 2009, Natixis a procédé à une revue approfondie de ses métiers. Après avoir étudié le potentiel de croissance de chaque métier et son adéquation stratégique avec les autres métiers de Natixis et avec BPCE, la Direction générale a organisé Natixis autour de trois métiers cœurs :

- **la Banque de Financement et d'Investissement**, qui se positionne désormais comme la banque de la clientèle grandes entreprises et institutionnels de BPCE ;
- **le pôle Épargne**, qui comprend la Gestion d'actifs, l'Assurance-vie et la Banque privée ;
- **les Services Financiers Spécialisés**, qui regroupent les métiers de l'Affacturage, du Crédit-bail, du Crédit à la consommation, des Cautions et garanties, de l'Ingénierie sociale, des Paiements et des Titres. Ces services s'inscrivent désormais au cœur du développement de la banque de détail de BPCE.

Coface et les activités de Capital investissement sont désormais gérés comme des participations financières en raison des moindres synergies qu'elles présentent avec les autres métiers de Natixis et avec BPCE.

C'est sur la base de cette nouvelle organisation que la Direction générale suit le résultat des différentes activités, établit ses « business plans » et effectue sa gestion opérationnelle. Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », c'est donc à partir de ce découpage interne des activités que Natixis a défini ses secteurs opérationnels.

9.1 - BFI

La Banque de Financement et d'Investissement propose à ses clients – entreprises, investisseurs institutionnels, assurances et banques – une gamme diversifiée de solutions de financement et de marchés de capitaux, intégrant tous ses savoir-faire : conseil, origination, structuration et placement.

L'expertise et la technicité de ses équipes, associées à une recherche reconnue et régulièrement primée, permettent à Natixis de concevoir des solutions adaptées aux besoins de ses clients et intégrant les dernières évolutions des marchés.

- Natixis entretient, par sa fonction coverage, une relation de proximité avec ses clients, en France et à l'international ; elle les accompagne dans la durée et dans un cadre de maîtrise des risques, en leur apportant sa connaissance pointue de nombreux secteurs d'activités.
- **Dettes et financements** : une plate-forme dédiée fournit des solutions de financements et de conseil grâce à des compétences complémentaires dans le domaine de l'origination spécialisée, de la structuration de crédit et de la distribution.

- **Marchés de capitaux** : Natixis dispose d'une expertise reconnue sur les marchés de taux, change, matières premières, crédit et sur le marché des actions qui lui permet de proposer une offre de produits diversifiés standards et sur mesure.

9.2 - Services Financiers Spécialisés

Ce pôle rassemble un ensemble d'activités de service dédiées principalement aux réseaux des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires ainsi qu'aux autres pôles métiers de Natixis :

- **Affacturage** : ce métier, n° 3 de l'affacturage en France, apporte des solutions aux entreprises pour la gestion des factures (financement, assurance, recouvrement). Natixis Factor utilise les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne qui assurent une part importante du flux d'affaires.
- **Cautions et Garanties financières** : cette ligne de métier est exercée par Natixis Garanties. Ces métiers regroupent principalement : des cautions sur les crédits immobiliers aux particuliers et professionnels octroyés par le réseau des Caisses d'Épargne et plus récemment par le réseau des Banques Populaires, des garanties légales, des cautions financières.
- **Crédits à la consommation** : la ligne de métiers de crédits à la consommation regroupe au sein de Natixis, des activités larges sur la chaîne de valeur des prêts revolving (marketing, octroi, gestion administrative, recouvrement amiable...) et des activités de gestion administrative de prêts personnels. Ces activités sont exercées au travers de Natixis Financement, qui porte et gère les encours revolving des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne et assure la gestion des prêts personnels des Caisses d'Épargne.
- **Crédit-bail** : cette ligne de métier apporte des solutions de financement pour des actifs mobiliers ou immobiliers sous forme de crédit-bail ou de location longue durée.
- **Ingénierie sociale** : (offre complète pour l'ingénierie sociale des entreprises), Épargne salariale : tenue de comptes salariés, gestion administrative et comptable des fonds ; vie collective et titres de services.
- **Titres** : back offices de métiers titres retail : conservation (tenue de comptes, sous-traitance back office titres, contrôle dépositaire), service bureau.
- **Paiements** : mise à disposition d'outils et d'infrastructures : monétique, émission et recouvrement des transferts électroniques de masse, traitement des chèques.



9.3 - Épargne

- Gestion d'actifs** : Les activités de gestion d'actifs sont rassemblées au sein de Natixis Global Asset Management. Elles couvrent l'ensemble des classes d'actifs et sont exercées principalement aux États-Unis et en France. Celles-ci sont assurées par une organisation fédérale d'entités autonomes (sociétés de gestion spécialisées et structures spécialisées pour la distribution) sous le contrôle d'une holding, qui assure la cohérence d'ensemble du modèle en prenant en charge les fonctions de pilotage. Ces sociétés peuvent se concentrer sur leur cœur de métier, la génération de performance, tout en gardant la possibilité de développer une clientèle institutionnelle propre et en bénéficiant des autres fonctions support du pôle avec des modèles économiques adaptés. Nombre de celles-ci bénéficient d'une forte notoriété, telles que Loomis Sayles, Harris Associates, AEW ou Natixis Asset Management.

Ensemble, ces sociétés de gestion spécialisées permettent au groupe d'offrir une gamme complète d'expertises qui répond à la demande de toutes les catégories de clients. L'organisation de la distribution autour de la plate-forme Global Associates, ainsi que des fonds de commerce développés historiquement par les sociétés de gestion, notamment en direction des Clientèles Groupe, permet d'optimiser la couverture des différentes clientèles. La distribution auprès des réseaux-actionnaires reste toutefois assurée en France par les sociétés de gestion.

- Assurances** : Natixis Assurances est un holding regroupant diverses filiales opérationnelles d'assurance. Il propose une gamme complète de produits en assurance-vie individuelle et collective, en prévoyance et en assurance dommages aux biens. Son offre, diversifiée et modulable, s'adresse aux particuliers, aux professionnels, aux agriculteurs, aux entreprises et aux associations.
- Banque privée** : cette ligne de métier couvre les activités de gestion de fortune en France et au Luxembourg, la gestion patrimoniale et une offre de services à destination des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants. En 2009, la Banque Privée 1818, issue de la fusion entre Banque Privée Saint-Dominique (BPSD) et la Compagnie 1818, prend une place notable sur le marché français. Elle développe sa clientèle essentiellement à partir de la clientèle des Caisses d'Épargne, des Banques Populaires et complétées par celle de Natixis. Elle recouvre le conseil, l'expertise et la gestion de patrimoine, ainsi que la gestion financière d'OPCVM.

9.4 - Capital investissement

Les activités de Capital investissement sont développées à partir de plusieurs petites équipes d'investisseurs fédérées autour de Natixis Private Equity (NPE). L'expertise de ces

équipes est tournée vers le financement des petites et moyennes entreprises en général non cotées en France et à l'international via des prises de participations. NPE couvre tous les segments d'activité du private equity : opérations de capital développement (financements du haut de bilan de sociétés matures), de capital transmission (opérations de Leverage Buy Out), de capital risque (sociétés jeunes et innovantes), de Capital investissement international et fonds de fonds.

9.5 - Coface

Les principales activités exercées sont : l'assurance-crédit, l'affacturage à l'étranger, l'information et notation d'entreprise (solvabilité et marketing), la gestion de créances (de l'émission au recouvrement) et la gestion des procédures publiques pour le compte de l'État français.

Plus des deux tiers du chiffre d'affaires sont réalisés à l'international. Coface dispose de son propre réseau de distribution (dans 67 pays), élargi par le réseau CreditAlliance (à 44 pays supplémentaires), issu de Coface.

9.6 - Banque de détail

Natixis intègre ces activités d'une part au travers de sa participation de 20 % dans les réseaux de banque de détail des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne, et d'autre part, par les lignes métiers distribuées par les réseaux. Les réseaux des deux groupes actionnaires occupent des positions de marché distinctes et complémentaires. Les Caisses d'Épargne sont très présentes auprès des particuliers et des professionnels avec une gamme complète de produits et services ; elles sont également ancrées dans leurs territoires, au service du développement des régions, en proposant aux collectivités locales, aux organismes de logement social et aux entreprises une offre complète. Les Banques Populaires interviennent sur le marché des professionnels, des PME, et des particuliers.

9.7 - Gestion active des portefeuilles cantonnés

Fin 2008, il a été décidé de regrouper dans une structure de cantonnement au sein de la BFI les positions les plus illiquides et/ou les plus risquées et en particulier : les activités d'arbitrage de convertibles, les dérivés actions et taux complexes, les dérivés de trading de corrélation, les instruments structurés sur fonds, les activités pour compte propre de crédit, residential ABS...

Le référentiel d'activité de la GAPC, finalisé courant 2009, se décompose ainsi :

- GAPC 0 – Management ;
- GAPC 1 – Structured Credit Euro ;
- GAPC 2 – Structured Credit US ;
- GAPC 3 – Vanilla Credit ;
- GAPC 4 – Trading de corrélation ;
- GAPC 5 – Dérivés complexes de taux ;
- GAPC 6 – Arbitrage de convertibles ;
- GAPC 7 – Dérivés complexes actions ;
- GAPC 8 – Structurés sur fonds (ex-Alternative Assets).

Dans un contexte marqué par un environnement économique encore incertain, Natixis a, au troisième trimestre 2009 mis en place avec BPCE un dispositif de protection contre les pertes futures et la volatilité des résultats occasionnée par les portefeuilles de la GAPC. Ce mécanisme est entré en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2009.

9.8 - Analyse sectorielle

(en millions d'euros)	31/12/09								
	Banque de Financement et d'Investissement	Épargne	Services Financiers Spécialisés	Coface	Natixis Private Equity	Banque de détail	GAPC	Autres activités	Total
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	[8]	[9]
Produit Net Bancaire	2 561	1 540	944	387	(43)		(1 825)	217	3 782
<i>Évolution 2009/2008</i>	<i>(10) %</i>	<i>(9) %</i>	<i>(30) %</i>	<i>(41) %</i>	<i>(154) %</i>		<i>(47) %</i>	<i>(186) %</i>	<i>29 %</i>
Frais généraux et assimilés	(1 664)	(1 154)	(714)	(653)	(61)		(167)	(295)	(4 708)
<i>Évolution 2009/2008</i>	<i>(5) %</i>	<i>(2) %</i>	<i>(22) %</i>	<i>5 %</i>	<i>(8) %</i>		<i>(2) %</i>	<i>(13) %</i>	<i>(7) %</i>
Résultat brut d'exploitation	897	386	230	(266)	(104)		(1 992)	(78)	(926)
<i>Évolution 2009/2008</i>	<i>(18) %</i>	<i>(24) %</i>	<i>(47) %</i>	<i>(987) %</i>	<i>(843) %</i>		<i>(45) %</i>	<i>(87) %</i>	<i>(56) %</i>
Résultat courant avant impôt	(477)	365	152	(261)	(103)	258	(2 906)	32	(2 939)
<i>Évolution 2009/2008</i>	<i>(211) %</i>	<i>(19) %</i>	<i>(64) %</i>	<i>(1 188) %</i>	<i>(892) %</i>	<i>(15) %</i>	<i>(35) %</i>	<i>(105) %</i>	<i>(14) %</i>

Ces informations ont été déterminées sur la base des principes comptables appliqués dans le cadre du référentiel IFRS adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2009.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/08								
	Banque de Financement et d'Investissement	Épargne	Services Financiers Spécialisés	Coface	Natixis Private Equity	Banque de détail	GAPC	Autres activités	Total
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	[8]	[9]
Produit Net Bancaire	2 857	1 693	1 355	653	80		(3 452)	(251)	2 935
Frais généraux et assimilés	(1 758)	(1 183)	(920)	(623)	(66)		(171)	(339)	(5 060)
Résultat brut d'exploitation	1 099	510	435	30	14		(3 623)	(590)	(2 125)
Résultat courant avant impôt	430	449	424	24	13	302	(4 470)	(603)	(3 431)

Ces informations ont été déterminées sur la base des principes comptables appliqués dans le cadre du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2008. Elles sont présentées suivant la nouvelle organisation des métiers retenue par la nouvelle Direction générale de Natixis en 2009.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09								
	Banque de Financement et d'Investissement	Épargne	Services Financiers Spécialisés	Coface	Natixis Private Equity	Banque de détail	GAPC	Autres activités	Total
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	[8]	
Actifs à la juste valeur par le résultat	118 500	7 889		105	1 742		52 944	46	181 226
Actifs financiers disponibles à la vente	3 068	22 348	1 227	1 151	15		1 757	1 930	31 496
Prêts et créances sur établissements de crédit	60 578	462	613	255	41		2 971	3 757	68 677
Prêts et créances sur la clientèle	70 388	1 310	14 310	3 415	91		11 109	5 280	105 903
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		5 429		56					5 485
Écart d'acquisition		2 005	61	529	13			27	2 635
Autres actifs	17 424	(1 815)	333	284	(598)	101	7 633	30 434	53 796
TOTAL ACTIF	269 958	37 628	16 544	5 795	1 304	101	76 414	41 474	449 218

(en millions d'euros)	Banque de Financement et d'Investis- sement	Épargne	Services Financiers Spécialisés	Coface	Natixis Private Equity	Banque de détail	GAPC	Autres activités	Total
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	[8]	
Passifs financiers à la JV par résultat	144 253	85	(1)	40	(1)		36 870	285	181 531
Dettes envers les établissements de crédit	45 515	546	9 172	2 513	309		31 352	6 103	95 510
Dettes envers la clientèle	28 818	552	844	1 092			6 754	4 485	42 545
Dettes représentées par un titre	40 807	(217)	568		90		32		41 280
Prov. techniques des contrats d'assurance	79	34 563	691	1 235					36 568
Dettes subordonnées	7 969	551						(380)	8 140
Autres passifs	2 517	1 548	5 270	915	906	101	1 406	30 981	43 644
TOTAL PASSIF	269 958	37 628	16 544	5 795	1 304	101	76 414	41 474	449 218

Ces informations ont été déterminées sur la base des principes comptables appliqués dans le cadre du référentiel IFRS adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2009.

(en millions d'euros)	31/12/08								
	Banque de Financement et d'Investis- sement	Épargne	Services Financiers Spécialisés	Coface	Natixis Private Equity	Banque de détail	GAPC	Autres activités	Total
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	[8]	
Actifs à la juste valeur par le résultat	202 918	7 369	515	130	1 712		72 265	585	285 494
Actifs financiers disponibles à la vente	5 840	18 294	2 078	1 100	15		2 011	415	29 753
Prêts et créances sur établissements de crédit	57 968	695	2 696	171	60		352	3 631	65 573
Prêts et créances sur la clientèle	85 271	1 265	13 154	3 851	55		7 960	4 047	115 603
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		6 321		90					6 411
Écarts d'acquisition	14	1 738	523	514	22			12	2 823
Autres actifs	21 112	(18)	1 860	335	(450)	158	2 558	24 548	50 103
TOTAL ACTIF	373 122	35 666	20 827	6 190	1 413	158	85 146	33 238	555 760

<i>(en millions d'euros)</i>	Banque de Financement et d'Investis- sement	Épargne	Services Financiers Spécialisés	Coface	Natixis Private Equity	Banque de détail	GAPC	Autres activités	Total
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	[8]	
Passifs financiers à la JV par résultat	221 211	137	720	39	65		52 512	696	275 380
Dettes envers les établissements de crédit	56 282	768	9 780	2 868	226		25 490	1 186	96 600
Dettes envers la clientèle	44 914	762	6 686	1 040			3 356	2 023	58 781
Dettes représentées par un titre	34 716	(25)	(109)		(47)			71	34 606
Prov. techniques des contrats d'assurance	109	31 561	665	1 223					33 558
Dettes subordonnées	13 077	527	185					(157)	13 632
Autres passifs	2 812	1 936	2 900	1 020	1 169	158	3 789	29 419	43 203
TOTAL PASSIF	373 122	35 666	20 827	6 190	1 413	158	85 146	33 238	555 760

Ces informations ont été déterminées sur la base des principes comptables appliqués dans le cadre du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2008. Elles sont présentées suivant la nouvelle organisation des métiers retenue par la nouvelle Direction générale de Natixis en 2009.

9.9 - Autres informations

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres UE	Amérique du Nord	Autres OCDE	Pays non ventilés	Intra- groupes interzones	Total
Produit Net Bancaire	2 274	146	1 144	53	165		3 782
Résultat net de l'exercice - part groupe	(755)	(835)	(173)	16	41		(1 707)

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres UE	Amérique du Nord	Autres OCDE	Pays non ventilés	Intra- groupes interzones	Total
Actifs à la juste valeur par le résultat	131 349	22 518	26 235	1	1 122		181 225
Actifs financiers disponibles à la vente	29 600	1 163	347	38	347		31 495
Prêts et créances	122 459	26 410	20 049	534	5 127		174 579
Immobilisations	1 047	114	96	6	8		1 271
Autres actifs	56 436	(988)	5 577	(96)	(282)		60 647
TOTAL ACTIF	340 891	49 218	52 304	483	6 322	0	449 218

NOTE 10 **GESTION DES RISQUES**

Les informations sur la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le Rapport de gestion aux parties 5.1 à 5.5 et 5.9 et 5.10 du chapitre V « Gestion des

risques ». Elles font parties intégrantes des comptes en cours de certification par les commissaires aux comptes.

NOTE 11 **EFFECTIFS, FRAIS DE PERSONNEL, RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL****11.1 - Effectifs**

(en nombre)	31/12/09	31/12/08
Effectifs *	19 439	22 096

* Équivalent temps plein en activité dans Natixis en photo en date d'arrêt.

Les effectifs ont été réduits en 2009 sous l'effet de deux plans d'adaptation de l'emploi :

- l'un ouvert aux collaborateurs de Natixis S.A. courant septembre 2008 et clôturé au cours du premier semestre 2009. Globalement, ce plan s'est traduit par 800 suppressions de postes ;
- l'autre ouvert le 17 juin 2009 et clôturé le 31 décembre 2009. Ce plan concerne au total 250 collaborateurs issus de BFI et d'Eurotitres.

11.2 - Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 2 592 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les frais de personnel comprennent les salaires et traitements nets des refacturations versés dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice où les services ont été rendus, les rémunérations différées réglées en trésorerie ou en actions, la participation et l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les charges liées aux engagements de retraite et les charges des autres avantages à long terme tels que les médailles du travail.

11.2.1 - AVANTAGES À COURT TERME

Les salaires et traitements versés dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice où les services sont rendus, l'intéressement et la participation, répondent notamment à la définition des avantages à court terme selon la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Suivant cette norme, les avantages à court terme sont comptabilisés immédiatement en charges au cours de

l'exercice où le personnel a rendu les services lui donnant droit à ces avantages.

11.2.2 - RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRÉES**Plan de rétention**

Le 18 mars 2009, Natixis a mis en place un Plan de rétention pour les salariés de la Banque de Financement et d'Investissement. Le plan de rétention 2009 a pour objectif de fidéliser et d'encourager les collaborateurs clés à poursuivre et accroître leur contribution à la Banque de Financement et d'Investissement. Les droits sont acquis progressivement sur une période s'ouvrant à la date d'octroi (soit le 18 mars 2009) et s'achèvent à la date du 1^{er} juillet 2012. Le montant réglé en trésorerie à chaque fenêtre de paiement est fonction de l'évolution d'un coefficient lié à la performance de la BFI et plus globalement à celle de Natixis ainsi qu'à la durée de conservation des droits.

Ce plan est analysé, conformément à la norme IAS 19, comme un régime d'autres avantages à long terme. Les droits étant acquis au fur et à mesure que les services sont rendus, l'obligation correspondant à la somme probable des droits à verser doit être comptabilisée de façon progressive sur la période d'acquisition des droits. Le calcul de l'obligation doit tenir compte des hypothèses actuarielles relatives à la probabilité de réalisation des conditions de présence, de performance et d'exercice des droits. Ces hypothèses sont révisées périodiquement. Les écarts actuariels sont constatés immédiatement en résultat, aucun corridor n'étant appliqué. En date d'arrêt, l'obligation correspond à une évaluation actuarielle effectuée de manière similaire à celle réalisée pour les régimes à prestations définies.



La charge totale comptabilisée au titre du plan de rétention dans les comptes de Natixis du 31 décembre 2009 est de 11,7 millions d'euros.

Rémunérations différées attribuées aux professionnels des marchés

La part de la rémunération variable, attribuée aux professionnels des marchés financiers au titre de l'exercice de référence 2009 et qui est différée, représente plus de 50 % en moyenne des rémunérations variables attribuées conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 novembre 2009 et des normes professionnelles adoptées par la Fédération bancaire française le 5 novembre 2009.

Ces rémunérations seront réglées suivant deux formes :

- une partie sera réglée en trésorerie indexée sur la valeur de l'action Natixis : un tiers des unités sera réglé en mars 2011, un autre tiers en mars 2012 et le dernier tiers en mars 2013 ;
- une autre partie sera réglée en actions Natixis : un tiers en mars 2011, un tiers en mars 2012 et un tiers en mars 2013.

Ces rémunérations ne seront payées qu'à la condition de remplir des critères de présence et de performance.

Le traitement comptable de ces rémunérations est décrit en note 5.17.

La charge estimée est étalée linéairement sur la période de présence fixée dans le plan à compter de la date de début de l'exercice au cours duquel l'employé a commencé à rendre les services correspondants soit le 1^{er} janvier 2009 pour les rémunérations attribuées au titre de l'exercice de référence 2009. Le montant, de la charge estimée, de l'étalement comptabilisé dans les comptes de l'exercice 2009 est de :

- 15,9 millions d'euros pour la partie de la rémunération réglée en trésorerie et indexée sur la valeur de l'action Natixis ;
- 6,8 millions d'euros pour la partie de la rémunération réglée en actions Natixis.

Les attributions n'ayant pas encore été formellement réalisées à la date d'arrêté des comptes, les évaluations de charges ont été effectuées à partir de la meilleure estimation possible des paramètres à la date d'arrêté, tant en ce qui concerne la valeur de l'action déterminant le nombre d'unités attribuables, que les hypothèses de volatilité et de dividendes. Les caractéristiques des plans et les paramètres retenus figurent en note 11.2.4.

La taxe sur le bonus a été provisionnée dans les comptes de l'exercice 2009 pour 50 % de l'assiette des rémunérations variables attribuées différées ou non (et pour la partie de la rémunération individuelle qui excède 27 500 euros). Le montant comptabilisé est de 37 millions d'euros au 31 décembre 2009.

11.2.3 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de Natixis se limite uniquement

au versement d'une cotisation et qui ne comportent aucun engagement de l'Employeur sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de Natixis sont situés en France. Ils regroupent, notamment, l'assurance-vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO.

Les régimes de retraite basés sur le volontariat des salariés, mis en place par certaines entités de Natixis et pour lesquels ces entités n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO) constituent également des régimes à cotisations définies.

Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

Les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies regroupent l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi pour lesquels Natixis est engagée sur un niveau de prestations. Ils comprennent notamment : les régimes de retraite complémentaires de pension bancaire, les indemnités de fin de carrière, la mutuelle et autres prestations contractuelles bénéficiant aux anciens membres du personnel retraités.

Le montant provisionné au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies est déterminé au moyen d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

La charge annuelle relative aux régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés ;
- le coût financier (effet de la désactualisation) ;
- le rendement attendu des actifs de couverture ;
- l'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés ;
- les effets de toutes réductions et liquidations de régimes.

Les autres avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les médailles du travail et les rémunérations différées de plus de 12 mois versées en numéraire telles que celles versées dans le cadre du plan de rétention (cf. note 11.2.2).

L'obligation au titre des autres avantages à long terme est évaluée selon une méthode d'évaluation actuarielle similaire à celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, à l'exception près des écarts actuariels pour lesquels la méthode du corridor ne s'applique pas et des coûts de services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

a) Incidences des nouveaux textes

La loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2010, prévoit :

- le doublement de 8 à 16 % de la contribution sur les régimes à prestations définies assise, conformément à l'option retenue par Natixis, sur les rentes liquidées à partir du 1^{er} janvier 2010 excédent un tiers du plafond de la sécurité sociale ;
- le doublement de la contribution sur les régimes à prestations définies a pour effet d'augmenter la valeur de l'engagement brut pour un montant de 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2009, montant qui sera pris en compte dans le résultat de façon étalée sur la période d'acquisition des droits des plans concernés estimée à 5 ans ;
- la mise en place d'une contribution additionnelle de 30 % à la charge de l'employeur sur les rentes excédant huit fois le plafond de la sécurité sociale et applicable aux retraites liquidées à compter du 1^{er} janvier 2010.

Natixis n'est pas concerné par cette nouvelle mesure, le niveau des rentes accordées par Natixis n'étant pas atteint.

b) Incidence des restructurations internes ou autres évolutions du périmètre de consolidation

Au cours de l'année 2009, le périmètre des bénéficiaires des régimes Natixis a évolué de la façon suivante :

- suite à la sortie de Caceis du périmètre de consolidation, les engagements relatifs à cette entité ne sont plus provisionnés au bilan de Natixis. La diminution de l'engagement au 31 décembre 2009 est de 12,9 millions d'euros ;
- le 1^{er} janvier 2009, les salariés de l'ex-Compagnie 1818 ont été intégrés au régime de la Banque Privée Saint-Dominique suite (BPSD) à l'absorption juridique de cette entité (cf. note 3). À compter de cette date, ces salariés bénéficient du régime des indemnités de fin de carrière, du régime des complémentaires santé et du régime des médailles du travail des salariés de BPSD. Ce regroupement n'a pas eu d'effet significatif sur le montant de l'engagement de Natixis au 31 décembre 2009.

c) Incidence du Plan de Sauvegarde de l'Emploi ouvert au cours de l'exercice 2009

Une partie des salariés concernés n'achèveront pas leur carrière chez Natixis, ce qui vient alléger le montant des passifs sociaux au titre des indemnités de fin de carrière, des complémentaires santé et prévoyance et des médailles du travail.

Les avantages maintenus pour la population de plus de 55 ans concernée par ces plans sont provisionnés au titre des passifs sociaux.

d) Principales hypothèses actuarielles utilisées au 31 décembre 2009

Par zone géographique	France	Europe (hors France)	États-Unis
Taux d'actualisation	3,57 %	5,20 %	6,16 %
Taux de rendement attendus des actifs	3,18 %	3,14 %	6,25 %
Taux attendus d'augmentation des salaires (brut d'inflation)	3,47 %	2,66 %	3,98 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,30 %	5,00 %	5,00 %
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)	13	13	15

Pour Natixis, 82 % des passifs bruts de ces régimes sont concentrés sur des régimes qui se situent en France.

Les taux de sortie pour les Indemnités de Fin de Carrière (IFC) et les médailles du travail sont calculés par tranche d'âge et par catégorie professionnelle, avec une moyenne sur 3 ans, le taux étant de 0 % pour les plus de 55 ans.

Les taux d'augmentation de salaires sont calculés par catégorie professionnelle et selon la méthode de la population constante avec une moyenne sur 3 ans.

Par type d'engagement	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		Autres avantages à long terme	
	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres avantages
Taux d'actualisation	4,37 %	3,45 %	3,26 %	1,13 %
Taux de rendement attendus des actifs	4,70 %	4,05 %		

e) Engagements liés aux passifs sociaux au 31 décembre 2009

	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		Autres avantages à long terme		Total
	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres avantages	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Engagement au 01/01/09					
Engagements nets comptabilisés	46	112	40	58	256
Gains et pertes sur écarts actuariels non comptabilisés	50	22		10	82
Coût des services passés non comptabilisés	4	31		3	38
Engagement total au 01/01/09	100	165	40	71	376
Droits liquidés sur la période	(8)	(6)	(2)		(16)
Droits acquis sur la période	4	9	4	12	29
Coût financier	18	6	1		25
Rendement brut attendu des actifs	(11)	(1)			(12)
Variation des frais de gestion					
Versement de la période au fonds		(3)			(3)
Frais sur versements					
Modification de régime comptabilisée sur la période		3	1		4
Écarts actuariels enregistrés sur la période	4	1			5
Autres éléments	(8)	(2)			(10)
Variation enregistrée en résultat	(1)	7	4	12	22
Autres éléments (variation du périmètre...)	40	(2)	(2)	(58)	(22)
Autres variations comptabilisées	40	(2)	(2)	(58)	(22)
Écart actuariel sur engagements	(4)	4			
Écart actuariel/rendement des actifs	(20)	(1)			(21)
Autres écarts actuariels	47			(10)	37
Variation des écarts actuariels non enregistrés	23	3		(10)	16
Modification de régime intervenue dans la période	6	2			8
Autres éléments	3	(3)		(3)	(3)
Autres variations non comptabilisées	9	(1)		(3)	5
Engagement au 31/12/09					
Engagements nets comptabilisés *	85	117	42	12	256
Gains et pertes sur écarts actuariels non comptabilisés	69	24			93
Coût des services passés non comptabilisés	13	27			40
ENGAGEMENT TOTAL AU 31/12/09	167	168	42	12	389

* Dont - 19 millions d'euros d'excédents d'actifs de couverture.

f) Variation de la juste valeur des actifs détenus en couverture des avantages post-emploi accordés au personnel

	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		Total
	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	
<i>(en millions d'euros)</i>			
Juste valeur au 1^{er} janvier 2009	240	47	287
Rendement attendu des actifs de régime	11	1	12
Rendement attendu des actifs distincts			
Écarts actuariels générés dans l'exercice	35	1	36
Cotisations versées	21	3	24
Prestations servies	(9)		(9)
Effets des variations de change	(2)		(2)
Effets des variations de périmètre		(9)	(9)
Transferts, réductions et autres			
Juste valeur au 31 décembre 2009	296	43	339

g) Composition des actifs détenus en couverture des avantages post-emploi accordés au personnel

	Obligations	Actions	Actifs monétaires	Actifs immobiliers	Autres actifs	Total
Juste valeur des actifs <i>(en millions d'euros)</i>	175	115	22	2	25	339
Poids pondéré <i>(en %)</i>	52 %	34 %	6 %	1 %	7 %	100 %

h) Ajustements liés à l'expérience au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres avantages à long terme

	31/12/09	31/12/08
Engagement brut	728	663
Juste valeur des actifs du régime	339	287
Engagement net au bilan	389	376
Ajustement des actifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain)	(5,52) %	10,30 %
Ajustement des passifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain)	(1,48) %	(3,07) %

i) Analyse de sensibilité aux hypothèses retenues des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages à long terme comptabilisés au 31 décembre 2009

	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		Autres avantages à long terme	
	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres avantages
<i>(en % de l'élément mesuré)</i>				
Analyse de sensibilité à + 1 %				
Taux d'actualisation				
Impact sur la valeur actuelle des engagements bruts au 31 décembre	(9,66) %	(9,74) %	(6,50) %	(1,94) %
Taux d'évolution des coûts médicaux				
Impact sur la valeur actuelle des engagements bruts au 31 décembre	1,56 %			

j) Analyse de sensibilité aux hypothèses retenues des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages à long terme comptabilisés au 31 décembre 2009

	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		Autres avantages à long terme	
	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres avantages
<i>(en % de l'élément mesuré)</i>				
Analyse de sensibilité à + 1 %				
Taux d'actualisation				
Impact sur la valeur actuelle des engagements bruts au 31 décembre	12,25 %	11,23 %	7,49 %	2,00 %
Taux d'évolution des coûts médicaux				
Impact sur la valeur actuelle des engagements bruts au 31 décembre	(1,16) %			

11.2.4 - PLANS DE STOCK OPTIONS ET AUTRES PLANS DE PAIEMENT EN ACTIONS

Plans d'options de souscription Natixis

Natixis attribue à certains de ces salariés des options de souscription d'actions. Ces options sont exerçables sur une fenêtre de 3 ans à l'issue d'une période d'indisponibilité de 4 ans. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis à la date d'arrêt sont évaluées à

la juste valeur à la date d'attribution aux salariés. Cette juste valeur est déterminée grâce au modèle de valorisation de Black and Scholes, et étalée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres. Ce montant est révisé à chaque date d'arrêt et ajusté dès lors que des informations subséquentes sur le nombre de bénéficiaires viennent modifier les premières estimations de droits acquis. La charge est alors recalculée et les ajustements affectent les étalements de l'exercice en cours et les exercices suivants.

Année du plan	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options attribuées - Périmètre Natixis	Exercibles à compter du	Date d'expiration des options	Prix d'exercice	Options en circulation au 31/12/09	Juste valeur	Cours de l'action à la date d'attribution
Plan 2005	15/11/05	7 653 800	4 573 800	15/11/09	14/11/12	7,74	7 039 340	2,46	13,00
Plan 2007	29/01/07	15 398 922	7 698 922	29/01/11	28/01/14	14,38	14 089 614	5,03	21,97
Plan 2008	21/01/08	7 576 792		21/01/12	20/01/15	8,27	4 555 516	1,69	10,63

	Plan 2005	Plan 2007	Plan 2008
Nombre d'options existantes au 01/01/09	7 543 690	15 123 108	6 249 312
■ Attribuées au cours de l'exercice 2009			
■ Perdues au cours de l'exercice 2009	504 350	1 033 494	1 693 796
■ Expirées au cours de l'exercice 2009			
■ Exercées au cours de l'exercice 2009			
Nombre d'options existantes au 31/12/09	7 039 340	14 089 614	4 555 516

■ PRINCIPALES HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR LA VALORISATION DES PLANS D'OPTIONS NATIXIS

	Plan 2005	Plan 2007	Plan 2008
Méthode de valorisation	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes
Taux d'intérêt sans risque ^(a)	3 %	4 %	4 %
Volatilité future de l'action ^(b)	20 %	33 %	43 %
Taux de distribution des dividendes ^(c)	3,54 % par an	4,75 % par an	4,23 % par an
Taux de perte des droits	2 %	2 %	2 %

(a) Le taux sans risque est le taux des courbes standard de la banque, i.e. les courbes de taux de swaps interbancaires.

(b) La volatilité des options a été estimée à partir de la volatilité historique du cours de l'action Natixis et du critère d'écart entre les volatilités historiques et implicites des sociétés ayant un profil similaire.

(c) Le taux de dividende correspond en général au dernier dividende versé sans progression dans le futur avec maintien du dernier niveau.

■ MONTANT DE LA CHARGE ENREGISTRÉE EN RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Charge nette provenant des plans d'options Natixis	14 124	9 944

Schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA)

Le directoire de Natixis du 12 novembre 2007 a attribué gratuitement de manière égalitaire et nominative 60 actions Natixis au profit de chacun des salariés des groupes Natixis, Banque Populaire, et Caisse d'Épargne. Plus précisément cette attribution concerne les salariés, travaillant en France et ayant au moins 3 mois d'ancienneté à la date d'attribution, des entités suivantes :

- Natixis ;

- BPCE ;
- les établissements de crédit affiliés à l'un ou à l'autre des organes centraux ;
- les entités dont le capital est détenu pour 50 % et plus, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement par Natixis, l'un des organes centraux ou l'un des établissements de crédit affilié.

Ce sont au global 101 402 salariés à qui il a été attribué un total de 6 084 120 titres le 12 novembre 2007.

Le présent schéma d'attribution gratuite d'actions est encadré par la loi pour le financement de la participation et de l'actionariat salarié de 2006. Il a été autorisé par l'assemblée générale extraordinaire de Natixis du 24 mai 2007.

Le Plan se déroule en trois étapes sur 4 ans :

- 12 novembre 2007 : date d'attribution et ouverture de la période d'acquisition de 2 ans.

À la date d'attribution chaque salarié bénéficiaire dispose d'un droit de recevoir 60 actions dans 2 ans sous conditions de présence. À compter de cette date, court la période d'acquisition des droits de 2 ans prévue par la loi. Durant cette période, le salarié n'est pas propriétaire des actions. Il a un droit d'attribution incessible jusqu'à la fin de la période d'acquisition, mais il ne dispose pas du droit de vote, ni du droit au dividende ;

- 12 novembre 2009 : acquisition des actions sous conditions de présence, et début de la période de conservation de 2 ans. Au début de cette période, chaque salarié bénéficiaire encore présent à cette date, recevra ses actions et les affectera à un compte nominatif ou à un FCPE durant une nouvelle période de conservation obligatoire de 2 ans. Le salarié devient donc propriétaire au début de cette période. Il bénéficie du dividende, mais ne peut vendre ses titres.
- 14 novembre 2011 : disponibilité des actions.

À partir de cette date, les actions seront disponibles. Elles pourront être conservées dans les mêmes conditions, sans frais pour son détenteur, ou être vendues à tout moment.

Dans le cadre de l'augmentation de capital de septembre 2008, les droits préférentiels de souscription (DPS) qui étaient

attachés aux actions propres détenues en portefeuille ont été cédés. Afin de préserver les droits des bénéficiaires du plan d'attribution gratuite SAGA, il a été décidé de procéder à un ajustement de ce plan. Celui-ci s'est traduit par l'attribution de 33 actions Natixis supplémentaires en complément des 60 actions attribuées initialement. Cette nouvelle attribution est soumise aux mêmes conditions d'acquisition et de conservation que l'attribution initiale des 60 actions. Suivant IFRS 2, cette nouvelle attribution est venue augmenter la juste valeur totale du programme d'attribution. Ainsi la juste valeur de l'engagement correspondant aux 33 actions supplémentaires attribuées aux salariés de Natixis a été comptabilisée en complément de la charge IFRS 2 calculée au titre des 60 premières actions attribuées.

Ce complément de charge de personnel est étalé sur la durée restant à courir jusqu'à la date d'attribution effective (soit le 12 novembre 2009). Son montant a été déterminé à partir du cours de l'action à la date d'attribution (soit le 8 décembre 2008), et en tenant compte du nombre de bénéficiaires et du taux de présence sur la période.

Conformément à IFRS 2, la juste valeur de l'engagement correspondant aux 93 actions déterminée à partir des cours de l'action constatées aux différentes dates d'attribution (12 novembre 2007 pour les 60 actions et 8 décembre 2008 pour les 33 actions supplémentaires) a été étalée en charge de personnel sur la période d'acquisition des droits, soit jusqu'au 12 novembre 2009.

La période d'acquisition venant de s'achever, les salariés sont devenus chacun propriétaire de 93 actions qui devront être conservées pendant 2 années jusqu'au 14 novembre 2011.

Autres plans de paiements en actions

■ PLANS DE PAIEMENTS DÉNOUÉS EN TRÉSORERIE ET INDEXÉS SUR LA VALEUR DE L'ACTION NATIXIS

Année du plan	Date d'attribution	Nombre d'unités attribuées	Périodes d'acquisition	Cours du titre estimé	Juste valeur de l'action pour chaque période d'acquisition
					(a)
			janvier 2009 - mars 2011		3,36
			mars 2011 - mars 2012		3,10
Plan 2009	mars 2010	12 672 161 (a)	mars 2012 - mars 2013	3,55 (a)	2,76

■ PLANS DE PAIEMENTS DÉNOUÉS EN ACTIONS

Année du plan	Date d'attribution	Nombre d'unités attribuées	Périodes d'acquisition	Cours du titre estimé	Juste valeur de l'action pour chaque période d'acquisition
					(a)
			janvier 2009 - mars 2011		3,36
			mars 2011 - mars 2012		3,10
Plan 2009	mars 2010	12 672 161 (a)	mars 2012 - mars 2013	3,55 (a)	2,76

(a) Les attributions n'ayant pas encore été formellement réalisées à la date d'arrêt des comptes, les évaluations de charges ont été effectuées à partir de la meilleure estimation possible des paramètres à la date d'arrêt, tant en ce qui concerne la valeur de l'action déterminant le nombre d'unités attribuables, que les hypothèses de volatilité et de dividendes. Ces estimations seront révisées en date d'attribution.

Paramètres de valorisation utilisés pour l'évaluation de la charge concernant ces deux plans :

Taux d'intérêt sans risque	1,20 %
Volatilité future de l'action	80 %
Taux de distribution des dividendes	3,40 %
Taux de perte des droits	4,30 %

NOTE 12 GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

12.1 - Capital social

■ EXERCICE 2009

Actions ordinaires	Nombre d'actions	Nominal	Capital (en euros)
Valeur à l'ouverture	2 908 137 693	1,60	4 653 020 309
Augmentation de capital	0		0
Valeur à la clôture	2 908 137 693	1,60	4 653 020 309

12.2 - La gestion du capital

Les objectifs principaux de Natixis en matière de gestion du capital sont de s'assurer que le groupe respecte les besoins en capitaux imposés par son environnement extérieur et conserve une notation adéquate pour soutenir son activité et maximiser la valeur pour l'actionnaire.

Natixis adapte la gestion de la structure de son capital au regard des changements de conditions économiques et des caractéristiques de risque de ses activités. Aucun changement n'est intervenu en matière d'objectifs, de politiques ou de processus au cours de l'année 2009.

12.3 - Instruments de capitaux propres émis

12.3.1 - TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE ET ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Comme explicité en note 5.15 « Distinction entre dettes et capitaux propres », les titres super subordonnés à durée indéterminée et les actions de préférence qualifiées jusqu'alors d'instruments de dettes s'analysent à compter du 31 décembre 2009 comme des instruments de capitaux

propres émis et figurent au poste « Capital et réserves liées » du bilan consolidé.

Au 31 décembre 2009 :

- le montant des titres super subordonnés à durée indéterminée est de : 6,018 milliards d'euros ;
- le montant des actions de préférence est de : 202,5 millions d'euros.

La modification des clauses de paiement de dividendes n'étant intervenue qu'à la date du 31 décembre 2009, les émissions sont restées classées en passifs financiers jusqu'au 30 décembre 2009 inclus, et les intérêts versés ou courus au cours de l'exercice 2009 sur ces instruments ont donc été comptabilisés en charges d'intérêts au compte de résultat consolidé de Natixis, au 31 décembre 2009.

Les mouvements de la période pour ces émissions sont présentés en note 6.16 « Dettes subordonnées ».

12.3.2 - AVANCES D'ACTIONNAIRES

Natixis a reçu de ses actionnaires de référence, Banque Fédérale des Banques Populaires et Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, le 18 juin 2009, deux avances d'actionnaires d'un montant total de 1,5 milliard d'euros⁽¹⁾.

(1) Le 3 août 2009, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ont fusionné et donné naissance à BPCE, nouvel organe central des groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

Natixis a remboursé un montant d'un milliard d'euros, le 13 novembre 2009.

Il reste, au 31 décembre 2009, un montant d'avance d'actionnaire de 500 millions d'euros inclus dans le poste « Capital et réserves liées » du bilan consolidé.

12.4 - Fonds propres réglementaires

En tant qu'établissement de crédit, Natixis est soumise à la réglementation bancaire et au contrôle de la Commission bancaire. Ce contrôle est mené sur base des comptes consolidés et a pour objet de fixer un certain nombre de règles garantissant la solvabilité, la liquidité ainsi que l'équilibre financier de l'établissement de crédit. Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs sont, essentiellement, un dispositif quantitatif : ratios de solvabilité, de contrôle des grands risques et de liquidité, accompagné d'un dispositif qualitatif basé sur des exigences en matière de contrôle interne.

FONDS PROPRES ET RATIO DE SOLVABILITÉ

Le ratio de solvabilité englobe le risque de crédit, les risques de marché et le risque opérationnel. Ce ratio mesure l'adéquation des fonds propres par rapport aux risques. Le numérateur représente les fonds propres consolidés de l'établissement, calculé conformément au règlement CRBF n° 90-02.

Le dénominateur représente l'ensemble des risques de crédit, de marché et opérationnels pondérés de l'établissement. Le taux minimum de 8 % est respecté par Natixis au 31 décembre 2009.

LES AUTRES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Le ratio de liquidité

Le ratio de liquidité permet de vérifier que les liquidités à moins de 1 mois d'échéance sont au moins égales aux exigibilités de même nature. Il se définit comme le rapport entre les liquidités et les exigibilités à 1 mois au plus.

Ce ratio doit réglementairement être supérieur à 100 %. Il s'élève à 106 % au 31 décembre 2009.

Le contrôle des grands risques

Le contrôle des grands risques a pour objet d'éviter une concentration excessive des risques sur un même bénéficiaire. La norme est basée sur une double obligation permanente : l'ensemble des risques sur un même bénéficiaire ne peut excéder 25 % des fonds propres de l'établissement et, l'ensemble des risques sur les bénéficiaires qui dépassent individuellement 10 % des fonds propres de l'établissement ne peut excéder 800 % de ses fonds propres. Cette norme a été respectée par Natixis sur l'exercice 2009.

NOTE 13 ENGAGEMENTS

13.1 - Engagements de garantie

Une garantie financière est un contrat qui exige de l'émetteur d'indemniser l'entreprise garantie suite aux pertes qu'elle a

effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain.

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement donné :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Engagements de garantie donnés		
Aux établissements de crédit	1 999	4 674
▪ Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	967	1 042
▪ Autres garanties	1 032	3 632
À la clientèle	103 331	105 339
▪ Cautions immobilières	486	1 133
▪ Cautions administratives et fiscales	438	550
▪ Autres cautions et avals donnés	86 679	82 154
▪ Autres garanties	15 728	21 502
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	105 330	110 013
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	18 270	8 873

Le 12 novembre 2009, BPCE a apporté sa garantie à Natixis pour la couverture de 85 % de la valeur nominale d'un portefeuille d'instruments de dette logé dans la GAPC classés en catégorie de « prêts et créances » et d'« Actifs disponibles à la vente », à compter du 1^{er} juillet 2009. Cette garantie donne lieu à paiement d'une indemnité dès lors qu'un défaut de paiement (en capital, intérêt, commissions, frais, accessoires et toute autre somme due au titre de la documentation contractuelle relative à l'actif) sera intervenu sur l'un des actifs du portefeuille couvert. Natixis est indemnisée dès le premier euro et à hauteur de 85 % du défaut. Cette garantie figure pour 85 % du nominal des actifs couverts sur la ligne des « engagements de garantie reçus d'établissements de crédit ».

13.2 - Engagements de financement

Conformément à la norme IAS 39 (§ 2), les engagements de financement exclus du périmètre IAS 39 sont comptabilisés selon la norme IAS 37 « provisions, actifs et passifs éventuels ».

Les engagements de financement entrant dans le périmètre d'IAS 39 sont les suivants :

- engagements qualifiés de passifs financiers à la juste valeur par résultat. Une entité qui a une pratique de revente ou de titrisation des crédits juste après leur émission les assujettit à IAS 39, dès la phase d'engagement ;

- ceux qui font l'objet d'un règlement net (c'est-à-dire d'une cession) ;
- ceux qui vont se déboucler par un prêt en dessous des conditions de marché.

Les autres engagements de financement relèvent de la norme IAS 37.

Un engagement de financement donné est un passif éventuel, défini dans IAS 37 comme :

- une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous contrôle de l'entreprise ;

ou

- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :

- il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,

ou

- le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

(en millions d'euros)	31/12/09	31/12/08
Engagements de financement donnés		
Aux établissements de crédit	17 981	8 640
À la clientèle	46 721	46 680
■ Ouverture de crédits documentaires	2 027	1 709
■ Autres ouvertures de crédits confirmés	37 647	38 228
■ Autres engagements	7 047	6 743
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	64 702	55 320
Engagements de financement reçus		
■ d'établissements de crédit	15 234	17 932
■ de la clientèle	1 378	1 008
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	16 612	18 940

13.3 - Engagements sur opérations de titrisation

Natixis structure au travers de conduits spécifiques, des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs. Natixis accorde à cinq de ces véhicules dont deux conduits ABCP (Versailles et Elixir) des lignes de liquidités totalisant au 31 décembre 2009 un montant de 3,3 milliards d'euros.

Une ligne de liquidité d'un montant de 1,02 milliard d'euros est en outre consentie à un véhicule (Hudson) dans lequel Natixis intervient en tant que cosponsor.

Natixis consent également des lignes de liquidité à plusieurs fonds arrangés par des tiers (Thésée, LMA S.A., Landale, Northwest, Cédulas et Banca pop Dell Adige) pour un montant global de 952 millions d'euros

Au 31 décembre 2009, aucun de ces véhicules n'est consolidé, Natixis n'en ayant pas le contrôle et n'étant pas exposé à la majorité des risques et des avantages afférents aux actifs titrisés.

NOTE 14 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**14.1 - Augmentation du capital de Coface**

Le conseil d'administration de Natixis du 17 décembre 2009 a décidé d'augmenter le capital de Coface de 175 millions. Cette augmentation de capital interviendra avant la fin du premier trimestre 2010. Elle s'ajoute à l'augmentation de capital de 50 millions d'euros consentie par Natixis à Coface le 26 juin dernier. Ces deux opérations, combinées à la forte amélioration de la sinistralité enregistrée par Coface au second semestre 2009, permettront de compenser l'intégralité de la perte nette de Coface pour 2009 et marquent le soutien de Natixis à sa filiale.

14.2 - Ouverture de négociations pour la cession d'une partie du portefeuille de Natixis Private Equity

Natixis a ouvert des négociations pour la cession d'une partie du portefeuille de Natixis Private Equity. Sont concernées les entités suivantes :

- le fonds FCPR IXEN ;
- le fonds FCPR IXEN II ;
- la société de capital risque IXEN ;
- la société Natixis Investissement et Initiative & finance Investissement ;
- les sociétés de gestion IXEN Partners, Natixis investissement Partners et Initiative & Finance Gestion.

La transaction devrait intervenir au cours du premier semestre 2010.

Le montant estimé de la charge induite par cette cession a été provisionné dans les comptes de l'exercice 2009 pour un montant de 35 millions d'euros, intégrant un montant de 8,6 millions d'euros de dépréciation d'écart d'acquisition sur les entités cédées.

NOTE 15 AUTRES INFORMATIONS**15.1 - Informations sur les opérations de location financement et de location simple****15.1.1 - CRÉDIT-BAIL BAILLEUR**

<i>(en millions d'euros)</i>	Durée résiduelle			Total
	< 1 an	> ou égal à 1 an à < 5 ans	> 5 ans	
Location Financement				
Investissement Brut	1 748	4 606	2 659	9 014
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	1 580	4 009	2 150	7 739
Produits Financiers non acquis	168	597	510	1 275
Location simple				
Paiements minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	60	211	152	422

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs immobiliers	Actifs mobiliers	Total
Location Financement			
Valeur Résiduelle non Garantie revenant au bailleur	363	109	472

15.1.2 - CRÉDIT-BAIL PRENEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs immobiliers	Actifs mobiliers	Total
Location Financement			
Valeur nette comptable	50		50



15.2 - Parties liées

RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

Les principales opérations de Natixis avec les parties liées (BPCE et ses filiales, Banque Populaire incluant les Banques Populaires et leurs filiales, Caisse d'Épargne incluant les Caisses d'Épargne et leurs filiales, les participations consolidées en intégration proportionnelle pour la part non éliminée en consolidation et l'ensemble des participations comptabilisées par mise en équivalence) sont détaillées ci-dessous :

	31/12/09		
	BPCE	Groupe Banque Populaire (dont CCI des BP)	Groupe Caisse d'Épargne (dont CCI des CEP)
			Entreprises consolidées par intégration proportionnelle
			Entreprises consolidées par mise en équivalence (hors CCI des BP et des CEP)
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actif			
Actifs à la juste valeur par résultat	2 502	906	4 394
Actifs financiers disponibles à la vente	516	1 035	67
Prêts et créances sur établissements de crédit	10 976	13 263	5 693
Prêts et créances sur la clientèle		587	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	30	1	
Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 702	264	2 377
Dettes envers les établissements de crédit	30 509	2 534	960
Dettes envers la clientèle			
Dettes représentées par un titre		1 226	
Dettes subordonnées	824	4	29
Capitaux propres (TSS et Avances actionnaires)	5 858		
Résultat			
Intérêts et produits assimilés	232	395	150
Intérêts et charges assimilés	(757)	(83)	(43)
Commissions nettes	(116)	(199)	(2)
Gains/pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	(418)	334	851
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente			
Produits et Charges des autres activités	(5)	25	(20)
Charges générales d'exploitation	(4)	(3)	(19)
Engagements			
Engagements donnés	503	299	46 287
Engagements reçus	10 830	4 748	1 133

31/12/08				
BPCE	Groupe Banque Populaire (dont CCI des BP)	Groupe Caisse d'Épargne (dont CCI des CEP)	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence (hors CCI des BP et des CEP)
	1 130	5 311	50	
	2 465	5 752	1 618	
	16 511	9 557	86	
	583	4		
	131	44		
	5 086	12 046	1 095	
	14 994	13 278	1 227	
	33	4		
			868	
	1 669	2 553	(45)	
	1 036	417	8	2
	(178)	(326)	(46)	
	(18)	(69)	(12)	
	154	8	(45)	
	(70)	(46)	2	
	(1)	(23)	(18)	
	1 287	42 500	47	
	5 346	3 986		

INFORMATION FINANCIÈRE RÉSUMÉE DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>(en millions d'euros)</i> Bilan - Actif	31/12/09	
	CCI Banque Populaire	CCI Caisse d'Épargne
Caisse, Banques Centrales	2 944	1 207
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 923	6 020
Instruments dérivés de couverture	257	557
Actifs financiers disponibles à la vente	15 871	32 025
Prêts et créances sur établissements de crédit	24 911	138 487
Prêts et créances sur la clientèle	142 298	138 818
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	52	194
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	607	1 705
Actifs d'impôts courants, actifs d'impôts différés	905	927
Comptes de régularisation et actifs divers	10 468	4 734
Actifs non courants destinés à être cédés	(3)	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	150	
Immeubles de placement	196	95
Immobilisations corporelles	1 573	1 714
Immobilisations incorporelles	83	113
Écarts d'acquisition	721	
TOTAL ACTIF	211 956	326 596

<i>(en millions d'euros)</i> Bilan - Passif	31/12/09	
	CCI Banque Populaire	CCI Caisse d'Épargne
Banques Centrales	1	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 201	895
Instruments dérivés de couverture	745	1 781
Dettes envers les établissements de crédit	45 793	91 873
Dettes envers la clientèle	107 663	198 778
Dettes représentées par un titre	18 531	578
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8	214
Passifs d'impôts courants, passifs d'impôts différés	316	98
Comptes de régularisation et passifs divers	4 895	4 761
Provisions techniques des contrats d'assurance	4 444	
Provisions pour risques et charges	1 296	1 555
Dettes subordonnées	2 178	1 881
Capitaux propres part du groupe	22 734	24 182
<i>Capital et réserves liées</i>	<i>6 841</i>	<i>13 335</i>
<i>Réserves consolidées</i>	<i>12 318</i>	<i>10 645</i>
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	<i>2 605</i>	<i>(469)</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>970</i>	<i>671</i>
Intérêts minoritaires	151	
TOTAL PASSIF	211 956	326 596

<i>(en millions d'euros)</i> Compte de résultat	31/12/09	
	CCI Banque Populaire	CCI Caisse d'Épargne
Intérêts et produits assimilés	7 960	11 113
Intérêts et charges assimilées	(4 653)	(7 319)
Commissions (produits)	2 745	2 523
Commissions (charges)	(520)	(424)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	329	99
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	196	252
Produits des autres activités	1 189	195
Charges des autres activités	(1 151)	(116)
Produit Net Bancaire	6 095	6 323
Charges générales d'exploitation	(3 711)	(4 282)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(235)	(230)
Résultat Brut d'exploitation	2 149	1 811
Coût du risque	(737)	(340)
Résultat net d'exploitation	1 412	1 471
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	10	
Gains ou pertes sur autres actifs	(12)	(375)
Variation de valeur des écarts d'acquisition		
Résultat avant impôt	1 410	1 096
Impôts sur les bénéfices	(424)	(425)
Résultat net	986	671
Intérêts minoritaires	(16)	
Résultat net part du groupe	970	671
Résultat net part du groupe des CCI à 20 %	194	134
Retraitements de consolidation :		
▪ Profit d'augmentation de la quote-part de résultat	27	60
▪ Autres retraitements	(9)	(2)
Quote-part de résultat dans les comptes de Natixis	212	192

RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

<i>(en euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Administrateurs de Natixis ^(a)	Néant	891 542
Dirigeants ^(b)	4 775 537	10 313 588

(a) Suite à la décision du conseil d'administration du 17 décembre 2009, il n'y a pas eu de versement de jetons de présence sur l'exercice 2009. En 2008 le montant des jetons de présence versés aux membres du conseil de surveillance comprend une partie fixe (10 000 euros par an et par personne) et une partie variable (2 000 euros par séance et par personne). Les membres du comité d'audit et du comité des rémunérations ont perçu une partie fixe (5 000 et 3 000 euros respectivement) et une partie variable de 1000 euros par séance et par personne. L'ensemble de ces rémunérations est versé en fin d'année.

(b) Rémunération brute globale des membres du comité de Direction générale de Natixis pendant la durée de leur mandat sur l'exercice, incluant le directeur général.

Nombre de membres du comité de Direction générale en 2009 : 9 et du comité exécutif en 2008 : 17

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération brute globale versée aux mandataires sociaux a été la suivante :

(en euros)	31/12/09	31/12/08
M. Philippe Dupont, président du directoire de Natixis (du 1 ^{er} janvier au 2 mars 2009)	60 083	350 000
M. Dominique Ferrero, membre du directoire de Natixis (mandat social du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2009 et contrat de travail)	581 148	904 270
M. Jean Marc Moriani, membre du directoire de Natixis (mandat social du 1 ^{er} janvier au 13 mai 2009 et contrat de travail)	1 013 101	828 333
M. Laurent Mignon, directeur général (à compter du 13 mai 2009)	510 119	-
M. Jean Pascal Beauffret, membre du directoire de Natixis (pas de mandat social en 2009)	-	1 000 647
M. François Ladam, membre du directoire de Natixis (pas de mandat social en 2009)	-	644 124
M. Anthony Orsatelli, membre du directoire de Natixis (pas de mandat social en 2009)	-	695 161

Aucune option n'a été attribuée aux mandataires sociaux durant les exercices 2009 et 2008.

Aucune option n'a été levée par les mandataires sociaux durant les exercices 2009 et 2008.

RETRAITE DES DIRIGEANTS

1) Rappel de l'ancien régime

Natixis a appliqué du 17 novembre 2006 au 15 décembre 2008 aux membres du directoire de Natixis un régime collectif de retraite « analogue » au régime de groupe dont relève l'ensemble des directeurs généraux des Banques Populaires.

Ce régime collectif de retraite n'était plus conforme à la législation et aux recommandations AFEP-Medef du mois d'octobre 2008 et il a été convenu de fermer ce régime à tout nouvel entrant à compter du 15 décembre 2008.

Sur proposition du comité des rémunérations, le conseil de surveillance du 18 décembre 2008 a formalisé sa fermeture à tout nouvel entrant à compter du 15 décembre 2008.

Cette délibération a fait l'objet d'une convention réglementée qui a été approuvée par l'assemblée générale de Natixis le 30 avril 2009.

2) Régime actuel du directeur général

Le directeur général de Natixis bénéficie du régime de retraite des cadres hors classification de Natixis :

- régime de Sécurité Sociale en tranche A ;
- régime obligatoire ARRCO en tranche A (taux global 7,50 %) ;
- régime supplémentaire ARRCO en tranches A (6,563 %) et B (5,625 %) ;
- régime AGIRC en tranches B (20,30 %) et C (20,30 %).

Il n'y a pas de cotisation au-delà de la tranche C.

3) Régime futur du directeur général

En raison de la législation et des dispositions AFEP-Medef, le Groupe BPCE est dans l'obligation lui aussi de fermer ses régimes de retraite (BP et CE) pour ses dirigeants.

Un groupe de travail BPCE-Natixis prépare des propositions pour un nouveau statut des mandataires sociaux en termes de retraite et de prévoyance.

Ce nouveau statut a vocation à s'appliquer au directeur général de Natixis.

INDEMNITÉS DE CESSATION D'ACTIVITÉ

Le conseil de surveillance du 18 décembre 2008 a exclu le versement d'indemnités liées à la rupture des relations professionnelles avec le président et le directeur général.



15.3 - Éléments des entreprises d'assurance

15.3.1 - RÉSULTAT DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

Les sociétés du périmètre Natixis concernées par la présentation assurance sont : Coface et ses filiales (assurances crédit, information et gestion de créances), Natixis Assurances et ses filiales (Assurance-vie, Prévoyance, IARD), Foncier Assurances (Assurance-vie), Natixis Garanties (Cautions et Garanties légales).

Le tableau ci-dessous permet d'opérer un passage entre les comptes des entreprises d'assurance et la traduction de ces comptes dans les comptes présentés au format bancaire.

Il présente également la contribution consolidée des sociétés d'assurance au format bancaire.

Les principaux reclassements concernent la différence de comptabilisation des frais généraux, imputés par destination selon le format assurance et par nature selon le format bancaire.

Au niveau du Produit Net Bancaire, les éléments d'assurance présentant une nature bancaire (intérêts et commissions principalement) ont été reclassés dans ces postes par homogénéisation avec les comptes bancaires présentés. Les provisions techniques et les charges de sinistres sont affectées en diminution du PNB et non en coût du risque.

Au bilan, les reclassements sont peu significatifs ; l'essentiel des postes spécifiques du bilan des entreprises d'assurance est présenté au poste « placements des entreprises d'assurance » à l'actif et « provisions techniques des entreprises d'assurance » au passif. Les créances et dettes rattachées, présentées en comptes de régularisation dans le format assurance ont été reclassées sur les mêmes lignes que le principal, conformément à la présentation bancaire.

Libellé	31/12/09		31/12/09				Résultat net
	Présentation assurance Total	PNB	Frais Généraux	Présentation bancaire		Autres éléments	
				RBE	Impôts		
<i>Primes émises</i>	4 988	4 988		4 988			4 988
<i>Variation des primes non acquises</i>	31	31		31			31
Primes acquises	5 018	5 018		5 018			5 018
Produits d'exploitation bancaire	217	217		217			217
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	334	334		334			334
Autres produits d'exploitation	41	41		41			41
<i>Produits des placements</i>	1 305	1 305		1 305			1 305
<i>Charges des placements</i>	(89)	(83)	(5)	(88)		(1)	(89)
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	104	85		85		20	104
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	570	570		570			570
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	(368)	(368)		(368)			(368)
Produits des placements nets de charges	1 522	1 509	(5)	1 503		19	1 522
Charges des prestations des contrats	(5 986)	(5 911)	(75)	(5 986)			(5 986)
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	387	387		387			387
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	(349)	(349)		(349)			(349)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	38	38		38			38
Coût du risque	(25)					(25)	(25)
Charges d'exploitation bancaire							
Frais d'acquisition des contrats	(435)	(293)	(142)	(435)			(435)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés							
Frais d'administration	(383)	(171)	(212)	(383)			(383)
Autres produits et charges opérationnels courants	(414)	(58)	(356)	(414)			(414)
Autres produits et charges opérationnels	20	34	(14)	20			20
Résultat opérationnel	(51)	759	(804)	(45)		(6)	(51)
Charge de financement	(34)	(34)		(34)			(34)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	12					12	12
Impôts sur les résultats	13				13		13
Résultat après impôt des activités discontinues							
Intérêts minoritaires	(5)					(5)	(5)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(66)	725	(804)	(80)	13	1	(66)

15.3.2 - CONTRIBUTION DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Intérêts et produits assimilés	1 094	1 113
Intérêts et charges assimilées	(80)	(109)
Commissions (produits)	449	505
Commissions (charges)	(354)	(311)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	645	(1 399)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	(235)	(155)
Produits des autres activités	5 068	4 517
Charges des autres activités	(5 863)	(3 016)
Produit Net Bancaire	725	1 145
Charges générales d'exploitation	(790)	(782)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(14)	(8)
Résultat Brut d'exploitation	(79)	355
Coût du risque	(26)	(106)
Résultat net d'exploitation	(105)	249
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	12	21
Gains ou pertes sur autres actifs	19	
Variation de valeur des écarts d'acquisition		
Résultat avant impôt	(74)	270
Impôts sur les bénéfices	13	(80)
Résultat net	(61)	190
Intérêts minoritaires	(5)	(3)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(66)	187

15.4 - Honoraires des commissaires aux comptes

Le contrôle de la société est assuré par trois cabinets de commissaires aux comptes titulaires dont les mandats viendront à échéance avec l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009 pour Deloitte & Associés et Salustro Reydel.

Le Cabinet Mazars a été nommé par l'assemblée générale mixte du 17 novembre 2006 pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'assemblée statuant en 2012 sur les comptes du dernier exercice clos.

- Deloitte & Associés – 185, avenue Charles-de-Gaulle – 92524 Neuilly-sur-Seine cedex ;
- Salustro Reydel, membre de KPMG International – 1, cours Valmy – 92923 Paris La Défense cedex ;
- Mazars – Immeuble Exaltis 61, rue Henri-Régault – 92075 La Défense cedex.

Au titre de leur mission, les cabinets de commissaires aux comptes titulaires ont perçu les honoraires suivants :

	Deloitte & Associés				KPMG				MAZARS			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Audit												
■ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	8 828	7 230	95 %	73 %	4 469	3 480	98 %	74 %	3 588	3 428	97 %	87 %
Émetteur	2 129	1 617	23 %	16 %	1 852	1 484	41 %	32 %	1 734	1 516	47 %	38 %
Succursales et filiales intégrées globalement et proportionnellement	6 699	5 613	72 %	56 %	2 617	1 996	58 %	42 %	1 854	1 912	50 %	48 %
■ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	235	1 560	3 %	16 %	7	605	0 %	13 %	48	99	1 %	3 %
Émetteur	134	795	1 %	8 %	0	566	0 %	12 %	48	95	1 %	2 %
Succursales et filiales intégrées globalement et proportionnellement	101	765	1 %	8 %	7	39	0 %	1 %	0	4	0 %	0 %
Sous-total	9 064	8 790	97 %	88 %	4 476	4 085	99 %	87 %	3 636	3 527	98 %	89 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement et proportionnellement												
Juridique, fiscal, social	123	607	1 %	6 %	23	108	1 %	2 %	0	62	0 %	2 %
Autres	112	547	1 %	6 %	44	516	1 %	11 %	77	367	2 %	9 %
Sous-total	235	1 154	3 %	12 %	67	624	1 %	13 %	77	428	2 %	11 %
TOTAL	9 299	9 944	100 %	100 %	4 543	4 709	100 %	100 %	3 713	3 955	100 %	100 %

Les commissaires aux comptes suppléants sont les suivants :

- BEAS, 7-9 Villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine ;
- M. François Chevreux – 40, rue Guersant - 75017 Paris ;
- M. Patrick de Cambourg, Immeuble Exaltis – 61, rue Henri-Régault – 92075 La Défense cedex.

NOTE 16 PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPARÉS

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT							
NATIXIS S.A.	Holding	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS SECURITIES **	Société de bourse	IG	100	100	100	100	France
DUPONT-DENANT CONTREPARTIE	Entreprise d'investissement	IG	50	50	50	50	France
IXIS SP 1 - COMPARTIMENT PRÉVIE ^{(1) (4)}	OPCVM		0	0	100	100	Luxembourg
SNCTOLBIAC FINANCE ⁽¹⁾	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS ASIA LTD	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Hong Kong
NATIXIS STRUCTURED PRODUCTS LTD	Financement sur marché secondaire	IG	100	100	100	100	Jersey
NATIXIS AUSTRALIA PTY LTD	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Australie
GARBO INVEST ⁽¹⁾	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Luxembourg
NATEXIS ABM CORP LLC	Arbitrage de valeurs titrisées	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATEXIS ABM CORP.	Arbitrage de valeurs titrisées	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATEXIS BLEICHROEDER INC.	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATEXIS COMMODITY MARKETS Ltd	Courtage de métaux précieux	IG	100	100	100	100	Grande Bretagne
NATIXIS MOSCOW	Banque à l'étranger	IG	100	100	100	100	Russie
NATEXIS US FINANCE CORPORATION	Émission de titres de créances négociables	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS COFICINE **	Société financière (audiovisuel)	IG	94	94	94	94	France
NATIXIS FINANCE	Conseil en fusions et acquisitions	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS FUNDING ^{(1) **}	Animation du marché secondaire de la dette	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS IMMO DÉVELOPPEMENT	Promotion et rénovation immobilières	IG	100	100	100	100	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
NATIXIS Luxembourg	Banque	IG	100	100	100	100	Luxembourg
NATIXIS TRANSPORT FINANCE **	Banque	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS MARCO	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS BELGIQUE INVESTISSEMENTS	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Belgique
EDF INVESTISSEMENT GROUPE ⁽¹⁵⁾	Entreprise d'investissement	IP	7	7	15	15	Belgique
NATIXIS MALTA INVESTMENTS LIMITED	Holding	IG	100	100	100	100	Malte
CALIFANO INVESTMENTS LIMITED	Financement structuré	IG	100	100	100	100	Malte
BLOOM ASSET HOLDINGS FUND PLC ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Irlande
NATIXIS INNOV	Holding	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Luxembourg
FILI SA	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Luxembourg
CASANLI ⁽²³⁾	Entreprise d'investissement		0	0	50	50	Luxembourg
NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.	Holding	IG	100	100	100	100	Luxembourg
NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS LIMITED	Gestion de fonds	IG	100	100	100	100	Grande Bretagne
IXIS ALTERNATIVE HOLDING LIMITED	Holding	IG	100	100	100	100	Grande Bretagne
NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURES	Gestion de FCPR	IG	100	100	100	100	France
NATINIUM FINANCIAL PRODUCTS ⁽¹⁾	Véhicule de titrisation	IG	100	100	100	100	Irlande
GAMMA ^{(1) (5)}	Véhicule de titrisation	IG	100	100	0	0	France
SAHARA FINANCE EUR LTD ^{(1) (5)}	Véhicule de titrisation	IG	100	100	0	0	Irlande
SUCCURSALES							
NATIXIS NEWYORK	Établissement financier	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS LONDRES	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Grande Bretagne
NATIXIS HONG KONG	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Hong-Kong
NATEXIS SINGAPOUR	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Singapour

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
NATIXIS HO-CHI MINH	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Vietnam
NATIXIS FRANCFORT	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Allemagne
NATIXIS LABUAN	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Malaisie
NATIXIS SHANGHAI	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Chine
NATIXIS MADRID	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Espagne
NATIXIS MILAN	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Italie
NATIXIS TOKYO	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Japon
NATIXIS PANAMA ⁽⁴⁾	Établissement financier		0	0	100	100	Panama
NATIXIS DUBAI	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Dubai
GROUPE NATIXIS CAPITAL MARKETS							
NATIXIS NORTH AMERICA INC.	Holding	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS INVESTMENT MANAGEMENT CORP	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS CAPITAL MARKETS INC. ⁽⁶⁾	Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
NATIXIS FUNDING CORP	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS COMMERCIAL PAPER CORP	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS SECURITIES NORTH AMERICA INC.	Société de bourse	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS FINANCIAL PRODUCTS INC.	Transactions sur contrats dérivés	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC.	Financement sur marché secondaire	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS DERIVATIVES INC.	Société de bourse	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS REAL ESTATE CAPITAL INC.	Financement immobilier	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS SECURITIZATION CORP ⁽⁴⁾	Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
NATIXIS CAPITAL ARRANGER CORP	Services d'intermédiation	IG	100	100	100	100	États-Unis
CDC HOLDINGTRUST	Financement sur marché secondaire	IG	100	100	100	100	États-Unis

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
IXIS STRATEGIC INVESTMENTS CORP.	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS LOAN FUNDING I LLC ⁽¹⁾⁽⁴⁾	Financement sur marché secondaire		0	0	100	100	États-Unis
BEDFORD OLIVER FUNDING LLC ⁽¹⁾⁽⁴⁾	Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS HAWAI SPECIAL MEMBER LLC ⁽¹⁾	Financement immobilier commercial	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS LT INVESTOR LLC ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
PLAZA SQUARE APARTMENTS OWNERS LLC ⁽¹⁾	Financement immobilier	IG	100	100	100	100	États-Unis
PLAZA/TRINITY LLC ⁽¹⁾⁽⁴⁾	Financement immobilier		0	0	100	100	États-Unis
CM REO HOLDINGS TRUST ⁽¹⁾	Financement sur marché secondaire	IG	100	100	100	100	États-Unis
NH PHILADELPHIA PROPERTY LP ⁽¹⁾	Financement immobilier	IG	100	100	100	100	États-Unis
SUMMER COMMONS LLC ⁽¹⁾⁽⁵⁾	Financement immobilier	IG	100	100	0	0	États-Unis
MSR TRUST ⁽¹⁾⁽⁵⁾	Financement immobilier	IG	100	100	0	0	États-Unis
LIDO APARTMENTS LLC ⁽¹⁾⁽⁵⁾	Financement immobilier	IG	100	100	0	0	États-Unis
WTC OWNER LLC ⁽¹⁾⁽⁵⁾	Financement immobilier	IG	100	100	0	0	États-Unis
IXIS CMNA ACCEPTANCES LLC ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS CMNA INTERNATIONAL HOLDINGS INC. ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS CMNA IP ASSETS HOLDINGS (LUXEMBOURG) SCA ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Luxembourg
IXIS CMNA (Australia) (No. 2) LLC ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS CMNA (Australia) (No. 2) SCA ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Luxembourg
IXIS CMNA (Australia) HOLDINGS (n° 2) INC. ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS CMNA (Australia) HOLDINGS INC. ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2004-4 TRUST ⁽¹⁾⁽⁴⁾	Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays	
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
GROUPE NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS								
NEXGEN FINANCIAL HOLDINGS LTD	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Irlande	
NEXGEN REINSURANCE LTD (ex-NEXGEN RE LTD) *	Réassurance	IG	100	100	100	100	Irlande	
UNIVERSE HOLDINGS LTD	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Îles Caïmans	
NEXGEN CAPITAL LTD	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Irlande	
NEXGEN MAURITIUS LTD	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Ile Maurice	
NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS (ASIA) Pte LTD	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Singapour	
NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS LTD	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Irlande	
GUAVA CDO LTD ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Jersey	
LIME CDO LTD ^{(1) (4)}	Autre entreprise financière		0	0	100	100	Jersey	
EMERGING MARKETS GLOBAL STRATEGIES LTD ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Îles Caïmans	
EMERGING MARKETS GLOBAL STRATEGIES II LTD ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Îles Caïmans	
ÉPARGNE								
Gestion d'actifs								
GROUPE NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT								
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT	Holding	IG	100	100	89	89	France	
ABSOLUTE ASIA DYNAMIC EQUITIES FUND ^{(1) (5)}	Gestion d'actifs	IG	100	100	0	0	États-Unis	
AEW ADVISORS, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis	
AEW CAPITAL MANAGEMENT, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis	
AEW CAPITAL MANAGEMENT, LP	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis	
AEW CENTRAL EUROPE	Gestion d'actifs	IG	100	60	89	89	Pologne	
AEW GLOBAL ADVISORS (Asia) LTD	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	Singapour	
AEW GLOBAL ADVISORS (EUROPE) LTD	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	Grande Bretagne	
AEW II CORPORATION	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis	
AEW INVESTMENT GROUP, INC. ⁽⁴⁾	Gestion d'actifs		0	0	89	89	États-Unis	

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
AEW GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES FUND ^{(1) (5)}	Gestion d'actifs	IG	100	100	0	0	États-Unis
AEW MANAGEMENT AND ADVISORS, LP ⁽⁴⁾	Gestion d'actifs		0	0	89	89	États-Unis
AEW PARTNERS III, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
AEW PARTNERS IV, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
AEW PARTNERS V, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
AEW PARTNERS VI, INC. ⁽⁵⁾	Gestion d'actifs	IG	100	100	0	0	États-Unis
AEW REAL ESTATE ADVISORS, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
AEW SENIOR HOUSING INVESTORS INC. ⁽⁶⁾	Gestion d'actifs	IG	100	100	0	0	États-Unis
AEW VIF INVESTORS, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
AEW VIF II INVESTORS, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
AEW VIA INVESTORS LTD	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
ALPHASIMPLEX GROUP LLC	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
ALTERNATIVE STRATEGIES GROUP LLC	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
ASAHI NVEST INVESTMENT ADVISORY CO, LTD	Distribution	ME	49	49	49	43	Japon
ASG DIVERSIFYING STRATEGIES FUND ^{(1) (5)}	Gestion d'actifs	IG	60	60	0	0	États-Unis
ASG QUASAR FUND ^{(1) (4)}	Gestion d'actifs		0	0	89	89	États-Unis
ASG LASER FUND ⁽¹⁾	Gestion d'actifs	IG	69	69	89	89	États-Unis
ASG GLOBAL ALTERNATIVES FUND ^{(1) (20)}	Gestion d'actifs		0	0	89	89	États-Unis
CAPITAL GROWTH MANAGEMENT, LP	Gestion d'actifs	ME	50	50	50	44	États-Unis
CASPIAN CAPITAL MANAGEMENT, LLC	Gestion d'actifs	IG	51	51	51	45	États-Unis
CGW GESTION D'ACTIFS	Gestion d'actifs	ME	33	20	33	18	France
CREA WESTERN INVESTORS I, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
AEW EUROPE ADVISORY LTD (ex-CURZON GLOBAL ADVISORY LTD) *	Gestion d'actifs	IG	100	60	89	53	Grande Bretagne
AEW EUROPE CC LTD (ex-CURZON GLOBAL CC LTD) *	Gestion d'actifs	IG	100	60	89	53	Grande Bretagne
AEW GLOBAL LTD (ex-CURZON GLOBAL LTD) *	Gestion d'actifs	IG	100	60	89	53	Grande Bretagne
AEW EUROPE PARTNERSHIP (ex-CURZON GLOBAL PARTNERS) *	Gestion d'actifs	IG	100	60	89	53	Grande Bretagne

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
AEW GLOBAL UK LTD (ex-CURZON GLOBAL UK LTD) *	Gestion d'actifs	IG	100	60	89	53	Grande Bretagne
NATIXIS ÉPARGNE FINANCIÈRE GESTION (ex-ECUREUIL GESTION) *	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	France
NATIXIS ÉPARGNE FINANCIÈRE GESTION FCP (ex-ECUREUIL GESTION FONDS COMMUN PLACEMENT) *	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	France
EPI SLP LLC ⁽¹⁾	Gestion d'actifs	IG	100	60	89	53	Grande Bretagne
FEDERAL STREET MANAGEMENT, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
GATEWAY INVESTMENT ADVISERS, LLC	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
GATEWAY HEDGE US EQUITIES FUND ^{(1) (5)}	Gestion d'actifs	IG	68	68	0	0	États-Unis
HANSBERGER GROUP, INC.	Gestion d'actifs	IG	99	99	88	88	États-Unis
HANSBERGER GLOBAL INVESTOR, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
HANSBERGER GLOBAL (HK) Ltd	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
HARRIS ALTERNATIVES HOLDING INC.	Holding	IG	100	100	89	89	États-Unis
AURORA INVESTMENT MANAGEMENT (ex-HARRIS ALTERNATIVES LLC) *	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
HARRIS ASSOCIATES INVESTMENT TRUST	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
HARRIS ASSOCIATES L.P.	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
HARRIS ASSOCIATES SECURITIES, LP	Distribution	IG	100	100	89	89	États-Unis
HARRIS ASSOCIATES, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
AEW EUROPE SA	Gestion d'actifs	IG	60	60	60	53	France
AEW ITALIA	Gestion d'actifs	IG	100	60	89	53	Italie
AEW LUXEMBOURG	Gestion d'actifs	IG	100	60	89	53	Luxembourg
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES AUSTRALIA HOLDINGS, LLC	Holding	IG	100	100	89	89	Australie
NATIXIS ASSET MANAGEMENT ADVISERS, LP	Distribution	IG	100	100	89	89	États-Unis
ABSOLUTE ASIA AM	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	Singapour
NATIXIS DISTRIBUTION CORPORATION	Distribution	IG	100	100	89	89	États-Unis
NATIXIS DISTRIBUTORS, LP	Distribution	IG	100	100	89	89	États-Unis

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
NATIXIS ASSET MANAGEMENT JAPAN CO., LTD	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	Japon
NATIXIS INVESTMENT SERVICES JAPAN, LTD	Distribution	IG	100	100	89	89	Japon
KOBRICK FUNDS, LLC	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
KENNEDY FINANCEMENT LUXEMBOURG ⁽⁵⁾	Gestion d'actifs	IG	100	100	0	0	Luxembourg
LOOMIS SAYLES ALPHA, LLC	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES & COMPANY, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES & COMPANY, LP	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY, LLC ⁽¹⁾	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES DISTRIBUTORS, INC.	Distribution	IG	100	100	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES DISTRIBUTORS, LP	Distribution	IG	100	100	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES ENERGY, LLC ⁽¹⁾⁽⁴⁾	Gestion d'actifs		0	0	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES FUTURES, LLC ⁽⁴⁾	Gestion d'actifs		0	0	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES INTERNATIONAL BOND FUND ⁽¹⁾⁽²⁰⁾	Gestion d'actifs		0	0	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES MULTI-STRATEGY ALPHA, LP ⁽¹⁾	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES MULTI-STRATEGY ALPHA MASTER FUND, LTD ⁽¹⁾	Gestion d'actifs	IG	100	100	0	0	États-Unis
LOOMIS SAYLES MULTI-STRATEGY ALPHA FUND, LTD ⁽¹⁾	Gestion d'actifs	IG	100	100	0	0	États-Unis
LOOMIS SAYLES SOLUTIONS, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES TRUST COMPANY, LLC ⁽¹⁾	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
MC MANAGEMENT, INC.	Holding	IG	100	100	89	89	États-Unis
MC MANAGEMENT, LP	Holding	IG	100	100	89	89	États-Unis
NATIXIS LOOMIS SAYLES GLOBAL GROWTH FUND ⁽¹⁾	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
NATIXIS ASSET MANAGEMENT IMMOBILIER	Gestion immobilière (SCPI)	IG	100	60	88	53	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
NATIXIS ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	France
NATIXIS ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 1	Holding	IG	100	100	89	89	France
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE (ex-Natixis Asset Management Participations 2) */**	Holding	IG	100	100	89	89	France
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT CORPORATION	Holding	IG	100	100	89	89	États-Unis
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT HOLDINGS, LLC	Holding	IG	100	100	89	89	États-Unis
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 1	Holding	IG	100	100	89	89	France
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 2	Holding	IG	100	100	89	89	France
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 3	Holding	IG	100	100	89	89	France
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 4	Holding	IG	100	100	89	89	France
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT, LLC	Holding	IG	100	100	89	89	États-Unis
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT, LP	Holding	IG	100	100	89	89	États-Unis
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES GERMANY	Distribution	IG	100	100	89	89	Allemagne
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES ITALIA	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	Italie
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES LUXEMBOURG	Distribution	IG	100	100	89	89	Luxembourg
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES UK	Distribution	IG	100	100	89	89	Grande Bretagne
NATIXIS ASG HOLDINGS INC. (ex-NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES, INC.) *	Distribution	IG	100	100	89	89	États-Unis
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES, LLC	Distribution	IG	100	100	89	89	États-Unis
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES SWITZERLAND	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	Suisse

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
NATIXIS MULTIMANAGER	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	France
NATIXIS OAKMARK GLOBAL LARGE CAP ^{(1) (4)}	Gestion d'actifs		0	0	89	89	États-Unis
NATIXIS CASPIAN PRIVATE EQUITY	Gestion d'actifs	ME	40	40	40	35	États-Unis
NATIXIS SECURITIES INVESTMENT CONSULTING Co. LTD ⁽⁵⁾	Gestion d'actifs	IG	100	100	0	0	Taiwan
PBW REAM	Gestion d'actifs	IG	99	59	50	26	Pays-Bas
REICH & TANG ASSET MANAGEMENT, LLC	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
REICH & TANG DISTRIBUTORS, INC.	Distribution	IG	100	100	89	89	États-Unis
REICH & TANG SERVICES, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
SEAPORT SENIOR HOUSING, LLC ⁽⁴⁾	Gestion d'actifs		0	0	89	89	États-Unis
SNYDER CAPITAL MANAGEMENT, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
SNYDER CAPITAL MANAGEMENT, LP	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
VAUGHAN NELSON INVESTMENT MANAGEMENT, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
VAUGHAN NELSON INVESTMENT MANAGEMENT, LP	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
VAUGHAN NELSON TRUST COMPANY	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
VAUGHAN NELSON VALUE OPPORTUNITIES FUND ^{(1) (20)}	Gestion d'actifs		0	0	89	89	États-Unis
WESTPEAK GLOBAL ADVISORS, LP	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
WESTPEAK INVESTMENT ADVISORS, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	89	89	États-Unis
NATIXIS AXELTIS LTD (ex-AXELTIS LTD) *	Distribution d'OPCVM	IG	100	100	100	100	Grande Bretagne
Gestion privée							
BANQUE PRIVÉE SAINT-DOMINIQUE ^{(12) **}	Gestion privée		0	0	100	100	France
BPSD GESTION ⁽¹³⁾	Gestion privée		0	0	100	100	France
NATIXIS PRIVATE BANKING ⁽¹⁾	Gestion patrimoniale internationale	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS PRIVATE BANKING INTERNATIONAL	Gestion patrimoniale internationale	IG	100	100	100	100	Luxembourg

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
GRUPE COMPAGNIE 1818							
ANTEIS ÉPARGNE	Courtage assurance	IG	51	51	51	50	France
1818 PARTENAIRES (ex-CENTRE FRANÇAIS DU PATRIMOINE) *	Relations avec les apporteurs d'affaires	IG	100	100	100	98	France
BANQUE PRIVÉE 1818 * (ex-LA COMPAGNIE 1818 - BANQUIERS PRIVÉS) ** (12)	Holding	IG	100	100	100	98	France
1818 - GESTION (ex-LA COMPAGNIE 1818 - GESTION) * (13)	Société de gestion d'OPCVM	IG	100	100	100	98	France
1818 IMMOBILIER (ex-LA COMPAGNIE 1818 IMMOBILIER) *	Immobilier d'exploitation	IG	100	100	100	98	France
MANTRA GESTION	Société de gestion d'OPCVM	ME	34	34	34	33	France
Assurances							
ADIR	Assurance dommages aux biens	ME	34	34	34	34	Liban
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE ACTIONS (1)	OPCVM de placement d'assurance	IG	99	98	99	98	France
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE CROISSANCE RENDEMENT (1) (8)	OPCVM de placement d'assurance	IG	97	97	99	99	France
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD	Assurance dommages aux biens	ME	50	50	50	50	France
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE MIDCAP (1)	OPCVM de placement d'assurance	IG	100	100	100	100	France
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PRÉVOYANCE	Prévoyance	IG	100	100	100	100	France
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE	Assurance-vie	IG	100	100	100	100	France
FONCIER ASSURANCE	Assurance	IG	60	60	60	60	France
FRUCTIFONCIER (1)	Placements immobiliers d'assurance	IG	100	100	100	100	France
NAMI INVESTMENT (1) (18)	Placements immobiliers d'assurance	IG	100	100	0	0	France
NATIXIS ASSURANCES	Holding de sociétés d'assurance	IG	100	100	100	100	France
VITALIA VIE	Assurance-vie	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS LIFE	Assurance-vie	IG	100	100	100	100	Luxembourg

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
SERVICES FINANCIERS SPECIALISES							
Crédit à la consommation							
NATIXIS CONSUMER FINANCE * (ex-ECRINVEST 11)	Holding	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS FINANCEMENT **	Crédit à la consommation	IG	67	67	67	67	France
NATIXIS CONSUMER FINANCE IT (ex-NATIXIS CONSUMER FINANCE)	Crédit à la consommation	IG	100	100	100	100	France
Affacturage							
NATIXIS FACTOR **	Affacturage	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS FACTOR PORTUGAL	Affacturage	IG	100	100	100	100	Portugal
VR FACTOREM GMBH	Affacturage	ME	25	25	25	25	Allemagne
NATIXIS FACTOR ITALIE -SUCC (NATIXIS FACTOR) ⁽⁵⁾	Affacturage	IG	100	100	0	0	Italie
Ingénierie sociale							
NATIXIS INTERÉPARGNE **	Tenue de comptes d'épargne salariale	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS INTERTITRES	Offre de titres de services	IG	100	100	100	100	France
GROUPE CACEIS							
CACEIS (USA) INC. (ex-BROOKE SECURITIES HOLDING INC.) * ⁽⁷⁾	Administration de Fonds		0	0	50	50	États-Unis
CACEIS BANK ⁽⁷⁾	Conservation institutionnelle - Banque dépositaire d'OPCVM		0	0	50	50	France
CACEIS BANK LUXEMBOURG ⁽⁷⁾	Conservation institutionnelle - Banque dépositaire d'OPCVM		0	0	50	50	Luxembourg
CACEIS BANK DEUTSCHLAND ⁽⁷⁾	Conservation de titres		0	0	50	50	Allemagne
CACEIS CORPORATE TRUST ⁽⁷⁾	Services aux Émetteurs		0	0	50	50	France
CACEIS FASTNET AMERICAN ADMINISTRATION ⁽⁷⁾	Holding		0	0	50	50	France
CACEIS FASTNET ⁽⁷⁾	Administration de Fonds		0	0	47	47	France
CACEIS FASTNET SUISSE ⁽⁷⁾	Administration de Fonds		0	0	50	50	Suisse

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
CACEIS SAS ⁽⁷⁾	Holding		0	0	50	50	France
FASTNET BELGIQUE ⁽⁷⁾	Administration de Fonds		0	0	26	26	Belgique
FASTNET IRLANDE ⁽⁷⁾	Administration de Fonds		0	0	50	50	Irlande
FASTNET LUXEMBOURG ⁽⁷⁾	Administration de Fonds		0	0	26	26	Luxembourg
FASTNET PAYS BAS ⁽⁷⁾	Administration de Fonds		0	0	26	26	Pays-Bas
INVESTOR SERVICES HOUSE ⁽⁷⁾	Immobilier d'exploitation		0	0	50	50	Luxembourg
CACEIS CANADA LTD (ex-OLYMPIA CAPITAL FINANCIAL SERVICES INC.) ^{*(7)}	Administration de Fonds		0	0	50	50	Canada
CACEIS BERMUDA LTD (ex-OLYMPIA CAPITAL BERMUDA LTD) ^{*(7)}	Administration de Fonds		0	0	50	50	Bermudes
CACEIS CAYMAN LTD (ex-OLYMPIA CAPITAL CAYMAN LTD) ^{*(7)}	Administration de Fonds		0	0	50	50	Îles Caïmans
OLYMPIA CAPITAL IRELAND LTD ⁽⁷⁾	Administration de Fonds		0	0	50	50	Irlande
PARTINVEST SA ⁽⁷⁾	Immobilier d'exploitation		0	0	50	50	Luxembourg
WINCHESTER GLOBAL TRUST COMPANY LTD ⁽⁷⁾	Administration de Fonds		0	0	50	50	Bermudes
WINCHESTER FIDUCIARY SERVICES LTD ⁽⁷⁾	Administration de Fonds		0	0	50	50	Bermudes
Cautions et Garanties							
GROUPE NATIXIS GARANTIES							
COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS	Assurance	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS GARANTIES ^{** (17)}	Établissement de crédit		0	0	100	100	France
SCI CHAMPS-ÉLYSÉES ⁽¹⁾	Gestion immobilière	IG	100	100	100	100	France
SCI LA BOÉTIE ⁽¹⁾	Gestion immobilière	IG	100	100	100	100	France
SCI SACCEF ⁽¹⁾	Gestion immobilière	IG	100	100	100	100	France
Paiements							
NATIXIS PAIEMENTS ^{**}	Services bancaires	IG	100	100	100	100	France
SLIB	Services informatiques	IG	67	67	67	67	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
Crédit bail							
GCE BAIL **	Crédit-bail	IG	100	100	100	100	France
FRUCTIBAIL **	Crédit-bail immobilier	IG	100	100	100	100	France
FRUCTIBAIL INVEST ⁽¹⁾	Crédit-bail immobilier	IG	100	100	100	100	France
FRUCTICOMI **	Crédit-bail immobilier	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS BAIL **	Crédit-bail immobilier	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS ENERGECO **	Crédit-bail mobilier	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS LEASE **	Crédit-bail mobilier	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS LEASE MADRID	Crédit-bail mobilier et immobilier	IG	100	100	100	100	Espagne
NATIXIS LEASE MILAN	Crédit-bail mobilier et immobilier	IG	100	100	100	100	Italie
NATIXIS LLD	Location de véhicule longue durée	IG	100	100	100	100	France
OPCI NATIXIS LEASE INVESTMENT ⁽¹⁾	Fonds immobilier	IG	100	100	100	100	France
SAS IMMOBILIÈRE NATIXIS BAIL ⁽¹⁾	Crédit bail immobilier	IG	100	100	100	100	France
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES							
NATIXIS ALGÉRIE	Banque	IG	100	100	100	100	Algérie
GRUPE NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL							
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL ⁽²⁴⁾	Holding		0	0	99	99	France
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL INC. - MONTRÉAL ⁽²⁴⁾	Promotion et opérations de commerce international		0	0	100	99	Canada
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL SARLAU - CASABLANCA ⁽²⁴⁾	Promotion et opérations de commerce international		0	0	100	99	Maroc
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL - MADRID ⁽²⁴⁾	Promotion et opérations de commerce international		0	0	100	99	Espagne

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL - MILAN ⁽²⁴⁾	Promotion et opérations de commerce international		0	0	100	95	Italie
NATIXIS PRAMEX GMBH - FRANKFORT ⁽²⁴⁾	Promotion et opérations de commerce international		0	0	100	99	Allemagne
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL - TUNIS ⁽²⁴⁾	Promotion et opérations de commerce international		0	0	100	99	Tunisie
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL SP ZO.O - VARSOVIE ⁽²⁴⁾	Promotion et opérations de commerce international		0	0	100	99	Pologne
NATIXIS PRAMEXRUS - MOSCOU ⁽²⁴⁾	Promotion et opérations de commerce international		0	0	100	99	Russie
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL AP LTD - HONG KONG ⁽²⁴⁾	Promotion et opérations de commerce international		0	0	100	99	Hong Kong
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL DO BRASIL - SAO PAULO ⁽²⁴⁾	Promotion et opérations de commerce international		0	0	100	99	Brésil
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL CORP-NEWYORK ⁽²⁴⁾	Promotion et opérations de commerce international		0	0	100	99	États-Unis
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL LTD - LONDRES ⁽²⁴⁾	Promotion et opérations de commerce international		0	0	100	99	Grande Bretagne
NATIXIS PRAMEX FRANCE - PARIS ⁽²⁴⁾	Promotion et opérations de commerce international		0	0	100	98	France
GROUPE COFACE							
COFACE HOLDING SAS	Holding	IG	100	100	100	100	France
COFACE SA	Assurance crédit et services liés	IG	100	100	100	100	France
AKCO FUND	OPCVM de placement d'assurance	IG	100	100	100	100	Allemagne
BUSINESS DATA INFORMATION	Marketing et autres services	IG	80	80	80	80	Israël
CESAR	Assurance	IG	100	100	100	100	Allemagne

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
CERVED ⁽²⁾	Information financière		0	0	15	15	Italie
COFACE ASSICURAZIONI SPA	Assurance crédit et services liés	IG	100	100	100	100	Italie
COFACE AUSTRIA	Assurance crédit et services liés	IG	100	100	100	100	Autriche
COFACE AUSTRIA BANK ⁽⁵⁾	Affacturage	IG	100	100	0	0	Autriche
COFACE BELGIUM SERVICES	Information commerciale et solvabilité	IG	100	100	100	100	Belgique
COFACE BELGIUM SERVICES HOLDING	Information commerciale et solvabilité	IG	100	100	100	100	Belgique
COFACE COLLECTION NORTH AMERICA	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE CRÉDIT MANAGEMENT NORTH AMERICA	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE DEBITOREN	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACE DEUTSCHLAND	Holding	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACE DO BRASIL SEGUROS DE CRÉDITO	Assurance crédit et services liés	IG	100	100	100	100	Brésil
COFACE FACTORING ESPANA	Affacturage	IG	100	100	100	100	Espagne
COFACE FACTORING ITALIA SPA	Affacturage	IG	100	100	100	100	Italie
COFACE FINANZ	Affacturage	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACE FINANS A/S DANMARK (ex-MIDTFACTORING)	Affacturage	IG	75	75	75	75	Danemark
COFACE HOLDING AMERICA LATINA	Information financière	IG	100	100	100	100	Mexique
COFACE HOLDING AUSTRIA	Holding	IG	100	100	100	100	Autriche
COFACE HOLDING ISRAEL	Holding	IG	100	100	100	100	Israël
COFACE ITALIA	Holding	IG	100	100	100	100	Italie
COFACE KREDIT	Assurance crédit et services liés	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACE NEDERLAND SERVICES	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Pays-Bas
COFACE NORTH AMERICA	Assurance crédit et services liés	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE NORTH AMERICA HOLDING COMPANY	Holding	IG	100	100	100	100	États-Unis

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
COFACE NORTH AMERICA INSURANCE COMPANY	Assurance crédit et services liés	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE POLAND CMS	Information financière	IG	100	75	100	75	Pologne
COFACE POLAND FACTORING	Affacturage	IG	100	100	100	100	Pologne
COFACE RECEIVABLE FINANCES	Affacturage	IG	100	100	100	100	Grande Bretagne
COFACE SERVICE	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	France
COFACE SERVICE SPA	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Italie
COFACE SERVICES AUSTRIA	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Autriche
COFACE SERVICES NORTH AMERICA GROUP	Holding	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE SERVICIOS ESPANA S.L.	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Espagne
COFACE SERVICIOS PORTUGAL	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Portugal
COFACE UK HOLDINGS	Holding	IG	100	100	100	100	Grande Bretagne
COFACE UK SERVICES LTD	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Grande Bretagne
COFACERATING HOLDING	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACERATING.DE	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACRÉDIT	Assurance crédit et services liés	ME	36	36	36	36	France
PLACEMENTS COFACTIONS 2	OPCVM de placement d'assurance	IG	100	100	100	100	France
COFINPAR	Assurance crédit et services liés	IG	100	100	100	100	France
COFOBLIG ⁽¹⁹⁾	OPCVM de placement d'assurance		0	0	100	100	France
COGERI	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
FIMIPAR **	Rachat de créances	IG	100	100	100	100	France
GRAYDON HOLDING	Information et gestion de créances	ME	28	28	28	28	Pays-Bas
COFACE CENTRAL EUROPE HOLDING	Holding	IG	75	75	75	75	Autriche
KISSELBERG	Assurance	IG	100	100	100	100	Allemagne
KOMPASS BELGIQUE	Marketing et autres services	IG	100	100	100	100	Belgique
KOMPASS INTERNATIONAL NEUENSCHWANDER	Holding	IG	100	100	100	100	France
MSL1 FUND	OPCVM de placement d'assurance	IG	100	100	100	100	Allemagne
TKB ⁽¹¹⁾	Information et gestion de créances	IG	100	100	0	0	Pays-Bas
UNISTRAT COFACE	Commissionnaire activité assurance	IG	100	100	100	100	France
SUCCURSALES							
COFACE SVERIGE (EX-AKC NORDEN) - SUCC (COFACE KREDIT)	Assurance	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACE IRELAND - SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Irlande
COFACE UK - SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Grande Bretagne
COFACE BELGIUM - SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Belgique
KOMPASS LUXEMBOURG - SUCC (KOMPASS BELGIQUE)	information et publicité	IG	100	100	100	100	Luxembourg
COFACE LUXEMBOURG (SUCC-Coface SA) ⁽⁵⁾	Assurance	IG	100	100	0	0	Luxembourg
COFACE PORTUGAL - SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Portugal
COFACE IBERICA - SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Espagne
KOMPASS ESPAGNE - SUCC (KOMPASS FRANCE) ⁽³⁾	information et publicité		0	0	100	100	Espagne
COFACE SWITZERLAND - SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Suisse
COFACE NEDERLAND - SUCC (COFACE KREDIT)	Assurance	IG	100	100	100	100	Pays-Bas

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
COFACE FINANCES PAYS-BAS - SUCC COFACE FINANZ	affacturage	IG	100	100	100	100	Pays-Bas
COFACE DANMARK- SUCC (COFACE KREDIT)	Assurance	IG	100	100	100	100	Danemark
COFACE ARGENTINA -SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Argentine
COFACE CHILE - SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Chili
COFACE CANADA - SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Canada
COFACE HUNGARY (EX-ÖKVC FÍOKTELEPE) - SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Hongrie
COFACE POLAND (EX-ÖKVC POLAND) - SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Pologne
LEID - SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Autriche
COFACE ROMANIA INSURANCE -SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Roumanie
COFACE CZECH INSURANCE -SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	100	République Tchèque
COFACE SLOVAKIA INSURANCE - SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Slovaquie
COFACE LATVIA INSURANCE - SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Lettonie
COFACE JAPAN - SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Japon
COFACE SINGAPOR - SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Singapour
COFACE HONG KONG - SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Hong-Kong
COFACE ECUADOR (SUCC-COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Équateur
COFACE AUSTRALIE (SUCC-COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Australie
COFACE TAIWAN (SUCC-COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Taïwan
COFACE BULGARIA (BRANCH)	Assurance	IG	100	100	100	100	Bulgarie
COFACE FACTORING LITHUANIA - SUCC (COFACE FACTORING POLAND) ⁽²³⁾	Assurance		0	0	100	100	Lituanie

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
Capital investissement							
BP DÉVELOPPEMENT	Capital-risque	IG	42	42	42	42	France
DHALIA A SICAR SCA ⁽¹⁾	Capital investissement	IG	100	100	100	100	Luxembourg
FINANCIÈRE NATEXIS SINGAPOUR ⁽¹⁴⁾	Fonds d'investissement international		0	0	68	68	Singapour
FINATEM	Fonds d'investissement international	IG	96	96	99	99	Allemagne
FNS2 ⁽²³⁾	Capital investissement		0	0	100	100	Singapour
FNS3	Capital investissement	IG	100	100	100	100	Singapour
FNS4	Capital investissement	IG	95	95	83	83	Singapour
FNS5	Capital investissement	IG	100	100	100	100	Singapour
INITIATIVE ET FINANCE INVESTISSEMENT	Capital transmission	IG	93	93	87	87	France
FCPR IXEN ⁽¹⁾	Capital transmission	IG	98	98	98	98	France
FCPR IXEN II ⁽¹⁾	Capital transmission	IG	98	98	98	98	France
FCPR IXEN III ⁽¹⁾	Capital transmission	IG	99	99	99	99	France
MERCOSUL	Fonds d'investissement international	IG	95	95	100	100	Grande Bretagne
NATEXIS ACTIONS CAPITAL STRUCTURANT ⁽⁴⁾	Capital développement		0	0	75	75	France
NATEXIS CAPE	Fonds d'investissement international	IG	55	55	90	90	Luxembourg
NATEXIS INDUSTRIE FCPR	Capital transmission	IG	88	88	86	86	France
NATEXIS INVERSIONES SL	Fonds d'investissement international	IG	97	97	87	87	Espagne
NATEXIS INVESTMENT CORP.	Gestion de portefeuille	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LUXEMBOURG	Holding Capital investissement	IG	100	100	100	100	Luxembourg
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL SINGAPOUR	Holding Capital investissement	IG	79	79	100	100	Singapour
NATEXIS PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES	Capital investissement	IG	89	89	90	90	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
NATIXIS VENTURE SELECTION	Fonds d'investissement	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS INVESTISSEMENT	Capital développement	IG	99	99	98	98	France
NATIXIS PRIVATE EQUITY	Capital investissement	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL	Capital investissement	IG	100	100	100	100	France
NAXICAP PARTNERS	Gestion de FCPR	IG	100	100	100	100	France
NEM 2 ⁽²³⁾	Société de gestion (Capital investissement)		0	0	100	100	France
NEM INVEST SAS ⁽¹⁸⁾	Capital investissement	IG	99	99	0	0	France
PROVIDENTE SA	Prises de participations	IG	100	100	100	100	France
AUTRES ACTIVITÉS							
EDVAL C INVESTMENTS LTD	Structure defeasance crédits risques pays	IG	100	100	100	100	Grande Bretagne
NATEXIS BANQUES POPULAIRES INVEST ^{(1) (21)}	OPCVM		0	0	100	100	France
NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL I LLC ⁽¹⁾	Émission d'actions préférentielles	IG	100	0	100	0	États-Unis
NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL II ⁽¹⁾	Émission d'actions préférentielles	IG	100	0	100	0	États-Unis
NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL III ⁽¹⁾	Émission d'actions préférentielles	IG	100	0	100	0	États-Unis
NATEXIS FUNDING USA LLC	Activité de refinancement	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS ALTAIR IT SHARED SERVICES	Services informatiques	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS PARTICIPATIONS 1 (ex-NXBP1)	Holding	IG	100	100	100	100	France
SAS VAL A ⁽¹⁾	Détention de portefeuille d'investissements	IG	100	100	100	100	France
S.C.I. ALTAIR 1 ⁽¹⁾	Immobilier d'exploitation	IG	100	100	100	100	France
S.C.I. ALTAIR 2 ⁽¹⁾	Immobilier d'exploitation	IG	100	100	100	100	France
S.C.I. VALMY COUPOLE ⁽¹⁾	Immobilier d'exploitation	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS IMMO EXPLOITATION ⁽¹⁾	Immobilier d'exploitation	IG	100	100	100	100	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
SA NATIXIS FONCIÈRE (ex-SPAFICA) ⁽¹⁾	Investissements immobiliers	IG	100	100	100	100	France
WORLEDGE A INVESTMENTS Ltd	Structure « option de vente » crédits risques pays	IG	100	100	100	100	Grande Bretagne
BANQUE DE DÉTAIL							
CCI BP							
ACEF OCCITANE ⁽⁹⁾	Établissement de crédit/société de caution		0	0	20	20	France
ATLANTIQUE PLUS	Établissement financier/holding fin.	ME	20	20	20	20	France
BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT	Établissement de crédit/Banque	ME	10	10	10	10	France
BANQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE CHAIX ⁽²²⁾	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	10	France
BANQUE DE SAVOIE ⁽²²⁾	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	10	France
BANQUE PELLETIER ⁽²²⁾	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	10	France
CRÉDIT COMMERCIAL DU SUD OUEST (CC SO) ⁽²²⁾	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	10	France
BANQUE DUPUY DE PARSEVAL ⁽²²⁾	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	10	France
BANQUE MARZE ⁽²²⁾	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	10	France
BANQUE POPULAIRE ALSACE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DE LA CÔTE D'AZUR	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DE LOIRE ET LYONNAIS	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DES ALPES	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DU SUD	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE OCCITANE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BATILEASE	Établissement de crédit/Banque	ME	19	19	19	19	France
BATILEASE INVEST (ex-BATINOREST-BAIL) *	Établissement de crédit/Banque	ME	20	19	20	19	France
BTP CAPITAL CONSEIL	Établissement non financier/capital risque	ME	20	20	20	20	France
BCI MER ROUGE	Établissement de crédit/Banque	ME	10	10	10	10	France
BERCY GESTION FINANCE	Établissement financier/prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
BERCY PATRIMOINE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BGF	Établissement non financier/services	ME	20	20	20	20	France
BIC BRED	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
B-PROCESS	Établissement non financier/services	ME	10	10	10	10	France
BRED - BANQUE POPULAIRE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BRED COFILEASE (ex-NCM) *	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BRED GESTION	Établissement de crédit/autres	ME	20	20	20	20	France
BRED HABITAT ⁽¹⁶⁾	Établissement de crédit/société de caution		0	0	20	20	France
BRED VANUATU	Établissement de crédit/Banque	ME	17	17	17	17	Vanuatu

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
BTP BANQUE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BTP CAPITAL INVESTISSEMENT	Établissement non financier/capital risque	ME	16	16	16	16	France
CAISSE DE GARANTIE IMMOB DU BATIMENT	Établissement non financier/ assurances	ME	7	7	7	7	France
CAISSE RÉGIONALE BRETAGNE NORMANDIE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CAISSE RÉGIONALE DE MEDITERRANEE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CAISSE RÉGIONALE RÉGION NORD	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CAISSE RÉGIONALE SUD OUEST	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CAISSE SOLIDAIRE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	12	20	12	France
CAPI COURTTERME N° 1	Établissement financier/ intermédiation	ME	20	20	20	20	France
CASDEN - BANQUE POPULAIRE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CLICK ANDTRUST	Établissement non financier/services	ME	20	20	20	20	France
CMGM	Établissement de crédit/Banque	ME	20	1	20	1	France
COFEG	Établissement financier/ prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
COFIBRED	Établissement financier/holding fin.	ME	20	20	20	20	France
COOPEST	Établissement de crédit/Banque	ME	9	9	7	7	France
CRÉDIT COOPÉRATIF	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT MARITIME ATLANTIQUE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CRÉDIT MARITIME OUTRE MER	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CREPONORD	Établissement non financier/ immobilier	ME	20	20	20	20	France
DE PORTZAMPARC	Établissement financier/autres activités	ME	5	5	20	14	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
ECOFI INVESTISSEMENT	Établissement financier/société de gestion	ME	20	20	20	20	France
EDEL	Établissement de crédit/Banque	ME	20	7	20	7	France
ESFIN	Établissement financier/prolongement d'activité	ME	8	8	8	8	France
EURO CAPITAL	Établissement financier/autres activités	ME	20	13	20	14	France
EXPANDE INVEST	Établissement non financier/services	ME	20	20	20	20	France
FCC AMAREN II	Établissement de crédit/autres	ME	20	20	20	20	France
FCC CRISTALYS ⁽⁴⁾	Établissement de crédit/autres		0	0	20	20	France
FCC ELIDE	Établissement de crédit/autres	ME	20	20	20	20	France
FINANCIÈRE DE LA BP OCCITANE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
FINANCIÈRE PARTICIPATION BPS	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
FONCIÈRE DU VANUATU	Établissement de crédit/autres	ME	20	20	20	20	Vanuatu
FONCIÈRE VICTOR HUGO	Établissement financier/prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
FOREST MASSIF CENTRAL	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
FORESTIERS LORRAINE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
GARIBALDI CAPITAL DÉVELOPPEMENT	Établissement non financier/autres	ME	20	20	20	20	France
GEDEX DISTRIBUTION	Établissement de crédit/Banque	ME	20	0	20	0	France
GIE USC	Établissement non financier/autres	ME	20	20	20	20	France
GROUPEMENT DE FAIT	Établissement non financier/autres	ME	20	20	20	20	France
HABITAT RIVES DE PARIS	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
INGENIERIE ET DÉVELOPPEMENT	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
INTERCOOP	Établissement de crédit/CB immobilier	ME	20	20	20	20	France
LFI4	Établissement financier/autres activités	ME	20	20	20	20	France
LUDOVIC DE BESSE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
LUX EQUIP BAIL	Établissement de crédit/CB mobilier	ME	20	20	18	18	Luxembourg
MONINFO	Établissement de crédit/Banque	ME	20	7	20	7	France
NJR INVEST	Établissement financier	ME	20	20	20	20	France
NORD FINANCEMENT	Établissement de crédit/Banque	ME	20	0	20	0	France
PARNASSE FINANCES	Établissement financier/prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
PARTICIPATIONS BPSO	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
PLUSEXPANSION	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
PREPAR COURTAGE (ex-BERPA) *	Établissement financier/autres activités	ME	20	20	20	20	France
PREPAR-IARD	Établissement non financier/assurances	ME	20	20	20	20	France
PREPAR-VIE	Établissement non financier/assurances	ME	20	20	20	20	France
PROMEPAR	Établissement financier/société de gestion	ME	20	20	20	20	France
IPAB ⁽¹⁰⁾	Établissement financier/prolongement d'activité		0	0	20	20	France
SASU BFC CROISSANCE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SAS PERSPECTIVES ET PARTICIPATIONS	Établissement financier/prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
SAS SOCIÉTARIAT BP LORRAINE CHAMPAGNE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
SAS ALPES DÉVELOPPEMENT DURABLE INVESTISSEMENT ⁽⁵⁾	Établissement de crédit/autres	ME	20	20	0	0	France
SAVOISIENNE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SBE (ex-SOGEFIP) *	Établissement de crédit/fin. Spéc.	ME	20	20	20	20	France
SCI BPSO	Établissement non financier/immobilier	ME	20	20	20	20	France
SCI du CRÉDIT COOPERATIF	Établissement non financier/immobilier	ME	20	20	20	20	France
SCI FAIDHERBE	Établissement non financier/immobilier	ME	20	20	20	20	France
SCI SAINT-DENIS	Établissement non financier/immobilier	ME	20	20	20	20	France
SEGIMLOR	Établissement non financier/autres	ME	20	20	20	20	France
SGTI	Établissement financier/prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
INTERCOOP LOCATION (ex-SICOMI COOP) *	Établissement de crédit/CB immobilier	ME	18	18	16	16	France
SIMC	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SMI	Entreprise industrielle et commerciale	ME	20	20	20	20	France
SOCACEF BAS RHIN	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCACEF MASSIF CENTRAL	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCACEF NORD	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA ARIÈGE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA ATLANTIQUE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
SOCAMA AUDE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA BAS RHIN	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA BOUCHES DU RHÔNE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA BRED IDF	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA CENTRE ATLANTIQUE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA CHAMPAGNE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA CORSE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA CÔTE D'AZUR	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA DES ALPES	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA DU MIDI	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA HAUT RHIN	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA HAUTE GARONNE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA LOIRE ET LYONNAIS	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA LORRAINE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA MASSIF CENTRAL	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA MIDI PYRÉNÉES OUEST	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
SOCAMA NORD	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA NORMANDIE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA OCCITANE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA OUEST	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA RIVES DE PARIS	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA ROUSSILLON	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA SUD OUEST	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA VAL DE FRANCE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA VAUCLUSE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI DES ALPES	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI ALSACE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI ATLANTIQUE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI AUDE ARIÈGE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI CENTRE ATLANTIQUE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI CÔTE D'AZUR	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI DU MIDI	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
SOCAMI DU SUD OUEST	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI HAUTE GARONNE HABITAT ⁽⁹⁾	Établissement de crédit/société de caution		0	0	20	20	France
SOCAMI LOIRE ET LYONNAIS	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI LORRAINE CHAMPAGNE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI MASSIF CENTRAL	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI NORD	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI OCCITANE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI OUEST	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI PROVENCE ET CORSE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI PYRÉNÉES ORIENTALES	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI VAL DE FRANCE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMMES	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMUPROLOR	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAUPROMI ALSACE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BANQUE POPULAIRE D'ALSACE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP CENTRE ATLANTIQUE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
SOCIÉTARIAT BP DE L'OUEST	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP DES ALPES	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP DU NORD	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP LOIRE ET LYONNAIS	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP MASSIF CENTRAL	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP OCCITANE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP CÔTE D'AZUR	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP PROVENÇALE ET CORSE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP RIVES DE PARIS	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP SUD	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP SUD OUEST	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP VAL DE France	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT CRÉDIT COOPÉRATIF/BP	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTÉ D'EXPANSION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Établissement non financier/autres	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE LA NEF	Établissement de crédit/Banque	ME	20	1	20	1	France
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE PROVENÇALE ET CORSE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCREDO BANQUE POLYNÉSIEENNE	Établissement de crédit/Banque	ME	3	3	3	3	France
SOCOREC	Établissement de crédit/Banque	ME	20	0	20	0	France
SOFIAG	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOFIDER	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOFIGARD	Établissement de crédit/Banque	ME	20	0	20	0	France
SOFINDI	Établissement de crédit/Banque	ME	20	1	20	1	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
SOFIRIF	Établissement de crédit/Banque	ME	20	4	20	4	France
SOFISCOP	Établissement de crédit/Banque	ME	20	0	20	0	France
SOFISCOP SUD EST	Établissement de crédit/Banque	ME	20	1	20	1	France
SOFRONTA	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOMUDIMEC	Établissement de crédit/Banque	ME	20	0	20	0	France
SOMUPACA	Établissement de crédit/Banque	ME	20	0	20	0	France
SOPROLIB DES ALPES	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOPROLIB FRANCHE-COMTÉ	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOPROLIB LORRAINE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOPROLIB NORD	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOPROLIB SUD-OUEST	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SPGRES	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SPIG	Établissement financier/prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
SUD PARTICIPATION	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
TISE	Établissement non financier/services	ME	20	20	20	20	France
TRANSIMMO	Établissement non financier/immobilier	ME	20	20	20	20	France
VECTEUR	Établissement non financier/capital risque	ME	20	20	20	20	France
VIALINK	Établissement non financier/services	ME	20	20	20	20	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays	
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
CCI CEP								
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France	
CAISSE D'EPARGNE CÔTE D'AZUR	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France	
CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France	
CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France	
CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE (ex-CAISSE D'EPARGNE DE BASSE-NORMANDIE) *	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France	
CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France	
CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France	
CAISSE D'EPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France	
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France	
CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE- PAYS DE LOIRE (ex-CAISSE D'EPARGNE DES PAYS DE LA LOIRE) *	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France	
CAISSE D'EPARGNE ÎLE-DE-FRANCE (ex-CAISSE D'EPARGNE ÎLE-DE-FRANCE PARIS) *	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France	
CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France	

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2009	31/12/09		31/12/08		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE-CENTRE	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE DROME ARDÈCHE	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'ÉPARGNE NORD FRANCE EUROPE	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'ÉPARGNE PROVENCE-ALPES-CORSE	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France

* Changement de dénomination sociale.

** Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle est assurée dans le cadre des ratios consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Comptable et Financière.

- (1) Société ad hoc.
- (2) Cession des titres Cerved au Hors Groupe.
- (3) Fusionné dans Coface Servicios Espana.
- (4) Liquidé.
- (5) Création en 2009.
- (6) Fusionné dans Natexis North America Inc.
- (7) Cession de 35 % de Caceis au 30/06/09 à Crédit Agricole.
- (8) Effet de dilution.
- (9) Fusionné dans Socami Occitane.
- (10) Fusionné dans Vialink.
- (11) Acquisition au 2^e trimestre 2009.
- (12) Fusion de Banque Privée Saint-Dominique dans La Compagnie 1818-Banquiers Privées.
- (13) Fusion de BPSD Gestion dans La Compagnie 1818-Gestion.
- (14) Fusionné dans Natexis Private Equity International Singapour.
- (15) Effet de dilution lié à une augmentation de capital souscrite intégralement par du hors groupe.
- (16) Fusionné dans BRED Banque Populaire.
- (17) TUP dans Natixis au 1^{er} juillet 2009.
- (18) Entrante au 30 septembre 2009 car dépassement des seuils de consolidation.
- (19) Le Fonds est consolidé directement dans COFACE SA.
- (20) Sortante au 30 septembre 2009 car devenu minoritaire dans le Fonds.
- (21) Cession des parts détenus dans le Fonds.
- (22) Rachat de 9,8 % de minoritaires par les Banques Populaires.
- (23) En dessous des seuils de consolidation.
- (24) Cession du groupe Natixis Pramex International à BPCE.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Natixis, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un environnement marqué par la crise financière et économique qui perdure depuis 2008. C'est dans ce contexte que, en

application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Mise en place d'un dispositif degarantie des actifs de la GAPC

Comme indiqué notamment dans la *note 5.7 de l'annexe*, un dispositif de protection par BPCE d'une partie des actifs placés en Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés (GAPC) a été mis en place au cours de l'exercice 2009. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce dispositif et les traitements comptables qui lui sont appliqués.

Estimations effectuées dans le cadre de l'activité bancaire

VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Comme indiqué notamment dans les *notes 6.6.8 et 6.18 de l'annexe*, le Groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines dépréciations. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

PROVISIONNEMENT DES RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le Groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (*notes 5.1, 5.3, 6.4 et 7.7 de l'annexe*). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Le Groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse de la valeur de ces actifs (*notes 5.1, 6.3, 7.4 et 7.7 de l'annexe*). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Autres estimations

ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS

Le Groupe procède à des travaux d'actualisation de l'évaluation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition figurant à son bilan consolidé (*notes 2.5, 5.8 et 6.11 de l'annexe*). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces travaux ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

ACTIVATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le Groupe a comptabilisé des impôts différés actif notamment au titre des déficits fiscaux reportables (*notes 5.21 et 6.7 de l'annexe*). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (*notes 5.14 et 11.2 de l'annexe*). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 29 avril 2010

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Damien Leurent

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International

Fabrice Odent

MAZARS

Charles de Boisriou - Michel Barbet-Massin

Comptes sociaux et annexes

BILANS SOCIAUX COMPARÉS DE NATIXIS

(en millions d'euros)

Cf. notes n°	Exercice clos le 31 décembre	2009	2008	2007
	ACTIF			
3	Caisse, Banques centrales	3 497	857	175
3	Effets publics et valeurs assimilées	30 329	23 161	20 566
3	Créances sur établissements de crédit	97 911	96 038	132 333
23	<i>dont activité institutionnelle</i>			83
4	Opérations avec la clientèle	73 281	83 320	92 113
23	<i>dont activité institutionnelle</i>	512	407	354
5	Obligations et autres titres à revenu fixe	31 974	61 966	58 917
5	Actions et autres titres à revenu variable	14 196	17 219	34 080
7	Participations et autres titres détenus à long terme	10 258	9 644	9 385
7	Parts dans les entreprises liées	15 279	14 760	12 788
4	Crédit-bail			
4	Location simple			
12	Immobilisations incorporelles	392	181	1 012
12	Immobilisations corporelles	182	202	188
	Capital souscrit non versé			
7	Actions propres	19	67	108
13	Autres actifs	19 857	28 841	26 392
13	Comptes de régularisation	22 704	21 408	23 951
	TOTAL ACTIF	319 879	357 664	412 008

Cf. notes n°	Hors Bilan - Engagements reçus	2009	2008	2007
37	Engagements de financement	15 002	13 623	3 957
	Engagements reçus d'établissements de crédit	13 622	13 176	3 892
	Engagements reçus de la clientèle	1 380	447	65
37	Engagements de garantie	19 270	39 791	38 680
	Engagements reçus d'établissements de crédit	12 880	35 202	34 066
	Engagements reçus de la clientèle	6 390	4 589	4 614
23	<i>dont activité institutionnelle</i>	8	24	103
37	Engagements sur titres	3 944	2 031	3 360
37	Autres engagements reçus	8 178	9 918	11 161

(en millions d'euros)

Cf. notes n°	Exercice clos le 31 décembre	2009	2008	2007
	PASSIF			
14	Banques centrales	208	653	1 405
14	Dettes sur établissements de crédit	100 574	105 553	137 318
23	<i>dont activité institutionnelle</i>	55	72	155
15	Opérations avec la clientèle	46 371	53 157	48 153
23	<i>dont activité institutionnelle</i>	743	665	605
16	Dettes représentées par un titre	71 810	75 209	109 519
17	Autres passifs	53 591	72 990	70 209
17	Comptes de régularisation	15 343	17 917	15 916
23	<i>dont activité institutionnelle</i>			1
18	Provisions (risques et charges)	3 208	3 427	2 019
19	Dettes subordonnées	15 550	13 489	10 607
	Fonds pour risques bancaires généraux			
	Capitaux propres hors FRBG	13 224	15 269	16 862
21	Capital souscrit	4 653	4 653	1 955
21	Prime d'émission	10 477	15 531	14 912
21	Réserves	115	115	415
	Écarts de réévaluation			
20	Provisions réglementées et subventions d'investissement	25	24	47
23	<i>dont activité institutionnelle</i>	3	2	25
21	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice	(2 046)	(5 054)	(467)
	TOTAL PASSIF	319 879	357 664	412 008

Cf. notes n°	Hors Bilan - Engagements donnés	2009	2008	2007
37	Engagements de financement	56 797	44 647	45 433
	Engagements en faveur d'établissements de crédit	18 218	8 652	3 002
	Engagements en faveur de la clientèle	38 579	35 995	42 431
37	Engagements de garantie	26 231	26 720	31 556
	Engagements en faveur d'établissements de crédit	6 613	3 704	3 638
	Engagements en faveur de la clientèle	19 618	23 016	27 918
23	<i>dont activité institutionnelle</i>			
37	Engagements sur titres	3 860	3 486	2 816
37	Autres engagements donnés	31 208	17 307	15 226

COMPTES DE RÉSULTATS SOCIAUX COMPARÉS DE NATIXIS

(en millions d'euros)

<i>Cf. notes n°</i>	Exercice clos le 31 décembre	2009	2008	2007
24	Intérêts et produits assimilés	21 363	17 120	17 668
	Sur opérations avec les établissements de crédit	14 301	10 198	8 637
	Sur opérations avec la clientèle	2 349	4 866	4 801
	Sur opérations de crédit-bail	0	0	0
	Sur opérations de location simple	0	0	0
	Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 266	1 296	3 093
	Autres intérêts et produits assimilés	3 447	760	1 137
25	Intérêts et charges assimilés	(24 598)	(16 508)	(18 689)
	Sur opérations avec les établissements de crédit	(19 800)	(10 148)	(9 520)
	Sur opérations avec la clientèle	(659)	(1 942)	(3 356)
	Sur opérations de crédit-bail	0	0	0
	Sur opérations de location simple	0	0	0
	Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 415)	(4 366)	(4 844)
	Autres intérêts et charges assimilés	(2 724)	(52)	(969)
26	Revenus des titres à revenu variable	1 015	1 417	1 078
27	Commissions (produits)	2 126	745	798
	Commissions (charges)	(1 539)	(361)	(347)
28	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3 582	(2 668)	2 274
	Solde des opérations sur titres de transaction	1 891	(1 914)	2 113
	Solde des opérations de change	713	813	396
	Solde des opérations sur instruments financiers	978	(1 567)	(235)
29	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	(6)	(1 194)	(789)
30	Autres produits d'exploitation bancaire	102	169	141
	Autres charges d'exploitation bancaire	(162)	(157)	(135)
	PRODUIT NET BANCAIRE	1 883	(1 437)	1 999
31	Charges générales d'exploitation	(1 943)	(2 025)	(1 915)
	Frais de personnel	(1 013)	(1 090)	(984)
	Autres frais administratifs	(930)	(935)	(931)
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	(199)	(947)	(60)
	RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(259)	(4 409)	24
32	Coût du risque	(1 556)	(983)	(175)
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 815)	(5 392)	(151)
33	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(373)	164	(452)
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(2 188)	(5 228)	(603)
	Résultat exceptionnel	0	0	0
34	Impôt sur les bénéfices	141	175	142
20	Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	1	(1)	(5)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(2 046)	(5 054)	(466)

//// NOTES ET ANNEXES

Sommaire des notes

NOTE 1	PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	359	NOTE 20	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	389
NOTE 2	CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET COMPARABILITÉ DES COMPTES	365	NOTE 21	CAPITAL, PRIMES D'ÉMISSION, RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU	390
NOTE 3	OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	365	NOTE 22	OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES	391
NOTE 4	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES	366	NOTE 23	ÉTAT DES ACTIFS, PASSIFS ET ENGAGEMENTS AFFÉRENTS À LA GESTION DES PROCÉDURES PUBLIQUES	392
NOTE 5	OBLIGATIONS, ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE ET VARIABLE	367	NOTE 24	INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	393
NOTE 6	ENCOURS DOUTEUX, COMPROMIS ET DÉPRÉCIATIONS	368	NOTE 25	INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	393
NOTE 7	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME ET ACTIONS PROPRES	369	NOTE 26	REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	393
NOTE 8	INVENTAIRE DES TITRES EN PORTEFEUILLE	370	NOTE 27	COMMISSIONS	394
NOTE 9	INFORMATIONS CONCERNANT LE FRANCHISSEMENT DES SEUILS DE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE SOCIÉTÉS FRANÇAISES DURANT L'EXERCICE	376	NOTE 28	RÉSULTAT DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	395
NOTE 10	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	378	NOTE 29	GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	395
NOTE 11	ACTIONS PROPRES – ACTIF	382	NOTE 30	PRODUITS NETS DES AUTRES ACTIVITÉS	395
NOTE 12	IMMOBILISATIONS	384	NOTE 31	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	396
NOTE 13	COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS - ACTIF	385	NOTE 32	COÛT DU RISQUE	397
NOTE 14	OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	386	NOTE 33	GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	398
NOTE 15	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	386	NOTE 34	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	398
NOTE 16	DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	387	NOTE 35	ÉVOLUTION DES EFFECTIFS	399
NOTE 17	COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS - PASSIF	387	NOTE 36	HORS BILAN - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	399
NOTE 18	PROVISIONS (RISQUES ET CHARGES)	388	NOTE 37	HORS BILAN - ENGAGEMENTS ET OPÉRATIONS EN DEVISES	401
NOTE 19	DETTES SUBORDONNÉES	389	NOTE 38	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	402
			NOTE 39	IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS DANS LES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS AU SENS DE L'ARTICLE 238-0A DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS	402

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes individuels de Natixis sont établis et présentés dans le respect des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2000-03 modifié relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF.

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

1.1 - Prêts à la clientèle et aux établissements de crédit

Les prêts sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors bilan dans la catégorie « Engagements de financement ». Une distinction est opérée entre les crédits sains et les crédits douteux.

DÉPRÉCIATIONS INDIVIDUALISÉES

Lorsqu'il survient un risque de non-recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des dépréciations ou des provisions sont dotées au compte de résultat, au poste « coût du risque ». Ces dépréciations sont déterminées sur la base d'examens trimestriels, dossier par dossier, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

Le montant des dépréciations est calculé par différence entre la valeur nette comptable du prêt et les sommes estimées recouvrables actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine du contrat de prêt.

L'identification et la comptabilisation des créances douteuses sont effectuées conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 modifié. Ce règlement et l'avis du comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2003 définissent les modalités de classification en créances douteuses et de passage des encours douteux en encours douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses compromises les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, les créances issues de restructuration pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an dès lors qu'un passage en perte est envisagé.

D'autre part, Natixis a retenu de constater en PNB l'amortissement des décotes des créances restructurées et la reprise des dépréciations des créances douteuses compromises liées au passage du temps.

En application de la réglementation bancaire :

- les intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire sont portés en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés sous cette rubrique lors de leur encaissement ;
- les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de 3 mois ou le cas échéant 6 et 9 mois, sont également dépréciés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement ;
- par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à déprécier le risque en capital.

DÉPRÉCIATIONS AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT NON AFFECTÉ INDIVIDUELLEMENT

Les actifs financiers ne présentant pas de risque de crédit individuellement affecté sont inclus dans des portefeuilles présentant des risques homogènes par secteur d'activité ou par pays.

Ces secteurs font l'objet de revues trimestrielles qui conduisent, le cas échéant, à inclure dans l'assiette provisionnable des encours sains relatifs à des pays ou à des secteurs d'activité pour lesquels la situation économique laisse présager des difficultés.

Pour chacun de ces groupes, il est recherché l'existence d'un indice objectif de dépréciation reposant sur des données observables indiquant une diminution probable des flux de trésorerie recouvrables estimés pour ce groupe d'actifs. Si un indice objectif de dépréciation est observé, alors les encours formant ce groupe d'actifs font l'objet de la comptabilisation d'une dépréciation collective constatée au passif du bilan. Un actif appartenant à ce groupe qui viendrait à être provisionné de manière individuelle (risque affecté individuellement) est exclu de l'assiette de calcul de la dépréciation collective.

La méthode de calcul de la dépréciation est celle de la perte attendue (« expected loss ») calculée à maturité du dossier.

Les encours mis sous surveillance, pour lesquels un défaut Bâle II a été identifié, font l'objet d'une dépréciation sur base collective dès lors qu'ils ne sont pas dépréciés sur base individuelle.

1.2 - Portefeuille titres

Les règles suivantes, conformément aux dispositions du règlement n° 90-01 modifié du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc.).

Les titres sont classés en fonction de leur nature et de l'objet économique de leur détention dans l'une des catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titre de l'activité de portefeuille, titre d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

- **Titres de transaction** : il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme, des titres détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché et des titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction. Lors de leur classement initial, ces titres sont négociables sur un marché actif. et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. En date d'acquisition, les titres de transaction sont comptabilisés au prix de transaction intérêts courus compris le cas échéant. Les frais de transaction sont comptabilisés directement en charges. À chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat.
- **Titres de placement** : sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées. Ils sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. Ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas de leur valeur comptable ou de leur prix de marché. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.
- **Titres de l'activité de portefeuille « TAP »** : relèvent d'une activité de portefeuille les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans

le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation pour que leur valeur au bilan n'excède pas leur valeur d'utilité (valeur de transaction récente, valeur de rentabilité, valeur boursière ou autre méthode de valorisation retenue lors de l'acquisition).

- **Titres d'investissement** : les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais d'acquisition et coupons courus exclus. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.
- Conformément aux prescriptions réglementaires, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation sauf s'il existe une forte probabilité de les céder avant l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du règlement CRC 2002-03 modifié s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres (coût du risque). Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.
- **Autres titres détenus à long terme** : ce portefeuille de titres est constitué par les investissements réalisés par Natixis sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.
 - **Titres de participation** : les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles Natixis dispose d'une influence notable sur les organes d'administratives des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de Natixis. Ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'utilité à la date d'arrêté ou de leur coût d'acquisition. La valeur d'utilité à la date d'arrêté est déterminée en fonction de critères tels que l'actif net réévalué et la rentabilité des sociétés concernées.
 - **Parts dans les entreprises liées** : les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenus variables détenus dans les entreprises liées pour lesquelles Natixis dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans Natixis. Natixis a procédé pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2009 à une évaluation des titres de ses filiales consolidées. La méthode d'évaluation retenue est la méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie. Cette méthode s'appuie sur l'établissement de business plans élaborés par le management des principales filiales et validés par la Direction générale de Natixis.



Le taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie est, filiale par filiale, la résultante :

- d'une moyenne de taux de rendement de l'OAT 10 ans ;
- de la prime de risque du marché sur lequel intervient la filiale ;
- d'un Bêta tel qu'il ressort d'un échantillon de sociétés comparables.

Les résultats de cette méthode ont été confrontés avec les méthodes usuelles de comparaison boursière ou d'actif net réévalué aux fins de validation complémentaire.

Natixis est amenée à détenir ses **propres actions** au titre d'opérations de régularisation du cours de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité. Dans ce cadre, ces titres sont comptabilisés en titres de transaction et suivent les règles applicables à cette catégorie de titres.

D'autre part, les actions propres détenues dans le but d'une attribution aux salariés sont classées dans la catégorie titres de placement et suivent les règles applicables à cette catégorie.

Les revenus, corrections de valeur et résultats de cession des portefeuilles-titres sont comptabilisés de la manière suivante :

- les produits des titres à revenu variable sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement ;
- les produits des titres à revenu fixe sont comptabilisés selon la méthode des intérêts courus ;
- les corrections de valeur et résultats de cession des titres sont enregistrés dans des rubriques spécifiques selon leur portefeuille d'appartenance :
 - en Produit Net Bancaire pour les titres de transaction, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille,
 - en coût du risque d'une part, lorsque les corrections de valeur correspondent à un risque de contrepartie, en gains ou pertes sur actifs immobilisés d'autre part, pour les corrections de valeur correspondant à un risque de marché et pour l'ensemble des résultats de cession portant sur les titres d'investissement,
 - en gains ou pertes sur actifs immobilisés pour les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

En application du CRC n° 2008-17 les reclassements depuis la catégorie « Transaction » vers les catégories « Placement » et « Investissement » et depuis la catégorie « Placement » vers la catégorie « Investissement » sont autorisés dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ou lorsque ceux-ci ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociable sur un marché actif.

Le règlement autorise les établissements à céder tout ou partie des titres reclassés dans la catégorie des « titres

d'investissement » dès lors que sont vérifiées les deux conditions suivantes :

- le reclassement a été motivé par une situation exceptionnelle ;
- le marché est redevenu actif pour ces titres.

Natixis n'a pas procédé dans ses états financiers individuels à de tels reclassements.

1.3 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunts encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables à leur production et à leur préparation dès lors qu'ils remplissent les critères d'immobilisation.

Postérieurement à leur acquisition, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par Natixis, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, selon le mode linéaire ou dégressif quand ce dernier correspond à l'amortissement économique. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable lorsque celle-ci peut être évaluée de façon fiable.

Conformément aux principes applicables, un plan d'amortissement spécifique est défini pour chaque composant significatif d'une immobilisation corporelle ayant une durée d'utilité ou un rythme de consommation des avantages futurs différents de ceux de l'immobilisation prise dans son ensemble. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, Natixis a retenu les composants et les durées d'amortissement suivants :

- | | |
|-------------------------------------|--------------------|
| ■ terrains : | non amortissable ; |
| ■ façades non destructibles : | non amortissable ; |
| ■ façades, couverture, étanchéité : | 20 à 40 ans ; |
| ■ fondations, ossatures : | 30 à 60 ans ; |
| ■ ravalement : | 10 à 20 ans ; |
| ■ équipements techniques : | 10 à 20 ans ; |
| ■ aménagements intérieurs : | 8 à 15 ans. |

Les autres catégories d'immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité des biens considérés, celle-ci se situant généralement dans une fourchette allant de 5 à 10 ans.

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, inférieure à 5 ans dans la majorité des cas. Les logiciels générés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité ne pouvant excéder 15 ans.

1.4 - Dettes subordonnées

Ce poste regroupe des titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement, en cas de liquidation, n'intervient qu'après le désintéressement des autres créanciers.

Lorsque des titres subordonnés à durée indéterminée sont assimilés à des titres amortissables, chaque paiement d'échéance a été décomposé en une fraction d'amortissement venant en élément soustractif du montant nominal et une fraction d'intérêts qui figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilés.

1.5 - Instruments financiers à terme fermes et conditionnels pour compte propre de Natixis

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors bilan publié. L'information concernant ces instruments est disponible dans les notes annexes.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché) :

OPÉRATIONS D'ÉCHANGE DE TAUX

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- micro-couverture (couverture affectée) ;
- macro-couverture (gestion globale de bilan) ;
- positions spéculatives ;
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Natixis sont inscrits prorata temporis. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Le traitement comptable des positions spéculatives est identique pour les intérêts. Par ailleurs, les moins-values latentes constatées en date d'arrêté par rapport à la valeur de marché des contrats, sont enregistrées en résultat par voie de provision.

La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la valeur du marché. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

OPÉRATIONS D'ÉCHANGE DE DEVICES

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement prorata temporis en compte de résultat soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

OPTIONS (TAUX, CHANGE, ACTIONS) ET CONTRATS À TERME

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges afférents à l'élément couvert.

Dans le cas des opérations hors couverture, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation à la valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, une éventuelle décote constatée sur la valeur de marché au titre du risque de modèle ou de l'incertitude affectant les paramètres est enregistrée en résultat par voie de provision sur instruments financiers.

ACTIVITÉ INSTITUTIONNELLE

Les engagements susceptibles d'être pris dans ce cadre vis-à-vis des banques octroyant directement des crédits export financés en devises, pour leur garantir une stabilisation du taux de leurs ressources, ne figurent pas au hors bilan publié. Les charges et produits sur opérations relevant de l'activité institutionnelle (swaps et garanties de stabilisation de taux) sont directement imputés ou versés au Trésor Public selon les modalités fixées conventionnellement avec celui-ci.

1.6 - Avantages du personnel

Les avantages dont bénéficie le personnel sont classés en quatre catégories :

- « **les avantages à court terme** », tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement et les primes payables dans les 12 mois à la clôture de l'exercice ;
- « **les indemnités de fin de contrat de travail** », qui doivent être comptabilisées dès lors que l'employeur s'est engagé fermement à verser des indemnités pour départ à la retraite d'un salarié à l'initiative de l'entreprise avant la date normale de départ en retraite ou dans le cadre d'une offre de départ volontaire ;
- « **les avantages postérieurs à l'emploi** », tels que les régimes de retraite, les régimes de retraite complémentaire de pension bancaire, les indemnités de fin de carrière et les autres prestations contractuelles bénéficiant au personnel retraité ;
- « **les autres avantages à long terme** », comprenant notamment les médailles du travail et les rémunérations différées de plus de 12 mois versées en numéraire.

Les avantages à court terme sont comptabilisés en charge au cours de la période à laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants à la contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Lorsque l'employeur s'y est engagé formellement, les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision.

Natixis distingue parmi les avantages postérieurs à l'emploi :

- les régimes à cotisations définies, pour lesquels l'entreprise n'est pas engagée sur un niveau de prestations ;
- les régimes à prestations définies pour lesquels Natixis s'engage (de manière formelle ou implicite) sur un montant ou un niveau de prestations.

Les cotisations appelées au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges au cours de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Les régimes à prestations définies font l'objet d'une provision, déterminée à partir d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières. La valeur des actifs éventuels de couverture est déduite de l'engagement ainsi déterminé pour constituer la provision enregistrée au passif du bilan. Cette évaluation est réalisée régulièrement par des actuaires indépendants.

Les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience (effet des différences constatées entre les hypothèses actuarielles

antérieures et ce qui s'est effectivement produit) constituent des écarts actuariels.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées au 31 décembre 2009 sont :

- | | |
|---|----------|
| ■ taux d'actualisation : | 3,57 % ; |
| ■ taux d'inflation : | 1,80 % ; |
| ■ taux de rendement attendu des actifs : | 3,45 % ; |
| ■ taux attendu d'augmentation des salaires : | 4,10 % ; |
| ■ taux d'évolution des coûts médicaux : | 4,30 % ; |
| ■ durée de vie active moyenne des salariés (en année) : | 13. |

En application de la méthode du corridor retenue par Natixis, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure à la plus grande des deux valeurs suivantes (i) 10 % de la valeur actualisée de l'engagement et (ii) 10 % de la juste des actifs de couverture à la fin de l'exercice précédent, n'est pas comptabilisée. En revanche, la fraction excédant ce corridor est amortie sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné.

En cas de modifications de régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est étalé en résultat sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

Le montant de la provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actuarielle de l'engagement au titre des régimes à prestations définies :

- minorée du coût des services passés non encore comptabilisé en résultat ;
- minorée ou majorée des écarts actuariels non comptabilisés résultant :
 - des ajustements d'expérience liés aux variables démographiques,
 - des évolutions des hypothèses actuarielles,
 - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs de couverture ;
- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits acquis par les bénéficiaires au cours de la période ;
- le coût financier correspondant à la désactualisation de l'engagement ;
- le rendement attendu des actifs de couverture ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- les effets de réductions et liquidations de régimes.

Les autres avantages à long terme sont évalués selon une méthode actuarielle identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies à l'exception près des écarts actuariels pour lesquels la méthode du corridor ne s'applique pas et des coûts des services passés qui sont comptabilisés directement en charges.

1.7 - Rémunérations différées des professionnels des marchés

La part de la rémunération variable, attribuée aux professionnels des marchés financiers au titre de l'exercice de référence 2009 et qui est différée, représente plus de 50 % en moyenne des rémunérations variables attribuées, conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 novembre 2009 et des normes professionnelles adoptées par la Fédération bancaire française le 5 novembre 2009.

Ces rémunérations seront réglées suivant deux formes :

- une partie sera réglée en trésorerie indexée sur la valeur de l'action Natixis. Un tiers des unités seront réglées en mars 2011, un autre tiers en mars 2012 et un dernier tiers en mars 2013 ;
- une autre partie sera réglée en actions Natixis : un tiers en mars 2011, un tiers en mars 2012 et un autre tiers en mars 2013. La livraison des actions sera suivie d'une période de conservation de 2 ans.

Ces rémunérations ne seront payées qu'à la condition de remplir des critères de présence et de performance.

1.8 - Opérations libellées en devises

Les créances, dettes et engagements de hors bilan libellés en devises sont convertis en euros aux cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes. La différence de change est directement inscrite en résultat.

En revanche, les différences de change mises en évidence lors de la conversion des emprunts bénéficiant de la garantie de change de l'État ou afférentes à l'activité institutionnelle sont inscrites en comptes de régularisation.

1.9 - Dispositif de garantie des actifs de GAPC

Le 12 novembre 2009, a été mis en place un dispositif de protection des actifs d'une partie des portefeuilles de GAPC par BPCE avec un effet rétroactif au 1^{er} juillet 2009. Ce mécanisme de garantie a permis à Natixis de libérer une part importante des fonds propres alloués aux actifs cantonnés et de se prémunir contre les risques de pertes de ces portefeuilles postérieures au 30 juin 2009. Ce dispositif de protection s'articule autour de deux mécanismes :

- une sous-participation en risque revêtant les caractéristiques d'une garantie financière et couvrant 85 % du nominal des actifs comptabilisés dans les catégories « Titres d'investissements », « Titres de transaction », « Titres de placements » et « Créances ». Par cette garantie Natixis est indemnisée dès le premier euro de défaut et à hauteur de 85 % du montant de défaut ;
- deux TRS (Total Return Swap), l'un en euros et l'autre en dollars, transférant à BPCE 85 % des résultats comptabilisés depuis le 1^{er} juillet 2009. Les instruments couverts par les TRS sont représentés en majorité par des titres classés en titres de transaction et dans une moindre mesure par des titres classés en titres de placement. En parallèle, Natixis achète auprès de BPCE une option lui permettant de récupérer dans 10 ans, si celle-ci est exercée, la performance nette positive de ce portefeuille moyennant le paiement d'une prime.

1.10 - Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

1.11 - Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt exigible, au taux de 34,43 % et au taux en vigueur localement pour les succursales étrangères.

NOTE 2

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET COMPARABILITÉ DES COMPTES

Natixis a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- le règlement CRC n° 2009-04 du 3 décembre 2009 afférent à la valorisation des swaps et modifiant le règlement n° 90-15 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la

comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises.

Ce texte n'a pas d'impact sur les états financiers établis au 31 décembre 2009.

NOTE 3

OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Caisse, Banques centrales	3 497	857	175
Effets publics et valeurs assimilées	30 329	23 161	20 566
Titres de transaction	26 929	22 660	19 740
Titres de placement	3 144	263	430
<i>dont créances rattachées</i>	11	2	11
<i>dont dépréciations</i>		0	(1)
Titres d'investissement	256	238	396
<i>dont créances rattachées</i>	2	4	6
<i>dont dépréciations</i>	64		
Créances sur établissements de crédit	97 911	96 038	132 333
À vue	7 288	6 678	12 948
<i>dont créances rattachées</i>	1	9	4
<i>dont créances douteuses</i>	2	237	1
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	(2)	(123)	(1)
À terme *	90 623	89 360	119 385
<i>dont créances rattachées</i>	263	718	1 575
<i>dont créances douteuses</i>	263	216	36
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	(194)	(122)	(21)
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	131 737	120 056	153 074
* <i>Dont créances subordonnées :</i>			214
<i>saines</i>	160	618	565
<i>douteuses</i>	0	0	0
<i>créances rattachées</i>	0	0	5
<i>Dont titres reçus en pension livrée :</i>	41 854	38 017	76 696
<i>dont créances rattachées</i>	48	236	1 032

NOTE 4

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Comptes ordinaires débiteurs	3 963	3 977	4 688
<i>dont créances rattachées</i>	6	17	23
<i>dont créances douteuses</i>	457	236	169
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	(147)	(86)	0
Créances commerciales	319	345	553
<i>dont créances rattachées</i>		0	5
<i>dont créances douteuses</i>	78	81	8
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>		(5)	0
Autres concours à la clientèle	68 999	78 998	86 872
Crédits de trésorerie et à la consommation	25 079	34 010	32 008
<i>dont créances rattachées</i>	61	187	83
Crédits à l'équipement	2 525	2 979	3 095
<i>dont créances rattachées</i>	8	16	11
Crédits à l'export	1 760	1 395	1 111
<i>dont créances rattachées</i>	15	34	7
Crédits à l'habitat	607	547	462
<i>dont créances rattachées</i>		2	0
Titres reçus en pension	10 319	10 526	18 527
<i>dont créances rattachées</i>	5	34	5
Prêts subordonnés	783	309	579
<i>dont créances rattachées</i>	3	5	6
<i>dont créances douteuses</i>		0	0
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>		0	0
Autres crédits	27 926	29 232	31 090
<i>dont créances rattachées</i>	102	225	396
<i>dont créances douteuses</i>	3 152	766	432
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	(1 085)	(574)	(431)
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	73 281	83 320	92 113
Crédit-bail mobilier	0	0	0
Encours	0	0	0
Biens temporairement non loués et créances douteuses			
Créances rattachées			
Dépréciations des biens			
Dépréciations des créances douteuses			
Location simple	0	0	0
Encours	0	0	0
Biens temporairement non loués et créances douteuses			
Créances rattachées			
Dépréciations des biens			
Dépréciations des créances douteuses			
OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES	0	0	0

NOTE 5

OBLIGATIONS, ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE ET VARIABLE

(en millions d'euros)	2009				2008			2007	
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe									
Valeur brute ^(a)	13 675	16 021	3 047	32 743	39 095	19 101	4 194	62 390	58 863
Primes/décotes		(5)		(5)		0	0	0	(31)
Créances rattachées	6	65	43	114	2	168	61	231	284
Dépréciations		(863)	(15)	(878)		(642)	(13)	(655)	(199)
Valeur nette comptable	13 681	15 218	3 075	31 974	39 097	18 627	4 242	61 966	58 917
Actions et autres titres à revenu variable									
Valeur brute	12 806	1 485		14 291	15 729	1 606		17 335	34 772
Créances rattachées				0	0	0		0	(121)
Dépréciations		(95)		(95)	0	(116)		(116)	(571)
Valeur nette comptable	12 806	1 390		14 196	15 729	1 490		17 219	34 080

(a) Pour ces catégories de titres, les valeurs brutes indiquées dans les colonnes « titres de placement » et « titres d'investissement » correspondent à la valeur de remboursement.

Transfert de catégorie de titres

Il n'y a pas eu de transfert de catégorie de titres sur l'exercice 2009.

Plus et moins-values latentes

(en millions d'euros)	2009				2008			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Plus values latentes	2 837	295	16	3 148	228			228
Moins values latentes	(9)	(863)	(275)	(1 147)		(1 719)	(44)	(1 763)
Actions et autres titres à revenu variable								
Plus values latentes	5	1		6				0
Moins values latentes	(9)	(158)		(167)	(18)	(145)		(163)

NOTE 6 ENCOURS DOUTEUX, COMPROMIS ET DÉPRÉCIATIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	2009		2008		2007	
	Douteux non compromis	Douteux compromis	Douteux non compromis	Douteux compromis	Douteux non compromis	Douteux compromis
Établissements de crédit	52	17	92	117	15	0
Créances	176	89	173	281	18	18
Dépréciations	(124)	(72)	(81)	(164)	(3)	(18)
Clientèle	2 387	67	395	23	189	15
Créances	3 310	376	759	325	311	324
Dépréciations	(923)	(309)	(364)	(302)	(122)	(309)
ENCOURS DOUTEUX ET COMPROMIS NETS	2 439	84	487	140	204	15

NOTE 7

PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, PARTICIPATIONS,
AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME ET ACTIONS PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Participations	10 140	9 503	9 236
Encours	10 157	9 509	9 241
Avances en comptes courants	26	25	25
Écart de conversion	0	2	2
Dépréciations	(43)	(33)	(32)
Titres prêtés	0	0	0
Autres titres détenus à long terme	118	141	149
Encours	202	184	171
Avances en comptes courants		0	0
Écart de conversion		0	0
Dépréciations	(84)	(43)	(22)
Titres prêtés		0	0
Créances rattachées	0	0	0
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	10 258	9 644	9 385
Parts dans les entreprises liées	15 279	14 760	12 788
Encours	15 202	14 696	12 696
Avances en comptes courants	9	10	6
Écart de conversion	188	149	187
Dépréciations	(120)	(95)	(101)
Titres prêtés	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	15 279	14 760	12 788
Actions propres	19	67	108
Transaction	17	8	17
Placement *	2	59	91
Titres prêtés	0	0	0
Immobilisations financières *	0	0	0
ACTIONS PROPRES	19	67	108
* Dont dépréciations	0	0	0

NOTE 8 INVENTAIRE DES TITRES EN PORTEFEUILLE*Montants en euros***Nombre de titres** **Valeur d'inventaire****I - PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES****A) Établissements Bancaires, Sociétés de Crédit**

NATIXIS MARCO	100 017 000	1 000 170 000,00
NATIXIS LUXEMBOURG S.A.	5 911 509	750 716 884,66
NATIXIS LEASE	16 702 627	400 109 148,35
CACEIS SAS	2 259 094	281 568 049,74
IXIS CMNA INTERNATIONAL HOLDINGS INC.	95 191	280 546 519,28
NATIXIS TRANSPORT FINANCE	1 244 314	177 127 048,32
NATIXIS BLEICHROEDER ex-Arnhold Bleichroeder Inc.	100	167 292 491,43
NEXGEN Financial Holdings Ltd	100 000 000	154 130 497,39
NATIXIS INNOV	15 006 000	150 060 000,00
NATIXIS ALGÉRIE	9 182 732	94 312 022,06
NATIXIS INTERÉPARGNE	555 655	57 053 104,13
NATIXIS SECURITIES ex-IXIS SECURITIES	14 165	48 113 179,35
NATIXIS PAIEMENTS	8 147 761	47 172 237,40
NATIXIS MOSCOW ex-ZAO	111 618	36 743 030,55
NATIXIS BRASIL S.A.	87 999 999	34 278 265,07
NATIXIS COFICINÉ	111 310	31 499 782,26
NATIXIS FUNDING	4 503 630	28 191 965,61
NATIXIS AUSTRALIA PTY LTD	25 000 000	15 887 716,54
CFDI	29 994	4 572 555,82
IFCIC - INSTITUT FINANCEMENT CINEMA ET IND. CULT	28 473	434 068,08

B) Établissements Financiers

NATIXIS NORTH AMERICA	24 858	1 670 962 943,19
NATIXIS PRIVATE EQUITY	25 462 288	714 296 497,09
SAS VAL A	1 672 000	282 160 453,47
IXIS CMNA - AUSTRALIA - HOLDINGS INC. Macquarie	34	142 651 610,79
IXIS CMNA -AUSTRALIA- HOLDINGS N°2 St Georges	111	76 432 688,93
NATIXIS FONCIÈRE ex-SPAFICA	42 822	63 472 905,24
NATIXIS ASIA LIMITED	400 000 000	39 585 925,66
NATIXIS COMMODITY MARKETS LTD	20 000 000	24 037 340,85
NYBEQ LLC		14 284 786,96
NATIXIS ABM CORP.	100	10 028 858,60
NBP PREFERRED III	11 500	7 982 507,90

<i>Montants en euros</i>	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
SLIB	498 628	7 978 201,73
EMERY BAY NORTH LLC		7 094 080,14
NBP PREFERRED II	10 000 000	6 941 311,21
NATIXIS FINANCE	165 000	2 558 077,01
NATIXIS MIDDLE EAST LIMITED - DUBAI	250 000	173 532,78
C) Divers		
NATIXIS PARTICIPATIONS 1 ex-NXBP-1	181 371	4 534 461 616,25
COFACE HOLDING ex-SDGP 41	131 389 388	1 249 009 751,40
NATIXIS ASSURANCES	14 505 445	1 021 911 278,70
TOLBIAC FINANCE	32 812 499	328 124 990,00
GARBO-INVEST ex-Investima 20	325 500	325 500 000,00
NATIXIS CONSUMER FINANCE ex-ECRINVEST 11	21 739 641	217 396 430,00
Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CEGC)	8 443 927	190 819 108,85
NATIXIS PRIVATE BANKING	12 813 627	139 657 565,02
NATIXIS IMMO EXPLOITATION	7 674 462	124 002 112,22
CUBE INFRASTRUCTURE FUND	217 123 333	116 430 889,26
NATIXIS ALTERNATIVE INVEST INTERN ex-ICMOS	58 770	58 905 302,03
INVESTIMA 74 ex-NATIXIS ARBITRAGE	4 019 847	11 371 989,43
CONTANGO TRADING ex-Ecrinvest 2	1 109 992	11 223 370,63
REACOMEX	5 000	9 652 489,97
INVEST KAPPA ex-Linebourse Invest Kappa	576 134	8 220 774,76
COFACE	59 924	7 193 710,53
NATIXIS REAL ESTATE FEEDER	7 120 000	7 120 000,00
INVESTIMA 32	713 600	6 935 033,00
NATIXIS IMMO DÉVELOPPEMENT	92 674	6 775 636,78
INVESTIMA 6 SAS	690 922	6 562 719,00
SCI HAUSSMANN 90	1 809	2 757 802,72
TITRES-CADEAUX ex-ISSY SF2 2	247 000	2 460 894,87
SCI ALTAÏR 1	200	2 407 813,99
INVESTIMA 35	253 700	2 295 809,00
INVESTIMA 34	247 500	2 220 307,00
EUROPEAN KYOTO FUND	33 000	2 031 000,00
INVESTIMA 54 - SAS	190 950	1 909 500,00
INVESTIMA 31	186 200	1 862 000,00
INVESTIMA 25	182 132	1 821 320,00
INVESTIMA 26	182 100	1 821 000,00
INVESTIMA 53 - SAS	181 700	1 817 000,00
INVESTIMA 17	230 000	1 764 113,00

<i>Montants en euros</i>	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
INVESTIMA 18	226 000	1 748 264,00
INVESTIMA 29	171 950	1 719 500,00
INVESTIMA 19	220 000	1 713 180,00
INVESTIMA 27	167 200	1 672 000,00
INVESTIMA 28	166 450	1 664 500,00
NATIXIS PARTICIPATIONS ex-SD CONSEIL	74 994	1 640 137,57
PHOENIX 3 ex-INVESTIMA 62 SAS	171 700	1 639 412,00
INVESTIMA 30	162 700	1 627 000,00
NATIXIS SERVICOS E INFORMATICOES LTDA	600 000	1 598 112,52
PHOENIX 2 ex-INVESTIMA 61 SAS	166 700	1 590 389,00
PHOENIX 4 ex-INVESTIMA 63 SAS	164 400	1 575 462,00
CRANE 5 ex-INVESTIMA 59 -SAS	154 700	1 479 881,00
PHOENIX 1 ex-INVESTIMA 60 - SAS	150 700	1 428 546,00
CRANE 4 - SAS ex-INVESTIMA 58	145 200	1 378 865,00
PARTECIS	1 250	1 250 000,00
CRANE 2 ex. INVESTIMA 56	132 700	1 248 943,00
CRANE 3 ex-INVESTIMA 57	130 500	1 232 200,00
INVEST DELTA	14 994	1 228 582,06
CRANE I ex-INVESTIMA 55	131 000	1 226 823,00
INVESTIMA 16	52 000	395 405,00
INVESTIMA 14	52 000	394 600,00
SCI ANTIN HAUSSMANN	20	304 898,05
LUGDUNUM GESTION	7 995	289 653,21
CO-ASSUR	2 493	282 457,17
NATEXIS SECURITIES INC.	100	252 437,72
INVEST ALPHA	14 994	228 582,06
INVEST GAMMA	2 494	219 807,64
SPAFIC	2 494	163 142,04
D) Sociétés pour lesquelles la valeur d'inventaire est inférieure ou égale à 150 000 euros		1 539 951,20
E) Avances en compte-courant		
SCI ALTAÏR 1		9 558 278,92
SCI FILLOL ROUSSELLE		1 134,60
F) Titres prêtés		71 331,12
G) Créances rattachées		0

<i>Montants en euros</i>	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
II - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME		
A) Établissements Bancaires, Sociétés de Crédit		
CEP ILE-DE-FRANCE ex-CEP IDF PARIS	9 453 685	736 986 059,00
BRED-BANQUE POPULAIRE	7 587 500	547 751 250,00
CEP PROVENCE ALPES CORSE	6 493 160	460 118 825,00
CEP BRETAGNE-PAYS DE LOIRE	9 640 000	450 773 956,00
CEP NORD FRANCE EUROPE ex-PAS DE CALAIS	5 328 405	432 646 518,00
CEP RHÔNE ALPES ex-CEP ALPES	6 323 568	398 321 358,00
BP RIVES de PARIS	7 031 250	366 241 458,05
CEP AQUITAINE POITOU CHARENTES ex-AQUITAINE NORD	4 682 819	356 344 561,00
BP VAL DE FRANCE - ST-QUENTIN-EN-YVELINES	1 475 000	347 739 909,76
BP OCCITANE - TOULOUSE	12 400 000	339 390 360,80
CASDEN-BANQUE POPULAIRE	9 228 000	311 583 546,48
CEP LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE ex-Lorraine	3 266 214	307 957 865,00
BP BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - DIJON	4 421 731	295 036 491,45
CEP NORMANDIE	3 743 505	291 134 836,00
CEP BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	3 941 342	285 007 282,00
CEP LOIRE CENTRE ex-VAL DE FRANCE ORLÉANAIS	3 261 614	270 194 391,00
BP LORRAINE CHAMPAGNE - METZ	6 656 250	266 058 343,75
CEP MIDI PYRÉNÉES	3 759 818	264 510 128,00
BP DU SUD - PERPIGNAN	28 920 135	232 879 055,30
CEP PICARDIE	2 375 260	221 069 764,00
CEP CÔTE D'AZUR	2 937 919	214 099 058,00
CEP AUVERGNE LIMOUSIN	2 401 729	205 204 738,00
BP ATLANTIQUE - NANTES	3 858 846	205 023 200,08
BP DES ALPES - GRENOBLE	4 081 250	198 597 656,50
BP DE L'OUEST - RENNES	2 369 965	193 981 097,85
CEP LANGUEDOC ROUSSILLON	2 222 132	192 816 321,00
CRÉDIT COOPÉRATIF	6 475 001	175 602 027,12
BP D'ALSACE - STRASBOURG	3 825 000	150 652 121,74
LAZARD Ltd - Berm	6 999 800	138 565 928,57
BP LOIRE ET LYONNAIS - LYON	2 382 353	136 667 399,22
BP DU SUD-OUEST - BORDEAUX	5 558 822	133 386 425,44
CEP ALSACE	1 900 000	132 909 215,00
CEP LOIRE DROME ARDÈCHE	2 188 769	131 534 779,00
BP CÔTE D'AZUR - NICE	2 110 294	109 618 308,74
BP CENTRE ATLANTIQUE - NIORT	12 271 750	109 512 854,48
BP DU NORD - LILLE	4 065 626	107 109 028,87

<i>Montants en euros</i>	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
BP DU MASSIF CENTRAL - CLERMONT-FERRAND	1 350 000	104 424 122,62
BP PROVENÇALE ET CORSE - MARSEILLE	2 173 438	102 556 618,60
BANCO FINANTIA	12 765 844	24 311 111,14
OSEO garantie	133 372	3 242 831,92
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK	2 200 000	1 647 800,00
WGZ BANK	8 700	1 091 345,87
VILC - VIETNAM INTERNATIONAL LEASING	1 000 000	793 563,57
EUROTITRISATION	1 273	226 321,70
UNIGRAINS	6 825	207 681,09
B) Établissements Financiers		
PROPARCO	787 590	13 017 784,19
BANQUE POPULAIRE IMAGES 5	5 413	4 414 519,76
MTS SPA - CLASS A	9 511	3 062 542,00
SOFIPROTEOL	41 313	711 448,01
LCH CLEARNET Limited	362 903	462 860,11
PAI EUROPE III-C FCPR	1 386 413	305 200,00
C) Divers		
SICOVAM HOLDING ex-Soparsico	3 694	30 417 099,22
FIDEPPP - FCPR	24 735	27 618 500,00
EUROFIDEME 2	5 000	23 924 575,00
NATIXIS ALTAÏR IT SHARED SERVICES ex-VAL E	2 449 916	22 832 936,26
PENTELIA LIMITED	4 561 545	21 459 021,60
EURAZEO CO-INVESTMENT PARTNERS	19 044	11 878 357,66
PAI EUROPE V FCPR	274 750	11 636 601,00
PAI EUROPE IV-C FCPR	2 500 000	11 568 606,00
EMBRAER	273 120	10 492 370,08
RREEF	19 987 338	9 888 050,53
COLYZEO 2	18 814 871	8 859 207,00
FOURTH CINVEN FUND LTD		8 307 892,30
THIRD CINVEN FUND		7 359 507,89
AEDES SPA	37 955 307	6 314 273,68
PAI EUROPE IV GENERAL PARTNER LIMITED		6 265 500,00
HINES PAN EUROPEAN CORE FUND	10 000 000	4 870 892,00
INDUSTRI KAPITAL 2004 GP LP	5 607 077	4 348 577,38
TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS III LP		3 702 734,89
FIDEME - FCPR	929	3 539 490,00
NATEXIS INVESTMENT CORP.	3 217	2 552 930,38

<i>Montants en euros</i>	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
INDUSTRI KAPITAL 2007	1 194 100	2 370 493,90
SYSTRA	7 300	1 977 973,37
ADVENT		1 858 654,09
FONDATIONS CAPITAL I SCA ex-MR SCA SICAR	60 424	1 487 700,00
GIE SPRING RAIN	17 599 140	1 350 861,60
GIE VULCAIN ÉNERGIE	91 712	1 334 190,70
AGRO INVEST SAS	14 754	1 112 008,00
FONCIÈRE INEA	26 900	999 873,00
BRIDGEPOINT EUROPE IV LP	140 225	836 483,96
PORCHER INDUSTRIES	506	570 830,10
GIE LES JEUNES BOIS	503 080	503 074,70
PRIVATE EQUITY INVESTMENT		458 577,03
SOFRANTEM	15 002	388 822,74
CHICAGO MERCANTILE EXCHANGE - CME		204 768,68
SWIFT s.c.r.l.	359	180 902,84
D) Sociétés pour lesquelles la valeur d'inventaire est inférieure ou égale à 150 000 euros		1 505 265,35
E) Avances en compte-courant		
Informatique CDC		25 589 602,80
F) Titres prêtés		31 037,28
G) Créances rattachées		0
III - ACTIONS PROPRES		
NATIXIS	5 169 677	18 920 063,44
TOTAL DES TITRES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2009		25 556 447 267,11

NOTE 9

**INFORMATIONS CONCERNANT LE FRANCHISSEMENT DES SEUILS
DE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE SOCIÉTÉS FRANÇAISES
DURANT L'EXERCICE**

Le tableau ci-dessous a été établi conformément aux dispositions de l'article L. 247-1 du Code de commerce :

	% au 31/12/09	Nombre d'actions au 31/12/09
Entrées en portefeuille		
COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS	100 %	8 443 927
EUROFIDEME	60 %	5 000
BANQUE POPULAIRE IMAGES 11	100 %	15
Sorties du portefeuille		
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL		
NBP INVEST		
BANQUE PRIVÉE 1818		
NATIXIS GARANTIE		
IXIS CIB PARTICIPATIONS N° 1		
AIVELYS ASSET MANAGEMENT		
BIAT		
EUROMEZZANINE 2		
MEDIAFINANCE		
MAINE GESTION		
NATIXIS DÉVELOPPEMENT MAINTENANCE LOGICIEL		



NOTE 10 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Article L. 233-15 du Code de commerce.

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital <i>(en milliers d'unités)</i>	Capitaux propres autres que le capital <i>(en milliers d'unités)</i>	Quote-part de capital au 31/12/09
A - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ASTREINTE À LA PUBLICATION			
Filiales et participations (détenues à plus de 10 %)			
CACEIS 1 place Valhubert 75013 Paris	602 000 EUR	715 397 EUR	15,00 %
COFACE HOLDING 30 rue Pierre Mendès-France 75013 Paris	656 947 EUR	599 128 EUR	100,00 %
GARBO-INVEST 30 av Pierre Mendès-France 75013 Paris	321 697 EUR	8 086 EUR	100,00 %
ICMNA International Holding 1209 Orange Street – Wilmington New Castle County – Delaware États-Unis d'Amérique	2 188 712 USD	(47 619) USD	19,00 %
NATIXIS ALGÉRIE 62, chemin Drareni Mohamed Hydra Alger	10 000 002 DZD	143 752 DZD	100,00 %
NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS LUXEMBOURG LUXEMBOURG S.A. 25 rue Goethe L-1637 Luxembourg	58 769 EUR	(15 614) EUR	100,00 %
NATIXIS ASSURANCES 68-76, quai de la Râpée 75012 Paris	110 677 EUR	554 057 EUR	100,00 %
NATIXIS BLEICHROEDER 1345 av. of the Americas New York, NY 10105-4300	162 398 USD	5 240 USD	100,00 %
NATIXIS CONSUMER FINANCE 5 rue Masseran 75007 Paris	21 740 EUR	195 943 EUR	100,00 %
NATIXIS FUNDING 115 rue Montmartre 75002 Paris	67 555 EUR	(51 030) EUR	100,00 %
COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS 128 rue la Boétie 75008 Paris	160 996 EUR	169 014 EUR	100,00 %

**Valeur comptable
des titres détenus**

Brute <i>(en milliers d'euros)</i>	Nette <i>(en milliers d'euros)</i>	Prêts et avances consentis et non remboursés <i>(en milliers d'euros)</i>	Montants des cautions et avals fournis <i>(en milliers d'euros)</i>	Chiffre d'affaires du dernier exercice <i>(en milliers d'unités)</i>	Bénéfice ou perte du dernier exercice <i>(en milliers d'unités)</i>	Dividendes encaissés en 2009 <i>(en milliers d'euros)</i>	Observ.
281 568	281 568			204 474 EUR	41 901 EUR	35 000	
1 249 010	1 249 010			91 328 EUR	91 286 EUR		
325 500	325 500			(22 806) EUR	(15 781) EUR		
280 547	280 547			84 298 USD	47 795 USD	6 384	
94 312	94 312			3 343 602 DZD	1 343 827 DZD		
58 905	58 905			3 557 EUR	3 266 EUR		
1 021 911	1 021 911	80 130		166 090 EUR	159 436 EUR	144 029	
176 717	167 292	17 353	4 000	73 447 USD	(1 112) USD		
217 396	217 396			8 593 EUR	8 566 EUR	5 435	
68 884	28 192			35 900 EUR	37 700 EUR		
190 819	190 819			83 215 EUR	32 047 EUR		

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital <i>(en milliers d'unités)</i>	Capitaux propres autres que le capital <i>(en milliers d'unités)</i>	Quote-part de capital au 31/12/09
NATIXIS IMMO EXPLOITATION 30 rue Pierre Mendès-France 75013 Paris	117 036 EUR	16 388 EUR	100,00 %
NATIXIS Innov 47 quai d'Austerlitz 75648 Paris Cedex 13	150 060 EUR	(75 618) EUR	100,00 %
NATIXIS INTERÉPARGNE 68 quai de la Râpée 75012 Paris	8 891 EUR	18 575 EUR	100,00 %
NATIXIS LEASE 115 rue Montmartre 75002 Paris	267 242 EUR	346 005 EUR	99,81 %
NATIXIS LUXEMBOURG S.A. 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg	591 151 EUR	216 888 EUR	100,00 %
NATIXIS Marco 47 quai d'Austerlitz 75013 Paris	1 000 170 EUR	(11 207) EUR	100,00 %
NATIXIS NORTH AMERICA Inc. 36 th Floor 9w 57 th Street New York NY 10019	25 USD	2 123 646 USD	100,00 %
NATIXIS PAIEMENTS 30 rue Pierre Mendès-France 75013 Paris	44 813 EUR	13 632 EUR	100,00 %
NATIXIS PARTICIPATIONS 21 quai d'Austerlitz 75013 Paris	2 902 EUR	4 302 710 EUR	100,00 %
NATIXIS PRIVATE BANKING 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg	115 323 EUR	14 440 EUR	100,00 %
NATIXIS PRIVATE EQUITY 5-7 rue de Monttessuy 75007 Paris	585 633 EUR	218 370 EUR	100,00 %
NATIXIS SECURITIES 47 quai d'Austerlitz 75013 Paris	4 014 EUR	49 504 EUR	100,00 %
NATIXIS TRANSPORT FINANCE 30 rue Pierre Mendès-France 75013 Paris	95 626 EUR	82 560 EUR	100,00 %
NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS Ormonde House 12 Lower Leeson Street Dublin 2	100 000 EUR	740 EUR	100,00 %

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés (en milliers d'euros)	Montants des cautions et avals fournis (en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires du dernier exercice (en milliers d'unités)	Bénéfice ou perte du dernier exercice (en milliers d'unités)	Dividendes encaissés en 2009 (en milliers d'euros)	Observ.
Brute (en milliers d'euros)	Nette (en milliers d'euros)						
124 002	124 002			129 379 EUR	1 385 EUR	4 988	
150 060	150 060	2 270 461		(8 186) EUR	(40 862) EUR		
57 053	57 053	33 106		79 071 EUR	8 934 EUR	9 919	
399 595	399 595	1 896 368	180 212	74 172 EUR	31 323 EUR	4 334	
750 717	750 717	700 694	304 066	54 236 EUR	37 833 EUR		
1 000 170	1 000 170			49 758 EUR	49 890 EUR		
1 539 985	1 670 963			199 USD	(77 298) USD		(a)
47 172	47 172	29 702		136 199 EUR	28 648 EUR	18 332	
4 534 462	4 534 462			229 681 EUR	229 496 EUR	229 779	
139 658	139 658	93 960		(38 672) EUR	(37 135) EUR		
714 296	714 296	518 841	177 684	28 659 EUR	14 506 EUR	118 160	
48 113	48 113	1 042	483 054	73 810 EUR	(9 426) EUR		
177 127	177 127	3 002 310		29 801 EUR	16 205 EUR	19 287	
154 130	154 130	4 265 683	64 877	76 015 EUR	33 076 EUR	45 000	

(a) Pour ces lignes de titre, la valeur nette est supérieure à la valeur brute du fait de l'existence d'écart de conversion positif.

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital (en milliers d'unités)	Capitaux propres autres que le capital (en milliers d'unités)	Quote-part de capital au 31/12/09
SAS VAL A 115 rue Montmartre 75002 Paris	167 200 EUR	120 910 EUR	100,00 %
SNCTOLBIAC FINANCE 47 quai d'Austerlitz 75013 Paris	328 125 EUR	0 EUR	100,00 %
NATIXIS FONCIÈRE (ex-SPAFICA) 115 rue Montmartre 75002 Paris	685 EUR	62 859 EUR	99,98 %
BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES (somme)	5 815 695 EUR	9 718 144 EUR	20,00 %
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE (somme)	7 392 000 EUR	16 389 000 EUR	20,00 %

B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS

Filiales et Participations non reprises au paragraphe A

21 - Dans les sociétés françaises (ensemble)

22 - Dans les sociétés étrangères (ensemble)

NOTE 11 ACTIONS PROPRES – ACTIF

(en euros)	Quantité achetée	Prix d'achat	Prix d'achat moyen	Quantité vendue ou annulée	Prix de sortie	Prix de sortie moyen	Stock Final	% du capital détenu
Au 1^{er} janvier 2009	39 601 886	409 379 111	10,34	26 888 244	306 575 180	11,40	12 713 642	0,44 %
Régularisation de cours	33 148 196	77 306 442	2,33	35 099 104	70 799 770	2,02		
Schéma d'Attribution Gratuit d'Actions (SAGA) - « 1 »	3 200 000	13 544 954	4,23	167 031	706 541	4,23		
Schéma d'Attribution Gratuit d'Actions (SAGA) - « 2 »				8 793 057		0,00		
Attribution aux salariés	167 031	706 541	4,23					
Au 31 décembre 2009	76 117 113	500 937 048	6,58	70 947 436	378 081 491	5,33	5 169 677	0,18 %

■ schéma d'Attribution Gratuit d'Actions (SAGA) - « 1 » :

cette ligne matérialise, en achat, le complément de titres acquis en 2009 pour satisfaire l'intégralité de l'attribution aux salariés de novembre 2009. Elle matérialise, en sortie, le nombre de titres excédentaires acquis dans le cadre de SAGA et repositionnés en portefeuille « attribution aux salariés ».

■ schéma d'Attribution Gratuit d'Actions (SAGA) - « 2 » :

cette ligne matérialise, en sortie, le nombre de titres attribués gratuitement aux salariés en novembre 2009.

**Valeur comptable
des titres détenus**

Brute <i>(en milliers d'euros)</i>	Nette <i>(en milliers d'euros)</i>	Prêts et avances consentis et non remboursés <i>(en milliers d'euros)</i>	Montants des cautions et avals fournis <i>(en milliers d'euros)</i>	Chiffre d'affaires du dernier exercice <i>(en milliers d'unités)</i>	Bénéfice ou perte du dernier exercice <i>(en milliers d'unités)</i>	Dividendes encaissés en 2009 <i>(en milliers d'euros)</i>	Observ.
282 160	282 160			2 132 EUR	1 387 EUR	7 338	
328 125	328 125			(17 557) EUR	(17 628) EUR		
63 473	63 473	32 878		16 199 EUR	12 743 EUR	1 970	
4 433 811	4 433 811	9 628 232	298 142	5 277 332 EUR	763 591 EUR	68 765	
5 351 630	5 351 630	467 086		6 555 000 EUR	971 000 EUR	138 335	
467 958	385 195	10 655 735	373 087			45 929	
810 941	774 910	6 741 948	53 257			88 699	

NOTE 12 IMMOBILISATIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	2009			2008			2007		
	Brut	Amortis- sements et dépréciations	Net	Brut	Amortis- sements et dépréciations	Net	Brut	Amortis- sements et dépréciations	Net
Immobilisations d'exploitation	1 921	(1 349)	572	1 543	(1 163)	380	1 480	(281)	1 199
Immobilisations incorporelles	1 493	(1 101)	392	1 133	(952)	181	1 113	(101)	1 012
Immobilisations corporelles	428	(248)	180	410	(211)	199	367	(180)	187
Immobilisations hors exploitation	3	(1)	2	5	(2)	3	5	(4)	1
Immobilisations incorporelles			0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	3	(1)	2	5	(2)	3	5	(4)	1
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 493	(1 101)	392	1 133	(952)	181	1 113	(101)	1 012
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	431	(249)	182	415	(213)	202	372	(184)	188

<i>(en millions d'euros)</i>	Fin 2008	Acquisitions	Cessions	Autres	Fin 2009
Valeurs brutes					
Immobilisations incorporelles d'exploitation	1 133	55	(1)	306	1 493
Fonds de commerce	890			300	1 190
Logiciels	206	24	(1)	28	257
Autres immobilisations incorporelles	37	31		(22)	46
Immobilisations corporelles d'exploitation	411	33	(18)	2	428
Terrains et constructions	219	10	(7)		222
Autres immobilisations corporelles	192	23	(11)	2	206
Immobilisations corporelles hors exploitation	4	0	(1)	0	3
Terrains et constructions	3		(1)		2
Autres immobilisations corporelles	1				1
TOTAL	1 548	88	(20)	308	1 924

<i>(en millions d'euros)</i>	Fin 2008	Dotations	Reprises	Autres	Fin 2009
Amortissements et provisions					
Immobilisations incorporelles d'exploitation	(952)	(149)	0	0	(1 101)
Fonds de commerce	(868)	(102)			(970)
Logiciels	(84)	(47)			(131)
Autres immobilisations incorporelles					0
Immobilisations corporelles d'exploitation	(212)	(49)	14	(1)	(248)
Terrains et constructions	(96)	(15)	5		(106)
Autres immobilisations corporelles	(116)	(34)	9	(1)	(142)
Immobilisations corporelles hors exploitation	(1)	0	0	0	(1)
Terrains et constructions	(1)				(1)
Autres immobilisations corporelles					0
TOTAL	(1 165)	(198)	14	(1)	(1 350)

NOTE 13 COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS - ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Instruments conditionnels	3 627	10 329	14 137
Comptes de règlement	234	307	703
Débiteurs divers	15 996	18 205	11 551
Comptes de stocks et assimilés	0	0	1
AUTRES ACTIFS	19 857	28 841	26 392
Comptes d'encaissement	0	0	0
Comptes d'ajustement	8 527	9 768	4 680
Comptes de gains sur IFT	4 729	5 141	4 707
Comptes de charges à répartir ou comptabilisées d'avance	1 289	228	240
Produits à recevoir	690	897	1 073
Comptes de régularisation divers	7 469	5 374	13 251
COMPTES DE RÉGULARISATION	22 704	21 408	23 951

NOTE 14 OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Banques centrales	208	653	1 405
Dettes sur établissements de crédit	100 574	105 553	137 318
À vue	15 538	18 446	24 281
<i>dont dettes rattachées</i>	3	23	4
<i>dont autres sommes dues</i>	86	4	6
À terme *	85 036	87 107	113 037
<i>dont dettes rattachées</i>	663	573	1 328
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	100 782	106 206	138 723
* <i>dont titres donnés en pension livrée :</i>	22 198	27 295	56 042
<i>dont dettes rattachées</i>	31	225	878

NOTE 15 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Comptes d'épargne à régime spécial	115	77	87
Autres dettes	46 256	53 080	48 066
À vue	8 290	13 596	10 969
<i>dont dettes rattachées</i>	5	34	7
<i>dont autres sommes dues</i>	5	54	5
À terme *	37 966	39 484	37 097
<i>dont dettes rattachées</i>	47	67	77
<i>dont dépôts de garantie</i>	804	1 033	683
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	46 371	53 157	48 153
* <i>dont titres donnés en pension livrée :</i>	20 030	22 022	19 316
<i>dont dettes rattachées</i>	5	51	91

NOTE 16 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	46 354	42 482	91 256
<i>dont dettes rattachées</i>	33	206	974
Emprunts obligataires	25 456	32 727	18 262
<i>dont dettes rattachées</i>	157	308	216
Bons de caisse et bons d'épargne	0	0	1
<i>dont dettes rattachées</i>	0	0	0
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	71 810	75 209	109 519

NOTE 17 COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS - PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Créditeurs divers	10 117	12 624	10 103
Opérations sur titres	40 102	48 833	46 647
<i>dont titres de transaction</i>	0	0	0
<i>dont dettes sur titres de transaction</i>	40 087	48 833	46 665
<i>dont dettes rattachées</i>	15	0	(18)
Instruments conditionnels vendus	3 223	10 832	13 369
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	149	701	90
AUTRES PASSIFS	53 591	72 990	70 209
Comptes indisponibles	27	126	207
Comptes d'ajustement et d'écart	6 557	9 949	6 743
Comptes de pertes sur IFT	3 328	3 275	1 659
Comptes de produits à étaler ou constatés d'avance	753	129	136
Charges à payer	1 228	1 557	1 826
Comptes de régularisation divers	3 450	2 881	5 345
COMPTES DE RÉGULARISATION	15 343	17 917	15 916

NOTE 18 PROVISIONS (RISQUES ET CHARGES)

<i>(en millions d'euros)</i>	Passifs sociaux	Hors Bilan (engagements par signature)	Risques Pays	Risques Individuels	Provisions pour litiges	Risques Sectoriels	Provisions Fiscales	Risques IFT	Risques Divers	Total
Au 1^{er} janvier 2007	140	15	250	44	5	320	232	59	2	1 067
Flux de fusion	6	105	9	0	14	0	35	2	1	172
Dotations	11	26	33	21	7	217	131	546	20	1 012
Reprises	(9)	(19)	(15)	(8)	(7)	(28)	(72)	(60)	(1)	(219)
Écart de conversion	0	0	(7)	0	0	(7)	(3)	0	0	(17)
Autres variations	2	(104)	0	0	4	102	0	0	0	4
Mouvements de l'année 2007	10	8	20	13	18	284	91	488	20	952
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	150	150	270	57	23	604	323	547	22	2 019
Au 1^{er} janvier 2008	150	23	270	57	23	604	323	547	22	2 019
Dotations	191	215		13	244	66	115	724	123	1 691
Reprises	(61)	(107)	(21)	(28)	(8)		(76)	(67)	(60)	(428)
Flux de fusion/apports partiels d'actifs	(4)						(7)		(5)	(16)
Écart de conversion				1						1
Autres variations	(3)	(6)	5	28	(14)	(154)	2	188	114	160
Mouvements de l'année 2008	123	102	(16)	14	222	(88)	34	845	172	1 408
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008	273	125	254	71	245	516	357	1 392	194	3 427
Au 1^{er} janvier 2009	273	125	254	71	245	516	357	1 392	194	3 427
Dotations	103	5	11	33	1	212	153	487	405	1 410
Reprises	(181)	(152)	(79)	(8)		(660)	(30)	(467)	(63)	(1 640)
Flux de fusion/apports partiels d'actifs	2							8	(10)	0
Écart de conversion		7	(1)	(6)		(1)		6	2	7
Autres variations	(3)	49		223	(225)	622	4	(332)	(334)	4
Mouvements de l'année 2009	(79)	(91)	(69)	242	(224)	173	127	(298)	0	(219)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009	194	34	185	313	21	689	484	1 094	194	3 208

NOTE 19 DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Dettes subordonnées à durée déterminée	8 185	8 385	8 378
Titres subordonnés	6 910	6 964	6 927
Emprunts subordonnés	1 275	1 421	1 451
Dettes subordonnées à durée indéterminée	7 086	4 897	2 058
Emprunts participatifs	0	0	0
Titres subordonnés	6 541	4 897	2 058
Emprunts subordonnés	545	0	0
Dettes rattachées	279	207	171
DETTES SUBORDONNÉES	15 550	13 489	10 607

NOTE 20 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions de réévaluation des immobilisations amortissables	Provisions pour investissement	Amortissements dérogatoires	Total
Au 1^{er} janvier 2007	0	15	1	16
Dotations	0	7	0	7
Reprises	0	(2)	0	(2)
Mouvements de l'année 2007	0	5	0	5
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	0	20	1	21
Au 1^{er} janvier 2008	0	20	1	21
Dotations	0	2	0	2
Reprises	0	(1)	0	(1)
Mouvements de l'année 2008	0	1	0	1
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008	0	21	1	22
Au 1^{er} janvier 2009	0	21	1	22
Dotations	0	(2)	0	(2)
Reprises	0	2	0	2
Mouvements de l'année 2009	0	0	0	0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009	0	21	1	22

NOTE 21 CAPITAL, PRIMES D'ÉMISSION, RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve générale	Réserve régle- mentée des plus- values long terme	Autres réserves	Report à nouveau	Total
Au 1^{er} janvier 2007	1 952	14 897	79	427	0	198	17	17 570
Affectation du résultat 2006			36	(325)			1 032	743
Dividendes versés en 2007							(1 049)	(1 049)
Levées d'option de souscription d'actions	3	15						18
Mouvements de l'année 2007	3	15	36	(325)	0	0	(17)	(288)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	1 955	14 912	115	102	0	198	0	17 282
Au 1^{er} janvier 2008	1 955	14 912	115	102	0	198	0	17 282
Affectation du résultat 2007		(167)		(102)		(198)		(467)
Dividendes versés en 2008		(549)						(549)
Paiement en actions du dividende 2007	68	333						401
Augmentation de capital	2 630	1 068						3 698
Imputation de frais		(66)						(66)
Mouvements de l'année 2008	2 698	619	0	(102)	0	(198)	0	3 017
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008	4 653	15 531	115	0	0	0	0	20 299
Au 1^{er} janvier 2009	4 653	15 531	115	0	0	0	0	20 299
Affectation du résultat 2008		(5 054)						(5 054)
Mouvements de l'année 2009	0	(5 054)	0	0	0	0	0	(5 054)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009	4 653	10 477	115	0	0	0	0	15 245

Le capital social est composé de 2 908 137 693 actions de 1,60 euro de nominal. Tous les titres confèrent les mêmes droits à leurs détenteurs, hors actions auto-détenues qui n'ont pas de droit de vote.

NOTE 22 OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Actif			
Créances sur les établissements de crédit	67 275	50 106	15 629
Créances sur la clientèle	10 279	7 117	7 865
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 436	6 211	3 296
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	4 367
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	62 943	39 441	5 595
Dettes envers la clientèle	3 629	1 352	11 756
Dettes représentées par un titre	3 073	15 815	6 326
Dettes subordonnées	1 804	4 635	790
Hors-bilan			
Engagements de financement en faveur :			
d'établissements de crédit	3 645	677	256
de la clientèle	58	228	517
Engagements de garantie d'ordre :			
d'établissement de crédit	1 537	1 586	886
de la clientèle	607	527	852

NOTE 23

ÉTAT DES ACTIFS, PASSIFS ET ENGAGEMENTS AFFÉRENTS
À LA GESTION DES PROCÉDURES PUBLIQUES

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Opérations interbancaires et assimilées	0	0	83
Opérations avec la clientèle	512	407	354
Autres comptes d'actif	0	0	0
TOTAL ACTIF	512	407	437
Opérations interbancaires et assimilées	55	72	155
Opérations avec la clientèle	743	665	605
Dettes représentées par un titre	0	0	0
Autres comptes de passif	3	2	26
TOTAL PASSIF	801	739	786
Engagements donnés			
Engagements de financement donnés	0	0	0
Engagements de garantie donnés	0	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	0	0	0
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus	0	0	0
Engagements de garantie reçus	8	24	103
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	8	24	103

NOTE 24 INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Sur opérations avec les établissements de crédit	14 301	10 198	8 637
Sur opérations avec la clientèle	2 349	4 866	4 801
Sur opérations de crédit-bail	0	0	0
Sur opérations de location simple	0	0	0
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 266	1 296	3 093
Autres intérêts et produits assimilés	3 447	760	1 137
TOTAL	21 363	17 120	17 668

NOTE 25 INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Sur opérations avec les établissements de crédit	(19 800)	(10 148)	(9 520)
Sur opérations avec la clientèle	(659)	(1 942)	(3 356)
Sur opérations de crédit-bail	0	0	0
Sur opérations de location simple	0	0	0
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 415)	(4 366)	(4 844)
Autres intérêts et charges assimilées	(2 724)	(52)	(969)
TOTAL	(24 598)	(16 508)	(18 689)

NOTE 26 REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Parts entreprises liées	992	1 400	1 063
Placements	23	17	15
TOTAL	1 015	1 417	1 078

NOTE 27 COMMISSIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Produits de commissions			
Sur opérations avec la clientèle	202	155	174
Sur opérations sur titres	7	14	73
Sur hors bilan :			
Sur instruments financiers à terme	7	34	22
Sur engagements de financement	40	33	31
Sur engagements de garantie	1 228	26	33
Sur autres engagements donnés	99	40	1
Sur opérations de change		1	1
Sur autres prestations de services financiers	118	52	110
Sur moyens de paiement	62	65	66
Produits accessoires	119	127	215
Autres	244	198	72
TOTAL	2 126	745	798
Charges de commissions			
Sur opérations avec la clientèle	(8)	(3)	(2)
Sur opérations sur titres	(80)	(136)	(98)
Sur hors bilan :			
Sur instruments financiers à terme	(28)	(74)	(67)
Sur engagements de garantie	(1 312)	(13)	(19)
Autres	(24)	(45)	(5)
Sur opérations de change	(5)	(6)	(4)
Sur autres prestations de services financiers	(10)	(18)	(51)
Sur moyens de paiement	(72)	(66)	(52)
Autres			(49)
TOTAL	(1 539)	(361)	(347)

NOTE 28 RÉSULTAT DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Résultat sur titres de transaction	1 891	(1 914)	2 113
Résultat sur opérations de change	713	813	396
Résultat sur opérations d'instruments financiers à terme	978	(1 567)	(235)
TOTAL	3 582	(2 668)	2 274

NOTE 29 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Plus-values de cession	932	996	339
Moins-values de cession	(748)	(2 158)	(364)
(Dotations)/ Reprises nettes de dépréciation	(190)	(32)	(764)
TOTAL	(6)	(1 194)	(789)

NOTE 30 PRODUITS NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Charges sur engagements	0	0	(3)
Charges sur produits rétrocedés	(117)	(28)	(80)
Produits accessoires	20	12	7
Quote-part sur opérations bancaires faites en commun	0	1	2
Transferts de charges d'exploitation bancaire	96	5	72
Autres	(59)	22	8
TOTAL	(60)	12	6

NOTE 31 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Frais de personnel			
Salaires et traitements	(771)	(644)	(669)
Charges sociales ^(a)	(259)	(261)	(240)
Intéressement et participation	(5)	(14)	(29)
Charges fiscales	(94)	(69)	(71)
Refacturations	38	27	26
Dotations R & C (engagement de retraite)	78	(129)	(1)
	(1 013)	(1 090)	(984)
Autres frais administratifs			
Crédit-bail	0	(5)	(9)
Impôts et taxes	(48)	(32)	(47)
Services extérieurs	(972)	(1 059)	(966)
Refacturations	90	161	91
	(930)	(935)	(931)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles			
Dotations	(199)	(947)	(60)
TOTAL	(2 142)	(2 972)	(1 975)
<i>(a) Dont charges de retraite</i>	<i>(65)</i>	<i>(85)</i>	<i>(72)</i>

NOTE 32 COÛT DU RISQUE

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Coût du risque sur éléments d'actif			
Sur créances douteuses :	(979)	(547)	28
Dotations aux dépréciations	(987)	(556)	(48)
Reprises de dépréciations	343	92	129
Pertes couvertes	(311)	(87)	(62)
Pertes non couvertes	(34)	(3)	(4)
Récupérations sur créances amorties	10	7	13
Sur titres :	2	0	(14)
Dotations aux dépréciations	(1)	0	(20)
Reprises de dépréciations	3	0	6
Pertes couvertes	0	0	0
Pertes non couvertes	0	0	0
Récupérations sur créances amorties	0	0	0
Résultat net sur éléments d'actif	(977)	(547)	14
Coût du risque sur éléments de passif			
Sur risques pays :	68	21	(20)
Dotations aux provisions	(11)	0	(34)
Reprises de provisions	79	21	15
Pertes couvertes	0	0	(1)
Pertes non couvertes	0	0	0
Récupérations sur créances amorties	0	0	0
Sur risques & charges :	(647)	(457)	(169)
Dotations aux provisions	(526)	(521)	(220)
Reprises de provisions	310	64	51
Pertes couvertes	(431)	0	0
Pertes non couvertes	0	0	0
Récupérations sur créances amorties	0	0	0
Résultat net sur éléments de passif	(579)	(436)	(189)
TOTAL	(1 556)	(983)	(175)

NOTE 33 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Immobilisations financières			
Plus-values			
Participations et autres titres détenus à long terme ^(b)	6	254	98
Titres d'investissement	11	1	1
Moins-values			
Participations et autres titres détenus à long terme	(101)	(30)	(41)
Titres d'investissement	(162)	(49)	(16)
Dotations aux dépréciations			
Participations et autres titres détenus à long terme ^(a)	(100)	(71)	(606)
Titres d'investissement	0	0	0
Reprises de dépréciations			
Participations et autres titres détenus à long terme	39	58	95
Titres d'investissement	0	0	0
Dotations Risques et Charges			
Participations et autres titres détenus à long terme	(70)	0	0
Reprises Risques et Charges			
Participations et autres titres détenus à long terme	1	(1)	0
Total	(376)	162	(469)
Immobilisations corporelles et incorporelles	3	2	17
TOTAL	(373)	164	(452)

(a) Année 2007 : dont 536,5 millions d'euros pour CIFG Holding.

(b) Année 2008 : dont 210 millions d'euros pour Caceis.

NOTE 34 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Impôt au taux normal	(45)	(37)	(72)
Impôt au taux réduit			(3)
Redressements fiscaux et provisions	(4)	63	(24)
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt		2	14
Effet de l'intégration fiscale	10	66	148
Autres éléments	(8)	28	50
Carry Back	188	53	29
TOTAL	141	175	142

Calcul de l'impôt

La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de Natixis est fondée sur le principe de la neutralité selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration.

L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société mère Natixis.

En contrepartie des déficits transmis à la tête de groupe, la maison mère comptabilise une provision pour restitution d'IS destinée à compenser le supplément d'impôt groupe du en cas de retour en bénéfice des filiales et dont la contribution à l'impôt sera minorée à hauteur des déficits antérieurs.

Les provisions pour restitution d'IS relatives aux filiales consolidées et intégrées fiscalement sont éliminées dans les comptes consolidés.

NOTE 35 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

	2009	2008	2007
Techniciens	2 632	2 862	1 848
Cadres	4 534	4 936	5 800
NOMBRE DE SALARIÉS	7 166	7 798	7 648

NOTE 36 HORS BILAN - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

<i>(en millions d'euros)</i>	Notionnels 2009	Notionnels 2008	Notionnels 2007
Marchés organisés	165 784	285 224	637 712
Swaps			
Opérations fermes	0	0	268 169
Opérations conditionnelles	0	0	0
Hors swaps			
Opérations fermes	164 584	270 920	11 836
Opérations conditionnelles	1 200	14 304	357 707
Marchés de gré à gré	4 487 234	5 592 994	5 212 560
Swaps			
Opérations fermes	1 979 001	3 337 633	3 967 331
Opérations conditionnelles	0	0	503 247
Hors swaps			
Opérations fermes	1 259 167	951 551	0
Opérations conditionnelles	1 249 066	1 303 810	741 982
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT	4 653 018	5 878 218	5 850 272

<i>(en millions d'euros)</i>	Notionnels 2009	Notionnels 2008	Notionnels 2007
Marchés organisés	344	19	0
Swaps			
Opérations fermes	0	0	0
Opérations conditionnelles	0	0	0
Hors swaps			
Opérations fermes	344	19	0
Opérations conditionnelles	0	0	0
Marchés de gré à gré	154 101	177 185	167 384
Swaps			
Opérations fermes	0	16 525	455
Opérations conditionnelles	0	0	0
Hors swaps			
Opérations fermes	7 078	24	0
Opérations conditionnelles	147 023	160 636	166 929
INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE	154 445	177 204	167 384
Marchés organisés	1 075 676	684 882	802 754
Swaps			
Opérations fermes	0	0	6 394
Opérations conditionnelles	0	0	0
Hors swaps			
Opérations fermes	31 624	13 167	1 096
Opérations conditionnelles	1 044 052	671 715	795 264
Marchés de gré à gré	855 173	72 202	83 599
Swaps			
Opérations fermes	39 025	8 379	6 865
Opérations conditionnelles	0	0	0
Hors swaps			
Opérations fermes	2 992	3 023	122
Opérations conditionnelles	813 156	60 800	76 612
AUTRES INSTRUMENTS	1 930 849	757 084	886 353
<i>Dont opérations de couverture</i>			
▪ sur instruments de taux d'intérêts	43 496		
▪ sur instruments de cours de change	22		
▪ sur autres instruments	25 096		

Juste valeur des instruments financiers à terme (périmètre hors succursales)

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Instruments de taux d'intérêt		
Juste valeur positive	58 701	82 919
Juste valeur négative	59 156	85 417
Instruments de cours de change		
Juste valeur positive	7 910	20 426
Juste valeur négative	7 055	21 058
Autres instruments		
Juste valeur positive	11 981	42 893
Juste valeur négative	10 484	39 161

NOTE 37 HORS BILAN - ENGAGEMENTS ET OPÉRATIONS EN DEVISES**■ ENGAGEMENTS**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Engagements de financement	56 797	44 647	45 433
Établissements de crédit	18 218	8 652	3 002
Clientèle	38 579	35 995	42 431
Engagements de garantie	26 231	26 720	31 556
Établissements de crédit	6 613	3 704	3 638
Clientèle	19 618	23 016	27 918
Engagements sur Titres	3 860	3 486	2 816
Autres engagements	31 208	17 307	15 226
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	118 096	92 160	95 031
Engagements de financement	15 002	13 623	3 957
Établissements de crédit	13 622	13 176	3 892
Clientèle	1 380	447	65
Engagements de garantie	19 270	39 791	38 680
Établissements de crédit	12 880	35 202	34 066
Clientèle	6 390	4 589	4 614
Engagements sur Titres	3 944	2 031	3 360
Autres engagements	8 178	9 918	11 161
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	46 394	65 363	57 158

■ OPÉRATIONS EN DEVISES

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Change comptant			
Monnaies achetées non reçues	22 034	22 497	21 320
Monnaies vendues non livrées	24 531	22 521	20 674
Prêts/emprunts en devises			
Devises prêtées non livrées	752	436	479
Devises empruntées non reçues	4 641	3 634	1 881
Change à terme			
Euro à recevoir/devises à livrer	285 353	388 057	147 091
Devises à recevoir/euro à livrer	285 591	381 336	158 470
Devises à recevoir/devises à livrer	168 140	196 626	160 855
Devises à livrer/devises à recevoir	168 108	197 006	160 064
Report/déport à recevoir	3	3 758	3 335
Report/déport à payer	0	3 592	3 194

NOTE 38 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Audit			
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	5,7	5,1	2,7
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0,4	0,8	0,6
TOTAL	6,1	5,9	3,3

NOTE 39 IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS DANS LES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS AU SENS DE L'ARTICLE 238-0A DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

L'article L. 511-45 du Code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'Économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les États et territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Le suivi des filiales et succursales de Natixis qui seraient implantées dans des pays non coopératifs relève du processus de suivi des risques de Natixis et s'inscrit dans l'organisation de la filière Risques, à savoir :

- une direction/organisation des Risques locale qui a un lien fonctionnel avec la direction des Risques centrale ;
- des reporting ad hoc respectant les éventuelles contraintes locales mais assurant le respect global des risques.

Au 31 décembre 2009 et en application de l'article précité, Natixis indique que sa filiale Coface détient 100 % de la société « Coface Servicios Costa Rica S.A. » qui exerce une activité de vente de services au Costa Rica et a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 400 000 dollars.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices (art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

Nature des indications <i>(en euros)</i>	2005	2006	2007	2008	2009
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	783 927 680,00	1 951 782 928,00	1 955 268 310,40	4 653 020 308,80	4 653 020 308,80
Nombre d'actions émises	48 995 480	1 219 864 330	1 222 042 694	2 908 137 693	2 908 137 693
Nombre d'obligations remboursables en actions	0	0	0	0	0
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	12 725 811 668,81	24 125 749 761,01	36 243 060 348,21	50 787 613 550,53	23 966 064 000,89
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	457 665 461,91	677 795 500,73	852 134 041,69	(2 548 305 710,82)	(1 664 174 176,79)
Impôt sur les bénéfices	(99 996 625,19)	(55 322 327,37)	141 132 997,05	175 491 065,29	141 058 269,33
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	459 177 494,14	744 399 468,97	(467 183 610,92)	(5 053 779 558,57)	(2 046 308 381,66)
Montant des dividendes distribués	244 977 400,00	1 049 083 323,80	549 919 212,30	0,00	0,00
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	7,30	0,51	0,81	(0,82)	(0,52)
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	9,37	0,61	(0,38)	(1,74)	(0,70)
Dividende versé à chaque action	5,00	0,86	0,45	0,00	0,00
Personnel					
Nombre de salariés	4 748	5 072	7 648	7 798	7 166
Montant de la masse salariale	331 173 385,69	415 344 933,38	668 942 830,46	644 059 193,67	770 842 886,68
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	193 645 949,43	233 880 070,04	269 404 568,47	273 921 026,89	264 166 185,19

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Natixis, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un environnement marqué par la crise financière et économique qui perdure depuis 2008. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Mise en place d'un dispositif de garantie d'une partie des actifs de la GAPC

Comme indiqué au *paragraphe 9 de la note 1 de l'annexe*, un dispositif de protection par BPCE d'une partie des actifs placés en Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés (GAPC) a été mis en place au cours de l'exercice 2009. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce dispositif et les traitements comptables qui lui sont appliqués.

Estimations effectuées dans le cadre de l'activité bancaire

VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines dépréciations (*paragraphe 5 de la note 1 de l'annexe*). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

PROVISIONNEMENT DES RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

La société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (*paragraphe 1 de la note 1 de l'annexe*). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives.



Autres estimations

TITRES DE PARTICIPATION

Natixis procède à des travaux d'actualisation de l'évaluation des titres de ses filiales (*paragraphe 2 de la note 1 de l'annexe*). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces travaux ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

La société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (*paragraphe 6 de la note 1 de l'annexe*). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par la société auprès des sociétés la contrôlant ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 29 avril 2010

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Damien Leurent

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International

Fabrice Odent

MAZARS

Charles de Boisriou - Michel Barbet-Massin

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Natixis, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En raison de la fusion intervenue fin 2007 entre Natixis et IXIS Corporate & Investment Bank (« IXIS CIB »), le présent rapport énumère tant les conventions et engagements autorisés par Natixis que ceux autorisés historiquement par IXIS CIB et repris par Natixis.

1 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du conseil de surveillance (jusqu'au 30 avril 2009) puis du conseil d'administration (à partir du 30 avril 2009).

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation (quatrième résolution soumise au vote de l'assemblée générale mixte).

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 - Convention relative à l'accord de commutation concernant CIFG entre Natixis, CIFG, la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP), la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) et les principales contreparties de CIFG

Mandataires sociaux concernés : MM. Dupont, Comolet, Clochet, Créquit, Gentili, Henry, Jeannin, Klein, de La Porte du Theil, Lemaire, Mettling, Patault, Queuille, Sueur et Turret.

Le conseil de surveillance a autorisé, le 12 janvier 2009, un accord de commutation entre CIFG, Natixis, la BFBP, la CNCE et les principales contreparties de CIFG (BOA, BNPP, Calyon, CIBC, Citibank, Deutsche Bank, Dresdner, HSBC, Merrill Lynch, Morgan Stanley, SG...), qui prévoit l'annulation par les contreparties de tous les CDS, assurances et garanties financières émis par CIFG en leur faveur couvrant des CDO d'ABS (sans exclusion) et les transactions à base de CRE CDO ayant le potentiel de perte le plus significatif pour CIFG, en échange du paiement d'une soulte par CIFG.

La charge comptabilisée par Natixis au titre de cette convention s'est élevée à 2 082 393 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 (charge à payer). Cette somme a été décaissée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009. L'impact comptable au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 est nul.

1.2 - Mise à jour 2009 du Programme d'obligations sécurisées de 25 000 000 000 euros par la BFBP et dans lequel Natixis intervient en tant qu'Arrangeur

Mandataires sociaux concernés : MM. Dupont, Clochet, Gentili, Jeannin, de La Porte du Theil, Mettling, Queuille, et Turret.

Le conseil de surveillance a autorisé, le 25 février 2009, la mise à jour du Programme d'obligations sécurisées de 25 000 000 000 euros de la BFBP décrit au *point 2.1.7 ci-après*.

Le conseil d'administration a autorisé, le 13 mai 2009, la conclusion d'une lettre-avenant à la convention cadre de crédit et de garantie financière conclue avec la BFBP, Banques Populaires Covered Bonds (BPCB), Natixis et toutes les



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Banques Populaires (cf. point 2.1.7 ci-après), ayant pour objet d'intégrer la Banque Monétaire et Financière et la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions comme apporteurs de caution de prêts remis en garantie par certaines des Banques Populaires participant au programme de BPCB.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2009.

1.3 - Conventions relatives aux avances d'actionnaires entre Natixis et respectivement la CNCE et la BFBP

Mandataires sociaux concernés : MM. Pérol, Clochet, Créquit, Gentili, Henry, Jeannin, Klein, de La Porte du Theil, Lemaire, Patault, Queuille, Sueur et Tourret.

Le conseil d'administration a autorisé, le 13 mai 2009, des avances en compte courant d'actionnaires de la part de la BFBP pour 750 000 000 euros et de la part la CNCE pour 750 000 000 euros, assimilables à des fonds propres. Ces avances ont été remboursées à hauteur de 1 000 000 000 euros au cours de l'exercice.

Les charges comptabilisées par Natixis au titre de ces conventions se sont élevées à 41 880 584,13 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

1.4 - Convention de cession de Natixis Algérie entre Natixis et la BFBP

Mandataires sociaux concernés : MM. Pérol, Clochet, Créquit, Gentili, Henry, Jeannin, Klein, de La Porte du Theil, Lemaire, Patault, Queuille, Sueur et Tourret.

Le conseil d'administration a autorisé, le 25 juin 2009, la convention entre Natixis et la BFBP ayant pour objet la cession de Natixis Algérie à la BFBP.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2009.

1.5 - Conventions tripartites entre Natixis, la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF) et respectivement la BFBP et la CNCE

Mandataires sociaux concernés : MM. Pérol, Clochet, Créquit, Gentili, Henry, Jeannin, Klein, de La Porte du Theil, Lemaire, Patault, Queuille, Sueur et Tourret.

Le conseil d'administration a autorisé, le 10 juillet 2009, des conventions tripartites entre Natixis, la SFEF et chacun des organes centraux (BFBP et CNCE) ayant pour objet de créer des Comptes d'Affectation Spéciaux (CAS) et de permettre

de mobiliser le collatéral de Natixis directement au profit de la SFEF. Elles ont également pour objet de créer un droit de recours de la SFEF directement contre Natixis. Les conventions sont les suivantes :

- les conventions d'acte de délégation imparfaite ayant pour objet de créer un droit de recours de la SFEF contre Natixis entre Natixis, la BFBP et la SFEF et entre Natixis, la CNCE et la SFEF ;
- les conventions cadres de garantie financière filiale ayant pour objet de permettre de mobiliser le collatéral de Natixis directement au profit de la SFEF, entre Natixis, la BFBP et la SFEF et entre Natixis, la CNCE et la SFEF ;
- les conventions d'affectation ayant pour objet la mise en place des Comptes d'Affectation Spéciaux (CAS) entre Natixis, la BFBP et la SFEF et entre Natixis, la CNCE et la SFEF ;
- les mandats de représentation ayant pour objet de permettre à Natixis d'être représenté auprès de la SFEF via ses organes centraux entre Natixis et la BFBP et entre Natixis et la CNCE ;
- les contre-lettres ayant pour objet de limiter le risque de crédit encouru par Natixis vis-à-vis de ses organes centraux en prévoyant la possibilité d'effectuer des remboursements anticipés à la demande de Natixis entre Natixis et la CNCE et entre Natixis et la BFBP ;
- les avenants de mise à jour des conventions cadres de garantie financière intra-groupe signées en 2008 avec la BFBP et la CNCE (cf. point 2.1.1 ci-après) entre Natixis et la CNCE et entre Natixis et la BFBP.

Ces conventions n'ont pas eu d'impact financier en 2009.

1.6 - Convention relative à l'achat de titres et à l'émission et la souscription d'obligations super-subordonnées à durée indéterminée entre Natixis et BPCE

Mandataires sociaux concernés : MM. Pérol, Clochet, Créquit, Duhamel, Gentili, Henry, Jeannin, Klein, de La Porte du Theil, Lemaire, Patault, Sueur et Tourret.

Le conseil d'administration a autorisé, le 25 août 2009, une convention relative à l'achat de titres et à l'émission et la souscription d'obligations super-subordonnées à durée indéterminée entre Natixis et BPCE.

Les produits comptabilisés par Natixis au titre de cette convention se sont élevés à 358 155 272 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

1.7 - Conventions entre Natixis, Natixis Transport Finance (NTF), la SFEF et BPCE

Mandataires sociaux concernés : MM. Pérol, Clochet, Créquit, Duhamel, Gentili, Henry, Jeannin, Klein, de La Porte du Theil, Lemaire, Patault, Sueur et Tourret.

Le conseil d'administration a autorisé, le 25 août 2009, des conventions entre Natixis, NTF, la SFEF et BPCE, dont l'objet est d'étendre le champ des créances à mobiliser auprès de la SFEF à la filiale Natixis Transport Finance dans le cadre d'un dispositif juridique similaire à celui approuvé par le conseil d'administration au point 1.5 ci-avant. Les conventions sont les suivantes :

- la convention d'affectation entre NTF, Natixis, BPCE et SFEF qui a pour objet la mise en place d'un Compte d'Affectation Spécial (CAS) au nom de NTF, Natixis agissant comme simple teneur de compte ;
- le mandat de représentation entre Natixis et BPCE qui a pour objet de permettre à Natixis d'être représentée en tant que teneur de compte auprès de la SFEF via BPCE ;
- la convention cadre de crédit intra-groupe entre Natixis et NTF qui a pour objet de mettre en place les prêts qui pourront être consentis par Natixis à NTF.

Ces conventions n'ont pas eu d'impact financier en 2009.

1.8 - Protocole d'accord entre Natixis et BPCE relatif au dispositif de protection d'une partie des actifs de la GAPC

Mandataires sociaux concernés : MM. Pérol, Clochet, Créquit, Duhamel, Gentili, Henry, Jeannin, Klein, de La Porte du Theil, Lemaire, Patault, Sueur et Tourret.

Le conseil d'administration a autorisé, le 25 août 2009, la conclusion d'un protocole d'accord entre Natixis et BPCE ayant pour objet de protéger Natixis contre les pertes futures et la volatilité du résultat occasionnées par les actifs placés en Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés (GAPC).

Ce protocole d'accord s'est traduit par la conclusion de différentes conventions relatives à la garantie d'une partie des actifs de la GAPC entre Natixis et BPCE dont le détail et les impacts financiers sont présentés au point 1.9.

1.9 - Conventions relatives à la garantie de la GAPC entre Natixis et BPCE

Mandataires sociaux concernés : MM. Pérol, Créquit, Criton, Duhamel, Gentili, Jeannin, Klein, de La Porte du Theil, Lemaire, Patault et Sueur.

Le conseil d'administration a autorisé, le 12 novembre 2009, les conventions relatives à la garantie d'une partie des actifs de la GAPC, à savoir :

- la convention de Garantie Financière devant être consentie par BPCE au bénéfice de Natixis ;
- le Contrat Cadre ISDA et son annexe entre BPCE et Natixis ;
- les contrats d'échange de flux (total return swaps) entre Natixis et BPCE dont l'un porte sur les actifs en euros et l'autre sur les actifs en dollars ;
- l'Option d'Achat qui est consentie par BPCE à Natixis ;
- la Garantie Financière « Miroir NLI » entre Natixis et Natixis Luxembourg Investissements ;
- la Garantie Financière « Miroir NFP » entre Natixis et Natixis Financial Products Inc. ;
- la Garantie Financière « Miroir NFUSA » entre Natixis et Natixis Funding USA, LLC ;
- la Garantie Financière « Miroir IXIS CMNA Australia » entre Natixis et IXIS CMNA Australia No2 SCA ;
- un contrat d'échange de flux « Miroir NFP » entre Natixis et Natixis Financial Products Inc. ;
- un contrat d'échange de flux « Miroir NREC » entre Natixis et Natixis Real Estate Capital Inc. ;
- l'architecture de la gouvernance mise en place pour les besoins de la garantie GAPC (en ce compris notamment les projets de chartes de fonctionnement relatifs au comité de suivi de la garantie et au comité de gestion des actifs cantonnés).

Le montant de prime réglé par Natixis en contrepartie de la mise en place de la garantie financière s'élevait à 1 183 734 486,16 euros et se répartit en 534 090 998,16 euros pour Natixis et 649 643 487,99 euros pour les filiales dont les actifs sont couverts par la garantie. Comptabilisée à l'initiation au bilan, la prime relative à Natixis a été rapportée au compte de résultat à hauteur de 98 843 016,29 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. L'étalement de la prime relative aux garanties miroirs avec les filiales est neutre au niveau du résultat de Natixis.

La variation de juste valeur des total return swaps a donné lieu au 31 décembre 2009 à la comptabilisation d'une charge de 223 698 138,23 euros au titre des activités de Natixis et d'une charge de 43 204 556 USD au titre des activités des filiales. Cette dernière est neutralisée dans les comptes de Natixis par la comptabilisation d'un produit symétrique vis-à-vis des filiales.

Le montant de prime réglé par Natixis au titre de l'Option d'Achat est de 367 000 000 euros. Comptabilisée à l'initiation au bilan, la réévaluation de cette prime a donné lieu à la constatation d'un produit de 168 600 000 euros au 31 décembre 2009.

1.10 - Convention relative à la MIF entre Natixis, BPCE et le Crédit Foncier de France (CFF)

Mandataires sociaux concernés : MM. Pérol, Créquit, Criton, Duhamel, Gentili, Jeannin, Klein, de La Porte du Theil, Lemaire, Patault et Sueur.

Le conseil d'administration a autorisé, le 12 novembre 2009, la convention relative à la mise à jour, dans le cadre de la réglementation post MIF, de la convention conclue entre Natixis (ex-IXIS CIB), BPCE (ex-CNCE) et le CFF concernant le transfert et l'organisation des activités du secteur public territorial.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2009.

1.11 - Conventions cadres de crédit et de garantie financière entre Natixis et Natixis Lease

Mandataire social concerné : M. Jeannin.

Le conseil d'administration a autorisé, le 17 décembre 2009, des conventions cadres de crédit et de garantie financière entre Natixis et Natixis Lease dont l'objet est de pouvoir accéder au financement reçu de la SFEF, contre remise de collatéral.

Les produits comptabilisés par Natixis au titre de ces conventions se sont élevés à 49 233,33 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

1.12 - Convention de cession de Natixis Pramex International entre Natixis et BPCE

Mandataires sociaux concernés : MM. Pérol, Créquit, Criton, Duhamel, Gentili, Jeannin, Klein, de La Porte du Theil, Lemaire, Patault et Sueur.

Le conseil d'administration a autorisé, le 17 décembre 2009, la convention de cession de Natixis Pramex International entre Natixis et BPCE.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention se sont élevés à 1 398 082 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et des engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 - Conventions cadres de crédit et de garantie financière entre Natixis et la BFBP et Natixis et la CNCE

L'assemblée générale de Natixis du 30 avril 2009 a approuvé et ratifié expressément des conventions cadres de crédit et de garantie financière mises en place en décembre 2008 entre Natixis et la BFBP et entre Natixis et la CNCE, dans le cadre de conventions conclues par la BFBP et la CNCE avec la SFEF.

Ces conventions ont pour objet de permettre à Natixis d'emprunter, contre remise de collatéral, auprès des deux organes centraux. Il s'agit de crédits miroirs, reprenant les termes des conventions conclues par les organes centraux avec la SFEF. Les termes reflètent donc l'accord conclu entre les organes centraux (et l'ensemble des autres banques de la place) et la SFEF.

Elles permettent à Natixis de bénéficier indirectement des facilités consenties par la SFEF. Le principe est le suivant :

- chaque organe central emprunte auprès de la SFEF, contre nantissement de collatéral ;
- tout ou partie du produit de cet emprunt est utilisé pour consentir à Natixis un prêt, contre remise en pleine propriété à titre de garantie de collatéral, lequel est nanti par l'organe central en faveur de la SFEF en garantie de son emprunt.

Les conventions cadres de crédit définissent les conditions des prêts intra-groupe, et les conventions cadres de garantie financière organisent la remise du collatéral par Natixis.

Les charges comptabilisées par Natixis au titre de ces conventions se sont élevées à 97 585 597,46 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2.2 - Intervention de Natixis en tant qu'Arrangeur du programme d'émission d'obligations sécurisées de 25 000 000 000 euros par le Groupe des Caisses d'Épargne

Pour permettre l'intervention de Natixis en qualité d'Agent des Sûretés du programme d'émission d'obligations sécurisées de 25 000 000 000 euros par le groupe Caisse d'Épargne, le conseil de surveillance a autorisé, le 5 mars 2008, les conventions suivantes : le Receivables Pledge Agreement (contrat de nantissement de créances), le Issuer Accounts Pledge Agreement (contrat de nantissement des comptes), le Asset Monitor Agreement (contrat d'agent de vérification des actifs) et le Master Definitions and Constructions Agreement (contrat cadre relatif aux définitions applicables au titre du Programme d'émission d'obligations sécurisées).

Ces conventions n'ont pas eu d'impact financier en 2009.

2.3 - Adoption du règlement du régime collectif de retraite fermé

Le conseil de surveillance a autorisé, le 18 décembre 2008 :

- l'adoption du règlement du régime collectif de retraite fermé en tant qu'il définit les droits potentiels des membres du directoire, réunissant les conditions requises pour bénéficier du régime considéré, dès lors qu'ils ont été nommés au directoire entre le 27 novembre 2006 et le 15 décembre 2008 et la fermeture dudit régime à l'égard de tout nouveau membre du directoire (le règlement exclut toute indemnité liée à la rupture des relations professionnelles avec les membres du directoire) ;
- sur le régime collectif de prévoyance : le maintien pour l'année 2009 du régime collectif de prévoyance des directeurs généraux des Banques Populaires aux membres du directoire de Natixis, constat étant fait que ce régime adapte à leur situation les garanties applicables à l'ensemble des personnels d'origine Natixis Banques Populaires ;
- sur les indemnités de cessation de fonction et de départ à la retraite : la non-application des dispositions du régime des indemnités de cessation anticipée de fonctions et des indemnités de départ à la retraite des directeurs généraux des Banques Populaires pour les mandataires sociaux de Natixis nommés à partir du 1^{er} mai 2005.

Ces conventions n'ont pas eu d'impact financier en 2009.

2.4 - Convention relative à la distribution des offres de Natixis aux banques régionales acquises par le groupe Banque Populaire à HSBC

Le conseil de surveillance a autorisé, le 18 décembre 2008, la convention relative à la distribution des offres de Natixis aux banques régionales acquises par le groupe Banque Populaire à HSBC, par laquelle Natixis est le fournisseur exclusif de ces banques à partir de 2009 sur les métiers concernés par l'accord. Elle s'accompagne de l'application à ces banques des conditions pratiquées entre Natixis et le groupe Banque Populaire.

Les produits comptabilisés par Natixis au titre de cette convention se sont élevés à 1 456 841,14 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2.5 - Convention de facturation relative à l'affiliation de Natixis à la BFBP et à la CNCE

Le conseil de surveillance a autorisé, le 30 mai 2007, les dispositions d'une convention de facturation relative à l'affiliation de Natixis à la BFBP et à la CNCE, fixant la cotisation versée par Natixis à la somme de 10 000 000 euros, soit 5 000 000 euros par organe central, avec indexation annuelle de celle-ci selon des critères objectifs.

Les charges comptabilisées par Natixis au titre de cette convention se sont élevées à 11 300 000 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2.6 - Intervention de Natixis en tant qu'arrangeur du programme d'émission d'obligations sécurisées de 25 000 000 000 euros par la BFBP

Pour permettre l'intervention de Natixis en tant qu'arrangeur du programme d'émission d'obligations sécurisées de 25 000 000 000 euros par la BFBP, le conseil de surveillance a autorisé le 23 novembre 2007 :

- la conclusion de conventions cadres de crédit et de garantie financière entre BPCB, la BFBP, Natixis et, dans un premier temps, sept Banques Populaires ;
- la signature d'une lettre de contrats de couverture conclue entre BPCB, la BFBP et Natixis.

Ces conventions n'ont pas eu d'impact financier en 2009.

2.7 - Cession d'actions de CIFG Holding détenues par Natixis à la BFBP et la CNCE

Le 19 décembre 2007, le conseil de surveillance a autorisé la signature d'un contrat de cession d'actions de CIFG Holding détenues par Natixis à la BFBP et la CNCE, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- prix de cession de 2 USD ;
- dans l'hypothèse où la BFBP et la CNCE viendraient à céder à un tiers plus de 34 % du capital de CIFG Holding avant le 31 décembre 2009, Natixis recevrait un complément de prix ;
- le droit à complément de prix de Natixis s'appliquerait dans la limite d'une plus-value brute (avant prise en compte de l'impôt sur la plus-value) réalisée par la BFBP et la CNCE de 800 000 000 USD. Au-delà de ce montant, Natixis n'aurait droit à aucun complément pour la partie de la plus-value excédant 800 000 000 USD.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2009.

2.8 - Convention de prestation de services et de partenariat « Click'n Trade » entre IXIS CIB, la CNCE et la Banque Palatine

Le conseil de surveillance a autorisé, le 6 juin 2007, la conclusion d'une convention de prestation de services entre IXIS CIB, la CNCE et la Banque Palatine relative à la cession par la CNCE à la Banque Palatine de la gestion opérationnelle et technique du site « Click'n Trade », la CNCE restant propriétaire du site et la contrepartie des opérations de change à terme et comptant vis-à-vis d'IXIS CIB.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2009.

2.9 - Lettres d'engagement et cautionnements solidaires résiliés ou achevés

IXIS CIB (précédemment dénommé CDC Marchés puis CDC IXIS Capital Markets) a été amené à conclure entre 1996 et 2004 plusieurs lettres d'engagement et cautionnement solidaires avec ses différents actionnaires successifs : la Caisse des Dépôts (CDC), CDC Finance - CDC IXIS (la CNCE est venue aux droits de cette dernière suite à fusion-absorption en date du 31 décembre 2004) et la CNCE.

De même, IXIS CIB a été amené à conclure des lettres d'engagement et cautionnement solidaires avec ses filiales américaines à savoir Natixis Municipal Products Inc. (ex-CDC Municipal Products Inc.), Natixis Derivatives Inc. (ex-CDC

Derivatives Inc.), Natixis Financial Products Inc. (ex-CDC Financial Products Inc.), Natixis Funding Corp. (ex-CDC IXIS Funding Corp.) et Natixis Commercial Paper Corp. (ex-CDC IXIS Commercial Paper Corp.).

L'ensemble de ces lettres d'engagement et cautionnement solidaires sont toutes achevées ou résiliées à ce jour mais continuent à s'appliquer respectivement à l'ensemble des opérations garanties conclues avant la date de résiliation ou d'achèvement des cautionnements solidaires desquels elles dépendent, jusqu'à leur complet dénouement.

Pour les cautionnements solidaires conclus avec CDC Finance - CDC IXIS, les créanciers d'IXIS CIB au titre d'opérations garanties en vertu de ces cautionnements, conclues avant leurs dates respectives d'achèvement, peuvent, en vertu de la lettre du directeur général de la CDC du 12 octobre 2004, exercer jusqu'à la date d'échéance des opérations couvertes, leurs droits directement contre la CDC, comme si cet engagement avait été souscrit directement par la CDC au bénéfice des créanciers d'IXIS CIB.

Les modalités de versement et de calcul de la commission de garantie due par IXIS CIB au titre des cautionnements ont fait l'objet d'une convention avec CDC Finance - CDC IXIS et la CNCE.

Les charges comptabilisées par Natixis au titre de ces conventions se sont élevées à 8 206 352,75 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2.10 - Lettres d'engagement et cautionnements solidaires en vigueur

Le conseil de surveillance a autorisé, le 15 juin 2006, la conclusion de lettres d'engagement et de cautionnements solidaires entre IXIS CIB et :

- a) Natixis Financial Products Inc. (ex-IXIS Financial Products Inc.) pour le programme d'émission d'USMTN. La garantie accordée par IXIS CIB dans le cadre de ce contrat est facturable 0,02 % ;
- b) Natixis Financial Products Inc. (ex-IXIS Financial Products Inc.) pour le programme d'émission de warrants. La garantie accordée par IXIS CIB dans le cadre de ce contrat est facturable 0,02 % ;
- c) Natixis Securities North America Inc. (ex-IXIS Securities NA) pour les opérations de prêt/emprunt. La garantie accordée par IXIS CIB dans le cadre de ce contrat est facturable 0,02 % par an, applicable à l'exposition globale en risque moyenne sur la période.

Ces conventions n'ont pas eu d'impact financier en 2009.

2.11 - Convention de groupement de fait entre la CDC, la CNCE (venue aux droits de CDC IXIS) et IXIS CIB (ex-CDC IXIS Capital Markets)

Le conseil de surveillance a autorisé, le 19 décembre 2001, la conclusion d'une convention de groupement de fait entre la CDC, la CNCE (venue aux droits de CDC IXIS) et IXIS CIB (ex-CDC IXIS Capital Markets). Cette convention, renouvelable tous les trois ans par tacite reconduction, se substitue à celle conclue le 30 août 1996 entre la CDC et CDC IXIS Capital Markets (ex-CDC Marchés).

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2009.

2.12 - Convention conclue entre IXIS CIB (ex-CDC IXIS Capital Markets) et Natixis Securities (ex-CDC IXIS Securities) relative aux prestations du bureau d'étude

Le conseil de surveillance a autorisé, le 19 décembre 2001, la conclusion d'une convention entre IXIS CIB (ex-CDC IXIS Capital Markets) et Natixis Securities (ex-CDC IXIS Securities) dont l'objet est la détermination des modalités de refacturation par Natixis Securities à IXIS CIB d'une quote-part, fixée à 25 %, du coût de son bureau d'étude.

Le conseil de surveillance a autorisé, le 17 novembre 2005, la conclusion d'un avenant à cette convention relatif à la réduction du pourcentage de refacturation des prestations fournies. Ce pourcentage est passé de 25 % à 18,75 %.

Les charges comptabilisées par Natixis au titre de cette convention se sont élevées à 3 900 546 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2.13 - Contrat de prestation de services et de partenariat entre IXIS CIB et la CNCE

Le conseil de surveillance a autorisé, le 17 novembre 2005, la conclusion d'un contrat de prestation de services et de partenariat entre IXIS CIB et la CNCE relatif au développement et l'hébergement par IXIS CIB pour la CNCE d'un site Internet de passation d'ordres d'opérations de change à terme et comptant.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2009.

2.14 - Conventions de cession de droit d'utilisation de logiciel et de prestations de services entre IXIS CIB et le CFF

Le conseil de surveillance a autorisé, le 15 juin 2006, la conclusion de conventions de cession de droits d'utilisation de logiciel et de prestations de services entre IXIS CIB et le CFF.

Par ces conventions, IXIS CIB concède au CFF le droit d'utilisation incessible, non exclusif, et personnel du logiciel AMeRisC. Par ailleurs, IXIS CIB fournit quotidiennement les données de marchés et économétriques dont il dispose pour le fonctionnement du logiciel AMeRisC. Enfin, dans le cadre de la mise en place du logiciel, IXIS CIB fournit à prix coûtant une prestation de conseil pour sa mise en place au sein du CFF.

Ces conventions n'ont pas eu d'impact financier en 2009.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 29 avril 2010

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Damien Leurent

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International

Fabrice Odent

MAZARS

Charles de Boisriou - Michel Barbet-Massin



7 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

SUR LA COMPOSITION,
LES CONDITIONS DE PRÉPARATION
ET D'ORGANISATION
DES TRAVAUX DU CONSEIL
ET SUR LES LES PROCÉDURES
DE CONTRÔLE INTERNE
ET DE GESTION DES RISQUES
MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ
(ARTICLE 225-68 DU CODE DE COMMERCE)

**COMPOSITION, CONDITIONS
DE PRÉPARATION
ET D'ORGANISATION
DES TRAVAUX DU CONSEIL**

414

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR
LE RAPPORT DU PRÉSIDENT**

432

**PROCÉDURES
DE CONTRÔLE INTERNE**

415

Introduction 415

Les dispositions appliquées
en matière de contrôle interne 415

Organisation générale 416

Les acteurs du contrôle 417

Suivi et contrôle des risques 423

Procédures de contrôle interne
relatives à l'information comptable
et financière 429



7

Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Les informations relatives aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil sont incluses dans le chapitre 2 «Gouvernement d'entreprise ».

Procédures de contrôle interne

INTRODUCTION

Il est rappelé que Natixis est issue du rapprochement des activités de banque de financement, d'investissement et de services des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne intervenu en 2006, qui s'est poursuivi en 2007, avec la fusion-absorption d'Ixis CIB par Natixis. Suite à un rapprochement intervenu en 2009 entre la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, l'actionnaire de référence de Natixis est à ce jour BPCE. Pour de plus amples détails sur l'historique de Natixis, il convient de se reporter au chapitre 1 « Présentation de Natixis ».

Le système de contrôle interne de Natixis respecte les principes sur lesquels le CECEI a fondé l'agrément donné à Natixis ainsi que les règles de gouvernance définies dans le Groupe BPCE. Ce contrôle s'inscrit également dans le cadre légal et réglementaire applicable à Natixis découlant notamment du règlement CRBF n° 97-02, tel que modifié (le « **Règlement CRBF** »), qui prévoit en particulier la mise en place, en base consolidée, d'un système de contrôle interne comprenant des dispositifs permettant d'assurer :

- le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations, ainsi que du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature engendrés par les opérations ;
- le contrôle périodique, par la voie d'enquêtes et de missions d'audit mises en œuvre au niveau central et, le cas échéant, local, de la conformité des opérations, du respect des procédures et de l'efficacité des dispositifs de contrôle permanent.

En référence aux obligations réglementaires qui sont les siennes, aux engagements pris vis-à-vis du CECEI et au cadre de gouvernance mis en place dans le Groupe BPCE, Natixis a articulé son système de contrôle interne autour d'une instance de contrôle périodique menant des travaux d'audit et d'entités chargées de contrôler en permanence la conformité et la sécurité des opérations, ainsi que de veiller à l'efficacité des dispositifs de maîtrise et de surveillance des risques de Natixis.

Natixis est par ailleurs soumise au contrôle de son actionnaire et organe central, BPCE, qui doit veiller au respect des exigences de surveillance des risques sur une base consolidée. Ainsi, des structures et des systèmes de coordination du dispositif de contrôle permanent et périodique, nécessaires à la cohérence d'ensemble, ont été mis en place dans le cadre de la constitution de BPCE, à partir du 31 juillet 2009. De même, les fonctions risques, conformité et audit sont intégrées aux filières correspondantes du Groupe BPCE.

I - LES DISPOSITIONS APPLIQUÉES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Les dispositions réglementaires et normatives auxquelles se conforme le dispositif de contrôle interne de Natixis sont les suivantes :

Normes externes

Multiplés à raison de la diversité des métiers exercés par Natixis, ces normes sont pour l'essentiel les suivantes :

- en tant qu'établissement de crédit, Natixis relève des dispositions du Code monétaire et financier (regroupant pour l'essentiel les dispositions de la loi bancaire du 24 janvier 1984 et de la loi de modernisation des activités financières du 2 juillet 1996) et plus particulièrement, s'agissant du contrôle interne, du référentiel bancaire spécifique résultant du Règlement CRBF ;
- en tant que prestataire de services d'investissement, Natixis est soumis aux dispositions édictées par l'Autorité des marchés financiers (AMF), en particulier, les règles de bonne conduite dans les interventions sur les marchés et les relations avec les clients ;
- Natixis respecte les termes des codes de bonne conduite publiés par des associations professionnelles, chaque fois que le régulateur recommande ou impose leur application (par exemple, le code de déontologie des analystes financiers rendu obligatoire par l'AMF) ;
- Natixis applique la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, sous le contrôle de la Commission bancaire ;
- s'agissant des succursales et filiales étrangères, Natixis applique, outre les standards d'organisation du groupe, les réglementations édictées par les régulateurs des places d'implantation (notamment Financial Services Authority au Royaume-Uni, Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht / BAFIN en Allemagne, Banque Centrale en Italie, Financial Supervisory Authority au Japon, Federal Reserve, National Association of Securities Dealers et Securities and Exchange Commission aux États-Unis, Financial Supervisory Commission à Hong Kong, Commission de surveillance du secteur financier au Luxembourg, Irish Financial Services Regulatory Authority en Irlande), lorsque les activités exercées localement sont assujetties à ces règles ;
- en matière de contrôle périodique, Natixis met en application les normes définies dans la charte de la filière audit interne du Groupe BPCE, en conformité avec celles établies par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI) et l'Institute of Internal Auditors (IIA) ;

- Natixis respecte les recommandations d'organismes internationaux traitant des problèmes de régulation prudentielle des banques internationales, au premier rang desquels se trouve le comité de Bâle.

Normes internes

Les corps de règles structurant l'organisation du système de contrôle interne de Natixis sont les suivants :

- un ensemble de chartes et procédures régissant et encadrant les processus risques du groupe (telles que la procédure régissant le processus de « décision crédit », charte d'encadrement des risques de marchés, charte pour la mesure, le contrôle et la gestion des risques opérationnels, la charte relative à la gestion des risques de non-conformité...);
- la charte d'audit de Natixis ;
- la politique générale de sécurité de l'information établissant les règles de gouvernance pour la sécurité et la continuité des systèmes d'information, ainsi que les principes de sécurité devant être mis en œuvre ;
- la charte formalisant les domaines de compétence des responsables pays dans les implantations étrangères de Natixis et organisant les relations avec les responsables des lignes de métier, représentées localement ;
- le « manuel de conformité » qui définit l'ensemble des règles de bonne conduite applicables aux personnels de Natixis (notamment en matière de prévention des conflits d'intérêts, de lutte anti-blanchiment, de déontologie personnelle des collaborateurs, de protection des informations confidentielles...).

L'objectif de ces normes est d'assurer l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de l'entreprise, la fiabilité de l'information comptable et financière diffusée tant au niveau interne qu'externe, la sécurité des opérations et la conformité aux lois, règlements et politiques internes.

II - ORGANISATION GÉNÉRALE

Les contrôles permanents et périodiques mis en place par Natixis sont organisés du premier niveau opérationnel ou fonctionnel jusqu'à l'échelon le plus élevé. Leur architecture repose sur trois principes :

- Natixis met en place la séparation des fonctions entre prise de risque et contrôle, ainsi qu'entre les différents niveaux de contrôle, ce qui a pour conséquences :
 - la distinction entre les fonctions de front et de back office,
 - l'existence de contrôles de premier niveau au niveau opérationnel,
 - la distinction entre le contrôle périodique et le contrôle permanent.

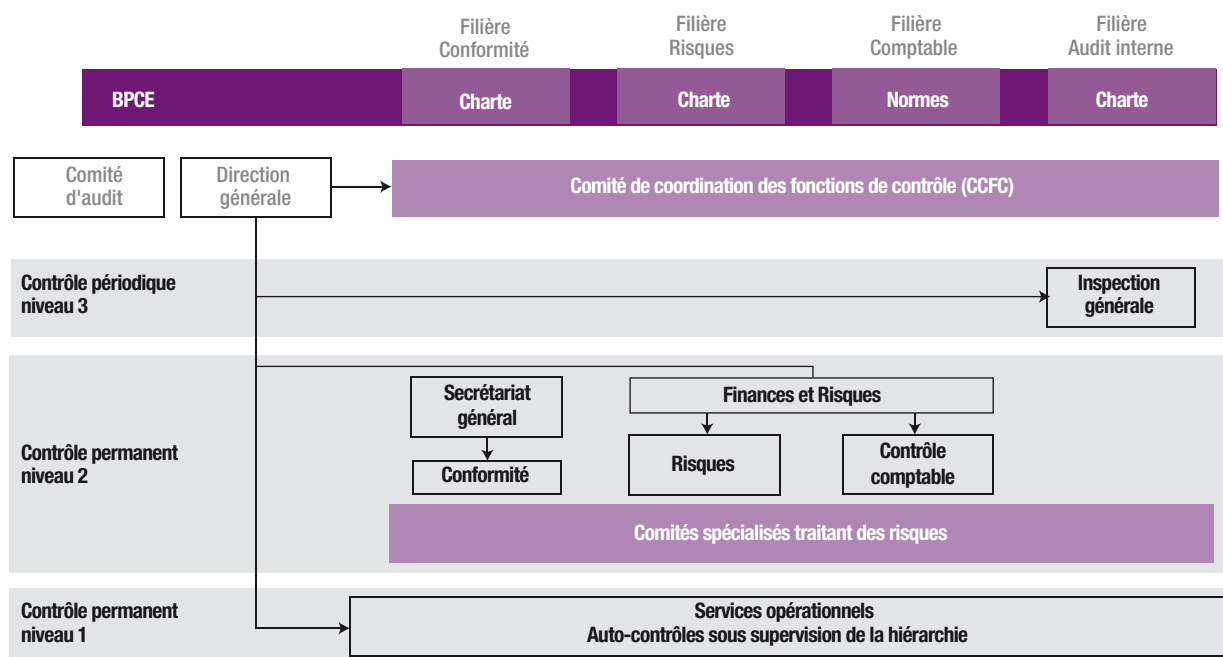
Si la responsabilité du contrôle interne de premier niveau incombe en premier chef aux directions opérationnelles ou fonctionnelles, les contrôles permanents de deuxième niveau et le contrôle périodique sont assurés par des directions fonctionnelles centrales indépendantes (dont les responsables au sens des articles 7 et 11 du Règlement CRBF sont directement rattachés à l'organe exécutif de Natixis au sens de l'article 4 du même règlement) ;

- concernant le périmètre du contrôle interne, Natixis organise ses fonctions de contrôle en filières mondiales, de façon à assurer la cohérence du dispositif dans l'ensemble de l'entreprise. Ainsi le dispositif de contrôle interne couvre tous les risques et s'étend à tous les métiers et filiales au sein de Natixis. Les fonctions de contrôle permanent et périodique localisées au sein des filiales ou des métiers sont rattachées fonctionnellement dans les filiales ou hiérarchiquement dans les métiers aux directions centrales de contrôle de Natixis correspondantes. Les fonctions « risques », « conformité » et « inspection/audit » constituent des filières métiers distinctes ;
- Natixis structure son dispositif de contrôle de façon cohérente avec les principes édictés par BPCE, avec pour objectif d'assurer une approche consolidée des risques dans le cadre du contrôle exercé par le groupe actionnaire, également organe central, ainsi que des exigences de surveillance sur base consolidée fixées par le règlement CRBF.

III - LES ACTEURS DU CONTRÔLE

La Direction générale, sous la direction du conseil d'administration, est responsable du dispositif d'ensemble du contrôle interne du groupe.

■ ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE DE NATIXIS



3.1 - Premier niveau

Le contrôle permanent de premier niveau constitue un socle essentiel du système de contrôle interne de Natixis.

Il est assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous la supervision de leur hiérarchie, ces entités étant notamment responsables :

- de la vérification du respect des procédures de traitement des opérations et de leur conformité ;
- de la justification des soldes comptables des comptes mouvementés au titre des opérations qu'ils effectuent.

En fonction des situations et des activités, ces contrôles de premier niveau sont effectués par les entités opérationnelles elles-mêmes, ou par des unités de contrôle ad hoc, de type middle office ou entité de contrôle comptable.

Le contrôle de premier niveau s'inscrit dans des procédures formalisées et ses résultats font l'objet d'une matérialisation.

3.2 - Deuxième niveau

Le contrôle de deuxième niveau est composé de deux principaux acteurs : la direction de la Conformité (incluant la Sécurité des systèmes d'information) et la direction des Risques.

3.2.1 - CONFORMITÉ

Organisation générale

1. La direction de la Conformité assure le développement des bonnes pratiques de prévention et de gestion des risques de non-conformité au sein de Natixis, concourant ainsi à la prévention des pertes financières ainsi qu'à celle du risque d'image associé. Son action s'inscrit dans le respect des prescriptions édictées par BPCE et son périmètre d'action couvre Natixis, ses filiales et succursales.

Procédures de contrôle interne

2. Les principales attributions de la direction de la Conformité consistent à :

- assurer la veille juridique et réglementaire relative à la conformité, en collaboration avec la fonction juridique ;
- définir les normes et méthodes d'évaluation des risques de non-conformité, de contrôle et de reporting. Ces normes répondent en particulier au respect des principes d'intégrité des marchés, de primauté de l'intérêt du client et de prévention des conflits d'intérêts (y compris indépendance de la gestion pour compte de tiers), ainsi que de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- assurer la conduite des contrôles permanents de second niveau (y compris le contrôle du respect des normes de conformité et de l'application des procédures) ;
- établir et maintenir une cartographie des risques de non-conformité ;
- mettre en œuvre une articulation avec la direction des Risques en ce qui concerne la prise en compte des constats et de mesures correctrices relative à des défaillances opérationnelles pouvant entraîner un risque de non-conformité ;
- émettre un avis écrit de conformité sur les activités, organisations, processus, produits et opérations nouveaux, ainsi que sur les modifications significatives de produits existants avec droit de blocage ou d'appel, dans le cadre des comités nouveaux produits institués au sein des différents métiers de Natixis et ses filiales, et en central pour les produits communs à plusieurs métiers ;
- intervenir, avec un rôle de conseil, dans l'accompagnement des activités en vue de leur sécurisation et conformité aux normes ;
- contribuer à la formation du personnel en liaison avec la direction des Ressources humaines ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information dédiés à la surveillance et à la maîtrise du risque de non-conformité sur base consolidée au niveau de Natixis ;
- centraliser le relevé des dysfonctionnements entraînant une situation de non-conformité au niveau de chaque filiale ou métier en vue de leur consolidation par Natixis ;
- centraliser les éventuels dysfonctionnements au sens de l'article 11-2 du Règlement 97-02 modifié, au niveau de chaque filiale ou métier en vue de leur consolidation par Natixis et de leur communication à BPCE, et définir les conditions d'exercice de la faculté d'alerte visée à cet article dans le respect de la confidentialité des déclarants ;
- réaliser une communication de synthèse régulière, notamment à destination de la Direction générale de Natixis et de BPCE ;

- veiller à la cohérence et à l'efficacité du contrôle permanent des risques de non-conformité.

3. Hiérarchie

■ Rattachée au secrétaire général, la direction de la Conformité exerce sa mission de manière indépendante des directions opérationnelles. Le secrétaire général est le responsable du contrôle permanent au sens du Règlement 97-02.

■ Filiales et succursales

La direction de la Conformité de Natixis assure, dans le cadre d'un fonctionnement en filière, un rôle d'orientation et d'impulsion auprès des responsables de la Conformité des filiales et succursales, au travers d'un lien fonctionnel fort de type hiérarchique. Les responsables de la conformité dans les filiales et les succursales, sont hiérarchiquement rattachés à l'exécutif, ou par exception à un responsable de contrôle permanent lui-même rattaché à l'exécutif si la taille de l'entité le justifie, et dans le cadre d'un lien fonctionnel fort de type hiérarchique au responsable de la Conformité de Natixis.

Ce lien fonctionnel fort de type hiérarchique s'exprime par :

- l'approbation préalable du rattachement, de la nomination ou du retrait du responsable de la Conformité de la filiale par le responsable de la Conformité de Natixis ;
- la participation du responsable de la Conformité de Natixis à l'évaluation annuelle des performances, et à l'avancement ;
- l'obligation de transmission d'information vis-à-vis du responsable de la Conformité de Natixis.

Dans les métiers exercés en maison mère, le responsable de la Conformité dépend directement et hiérarchiquement du responsable de la conformité de Natixis.

Axes du dispositif de contrôle de conformité

Le dispositif de contrôle de conformité de Natixis s'articule autour de trois axes :

Déontologie

La déontologie a pour mission de veiller à ce que la réglementation applicable aux prestataires de services d'investissements qui s'impose à Natixis, y compris à ses filiales, ainsi qu'à chacun de ses collaborateurs, soit correctement connue et appliquée, pour assurer l'intégrité des marchés et la primauté des intérêts du client.

Les enjeux de l'année 2009 ont été, d'une part, le déploiement à l'étranger de l'outil permettant de systématiser la détection des conflits d'intérêts et la notification à la direction de la Conformité des opérations sensibles en termes de confidentialité et, d'autre part, la prise en compte des évolutions réglementaires dans le code de conduite et les procédures de conformité.



La circulation de l'information privilégiée et la détection des conflits d'intérêts sont gérés au moyen d'un outil informatique dans les métiers de la Banque de Financement et d'Investissement, ce qui facilite la tenue des listes d'initiés et permet de formaliser et de conserver l'historique de l'identification et le traitement des conflits d'intérêts potentiels ou avérés. En 2009, cet outil a été déployé sur l'ensemble des implantations européennes des activités de Banque de Financement et d'Investissement et ses fonctionnalités ont encore été améliorées.

Les évolutions réglementaires ont été traduites dans les procédures internes de conformité. Le règlement intérieur, ainsi que le manuel de conformité, ont été actualisés et le contenu des formations à la conformité a été modifié en conséquence. La direction de la Conformité a participé activement aux travaux de place sur des sujets tels que les ventes à découvert, le conseil en investissement ou la rémunération des professionnels de marchés.

Enfin, la direction de la Conformité a continué à s'impliquer dans la création des nouveaux produits en vérifiant leur conformité à la réglementation en vigueur et en participant à de nombreux comités ad hoc.

Sécurité financière

Le département Sécurité financière, rattaché à la direction de la Conformité, a pour mission l'organisation du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme (« **LCB-FT** »), tant chez Natixis qu'au sein de ses filiales (en coordination avec les responsables de ces entités). À ce titre, il assure un rôle essentiel de conseil, surveillance, formation et information au sein de Natixis.

Les efforts anticipés en 2008 ont permis à Natixis d'être rapidement en conformité avec les évolutions réglementaires (liées à la transposition de la 3^e Directive européenne relative au blanchiment de capitaux par l'ordonnance du 30 janvier 2009), notamment en ce qui concerne :

- l'introduction d'une approche fondée sur la notion de risque avec une graduation des mesures anti-blanchiment en fonction du niveau de risque ;
- le renforcement des règles de connaissance clients avec l'identification de bénéficiaires effectifs et de personnes politiquement exposées (PPE) ;
- l'extension du champ de déclaration de soupçon au financement du terrorisme et aux infractions exposant à une peine de prison de plus d'un an, incluant notamment la corruption et la fraude fiscale.

Ainsi, la procédure cadre de « Connaissance du client » a fait l'objet d'une mise à jour en février 2009, pour tenir compte des évolutions réglementaires et son adaptation aux différents métiers de Natixis se poursuit.

L'effort de formation et d'information LCB-FT des collaborateurs a été poursuivi. Des formations spécifiques ont été dispensées auprès des métiers concernés par la nouvelle procédure dite de « Connaissance du client ».

La lutte contre le financement du terrorisme et le respect des embargos ont été poursuivis en 2009, pour répondre aux obligations de gel des avoirs, notamment avec les nombreuses mises à jour de listes européennes et américaines (OFAC). Cette année, les évolutions de l'outil informatique Fircosoft ont permis d'étendre le périmètre des flux filtrés en intégrant de nouveaux messages de paiements.

Contrôles

Les contrôles permanents de second niveau, dont la direction de la Conformité assure la responsabilité, portent notamment sur :

- la conformité des opérations, cela consistant à vérifier que non seulement les opérations, mais aussi les processus de réalisation desdites opérations sont conformes aux règles bancaires et financières applicables et aux règles de marché ;
- la conformité des organisations ;
- la qualité des données transmises à la direction de la Conformité (remontées via des outils automatisés et des indicateurs) ; et
- l'application des procédures. Ce contrôle consiste à s'assurer de l'existence de procédures, du respect de celles-ci, conformément à l'article 40 du Règlement 97-02, ainsi que de leur conformité par rapport aux règles régissant les différentes typologies de risques.

Les contrôles réalisés par la direction de la Conformité peuvent revêtir trois formes :

- des contrôles sur base d'indicateurs issus des contrôles de premier niveau ;
- des contrôles sur base d'alerte provenant des outils de contrôle automatisés, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et de la détection des abus de marché ;
- des contrôles via des vérifications sur pièces et le cas échéant sur place, permettant notamment de s'assurer que les contrôles automatisés sont pertinents. Ils permettent également de vérifier l'application de règles plus qualitatives (connaissance et classification du client, application des murailles de Chine, gestion des conflits d'intérêts...).

La démarche de cartographie des risques de non-conformité s'est poursuivie sur l'année 2009 et a porté sur les filiales France ainsi que sur les filiales et succursales du réseau international BFI. Les cartographies de risques de non-conformité de chaque entité, à l'instar de celle de Natixis S.A., servent de base aux plans de contrôle en fonction des zones de risques ressortant comme devant faire l'objet d'un pilotage prioritaire.

La démarche de cartographie prend également en compte des zones de risques mises en évidence par le service des risques opérationnels et qui pourraient avoir un impact dans le domaine de la conformité.

Enfin, la surveillance du risque de fraude fait l'objet d'un suivi spécifique via un pôle dédié au sein de la direction de la Conformité.

3.2.2 - SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La direction de la Sécurité des systèmes d'information est garante de la sécurité des systèmes d'information et de la continuité d'activité de Natixis. Elle est également responsable devant la Direction générale de la mise en œuvre de la politique de sécurité de l'information dont elle assure la définition, le contrôle et la maintenance.

Le responsable de la sécurité des systèmes d'information (« **RSSI** ») assure ses missions pour Natixis et ses filiales ainsi que vis-à-vis des clients. Il a pour rôle :

- de s'assurer en permanence de l'adéquation de la politique de sécurité aux risques encourus ;
- de promouvoir la politique de sécurité et de la faire respecter à tous les niveaux ;
- de fournir, le cas échéant, les services de sécurité nécessaires ;
- de contrôler, de surveiller le respect de cette politique et d'assurer un suivi global sur l'ensemble de Natixis.

Le RSSI de Natixis (« **RSSI Natixis** ») est rattaché depuis le 1^{er} avril 2009 au directeur de la Conformité. Il travaille en étroite coopération avec l'Inspection générale et la direction des Risques.

Il participe à certains comités en charge des contrôles et des risques opérationnels de la Banque, notamment :

- le comité des risques opérationnels et sécurité des systèmes d'information ; et
- le comité des risques opérationnels Natixis.

Le RSSI Natixis anime la direction de la Sécurité des systèmes d'information. Il est assisté d'un responsable de la sécurité des systèmes d'information dédié à la BFI (qui lui est rattaché fonctionnellement). L'ensemble des effectifs en la matière au sein de Natixis représente 65 collaborateurs (internes et externes).

Le RSSI Natixis anime et contrôle la filière sécurité de l'information qui rassemble les différents acteurs en charge de piloter, de mettre en œuvre et de contrôler la politique de sécurité de l'information incluant la continuité d'activité. Les différents acteurs sont les suivants :

- RSSI rattachés aux filiales de Natixis (« **RSSI Filiales** ») en charge d'appliquer localement la politique de sécurité en fonction du contexte propre à la filiale ;
- correspondants locaux au sein des métiers (correspondants Plan de Continuité d'Activité, correspondants sécurité logique notamment). Ils sont en charge de relayer localement la politique de sécurité et de délivrer conseil et assistance en la matière sur leur périmètre ; et
- correspondants au sein des maîtrises d'œuvre du système d'information en charge de mettre en place et de maintenir les dispositifs de sécurité.

La gouvernance de la filière Sécurité de l'information est assurée notamment au travers des comités suivants :

- un comité stratégique de la sécurité des systèmes d'information qui est l'instance décisionnelle de plus haut niveau en matière de sécurité de l'information pour Natixis. Ce comité, présidé par un membre du comité de Direction générale, a pour but de valider le plan annuel de sécurité de Natixis. Tous les métiers y sont représentés. Il s'est réuni deux fois en 2008 mais n'a pu se tenir en 2009 dans le contexte de réorganisation de la filière ;
- un comité de coordination de la sécurité des systèmes d'information qui réunit régulièrement les différents acteurs de la sécurité et notamment les RSSI filiales et métiers afin d'assurer le suivi du plan annuel de sécurité, de coordonner et piloter l'ensemble des actions de la filière et de mutualiser les projets de sécurité. Il s'est réuni cinq fois en 2009 ;
- des comités dits Sécurité Filiale ou Métiers, animés par les RSSI filiales, assurent le pilotage des actions en matière de sécurité du système d'information à l'échelle d'une filiale ou d'un métier. Un comité de sécurité des systèmes d'information animé par le RSSI BFI, est dédié à la BFI.

Les activités de la filière sécurité de l'information ont porté en 2009 sur :

- le contrôle permanent ;
- la mise en place d'un plan d'une centaine de contrôles classifiés selon les normes dites COBIT et ISO 27002 ;
- l'évaluation des métiers au regard des différentes politiques de sécurité ;
- la réalisation d'un plan de tests d'intrusion, de tests de vulnérabilité et d'enquêtes internes ; et
- la surveillance permanente des systèmes d'information, intégrant essentiellement la corrélation des événements de sécurité, la surveillance Internet et le suivi des failles de sécurité.

La sécurité logique

La Sécurité des systèmes d'information (« **SSI** ») a initié et piloté des actions de fond relatives au renforcement et au contrôle de la sécurité logique. Ces actions concernent :

La gestion des identités et des habilitations :

Un référentiel central des personnes physiques est désormais en place, en vue de renforcer le contrôle de l'adéquation des habilitations aux personnes.

La SSI a procédé par ailleurs à des revues d'habilitations et mène, suite aux recommandations du rapport dit Lagarde, un projet d'authentification biométrique des utilisateurs traders (authentification par reconnaissance automatique du réseau veineux du doigt des personnes en lieu et place de la saisie d'un identifiant et d'un mot de passe).

Pour sécuriser les mots de passe des administrateurs à forts privilèges, un progiciel de « coffre-fort électronique » a été qualifié en 2009. Il sera déployé en 2010.



La gestion des certificats clients et serveurs

La SSI administre les certificats numériques de ses clients, collaborateurs et de ses serveurs. En 2009, une nouvelle autorité de certification répondant aux plus hauts niveaux de sécurité prévu par la Direction générale de la Modernisation de l'État (DGME) a été créée. Elle permet de renforcer la robustesse de l'authentification et la signature des opérations avec nos clients finaux.

L'amélioration de la confidentialité

La SSI a conduit en 2009 une étude relative à la mise en place d'une solution de contrôle de conformité des postes de travail (chiffrement, protection ports USB...). Le chiffrement de l'ensemble du parc des PC portables a été décidé et sera mis en œuvre en 2010.

La prévention des risques

La SSI a poursuivi en 2009 son programme de sensibilisation des collaborateurs, de veille juridique et d'élaboration de politiques de sécurité. Deux politiques ont été promulguées en 2009 : la politique de sécurité physique ; et la politique de sécurité des fournisseurs. Ces deux politiques feront l'objet d'une évaluation de mise en œuvre en 2010.

Parallèlement, des normes ont été déclinées sur des domaines variés, notamment sur la sécurité des Blackberry, la sécurité WIFI, la sécurité des noms de domaines, la gestion des entrées/sorties de personnel et l'archivage de la messagerie.

Enfin, le programme « chaîne de confiance » de mise en œuvre des services de sécurité (création et validation de signature électronique, horodatage, archivage électronique probant) dans le cadre de la dématérialisation des services entre Natixis et ses clients a été terminé en 2009. Les travaux ont consisté à mettre en place, au-delà des Corporate, des services d'authentification forte reposant sur un mot de passe dynamique sur SMS à destination des particuliers et professionnels. Ce service permet de répondre à la demande du gouverneur de la Banque de France sur la sécurisation des transactions et des achats en ligne.

La continuité d'activité

Le dispositif de continuité en place chez Natixis est placé sous la responsabilité du RSSI Natixis. Les travaux en 2009 ont porté sur :

- la prise en charge de la pandémie grippale A H1N1. Un plan de prévention a été mis en place intégrant l'acquisition d'un stock de masques, la mise en œuvre des procédures et des infrastructures pour le travail à distance ainsi que deux exercices de port de masques ;
- la mise en place d'un tableau de bord d'évaluation des niveaux de maturité des plans de continuité d'activité (PCA) et de conformité aux politiques de continuité d'activité et de gestion de crise. Ce tableau de bord fait l'objet d'une consolidation et d'une publication aux directions métiers ;

- la mise en œuvre d'une politique de gestion de crise. Une cellule d'observation et support a été créée, en charge, en cas de crise, de coordonner et piloter les différentes cellules de crise et d'informer les membres de la cellule de crise exécutive présidée par le directeur général ;
- les tests des plans de continuité d'activité. Natixis dispose de plus de 1 500 positions de repli pour les utilisateurs, d'un site de secours informatique et de salles de réunion de crise. En 2009, Natixis a effectué 27 exercices de repli utilisateurs, une cinquantaine de tests de secours informatiques incluant 3 tests de simulation de sinistre réel sur les sites centraux d'une durée d'une semaine chacun et 5 entraînements à la gestion de crise dont un exercice de la cellule observation et support ;
- la mise en place progressive d'un outil central de gestion de plan de continuité d'activité (PCA).

Le plan sécurité de l'information 2010 s'inscrit dans le prolongement des initiatives sécurité engagées en 2009. Il devra prendre en compte les directives issues du nouvel actionnaire de référence BPCE. Il s'articule autour de quatre axes prioritaires :

La gouvernance de la filière

Pour aligner la gouvernance de la sécurité des systèmes d'information avec les nouvelles orientations du plan stratégique dit New Deal, Natixis a engagé fin 2009 un chantier de formalisation de la charte d'organisation et de fonctionnement de la filière SSI et continuité d'activité. Cette charte s'intègre dans les deux chartes BPCE dites « Sécurité des systèmes d'information » et « Continuité d'Activité ». Cette nouvelle organisation sera mise en place en 2010. Dans le cadre de la gouvernance, une cartographie des risques sécurité sera élaborée en cohérence avec la cartographie des risques opérationnels existante.

Les axes de travail visant à assurer le contrôle permanent, qui seront poursuivis en 2010, sont les suivants :

- la poursuite du projet Security Information and Events Management (SIEM) de collecte et d'analyse des événements de sécurité ;
- la mesure du niveau de conformité de Natixis aux directives de sécurité, le déploiement des contrôles de niveau 1 et 2 de la sécurité des systèmes d'information et la mise en place de tableaux de bord ;
- le suivi des recommandations d'audit de manière transversale à la filière ;
- le suivi opérationnel de la sécurité et l'industrialisation des tests d'intrusions notamment sur les sites institutionnels du groupe ;
- le déploiement des politiques de sécurité.

Procédures de contrôle interne

Les politiques suivantes feront notamment l'objet de plans d'action en 2010 :

- la politique de contrôle des accès logiques (authentifications et habilitations) : les « workflows » d'habilitation notamment seront améliorés ;
- la politique de sécurité réseau : les différentes zones de confiance devront être mises en place et contrôlées. Une étude sera menée sur l'opportunité de mettre en œuvre la sécurisation par Network Access Control (NAC) ;
- la politique de sécurité dans les projets : elle sera déployée afin de responsabiliser les chefs de projets pour la livraison d'applications qui intègrent, d'une part, les besoins de sécurité propres au projet et, d'autre part, les politiques et directives de sécurité existantes.

Le déploiement des politiques de sécurité sera accompagné chaque fois que nécessaire de campagnes de sensibilisation à destination des collaborateurs de Natixis.

La continuité d'activité

Le scénario 3 « indisponibilité des compétences » (ex : plan managérial, pandémie, crues de Seine) sera traité en priorité.

Les axes de développement portent sur :

- la création des plans services de continuité par les responsables associés (Systèmes d'information, Logistique, Ressources humaines, Communication) répondant aux besoins des métiers ;
- le suivi du déploiement du plan de protection contre la pandémie grippale et le pilotage des différentes actions nécessaires. Le développement d'un plan de prévention contre le risque d'inondation ;
- la poursuite de la mise en place de la politique de continuité d'activité et de gestion de crise. Le déploiement du progiciel PHENIX (logiciel de gestion et le maintien en condition opérationnelle des plans de continuité d'activité (PCA)), la réalisation des contrôles de niveau 2 et le déploiement d'un reporting central ;
- la sensibilisation du personnel à la continuité d'activité et à la formation de la filière.

3.3 - Troisième niveau

Le troisième niveau de contrôle – ou contrôle périodique – est assumé par l'Inspection générale.

L'Inspection générale est rattachée au directeur général de Natixis. Un lien fonctionnel fort l'unit à l'Inspection générale de BPCE, conformément au dossier visé par le CECEI dans sa décision du 15 novembre 2007 et à la charte de la filière audit interne de BPCE. En accord avec ces mêmes principes, l'Inspection générale anime chez Natixis une filière mondiale de l'audit.

L'Inspection générale est en charge d'une mission de contrôle des contrôles et fait partie des responsables du bon fonctionnement du système de contrôle interne de la Banque au sens du Règlement CRBF. À ce titre, elle est indépendante de l'ensemble des entités opérationnelles et fonctionnelles de Natixis et n'est investie d'aucune mission opérationnelle, et ne peut en conséquence se trouver en situation de conflit d'intérêts.

L'Inspection générale mène ses travaux sous la forme de missions d'audit dans l'ensemble du périmètre de Natixis (société mère, filiales et succursales), sur toutes les classes de risques qu'engendrent les différents métiers exercés, sans qu'il puisse lui être opposé de domaine réservé ni de secret professionnel. Son champ d'investigation englobe l'ensemble des activités opérationnelles de Natixis (y compris les activités gérées comme « en extinction » dans le cadre de la GAPC, pour de plus amples informations sur ce point, il convient de se reporter au chapitre 4 « partie GAPC »), ses filières fonctionnelles – dont, notamment, les entités en charge d'une mission de contrôle permanent – et ses activités externalisées. Sur l'ensemble des lignes métiers, ses interventions comportent des analyses approfondies des opérations, ainsi que des processus « front-to-back » dans lesquels s'inscrivent les activités. Ces analyses conduisent à une évaluation des points de contrôle existants dans les processus audités ainsi qu'à une appréciation des risques engendrés par les activités concernées. Elles débouchent, en tant que de besoin, sur des recommandations propres à renforcer la complétude et la robustesse des dispositifs de contrôle ou de maîtrise des risques audités. Ces recommandations sont hiérarchisées par ordre de priorité.

Les rapports de missions sont transmis aux unités auditées, ainsi qu'à la Direction générale de Natixis. En outre, l'Inspection générale de BPCE reçoit une copie de tous les rapports émis par l'Inspection générale de Natixis, conformément aux dispositions du dossier visé par le CECEI dans sa décision du 15 novembre 2007, ainsi qu'à celles de la charte de la filière audit interne du Groupe BPCE.

L'Inspection générale est responsable des travaux de suivi des recommandations. Elle mène à ce titre des diligences et missions de suivi, et s'appuie le cas échéant sur les travaux menés en la matière de façon récurrente par les instances de contrôle permanent.

Les interventions de l'Inspection générale découlent d'un plan d'audit annuel, lui-même inscrit dans le cadre d'un plan pluriannuel à quatre ans définissant des périodicités d'intervention et un calibrage des moyens adapté aux risques à contrôler.

Le plan d'audit peut faire l'objet de révisions en cours d'année, à la demande de la Direction générale ou lorsque les circonstances l'exigent.

L'Inspection générale dispose par ailleurs de moyens pour mener, outre ses missions d'audit traditionnelles, des enquêtes



ponctuelles destinées à répondre à des besoins survenus en cours d'année, et non initialement prévus dans le plan d'audit.

Les plans d'audit annuel et pluriannuel de Natixis sont approuvés par le directeur général et par l'Inspection générale de BPCE. Le plan d'audit annuel est examiné par le comité d'audit.

En 2009, l'Inspection générale a diligenté des missions sur l'ensemble des classes de risques engendrés par les activités de Natixis, y compris les activités gérées en extinction dans la GAPC, tout en consacrant une part non négligeable de ses moyens à des enquêtes de nature réglementaire, en accompagnement des démarches d'homologation « Bâle II » entreprises par Natixis, ainsi qu'à des missions menées dans les filiales de Natixis, en application des conventions d'audit signées avec celles-ci au cours de l'exercice 2008.

Ces travaux se sont inscrits dans le cadre d'une coordination active avec l'Inspection générale de BPCE. À cette fin, six réunions du comité de coordination des inspections générales (CCIG) se sont tenues au cours de l'exercice.

Par ailleurs, des efforts visant à rationaliser et harmoniser les méthodologies et outils de l'Inspection générale ont été menés en 2009, notamment dans les domaines de l'organisation des missions d'audit, ainsi que de la formalisation du résultat des travaux d'audit.

Enfin, des travaux spécifiques ont été entrepris dans le domaine du suivi des recommandations d'audit, en vue de mettre Natixis en conformité avec les dispositions de l'article 9.1 du Règlement CRBF. Plusieurs missions de suivi des recommandations émises par la Commission bancaire ont été menées, tandis que les recommandations issues de l'Inspection générale de Natixis font l'objet d'un suivi formalisé lors des missions sur place, ainsi que de campagnes de suivi déclaratif.

3.4 - La coordination des contrôles

En vigueur dans le périmètre au sein de Natixis Banques Populaires, la pratique du comité de coordination des fonctions contrôles (« **CCFC** ») a été reconduite depuis 2007 chez Natixis.

Présidé par le directeur général de Natixis, ou son suppléant le secrétaire général, il réunit le directeur financier, le directeur des Risques, le directeur de la Conformité et le directeur de l'Inspection générale. Le directeur de la Conformité assure le secrétariat du CCFC.

Son rôle et ses modalités de fonctionnement sont définis dans une charte. Il a vocation à traiter des questions relatives à l'organisation des services de contrôle et à la planification de leurs travaux, ainsi que de mettre en évidence les zones de risques émergentes ou récurrentes dans le périmètre et de remonter au niveau de l'organe exécutif les dysfonctionnements significatifs observés. Il a également pour objet de fournir à l'organe exécutif des points sur les contrôles en cours réalisés par les fonctions de contrôles internes ou externes, ainsi que par les régulateurs, et de s'assurer de la bonne prise en compte des conclusions de ces travaux par les lignes opérationnelles.

Il peut en tant que de besoin entendre des responsables opérationnels. Le CCFC a tenu trois réunions en 2009.

IV - SUIVI ET CONTRÔLE DES RISQUES

En cohérence avec l'organisation du Groupe BPCE, le dispositif de contrôle permanent de second niveau est organisé sous l'autorité de la filière Conformité et de la filière Risques, selon leurs attributions respectives. Celles-ci veillent au bon fonctionnement de la chaîne des contrôles de premier et second niveau.

La direction des Risques de Natixis s'inscrit dans le dispositif du Groupe BPCE organisé en filières, les relations entre l'organe central actionnaire et sa filiale Natixis étant régies par la charte Risques groupe.

Elle a pour mission de contribuer au développement sécurisé de Natixis en veillant à ce que le dispositif de maîtrise des risques mis en œuvre soit efficace et exhaustif et à ce que le niveau des risques encourus soit cohérent avec les orientations de l'activité définies par la Direction générale. Son périmètre d'action s'étend aux risques suivants :

- risques de crédit ;
- risques de marché ;
- risques de taux d'intérêt global, de liquidité et de change structurel ;
- risques opérationnels ;

et à toutes les entités entrant dans le périmètre de consolidation de Natixis.

La direction des Risques a été impliquée, au côté de la direction de la Conformité, dans les travaux menés par la DRH afin de mettre en œuvre les actions nécessaires à la mise en conformité de Natixis à l'arrêté du 14 janvier 2009 mentionné dans l'article 5 (g) du règlement CRBF n° 97-02.

La direction des Risques est un acteur essentiel du dispositif de contrôle permanent visant à assurer l'identification, la mesure et l'encadrement des risques encourus. L'exercice de sa mission l'amène à être force de proposition auprès de la Direction générale et à la tenir informée des expositions de Natixis et de leur évolution. Elle assure également un reporting auprès du conseil d'administration et du comité d'audit de Natixis en leur fournissant notamment des tableaux de bord et des analyses ponctuelles.

L'instance factière de gouvernance des risques de Natixis est le comité des risques de Natixis qui définit les grandes lignes de la politique de risque, examine les principaux risques et valide les principales normes et méthodologies mises en œuvre.

En 2009, conformément aux articles 17 ter et 38 du Règlement CRBF, des seuils d'alerte ont été définis par le comité d'audit de Natixis.

4.1 - Risques de crédit

Identification et analyse des risques de crédit à l'octroi

La direction des Risques est responsable de l'analyse du risque de crédit des contreparties. Elle mène cette analyse contradictoire à partir d'un dossier de crédit formalisé, présenté par contrepartie et groupe bénéficiaire, incluant toutes les informations pertinentes et utiles à la prise de décision :

- informations relatives au client, son activité et son environnement : données financières, identification et analyse du client menée dans le respect des diligences de référencement validées par la direction de la Conformité en cas d'entrée en relation, notation interne de la contrepartie, prenant en compte le risque pays ;
- données externes : rating attribué par les agences de notation, analyse sectorielle, analyses des risques pays et souverains... ;
- informations relatives aux engagements, et aux garanties, sûretés ;
- le dossier de crédit récapitulant l'ensemble des risques de crédit encourus par Natixis, y compris ceux afférents aux opérations de marché ; et
- éléments concernant la rentabilité.

Chaque dossier de crédit soumis à décision doit comporter une proposition de notation interne, une proposition de LGD (loss given default) ainsi qu'une recommandation de limites.

Les décisions de crédit sont prises soit dans le cadre de délégations accordées aux métiers et à certains membres de la direction des Risques, soit par les comités de crédit compétents, à l'issue d'un processus d'analyse contradictoire. Les délégations sont formalisées et octroyées intuitu personae, sans faculté de sous-déléguer, par le directeur général ou toute personne qu'il habilite à cet effet. Elles sont calibrées en fonction de la catégorie et de la notation interne des contreparties, de la nature et la durée de l'engagement.

En complément du circuit de décision sur base individuelle, le comité des risques Natixis, organe faîtière des comités risques, valide les principales procédures régissant la prise de risque et fixe des limites globales, par exemple en matière de risques pays.

4.1.1 - NOTATION DES CONTREPARTIES

La maîtrise des risques de crédit requiert une notation des risques et des procédures d'engagement ou de suivi des opérations conformes au titre II du Règlement CRBF et à l'arrêté ministériel du 20 février 2007.

Natixis s'appuie sur la notation interne individualisée de chaque contrepartie dans la gestion des risques de crédit (prise de décision, surveillance...). En concertation avec la BPCE, elle a défini les méthodologies de notation applicables aux classes d'actifs détenues en commun. Elle intervient conformément à

l'organisation commune fixant les rôles de chaque intervenant en termes de notation, d'information et de suivi des notations, ceci en vue d'assurer l'uniformité et la cohérence des méthodologies et des notes attribuées dans l'ensemble du groupe.

4.1.2 - SUIVI DES RISQUES DE CRÉDIT

La mesure et le suivi des engagements se font au quotidien dans des outils dédiés de consolidation.

Un système d'information permet une consolidation globale des limites et des expositions de crédit sur un périmètre couvrant l'ensemble des expositions au risque de crédit de Natixis et pour l'essentiel de ses filiales. L'identification des contreparties de Natixis dans le référentiel des Tiers fait l'objet d'une gestion dédiée : une contrepartie se voit attribuer un identifiant spécifique unique, l'identifiant du groupe réglementaire auquel elle appartient, ainsi que l'indicateur de son rang au sein du groupe.

La direction des Risques communique à la Direction générale et aux responsables des métiers de la banque des états d'analyse des risques de Natixis : études d'évolution, tableaux de bord... Les engagements de Natixis ainsi que leur évolution sont présentés suivant des indicateurs de risques tels que :

- la catégorie, la notation interne, le secteur d'activité ou la localisation des contreparties ;
- le type d'engagement ;
- la segmentation Bâle II.

De même, ils prennent en compte des critères de gestion interne (filiales, desk...).

4.1.3 - SURVEILLANCE DES RISQUES DE CRÉDIT

La surveillance du risque de crédit s'appuie sur une responsabilisation des métiers et différentes actions de contrôle pilotées par un service dédié de la direction des Risques.

Le suivi au fil de l'eau est assuré par les métiers front office, le middle office pour les financements et par la direction des Risques en contrôle de second niveau.

Concernant les dépassements, un comité des dépassements se tient tous les mois afin d'analyser l'évolution des dépassements à partir d'indicateurs (nombre, métiers concernés...), de se pencher sur les cas de dépassements significatifs et de suivre leur régularisation.

Les dossiers présentant un niveau de risque dégradé sont détectés au fil de l'eau et remontés immédiatement à la direction des Risques, à la direction Restructuring et Affaires spéciales et au métier concerné conformément à la procédure des contreparties sous surveillance et à la procédure d'alerte.

Leur mise sous surveillance est alors étudiée et le cas échéant actée par la direction Restructuring et Affaires spéciales, la direction des Risques ou le comité de crédit compétent selon le niveau d'exposition.



Une revue a minima trimestrielle est menée pour les dossiers sensibles et donne lieu à une présentation en comité des contreparties sous surveillance qui se réunit trimestriellement.

Les risques sensibles, douteux ou en phase contentieuse sont suivis par la direction Restructuring et Affaires spéciales, qui intervient en tant que de besoin dans la gestion des dossiers difficiles et assure le recouvrement des créances en cas de procédure judiciaire.

4.1.4 - SUIVI DES DOSSIERS DOUTEUX ET CONTENTIEUX

Provisions individuelles

Des comités des provisions sont organisés tous les trimestres pour chaque filière. Ils examinent tous les dossiers dont l'évolution est susceptible de donner lieu à provisionnement ou ajustement de la provision déjà constituée et déterminent le niveau de provision nécessaire.

Le comité des provisions de Natixis se réunit trimestriellement. Organisé par la direction Finances et Risques, il regroupe autour du directeur général, le directeur des Risques, le directeur Restructuring et affaires spéciales et les responsables des filières concernées. Il s'appuie notamment sur l'examen mené par le comité des contreparties sous surveillance.

Provisions collectives

Outre les provisions individuelles, Natixis constitue des provisions pour le risque pays et pour le risque sectoriel. Du fait du passage aux normes IFRS, elles sont devenues des provisions collectives, constituées sur la base d'actifs homogènes et construits suivant trois critères :

- la notation pour les encours sur les particuliers et les professionnels ;
- le risque sectoriel ; et
- le risque géographique pour les autres contreparties (corporate, souverain...).

La recherche d'indices objectifs de dépréciation est menée à partir d'une analyse et d'un suivi approfondis des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macroéconomique propres au secteur ou au pays. Le cas échéant, il est fait appel au jugement d'expert pour affiner le résultat obtenu.

4.2 - Risques de marché

ORGANISATION DU DISPOSITIF DE MAÎTRISE DES RISQUES DE MARCHÉ DE NATIXIS

Les principaux risques de marché de Natixis sont générés par les pôles Marchés de capitaux, Debt & financing, Supervision et gestion active des risques, et Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés (GAPC) de la BFI de Natixis.

Le dispositif de contrôle et de maîtrise des risques de marché est en premier lieu de la responsabilité des métiers de front office, qui assurent la gestion et la surveillance permanente au quotidien, des limites qui leur sont préalablement allouées.

Le contrôle des risques de marché de Natixis est assuré par le département des Risques de marché, qui fait partie de la direction des Risques. Ce département définit en toute indépendance les principes de mesure des risques et élabore de façon autonome les outils correspondants.

Les missions et l'organisation du contrôle des risques de marché de Natixis sont décrits dans la charte d'encadrement des risques de marché de Natixis, validée par le comité des risques Natixis en mars 2007 et amendée en février 2008 et janvier 2009.

Cette charte définit :

- les principes et le dispositif régissant l'encadrement des risques de marché de Natixis ;
- les conditions d'instruction, d'octroi et de suivi des limites de risques de marché matérialisant cet encadrement ; et
- les rôles respectifs des métiers de front office, de la direction des Risques et du comité risques marché de Natixis (« CRM »).

Elle s'applique à l'ensemble des entités de Natixis dont l'activité présente des risques de marché.

La direction des Risques de Natixis joue un rôle majeur dans l'ensemble du dispositif mis en œuvre :

- elle apporte un regard indépendant des métiers dans le processus de décision en matière de risques de marché ;
- elle définit les méthodes de mesure des risques et de réfections et les soumet pour validation au comité risques de marché ;
- elle propose ou instruit les limites, qu'elles soient demandées par les métiers ou à son initiative auprès de ce même comité ;
- elle a un rôle de gestion proactive des risques et de conseil auprès des métiers : analyses quantitatives de la gestion des produits en fonction de l'évolution des sensibilités - via les stress tests en particulier, détection des produits pouvant avoir des effets néfastes sur les portefeuilles, développement d'indicateurs de sensibilités complémentaires, mise en place d'axes d'analyse transversaux (produits, classes d'actifs, ...), analyse de risques spécifiques en fonction d'événements de marché ;
- elle est responsable de l'analyse et de la mesure quotidienne des risques encourus, selon un processus devant garantir, d'une part, la prise en compte de l'ensemble des risques auxquels Natixis est exposée de manière significative et, d'autre part, la fiabilité et l'homogénéité au sein de l'entreprise des calculs effectués ;
- elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et de l'exploitation des outils de mesure des risques de marché permettant une agrégation des risques sur une base consolidée Natixis, les choix étant validés dans leur principe par le CRM.

Procédures de contrôle interne

Toute demande de limite doit faire l'objet d'une instruction préalable par la direction des Risques.

Concernant l'octroi de limites, Natixis s'est dotée dès sa création du CRM qui se tient, deux fois par mois, sous la présidence du directeur général ou son délégué dûment désigné, membre du comité de Direction générale.

En complément à ce comité, un cadre délégataire a été mis en place afin d'assurer une fluidité des décisions entre deux sessions de comités.

Le système de délégation est construit en fonction des délégataires métiers et de critères discriminants tels que : montant en VaR ⁽¹⁾, limites opérationnelles quantitatives et qualitatives, pourcentage d'accroissement par rapport à une limite existante dans le cas d'une demande d'augmentation, type d'opération.

Des procédures précisent certains aspects pratiques du dispositif décrit dans la charte d'encadrement des risques de marché de Natixis :

- dispositif d'octroi de risques de marché, et délégations attachées ;
- procédure de notification des limites ;
- procédure de dépassement de limites ;
- procédure de loss alert ;
- procédure de fonctionnement des demandes one-off.

Un projet de refonte complet de l'ensemble des procédures Risques marché a été lancé en décembre 2009. Ce projet vise à améliorer le processus décisionnel au quotidien en impliquant le front office, d'une part, et à fluidifier le déroulement du CRM, d'autre part.

En 2009, ce dispositif a été renforcé à l'international par la mise en place d'une charte internationale des risques de marché. Outre la définition de responsables mondiaux du suivi des risques de marché par métier, cette charte pose les principes d'un renforcement des interactions entre les équipes centrales et les équipes délocalisées. Cette organisation Risques reflète l'organisation mondiale des activités front office.

Le dispositif de suivi des risques de marché s'est également adapté aux réorganisations des activités survenues en 2008 et 2009 à la suite des crises successives des marchés. Les travaux d'harmonisation et d'homogénéisation des indicateurs de risques, de méthodologies de pricing et de réflexions ont été facilités par cette nouvelle organisation et se sont poursuivis en 2009.

Le département des Risques de marché vérifie quotidiennement que les limites sont respectées. Tout dépassement fait l'objet d'une notification auprès du front office et du management.

Un reporting global des risques est diffusé, quotidiennement, à la Direction générale, à BPCE et aux responsables du front office. La direction des Risques propose à la validation du comité risques faitier de Natixis les limites globales et les principales normes et procédures.

Enfin, conformément aux articles 17 ter et 38 du Règlement CRBF, des seuils d'alerte en matière de risques de marché ont été définis par le comité d'audit. Ils concernent tout dépassement de la limite en VaR globale de plus de 20 % et toute exception globale de backtesting ⁽²⁾ de la VaR réglementaire ⁽³⁾ de plus de 20 %. Aucune alerte n'a été signalée en 2009.

MÉTHODOLOGIE DE MESURE DES RISQUES DE MARCHÉ DE NATIXIS

Le dispositif d'encadrement des risques repose sur une méthodologie validée de mesures de risques, sur l'allocation aux métiers de limites d'intervention dans ce cadre méthodologique et sur le contrôle ex-post du respect de ces limites.

Natixis a retenu le modèle interne dit Scénarisk, fondé sur une mesure en VaR Monte-Carlo et validé par la Commission bancaire.

L'extrême volatilité des marchés sur l'ensemble des classes d'actifs observée depuis la faillite de Lehman Brothers avait conduit Natixis à adopter une nouvelle méthodologie de calcul, désormais basée sur une économétrie dont les écarts-types sont calculés comme étant le maximum (axe de risque par axe de risque) des écarts-types calculés sur les périodes 12 mois glissant et 3 mois glissant.

Ce changement méthodologique a nécessité le « recalibrage » de l'ensemble des limites lors de la mise en œuvre de la nouvelle méthode en décembre 2008, l'ancienne méthodologie de calcul de la VaR - basée sur un historique d'un an - continuant à faire l'objet d'un suivi parallèle de façon quotidienne.

Depuis le 31 décembre 2008, Natixis utilise la VaR dite « nouvelle économétrie », ainsi validée par la Commission bancaire, dans le calcul des fonds propres au titre du risque de marché sur les périmètres homologués en modèle interne.

Aucune exception de backtesting n'a été constatée sur l'ensemble de l'année sous revue.

(1) La VaR ou Value at Risk est un indicateur représentant le montant de perte qui a statistiquement X % de chances de ne pas être dépassé (intervalle de confiance) au cours des N prochains jours (horizon de temps donné). Il existe différents mode de calcul de la VaR (Paramétrique, Historique, Monte Carlo). Natixis utilise une VaR Monte Carlo 99 %- 1 jour.

(2) Backtesting : Afin de s'assurer de la robustesse du modèle, la VaR calculée en J doit être comparée au P&L réalisé en J + 1. La VaR étant calculée pour un intervalle de confiance de 99 %, le montant de perte réalisé doit statistiquement dépasser le chiffre de VaR dans 1 % des cas, c'est-à-dire en moyenne 2,5 fois par an (260 jours ouvrés).

(3) La VaR dite réglementaire correspond à la VaR des périmètres tels que validés par la Commission bancaire. Cette VaR homologuée par le régulateur est utilisée par Natixis pour le calcul des fonds propres au titre du risque de marché.



Un chantier transverse « facteurs de risques » associant la direction des Risques, le front office et le service des Résultats, a été mené tout au long de l'année 2009. Ce projet de révision de l'ensemble des facteurs de risques utilisés dans le calcul de VaR vise à optimiser la représentation des risques pris dans cet indicateur. Des outils de mesures quantitatives et objectives de la pertinence des facteurs de risques ont été créés, une procédure de révision périodique des facteurs de risques venant compléter le dispositif actuel.

De même, Natixis a poursuivi ses travaux de « recalibrage » et de redéfinition des stress tests globaux (hypothétiques et historiques). Trois nouveaux stress tests historiques (venant compléter les six déjà existants) et deux nouveaux stress tests hypothétiques (venant compléter les trois déjà existants) ont ainsi été mis en place.

Concernant les stress tests spécifiques, le chantier commun entre la direction des Risques et la BFI, lancé en 2008 s'est poursuivi tout au long de l'année 2009. Des stress tests spécifiques calculés quotidiennement dans les outils de gestion ont été déployés sur l'ensemble des périmètres. Des limites ont par ailleurs été définies pour les périmètres des dérivés actions, commodities, change et exotiques de taux.

À la suite de la crise majeure observée sur les marchés financiers, la BFI a réorganisé fin 2008 ses activités afin d'en cantonner une partie dans un portefeuille ad hoc (GAPC), pour de plus amples informations sur ce point, il convient de se reporter au chapitre 4, « GAPC ». Cette réorganisation s'est poursuivie début 2009, notamment avec la création de compartiments homogènes par type d'actif, conduisant à une adaptation du dispositif de suivi des risques (calibrage de nouvelles limites notamment).

Dans ce contexte de réorganisation au sein de la BFI et de création du nouvel organe central actionnaire unique de Natixis, BPCE, une garantie a été mise en place sur une grande majorité des périmètres « crédit cantonnés » de Paris et New York. Pour autant, l'encadrement des risques effectué par le département Risques de marché a été maintenu de manière homogène et exhaustive sur l'ensemble des activités qu'elles soient ou non garanties par la BPCE. Une VaR et des stress tests globaux tenant compte de la garantie de BPCE sont maintenant produits et communiqués quotidiennement à certains des membres du comité exécutif.

4.3 - Risques de taux d'intérêt global, de liquidité et de change structurel

GOVERNANCE

La gestion et le suivi des risques structurels de bilan de Natixis, société mère, sur base consolidée sont placés sous l'autorité du comité de gestion actif-passif (le « **comité GAP** ») présidé

par le directeur général et auquel participent des membres du pôle Banque de Financement et d'Investissement, de la direction Finances et Risques et de la BPCE. D'une périodicité trimestrielle, ce comité faitier sur ce domaine a pour principales missions :

- la validation des grandes règles de gestion actif - passif (incluant celles relatives à la tarification interne de la liquidité), des conventions, des indicateurs et des limites pour le suivi, la gestion et l'encadrement des risques structurels de bilan, et ce en liaison avec le cadre ALM normatif fixé par BPCE ;
- la validation de la politique globale de refinancement ;
- la surveillance des grands équilibres de bilan et de leurs évolutions ; et
- la surveillance des risques structurels de bilan et du respect des limites.

En matière de suivi des risques de liquidité et de change structurel, le périmètre de suivi du comité GAP porte sur l'ensemble du périmètre consolidé hors filiales d'assurance qui ne présentent pas de risque de liquidité intrinsèque et font l'objet d'une gestion spécifique. Le suivi du risque de taux d'intérêt global du comité GAP se réfère au portefeuille bancaire de Natixis social et des principales filiales établissements de crédit.

Sur le périmètre social, qui concentre la majeure partie des risques de bilan de Natixis, la transformation en taux et en liquidité issue des activités de financement est centralisée par le biais de contrats d'adossement interne à la trésorerie mondiale qui en assure la gestion opérationnelle par délégation du comité GAP. Les activités de marchés adossent leurs besoins nets de refinancement auprès de la trésorerie mondiale dans le cadre d'enveloppes prédéfinies.

Sur le périmètre consolidé de Natixis, certaines filiales établissements de crédit disposent d'une délégation de gestion de leurs risques ALM. Leurs risques sont suivis par un comité ad hoc local auquel assiste un membre de la direction Finances et Risques. Les autorisations de tirages et leurs besoins de refinancement prévisionnels sont revus au moins une fois par an en comité de financement des filiales.

Pour permettre une consolidation des risques ALM au niveau du groupe, l'outil ALM de Natixis est interfacé avec celui de BPCE et les indicateurs ALM produits sur le périmètre Natixis sont remontés périodiquement à BPCE.

LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

Le risque de taux d'intérêt global chez Natixis, essentiellement d'ordre linéaire et concentré sur l'euro et le dollar américain, résulte majoritairement de positions de transformation entre opérations contractuelles. Les positions les plus significatives concernent des expositions sur la partie courte des courbes des

taux et sont notamment liées au décalage de date de re-fixation des taux interbancaires. Ce risque est mesuré en sensibilité de la valeur économique des portefeuilles par point de courbe et par devise et encadré pour les périmètres les plus significatifs par des limites validées et suivies par la direction des Risques. Ce dispositif est complété par des mesures et des limites en VaR.

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

La transformation en liquidité et le risque qu'elle génère sont mesurés à partir d'impasses statiques de liquidité ⁽¹⁾. À des fins de pilotage des besoins prévisionnels de liquidité à court terme, cet indicateur est produit chaque jour sur un horizon de trois mois en pas de temps quotidien pour l'ensemble des opérations contractuelles du périmètre social. Il est encadré par une limite permanente d'exposition sur le marché du jour le jour et par des seuils opérationnels internes à la trésorerie mondiale pour les classes d'échéance un, deux et trois mois.

Concernant la transformation opérée à moyen terme, des impasses sont produites mensuellement en pas annuel jusqu'à extinction des opérations ainsi que des ratios de couverture par classe d'échéance. Ces ratios sont encadrés par des ratios de couverture minima validés par le comité GAP et examinés périodiquement lors de ce comité.

Enfin, conformément aux recommandations des autorités de tutelle, ce dispositif est complété par des exercices dits de stress de liquidité destinés à mesurer la capacité de Natixis à faire face à des scénarii de crise systémique, spécifique et combinée sur un horizon de trois mois. Les hypothèses de ces stress ont été revues en 2009 à la lumière de la crise du quatrième trimestre 2008. Les résultats des simulations effectuées sont consolidés par BPCE.

LE RISQUE DE CHANGE STRUCTUREL

Pour Natixis, il concerne très majoritairement les positions structurelles en dollar américain du fait de la présence dans son périmètre de consolidation de succursales et de filiales à l'étranger dotées dans cette devise. Compte tenu de la présence de risques pondérés en devises (principalement le dollar américain) autre que l'euro, le comité GAP a approuvé que soit maintenu un refinancement par achat de devises pour les investissements durables afin d'immuniser le ratio de solvabilité de la banque contre les fluctuations des parités contre euro.

4.4 - Risques opérationnels

Le département des Risques opérationnels est en charge du suivi et du contrôle des risques induits par une défaillance attribuable aux process opérationnels, au personnel, aux systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Les missions et l'organisation relatives aux risques opérationnels sont décrites dans la *Charte pour la mesure, le contrôle et la gestion des risques opérationnels* de Natixis, validée par le comité des risques Natixis en septembre 2007. Cette charte définit :

- les procédures de mesures des risques opérationnels :
 - collecte des incidents,
 - investigation sur incidents graves,
 - cartographie des risques,
 - indicateurs et variables d'environnement ;
- les procédures d'encadrement des risques opérationnels :
 - définition et suivi des plans d'action,
 - politique de limite.

La filière Risques opérationnels est délimitée par une organisation matricielle articulée selon les deux axes d'activité et de localisation.

Le dispositif est piloté par le comité des risques opérationnels de Natixis, organe spécialisé veillant à déterminer la politique des risques opérationnels. Il constitue l'extension opérationnelle de l'organe exécutif et dispose comme tel de l'ensemble de son pouvoir de décision pour les questions relevant de son champ d'application. Ce comité trimestriel est présidé par le directeur général ou son suppléant le directeur Finances et Risques, le responsable du département des Risques opérationnels en assurant le secrétariat.

Les comités risques opérationnels métier sont une déclinaison du comité des risques opérationnels de Natixis encadrant au plus près l'exposition risques opérationnels métier. Se réunissant selon une périodicité a minima trimestrielle, ces comités sont présidés par le directeur du métier avec la participation du département des Risques opérationnels qui dispose d'un droit de veto et en assure le secrétariat.

La gouvernance de la filière Risques opérationnels a permis d'accompagner la réorganisation des métiers de la banque tout en poursuivant l'effort de l'amélioration constante des processus via des actions correctives et plans d'actions.

(1) Pour chaque classe d'échéance (un jour, deux jours..., trois mois..., un an..., dix ans), l'impassse statique de liquidité se définit comme la différence entre les ressources restant dues et les emplois non encore amortis. Une impasse négative sur une classe d'échéance donnée indique que la banque a des besoins prévisionnels de refinancement à lever sur les marchés. Une impasse positive signifie que la banque dispose d'excédents de ressources à réemployer. Le terme statique signifie qu'aucune hypothèse de production nouvelle d'emplois ou de ressources n'est intégrée dans le calcul de l'indicateur.



V - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

5.1 - Processus d'établissement des comptes consolidés

L'établissement des comptes consolidés de Natixis est assuré par la Direction financière en utilisant désormais les outils et référentiels de consolidation développés et administrés par Natixis S.A. En tant que société cotée, Natixis élabore des comptes consolidés distincts, bien que le sous-groupe, dont elle est la tête, soit inclus, depuis le 1^{er} juillet 2009, dans le groupe de consolidation BPCE formé par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne.

À cet égard, le processus de consolidation suivi, tout en étant autonome opérationnellement, reste totalement lié à celui de BPCE.

La fiabilité de ce processus est fondée sur les grands principes suivants :

- la définition et la diffusion des principes comptables applicables aux sociétés du groupe incluant l'analyse et l'interprétation des réglementations comptables IFRS émises au cours de la période ;
- la méthode de la consolidation directe, largement déployée sur l'ensemble de Natixis, permettant l'examen et le contrôle de chacune des liasses de consolidation des sociétés consolidées à partir d'une procédure formalisée de revue ;
- une fréquence trimestrielle d'élaboration des comptes consolidés, qui procure un meilleur niveau de contrôle de l'information financière, anticipant ainsi les opérations significatives de l'exercice et multipliant les phases de rapprochements des opérations intra-groupe ;
- un processus de contrôle automatisé des informations individuelles en provenance des entités consolidées, par l'utilisation de liasses de consolidation intégrant des contrôles d'exactitude ou de cohérence, dont le non respect bloque la transmission des données ;
- l'analyse unitaire de l'ensemble des écritures impactant les capitaux propres consolidés et la réalisation d'une preuve de l'impôt, intégrant la justification des impôts différés, pour chaque entité consolidée concourant ainsi au bouclage individualisé des capitaux propres consolidés ;
- une piste d'audit justifiant l'ensemble des données comptables publiées dans les états financiers et dans l'annexe à partir des comptes individuels de chacune des entités consolidées et des écritures de consolidation ;
- des procédures d'archivage et de sécurisation incluant la sauvegarde biquotidienne de la base unique de consolidation avec tests de restauration régulièrement effectués ;

- un accompagnement régulier et une formation adaptée des équipes comptables des entités consolidées auprès desquelles l'outil de consolidation est déployé, permettant ainsi de diffuser les meilleures pratiques au sein du groupe.

Le projet d'un nouvel outil de consolidation mis en œuvre dès le second semestre 2008 s'est poursuivi avec l'intégration de nouvelles fonctionnalités.

Cet outil permet ainsi à Natixis de :

- produire une liasse native en référentiel comptable IFRS, une gestion des impôts différés en local et l'automatisation des annexes consolidées ;
- garantir la cohérence des données relevant des périmètres bancaire et assurance ;
- poursuivre la mise en transparence des paliers de Natixis (paliers BFI Natixis Garantie & Compagnie 1818 notamment) ;
- offrir des fonctionnalités de restitution permettant l'alimentation des reporting réglementaires, sociaux et prudentiels et servant le processus de revue analytique ;
- donnant l'opportunité de réaliser des sous-consolidations ;
- permettre à BPCE d'accéder aux données de Natixis via des interfaces dédiées ;
- sécuriser le processus d'intégration des liasses en provenance des entités internationales via la mise en œuvre d'un 1^{er} niveau de contrôle en local puis d'un 2^e niveau de contrôle centralisé ;
- faire bénéficier ces mêmes entités internationales d'une fonctionnalité de conversion périodique qui permet de préserver la contrevaletur des résultats trimestriels.

Nonobstant l'outil de consolidation, Natixis a achevé le processus de migration vers un outil comptable unique, qui, conjugué à la mise en œuvre d'une interface automatique de production des données de consolidation, permet, depuis le 30 juin 2009, de produire une seule liasse de consolidation, simplifiant et fluidifiant ainsi le processus.

Les processus de pilotage de l'arrêté et suivi a posteriori ont été maintenus tout au long de l'exercice afin de fiabiliser l'organisation d'ensemble des arrêts.

Enfin, l'objectif d'une réduction supplémentaire des délais de publication des comptes consolidés du groupe constituera l'un des enjeux majeurs de l'exercice 2010.

5.2 - Processus de maîtrise du contrôle interne des entités consolidées

Dans le cadre du processus réglementaire mis en œuvre par la Commission bancaire (Règlement CRBF) sur le contrôle interne des établissements de crédit, l'Inspection générale de Natixis évalue, sur la base des résultats des missions périodiques qu'elle effectue, les procédures de contrôle interne, notamment comptable et financier de l'ensemble des entités consolidées, qu'elles aient ou non le statut d'établissement de crédit.

Procédures de contrôle interne

Décentralisées du fait de l'existence de fonctions distinctes de gestion et de contrôle au sein de la plupart des filiales, les procédures de contrôle interne sont adaptées à l'organisation de chacune des sociétés consolidées et comportent systématiquement un processus de contrôle comptable à plusieurs niveaux :

- un niveau de base, où des contrôles permanents et localisés dans les métiers opérationnels sont intégrés au processus de traitement et formalisés dans des programmes de travail clairement définis ;
- un niveau intermédiaire piloté par les Directions financières ou comptables de chaque entité où sont exercés des contrôles indépendants des processus de traitement destinés à assurer la fiabilité et l'exhaustivité des comptes ;
- enfin, un niveau ultime de ce dispositif dévolu à l'Inspection générale dans son rôle de contrôle périodique.

Les contrôles permanents et périodiques portent notamment sur le suivi de la justification des comptes réalisés par les services, de l'apurement des suspens, des processus de rapprochement comptabilité-gestion (tant au niveau des encours de bilan que du compte de résultat), du respect des règles comptables de correct rattachement des charges et des produits, de la régularisation des anomalies détectées à l'occasion de ces contrôles, ainsi que de la documentation et des analyses qui en sont faites.

Ils s'exercent dans le cadre de systèmes d'information comptables diversifiés au sein de Natixis.

Pour l'ensemble de ces systèmes, Natixis et ses filiales continuent de développer leurs procédures de contrôles comptables et financiers et de se doter d'outils de piste d'audit adaptés, la Direction financière exerçant un rôle de supervision, pilotage et suivi des contrôles réalisés au sein des filiales.

Sur le périmètre de Natixis, société mère, tout d'abord, Natixis a achevé en 2009 la mise en œuvre d'un schéma directeur des systèmes de synthèses (« **SDSS** ») et se dotant ainsi :

- d'un nouvel outil de comptabilité (Matisse) intégrant les fonctionnalités classiques d'un ERP comptable (clé comptable, comptabilité en devise, gestion des calendriers, piste d'audit des données, etc.) ;
- de nouveaux référentiels associés aux différents axes de la clé comptable (Tiers, Produits, Activités, Applications et Structure) garantissant l'utilisation de références communes par les différents systèmes de gestion et de synthèse ;
- d'une base des inventaires collectant l'ensemble des données nécessaires aux systèmes de synthèse comptable et aux déclarations réglementaires ;
- d'un moteur de rapprochement des inventaires et de la comptabilité intégré à l'outil, incluant deux niveaux de rapprochement possibles (stock et mouvements) et pouvant être décliné aux différents axes de la clé comptable ;
- d'entrepôts de données dédiés permettant le paramétrage de restitutions standardisées et accessibles à l'ensemble de la banque.

Suite à la migration comptable au 1^{er} avril 2009 du périmètre des opérations de marchés, l'outil Matisse est devenu l'unique référent comptable pour l'ensemble des entités gérées dans les systèmes de gestion back office parisiens.

Ce premier jalon atteint, les équipes de Natixis ont poursuivi leurs travaux, tout au long de l'exercice, pour isoler dans les systèmes les données relatives au périmètre Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés (GAPC) (pour de plus amples informations sur la GAPC, il convient de se reporter au chapitre 4, « GAPC »), ainsi que celles couvertes par la garantie octroyée par BPCE à compter du deuxième semestre 2009.

Le dispositif de Contrôles Comptables de Natixis, repose sur les principes fondamentaux suivants :

- une séparation des fonctions d'enregistrement et de contrôle comptable ;
- une organisation articulée autour d'un premier niveau de contrôle logé dans les métiers et d'un second niveau de révision sous la supervision de la Direction financière ;
- un dimensionnement adapté aux objectifs définis ;
- un cadencement des travaux et une fréquence de déploiement des contrôles comptables équilibrée ;
- un pilotage et un suivi exercés par la Direction financière.

Il s'appuie sur des solutions applicatives dédiées :

- la première, développée par Natixis (Corot), répond aux besoins de restitution, de synthèse et de pilotage des contrôles. Elle intègre par ailleurs l'accès à une base documentaire centralisant l'ensemble des procédures et documentation propre au Contrôle Comptable ;
- les outils (Vermeer/Recon/Ematch) servent le dispositif de contrôle et permettent une industrialisation des processus de réconciliation (suspens, rapprochement des encours comptables et de gestion ainsi que des P&L comptables et économiques).

Sur le périmètre des opérations de marché, la migration au second trimestre 2009 vers l'outil comptable de référence permet progressivement aux équipes de contrôles distinctes de faire converger leur méthode de travail.

Les processus de contrôle comptable et financier sont organisés de la manière suivante :

- un premier niveau décentralisé au sein des back offices d'une part et du service des résultats, d'autre part ; le premier prenant en charge les travaux de rapprochements de stocks et de lettrage au travers d'un outil métier (Recon) et le second prenant en charge les travaux de rapprochement des PNB économique et comptable au travers de l'outil Ematch ;
- un second niveau au sein de la Direction financière, ayant la responsabilité de l'exploitation, de l'analyse des informations justificatives et des reporting produits, mais aussi de la réalisation de contrôles complémentaires.

La plupart des principes directeurs de contrôle Comptable, présentés dans une charte, sont déclinés, bien qu'ils ne soient pas totalement assis sur les mêmes outils.



L'exercice 2009 a quant à lui été dédié :

- à la mise en œuvre de workflow de pré analyse (Recon) ou de suivi (Vermeer) des suspens, permettant ainsi, pour le périmètre des opérations de marché, de faciliter les réconciliations et, pour le reste de l'environnement, d'automatiser le suivi des suspens âgés ;
- à la mise en œuvre de nouveaux contrôles portant soit sur des montages ou opérations spécifiques, soit sur des thématiques telle que les risques individuels et collectifs ainsi que les risques et charges (satisfaisant ainsi aux recommandations émises notamment lors d'inspections antérieures) ; et,
- à la poursuite de la démarche de rationalisation du dispositif (Projet « Performance »), entamée en 2008 avec l'aide du département de l'organisation.

Sans remettre en cause les différentes natures de contrôles comptables et le niveau de qualité nécessaire à la production des comptes, elle a permis à la filière « Contrôle Comptable » d'identifier les actions à mettre en œuvre pour atteindre un niveau de compétences et de productivité renforcé, dans un contexte de réduction des effectifs lié notamment aux objectifs du plan de sauvegarde de l'emploi.

Décliné sur l'ensemble des périmètres, le projet a consisté sur la base de diagnostics détaillés :

- à recentrer les missions du contrôle comptable sur les travaux d'arrêté mensuels, tout en réaffirmant la nécessité de centraliser les travaux quotidiens de nature comptable (lettrages des suspens, etc.) par des équipes dédiées ;
- à recenser un ensemble de leviers d'optimisation nécessitant des revues de process ou des évolutions d'outils ;
- à simplifier le 1^{er} niveau de contrôle en proposant le regroupement des équipes de contrôle intra-métier et en créant, là où elles faisaient défaut des structures de contrôles dédiées.

Au-delà des évolutions du dispositif, les équipes de contrôles comptables ont été particulièrement sollicitées, dans le contexte de crise financière actuelle, par des exigences renforcées de contrôle.

Elles ont notamment porté sur la validation des expositions à risque, la Communication financière afférente ainsi que les contrôles liés à la mise en œuvre opérationnelle de la garantie octroyée par BPCE.

Par ailleurs, l'année 2009 a été marquée par :

- une généralisation de la comptabilisation des opérations internes ;
- une meilleure maîtrise des suspens ; la constitution d'équipes dédiées à l'apurement et la résolution a permis de réduire significativement le stock initial et d'identifier les causes structurelles nécessitant des corrections dans les chaînes applicatives ;
- le résultat de ces travaux permet en fin d'exercice d'atteindre un niveau de suspens sur ce périmètre inférieur à 15 000 suspens (contre 41 000 en décembre 2008) ;

- une nette amélioration des processus de rapprochement, tant au niveau des rapprochements d'encours de bilan avec la gestion qu'au niveau des rapprochements de résultats comptables et économiques, le nombre d'écarts non expliqués ayant fortement diminué et la qualité des justifications s'étant améliorée tout au long de l'exercice ; et,
- un processus de sécurisation de la détermination des valorisations des opérations du périmètre GAPC, impliquant systématiquement la direction des Risques dans le circuit de validation et dotant Natixis, depuis septembre 2009, d'une base unique des prix sur ce même périmètre.

L'exercice 2010 sera principalement dédié à la poursuite du déploiement d'un nouvel outil comptable sur la plate-forme Asie. Après avoir été déployé en 2009 à Hong Kong, Singapour, Labuan et Sydney, le projet « Panda », relatif à la refonte du système comptable Asie, concernera les succursales de Ho Chi Minh Ville et de Shanghai.

Une réflexion sera par ailleurs engagée, quant à la politique de déploiement de l'outil Matisse à l'international.

Le dispositif de contrôles comptables continuera d'évoluer en 2010, sous l'impulsion notamment de BPCE, dans le cadre d'une démarche par filière. La filière « Révision comptable » sera notamment amenée à réaliser des missions de contrôle permanent qui, en marge des arrêtés, compléteront le dispositif.

Enfin, le projet New Deal « Organisation des fonctions support » qui a pour objectif de clarifier les missions et la répartition des rôles de chaque filière contribuera, en 2010, au processus d'amélioration continue de la filière comptable.

5.3 - Contrôles externes

En complément des procédures de contrôle mises en place par les Directions financières chargées de l'élaboration des comptes individuels ou consolidés, la qualité du contrôle comptable est vérifiée par :

- les missions ponctuelles des Inspections générales des organes centraux (CNCE, BFBP) et de l'Inspection générale de Natixis ;
- les inspections que diligente la Commission bancaire en sa qualité de superviseur du système de surveillance bancaire ; et,
- l'audit des commissaires aux comptes dont les travaux sont organisés dans le cadre d'un collège de trois cabinets intervenant de façon homogène et trimestrielle sur toutes les entités du périmètre de consolidation de Natixis, et dont les conclusions s'appuient, notamment, sur le respect des principes édictés par le groupe ainsi que sur l'efficacité des procédures locales de contrôle interne.

Paris, le 12 avril 2010

François Pérol

Président du conseil d'administration

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Natixis et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 29 avril 2010

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Damien Leurent

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International

Fabrice Odent

MAZARS

Charles de Boisriou - Michel Barbet-Massin



8

ÉLÉMENTS JURIDIQUES

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE 434

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire (1^{re} à la 15^e résolution) 434

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire (16^e à la 23^e résolution) 435

PROJETS DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 MAI 2010 436

Projet de résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire 436

Projet de résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire 440

STATUTS DE NATIXIS 446

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE NATIXIS 452

Forme et transmission des actions 452

Capital social 452

Capital autorisé non émis – Délégations en matière d'augmentation de capital 452

Titres non représentatifs du capital 455

Autres titres donnant accès au capital 455

Autres renseignements sur le capital 459

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE 460

Répartition du capital au 31 décembre 2009 460

Détention des actions par les membres des organes de direction et d'administration 460

Actions détenues en propre 460

Actionnariat salarié 461

Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années 461

Personnes physiques ou morales exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur Natixis 461

Pacte d'actionnaires 461

CONTRATS IMPORTANTS 462

Certificats coopératifs d'investissement (CCI) 462

Gestion active des portefeuilles cantonnés (GAPC) 463

LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX 464

Rapport du conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'assemblée

Vingt-trois résolutions seront soumises aux actionnaires réunis en assemblée générale mixte le 27 mai 2010 à 15 heures au Carrousel du Louvre – 99, rue de Rivoli 75001 Paris. Elles se répartissent en deux groupes :

- les quinze premières résolutions (de la 1^{re} à la 15^e résolution) relèvent de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et concernent l'exercice 2009 (approbation des comptes et des conventions réglementées) ainsi que la ratification des cooptations intervenues au conseil d'administration depuis la dernière assemblée générale ; le renouvellement des commissaires aux comptes dont le mandat est arrivé à échéance ; et l'intervention de la Société sur le marché de ses propres actions ;
- les huit résolutions suivantes (de la 16^e à la 23^e résolution) relèvent de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire et concernent l'approbation du projet de fusion simplifiée par voie d'absorption de Natixis Securities par Natixis et le renouvellement des autorisations et délégations financières.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (1^{RE} À LA 15^E RÉOLUTION)

Approbation des comptes de l'exercice 2009

Dans la première et la deuxième résolution, il est proposé à l'assemblée d'approuver respectivement les comptes sociaux puis les comptes consolidés de Natixis pour l'exercice 2009.

La troisième résolution a pour objet l'affectation du résultat social.

Engagements et conventions réglementés

La quatrième résolution concerne l'approbation des engagements et conventions réglementés, en application des articles L. 225-38 et L. 225-86 du Code de commerce, conclus antérieurement à l'exercice 2009 et ayant continué à produire leurs effets, ainsi que les nouveaux engagements et les nouvelles conventions autorisés par le conseil de surveillance puis par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2009. Ces engagements et conventions sont présentés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes. Il sera également demandé à l'assemblée d'approuver les termes dudit rapport spécial.

Ratification de la cooptation d'administrateurs

De la cinquième à la neuvième résolution, il est proposé aux actionnaires de ratifier respectivement la cooptation de BPCE, de Messieurs Alain Lemaire, Bernard Oppetit, Jean Criton et de Madame Laurence Debroux comme administrateurs.

Renouvellement et nomination de commissaires aux comptes

De la dixième à la treizième résolution, il est proposé à l'assemblée de renouveler et nommer les commissaires aux comptes titulaires et suppléants dont le mandat arrive à échéance.

La quatorzième résolution a pour objet de nommer des commissaires aux comptes titulaire et suppléant pour la fiducie Capdevielle – Natixis – Trésor Public portée par Natixis.

Intervention de la Société sur le marché de ses propres actions

Il est proposé aux actionnaires dans la quinzième résolution d'autoriser le conseil d'administration à mettre en place un programme de rachat d'actions propres de la Société, jusqu'à détenir au maximum, conformément à la loi, 10 % du capital. Le prix d'achat maximum est fixé à 10 euros par action.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (16^E À LA 23^E RÉSOLUTION)

Examen et approbation du projet de fusion simplifiée par voie d'absorption de Natixis Securities, filiale à 100 % de la Société

Par la seizième résolution, il est proposé à l'assemblée d'approuver le projet de fusion-absorption par Natixis de Natixis Securities, sa filiale à 100 %, selon les modalités prévues aux termes du traité de fusion en date du 13 avril 2010, ainsi que l'évaluation du patrimoine de Natixis Securities qui en a été faite. En conséquence, il sera également proposé à l'assemblée de prendre acte, le cas échéant, de la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives à ladite fusion.

Réduction du capital social par annulation d'actions détenues en propre par la Société

Par la dix-septième résolution, il est proposé à l'assemblée de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration pour une durée de 18 mois à l'effet d'annuler, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions détenues par Natixis en propre ou acquises dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois. Cette autorisation rendra caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation précédente de même nature.

Attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de Natixis et des sociétés liées

La dix-huitième résolution vise à conférer au conseil d'administration l'autorisation pour procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés de Natixis et des sociétés et groupements qui lui sont liés ainsi qu'aux mandataires sociaux dans la limite de 5 % du capital et dans une période de 38 mois à compter de la présente assemblée.

Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne

Par la dix-neuvième résolution, il est proposé à l'assemblée de renouveler la délégation donnée au conseil d'administration

pour décider une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne et dans la limite d'un montant de 32 millions d'euros venant s'imputer sur le plafond global de 5 milliards d'euros adopté par l'assemblée générale du 30 avril 2009.

Autorisations et délégations financières

Afin de permettre à Natixis de répondre, avec souplesse et dans les meilleurs délais, à ses besoins de financement, il est proposé de compléter les autorisations et délégations de compétences déjà accordées au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009 comme suit :

- la vingtième résolution vise à conférer au conseil d'administration, en cas de mise en œuvre de la délégation de compétence accordée par la quatorzième résolution de l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009 (augmentation du capital social sans droit préférentiel de souscription dans la limite d'un plafond global de 5 milliards d'euros de nominal), l'autorisation de fixer, dans la limite de 10 % du capital, le prix d'émission dans les conditions fixées par l'assemblée générale ;
- la vingt et unième résolution vise à renouveler l'autorisation déjà conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009 en matière d'augmentation de capital social sans droit préférentiel de souscription par une offre de placement privée et qui doit dorénavant faire l'objet d'une résolution séparée conformément aux recommandations de l'AMF ;
- la vingt-deuxième résolution vise à conférer au conseil d'administration l'autorisation de procéder à une réduction de capital non motivée par des pertes, par voie de rachat d'actions.

Pouvoirs pour les formalités

Enfin, la vingt-troisième résolution concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publications et des formalités légales relatives à l'assemblée.

Pour l'ensemble des résolutions de cette assemblée générale mixte, à l'exception de la dix-neuvième, le conseil d'administration a émis un avis favorable à leur adoption.

Projets de résolutions de l'assemblée générale mixte du 27 mai 2010

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, du rapport du président du conseil d'administration relatif aux travaux du conseil et aux procédures de contrôle interne, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2009 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître une perte de 2 046 308 381,66 euros.

Il est rappelé à l'assemblée générale, conformément à la loi, que les dividendes nets payés au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

	2006	2007	2008
Montant global du dividende distribué	1 049 083 323,80 euros	549 919 212,30 euros	0 euros
Dividende distribué par action	0,86 euro *	0,45 euro *	0 euros
Nombre d'actions rétribuées	1 219 864 330	1 222 042 694	0

* Le dividende était éligible à un abattement de 40 % et à un abattement forfaitaire.

Quatrième résolution (*Approbation des conventions et engagements visés par les articles L. 225-38, L. 225-86 et suivants du Code de commerce*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les engagements et conventions visés aux articles L. 225-38 et L. 225-86 du Code de commerce, approuve les conventions et engagements qui y sont mentionnés, dans les conditions prévues aux articles L. 225-40 et L. 225-88 du Code de commerce, ainsi que les termes de ce rapport.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce, les comptes consolidés de l'exercice 2009 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter la perte de l'exercice 2009, soit 2 046 308 381,66 euros, en totalité sur la prime d'émission.

Cinquième résolution (*Ratification de la cooptation de BPCE en qualité d'administrateur*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation par le conseil d'administration du 25 août 2009 de BPCE en qualité d'administrateur, en remplacement de la Banque Fédérale des Banques Populaires, démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Sixième résolution (*Ratification de la cooptation de M. Alain Lemaire en qualité d'administrateur*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation par le conseil d'administration du 25 août 2009 de M. Alain Lemaire en qualité d'administrateur, en remplacement de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Septième résolution (*Ratification de la cooptation de M. Bernard Oppetit en qualité d'administrateur*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation par le conseil d'administration du 12 novembre 2009 de M. Bernard Oppetit en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Francis Henry démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Huitième résolution (*Ratification de la cooptation de M. Jean Criton en qualité d'administrateur*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation par le conseil d'administration du 12 novembre 2009 de M. Jean Criton en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Jean-Louis Tourret démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Neuvième résolution (*Ratification de la cooptation de M^{me} Laurence Debroux en qualité d'administrateur*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation par le conseil d'administration du 1^{er} avril 2010 de Mme Laurence Debroux en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Robert Zolade démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Dixième résolution (*Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration constatant l'expiration du mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Deloitte et Associés à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, le cabinet Deloitte et Associés, (185, avenue Charles-De-Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine cedex), qui sera représenté par M. Jose-Luis Garcia, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Onzième résolution (*Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration constatant l'expiration du mandat de commissaire aux comptes suppléant du cabinet BEAS à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, le cabinet BEAS (7-9, Villa Houssay 92524 Neuilly-sur-Seine cedex) qui sera représenté par Mme Mireille Berthelot pour une durée de six années qui expirera à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Douzième résolution (*Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration constatant l'expiration du mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Salustro Reydel, membre de KPMG International, à l'issue de la présente assemblée, décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, le cabinet KPMG (3, Cours du Triangle 92800 Puteaux) qui sera représenté par M. Fabrice Odent pour une durée de six années qui expirera à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Treizième résolution (Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration constatant l'expiration du mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. François Chevreux à l'issue de la présente assemblée, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant, M. Malcolm Mc Larty (1, cours Valmy 92923 Paris la Défense cedex) pour une durée de six années qui expirera à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Quatorzième résolution (Nomination de commissaires aux comptes titulaire et suppléant pour la Fiducie Capdevielle – Natixis – Trésor Public)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide dans le cadre de la fiducie Capdevielle – Natixis – Trésor Public de nommer :

- en qualité de commissaire aux comptes titulaire, le cabinet Mazars (61, rue Henri-Regnault 92075 Paris la Défense cedex) qui sera représenté par M. Charles de Boisriou pour une durée de six années qui expirera à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- en qualité de commissaire aux comptes suppléant, M. Patrick de Cambourg (61, Rue Henri-Regnault 92075 Paris la Défense cedex) pour une durée de six années qui expirera à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Quinzième résolution (Intervention de la Société sur le marché de ses propres actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement

n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à procéder ou faire procéder à des achats d'actions de la Société et :

1. décide que l'acquisition de ces actions pourra être effectuée afin :
 - d'assurer l'animation du titre Natixis, notamment pour favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations, dans le cadre d'un contrat de liquidité respectant les principes énoncés par la charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement (l'« AFEI ») du 14 mars 2005, reconnue par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») et conclu avec un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF,
 - de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire,
 - d'attribuer gratuitement des actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
 - d'attribuer ou de céder des actions aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise ou de mettre en œuvre tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail,
 - de les conserver et les remettre ultérieurement, à titre de paiement, d'échange ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
 - de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - de les annuler, en tout ou partie, dans le cadre d'une réduction de capital autorisée par l'assemblée générale extraordinaire,
 - plus généralement de réaliser toute opération admissible par la réglementation en vigueur ou qui le deviendrait ; dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué ;

2. décide que l'acquisition, la cession, ou le transfert de ces actions pourront être réalisés à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociation, auprès d'internalisateurs systématiques ou de gré à gré, y compris par voie d'acquisition ou de cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), par offre publique d'achat ou d'échange, par le recours à des instruments financiers dérivés ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociation, auprès d'internalisateurs systématiques ou de gré à gré, ou par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme ;
3. décide que le conseil d'administration pourra utiliser la présente autorisation et poursuivre l'exécution du programme de rachat d'actions, même en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société ou initiée par la Société dans le respect de la réglementation applicable au moment du rachat ;
4. décide que le nombre maximal d'actions pouvant être achetées pendant la durée du programme de rachat ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée générale, étant précisé que la Société ne peut par ailleurs détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions composant son capital social à la date considérée ; il est par ailleurs précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital de la Société ;
5. fixe à 2 908 000 000 euros le montant global maximal affecté au programme de rachat d'actions autorisé par la présente résolution ;
6. décide que le prix maximum d'achat des actions dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder 10 euros par action (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie), étant précisé que ce prix maximum n'est applicable qu'aux acquisitions décidées à compter de la date de la présente assemblée et non aux opérations à terme conclues en vertu d'une autorisation donnée par une précédente assemblée générale et prévoyant des acquisitions d'actions postérieures à la date de la présente assemblée ;
7. délègue au conseil d'administration, en cas d'opération ultérieure sur le capital de la Société, notamment de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou regroupement des actions, le pouvoir d'ajuster en conséquence le prix indiqué ci-dessus, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;
8. confère en conséquence au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de Bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée et prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment celle donnée par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009 dans sa trente-neuvième résolution.

Le conseil d'administration donnera aux actionnaires, dans le rapport visé à l'article L. 225-100 du Code de commerce, les informations relatives à la réalisation du présent programme.

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Seizième résolution (*Examen et approbation du projet de fusion simplifiée par voie d'absorption de Natixis Securities, filiale à 100 % de la Société*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

- connaissance prise :
 - (i) du traité de fusion en date du 13 avril 2010 aux termes duquel la société Natixis Securities, société anonyme au capital de 4 014 072 euros dont le siège social est au 47 quai d'Austerlitz, 75648 Paris cedex 13, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 682 039 888, transmettrait à la Société par voie de fusion-absorption l'intégralité de son patrimoine,
 - (ii) des comptes de Natixis Securities et de la Société relatifs à leurs exercices clos le 31 décembre 2009 et utilisés pour établir les conditions et modalités de la fusion,
 - (iii) de l'obtention du retrait d'agrément de Natixis Securities auprès du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (devenu l'Autorité de Contrôle Prudentiel), et
 - (iv) de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de Natixis Securities des comptes de Natixis Securities relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- étant précisé que :
 - (i) la Société possédant l'intégralité des actions de Natixis Securities (et s'étant engagée à les conserver jusqu'à la réalisation définitive de la fusion), il ne sera pas, en application de l'article L. 236-6 du Code de commerce, procédé à un échange desdites actions de Natixis Securities contre des actions nouvelles de la Société, cette dernière ne procédera en conséquence à aucune augmentation de son capital, les actions Natixis Securities devant être purement et simplement annulées,
 - (ii) la réalisation définitive de la fusion est conditionnée à :
 - (a) l'obtention auprès du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (devenu l'Autorité de Contrôle Prudentiel) du retrait d'agrément de Natixis Securities nécessaire à la réalisation de la fusion ;
 - (b) l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de Natixis Securities des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ; et
 - (c) l'approbation

par l'assemblée générale des actionnaires de la Société des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, du traité de fusion et de la fusion qui y est convenue,

- (iii) la fusion prendra effet : (a) sur le plan juridique, au 1^{er} juin 2010, à zéro heure (heure de Paris) ; et (b) sur les plans comptables et fiscaux, au 1^{er} janvier 2010, et
- (iv) la différence entre le prix de revient chez la Société des actions Natixis Securities et le montant de l'actif net transmis par cette dernière dans le cadre de la fusion, égale à - 5 424 706,46 euros, constituera un mali de fusion qui sera en application de la réglementation en vigueur imputé sur le résultat de la Société.

- approuve purement et simplement ledit traité de fusion par voie d'absorption de Natixis Securities par la Société, ainsi que l'évaluation du patrimoine de Natixis Securities qui en a été faite, soit au 31 décembre 2009, une valeur totale des actifs transmis égale à 4 264 008 227,08 euros et des passifs égale à 4 221 262 533,53 euros, représentant un actif net de 42 745 693,55 euros.

Après avoir pris acte de la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives prévues audit traité, telles que mentionnées ci-avant, constate que la fusion-absorption simplifiée de Natixis Securities par Natixis sera définitivement réalisée au 1^{er} juin 2010, à zéro heure (heure de Paris) avec, aux plans comptables et fiscal, effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010 ; et qu'à cette date de réalisation définitive, Natixis Securities sera dissoute de plein droit sans liquidation.

Dix-septième résolution (*Autorisation au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application d'un programme de rachat d'actions*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du capital social (étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société tel qu'il sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale), par période de vingt-quatre (24) mois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir en application du programme de rachat, à réduire corrélativement le capital social et à imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé ;

2. confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour procéder à cette ou ces réduction(s) de capital, modifier en conséquence les statuts, ainsi qu'effectuer toutes informations, publications, déclarations et formalités y afférentes et d'une manière générale faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée et prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment celle donnée par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009 dans sa douzième résolution.

Dix-huitième résolution (Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de Natixis et des sociétés liées)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, à des attributions gratuites d'actions nouvelles ou existantes de la Société, au profit de bénéficiaires appartenant aux catégories qu'il déterminera parmi les membres du personnel de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce, ou de mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II, du même code ;
- délègue au conseil d'administration le soin de déterminer, l'identité des bénéficiaires à l'intérieur des catégories susvisées, le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement à chacun d'eux, ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution de ces actions ;
- décide que le nombre total d'actions existantes ou nouvelles de la Société attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 5 % du capital de la Société à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration, étant précisé que les actions nouvelles déjà attribuées par le conseil d'administration à ce jour ne seront pas prises en compte pour le calcul de ce seuil de 5 % ;
- décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à 233 000 000 euros et s'imputera sur le plafond global de 5 milliards d'euros prévu au paragraphe 3 de la 13^e résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009

ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;

- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive, sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le conseil d'administration, au terme d'une durée d'au moins deux ans et que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires serait fixée à deux ans à compter de la date à laquelle leur attribution serait devenue définitive, étant précisé qu'en cas de durée de la période d'acquisition supérieure ou égale à quatre ans, la durée de la période de conservation pourra être réduite voire supprimée ;
- prend acte et décide que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires susceptibles d'être émises en application la présente résolution et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires desdites attributions à la partie des réserves, bénéfices, primes ou autres ainsi incorporées, et, plus généralement, renonciation des actionnaires à tout droit sur les actions ordinaires (nouvelles ou existantes) susceptibles d'être attribuées gratuitement, en application de la présente résolution ;
- délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation notamment à l'effet de :
 - (i) fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ordinaires,
 - (ii) déterminer (a) l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'eux et (b) les modalités d'attribution desdites actions et, en particulier, déterminer, dans les limites définies par la présente résolution, la période d'acquisition et la période d'obligation de conservation des actions ordinaires ainsi gratuitement attribuées,
 - (iii) décider de procéder, selon des modalités qu'il déterminera, à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société et, en particulier, déterminer les conditions dans lesquelles le nombre des actions ordinaires attribuées sera ajusté, et
 - (iv) conclure tous accords, établir tous documents, constater la réalisation des augmentations de capital réalisées en application de la présente autorisation à la suite des attributions définitives, modifier, le cas échéant, les statuts en conséquence, accomplir ou faire accomplir tous les actes, formalités déclarations auprès de tous organismes et, plus généralement, tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une période de trente-huit (38) mois à compter de la présente assemblée, et prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment celle donnée par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2007 dans sa septième résolution.

Dix-neuvième résolution (Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, et d'autre part, à celles des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans des conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, d'un montant global nominal maximal de trente-deux (32) millions d'euros, par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'Épargne salariale (ou tout autre plan aux adhérents duquel les dispositions légales et réglementaires applicables permettraient de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) mis en place au sein de Natixis constitué par la Société et les entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes de la Société en application de l'article L. 3344-1 du Code du travail, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global de 5 milliards d'euros prévu au paragraphe 3 de la 13^e résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;
2. fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;
3. décide que le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;
4. autorise le conseil d'administration à attribuer, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, en complément des actions ou valeurs mobilières à souscrire en numéraire dans le cadre des augmentations de capital susvisées, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ou déjà émises, à titre de substitution de la décote éventuellement prévue et/ou d'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales et réglementaires applicables aux termes des articles L. 3332-10 et suivants du Code du travail ;
5. décide de supprimer au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital dont l'émission fait l'objet de la présente délégation, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs, en cas d'attribution à titre gratuit aux bénéficiaires ci-dessus indiqués d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, à tout droit auxdites actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris à la partie des réserves, bénéfiques ou primes incorporées au capital, à raison de l'attribution gratuite desdits titres faite sur le fondement de la présente résolution ;
6. autorise le conseil d'administration, dans les conditions de la présente délégation, à procéder à des cessions d'actions aux adhérents à un plan d'Épargne salariale telles que prévues par l'article L. 3332-24 du Code du travail, étant précisé que les cessions d'actions réalisées avec décote en faveur des adhérents à un plan ou plusieurs plans d'Épargne salariale visés à la présente résolution s'imputeront à concurrence du montant nominal des actions ainsi cédées sur le montant du plafond visé au paragraphe 1 ci-dessus ;
7. décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment :
 - d'arrêter dans les conditions légales la liste des sociétés dont les bénéficiaires ci-dessus indiqués pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises et bénéficier le cas échéant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital attribuées gratuitement,
 - de décider que les souscriptions pourront être réalisées directement par les bénéficiaires, adhérents à un plan d'Épargne salariale, ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales et réglementaires applicables,
 - de déterminer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires des augmentations de capital,

- d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,
 - de fixer les montants des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et d'arrêter notamment la nature, les caractéristiques et le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ainsi que les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance (même rétroactive) des titres ainsi émis, les règles de réduction applicables aux cas de sursouscription ainsi que les autres conditions et modalités des émissions, dans les limites légales et réglementaires en vigueur,
 - en cas d'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer la nature, les caractéristiques et le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre, le nombre à attribuer à chaque bénéficiaire, et d'arrêter les dates, délais, modalités et conditions d'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans les limites légales et réglementaires en vigueur et notamment choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital aux décotes éventuellement prévues, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions ou valeurs mobilières sur le montant total de l'abondement, soit de combiner ces deux possibilités,
 - en cas d'émission d'actions nouvelles, d'imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfices ou primes d'émission, les sommes nécessaires à la libération desdites actions,
 - de constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
 - le cas échéant, d'imputer les frais de la ou des augmentation(s) de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant de ces augmentations de capital,
 - de conclure tous accords, d'accomplir directement ou indirectement par mandataire toutes opérations et formalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et aux modifications corrélatives des statuts,
 - d'une manière générale, de passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, de prendre toutes mesures et décisions et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées ;
8. décide que cette autorisation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment celle donnée par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009 dans sa dix-huitième résolution.

Vingtième résolution (Autorisation consentie au conseil d'administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de fixer, dans la limite de 10 % du capital, le prix d'émission dans les conditions fixées par l'assemblée générale)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce :

1. autorise le conseil d'administration, pour chacune des émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières décidées en application des quatorzième et dix-septième résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009 et de la vingt et unième résolution de la présente assemblée, à fixer le prix d'émission conformément aux conditions suivantes :
 - s'agissant des valeurs mobilières qui seront assimilables à des titres de capital de la Société admis aux négociations sur un marché réglementé, le prix d'émission ne pourra être inférieur, à la moyenne des trois dernières séances de Bourse précédant la fixation du prix de l'émission diminué éventuellement d'une décote maximale de 15 % ;
2. décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra excéder (i) 10 % du capital social par période de 12 mois et (ii) le plafond global de 5 milliards d'euros fixé au paragraphe 3 de la 13^e résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;
3. décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation ;
4. décide que la présente autorisation prendra effet à compter de ce jour et restera valable pendant la durée de validité de la quatorzième résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009.

**Vingt et unième résolution
(Autorisation à donner au conseil
d'administration d'utiliser les
délégations au titre des quatorzième
et dix-septième résolutions adoptées
par l'assemblée générale mixte du
30 avril 2009 et vingtième résolution
de l'assemblée générale extraordinaire
en date de ce jour à l'effet de procéder,
dans les conditions prévues à l'article
L. 225-136 du Code de commerce,
à une ou plusieurs émissions de titres
de capital sans droit préférentiel
de souscription par une offre, par
placement privé, visée au II de l'article
L. 411-2 du Code monétaire et financier)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 225-136 dudit Code :

- autorise le conseil d'administration à utiliser les délégations des quatorzième et dix-septième résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009 et vingtième résolution de l'assemblée générale extraordinaire en date de ce jour, aux fins d'émettre, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L. 225-136 du Code de commerce, des titres de capital sans droit préférentiel de souscription par une ou plusieurs offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
- décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra pas excéder 20 % du capital social par an ;
- décide que pour toutes les émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme en vertu de la présente autorisation, le prix d'émission pourra être fixé selon les modalités prévues à la vingtième résolution de l'assemblée générale extraordinaire en date de ce jour, dans la limite de 10 % du capital social par an, étant précisé que le montant de ces émissions s'imputera sur le plafond de 5 milliards prévu au paragraphe 3 de la 13^e résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009 ;
- décide que pour toutes les émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme en vertu de la présente autorisation, le conseil d'administration, avec faculté de subdélégations dans les conditions légales et réglementaires, pourra, selon les modalités prévues à la dix-septième résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009, décider d'augmenter le montant des titres à émettre au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais

et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission dans la limite de 15 % de l'émission initiale, lorsque le conseil d'administration constatera une demande excédentaire, étant précisé que le montant de ces émissions s'imputera sur le plafond de 5 milliards prévu au paragraphe 3 de la 13^e résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009 ;

- décide que (i) le montant nominal des émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le plafond de 5 milliards d'euros fixé au paragraphe 3 de la 13^e résolution adoptée par l'assemblée générale mixte en date du 30 avril 2009 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation et que (ii) le montant nominal d'emprunts susceptibles d'être décidés en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le plafond de 1,5 milliard d'euros fixé au paragraphe 3 de la 13^e résolution adoptée par l'assemblée générale mixte en date du 30 avril 2009 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;
- décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation dans les conditions prévues par les quatorzième et dix-septième résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009 et vingtième résolution de l'assemblée générale extraordinaire en date de ce jour ;
- décide que la présente autorisation prendra effet à compter de ce jour et restera valable pendant la durée de validité de la quatorzième résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009.

**Vingt-deuxième résolution (Autorisation
à donner au conseil d'administration
à l'effet de réduire le capital par voie
de rachat d'actions)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-204, L. 225-205 et L. 225-207 du Code de commerce, à réaliser, en une ou plusieurs fois, une réduction de capital d'un montant maximum de 465 280 000 euros, par voie d'achat en vue de leur annulation de 290 800 000 actions, pour un prix maximum d'achat de 10 euros l'action, soit un prix global maximum de 2 908 000 000 euros.

La différence entre la valeur nominale des actions annulées et le prix global de rachat sera imputé sur les comptes de réserves et/ou primes de la société.

Les actions seront annulées un mois au plus tard après l'expiration du délai accordé aux actionnaires bénéficiaires pour procéder à leur cession ;

- délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, les pouvoirs nécessaires à l'effet :
 - (i) d'arrêter le prix unitaire définitif de rachat des actions,
 - (ii) de mettre en œuvre une offre publique de rachat conformément à la réglementation en vigueur,
 - (iii) de prendre toute décision appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garantie ou le remboursement de créances en cas d'opposition des créanciers,
 - (iv) de constater le nombre d'actions apportées à l'offre publique de rachat, de procéder aux éventuelles réductions et, en conséquence, d'arrêter le montant définitif de la réduction de capital et de constater sa réalisation,

(v) de procéder aux imputations sur comptes de primes et/ou réserves corrélatives à l'opération,

(vi) de procéder aux modifications corrélatives des statuts, et

(vii) de procéder à toutes formalités corrélatives aux opérations d'offre publique, de rachat et de réduction de capital.

La présente autorisation est consentie pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée. Elle est indépendante de l'autorisation donnée dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et prévue à la dix-septième résolution de la présente assemblée.

Vingt-troisième résolution ***(Pouvoirs pour les formalités)***

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Statuts de Natixis

NATIXIS

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 4 653 020 308,80 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris
542 044 524 RCS PARIS

STATUTS

Titre I : Forme de la Société – Dénomination – Siège – Durée – Objet

Article 1 – Forme juridique – Dénomination, siège social, et durée

La Société est de forme anonyme à conseil d'administration. Elle est régie par la réglementation des sociétés commerciales, par les dispositions du Code monétaire et financier et par les présents statuts.

La Société porte le nom de « Natixis ». Le siège de la Société est à Paris (XIIIe), 30, avenue Pierre-Mendès-France.

La durée de la Société, constituée le 20 novembre 1919, est portée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 9 novembre 1994 sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Article 2 – Objet

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'exercice de toutes opérations de banque et opérations connexes au sens de la loi bancaire ;
- la fourniture de tous services d'investissement tels qu'ils sont définis par le Code monétaire et financier ;
- l'accomplissement des missions spécifiques confiées par l'État dans le domaine économique et financier, dans le cadre de conventions particulières ;
- l'exercice de toutes opérations de courtage ;
- la prise de participation dans les sociétés, groupements ou associations se rapportant directement ou indirectement aux activités énoncées ci-dessus ;
- ainsi que la réalisation de toutes opérations civiles ou commerciales.

Titre II : Capital social – Actions – Versements

Article 3 – Capital social

Le capital social est fixé à 4 653 020 308,80 euros divisé en 2 908 137 693 actions de 1,60 euro chacune entièrement libérées.

Article 4 – Forme et transmission des actions

Les actions de la Société sont sous la forme nominative, ou au porteur identifiable, au choix de l'actionnaire.

Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent selon les modalités définies par les lois et règlements.

Article 5 – Identification des actionnaires

La Société pourra, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur, demander à tout organisme ou intermédiaire habilité communication de tous renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement, ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, notamment leur identité, leur nationalité, leur adresse, le nombre de titres qu'ils détiennent et les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

Toute personne physique ou morale qui possède, directement ou indirectement, seule ou de concert, une fraction de 1 % des droits de vote (sur la base de tous les droits de vote attachés aux actions, y compris celles privées de droits de vote), ou tout multiple de ce pourcentage, doit notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre de droits de vote qu'elle possède. Cette notification doit intervenir, dans un délai de quinze jours à compter de chaque acquisition ou cession de cette fraction.

En cas de non-respect de l'obligation d'information prévue à l'alinéa précédent et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée d'un actionnaire représentant au moins 1 % des droits de vote, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Article 6 – Indivisibilité des actions

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique.

Article 7 – Droits et obligations attachés aux actions

Sauf les droits qui seraient accordés aux actions de préférence, s'il en était créé, chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre. La propriété d'une action implique, de plein droit, adhésion aux statuts de la Société et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Article 8 – Modification du capital

Le capital social peut être augmenté, amorti ou réduit par tous procédés et selon toutes modalités autorisées par la loi et les règlements.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées suivant les décisions prises par l'assemblée générale ou par le conseil d'administration. Le défaut de libération est sanctionné dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Titre III : Administration et contrôle de la Société

SECTION I : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 9 – Composition du conseil d'administration

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) administrateurs au moins et de dix-huit (18) administrateurs au plus sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, sauf la faculté pour le conseil, en cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs postes, de procéder par cooptation à la nomination de leurs remplaçants, chacun pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Lorsqu'il a été établi, conformément à la réglementation en vigueur que le pourcentage du capital détenu par l'actionnariat salarié dépassait le seuil fixé par la loi, un administrateur est nommé par l'assemblée générale ordinaire parmi les candidats désignés à cet effet par le conseil de surveillance du ou des fonds communs de placement d'entreprise. L'administrateur désigné à ce titre n'est pas pris en compte pour le calcul du nombre maximum énoncé au premier alinéa du présent article.

L'administrateur ainsi nommé siège au conseil d'administration avec voix délibérative et est soumis aux mêmes droits et obligations que les autres administrateurs de la Société.

Le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre des administrateurs en fonction. Lorsque cette proportion se trouve dépassée, le plus âgé des Administrateurs cesse d'exercer ses fonctions à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pendant toute la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de mille (1 000) actions de la Société au moins.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de six (6) ans. Ils sont rééligibles. Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Article 10 – Présidence du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit un président qui est obligatoirement une personne physique, parmi ses membres. Le président est élu pour la durée de son mandat d'administrateur et est rééligible.

Il détermine la rémunération du président.

Le conseil d'administration peut, sur proposition du président, élire un ou plusieurs vice-président(s) parmi ses membres.

Les fonctions du président prennent fin, au plus tard, à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé au cours duquel le président a atteint l'âge de soixante-cinq ans.

Le président est chargé de convoquer le conseil d'administration.

Il organise et dirige ses travaux dont il rend compte à l'assemblée générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Article 11 – Réunions du conseil d'administration

11.1 - Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société et les dispositions légales et réglementaires l'exigent, sur la convocation de son président soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation.

Le conseil peut également être convoqué par le président sur demande du tiers au moins des administrateurs, ou sur demande du directeur général, sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par les demandes ainsi faites.

Sous réserve d'une Urgence telle que définie ci-dessous et du cas visé à l'article 14 ci-dessous, le conseil d'administration doit être convoqué dans un délai raisonnable avant la date de réunion prévue. La convocation comporte l'ordre du jour détaillé de la réunion.

Les administrateurs devront disposer, avant la réunion et dans un délai suffisant, de l'information leur permettant de prendre une décision éclairée.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en cas d'absence de ce dernier, par l'administrateur le plus âgé, ou par l'un des vice-présidents le cas échéant.

Le conseil d'administration peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante, sauf pour la nomination du président du conseil d'administration.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou réputés présents.

Le conseil d'administration établit un règlement intérieur, qui peut prévoir que, sauf pour l'adoption des décisions relatives à l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion ainsi que pour l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du groupe, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil au moyen d'une visioconférence ou par utilisation de moyens de télécommunication, dans les conditions permises ou prescrites par la loi et les règlements en vigueur.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont dressés, et des copies ou extraits en sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

11.2 - En cas d'urgence telle que définie ci-dessous (« l'Urgence »), il pourra être fait application de la procédure accélérée ci-après.

L'Urgence est définie comme une situation exceptionnelle (i) caractérisée par l'existence d'un bref délai, imposé par un tiers sous peine de forclusion et dont le non-respect serait susceptible d'entraîner un préjudice pour la Société ou l'une de ses principales filiales, ou (ii) nécessitant une réponse rapide de la Société incompatible avec l'application des délais de convocation habituels du conseil d'administration.

En cas d'Urgence, les délais de convocation et de réunion du conseil d'administration ne seront pas soumis à l'article 11.1 ci-dessus, pour autant que le président du conseil d'administration de la Société ait :

- préalablement adressé une notification motivant l'Urgence au sens de la définition ci-dessus aux administrateurs ; et
- communiqué à l'ensemble des administrateurs, avec la convocation à la réunion dudit conseil, tous les éléments nécessaires à leur analyse.

Article 12 – Pouvoirs du conseil d'administration

12.1 - Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi ou les présents statuts aux assemblées générales, il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le président ou le directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Sur proposition de son président, le conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

12.2 - En sus des opérations visées par la loi et les règlements en vigueur, le règlement intérieur du conseil d'administration fixera les décisions qui seront soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Article 13 – Rémunération des membres du conseil d'administration

Des jetons de présence peuvent être alloués au conseil d'administration par l'assemblée générale. Le conseil les répartit librement entre ses membres.

Le conseil peut également allouer aux administrateurs des rémunérations exceptionnelles dans les cas et à conditions prévus par la loi.

SECTION II : DIRECTION GÉNÉRALE

Article 14 – Modalités d'exercice de la Direction générale

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre ces deux modes d'exercice de la Direction générale est effectué par le conseil d'administration qui ne peut valablement délibérer que si :

- l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins 15 jours avant la réunion du conseil ;
- les 2/3 au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Par dérogation, le premier conseil d'administration se tiendra immédiatement après l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009, et le choix du mode d'exercice de la Direction générale

se fera avec un quorum ordinaire (la moitié au moins des administrateurs présents ou représentés).

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Lorsque la Direction générale de la Société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au directeur général s'appliqueront au président du conseil d'administration qui prendra le titre de président-directeur général.

Article 15 – directeur général

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration et des dispositions et limitations prévues par le règlement intérieur. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil d'administration peut nommer un directeur général choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

Le conseil d'administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du directeur général laquelle ne peut, lorsque le directeur général est administrateur, excéder celle de son mandat.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du directeur général. Toutefois, la limitation de ces pouvoirs n'est pas opposable aux tiers.

Le directeur général peut déléguer partiellement ses pouvoirs à tout mandataire de son choix, avec ou sans faculté de substitution.

Article 16 – Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une à cinq personnes physiques, choisies parmi les administrateurs ou en dehors d'eux, chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Lorsqu'un directeur général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment, sur proposition du directeur général, par le conseil d'administration.

La rémunération du ou des directeurs généraux délégués est fixée par le conseil d'administration.

Article 17 – Responsabilité des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux sont responsables envers la Société ou envers les tiers, soit des infractions aux dispositions légales ou réglementaires régissant les sociétés anonymes, soit des violations des présents statuts, soit des fautes commises dans leur gestion, le tout dans les conditions et sous peine des sanctions prévues par la législation en vigueur.

SECTION III : CONTRÔLE

Article 18 – Censeurs

L'assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs Censeurs.

Leur mandat est de six (6) ans. Les fonctions d'un Censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Les Censeurs sont rééligibles et peuvent être révoqués par l'assemblée générale.

Les Censeurs reçoivent les mêmes informations que les administrateurs et sont convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration. Ils siègent au conseil d'administration avec voix consultative.

Ils peuvent être nommés à titre provisoire par le conseil d'administration, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant est fixé par le conseil d'administration.

Article 19 – Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés par l'assemblée générale ordinaire dans les conditions prévues par la loi. Ils sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confère la législation en vigueur.

Titre IV : Assemblées générales

DISPOSITIONS COMMUNES

Article 20 – Assemblées générales des actionnaires

Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale qualifiée d'ordinaire ou d'extraordinaire.

Article 21 – Convocation

Les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, dans les conditions de l'article L. 225-103 du Code de commerce. Les convocations sont faites dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Article 22 – Admission aux assemblées – Pouvoirs

Les assemblées se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, le droit de participer à l'assemblée générale est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au 3^e jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires habilités.

Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'assemblée générale.

Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'assemblée par la production d'une attestation de participation qui doit être annexée au formulaire de vote ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le 3^e jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux assemblées générales par un mandataire régulièrement autorisé. Ce mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leurs formules de procuration et de vote par correspondance, soit sous forme papier, soit, sur décision du conseil d'administration publiée dans les avis de réunion et de convocation, par télétransmission. Le conseil d'administration peut également décider que les actionnaires peuvent participer et voter à toute assemblée générale par visioconférence ou télétransmission dans les conditions fixées par la réglementation.

Article 23 – Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.

Article 24 – Tenue des assemblées

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration, ou en cas d'empêchement, par l'un des vice-présidents, ou par un administrateur désigné par l'assemblée.

Les fonctions de scrutateurs sont assurées par les deux actionnaires disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Il est tenu une feuille de présence conformément à la réglementation en vigueur. Les assemblées générales délibèrent aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Le conseil d'administration peut décider, lors de la convocation, la retransmission publique de l'intégralité des réunions par visioconférence ou moyens de télécommunication. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans les avis de réunion et de convocation.

Article 25 – Droits de vote

Chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Article 26 – Procès-verbaux

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits de délibération sont délivrés et certifiés conformément à la réglementation en vigueur.

Après dissolution de la Société et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont certifiés par les liquidateurs ou l'un d'entre eux.

Article 27 – Droit de communication

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause sur la gestion et le contrôle de la Société.

La nature des documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES**Article 28 – Date de réunion**

Les actionnaires sont réunis chaque année en assemblée générale ordinaire par le conseil d'administration avant la fin du cinquième mois qui suit la clôture de l'exercice, aux jour, heure et lieu désignés dans l'avis de convocation.

Article 29 – Attributions

L'assemblée générale ordinaire qui doit se tenir chaque année entend le rapport sur les affaires sociales établi par le conseil d'administration et présenté par son président ; elle entend également le rapport des commissaires aux comptes, ainsi que tout autre rapport prévu par la réglementation.

Elle discute, approuve, rejette ou redresse les comptes et détermine le bénéfice à répartir.

Elle nomme les administrateurs, les Censeurs et les commissaires aux comptes.

Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES

Article 30 – Attributions

L'assemblée générale extraordinaire peut être, à toute époque, convoquée, soit par le conseil d'administration, soit encore par application de toute disposition légale. Elle peut modifier les présents statuts dans toutes leurs dispositions, notamment augmenter ou réduire le capital, proroger la durée de la Société ou prononcer sa dissolution anticipée, mais sans pouvoir toutefois changer la nationalité de la Société, ni augmenter les engagements des actionnaires.

Titre V : Exercice social – Comptes sociaux – Affectation et répartition des bénéfices

Article 31 – Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Article 32 – Inventaire - Comptes annuels

Il est dressé, chaque trimestre, un état sommaire de la situation active et passive de la Société. Cet état est à la disposition des commissaires aux comptes et publié suivant la législation en vigueur.

Il est, en outre, établi à la clôture de chaque exercice, l'inventaire des divers éléments actifs et passifs de la Société et les documents comptables imposés tant par la législation sur les sociétés que par la réglementation bancaire.

Tous ces documents sont mis à la disposition des commissaires aux comptes dans les conditions légales et réglementaires.

Article 33 – Bénéfices de l'exercice – Dividendes

Sur le bénéfice de chaque exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours obligatoire lorsque cette réserve descend au-dessous de ce dixième.

Le solde des bénéfices constitue, avec éventuellement le report à nouveau bénéficiaire, le bénéfice distribuable dont l'assemblée générale ordinaire a la libre disposition dans le cadre de la législation en vigueur et qu'elle peut, soit reporter à nouveau, soit porter aux réserves, soit distribuer en tout ou partie, sur la proposition du conseil d'administration.

L'assemblée générale ordinaire peut aussi décider la mise en distribution de sommes prélevées sur le report à nouveau ou sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'assemblée générale ordinaire peut proposer aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre un paiement du dividende en numéraire, ou un paiement en action. Dans cette seconde hypothèse, le paiement aura lieu par attribution d'actions de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

Dans les conditions légales en vigueur, le conseil d'administration peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, en numéraire ou en actions.

Le paiement des dividendes annuels se fait aux époques fixées par le conseil d'administration dans un délai de neuf mois suivant la clôture de l'exercice.

Titre VI : Dissolution – Liquidation

Article 34 – Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital

Si, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le conseil d'administration est tenu, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire, à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

À défaut de convocation par le conseil d'administration, les commissaires aux comptes peuvent réunir l'assemblée générale.

Article 35 – Dissolution – Liquidation

À l'expiration de la Société, ou en cas de dissolution anticipée, l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, et sous réserve des prescriptions légales en vigueur, règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs, dont elle détermine les pouvoirs.

Titre VII : Contestations

Article 36 – Contestations

Toutes les contestations qui peuvent s'élever entre actionnaires sur l'exécution des présents statuts sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du lieu du siège social.

Renseignements de caractère général concernant le capital de Natixis

FORME ET TRANSMISSION DES ACTIONS (TITRE II, ARTICLE 4 DES STATUTS)

Les actions de la société sont sous la forme nominative, ou au porteur identifiable, au choix de l'actionnaire.

Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent selon les modalités définies par les lois et règlements.

CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 4 653 020 308,80 euros au 31 décembre 2009, divisé en 2 908 137 693 actions de 1,60 euro chacune entièrement libérées.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS – DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'assemblée générale mixte du 30 avril 2009 a donné au conseil d'administration des délégations de compétence en matière financière pour une période de 26 mois en vue de procéder à des augmentations de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.

L'assemblée générale mixte a décidé que ces augmentations de capital, dont le plafond global n'excédera pas cinq (5) milliards d'euros de nominal, pourront être réalisées soit par émissions d'actions, soit par émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital social, notamment sous la forme de valeurs mobilières représentatives de titres de créances (le montant nominal total de ces valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital ne pouvant excéder 1,5 milliard d'euros).

Cette même assemblée a notamment décidé que le conseil d'administration pourra :

- augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société dans la limite de 10 % du capital social au moment de l'émission ;
- augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- augmenter le nombre de titres à émettre dans les limites légales en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.

Rapport du conseil d'administration sur l'utilisation des autorisations en matière d'augmentation de capital en 2009

Aucune des délégations de compétences en matière d'augmentation de capital, accordées par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009 au conseil d'administration n'a été utilisée au 31 décembre 2009.

■ TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU DIRECTOIRE OU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Date d'assemblée	N° de résolution	Objet de la délégation	Montant autorisé	Durée	Date d'utilisation	Montant utilisé
17/11/06	20	En vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions	10 000 000 actions	38 mois	29/01/07 remplacé le 24 mai 2008	9 999 300 options
24/05/07	6	En vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions	10 000 000 actions	38 mois	21/01/08 remplacé le 22 mai 2008	9 875 000 options
24/05/07	7	En vue d'attribuer des actions gratuites	6 600 000 actions	38 mois	12/11/07 remplacé le 22 mai 2008	6 084 120 actions
22/05/08	7	En vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions	10 000 000 actions	38 mois	Néant	Néant
22/05/08	8	En vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	150 M€	26 mois	néant remplacé le 29 août 2008	Néant
22/05/08	9	En vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	150 M€ ^(a)	26 mois	néant remplacé le 29 août 2008	Néant
22/05/08	10	Possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	15 % de l'émission initiale	26 mois	néant remplacé le 29 août 2008	Néant
22/05/08	11	Possibilité que les actions émises sans droit préférentiel de souscription des actionnaires servent à rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature	10 % du capital social (au moment de l'émission)	26 mois	néant remplacé le 29 août 2008	Néant
22/05/08	12	En vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	150 M€	26 mois	néant remplacé le 29 août 2008	Néant
22/05/08	13	En vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce	16 M€	26 mois	néant remplacé le 29 août 2008	Néant

Renseignements de caractère général concernant le capital de Natixis

Date d'assemblée	N° de résolution	Objet de la délégation	Montant autorisé	Durée	Date d'utilisation	Montant utilisé
29/08/08	1	En vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	4 Md€	26 mois	30/09/08	3,7 Md€
29/08/08	2	En vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	4 Md€ ^(b)	26 mois	Néant	Néant
29/08/08	3	Possibilité que les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital émises sans droit préférentiel de souscription des actionnaires servent à rémunérer des apports en nature	10 % du capital social (au moment de l'émission) ^(b)	26 mois	Néant	Néant
29/08/08	4	En vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	4 Md€ ^(b)	26 mois	Néant	Néant
29/08/08	5	Possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	15 % de l'émission initiale ^(b)	26 mois	Néant	Néant
29/08/08	6	En vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce	16 M€	26 mois	Néant Résolution rejetée	Néant Résolution rejetée
30/04/09	13	En vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	5 Md€	26 mois	Néant	Néant
30/04/09	14	En vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	5 Md€ ^(c)	26 mois	Néant	Néant

Renseignements de caractère général concernant le capital de Natixis

Date d'assemblée	N° de résolution	Objet de la délégation	Montant autorisé	Durée	Date d'utilisation	Montant utilisé
30/04/09	15	Possibilité que les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital émises sans droit préférentiel de souscription des actionnaires servent à rémunérer des apports en nature	10 % du capital social (au moment de l'émission) ^(c)	26 mois	Néant	Néant
30/04/09	16	En vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	5 Md€ ^(c)	26 mois	Néant	Néant
30/04/09	17	Possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	15 % de l'émission initiale ^(c)	26 mois	Néant	Néant
30/04/09	18	En vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce	16 M€	26 mois	Néant Résolution rejetée	Néant Résolution rejetée

(a) Montant s'imputant sur le plafond fixé dans la résolution n° 8 de ladite assemblée générale.

(b) Montant s'imputant sur le plafond fixé dans la résolution n° 1 de ladite assemblée générale.

(c) Montant s'imputant sur le plafond fixé dans la résolution n° 13 de ladite assemblée générale.

TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Le 25 novembre 1985, la Banque Française du Commerce Extérieur a émis 140 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 5 000 FRF (762,25 euros). Le coupon est payable le 25 novembre de chaque année. Les rachats se font à l'initiative de l'emprunteur. Au 31 décembre 2009, il restait 113 000 titres participatifs en circulation.

AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Au 31 décembre 2009, il existait 36 205 673 options de souscription d'actions exerçables ou restant à exercer.

Ces options avaient été consenties jusqu'en 2005 :

- aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de Natixis Banques Populaires, ainsi qu'aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont le capital était détenu majoritairement, directement ou indirectement, par Natixis Banques Populaires ;

- aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires, des Banques Populaires, et des entités dont le capital était détenu pour plus de 50 %, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, par la Banque Fédérale des Banques Populaires ou les établissements affiliés.

Au titre de l'exercice 2006, aucune option de souscription d'actions n'avait été consentie.

Le 17 novembre 2006, l'assemblée générale mixte a autorisé le directoire de Natixis à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés ou mandataires sociaux de la société, ou à certains d'entre eux, ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions. Cette autorisation portait sur un maximum de 10 000 000 actions (soit 15 400 000 actions après l'ajustement consécutif à l'augmentation de capital de septembre 2008).

Le directoire de Natixis a décidé de consentir des options de souscription d'actions en 2007 au bénéfice de certains salariés et mandataires sociaux de Natixis, de Banque Populaire et de Caisse d'Épargne.

Renseignements de caractère général concernant le capital de Natixis

Le 24 mai 2007, l'assemblée générale mixte a, une nouvelle fois, autorisé le directoire de Natixis à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société, ou à certains d'entre eux, ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Cette autorisation portait également sur un maximum de 10 000 000 actions (soit 15 400 000 actions après l'ajustement consécutif à l'augmentation de capital de septembre 2008).

En 2008, le directoire de Natixis a arrêté un plan d'attribution d'options de souscription au bénéfice de certains salariés et mandataires sociaux de Banque Populaire et de Caisse d'Épargne. Les mandataires sociaux de ces deux groupes ont renoncé à bénéficier de leurs options.

Au cours de l'exercice 2009, aucune option de souscription d'actions n'a été octroyée.

■ ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION AU 31 DÉCEMBRE 2009

Date du plan	Date d'assemblée générale	Date de début des levées	Date d'expiration des options	Prix d'exercice d'une option (en euros)	Nombre de bénéficiaires restants	Nombre d'options autorisées	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options exerçables	Nombre d'options restant à exercer	Nombre d'options annulées	
10/09/03	31/05/01	10/09/07	09/09/10	5,410	427	6 622 000	6 266 106	1 393 828	4 516 743	0	355 536	
17/11/04	27/05/04	17/11/08	16/11/11	5,790	533	6 930 000	6 587 350	130 130	6 004 460	0	452 760	
15/11/05	19/05/05	15/11/09	14/11/12	7,740	616	7 700 000	7 653 800	21 560	7 039 340	0	592 900	
29/01/07	17/11/06	29/01/11	28/01/14	14,380	1183	15 400 000	15 398 922	0	0	14 089 614	1 309 308	
21/01/08	24/05/07	21/01/12	20/01/15	8,270	499	15 400 000	7 576 800	0	0	4 555 516	3 021 284	
TOTAUX						3 258	52 052 000	43 482 978	1 545 518	17 560 543	18 645 130	5 731 788

■ ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ATTRIBUÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DE NATIXIS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Date du plan	Date d'assemblée générale	Date de début des levées	Date d'expiration des options	Prix d'exercice d'une option (en euros)	Nombre de dirigeants bénéficiaires	Nombre d'options attribuées aux dirigeants	Nombre d'options exercées	Nombre d'options exerçables	Nombre d'options restant à exercer	Nombre d'options annulées
10/09/03	31/05/01	10/09/07	09/09/10	5,410	2	369 600	0	369 600	0	0
17/11/04	27/05/04	17/11/08	16/11/11	5,790	2	392 700	0	392 700	0	0
15/11/05	19/05/05	15/11/09	14/11/12	7,740	2	431 200	0	431 200	0	0
29/01/07	17/11/06	29/01/11	28/01/14	14,380	4	1 078 000	0	0	1 078 000	0
21/01/08	24/05/07	21/01/12	20/01/15	8,270	0	0	0	0	0	0
TOTAUX						2 271 500	0	1 193 500	1 078 000	0

Remarques :

Les chiffres tiennent compte de l'ajustement du prix d'exercice des options et du nombre d'options, consécutif à l'opération d'augmentation de capital en numéraire au cours du mois de septembre 2008.

Certaines dérogations permettent de lever les options par anticipation (opérations financières menées sur le capital de Natixis par un tiers, ainsi que départ à la retraite, négocié ou décès du bénéficiaire).

De 2001 à 2005, les dirigeants bénéficiaires étaient le président et le directeur général de Natixis Banques Populaires.

En 2007, les dirigeants mandataires sociaux étaient les membres du directoire de Natixis.

En 2008, aucun dirigeant mandataire social de Natixis n'a bénéficié d'options de souscription au titre de son mandat social au sein de Natixis.

Il n'y a pas eu de plan d'attribution d'options de souscription sur le titre Natixis en 2009.

Renseignements de caractère général concernant le capital de Natixis

Périmètre Natixis	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites	Prix moyen pondéré	Plan
Options <i>consenties</i> durant l'exercice, par l'émetteur aux dix salariés de l'émetteur et de toutes sociétés comprises dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	0	n/a	n/a
Options <i>détenues</i> sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, <i>levées, durant l'exercice</i> , par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	0	n/a	n/a

	Nombre d'actions en début d'exercice	Nombre d'actions créées pendant l'exercice	Nombre d'actions en fin d'exercice	Capital social (en euros)
2002	44 314 352	3 128 485	47 442 837	759 085 392
2003	47 442 837	602 302	48 045 139	768 722 224
2004	48 045 139	210 823	48 255 962	772 095 392
2005	48 255 962	739 518	48 995 480	783 927 680
2006	48 995 480	1 214 964 750 ^(a)	1 219 864 330	1 951 782 928
2007	1 219 864 330	2 178 364	1 222 042 694	1 955 268 310
2008	1 222 042 694	1 686 094 999	2 908 137 693	4 653 020 308,80
2009	2 908 137 693	0	2 908 137 693	4 653 020 308,80

(a) Dont 1 109 911 689 actions au titre de la division du nominal du 17 novembre 2006.

Le tableau ci-dessous détaille le montant des primes d'émission de chacune des opérations sur le capital.

Années	Libellés	Nombre d'actions	Capital social (en euros)	Primes d'émissions sur augmentation de capital (en euros)
2002	Nombre d'actions en début d'exercice	44 314 352	709 029 632	
	actions au titre des FCPE	5 355	85 680	286 620,37
	actions provenant de la conversion de TSDIC	1 717 431	27 478 896	86 413 090,39
	actions au titre de la levée d'options de souscription	4 400	70 400	108 393,66
	actions par apport de titres Arnhold & S. Bleichroeder	1 401 082	22 417 312	83 448 443,92
	actions suite à fusion avec la société immobilière ABC	217	3 472	3 943,16
	Au 31 décembre	47 442 837	759 085 392	
2003	Au 1^{er} janvier	47 442 837	759 085 392	
	actions au titre des FCPE	3 756	60 096	161 981,00
	actions au titre de la levée d'options de souscription	43 340	693 440	1 733 850,39
	actions par apport de titres Banque du Dôme-Crédifrance Factor	218 559	3 496 944	14 643 375,64
	actions par apport de titres Sopromec Participations	336 647	5 386 352	25 248 563,45
	Au 31 décembre	48 045 139	768 722 224	
2004	Au 1^{er} janvier	48 045 139	768 722 224	
	actions au titre des FCPE	3 086	49 376	175 126,36
	actions au titre de la levée d'options de souscription	207 737	3 323 792	10 204 917,64
	Au 31 décembre	48 255 962	772 095 392	
2005	Au 1^{er} janvier	48 255 962	772 095 392	
	actions au titre des FCPE	3 043	48 688	225 259,18
	actions au titre de la levée d'options de souscription	480 436	7 686 976	33 653 461,26
	actions au titre de l'augmentation de capital réservée à la Banque Fédérale des Banques Populaires	256 039	4 096 624	25 903 465,63
	Au 31 décembre	48 995 480	783 927 680	
2006	Au 1^{er} janvier	48 995 480	783 927 680	
	paiement du dividende en actions	1 103 281	17 652 496	185 075 387,75
	actions au titre des FCPE	10 010	160 160	1 529 227,70
	actions au titre de la levée d'options de souscription	83 274	1 332 384	5 773 940,85
	actions au titre des apports de la CNCE et de la SNC CHAMPION	73 131 476	1 170 103 616	13 128 041 797,00

Années	Libellés	Nombre d'actions	Capital social (en euros)	Primes d'émissions sur augmentation de capital (en euros)
NATEXIS BANQUES POPULAIRES DEVIENT NATIXIS – DIVISION DU NOMINAL PAR 10				
	<i>nouvelle situation</i>	1 233 235 210	1 973 176 336	
	imputation des frais 2006 sur la prime d'apport			(3 879 879,00)
	réduction de capital par annulation des titres auto détenus	(15 552 460)	(24 883 936)	(288 910 332,20)
	actions au titre de la levée d'options de souscription	2 181 580	3 490 528	13 635 082,21
	Au 31 décembre	1 219 864 330	1 951 782 928	
2007	Au 1^{er} janvier	1 219 864 330	1 951 782 928	
	actions au titre de la levée d'options de souscription	2 153 693	3 445 908	14 166 927,51
	actions au titre des FCPE	24 671	39 473	352 203,20
	Au 31 décembre	1 222 042 694	1 955 268 310	
2008	Au 1^{er} janvier	1 222 042 694	1 955 268 310,40	
	Affectation du résultat 2007 et prélèvement pour paiement du dividende			(716 815 118,77)
	Actions au titre de la levée d'options de souscription	22 500	36 000	142 688,50
	Paiement du dividende en actions	42 342 502	67 748 003,20	329 424 665,56
	Souscription	1 643 729 997	2 629 967 995,20	1 068 424 498,05
	Imputation des frais 2008 sur la prime d'apport			(66 113 652,29)
	Au 31 décembre	2 908 137 693	4 653 020 308,80	
2009	Au 1^{er} janvier	2 908 137 693	4 653 020 308,80	
	Au 31 décembre	2 908 137 693	4 653 020 308,80	

AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL

Natixis n'a procédé à aucun nantissement de ses titres.

Répartition du capital et des droits de vote

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2009

Au 31 décembre 2009, les principaux actionnaires de Natixis sont les suivants :

	% du capital	% des droits de vote
BPCE	71,54 %	71,67 %
Actionnariat salarié (FCPE)	0,55 %	0,55 %
Titres autodétenus	0,18 %	0,00 %
Public	27,73 %	27,78 %

À la connaissance de Natixis, il n'existe aucun autre actionnaire, hormis ceux cités dans le tableau ci-avant, qui détienne plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

DÉTENTION DES ACTIONS PAR LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Les administrateurs, personnes physiques et morales, détenaient au 31 décembre 2009 71,54 % du capital de Natixis (la presque totalité par BPCE).

La détention des actions par les mandataires sociaux est non significative. Se reporter aux pages précédentes pour les

options de souscription de la société consenties à certains salariés et mandataires sociaux.

ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 30 avril 2009, Natixis détenait 5 169 677 actions détenues en propre au 31 décembre 2009.

Le tableau ci-dessous détaille le nombre et pourcentage d'actions détenues en propre au 1^{er} janvier 2009 et au 31 décembre 2009.

	Quantité achetée	Prix d'achat (en euros)	Prix d'achat moyen (en euros)	Quantité vendue ou annulée	Prix de sortie (en euros)	Prix de sortie moyen (en euros)	Stock final	% du capital détenu
Au 1^{er} janvier 2009	39 601 886	409 379 111	10,34	26 888 244	306 575 180	11,40	12 713 642	0,44 %
Régulation de cours	33 148 196	77 306 442	2,33	35 099 104	70 799 770	2,02	(1 950 908)	
Attribution aux salariés	167 031	706 541	4,23				167 031	
Schéma d'attribution gratuit d'actions (SAGA)	3 200 000	13 544 954	4,23	167 031	706 541	4,23	3 032 969	
SAGA (Attribution aux salariés)				8 793 057			(8 793 057)	
Au 31 décembre 2009	76 117 113	500 937 049	6,58	70 947 436	378 081 491	5,33	5 169 677	0,18 %

ACTIONNARIAT SALARIÉ

La part du capital de Natixis détenue par les salariés de la Société et par ceux du Groupe BPCE représente 0,85 % (au titre du plan d'attribution SAGA ou via un FCPE) au 31 décembre 2009.

Par décision du 12 novembre 2007 et sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 24 mai 2007, le directoire avait procédé à l'attribution d'un maximum de 6 600 000 actions gratuites, réparties de manière égalitaire entre les salariés

de Natixis et ceux des sociétés qui lui sont directement ou indirectement liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Ces actions gratuites ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 12 novembre 2009, sous réserve du respect de certaines conditions, notamment de présence.

Elles resteront immobilisées jusqu'au 14 novembre 2011 et deviendront librement cessibles à cette date.

MODIFICATIONS DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Au 31 décembre (en pourcentage)	Natixis		
	2009	2008	2007
Banque Populaire et ses filiales	–	35,62 %	34,45 %
Caisse d'Épargne	–	35,62 %	34,45 %
BPCE ^(b)	71,54 %	–	–
DZ Bank AG	–	–	1,87 %
Intesa Sanpaolo Holding International	–	–	1,68 %
New Eagle Holdings LLC	–	–	0,43 %
Actionnariat salarié (FCPE)	0,55 %	0,53 %	0,70 %
Titres autodétenus	0,18 %	0,44 %	0,59 %
Public	27,73 %	27,79 % ^(a)	25,83 %

(a) Dont DZ Bank AG et Intesa Sanpaolo Holding International.

(b) Issue du rapprochement de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES EXERÇANT OU POUVANT EXERCER UN CONTRÔLE SUR NATIXIS

Natixis est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, Natixis estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Jusqu'à fin juillet 2009, Natixis était détenue par deux actionnaires de référence (la BFBP et la CNCE) lesquels avaient conclu le 17 novembre 2006, un pacte d'actionnaires (ci-après le « Pacte ») dont les principales dispositions visaient :

- la stabilité de leur participation respective au capital de Natixis (lesquels devait être identiques) ;
- la gouvernance de Natixis et des principales filiales ;
- la concertation en vue d'adopter une position commune sur les résolutions soumises au vote des actionnaires.

Ce Pacte a cessé de produire ses effets suite au rapprochement de la BFBP et de la CNCE pour donner naissance à BPCE début août 2009.

Contrats importants

I – CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'INVESTISSEMENT (CCI)

A – Description des principales dispositions du protocole d'accord CCI Banques Populaires

Les principales dispositions du protocole d'accord relatif à l'émission de certificats coopératifs d'investissement (CCI) par les Banques Populaires (les « CCI Banques Populaires ») signé le 26 septembre 2006 par Natexis Banques Populaires, la BFBP et l'ensemble des Banques Populaires sont les suivantes :

1 - RESTRICTIONS À LA LIBRE CESSIBILITÉ DES CCI BANQUES POPULAIRES

Les CCI Banques Populaires sont librement négociables. Toutefois, la cession des CCI Banques Populaires devra être agréée préalablement par le conseil d'administration de la Banque Populaire concernée.

En cas de refus d'agrément et à défaut de renonciation par le cédant à son projet de cession, la Banque Populaire dont les CCI font l'objet du projet de cession sera tenue de racheter lesdits CCI (avec le consentement du cédant) ou de les faire racheter par un tiers, moyennant un prix de cession tenant compte de la quote-part d'actif net à laquelle les CCI Banques Populaires donnent droit, et en respectant les méthodes de valorisation employées pour valoriser les CCI Banques Populaires lors de leur émission. À défaut d'accord entre le cédant et la Banque Populaire concernée, le prix de rachat des CCI Banques Populaires sera déterminé par un expert.

2 - DROIT AU RACHAT DES CCI BANQUES POPULAIRES

Les CCI Banques Populaires pourront être rachetés à Natixis, à l'initiative de chaque Banque Populaire, sans autorisation préalable de l'assemblée spéciale des porteurs de CCI, sur autorisation préalable de BPCE, en cas de fin du contrôle exercé par BPCE sur Natixis ou de réforme de la loi de 1947 entraînant une modification substantielle des droits des porteurs de CCI Banques Populaires.

En outre, dans l'hypothèse où une évolution législative ou réglementaire ou une évolution de l'appréciation des régulateurs concernés ou des commissaires aux comptes de Natixis conduirait à la nécessité d'accroître les éléments caractérisant l'influence notable ou de les modifier de manière significative afin de permettre le maintien de la consolidation par Natixis des CCI Banques Populaires, Natixis devra soumettre aux Banques Populaires les termes précis des évolutions qui seraient alors rendues nécessaires afin que celles-ci puissent déterminer si

elles intègrent les nouveaux éléments de l'influence notable dans le dispositif ou si elles décident, sur autorisation préalable de BPCE, d'exercer leur droit au rachat des CCI Banques Populaires qu'elles ont émis.

La valeur de rachat des CCI Banques Populaires sera calculée sur la base de la méthode de valorisation des CCI Banques Populaires employée lors de leur émission, notamment pour le calcul de l'actif net réévalué, et devra tenir compte de la profitabilité des Banques Populaires et de la quote-part d'actif net à laquelle donnent droit les CCI Banques Populaires. À défaut d'accord entre Natixis et la Banque Populaire concernée, cette valeur de rachat sera déterminée par expert.

3 - COOPÉRATION TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE ENTRE NATIXIS ET LES BANQUES POPULAIRES

Natixis et les Banques Populaires sont convenues de maintenir pendant une durée d'au moins 10 ans à compter de la date de souscription des CCI Banques Populaires, les relations industrielles et commerciales existantes et notamment les prestations de services suivantes :

- mise à disposition des infrastructures informatiques ;
- fournitures de prestations industrielles (conservation de titres, systèmes de paiement, gestion opérationnelle de la comptabilité devises) ;
- conception et gestion de produits clientèle pour le compte des Banques Populaires (Gestion d'actifs, toute la gamme des Assurances (vie, prévoyance, IARD), Affacturage et Crédit-bail, Ingénierie financière, Capital-développement, Ingénierie sociale (et notamment l'Épargne salariale), Ingénierie internationale, Assurance-crédit et Information commerciale (Coface)).

Pendant cette période, Natixis s'est engagée à assurer ses prestations à des prix et des conditions de marché. Si les Banques Populaires estiment que les produits et/ou les services fournis par Natixis ne sont pas compétitifs, BPCE sera saisie et pourra, si nécessaire, missionner un expert pour porter une appréciation externe et, le cas échéant, proposer des mesures permettant d'améliorer la compétitivité desdits produits et/ou services.

À l'expiration de la période de 10 ans, chacune des parties pourra mettre fin à ces relations commerciales et industrielles, sous réserve d'un délai de préavis d'un an et, le cas échéant, du respect des dispositions contractuelles particulières régissant ces relations.

4 - NATIXIS EST TENUE DE MAINTENIR SA PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE CHACUNE DES BANQUES POPULAIRES À HAUTEUR DE 20 %

B – Description des principales dispositions du protocole d'accord CCI Caisses d'Épargne

Un protocole d'accord relatif aux CCI émis par les Caisses d'Épargne qui ont été apportés à Natexis Banques Populaires (les « CCI Caisses d'Épargne ») a été conclu par chaque Caisse d'Épargne et de Prévoyance, la CNCE, la SNC Champion et Natexis Banques Populaires le 16 novembre 2006 (le « Protocole CCI Caisses d'Épargne »).

Les principales dispositions du Protocole CCI Caisses d'Épargne sont les suivantes :

1 - RESTRICTION À LA LIBRE CESSIBILITÉ DES CCI CAISSES D'ÉPARGNE

Le Protocole CCI Caisses d'Épargne prévoit que tout transfert des CCI Caisses d'Épargne par Natexis sera soumis à l'accord préalable de BPCE.

2 - DROIT AU RACHAT DES CCI CAISSES D'ÉPARGNE

Aux termes du Protocole CCI Caisses d'Épargne, Natexis s'engage à céder à BPCE ou à la Caisse d'Épargne concernée, selon les modalités définies ci-après, les CCI Caisses d'Épargne sans autorisation préalable de l'assemblée spéciale des porteurs de CCI Caisses d'Épargne, dans les hypothèses suivantes :

- (i) fin de contrôle exercé par BPCE sur Natexis ;
- (ii) transfert des CCI Caisses d'Épargne pour quelque raison que ce soit, y compris en cas de fusion ou de scission de Natexis ;
- (iii) réforme de la loi de 1947 entraînant une modification substantielle des droits des porteurs de CCI ;
- (iv) évolution législative ou réglementaire ou évolution de l'appréciation des régulateurs concernés conduisant à la nécessité d'accroître les éléments caractérisant l'influence notable ou de les modifier de manière significative afin de permettre le maintien de la consolidation par Natexis des CCI Caisses d'Épargne, étant précisé que, dans cette hypothèse, Natexis devra soumettre à BPCE et à la Caisse d'Épargne concernée les termes précis des évolutions qui seraient alors rendues nécessaires afin que celles-ci puissent déterminer si elles intègrent les nouveaux éléments de l'influence notable dans le dispositif ou si elles décident d'exercer leur droit au rachat des CCI Caisses d'Épargne.

Par ailleurs, sans préjudice du bénéfice du paragraphe (iii), en cas de modification législative conférant un droit de vote aux titulaires de CCI, Natexis s'engage à se concerter avec BPCE et les Caisses d'Épargne, à l'effet d'apporter les adaptations nécessaires soit en maintenant les droits et caractéristiques des titres émis, soit en remplaçant les CCI Caisses d'Épargne par des titres présentant les mêmes caractéristiques, notamment l'absence de droit de vote et la capacité pour Natexis de consolider le résultat des Caisses d'Épargne à hauteur de sa participation dans le capital.

En cas d'exercice du droit au rachat des CCI Caisses d'Épargne dans les hypothèses (ii) ou (iv), BPCE bénéficie d'un droit de

priorité sur la Caisse d'Épargne concernée pour exercer la promesse de vente.

En cas d'exercice du droit au rachat des CCI Caisses d'Épargne dans l'hypothèse visée au (iii) ci-dessus, la Caisse d'Épargne concernée bénéficie d'un droit de priorité sur BPCE pour exercer la promesse de vente.

La valeur de rachat des CCI Caisses d'Épargne sera calculée sur la base de la méthode de valorisation des CCI employée lors de leur transfert au profit de Natexis et devra tenir compte de la quote-part d'actif net à laquelle donnent droit les CCI. À défaut d'accord entre Natexis et BPCE ou la Caisse d'Épargne concernée, cette valeur de rachat sera déterminée par un expert.

3 - COOPÉRATION TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE ENTRE NATIXIS ET LES CAISSES D'ÉPARGNE

Les filiales et participations dans les métiers de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI) apportées en 2006 par la CNCE fournissent en particulier au réseau des Caisses d'Épargne les prestations suivantes :

- la conservation de titres ;
- la conception et la gestion des produits clientèle (gestion d'actifs, crédit revolving, assurance caution des emprunteurs, affacturage et crédit-bail mobilier, ingénierie financière et produits de marché, financement des collectivités locales, gestion de dette) ; et
- l'intermédiation de titres et de produits dérivés.

Dans le cadre du développement de leur coopération industrielle et commerciale, Natexis et les Caisses d'Épargne sont convenues de maintenir pendant une durée d'au moins 10 ans les relations industrielles et commerciales existantes décrites ci-dessus.

À l'expiration de cette période, chacune des parties pourra mettre fin en tout ou partie aux relations commerciales et industrielles décrites ci-dessus, sous réserve d'un délai de préavis d'un an et, le cas échéant, du respect des dispositions contractuelles particulières régissant ces relations.

4 - NATIXIS EST TENUE DE MAINTENIR SA PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE CHACUNE DES CAISSES D'ÉPARGNE À HAUTEUR DE 20 %

II – GESTION ACTIVE DES PORTEFEUILLES CANTONNÉS (GAPC)

Comme indiqué ci-avant, BPCE et Natexis ont convenu de mettre en place un dispositif de protection de Natexis contre les pertes futures et la volatilité des résultats de Natexis pouvant résulter du portefeuille d'actifs de crédit de la GAPC, sous forme d'une garantie.

Pour de plus amples informations sur cette garantie, il convient de se reporter au chapitre 4 « GAPC ».

Liste des mandats des mandataires sociaux

Monsieur Vincent Bolloré, 57 ans, dirige et contrôle le groupe Bolloré, qui emploie plus de 30 000 personnes et occupe une position de premier plan dans les secteurs de l'industrie, des transports et de la logistique, de la distribution d'énergie et des médias.

Mandats au 31 décembre 2009

FRANCE

Administrateur de Natixis

Président-directeur général de Bolloré

Président-directeur général de Bolloré Participations

Président du conseil d'administration d'Havas

Président du conseil d'administration d'Havas Média France (fin 7 avril 2009)

Président du conseil d'administration de la Financière de l'Odet

Président de Bolloré Production (fin 22 juin 2009)

Président de Véhicules Électriques Pininfarina-Bolloré (VEPB)

Directeur général de Sofibol

Directeur général d'Omnium Bolloré

Directeur général de la Financière V

Administrateur de Batscap

Administrateur de Bolloré

Administrateur de Bolloré Participations

Administrateur de la Compagnie des Glénans (fin 11 juin 2009)

Administrateur de Direct 8 (ex-Bolloré Média)

Administrateur de Direct Soir

Administrateur de la Financière Moncey

Administrateur de la Financière de l'Odet

Administrateur de la Financière V

Administrateur de Havas

Administrateur de Havas Média France

Administrateur de Matin Plus (ex-Compagnie de Bangor)

Administrateur d'Omnium Bolloré

Administrateur de Sofibol

Administrateur de Véhicules Électriques Pininfarina-Bolloré (VEPB)

Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de la Cie des Tramways de Rouen

Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de la Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa)

Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de la Sté des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard

Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de la Sté Industrielle et Financière de l'Artois

Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de la société Bordelaise Africaine

Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur d'IER

Représentant permanent de Bolloré Participations, membre du conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge

Représentant permanent de Bolloré au conseil d'administration de Bolloré Média (début le 17 décembre 2009)

Représentant permanent de Bolloré au conseil de Fred et Farid (ex-FFL. Paris)

Représentant permanent de Havas au conseil de Médiamétrie (fin 13 novembre 2009)

Vincent Bolloré (suite)**INTERNATIONAL****Président** de Nord Sumatra Investissements**Président** de la Financière du Champ de mars**Président** de la Financière Nord Sumatra**Président** de Champ de mars Investissements**Vice-président** de la Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB)**Vice-président** de Bereby Finances**Administrateur** de BB Group**Administrateur** de Centrages**Administrateur** de Champ de Mars Investissements**Administrateur** de la Financière Nord Sumatra**Administrateur** de Intercultures**Administrateur** de Liberian Agricultural Company (Lac)**Administrateur** de Mediobanca**Administrateur** de Plantations Nord Sumatra Limited**Administrateur** de Plantations des Terres Rouges**Administrateur** de Red Lands Roses**Administrateur** de SDV Gabon**Administrateur** de SDV Sénégal**Administrateur** de Socfin KCD**Administrateur** de Socfinaf Cy Ltd**Administrateur** de Socfinal**Administrateur** de Socfinasia**Administrateur** de Socfinco**Administrateur** de Socfindo**Administrateur** de la société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol)**Administrateur délégué** de Nord Sumatra Investissements**Administrateur délégué** de la Financière du Champ de mars**Représentant permanent** de Bolloré Participations, administrateur de SDV Cameroun**Représentant permanent** de Bolloré Participations, administrateur de SDV Congo**Représentant permanent** de Bolloré Participations, administrateur de SAFA Cameroun**Représentant permanent** de Bolloré Participations, administrateur de Socapalm (Société Camerounaise de Palmeraies)**Représentant permanent** de Bolloré Participations, administrateur de Palmcam (Société des Palmeraies du Cameroun)**Représentant permanent** de Bolloré Participations, administrateur de SPFS (Société des Palmeraies de la Ferme Suisse – Palm'or)**Représentant permanent** de Bolloré Participations, administrateur de Société des Caoutchoucs de Grand Bereby – SOGB**Représentant permanent** de Bolloré Participations, administrateur de Bereby Finance**Cogérant** de Brabanta

Vincent Bolloré (suite)

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008	2007	2006	2005
<p>FRANCE Président-directeur général : Bolloré et Bolloré Participations Président du conseil d'administration (direction dissociée) : Financière de l'Odet, Havas Media France et Havas Président : Bolloré Production, VEPB Directeur général : Omnium Bolloré, Financière V, Sofibol Administrateur : BatScap, Bolloré, Bolloré Participations, Direct 8 (précédemment dénommée Bolloré Média), Compagnie des Glénans, Matin Plus (précédemment dénommée Compagnie de Bangor), Direct Soir, Financière Moncey, Financière de l'Odet, Financière V, Omnium Bolloré, Sofibol, Havas Media France, Havas et VEPB Membre du conseil de surveillance de Natixis Représentant permanent : de Bolloré Participations aux conseils d'administration de la Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa), de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, de la Société Bordelaise Africaine, de la Compagnie des Tramways de Rouen, d'IER Représentant permanent de Bolloré Participations au conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge Représentant permanent de Bolloré au conseil de Fred et Farid Représentant permanent de Havas au conseil de Médiametrie</p>	<p>FRANCE Président-directeur général : Bolloré et Bolloré Participations Président du conseil d'administration (direction dissociée) : Financière de l'Odet, Direct 8 (précédemment dénommée Bolloré Média), Matin Plus (précédemment dénommée Compagnie de Bangor), Direct Soir, Havas Media France et Havas Président de Bolloré Production Directeur général : Omnium Bolloré, Financière V, Sofibol Administrateur : BatScap, Bolloré, Bolloré Participations, Direct 8 (précédemment dénommée Bolloré Média), Compagnie des Glénans, Matin Plus (précédemment dénommée Compagnie de Bangor), Direct Soir, Financière Moncey, Financière de l'Odet, Financière V, Omnium Bolloré, Sofibol, Havas Media France et Havas Membre des conseils de surveillance de Natixis et de Vallourec (jusqu'au 05/03/07) Représentant permanent : Bolloré Participations aux conseils d'administration de la Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa), de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, de la Société Bordelaise Africaine, de la Compagnie des Tramways de Rouen, d'IER Représentant permanent de Bolloré Participations au conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge Représentant permanent de Bolloré au conseil de FFL Paris Représentant permanent de Havas au conseil de Médiametrie</p>	<p>FRANCE Président-directeur général : Bolloré (précédemment dénommée Bolloré Investissement) et Bolloré Participations Président du conseil d'administration (direction dissociée) : Financière de l'Odet, Bolloré Média, Compagnie de Bangor, Direct Soir et Havas Président de Bolloré Production Directeur général : Omnium Bolloré, Financière V, Sofibol, Administrateur : BatScap, Bolloré (précédemment dénommée Bolloré Investissement), Bolloré Participations, Bolloré Média, Compagnie des Glénans, Compagnie de Bangor, Direct Soir, Financière Moncey, Financière de l'Odet, Financière V, Omnium Bolloré, Sofibol et Havas Membre des conseils de surveillance : Natixis et Vallourec ; Représentant permanent : Bolloré Participations aux conseils d'administration de la Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa), de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, de la Société Bordelaise Africaine, de la Compagnie des Tramways de Rouen, d'IER Représentant permanent de Bolloré Participations au conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge</p>	<p>FRANCE Président-directeur général : Bolloré et Bolloré Participations Président du conseil d'administration (direction dissociée) : Bolloré Investissement, Financière de l'Odet, Bolloré Média et Havas Président de Bolloré Production Directeur général : Omnium Bolloré, Financière V, Sofibol Administrateur : batScap, Bolloré Investissement, Bolloré, Bolloré Participations, Bolloré Média, Compagnie des Glénans, Financière de l'Odet, Havas, Natexis Banques Populaires Membre du conseil de surveillance de Vallourec Représentant permanent : Bolloré Participations aux conseils d'administration de la Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa), Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Industrielle et Financière de l'Artois, Société Bordelaise Africaine, Compagnie des Tramways de Rouen, IER Représentant permanent de Bolloré Participations au conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge Représentant permanent de la Compagnie du Cambodge au conseil de surveillance de la Société Financière HR</p>

Vincent Bolloré (suite)

2008	2007	2006	2005
<p>INTERNATIONAL Président : Champ de Mars Investissements, Financière Nord Sumatra, Nord Sumatra Investissements et Financière du Champ de mars Vice-président : Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB) et Bereby Finances Administrateur : BB Group, Centrages, Champ de mars Investissements, Financière Nord Sumatra, Intercultures, Liberian Agricultural Company (LAC), Mediobanca, Plantations Nord Sumatra Limited, Plantations des Terres Rouges, Red Lands Roses, SDV Gabon, SDV Sénégal, Socfinaf Cy Ltd, Socfinal, Socfinasia, Socfinco, Socfindo, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol), Socfin KCD Administrateur délégué : Nord Sumatra Investissements et Financière du Champ de mars Représentant permanent : Bolloré Participations aux conseils d'administration de Bereby Finance, SDV Cameroun, SDV Congo, SAFA Cameroun, Société des Palmeraies du Cameroun, Palmeraies du Cameroun, Société des Palmeraies de la Ferme Suisse et Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB) Gérant de Huilerie de Mapangu Sprl</p>	<p>INTERNATIONAL Président de Plantations des Terres Rouges Président délégué de Nord Sumatra Investissements Vice-président : Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB) Bereby Finances Administrateur : BB Group, Centrages, Compagnie Internationale de Cultures, Liberian Agricultural Company (LAC), Mediobanca, Plantations Nord Sumatra Limited, Plantations des Terres Rouges, Red Lands Roses, SDV Gabon, SDV Sénégal, Financière du Champ de mars (précédemment dénommée Socfin), Socfinaf, Socfinal, Socfinasia, Socfinco, Socfindo, Socfininter, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol) Administrateur délégué de Nord Sumatra Investissements Représentant permanent : Bolloré Participations aux conseils d'administration de SDV Cameroun et SDV Congo</p>	<p>INTERNATIONAL Président de Plantations des Terres Rouges Président délégué de Nord Sumatra Investissements Vice-président : Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB) et Bereby Finances Administrateur : BB Group, Centrages, Compagnie Internationale de Cultures, Liberian Agricultural Company (LAC), Mediobanca, Plantations Nord Sumatra Limited, Plantations des Terres Rouges, Red Lands Roses, SDV Gabon, SDV Sénégal, Socfin, Socfinaf, Socfinal, Socfinasia, Socfinco, Socfindo, Socfininter, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol) Administrateur délégué de Nord Sumatra Investissements Représentant permanent : Bolloré Participations aux conseils d'administration de SDV Cameroun et SDV Congo</p>	<p>INTERNATIONAL Président de Plantations des Terres Rouges Président délégué de Nord Sumatra Investissements Vice-président : Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB), Bereby Finances Administrateur : BB Group, Centrages, Compagnie Internationale de Cultures, Liberian Agricultural Company (LAC), Mediobanca, Plantations Nord Sumatra Limited, Plantations des Terres Rouges, Red Lands Roses, SDV Gabon, SDV Sénégal, Socfin, Socfinaf, Socfinal, Socfinasia, Socfinco, Socfindo, Socfininter, Socfin Plantations Sendirian Berhad, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol) Financière Privée Représentant permanent : Bolloré Participations aux conseils d'administration de SDV Cameroun, SDV Congo, SDV Côte d'Ivoire et Immobilière de la Pépinière Représentant permanent de Bolloré au conseil d'Afrique Initiatives</p>

Monsieur Jean Clochet, 63 ans, président du conseil d'administration de la Banque Populaire des Alpes, est également président-directeur général de Routin SA qui fabrique et commercialise des boissons concentrées.

Mandats au 31 décembre 2009

Administrateur de Natixis (fin le 06/11/09)

Président du conseil d'administration de la Banque Populaire des Alpes

Président du conseil d'administration de Natixis Global Asset Management (NGAM)

Vice-président du conseil d'administration de la Banque de Savoie

Vice-président du conseil d'administration de Natixis Asset Management (NAM)

Administrateur de Natixis Private Banking et BP Participations

Président-directeur général de Routin SA (Chambéry) et de la Brasserie des Cimes (Aix les Bains)

Président du conseil d'administration de Routin America Inc.

Président de Routin Nord Europe (Copenhague)

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008

Président du conseil d'administration :

Banque Populaire des Alpes, NGAM

Membre du conseil de surveillance de Natixis

Vice-président du conseil d'administration :

Banque Fédérale Banques Populaires, Banque de Savoie, Natixis Asset Management

Administrateur de Natixis Private Banking

Président-directeur général de Routin SA (Chambéry) et de la Brasserie des Cimes (Aix les Bains)

Président du conseil d'administration

de Routin America Inc.

Président de Routin Nord Europe (Copenhague)

2007

Président du conseil d'administration :

Banque Populaire des Alpes, Natixis Global Asset Management

Membre du conseil de surveillance

de Natixis

Vice-président du conseil d'administration

de Natixis Asset Management

Administrateur de Natixis Private Banking, Banque Fédérale des Banques Populaires

Président-directeur général :

de Routin SA (Chambéry) et de la Brasserie des Cimes (Aix les Bains)

Président du conseil d'administration

de Routin America Inc.

Président de Routin Nord Europe (Copenhague)

2006

Président du conseil d'administration

de la Banque Populaire des Alpes

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Banque Privée Saint-Dominique, Pays de Savoie Entreprendre, Syndicat national des fabricants de sirops

2005

Président du conseil d'administration

de la Banque Populaire des Alpes

Président de Savoie Entreprendre

Administrateur :

Banque Fédérale des Banques Populaires, Banque Privée Saint-Dominique, Syndicat national des fabricants de sirops

Monsieur Bernard Comolet, 63 ans, est président du directoire de la Caisse d'Épargne Ile-de-France et avait auparavant exercé différentes fonctions de responsabilité dans le secteur bancaire. Il a exercé les fonctions de président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Président du conseil de surveillance de Natixis de novembre 2008 à mars 2009.

Mandats au 31 décembre 2009

Membre du conseil de surveillance de BPCE (depuis le 31/07/2009)
Président du Directoire de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile de France
Président du conseil de surveillance : Banque BCP, Natixis (fin le 05/03/2009)
Vice-Président du conseil d'administration : Nexity
Membre du conseil de surveillance : Banque BCP Luxembourg,
Administrateur : Caisses d'Épargne Participations (depuis le 31/07/2009), Financière Océor (depuis le 15/07/2009)
Représentant permanent de CEIDF, membre du conseil de surveillance : EFIDIS, GIE GCE Business Services, GCE Technologies
Représentant permanent de CEIDF, administrateur Immobilière 3F

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008

Président du Directoire : Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (jusqu'au 01/03/2009), CEP Ile de France
Président du conseil de surveillance : Natixis (jusqu'au 06/03/2009), Banque BCP
Président de la Fondation des Caisses d'Épargne pour la Solidarité
Vice-Président du conseil d'administration : Nexity, Groupement Européen des Caisses d'Épargne
Vice-Président du conseil de surveillance : Financière Océor (jusqu'au 14/07/2009), Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (jusqu'au 31/07/2009)
Membre du conseil de surveillance : Banque BCP Luxembourg, GCE Business Services (représentant légal de CEP IDF), GCE Technologies (représentant légal de CEP IDF), EFIDIS (représentant légal de CEP IDF)
Administrateur : CNP Assurances (jusqu'au 23/03/2009), Sopassure (jusqu'au 04/03/2009), Immobilière 3F (représentant légal de CEP IDF)
Membre du Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française

2007

Président du Directoire de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance : CEP Ile de France Paris, CEP Ile de France Ouest
Président du conseil de surveillance de la Banque BCP
Vice-Président du conseil de surveillance : Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), Natixis
Membre du conseil de surveillance : Banque BCP Luxembourg, GCE Business Services (représentant légal de CEP IDF), GCE Technologies (représentant légal de CEP IDF), EFIDIS (représentant légal de CEP IDF)
Administrateur d'Immobilière 3F (représentant légal de CEP IDF)
Censeur de CNP Assurances

2006

Président du Directoire de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance du CEP Ile de France Paris
Président du conseil de surveillance de Banque BCP
Président directeur général de SICAV Ecureuil Dynamique +
Vice-Président du conseil de surveillance : Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), Natixis
Membre du conseil de surveillance : Ixis CIB, EFIDIS (représentant légal de CEP IDF)
Administrateur : Immobilière 3F (représentant légal de CEP IDF), Eulia Caution (représentant légal de CEP IDF), ODACIA (représentant légal de CEP IDF), SACCEF (représentant légal de CEP IDF), SOCAMAB (représentant légal de CEP IDF), Assurances (représentant légal de CEP IDF)
Censeur de CNP Assurances

2005

Président du Directoire de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance du CEP Ile de France Paris
Président directeur général de SICAV Ecureuil Dynamique +
Vice-Président du conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE)
Membre du conseil de surveillance : Ixis CIB
Administrateur : Immobilière 3F (représentant légal de CEP IDF), Eulia Caution (représentant légal de CEP IDF), ODACIA (représentant légal de CEP IDF), SACCEF (représentant légal de CEP IDF), SOCAMAB Assurances (représentant légal de CEP IDF)

Monsieur Jean-Claude Créquit, 55 ans, est président du directoire de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur. Après avoir exercé des fonctions dans le secteur public et dans le secteur bancaire, il occupe des fonctions de direction au sein des Caisses d'Épargne depuis 1984.

Mandats au 31 décembre 2009

Administrateur de Natixis (fin le 17/12/09)
Président du directoire de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur
Président du conseil de surveillance de Masseran Gestion
Vice-président de la FNCE
Vice-président du conseil de surveillance de GCE Capital
Président du conseil de gestion de la SAS Alliance Entreprendre
Président de la SAS Alliance Entreprendre Développement (fin le 29/05/09)
Administrateur de Siparex Associés
Administrateur et président de Nouveau Logis Azur (SA HLM)

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008	2007	2006	2005
Président du directoire de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur	Président du directoire de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur	Président du directoire de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur	Président du directoire de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur
Membre du conseil de surveillance de Natixis	Membre du conseil de surveillance : Natixis, Banque Palatine	Membre du conseil de surveillance : Natixis, CNCE, SOCFIM, Banque Palatine,	Membre du conseil de surveillance : CNCE, SOCFIM, Banque Palatine,
Membre du conseil de la FNCE	Membre du conseil de la FNCE	Membre du conseil de la FNCE	Administrateur : Ecureuil Vie, Ecureuil
Administrateur de Siparex Associés	Administrateur de Siparex Associés	Président SAS Alliance Entreprendre Développement	Gestion, Siparex Associés, Foncier Expertise
Vice-président du conseil de GCE Capital	Administrateur membre du conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne	Administrateur : Siparex Associés, Foncier Expertise	Président : SAS Alliance Entreprendre, SAS Alliance Entreprendre Développement
Président du conseil de gestion de la SAS Alliance Entreprendre	Président du conseil de gestion de la SAS Alliance Entreprendre	Vice-président du conseil de GCE Capital	
Président de la SAS Alliance Entreprendre Développement	Président de la SAS Alliance Entreprendre Développement		
Président du conseil de Masseran Gestion			
Président de Nouveau Logis Azur (SA HLM)			

Monsieur Jean Criton, 62 ans, directeur général de la Banque Populaire Rives de Paris et membre du conseil de surveillance de BPCE. Diplômé de l'IEP Paris, il a au cours de sa carrière exercé les fonctions de directeur général de la BICS, directeur général de la Banque Populaire du Centre, ou encore inspecteur à la Chambre Syndical des Banques Populaires.

Mandats au 31 décembre 2009

Membre du conseil de surveillance de BPCE (depuis le 30/07/09)

Administrateur de Natixis (depuis le 12/11/09)

Directeur général de la Banque Populaire Rives de Paris

Président du conseil d'administration de Turbo SA

Représentant permanent de la Banque Populaire Rives de Paris, vice-président et administrateur d'i-BP

Administrateur : Banque Privée 1818 (depuis le 30/06/09), Coface, Natixis Assurances, Natixis Private Banking, Natixis Private Equity, Société marseillaise de Crédit (SMC), Fondation d'Entreprise Banque Populaire

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008

Directeur général
de la Banque Populaire Rives
de Paris

**Président-directeur général
et administrateur** de Sud
Participation SA

**Président du conseil
d'administration** de Turbo SA

Administrateur : Coface,
Natexis Assurances,
Natexis Private Banking,
Natexis Private Equity,
Société marseillaise de
Crédit (SMC), Fondation
d'Entreprise Banque
Populaire

**Représentant permanent
de la Banque Populaire
Rives de Paris au conseil
d'administration**

(Vice-président) d'i-BP

Président de SAS Sociétariat
Banque Populaire Rives
de Paris

2007

Directeur général
de la Banque Populaire
Rives de Paris

**Président-directeur général
et administrateur** de
Sud Participation SA

Administrateur : Coface,
Natexis Assurances, Natexis
Private Banking, Fondation
d'Entreprise Banque
Populaire

**Représentant permanent
de la Banque Populaire
Rives de Paris au
conseil d'administration
(président)** d'i-BP

Président de SAS Sociétariat
Banque Populaire Rives
de Paris

2006

Directeur général
de la Banque Populaire
Rives de Paris

**Président-directeur général
et administrateur** de Sud
Participation SA

**Président du conseil
d'administration** de
Turbo SA

Administrateur : Natexis
Private Equity, Coface,
Natexis Assurances, Natexis
Private Banking

**Représentant permanent
de la Banque Populaire
Rives de Paris au conseil
d'administration** d'i-BP

Président du SAS Sociétariat
Banque Populaire Rives
de Paris

2005

Directeur général
de la Banque Populaire
Rives de Paris

**Président-directeur général
et administrateur** de Sud
Participation SA

**Président du conseil
d'administration** de
Turbo SA

Administrateur : Natexis
Private Equity, Coface,
Natexis Assurances

**Représentant permanent
de la Banque Populaire
Rives de Paris au conseil
d'administration** d'i-BP

Monsieur Nicolas Duhamel, 56 ans, est directeur général, membre du directoire de BPCE en charge des finances depuis le 31 juillet 2009. M. Duhamel est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, licencié en droit, titulaire d'un DESS de sciences économiques, ancien élève de l'ENA. Nicolas Duhamel est Inspecteur des Finances au ministère de l'Économie jusqu'en 1984. Il exerce ensuite des responsabilités financières dans plusieurs entreprises : chef du service financier de France Telecom de 1984 à 1988, directeur financier du groupe coté Havas de 1993 à 1998, directeur général adjoint du pôle édition de Vivendi Universal jusqu'en 2001. Depuis 2002, Nicolas Duhamel était directeur général délégué, directeur financier du groupe La Poste et membre de son comité exécutif

Mandats au 31 décembre 2009

Directeur général Finances et membre du directoire de BPCE (depuis le 31/07/09)

Directeur général délégué de CE Participations (depuis le 31/07/09)

Directeur général délégué de BP Participations (depuis le 31/07/09)

Administrateur de Financière Océor (depuis le 15/07/09)

Représentant permanent de BPCE, administrateur de Natixis (depuis le 25/08/09)

Représentant permanent de CE Participations, administrateur du Crédit Foncier de France (depuis le 15/10/09)

Président du comité d'audit du CFF (depuis le 15/10/09)

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008	2007	2006	2005
Directeur général délégué du Groupe La Poste	Directeur général délégué du Groupe La Poste	Directeur général délégué du Groupe La Poste	Directeur général délégué du Groupe La Poste
Membre du comité exécutif du Groupe La Poste	Membre du comité exécutif du Groupe La Poste	Membre du comité exécutif du Groupe La Poste	Membre du comité exécutif du Groupe La Poste

Monsieur Philippe Dupont, 58 ans, président du conseil de surveillance de BPCE. Il était de 1999 à mars 2009 président-directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de 2006 à mars 2009 président du directoire de Natixis. Diplômé en gestion et en sciences économiques, M. Dupont a été pendant douze ans dirigeant d'une entreprise de négoce de matières premières, puis président du conseil d'administration de BP ROP Banque Populaire. M. Dupont est membre du comité exécutif de la Fédération bancaire française.

Mandats au 31 décembre 2009

Président du conseil de surveillance de BPCE (depuis le 31/07/09)

Président du conseil d'administration de BP Participations

Président du directoire de Natixis (fin le 2 mars 2009)

Représentant de BP Participations, président de SAS Ponant 3 (nomination le 8 juin 2009)

Président de la Confédération Internationale des Banques Populaires

Président du conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Banque Populaire

Administrateur de la Fondation de France

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008	2007	2006	2005
Président-directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires	Président-directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires	Président-directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires	Président du conseil d'administration de Natixis
Président du directoire de Natixis	Président du directoire de Natixis	Président du directoire de Natixis	Président-directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires
Président de la Confédération Internationale des Banques Populaires	Président de la Confédération Internationale des Banques Populaires	Président du conseil de surveillance de Ixis Corporate & Investment Bank	Vice-président de la Confédération Internationale des Banques Populaires
Président du conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Banque Populaire	Président du conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Banque Populaire	Vice-président de la Confédération Internationale des Banques Populaires	Président du conseil d'administration de l'Association des Banques Populaires pour la Création d'Entreprises et de la Fondation d'Entreprise Banque Populaire
		Président du conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Banque Populaire	

Monsieur Dominique Ferrero, 62 ans, directeur général puis président du directoire de Natixis jusqu'en avril 2009. Ancien élève de l'École normale supérieure, il a exercé des fonctions de responsabilité à la Banque Française du Commerce Extérieur, dont il est devenu directeur général en 1994. Il a été directeur général de Natixis Banques Populaires, puis directeur général du Crédit Lyonnais, à compter de novembre 1999, puis Senior Advisor de Merrill Lynch, de 2004 à 2006.

Mandats au 31 décembre 2009

Membre du directoire, directeur général de Natixis (fin le 06/03/09)

Président du directoire de Natixis (du 06/03/09 au 30/04/09)

Président de Coface Holding

Administrateur de Vinci de Lazard (fin le 13/05/09)

Représentant permanent de Natixis au conseil d'administration de Natixis Private Equity, de Coface, de Natixis Global Asset Management (fin le 10/09/09)

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008

Membre du directoire, Directeur général de Natixis
Président de Coface Holding
Administrateur : Vinci, Lazard
Représentant permanent de Natixis au conseil d'administration de Coface
Représentant permanent de Natixis au conseil d'administration de Natixis Global Asset Management
Représentant permanent de Natixis au conseil d'administration de Natixis Private Equity

2007

Membre du directoire, directeur général de Natixis
Président du directoire d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB)
Membre du conseil de surveillance d'Atos devenue Atos Origin
Administrateur de Vinci
Représentant permanent de Natixis au conseil d'administration de Natixis Global Asset Management

2006

Président du directoire d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB)
Membre du conseil de surveillance d'Atos devenue Atos Origin
Administrateur : Vinci, AGF

2005

Membre du conseil de surveillance d'Atos devenue Atos Origin

Monsieur Stève Gentili, 60 ans, président de la BRED Banque Populaire depuis 1998, a été dirigeant jusqu'en 2004 d'une importante société agroalimentaire. Il est président de l'Agence des Banques Populaires pour la Coopération et le Développement (ABPCD) et de Natixis Pramex International.

Mandats au 31 décembre 2009

Membre du conseil de surveillance de BPCE

Administrateur de Natixis

Président du conseil d'administration de la BRED Banque Populaire

Président du conseil d'administration de Natixis Pramex International

Vice-président du conseil d'administration de BP Participations (fin le 14/05/09)

Administrateur : Coface, Natixis Algérie, Natixis Pramex International Milan, Société marseillaise de Crédit

Représentant de la BRED Banque Populaire au conseil d'administration : BICEC, BCI (Banque Commerciale Internationale)

Président du conseil d'administration de SPIG, Natixis Institutions Jour

Président du conseil de surveillance de la Banque Internationale de Commerce-BRED (BIC-BRED)

Président : BRED Gestion, Cofibred, l'Agence Banque Populaire pour la Coopération et le Développement, du bureau international-Forum Francophone des Affaires

Membre du conseil d'administration de Thales

Membre du conseil de surveillance de Prépar-Vie

Administrateur : BGF+, Promépar Gestion, BRED Cofilease, Prépar Iard...

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008

Président du conseil d'administration

de la BRED Banque Populaire

Président du conseil d'administration

: BRED Gestion, Natixis Pramex International, Spig, Natixis Institutions Jour

Président du conseil de surveillance

: Banque Internationale de Commerce – BRED Président Compagnie Financière de la BRED (Cofibred),

Vice-président de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Administrateur : Bercy Gestion Finances +, BRED Cofilease, Coface, Natixis Algérie, Natixis Pramex Italia Srl, Prépar Iard (société anonyme), Promépar Gestion (société anonyme), Société marseillaise de Crédit

Membre du conseil de surveillance : Natixis, Prépar-Vie

Représentant permanent de BRED Banque Populaire au conseil d'administration :

BICEC, BCI – Banque Commerciale Internationale, Njr Invest

2007

Président du conseil d'administration

de la BRED Banque Populaire

Président : Agence Banque Populaire pour la Coopération et le Développement, Bureau international – Forum francophone des affaires, Compagnie Financière de la BRED (Cofibred)

Vice-président de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Membre du conseil de surveillance de Natixis

Président du conseil d'administration

: Natixis Pramex International, BRED Gestion...

Administrateur : Coface, Natixis Algérie, Pramex International Milan, BGF+, BRED Cofilease, Prépar IARD, Promépar Gestion

Administrateur représentant la BRED Banque Populaire à :

BICEC, BCI

Vice-président du conseil de surveillance : Banque Internationale de Commerce-BRED (BIC-BRED)

Représentant permanent de Cofibred au conseil de LFI

Membre du conseil de surveillance de Prépar-Vie LFI

2006

Président du conseil d'administration

de la BRED Banque Populaire

Président : Association Banque Populaire pour la Coopération et le Développement, Bureau international – Forum francophone des affaires

Membre du conseil de surveillance de Natixis

Président du conseil de surveillance de la Banque Populaire Asset Management

Président du conseil d'administration : Natixis Pramex International, BRED Gestion

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Coface, Natixis Algérie, Natixis Pramex Italia Srl, Compagnie Financière de la BRED (Cofibred), LFI, BGF+, BRED Cofilease

Administrateur représentant à la BRED Banque Populaire BICEC

Vice-président du conseil de surveillance de la Banque Internationale de Commerce-BRED (BIC-BRED)

2005

Président du conseil d'administration

de la BRED Banque Populaire

Président : Association Banque Populaire pour la Coopération et le Développement, Medef 94 à Créteil

Président du conseil de surveillance de Banque Populaire Asset Management

Président du conseil d'administration : Natixis Pramex International, BRED Gestion

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Coface, Compagnie financière de la BRED, LFI, BRED Cofilease, BGF+, Natixis Banques Populaires, Natixis Algérie, Pramex Italia SARL

Administrateur représentant à la BRED Banque Populaire BICEC

Vice-président du conseil de surveillance de la Banque Internationale de Commerce-BRED (BIC-BRED)

Monsieur Francis Henry, 63 ans, notaire honoraire, est président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Lorraine Champagne-Ardenne depuis 1992.

Mandats au 31 décembre 2009

Membre du conseil de surveillance de BPCE (depuis le 31/07/2009)

Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Lorraine Champagne Ardenne

Président du conseil d'administration de la SLE Marne

Membre du conseil de surveillance : Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (du 28/05/2009 au 31/07/2009)

Administrateur : Caisses d'Épargne Participations (depuis le 31/07/2009), Crédit Foncier de France, Natixis (fin le 13/10/2009)

Membre de la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008

Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance de CEP Lorraine Champagne Ardenne

Président du conseil d'administration de la SLE Marne Nord

Membre du conseil de surveillance de Natixis

Administrateur du Crédit Foncier de France

2007

Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance de CEP Lorraine Champagne Ardenne

Président du conseil d'administration de la SLE Marne Nord

Membre du conseil de surveillance de Natixis

Administrateur du Crédit Foncier de France

2006

Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance de CEP Champagne Ardenne

Président du conseil d'administration de la SLE Marne Nord

Membre du conseil de surveillance du Crédit Foncier de France, Natixis

2005

Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance de CEP Champagne Ardenne

Président du conseil d'administration de la SLE Marne Nord

Monsieur Bernard Jeannin, 60 ans, directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté depuis 2002, a exercé successivement différentes fonctions de direction au sein de Banque Populaire.

Mandats au 31 décembre 2009

Membre du conseil de surveillance de BPCE (depuis le 31/07/09)

Administrateur de Natixis

Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

Administrateur : Natixis Assurances, Natixis Lease (vice-président), Natixis Paiements, Banque de Savoie, BP Participations, IPMPE

Représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au conseil d'administration d'i-BP

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008

Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires (Secrétaire), Natixis Assurances, Natixis Lease, Natixis Paiements, Banque de Savoie, IPMPE

Membre du conseil de surveillance Natixis
Représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au conseil d'administration d'i-BP

2007

Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

Membre du conseil de surveillance de Natixis
Administrateur : Natixis Assurances, Natixis Paiements, Natixis Lease, C.A.R, IPMPE, Institution de Prévoyance de Banque Populaire

Administrateur représentant la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au conseil d'administration d'i-BP

2006

Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Natixis Assurances, Natixis Paiements, Natixis Lease, C.A.R, IPMPE, Institution de Prévoyance de Banque Populaire

Administrateur représentant la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au conseil d'administration d'i-BP

2005

Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Natixis Assurances, Natixis Paiements, Natixis Lease, C.A.R, IPMPE, Institution de Prévoyance de Banque Populaire

Administrateur représentant la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au conseil d'administration d'i-BP

Monsieur Olivier Klein, 52 ans, directeur général de la Banque commerciale et membre du directoire de BPCE depuis avril 2010 et professeur affilié à HEC en économie et en finance. Diplômé de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE) et du Cycle d'Etudes Supérieures en Finances d'HEC, Olivier Klein a occupé diverses responsabilités à la BFCE, il y crée notamment la banque d'affaires spécialisée en fusion-acquisition et capital-investissement. Il rejoint le Groupe Caisse d'Epargne en 1998 et devient, en 2000, président du directoire de la Caisse d'Epargne Ile de France Ouest. En 2007, il est nommé président du directoire de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes. Il est président de la commission de la Banque de Détail des Caisses d'Epargne.

Mandats au 31 décembre 2009

Président du directoire de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes

Président du conseil de surveillance de Rhône-Alpes PME Gestion

Membre du conseil de surveillance de Compagnie 1818 (fin le 30/06/09)

Administrateur : Natixis, Coface, Natixis Consumer Finance (fin le 31/12/09), Natixis Global Asset Management, Natixis Financement, Neptune Technologies

Représentant permanent de CE Participations, membre du conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes

Représentant permanent de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, membre du conseil de surveillance de la Société des Trois Vallées, CGE Business Services.

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008	2007	2006	2005
<p>Membre du conseil de surveillance de Natixis</p> <p>Président du directoire de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes</p> <p>Président du conseil de surveillance de Rhône-Alpes PME Gestion</p> <p>Administrateur : Coface, de Natixis Consumer Finance, de Natixis Financement, de Natixis Global Asset Management, de Neptune Technologies</p> <p>Membre du conseil de surveillance de la Compagnie 1818 – Banquiers Privés</p> <p>Représentant permanent de la CERA, administrateur de la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, membre du conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes</p> <p>Représentant permanent de la CERA, membre du conseil de surveillance de GCE Business Services</p> <p>Représentant permanent de la CERA, membre du conseil de surveillance de la Société des Trois Vallées</p> <p>Représentant permanent de la CERA, Gérant de Terrae</p>	<p>Président du directoire de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'Ecureuil Gestion</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'Ecureuil Gestion FCP</p> <p>Représentant permanent de la CERA, administrateur de SALT</p> <p>Représentant permanent de la CERA</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'ARPEGE</p>	<p>Président du directoire de la Caisse d'Epargne Île-de-France Ouest</p>	

Monsieur Yvan de La Porte du Theil, 60 ans, conseiller du président du directoire de BPCE de juillet 2009 à avril 2010, directeur général, membre du directoire de BPCE en charge du réseau des Banques populaires. Diplômé de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE Nantes) et de l'Institut de contrôle de gestion de Nantes, Yvan de la Porte du Theil rejoint le Groupe Banque Populaire. En 1982, il est nommé directeur général adjoint de la Banque Populaire Val de France. En 1993, il rejoint la Chambre Syndicale des Banques Populaires, où il occupe les fonctions de directeur central en charge du développement, de la communication et des affaires internationales (1993-1995), puis de directeur général adjoint (1995-1999), et de directeur général délégué, développement, international, organisation et technologies (2000). Il a été directeur général de la Banque Populaire Val de France de 2002 à août 2009.

Mandats au 31 décembre 2009

Directeur général Banques Populaires, membre du directoire BPCE (depuis le 31/07/09)

Administrateur de Natixis

Directeur général de BP Val de France (fin le 01/08/09)

Directeur général délégué de BP Participations (fin le 31/07/09)

Vice-président du conseil d'administration de BP Participations (fin le 16/03/09)

Administrateur : Coface, Natixis Private Banking, CCSO (fin le 30/04/09), Société marseillaise de Crédit (depuis le 11/03/09), Financière Océor (depuis le 15/07/09), Banque Privée 1818 (depuis le 30/06/09),

Président du conseil de surveillance de Ma banque (fin le 31/12/09)

Membre du conseil de surveillance de Foncia Groupe

Représentant BPCE, administrateur de BP Participations (depuis le 31/07/09), d'Informatique Banques Populaires (depuis le 14/09/09), de Natixis Assurances (fin le 07/10/09)

Représentant BP Participations, administrateur Natixis Assurances (du 04/03/09 au 07/10/09)

Représentant BP Participations, président de SAS Ponant 2 (du 30/06/09 au 31/07/09)

Représentant BP Participations, président de SAS SISBP (du 10/06/09 au 31/07/09)

Représentant BP Participations, Gérant associé de SNC Bankeo (du 17/06/09 au 31/07/09)

Représentant BP Participations, Gérant associé de SCI Ponant Plus (depuis le 30/06/09)

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008

Directeur général
de la Banque Populaire
Val de France

**Vice-président du conseil
d'administration** de la
Banque Fédérale des
Banques Populaires

**Membre du conseil
de surveillance** : Foncia
Groupe, Natixis
Administrateur : Banque
Fédérale des Banques
Populaires, (vice-président),
Coface, Natixis Private
Banking, Crédit Commercial
du Sud-Ouest (CCSO)

**Représentant la Banque
Populaire**

Val de France, administrateur
de i-BP

**Président du conseil de
surveillance** de Ma banque

2007

Directeur général
de la Banque Populaire Val
de France

**Vice-président du conseil
d'administration** de la
Banque Fédérale des
Banques Populaires

**Membre du conseil de
surveillance** de Natixis
Administrateur : Coface,
Natixis Praxem North
America Corp, Natixis
Private Banking

**Représentant la Banque
Populaire Val de France,**
administrateur de i-BP

**Président du conseil de
surveillance** de Ma banque

**Membre du comité
exécutif** de la Confédération
Internationale des Banques
Populaires

**Membre du conseil
de surveillance** de Foncia
Groupe rémunérations de
Natixis Banques Populaires

2006

Directeur général
de la Banque Populaire Val
de France

**Membre du conseil de
surveillance** de Natixis
Administrateur : Banque
Fédérale des Banques
Populaires, Coface

**Représentant la Banque
Populaire Val de France,**
administrateur de i-BP

**Président du conseil
de surveillance** de
Ma banque (ex-SBE)

**Membre du comité
exécutif** de la Confédération
Internationale des Banques
Populaires

Membre : comité d'audit
et des risques de Banque
Populaire, comité
de rémunérations de Natixis
Banques populaires

2005

Directeur général
de la Banque Populaire Val
de France

Administrateur : Banque
Fédérale des Banques
Populaires, Coface, Natixis
Banques Populaires

**Représentant la Banque
Populaire Val de France,**
administrateur de i-BP

**Président du conseil
de surveillance** de SBE
**Membre du comité
exécutif** de la Confédération
Internationale des Banques
Populaires

Membre : comité
d'audit et des risques
de Banque Populaire,
comité de rémunérations
de Natixis Banques
Populaires

Monsieur Alain Lemaire, 59 ans, ancien élève de l'École Nationale des Impôts et de l'ENA, directeur général du Crédit Foncier de France de 1999 à 2002, puis Président de la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse de 2002 jusqu'en juin 2009, il a été directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne d'octobre 2008 à fin juillet 2009. Il est aujourd'hui membre du Directoire de BPCE.

Mandats au 31 décembre 2009

Membre du Directoire de BPCE (depuis le 31/07/2009)

Président du conseil d'administration de Natixis Asset Management, Erixiel

Président du conseil de surveillance de Banque Palatine, GCE Capital, SOCFIM

Président du comité de surveillance de FLCP (depuis le 08/01/2009)

Président : Erixiel, GCE Fidélisation (depuis le 25/09/2009)

Membre du conseil de surveillance : ANF, The Yunus Movie Project Partners (depuis le 22/01/2009)

Administrateur : Crédit Foncier de France, Natixis (depuis le 25/08/2009), Nexity, Banque Privée 1818, Banca Carige (Italie), CNP Assurances, Sopassure, GCE Domaines, Natixis Epargne Financière, Natixis Epargne Financière Services, d'Érilia, Chaîne Marseille - LCM (fin le 30/11/2009), Ecureuil Vie Développement, Gérant de la Société Civile et Forestière de PY et Rotja (fin 31/12/2009)

Représentant permanent de BPCE, administrateur de CE Participations (depuis le 31/07/2009), d'Ecureuil Vie Développement

Représentant permanent de BPCE, Président du conseil de surveillance de GIE CE Syndication Risque (depuis le 22/10/2009)

Représentant permanent de BPCE, membre du conseil de surveillance de GCE Business Services

Représentant permanent de CNCE, administrateur de Natixis (fin le 25/08/2009)

Représentant permanent de CEPAC, Président du conseil de surveillance de Viveris Management (fin le 31/12/2009)

Représentant permanent de CEPAC, Membre du comité de direction de Viveris (fin le 31/12/2009)

Représentant permanent de CEPAC, administrateur de Banque des Antilles Françaises (fin le 31/12/2009), de Marseille Aménagement (fin le 31/12/2009)

Monsieur Alain Lemaire (suite)

Mandats au 31 décembre des exercices précédents**2008**

Membre du Directoire / directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE)

Président du Directoire de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance : Provence Alpes Corse

Président du conseil

d'administration : Crédit Foncier de France, Natixis Asset Management, Erixel

Président du conseil de surveillance : Banque Palatine, FLCP (Comité de Surveillance), GCE Capital, SOCFIM

Président d'Erixel

Administrateur / membre du conseil de surveillance : Natixis (représentant permanent de la CNCE), Nexity, Banca Carige, CNP Assurances, Sopassure, GCE Domaines, Marseille Aménagement, Erilia, Banque de la Réunion (représentant permanent de CEP PAC), Banque des Antilles Françaises (représentant permanent de CEP PAC), La Chaîne Marseille – LCM (représentant permanent de CEP PAC), Natixis Epargne Financière, Natixis Epargne Financière Gestion, ANF, La Compagnie 1818 – Banquiers Privés, Proxipaca Finance (Conseil de Direction), Financière Océor (représentant permanent de CEP PAC), Viveris Management, Viveris (Conseil de Direction)

Gérant de SCF Py & Rotja
Censeur de TheYunus Movie Project Partners

2007

Président du Directoire de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance : Provence Alpes Corse

Président du conseil de surveillance de SOCFIM

Vice-Président du conseil de surveillance : Ecureuil Gestion, Ecureuil Gestion FCP

Administrateur / membre du conseil de surveillance : Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), Arpège, GCE Capital, La Compagnie 1818 – Banquiers Privés, Proxipaca Finance (Conseil de Direction), Financière Océor (représentant permanent de CEP PAC), Banque de la Réunion (représentant permanent de CEP PAC), Banque des Antilles Françaises (représentant permanent de CEP PAC), La Chaîne Marseille – LCM (représentant permanent de CEP PAC)

Gérant de SCF Py & Rotja

2006

Président du Directoire de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance : Provence Alpes Corse

Président du conseil de surveillance de SOCFIM

Vice-Président du conseil de surveillance : Ecureuil Gestion, Ecureuil Gestion FCP

Administrateur/ membre du conseil de surveillance : Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), Arpège, GCE Capital, La Compagnie 1818 – Banquiers Privés, Proxipaca Finance (Conseil de Direction), Financière Océor (représentant permanent de CEP PAC), Banque de la Réunion (représentant permanent de CEP PAC), Banque des Antilles Françaises (représentant permanent de CEP PAC), La Chaîne Marseille – LCM (représentant permanent de CEP PAC)

Gérant de SCF Py & Rotja

2005

Président du Directoire de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance : Provence Alpes Corse

Président du conseil de surveillance de SOCFIM

Vice-Président du conseil de surveillance : Ecureuil Gestion, Ecureuil Gestion FCP

Administrateur/ membre du conseil de surveillance : Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), Arpège, La Compagnie 1818 – Banquiers Privés, Proxipaca Finance (Conseil de Direction), Financière Océor (représentant permanent de CEP PAC), Banque de la Réunion (représentant permanent de CEP PAC), Banque des Antilles Françaises (représentant permanent de CEP PAC), La Chaîne Marseille – LCM (représentant permanent de CEP PAC)

Gérant de SCF Py & Rotja

Monsieur Bruno Mettling, 51 ans, était directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires jusqu'en mars 2009. Inspecteur des Finances jusqu'en 1995, il a exercé différentes fonctions de responsabilité dans des cabinets ministériels avant de rejoindre la Caisse d'Épargne en 1999 dont il fut membre du directoire, puis les Banques Populaires en 2004.

Mandats au 31 décembre 2009

Président du conseil de surveillance de Foncia Groupe (fin le 10/09/09)

Membre du conseil de surveillance : Natixis (fin le 05/03/09), MA BANQUE (fin le 23/09/09)

Administrateur : Coface, Natixis Private Banking, (fin le 09/03/09), Société marseillaise de Crédit (fin le 05/03/09), Association des BP pour la création d'entreprise 1 (fin le 31/03/09)

Représentant de la Banque Fédérale des Banques Populaire nommée présidente de : SAS SIBP (fin le 10/06/09), SAS Ponant 2 (fin le 30/06/09), SAS BP Création

Représentant permanent de la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil d'administration de : BICEC (fin le 08/04/09), Natixis Assurances (fin le 04/03/09), Natixis Financement (fin le 26/03/09), Natixis Consumer Finance (fin le 01/01/09)

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008

Directeur général délégué
de la Banque Fédérale
des Banques Populaires

Membre du conseil de surveillance :
Natixis, Ma banque

Administrateur : Coface, Natixis Private
Banking, Société marseillaise de Crédit
(SMC)

Président du conseil de surveillance
de Foncia Groupe

**Représentant de la Banque Fédérale
des Banques Populaire nommée**

Présidente : SAS SIBP, SAS Ponant 2,
SAS BP Création

**Représentant permanent de la Banque
Fédérale des Banques Populaires
au conseil d'administration** :
BICEC, Natixis Assurances, Natixis
Financement, Natixis Consumer
Finance (ex-Ecrinvest)

2007

**Directeur général
délégué** de la Banque
Fédérale des Banques
Populaires

**Membre du conseil de
surveillance** de Natixis

Administrateur :
Natixis Private Banking,
Natixis Financement
représentant la BFBP

**Président du conseil
d'administration** de la
Banque Commerciale
Internationale (BCI)

**Président du conseil de
surveillance** de Foncia
Groupe

**Gérant représentant
la BFBP** de Bankéo

2006

**Directeur général
délégué** de la Banque
Fédérale des Banques
Populaires

**Membre du conseil de
surveillance** de Natixis
Administrateur de
Natixis Private Banking

**Président du conseil
d'administration** de la
Banque Commerciale
Internationale (BCI)

2005

Directeur général adjoint
de la Banque Fédérale
des Banques Populaires
**Directeur général par
intérim** de la Banque
Populaire Centre
Atlantique

Monsieur Laurent Mignon, 46 ans, est depuis mai 2009 directeur général de Natixis. Diplômé de HEC et du Stanford Executive Program, Laurent Mignon a exercé pendant plus de 10 ans différentes fonctions à la Banque Indosuez, allant des salles de marchés à la banque d'affaires. En 1996, il rejoint la Banque Schroders à Londres puis AGF en 1997 comme Directeur financier et est nommé membre du comité exécutif en 1998. Par la suite il s'est occupé successivement en 2002 des Investissements, de la Banque AGF, d'AGF Asset Management, d'AGF Immobilier, puis en 2003, du pôle Vie et services financiers et de l'assurance crédit. De septembre 2007 à mai 2009, il devient associé gérant de Oddo et Cie aux côtés de Philippe Oddo.

Mandats au 31 décembre 2009

Directeur général de Natixis (depuis le 14/05/2009)

Administrateur : Natixis Global Asset Management (depuis le 11/09/2009), Sequana, Arkema, Coface (depuis le 27/10/2009), Lazard Ltd (depuis le 28 juillet 2009), Cogefi SA (fin le 13/05/2009), Génération Vie (fin le 13/05/2009)

Représentant permanent de Natixis, Censeur de droit au conseil de BPCE (depuis le 25/08/2009)

Associé gérant de Oddo et Cie (fin le 13/05/2009)

Président-directeur général de Oddo Asset Management (fin le 13/05/2009)

Représentant permanent de Oddo et Cie, associé gérant de Oddo Corporate Finance (fin le 13/05/2009)

Membre du conseil de surveillance de la Banque postale gestion privée (fin le 13/05/2009)

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008

Associé gérant de Oddo et Cie

Président-directeur général de Oddo Asset Management

Président du conseil de surveillance de Oddo Corporate Finance

Membre du conseil de surveillance de la Banque postale gestion privée

Représentant permanent de Oddo et Cie, associé gérant de Oddo Corporate Finance

2007

Associé gérant de Oddo et Cie

Président-directeur général de Oddo Asset Management

Directeur général du groupe AGF

Président du comité exécutif d'AGF France

Directeur général délégué : AGF SA, AGF Holding

Président du conseil de surveillance de Oddo Corporate Finance, d'AGF Informatique, d'AVIP

Président du conseil d'administration : Coparc, Génération Vie

Vice Président du conseil de surveillance d'Euler Hermès

Membre du conseil de surveillance d'Oddo & Cie SCA

Administrateur : W Finance, AGF Holding, GIE Placements d'Assurance, AGF Asset Management

Représentant permanent de Oddo et Cie, associé gérant de Oddo Corporate Finance

2006

Directeur général du groupe AGF

Président du comité exécutif d'AGF France

Directeur général délégué d'AGF SA, d'AGF Holding

Président du conseil de surveillance d'AGF Informatique, d'AVIP

Président du conseil d'administration : AGF Vie, Coparc, Génération Vie, AGF Iart

Vice Président du conseil de surveillance d'Euler Hermès
Membre du conseil de surveillance d'Oddo & Cie SCA,

Administrateur : W Finance, AGF Holding, GIE Placements d'Assurance, AGF Asset Management, AGF International

2005

Président directeur général Banque AGF

Directeur général du groupe AGF, d'AGF Vie

Directeur général délégué d'AGF Holding

Président du conseil d'administration d'AGF Private Banking, de Coparc, de Génération Vie

Président du conseil de surveillance : AGF Asset Management, W Finance, AVIP

Vice Président du conseil de surveillance d'Euler Hermès

Membre du conseil de surveillance d'Oddo & Cie SCA, de Worms & Cie

Administrateur : AGF Holding, GIE Placements d'Assurance, de Gecina, AGF Vie, d'AGF International

Représentant permanent d'AGF International au conseil AGF Iart

Représentant permanent : AGF Holding au conseil de Bolloré Investissement, AGF Private Equity

Représentant permanent d'AGF Vie au conseil Bolloré

Monsieur Jean-Marc Moriani, 51 ans, diplômé de l'Ecole Centrale de Paris et de l'Université Paris I (Economie), a réalisé la plus grande partie de sa carrière au sein du Groupe Crédit Lyonnais puis Crédit Agricole, en France et aux Etats-Unis. Il a pris la responsabilité de la Banque de financement et d'investissement de Natixis en août 2007.

Mandats au 31 décembre 2009

Membre du directoire de Natixis (fin le 30/04/2009)
Directeur général de Natixis par intérim (du 01/05/2009 au 13/05/2009)
Président du conseil de surveillance de Natixis Finance (depuis le 02/02/2009)
Représentant permanent de Natixis au conseil d'administration de Natixis Securities
Représentant légal de Natixis, associé gérant d'Investima 74 (fin le 09/06/2009)
Président du conseil d'administration de Natixis North America Inc.
Membre du conseil d'administration de Natixis Bleichroeder Inc. (fin le 26/05/2009)

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008	2007	2006	2005
Membre du directoire de Natixis Représentant permanent de Natixis au conseil d'administration de Natixis Securities Représentant légal de Natixis, associé gérant d'Investima 74 Président du conseil d'administration de Natixis North America Inc. Président du conseil d'administration de Natixis Capital Markets Inc. Membre du conseil d'administration de Natixis Bleichroeder Inc.	Directeur général de Calyon Americas (New York) Président du conseil d'administration de Calyon Securities Inc. Directeur général d'Ixis CIB Membre du directoire d'Ixis CIB Président du conseil d'administration de Natixis North America Inc. Président du conseil d'administration de Natixis Capital Markets Inc. Membre du conseil d'administration de Natixis Bleichroeder Inc.	Directeur général de Calyon Americas (New York) Président du conseil d'administration de Calyon Securities Inc.	

Monsieur Jean-Charles Naouri, 60 ans, est président-directeur général et fondateur d'EURIS, holding d'un des principaux groupes de distribution. Inspecteur des Finances, il a débuté sa carrière à la Direction du Trésor puis a exercé des fonctions de Directeur de Cabinet auprès du ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale en 1982 et du ministre de l'Économie, des Finances et du Budget en 1984. Il a également été gérant-associé de Rothschild & Cie Banque de 1987 à 2005.

Mandats de l'exercice 2009

Administrateur de Natixis

Président-directeur général de Casino, Guichard-Perrachon

Président-directeur général de Rallye

Président d'Euris SAS

Président du conseil d'administration de Finatis

Administrateur : Fimalac, Companhia Brasileira de Distribuicao (CDB) et de Wilkes Participações (début avril 2009)

Gérant de SCI Penthievre Seine, de SCI Penthievre Neuilly

Membre du conseil consultatif de la Banque de France

Président de l'association « Promotion des talents »

Vice Président de la Fondation Euris

Président d'honneur et administrateur de l'Institut de l'École Normale Supérieure

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008

Administrateur de Natixis

Président-directeur général de

Casino, Guichard-Perrachon

Président-directeur général de Rallye

Président d'Euris SAS

Président du conseil

d'administration : Finatis,

Fimalac, Companhia

Brasileira de Distribuicao (CDB),

Wilkes Participações

Gérant : SCI Penthievre Seine,

SCI Penthievre Neuilly

Membre du conseil consultatif

de la Banque de France

Président de l'association

« Promotion des talents »

Vice Président de la Fondation

Euris

Président d'honneur et

administrateur de l'Institut

de l'École Normale Supérieure

2007

Administrateur de Natixis

Président-directeur général

de Casino, Guichard-Perrachon

Président-directeur général

de Rallye

Président d'Euris SAS

Président du conseil

d'administration de Finatis

Administrateur : Fimalac,

Companhia Brasileira

de Distribuicao (CDB),

Wilkes Participações

Gérant : SCI Penthievre Seine,

SCI Penthievre Neuilly

Membre du conseil consultatif

de la Banque de France

Président de l'association

« Promotion des talents »

Vice Président de la Fondation

Euris

Président d'honneur et

administrateur de l'Institut de

l'École Normale Supérieure

2006

Président du conseil

d'administration d'Euris SA,

de Finatis

Président-directeur général

de Casino, Guichard-

Perrachon et de Rallye

Membre du conseil de

surveillance de Super Boer

(ex Laurus)

Administrateur : Finamac,

HSBC France, Companhia

Brasileira de Distribuicao

(CDB), Wilkes Participações

Censeur de Caisse Nationale

des Caisses d'Épargne et de

Prévoyance

Représentant de Casino,

Guichard Perrachon,

Président de Distribution

Casino France

Gérant : SCI Penthievre

Seine, SCI Penthievre

Neuilly

Membre du conseil

consultatif de la Banque

de France

Président de l'association

« Promotion des talents »

Vice Président de

la Fondation Euris

Président d'honneur et

administrateur de l'Institut

de l'École Normale

Supérieure

2005

Président du conseil

d'administration d'Euris

SA, de Finatis

Président-directeur

général de Casino,

Guichard-Perrachon et

de Rallye

Membre du conseil de

surveillance de : Groupe

Marc de Lacharrière (SCA),

Super Boer (ex Laurus)

Administrateur : HSBC

France, Companhia

Brasileira de Distribuicao

(CDB), de Wilkes

Participações

Censeur de Fimalac,

Caisse Nationale

des Caisses d'Épargne

et de Prévoyance

Gérant : SCI Penthievre

Seine, SCI Penthievre

Neuilly

Membre du conseil

consultatif de la Banque

de France

Président de l'association

« Promotion des talents »

Vice Président de la

Fondation Euris

Président d'honneur et

administrateur de l'Institut

de l'École Normale

Supérieure

Monsieur Bernard Oppetit, 53 ans, est président de Centaurus Capital, société de gestion de fonds qu'il a créée en 2000. Centaurus Capital, qui est un acteur important de la gestion alternative, opère à Londres et à Hong Kong. Avant de fonder Centaurus Capital, il a passé vingt ans dans le groupe Paribas, successivement à Paris, New York et Londres. De 1995 à 2000, il a été responsable mondial des Dérivés Actions. Bernard Oppetit est ancien élève de l'Ecole Polytechnique et Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

Mandats de l'exercice 2009

FRANCE

Administrateur de Natixis (début 12 novembre 2009)

INTERNATIONAL

Président de Centaurus Capital Limited

Administrateur : Centaurus Capital Holdings Limited, Centaurus Global Holding Limited, Centaurus Management Company Limited

Trustee de Ecole Polytechnique Charitable Trust

Member of the advisory board d'Ondra Partners

Fin des mandats ci-dessous le 18 septembre 2009

Administrateur de Centaurus Alpha Master Fund Limited

Administrateur de Centaurus Alpha Fund Limited

Administrateur de Centaurus Capital International Limited

Administrateur de Centaurus International Risk Arbitrage Master Fund Limited (formerly Centaurus Kappa Master Fund Limited)

Administrateur de Centaurus International Risk Arbitrage Fund Limited (formerly Centaurus Kappa Fund Limited)

Administrateur de Centaurus Asia Pacific Opportunities Master Fund Limited (formerly Centaurus Omega Fund Limited)

Administrateur de Centaurus Asia Pacific Opportunities Fund Limited (formerly Centaurus Omega Fund Limited)

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008	2007	2006	2005
INTERNATIONAL	INTERNATIONAL	INTERNATIONAL	INTERNATIONAL
Président de	Président de	Président de	Président de
Centaurus Capital Limited	Centaurus Capital Limited	Centaurus Capital Limited	Centaurus Capital Limited
Administrateur :	Administrateur :	Administrateur :	Administrateur :
Centaurus Alpha Master Fund Limited	Centaurus Alpha Master Fund Limited	Centaurus Alpha Master Fund Limited	Centaurus Alpha Master Fund Limited
Centaurus Alpha Fund Limited	Centaurus Alpha Fund Limited	Centaurus Alpha Fund Limited	Centaurus Alpha Fund Limited
Centaurus Capital International Limited	Centaurus Capital International Limited	Centaurus Capital International Limited	Centaurus Capital International Limited
Centaurus International Risk Arbitrage Master Fund Limited (formerly Centaurus Kappa Master Fund Limited)	Centaurus International Risk Arbitrage Master Fund Limited (formerly Centaurus Kappa Master Fund Limited)	Centaurus International Risk Arbitrage Master Fund Limited (formerly Centaurus Kappa Master Fund Limited)	Centaurus International Risk Arbitrage Master Fund Limited (formerly Centaurus Kappa Master Fund Limited)
Centaurus International Risk Arbitrage Fund Limited (formerly Centaurus Kappa Fund Limited)	Centaurus International Risk Arbitrage Fund Limited (formerly Centaurus Kappa Fund Limited)	Centaurus International Risk Arbitrage Fund Limited (formerly Centaurus Kappa Fund Limited)	Centaurus International Risk Arbitrage Fund Limited (formerly Centaurus Kappa Fund Limited)
Centaurus Asia Pacific Opportunities Master Fund Limited (formerly Centaurus Omega Fund Limited)	Centaurus Asia Pacific Opportunities Master Fund Limited (formerly Centaurus Omega Fund Limited)	Centaurus Asia Pacific Opportunities Master Fund Limited (formerly Centaurus Omega Fund Limited)	Centaurus Asia Pacific Opportunities Master Fund Limited (formerly Centaurus Omega Fund Limited)
Centaurus Asia Pacific Opportunities Fund Limited (formerly Centaurus Omega Fund Limited)	Centaurus Asia Pacific Opportunities Fund Limited (formerly Centaurus Omega Fund Limited)	Centaurus Asia Pacific Opportunities Fund Limited (formerly Centaurus Omega Fund Limited)	Centaurus Asia Pacific Opportunities Fund Limited (formerly Centaurus Omega Fund Limited)
Centaurus Capital Holdings Limited	Centaurus Capital Holdings Limited	Centaurus Capital Holdings Limited	Centaurus Capital Holdings Limited
Centaurus Global Holdings Limited	Centaurus Global Holdings Limited	Centaurus Global Holdings Limited	Centaurus Global Holdings Limited
Centaurus Management Company Limited	Centaurus Management Company Limited	Centaurus Management Company Limited	Centaurus Management Company Limited
- Trustee de :	- Trustee de :	- Trustee de :	- Trustee de :
Ecole Polytechnique Charitable Trust	Ecole Polytechnique Charitable Trust	Ecole Polytechnique Charitable Trust	Ecole Polytechnique Charitable Trust
Maison de l'Institut de France à Londres	Maison de l'Institut de France à Londres	Maison de l'Institut de France à Londres	Maison de l'Institut de France à Londres

Monsieur Didier Patault, 49 ans, président du directoire de la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire et membre du conseil de surveillance de BPCE.
Il a exercé des fonctions de responsabilité au sein de CDC Gestion jusqu'en 1992, puis au sein de la Caisse d'Épargne des Pays du Hainaut, puis à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Mandats au 31 décembre 2009

Membre du conseil de surveillance de BPCE (depuis le 31/07/09)

Président du directoire de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bretagne – Pays de Loire

Président-directeur général de SODERO

Président du conseil de surveillance : SODERO Gestion, BATIROC Bretagne – Pays de Loire

Président du conseil d'administration : SODERO Participations, Mancelle d'Habitation, SA des Marchés de l'Ouest (SAMO)

2nd vice-président du conseil d'administration de Natixis

Membre du conseil de surveillance : GCE Capital, Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (du 28/05/09 au 31/07/09)

Administrateur : CE Participations, Natixis Global Asset Management, Compagnie de Financement Foncier SCF, Fédération Nationale des Caisses d'Épargne

Représentant permanent de CEBPL, administrateur Pays de la Loire Développement, SEMITAN, NAPF

Représentant permanent de CEBPL, membre du conseil de surveillance de GCE Business Services, GCE Technologies

Représentant permanent de Sodero Participations, président du conseil de surveillance de Grand Ouest Gestion

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008	2007	2006	2005
<p>Président du directoire de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bretagne – Pays de Loire (depuis 11/04/08)</p> <p>Président-directeur général de SODERO</p> <p>Président du conseil de surveillance : SODERO Gestion, BATIROC Bretagne – Pays de Loire, Grand Ouest Gestion (représentant permanent de SODERO Participations)</p> <p>Président du conseil d'administration : SODERO Participations, la Mancelle d'Habitation, SA des Marchés de l'Ouest</p> <p>2nd vice-président du conseil de surveillance de Natixis</p> <p>Membre du conseil de surveillance : GCE Capital, GCE Business Services (représentant permanent CEBPL), GIRCE Ingénierie (représentant permanent CEBPL) fin le 01/07/08)</p> <p>Administrateur : Pays de la Loire Développement (représentant permanent CEBPL), SEMITAN (représentant permanent CEBPL), NAPF (représentant permanent de CEBPL), Compagnie de Financement Foncier SCF, Oterom Holding (fin le 11/12/08), Meilleurtaux (fin le 11/12/08) GIRCE Stratégie (représentant permanent CEBPL) fin le 01/07/08, Université de Caisse d'Épargne (fin le 16/06/08), FNCE</p>	<p>Président du directoire de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance des Pays de la Loire</p> <p>Président-directeur général de SODERO</p> <p>Directeur général de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bretagne</p> <p>Président du conseil de surveillance : SODERO Gestion, BATIROC Pays de la Loire, Grand Ouest Gestion (représentant permanent de SODERO Participations)</p> <p>Président du conseil d'administration : SODERO Participations, la Mancelle d'Habitation, SA des Marchés de l'Ouest</p> <p>Membre du conseil de surveillance : Natixis, GCE Capital, GCE Business Services (représentant permanent CEP PDL), GIRCE Ingénierie (représentant permanent CEP PDL), Ecureuil Vie (fin le 19/02/07), Ixis CIB (fin le 24/05/07)</p> <p>Administrateur : Meilleurtaux, Oterom Holding, Université Caisse d'Épargne, Pays de la Loire Développement (représentant permanent CEP PDL), SEMITAN (représentant permanent CEP PDL), NAPF (représentant permanent de CEP PDL), GIRCE Stratégie (représentant permanent CEP PDL)</p> <p>Membre du comité d'audit : Compagnie de Financement Foncier SCF, Ecureuil Vie, Ixis CIB</p>	<p>Président du directoire de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance des Pays de la Loire</p> <p>Président-directeur général de SODERO</p> <p>Président du conseil de surveillance : SODERO Gestion, BATIROC Pays de la Loire, Grand Ouest Gestion (représentant permanent de SODERO Participations)</p> <p>Président du conseil d'administration : SODERO Participations, Mancelle Habitation, SA des Marchés de l'Ouest</p> <p>Membre du conseil de surveillance : Natixis, GCE Capital, Ecureuil Vie, Ixis CIB, GIRCE Ingénierie (représentant permanent CEP PDL)</p> <p>Administrateur : Université Caisse d'Épargne, Pays de la Loire Développement (représentant permanent CEP PDL), SEMITAN (représentant permanent CEP PDL), NAPF (représentant permanent de CEP PDL), GIRCE Stratégie (représentant permanent CEP PDL)</p>	<p>Président du directoire de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance des Pays de la Loire</p> <p>Président-directeur général : SODERO</p> <p>Président du conseil de surveillance : SODERO Gestion, BATIROC Bretagne – Pays de Loire, Grand Ouest Gestion (représentant permanent de SODERO Participations)</p> <p>Président du conseil d'administration : SODERO Participations, Mancelle Habitation, SA des Marchés de l'Ouest, Ecolocale, C.O.L.E., SAPAD</p> <p>Membre du conseil de surveillance : Ecureuil Vie, Ixis CIB, GIRCE Ingénierie (représentant permanent de CEP PDL)</p> <p>Administrateur : Université Caisse d'Épargne, Pays de la Loire Développement (représentant permanent CEP PDL), SEMITAN (représentant permanent CEP PDL), GIRCE Stratégie (représentant permanent de CEP PDL), NAPF (représentant permanent de CEP PDL)</p>

Monsieur François Pérol, 46 ans, est président du directoire de BPCE depuis le 31 juillet 2009. M. Pérol est également président du conseil d'administration de Natixis et vice-président de la Fédération Bancaire Française.

Diplômé de HEC et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, ancien élève de l'ENA, François Pérol débute sa carrière en 1990 à l'Inspection générale des Finances. En 1994, il devient secrétaire général adjoint du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Il est nommé, en 1996, à la direction du Trésor en tant que chef du bureau des marchés financiers.

De 1999 à 2001, il est secrétaire général du Club de Paris chargé des négociations internationales sur la dette.

Sous-directeur du financement et développement des entreprises à la direction du Trésor en 2001, il est nommé en 2002 directeur de cabinet adjoint de Francis Mer, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, puis directeur de cabinet adjoint de Nicolas Sarkozy, ministre d'État, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en 2004.

Il devient en 2005 associé-gérant de Rothschild & Cie.

En mai 2007, il est nommé secrétaire général adjoint à la Présidence de la République.

Il a été président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 2 mars 2009 au 31 juillet 2009.

Mandats au 31 décembre 2009

Président du directoire de BPCE (depuis le 31/07/09)

Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne – CNCE (jusqu'au 31 juillet 2009)

Directeur général : BP Participations (depuis le 26/02/09), CE Participations (depuis le 31/07/09)

Président du conseil d'administration : Natixis (depuis le 30/04/09), Financière Océor (depuis le 15/07/09)

Président du conseil de surveillance de Foncia Groupe (depuis le 10/09/09)

Vice-président du comité exécutif de la Fédération Bancaire Française (depuis le 08/07/09)

Administrateur : BP Participations, CE Participations (depuis le 31/07/09), CNP Assurances (depuis le 21/04/09), Sopassure (depuis le 23/03/09, Crédit Immobilier et Hotelier-CIH (Maroc) (depuis le 28/05/09)

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008	2007	2006	2005
Secrétaire général adjoint – Présidence de la République	Secrétaire général adjoint – Présidence de la République	Associé / gérant de Rothschild & Cie	Associé / gérant de Rothschild & Cie

Monsieur Henri Proglia, 60 ans, a occupé différentes fonctions de Direction générale au sein des groupes Générale des Eaux, puis Vivendi, président-directeur général de Veolia Environnement, administrateur et membre du conseil de surveillance de plusieurs grands groupes industriels ou financiers français. Il est depuis novembre 2009, président-directeur général d'EDF.

Mandats de l'exercice 2009

FRANCE

Administrateur de Natixis

Membre du conseil de surveillance de Natixis (fin le 30/04/09)

Président-directeur général de EDF (début 25/11/09)

Président-directeur général de Veolia Environnement (fin le 27/11/09)

Président du conseil d'administration de Veolia Environnement (début le 27/11/09)

Président du conseil d'administration de Veolia Propreté

Président du conseil d'administration de Veolia Transport

Président du conseil d'administration de Veolia Water (fin le 27/11/09)

Administrateur de Dassault Aviation

Administrateur de Dalkia International (fin le 27/11/09)

Administrateur de la société des Eaux de Marseille (fin le 27/11/09)

Administrateur de Sarp Industries (fin le 19 octobre 2009)

Administrateur de CNP Assurances

Gérant de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux (fin le 27/11/09)

Membre du conseil de surveillance de Lagardère (fin le 16/11/09)

Membre du conseil de surveillance de Veolia Eau (début le 30/12/09)

Membre des conseils de surveillance A et B de Dalkia (SAS)

Membre et Président du conseil de surveillance de Dalkia France (fin le 27/11/09)

Membre et Président du conseil de surveillance d'EOLFI (du 06/04/09 au 27/11/09)

Membre du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité des Installations Nucléaires (début 25/11/09)

Membre du Comité National des Secteurs d'Activité d'Importance Vitale (début le 08/12/09)

Membre du Comité d'Énergie Atomique (début le 25/11/09)

Censeur au conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (fin le 31/07/09)

INTERNATIONAL

Director de Veolia ES Australia (fin le 19/10/09)

Director de Veolia Transport Australasia (fin le 19/10/09)

Director de Veolia Environmental Services UK (fin le 19/10/09)

Director de Siram (fin le 27/11/09)

Director de Veolia Transport Northern Europe (fin le 02/09/09)

Director de Veolia Environmental Services North America Corp. (fin le 29/10/09)

Director de Veolia Environnement North America Operations

Henri Proglio (suite)**Mandats au 31 décembre des exercices précédents****2008****FRANCE**

Membre du conseil de surveillance de Natixis
Président-directeur général de Veolia Environnement
Président du conseil d'administration de Veolia Propreté
Président : conseil d'administration de Veolia Transport, Veolia Water
Administrateur : EDF, Dassault Aviation, Dalkia International, société des Eaux de Marseille, Sarp Industries, CNP Assurances
Gérant de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux
Membre du conseil de surveillance de Lagardère,
Membre des conseils de surveillance A et B de Dalkia (SAS)
Membre et président du conseil de surveillance de Dalkia France
Censeur au conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne

INTERNATIONAL

Director : Veolia ES Australia, Veolia Transport Australasia, Veolia Environmental Services UK, Siram, Veolia Transport Northern Europe, Veolia Environmental Services North America Corp., Veolia Environnement North America Operations

2007**FRANCE**

Membre du conseil de surveillance de Natixis
Président-directeur général de Veolia Environnement
Président du conseil d'administration de Veolia Propreté, Veolia Transport, Veolia Water
Administrateur : EDF, Casino, Guichard-Perrachon, Dalkia International, société des Eaux de Marseille, Sarp Industries
Membre du conseil de surveillance d'Elior, de Lagardère, de CNP Assurances
Membre des conseils de surveillance A et B de Dalkia (SAS)
Gérant de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux
Membre et président du conseil de surveillance de Dalkia France
Censeur au conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne

INTERNATIONAL

Director : Veolia ES Australia, Veolia Transport Australasia, Veolia Environmental Services, de Siram
Director de Veolia Environmental Services Asia, Veolia Transport Northern Europe, Veolia Environmental Services North America Corp.

2006**FRANCE**

Membre du conseil de surveillance de Natixis
Président-directeur général de Veolia Environnement
Président du conseil d'administration : Veolia Propreté, Veolia Transport, Veolia Water
Administrateur : EDF, Casino, Guichard-Perrachon, Dalkia International, Société des Eaux de Marseille, Sarp Industries
Membre et président du conseil de surveillance de Dalkia France
Membre du conseil de surveillance : Elior, Lagardère, CNP Assurances
Censeur au conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne
Membre des conseils de surveillance A et B de Dalkia (SAS)
Gérant de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux

INTERNATIONAL

Director : Veolia ES Australia, Veolia Transport Australasia, Veolia Environmental Services, Siram, Veolia Environmental Services Asia, Veolia Transport Northern Europe, Veolia Environmental Services North America Corp.

2005**FRANCE**

Président du directoire de Vivendi Environnement
Administrateur : EDF International, de Vinci, SARP
Membre du conseil de surveillance de CEO, de CFSP, de la Société des Eaux de Melun
Directeur général de Veolia Water
INTERNATIONAL
Président-directeur général de Connex
Administrateur : Comgen Australia, Connex Asia Holdings (Singapour), Connex Leasing (Royaume Uni), Connex Transport AB (Suède), Connex Transport UK (Royaume Uni), Coteba Management, de Dalkia, Esterra, de B 1998 SL et FCC (Espagne), GRUCYCSA (Espagne), Montenay International Corp (USA), ONEL (Royaume Uni)
Président-directeur général de Onyx
Administrateur : Onyx UK Holdings (Royaume Uni), de OWS (USA), SAFISE, SEURECA, Veolia UK Ltd (Royaume Uni), WASCO

Monsieur Philippe Queuille, 53 ans, directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires jusqu'en juillet 2009, occupe par ailleurs les fonctions de président du conseil d'administration et directeur général d'Informatique Banques Populaires depuis 2000. Il a préalablement exercé différentes fonctions de direction au sein de Banque Populaire.

Mandats au 31 décembre 2009

Président du conseil d'administration et directeur général : Albiréo, d'i-BP et de GCE Paiements (depuis le 26/10/09)

Président du conseil de surveillance de Banques Populaires Covered Bonds (depuis le 04/03/09), de GCE Achats (depuis le 13/10/09)

Administrateur de Partecis, Crédit Commercial du Sud-Ouest – CCSO (fin le 09/07/09)

Directeur général adjoint – Opérations BPCE

Représentant permanent d'i-BP au conseil d'administration de Natixis Altaïr IT Shared Services (SA)

Représentant permanent d'i-BP au conseil d'administration de Natixis Paiements (depuis le 03/08/09)

Représentant permanent de BP Participations (ex-BFBP) au conseil d'administration de Natixis (fin le 25/08/09)

Représentant permanent de BPCE, président du conseil de surveillance de GCE Business Services (depuis le 24/09/09) et de GCE Technologies (depuis le 14/10/09).

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008	2007	2006	2005
<p>Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Président-directeur général : i-BP, Albiréo</p> <p>Représentant permanent d'i-BP au conseil d'administration de Natixis Altaïr IT Shared Services (SA)</p> <p>Représentant permanent de la BFBP au conseil de surveillance de Natixis</p> <p>Représentant permanent de la BFBP au conseil d'administration de Partecis, Crédit Commercial du Sud-Ouest (CCSO)</p>	<p>Président-directeur général d'i-BP</p> <p>Administrateur de Natexis Paiements</p> <p>Représentant permanent de i-BP au conseil d'administration de Natexis Altaïr</p> <p>Représentant de la BFBP au conseil d'administration de Partecis</p>	<p>Président-directeur général de i-BP</p> <p>Administrateur de Natexis Paiements</p> <p>Représentant permanent de i-BP au conseil d'administration de Natexis Altaïr</p>	<p>Directeur général de la Banque Populaire de l'Ouest</p> <p>Président du conseil d'administration de Ouest Croissance</p> <p>Président de SAS Cyberplus Market</p> <p>Représentant permanent de la Banque Populaire de l'Ouest au conseil d'administration d'i-BP</p> <p>Représentant permanent de la Banque Populaire de l'Ouest au conseil d'administration de Natexis Asset Management</p> <p>Administrateur : Natexis Paiements, Socami Ouest</p>

Monsieur Philippe Sueur, 63 ans, vice-président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Île-de-France. Professeur agrégé des facultés de droit, M. Sueur occupe par ailleurs diverses fonctions électives en région Île-de-France.

Mandats au 31 décembre 2009

Vice-président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Île-de-France

Administrateur du Groupe Ecureuil Assurance, de Natixis, de la S.E.M.A.V.O. (Société d'Économie Mixte d'Aménagement du Val d'Oise)

Représentant permanent de la CEIDF auprès de Sicav Associations

Vice-président de l'Association Nationale des Maires de Stations Classées et Communes Touristiques

Président de l'Institut de Formation des animateurs de Collectivités (IFAC) National et du Val d'Oise (associations loi 1901)

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008	2007	2006	2005
Membre du conseil de surveillance de Natixis	Membre du conseil de surveillance de Natixis	Membre du conseil de surveillance de Natixis	
Vice-président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Île-de-France	Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Île-de-France Nord	Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Île-de-France Nord	
Administrateur du Groupe Ecureuil Assurance, de la S.E.M.A.V.O.	Président-directeur général de la Semavo (Société d'Économie Mixte d'Aménagement du Val d'Oise)	Président-directeur général de la Semavo (Société d'Économie Mixte d'Aménagement du Val-d'Oise)	
Représentant permanent de la CEIDF auprès de Sicav Associations	Président du Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs du Val d'Oise	Administrateur de Sicav Association, d'Ecureuil Assurances IARD	
Vice-président de l'Association Nationale des Maires de Stations Classées et Communes Touristiques	Administrateur : Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF), Sicav Association, d'Ecureuil Assurances IARD, l'AFTRP (Agence Foncière et Technique de la Région parisienne)		
Président de l'Institut de Formation des animateurs de Collectivités (IFAC) National et du Val d'Oise (association loi 1901)			

Monsieur Jean-Louis Tourret, 66 ans, président de la Banque Populaire Provençale et Corse, est dirigeant de plusieurs entreprises industrielles (secteur de l'électronique) et de service ; il est membre d'organisations professionnelles patronales et élu local à Marseille.

Mandats au 31 décembre 2009

Président du conseil d'administration de BP Provençale et Corse et de Natixis Private Banking

Vice-président du conseil d'administration de Natixis (fin le 05/11/09), de la Banque Chaix

Président-directeur général de Proclair SAS, Tourret SAS

Administrateur de Société marseillaise de Crédit, Lafarge Ciments

Gérant de Proclair Provence, de Proclair Rhône Alpes, de Tourret Entreprises, de Tourret Entreprises Île-de-France

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2008	2007	2006	2005
Vice-président du conseil de surveillance de Natixis	Vice-président du conseil de surveillance de Natixis	Vice-président du conseil de surveillance de Natixis	Administrateur de Natexis
Président du conseil d'administration : BP Provençale Corse, Natixis Private Banking	Président du conseil d'administration de Banque Populaire Provençale et Corse	Président du conseil d'administration de Banque Populaire Provençale et Corse	Président du conseil d'administration de Banques Populaires
Président-directeur général : Proclair SAS, Tourret SAS	Président du conseil d'administration de Natixis Private Banking	Président du conseil d'administration : Natixis Private Banking, Banque Privée Saint-Dominique	Président du conseil d'administration : Interépargne, Proclair, Tourret
Vice-président du conseil d'administration de la Banque Chaix	Président-directeur général de Proclair SAS, Tourret SAS	Vice-président du conseil d'administration de Banque Fédérale des Banques Populaires	Président de Sopres SAS
Administrateur : Société marseillaise de Crédit, de Lafarge Ciments	Vice-président du conseil d'administration de Banque Fédérale des Banques Populaires	Administrateur de Proclair SAS, Tourret SAS	Vice-président du conseil d'administration de Banque Fédérale des Banques Populaires
Gérant : Proclair Provence, Proclair Rhône Alpes	Administrateur de Lafarge Ciments	Président-directeur général : Proclair SAS, Tourret SAS	Administrateur de Lafarge Ciments
	Gérant : Proclair Provence, Proclair Rhône Alpes, de Sopres	Administrateur de Lafarge Ciments	Gérant : Tourret Électronique, Tourret Entreprises, Proclair
		Gérant : Tourret Électronique, Tourret Entreprises, Proclair Provence, Proclair Rhône Alpes, Sopres	Provence, Proclair Rhône Alpes, Sopres

Monsieur Robert Zolade, 69 ans, est président du groupe de restauration collective Elior, dont il est l'un des deux cofondateurs.

Il a auparavant exercé différentes fonctions de direction dans des groupes français de l'hôtellerie et de la restauration

Mandats de l'exercice 2009

FRANCE

Administrateur de Natixis

Membre du conseil de surveillance de Natixis (fin le 30/04/09)

Président de SOFIBIM (SAS)

Président de Bagatelle Investissement et Management-BIM (SAS)

Président d'Octant Partenaires (SAS) (fin 31/03/09)

Représentant légal de SOFIBIM, présidente d'Octant Partenaires (SAS) (début 31/03/09)

Représentant légal d'Octant Partenaires SAS, elle-même présidente de la société JS Management SAS (ex-Octant Invest I) (début 26/05/09)

Gérant de Servinvest (SARL)

Gérant de M.B.O.B. (SCI)

Gérant de L.M.D.B. (SCI)

Représentant légal de Bercy Présidence, société gérante commanditée de Holding Bercy Investissements-H.B.I. (SCA)

Représentant légal de Bagatelle Investissement et Management (BIM), elle-même président du conseil de surveillance de HBI (SCA) (début 30/11/09)

Représentant légal de H.B.I., société présidente de Bercy Participations (SAS)

Représentant légal de Bercy Présidence, gérante commanditée de H.B.I. elle-même présidente de Bercy Participations, société gérante et associée commanditée d'Elior (SCA)

Représentant légal de SOFIBIM, elle-même président du conseil de surveillance de Bercy Présidence (début 30/11/09)

Président de Bercy Présidence (SAS)

Représentant légal de Bagatelle Investissement et Management, elle-même présidente de la société Eurelior SAS, Fidelior SAS, Financière Elior SAS, Sofilior SAS

Président et administrateur d'Avenance (SA)

Président et administrateur d'Eliance (SA)

Président d'Elior Partenaires (SASU)

Représentant légal d'Avenance SA, société présidente de Bercy Services I (SAS)

Représentant légal d'Avenance SA, société présidente de Bercy Services V (SAS)

Représentant légal d'Elior SCA, société présidente d'Elior Gestion (SAS)

Président de Bercy Services XII SAS

Représentant légal d'Eliance, présidente d'Eliance Data

Représentant légal d'Elior, présidente des sociétés BS XIII, BS XIV, BS XV et BS XVI

Membre du conseil de surveillance de Pragma Capital (SA)

INTERNATIONAL

Administrateur d'Elior UK Ltd

Vice-président, administrateur d'Areas (SA)

Administrateur d'Areas IbericoAmericana

Administrateur et Chairman d'Avenance UK

Administrateur de Serunion (SA)

Représentant légal d'Avenance, administrateur d'Avenance Nederland

Représentant légal d'Avenance, administrateur de la société Avenance Horeca

Robert Zolade (suite et fin)**Mandats au 31 décembre des exercices précédents**

2008	2007	2006	2005
<p>FRANCE Membre du conseil de surveillance de Natixis Président : SOFIBIM (SAS), Bagatelle Investissement et Management-BIM (SAS), Octant Partenaires (SAS) Gérant : Servinvest (SARL), M.B.O.B. (SCI), L.M.D.B. (SCI) Représentant légal de Bercy Présidence, société gérante commanditée de Holding Bercy Investissements-H.B.I. (SCA) Représentant légal : H.B.I., société présidente de Bercy Participations (SAS) Représentant légal : Bercy Présidence, gérante commanditée de H.B.I. elle-même présidente de Bercy Participations, société gérante et associée commanditée d'Elior (SCA) Président de Bercy Présidence (SAS) Gérant de Bercy Patrimoine (SARL) Président et administrateur : Avenance (SAS), Eliance (SAS) Représentant légal : Avenance SAS, société présidente de Bercy Services I (SAS) Représentant légal : Avenance SAS, société présidente de Bercy Services V (SAS) Représentant légal : Elior SCA, société présidente d'Elior Gestion (SAS) Membre du conseil de surveillance de Pragma Capital (SA) International Administrateur d'Elior UK Ltd Vice-président, administrateur d'Areas (SA) Administrateur : Areas IbericoAmericana, Serunion (SA) Administrateur et Chairman d'Avenance UK</p>	<p>FRANCE Membre du conseil de surveillance de Natixis Président de Bagatelle Investissement et Management-BIM (SAS) Représentant légal de Bercy Présidence, société gérante commanditée de Holding Bercy Investissements-H.B.I. (SCA) Représentant légal de H.B.I., société présidente de Bercy Participations (SAS) Représentant légal de Bercy Présidence, gérante commanditée de H.B.I. elle-même présidente de Bercy Participations, société gérante et associée commanditée d'Elior (SCA) Président de Bercy Présidence (SAS) Gérant : Bercy Patrimoine (SARL), M.B.O.B. (SCI), L.M.D.B. (SCI) Président et administrateur Avenance (SAS), Eliance (SAS) Représentant légal : Avenance SAS, société présidente de Bercy Services I (SAS) Représentant légal : Avenance SAS, société présidente de Bercy Services V (SAS) Représentant légal : Elior SCA, société présidente d'Elior Gestion (SAS) Membre du conseil de surveillance de Pragma Capital (SA) INTERNATIONAL Administrateur et Chairman d'Avenance UK Vice-président, administrateur d'Areas (SA) Administrateur : Elior UK Ltd, d'Areas IbericoAmericana, de Serunion (SA)</p>	<p>FRANCE Membre du conseil de surveillance de Natixis Administrateur de Natixis Banques Populaires Président : Bagatelle Investissement et Management-BIM (SAS), Bercy Présidence (SAS) d'HBI SAS Représentant légal de Bercy Présidence, société gérante commanditée de Holding Bercy Investissements-HBI (SAS) Représentant légal de HBI, société présidente de Bercy Participations (SAS) Représentant légal de Bercy Présidence, gérante commanditée de HBI, elle-même présidente de Bercy Participations société gérante et associée commanditée d'Elior (SCA) Gérant : Bercy Patrimoine, MBOB (SCI), LMDB (SCI) Président et administrateur d'Avenance (SAS) et d'Eliance (SAS) Représentant légal : Avenance SAS, société présidente de Bercy Services I (SAS) et Bercy Services V (SAS) Représentant légal : Elior SCA, société présidente d'Elior Gestion (SAS) Membre du conseil de surveillance de Pragma Capital (SA) INTERNATIONAL Président et administrateur d'Avenance UK Vice-président et administrateur d'Areas (SA) Administrateur : Elior UK Ltd, d'Areas Ibericoamericana, deSerunion (SA)</p>	<p>FRANCE Président : HBI (SAS), Bercy Présidence (SAS) Représentant légal : HBI, société présidente de Bercy Participations (SAS) Représentant légal : HBI, société présidente de Bercy Participations, société gérante et associée commanditée d'Elior (SCA) Président et administrateur : Avenance (SAS), Eliance (SAS) Représentant légal : Avenance SAS, société présidente de Bercy Services I (SAS) et Bercy Services V (SAS), Elior Gestion (SAS) Membre du conseil de surveillance de Pragma Capital (SA) INTERNATIONAL Président et administrateur d'Elior UK Ltd. Vice-président et administrateur d'Areas (SA) Administrateur : Avenance UK, Areas Ibericoamericana, Serunion (SA)</p>



9 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Attestation du Responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Laurent MIGNON
Directeur Général

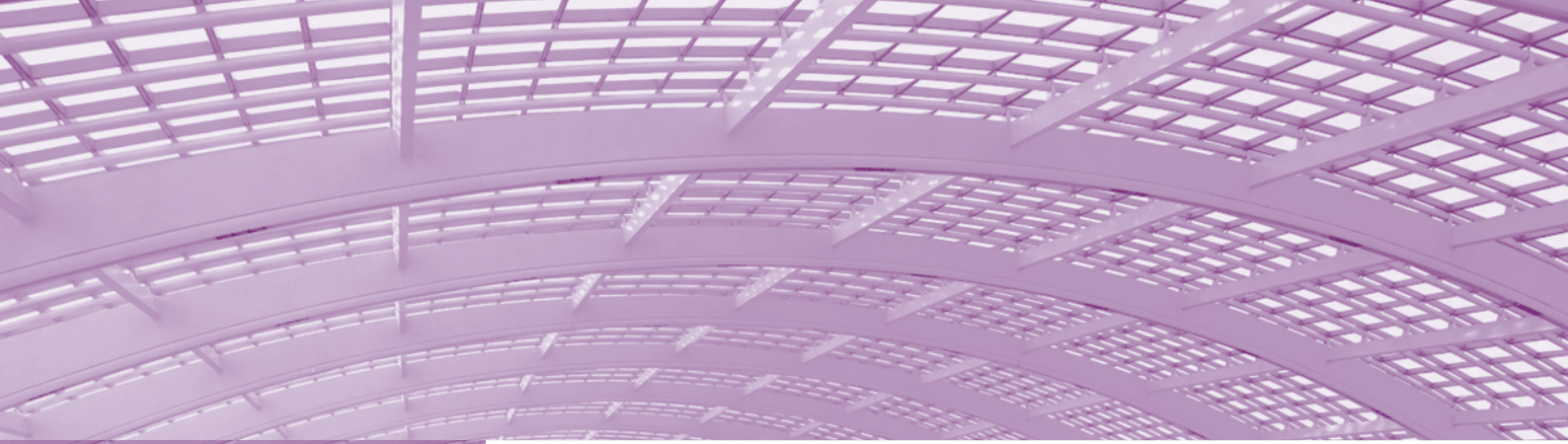
Documents accessibles au public

Les documents relatifs à Natixis (actes constitutifs, statuts, rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques sociales et consolidées pour chacun des deux exercices précédant la publication du document présent) sont partiellement inclus dans le présent document et peuvent être librement consultés à son siège social, de préférence sur rendez-vous.

Le présent document de référence est disponible dans la rubrique « Actionnaires et investisseurs » du site institutionnel www.natixis.com.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur Natixis, peut sans engagement et sans frais, demander les documents :

- par courrier :
Natixis
Direction financière
Département Relations investisseurs
Immeuble Arc-de-Seine
30, avenue Pierre Mendès France
75013 Paris
- par téléphone :
01 58 19 26 34 ou 01 58 32 06 94.
- par mail :
natixis.ir@natixis.fr



10 TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004 pris en application de la Directive dite «Prospectus».

Rubriques	N° page du document de référence
1. Personnes responsables	495
2. Contrôleurs légaux des comptes	317
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	9 à 10
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	n/a
4. Facteurs de risque	132 à 142
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	4
5.2. Investissements	n/a
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	49 à 87
6.2. Principaux marchés	164-167 ; 290 à 295
6.3. Événements exceptionnels	n/a
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	190
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	49 à 87
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du groupe	8
7.2. Liste des filiales importantes	8
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	242 à 243
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	125 à 129
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	199 à 202
9.2. Résultat d'exploitation	146 à 147
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	200 à 201 ; 210 à 211
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	212
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	202 à 204
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	n/a
10.5. Information concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	199 à 200
11. Recherche et développement, brevets et licences	n/a
12. Information sur les tendances	n/a
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	n/a

Rubriques	N° page du document de référence
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1. Organes d'administration	17 à 19
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	47
15. Rémunération et avantages	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	31 à 46
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	34 à 46 ; 313 à 394
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	17 à 19
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	47
16.3. Information sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	25 à 27
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise	16
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	112 à 113
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	30 à 31 ; 455 à 457
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	246 à 247
18. Principaux actionnaires	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	460
18.2. Existence de droits de vote différents des actionnaires susvisés	460
18.3. Contrôle de l'émetteur	461
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	n/a
19. Opérations avec des apparentés	310 à 313
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	206 à 352 ; 355 à 403
20.2. Informations financières pro forma	n/a
20.3. États financiers	206 à 352 ; 355 à 403
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	353 à 354 ; 404 à 405
20.5. Date des dernières informations financières	206 à 352 ; 355 à 403
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	n/a
20.7. Politique de distribution des dividendes	11 ; 451
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	188 à 190
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	205
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	452 ; 460 à 461
21.2. Acte constitutif et statuts	446 à 451
22. Contrats importants	162 à 163
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	99
24. Documents accessibles au public	495
25. Informations sur les participations	319 à 352

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Rubriques du rapport financier annuel	N° page du document de référence
Attestation du responsable du document	495
Rapport de gestion	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (article L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce) 	145 à 146 ; 177 à 192 ; 199 à 202
<ul style="list-style-type: none"> ■ Informations requises par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique 	205
<ul style="list-style-type: none"> ■ Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211, al. 2, du Code de commerce) 	n/a
États financiers	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Comptes annuels 	206 à 352
<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 	404
<ul style="list-style-type: none"> ■ Comptes consolidés 	355 à 403
<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 	353

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurant aux pages 195 à 334, le rapport des commissaires aux comptes y afférent, pages 335 à 336 et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 128 à 191 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 7 avril 2009 sous le numéro D. 09-0208 ;

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurant aux pages 181 à 315, le rapport des commissaires aux comptes y afférent, pages 316 à 317 et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 136 à 178 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 18 avril 2008 sous le numéro D. 08-0261.

Les chapitres des documents de référence numéro D. 08-0261 et D. 09-0208 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.



11 GLOSSAIRE

Acronymes

ADAM	Association de défense des actionnaires minoritaires
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
AFEP-Medef	Association française des entreprises privées - Mouvement des entreprises de France
AFIC	Association française des investisseurs en capital
AFIDEO	Association française pour l'information et la défense des sourds s'exprimant oralement
AFIJ	Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés
AFS	Available for Sale, ou actifs disponibles à la vente
AG	Assemblée générale
AGE	Assemblée générale extraordinaire
AGIRC	Association générale des institutions de retraite des cadres
AGM	Assemblée générale mixte
AGO	Assemblée générale ordinaire
ALM	Asset and Liability Management ou gestion actif-passif
AM	Asset Management ou Gestion d'actifs
AMF	Autorité des marchés financiers
ARRCO	Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés
BAFIN	Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (Autorité de contrôle des marchés financiers allemands)
BALO	Bulletin des annonces légales obligatoires
BDR	Banque de développement régional
BEI	Banque européenne d'investissement
BFBP	Banque fédérale des banques populaires
BFI	Banque de financement et d'investissement
BtoB	Business to Business, ou d'entreprise à entreprise
CA	Chiffre d'affaires / conseil d'administration
CAPEB	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
CCAN	Comité consultatif des actionnaires de Natixis
CCFC	Comité de coordination des fonctions de contrôles
CCI	Certificats coopératifs d'investissement
CCIG	Comité de coordination des inspections générales
CDD	Contrat de travail à durée déterminée
CDG	Comité de direction générale
CDI	Contrat de travail à durée indéterminée
CDO	Collateralised Debt Obligations, ou instruments financiers adossés à de la dette
CDPC	Credit Derivatives Products Companies (sociétés spécialisées dans la protection contre le défaut de crédit via des dérivés de crédit)
CDS	Credit Default Swap (dérivés de crédit dans le cadre desquels la personne désireuse de se protéger contre un événement de crédit (ex : défaillance d'une contrepartie...) paie à un tiers un flux régulier et reçoit de ce tiers un paiement défini à l'origine en cas de survenance de l'évènement de crédit)
CECEI	Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, devenu Autorité de Contrôle Prudentiel
Cesu	Chèque emploi service universel



Acronymes

CGAC	Comité de gestion des actifs cantonnés
CGPI	Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CIB	Corporate & Investment Bank
CMBS	Commercial Mortgage-Backed Securities (titrisation de crédits hypothécaires commerciaux)
CNCE	Caisse nationale des caisses d'épargne
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
COBIT	Control Objectives for Information and related Technology, ou objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées
Codir	Comité de direction
Comex	Comité exécutif
CPM	Crédit Portfolio Management (Gestion du portefeuille de crédits)
CRBF	Comité de la réglementation bancaire et financière
CRM	Comité des risques de marché
CRPC	Comité des risques du portefeuille cantonné
CSG	Comité de suivi de la garantie
DGME	Direction générale de la modernisation de l'État
DOJ	Department of Justice (Ministère de la justice aux États-Unis)
DRH	Direction des Ressources humaines
DSP	Directive européenne sur les services de paiement
EA	Entreprise adaptée
EBICS	Electronic Banking Internet Communication Standard (protocole d'échange de données entre banques)
ECA	Export Credit Agencies, ou agences de crédit export
ECF	European Carbon Fund
ERP	Enterprise Resource Planning, ou progiciels de gestion intégrés
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail
ETP	Équivalent temps plein
EVPA	European Venture Philanthropie Association
EKF	European Kyoto Fund
FCPI	Fonds commun de placement dans l'innovation
FCPR	Fonds commun de placement à risque
FIDEPPP	Fonds d'Investissement et de Développement des Partenariats Public-Privé
FIP	Fonds d'investissement de proximité
GAPC	Gestion active des portefeuilles cantonnés
GEC	Global Energy & Commodities
GRI	Global Reporting Initiative
HQE	Haute qualité environnementale
IARD	Incendie, Accidents et Risques Divers
IBOR	Interbank Offered Rate, ou taux interbancaire offert
IFACI	Institut français de l'audit et du contrôle internes
IFRS	International Financial Reporting Standards, ou normes internationales d'information financière
IIA	Institute of Internal Auditors, ou institut des auditeurs internes

Acronymes

IPD	Investment Property Databank
IRS	Internal Revenue Service (agence américaine en charge de la fiscalité)
ISF	Impôt sur la fortune
ISR	Investissement Socialement Responsable
LBO	Leveraged Buyout, ou acquisition par effet de levier
LCB-FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
LGD	Loss Given Default (indicateur de risque de crédit de la réglementation Bâle II correspondant à la perte en cas de défaut)
L&R	Loans and Receivables, ou prêts et créances
MIF	Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers
MOE	Maîtrises d'œuvres
NBI	Natixis Bleichroeder Inc. ou Net Banking Income
NAC	Network Access Control, ou contrôle des accès réseaux
NGAM	Natixis Global Asset Management
NPE	Natixis Private Equity
NRE	Loi sur les nouvelles réglementations économiques
NTF	NatixisTransport Finance
OFAC	Office of Foreign Assets Control (organisme américain de contrôle financier)
OPO	Offre publique à prix ouvert
PACEC	Plan d'adaptation au contexte économique et concurrentiel
PCA	Plan de continuité d'activité
PERP	Plan d'Épargne retraite populaire
PG	Placement global
P&L	Profits & Losses, ou compte de résultat
PLI	Prêt locatif intermédiaire
PLS	Prêt locatif social
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PMT	Plan moyen terme
PNB	Produit Net Bancaire
PPE	Personnes politiquement exposées
PSE	Plan de sauvegarde de l'emploi
PSLA	Prêt social location-accession
PTZ	Prêt à taux zéro
RMBS	Residential Mortgage-Backed Security, ou titrisation de crédits hypothécaires résidentiels
ROE	Return On Equity ou retour sur capitaux propres normatifs
RSSI	Responsable de la sécurité des systèmes d'information
RTT	Réduction du temps de travail
RWA	Risk Weighted Assets, ou actifs pondérés (par la qualité du risque)



Acronymes

SCPI	Société civile de placement immobilier
SDSS	Schéma directeur des systèmes de synthèses
SEC	Securities and Exchange Commission (autorité de contrôle des marchés financiers américains)
SEF	Structured Export Finance
SEPA	Single Euro Payment Area, ou espace de paiement européen unifié
SFEF	Société de financement de l'économie
SGAR	Supervision et gestion active des risques
SI	Systèmes d'information
SIEM	Security Information and Events Management
Socama	Sociétés de cautionnement mutuel artisanales
SUBL	Surface utile brute locative
SVT	Spécialiste en valeurs du Trésor
TPE	Très petites entreprises
TRS	Total Return Swap (opération par laquelle deux acteurs économiques échangent les revenus et l'évolution de la valeur de deux actifs différents pendant une période de temps donnée)
TUP	Transmission universelle de patrimoine
VaR	Value at Risk (mesure de risques de marchés)

Anglicismes

Alternative risk transfer	Transfert alternatif du risque
Back office	Service d'appui ou de post-marché, chargé des fonctions administratives chez un intermédiaire financier
Backtesting	Méthode consistant à vérifier que le résultat réel ne dépasse la perte VaR (Value at Risk) que rarement
Base case	Scénario de base
Book	Portefeuille
Bookrunner	Teneur de livre (dans les opérations de placement)
Borrowing base lending	Financement d'actifs où l'emprunteur déclare au prêteur la valeur des actifs mis en garantie sur une base régulière
Broker	Courtier
Brokerage	Courtage
Client service teams	Équipes dédiées aux clients
Co-lead	Co-chef de fil
Commodities	Matières premières
Core business	Métiers cœur
Corporate	Finance d'entreprise
Court of appeal	Cour d'appel
Coverage	Couverture (au sens suivi des clients)
Covered bond	Obligation collatéralisée
Cross selling	Ventes additionnelles, ventes croisées
Data center	Centre de données
Deal of the year	Opération de l'année
District Court	Tribunal du 1 ^{er} degré du système judiciaire américain
Dual tranches	Deux tranches
Front office	Service clientèle (équipe des opérateurs de marché)
Hedge funds	Fonds alternatifs
High Net Worth Individuals	Particuliers disposant d'importants actifs à investir
High yield	Haut rendement
Holding	Société tête de groupe
Joint	Commun
Joint venture	Entreprise commune
Jumbo credits	Super crédits (en terme de montant)
Lease	Crédit-bail
Leverage / Leveraged financing	Financement par de la dette
Loss alert	Mécanisme d'alerte en cas de perte
Loss ratio	Rapport sinistres / primes encaissées



Anglicismes

Mandated lead arranger	Arrangeur principal mandaté
Mark-to-market	Méthode qui consiste à évaluer régulièrement, voire en permanence, une position sur la base de sa valeur observée sur le marché au moment de l'évaluation
Mark-to-model	Méthode qui consiste à valoriser une position sur la base d'un modèle financier et donc d'hypothèses formulées par l'évaluateur
Mid cap	Capitalisation boursière moyenne
Middle office	Suivi de marché (service d'un intermédiaire financier ayant généralement des fonctions de contrôle des risques)
Monoline	Sociétés qui apportent un rehaussement de crédit aux intervenants des marchés financiers
Municipal derivatives	Produits dérivés (risque sur collectivités locales)
Mutual fund	Fonds commun de placement
New Deal	Nouveau plan stratégique mis en place par Natixis
One-off (one-shot)	Unique
Power	Énergie
Pricing	Détermination du prix
Process	Processus
Ratio Tier 1	Ratio de solvabilité fonds propres de base
Reporting	Rapports
Reserve based lending	Financement structuré réservé aux compagnies pétrolières
Sales	Ventes
Sales and lease back	Vente / location
Small cap	Petite capitalisation boursière
Spread	Marge actuarielle (écart entre le taux de rentabilité actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique)
Stress test	Test ayant pour objectif de déterminer la sensibilité d'un actif financier, en calculant les pertes pouvant advenir suite à une hypothétique variation extrême d'un marché (hypothèses dégradées)
Stress case	Scénario utilisant des hypothèses dégradées
Swap	Échange de flux financiers entre deux entités
Trading	Négociation
Workflow	Flux de travail



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert, sur un papier produit à partir de fibres 100 % recyclées par une usine certifiée ISO 14001 EMAS, ayant reçu les labels écologiques NAPM, L'Ange Bleu, Le Cygne Nordique et la Fleur européenne.



30, avenue Pierre Mendès France
75013 Paris
Tél : +33 1 58 32 30 00
www.natixis.com

